



HAL
open science

Écriture(s) et représentations du langage et des langues

Julie Lefebvre, Jacqueline Léon, Christian Puech, Clément Denis, Coralie Dorey, Lazcano Elisabeth

► To cite this version:

Julie Lefebvre, Jacqueline Léon, Christian Puech, Clément Denis, Coralie Dorey, et al.. Écriture(s) et représentations du langage et des langues. Colloque SHESL-HTL 2013, Jan 2013, Paris, France. 9, Société d'Histoire et d'Épistémologie des Sciences du Langage, 2016, Les dossiers d'HEL, 1638-1580. halshs-01282506

HAL Id: halshs-01282506

<https://shs.hal.science/halshs-01282506>

Submitted on 29 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ÉCRITURE(S) ET REPRÉSENTATIONS DU LANGAGE ET DES LANGUES

Les dossiers d'*HEL* 9 - 2016

SOMMAIRE

ÉCRITURE(S) ET REPRÉSENTATIONS DU LANGAGE ET DES LANGUES

Direction : Julie Lefebvre, Jacqueline Léon et Christian Puech
avec la collaboration de Clément Denis, Coralie Dorey et Elisabeth Lazcano

Actes du colloque SHESL-HTL 2013, 25-26 janvier 2013, Paris
Sous la responsabilité de Julie Lefebvre et Christian Puech

Entre histoire des systèmes graphiques (J. Février, M. Cohen, par ex.), typologies d'allures structurales (I. Gelb, par ex.) et études des processus cognitifs à l'œuvre dans l'acte d'écrire, le continent écriture offre depuis longtemps (cf. F. Desbordes, par ex.) aux sciences du langage un champ d'étude à la fois éclaté, divers et pourtant aussi récurrent.

Si l'on ne se focalise pas exclusivement en la matière sur la normalisation orthographique et ses avatars, on se rend compte que bien des descriptions/théorisations de la langue (dans des grammaires, des traités, des manuels, des essais, etc.) sont aussi et d'un même mouvement des théorisations de l'écriture... et réciproquement.

Sans souci d'exhaustivité, les quarante contributions au colloque SHESL HTL 2013 que nous rassemblons ici pour l'édition des Actes soulignent donc toutes à leur manière le chiasme de représentations en miroir. Elles en examinent, dans différentes traditions et à différentes époques plusieurs dimensions avec les débats auxquels il donne lieu.

Introduction

Julie Lefebvre

Partie I

Représentation de l'écrit et de l'écriture

Françoise BOTTÉRO

Théories chinoises sur l'écriture

Sergueï TCHOUGOUNNIKOV

L'écriture et le graphisme à l'ère de la linguistique psychologique

Pierre-Yves TESTENOIRE

Sur la conceptualisation de la «langue écrite» dans les théorisations linguistiques du début du XX^e siècle

Margarita SCHOENENBERGER

Le statut théorique et la place de l'écrit dans les descriptions du russe contemporaines

Grégory MIRAS

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture - écriture

Partie II

L'écriture des linguistes

Francis TOLLIS

Variations de l'écriture et diversité typologique : l'approche du vocable chez Gustave Guillaume

Emanuele FADDA

Graphes, diagrammes, langue et pensée chez C.S. Peirce

Dominique DUCARD

La formulation dans la théorie des opérations énonciatives : formes, formules, schémas

Irène FENOGLIO

Processus d'écriture sur les manuscrits de linguistes

Partie III

L'espace graphique comme ressource

Marie-Luce DEMONET : Rhétorique de l'écrit imprimé à la Renaissance

Cendrine PAGANI-NAUDET : Le «bel ordre» de Laurent Chiflet. Espace Graphique et description linguistique

Gilles CAPOROSI et Christophe LEBLAY : La dynamique d'écriture dans la description linguistique. Nouveaux modes de visualisation de l'écriture enregistrée

Béatrice GODART-WENDLING et Antonio MOSCA

Dis, comment faire pour lire ça ? Écriture et graphisme dans les formalismes contemporains

Manuel Gustavo ISAAC

L'idéiographie : une écriture de la pensée entre syntaxe et sémantique

Partie IV

Unités linguistiques / Unités graphiques

Brigitte GARCIA : Scripturisation, grammatisation et modélisation linguistique à la lumière du cas des langues des signes

Adèle JATTEAU

L'aspiration entre phonologie, écriture et analyse grammaticale en Grèce ancienne

Camiel HAMANS

The Natural Hebrew Alphabet according to Francis Mercury van Helmont

Elena SIMONATO

La phonologie au pays des Kabardes

Antonio BARONI

Constraint Interaction and Writing Systems Typology

Laurent BALON

Les unités graphiques de l'ancien et du moyen français : un lieu d'observation privilégié pour une meilleure approche des phénomènes de lexicalisation et de grammaticalisation du français ?

Rossana DE ANGELIS

De l'objet linguistique à l'objet d'écriture

Stefan GOLTZBERG

Système d'écriture, littéralité, herméneutique biblique et talmudique

Partie V

Oralité / Écriture

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Les scribes hittites au services de la restauration du Hatti

Yishaï NEUMAN

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé et ses effets sur les langues vernaculaires

Ekaterina ALEXEEVA

D'une langue parlée à une langue écrite. Le cas des Allemands de la Volga à la fin du XVIII^e siècle - première moitié du XX^e siècle

Marli Quadros LEITE

L'influence de l'oralité sur la formation de la norme linguistique : analyse de la place des pronoms atones dans la grammaire de la langue portugaise

Claudia Savina BIANCHINI

Regards sur la nature de *signwriting*, un système pour représenter les langues des signes

Carita KLIPPI

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale. Variation sociale, littéraire tronquée au résidu diglossique

Claire Doquet

Oralité et écriture dans les manuels de grammaire pour l'école primaire

PARTIE II

Représentations de l'écrit et de l'écriture

Théories chinoises de l'écriture

À celui qui s'interroge sur les théories de l'écriture en Chine on répondra en général par le terme technique *liù shū*. Ce terme qui est le point de départ de n'importe quel ouvrage sur l'écriture chinoise représente les « six façons de mettre par écrit (les mots) » que l'on fait remonter sinon aux Zhōu (XI^e - III^e avant notre ère) du moins à l'époque des Hân (II^e siècle avant notre ère - II^e siècle de notre ère). Il n'y aurait donc, en Chine, qu'une seule façon de voir l'écriture depuis les temps anciens.

L'étude historique que je présente ici montrera, au contraire, que les choses n'étaient ni aussi simples, ni aussi figées, et même souvent plus riches qu'on ne le pense. On verra, par exemple, qu'il y avait à l'époque des Hân (au I^{er} siècle de notre ère) deux approches originales du signe écrit, qui nous paraissent aujourd'hui contradictoires. Ces deux visions oubliées se cachent derrière deux termes couramment employés depuis le I^{er} siècle de notre ère pour parler d'écriture.

Avant de voir un peu plus dans le détail comment on analysait autrefois l'écriture en Chine, je présenterai brièvement quelques remarques générales sur les débuts de l'écriture chinoise et sa typologie en guise d'introduction.

1. BRÈVES REMARQUES SUR L'ÉCRITURE CHINOISE

1.1. Les débuts de l'écriture chinoise tels qu'on les connaît aujourd'hui

L'écriture chinoise remonte au XIII^e siècle avant notre ère. Les plus anciens documents connus se présentent essentiellement sous deux formes : d'une part des textes gravés sur os et d'autre part des inscriptions sur bronze.

Les inscriptions sur os de bovidés, sur plastrons ou carapaces de tortues, etc., correspondent à des sortes de comptes rendus de divination, pour lesquels étaient utilisés les os. On dénombre environ 100 000 fragments. Limités dans leur contenu à des problèmes de rêves, d'expéditions militaires, de récoltes, de succession, de maladies royales, etc., ces textes n'offrent guère une vision complète de la langue de l'époque. Ils constituent néanmoins les plus anciens témoignages de la langue écrite chinoise. Après la chute de la dynastie des Shang, qui en faisait grand usage, ils disparaîtront progressivement et seront oubliés jusqu'à la fin du XIX^e siècle lorsqu'on les redécouvrira.

Les inscriptions sur bronze remontent à la même époque. On les trouve le plus souvent à l'intérieur de vases sacrificiels, sur des haches-poignards, des halberdes, etc., sans qu'elles soient directement visibles. Dans les premiers temps, elles se limitaient le plus souvent à de simples signes claniques, mais à partir du Xe siècle avant notre ère, certaines ont pu atteindre jusqu'à 500 caractères. Il s'agit dans l'ensemble de textes commémoratifs célébrant la gloire ou les mérites de celui qui a fait fondre le vase en bronze après avoir bénéficié des faveurs du souverain.

Les os et le bronze ont résisté au temps, mais d'autres types de supports, tels que le bois ou le bambou, devaient également exister à cette époque, d'autant que le signe qui note le mot « document », et qui représente un ensemble de lattes de bois ou de bambous assemblées, 册, se retrouve dans ces textes anciens.

Avec le temps, l'écriture a énormément évolué dans sa forme extérieure, en fonction des supports (poterie, bambou, pierre, papier, etc.), des outils d'écriture (stylet, pinceau), mais aussi des contextes. En revanche, sa structure graphique n'a pas beaucoup varié.

1.2. Typologie de l'écriture chinoise

L'écriture chinoise représente une écriture syllabique de type complexe : elle ne note pas seulement des syllabes, elle note également du sens. Les syllabes sont donc distinguées à l'écrit en fonction de leur signification. Ainsi, par exemple, une même syllabe *huáng* peut

Françoise Bottéro

s'écrire d'au moins trois façons différentes :

<i>huáng</i> 煌 « brillant »	→	火 « feu »	+ 皇 <i>huáng</i>
<i>huáng</i> 蝗 « sauterelle »	→	虫 « insecte »	+ 皇 <i>huáng</i>
<i>huáng</i> 惶 « apeuré »	→	心 (忄) « cœur »	+ 皇 <i>huáng</i>

On peut donc parler d'écriture morpho-syllabique étant donné que cette écriture découpe la langue en syllabes significantes. Mais on peut également parler d'écriture « idéo-phonétique » pour insister sur le fait qu'elle note le plus souvent des caractères qui comprennent dans leur structure graphique un constituant « sémantique » (火 « feu », 虫 « insecte », 心 « cœur » ; etc.) et un constituant « phonétique » (*huáng* 皇 dans le cas de *huáng* 煌 « brillant », *huáng* 蝗 « sauterelle », ou *huáng* 惶 « apeuré »).

2. LES PREMIÈRES RÉFLEXIONS SUR L'ÉCRITURE

2. 1. La légende de Cāng Jié

De l'époque des inscriptions sur os et sur bronze, aucun texte traitant de l'écriture ne nous est parvenu. Il faut donc attendre les IV^e et III^e siècles avant notre ère pour voir apparaître les premières réflexions sur l'écriture. Les plus anciens témoignages qui touchent à l'invention de l'écriture remontent à Xúnzǐ 荀子 (vers 298-235), un des grands penseurs du III^e siècle avant notre ère. Xúnzǐ est le premier à mentionner dans ses écrits, le nom de l'inventeur de l'écriture, mais il présente ce Cāng Jié 蒼頡 comme quelqu'un qui appréciait tout particulièrement l'écriture¹. Il sera suivi par deux de ses disciples Hán Fēi (280-233) et Lǐ Sī 李斯 (?280-208) qui, tout en célébrant le rôle d'inventeur de Cāng Jié, contribueront à propager sa légende.²

Pour montrer que les notions de « public » et « privé » (fondamentales dans sa théorie légiste) s'opposent, Hán Fēi (280-233) s'appuie sur l'écriture et sur celui qui l'a inventée. Il avance comme preuve ultime de cette opposition le fait que les signes mêmes qui notent ces notions s'opposent graphiquement. Car lorsque Cāng Jié a inventé l'écriture, et par conséquent ces deux caractères pour représenter ces deux notions de « public » et « privé », il avait profondément conscience de leur opposition.

古者蒼頡之作書也，自環者謂之私，背私謂之公，公私之相背也，乃蒼頡固以(已)知之矣。(Hàn Fei zì xīn jiàozhù 49 : 1105).

« Autrefois, lorsque Cāng Jié inventa l'écriture, il exprima ce qui se tournait sur soi-même par (le mot écrit) sī 私 (亻) « égoïste, privé », et tourner le dos à l'égoïsme, il le désigna par (le mot

¹ « Nombreux étaient ceux qui appréciaient l'écriture, nous dit Xúnzi, mais seul le nom de Cāng Jié nous a été transmis parce qu'il s'y consacrait entièrement ». 故好書者眾矣，而倉頡獨傳者，壹也；好稼者眾矣，而后稷獨傳者，壹也；好樂者眾矣，而夔獨傳者，壹也；好義者眾矣，而舜獨傳者，壹也。 Cf. Xúnzi jíjiě 荀子集解 15 Jiě bì 解蔽, 1988 p.401.

² Pour plus de détail sur la légende de Cāng Jié voir Bottéro (2006).

écrit) *gōng* 公 « public »³. Cāng Jié connaissait nécessairement l'opposition entre « égoïsme, privé » et « public ».

On entrevoit ici une façon originale de lire, ou de déchiffrer les caractères (les mots écrits), à partir de critères purement graphiques.

L'autre disciple de Xúnzǐ, Lǐ Sī 李斯 (?280-208), est en quelque sorte le théoricien de l'unification de l'écriture au III^e siècle avant notre ère. Lorsqu'il devient ministre du Premier empereur de Chine, Qín Shǐ huángdì 秦始皇帝, en 221 avant notre ère, il rédige un célèbre « manuel de caractères »⁴ que tous les futurs scribes et serviteurs du royaume devront connaître. Ce texte qui commence par la phrase : « Cāng Jié a inventé l'écriture pour instruire les générations futures », a pour but de propager la nouvelle norme écrite.

2. 2. Premières analyses graphiques

Les plus anciennes analyses graphiques connues se trouvent dans le *Zuǒzhuàn* 左傳, célèbre commentaire du Classique des *Printemps et Automnes*⁵, qui aurait été rédigé par Confucius (551 av. J.-C. - 479 av. J.) lui-même. Ces analyses graphiques consistent à découper un caractère en un certain nombre d'éléments signifiants, ou à mettre en relation deux graphies entre elles pour mieux les comparer :

- a) 夫文，止戈為武⁶ (*Zuǒzhuàn* 23 [SSJZZ: 1882b])
- b) 於文，皿蟲為叢 (*Zuǒzhuàn* 41 [SSJZZ: 2025b]).
- c) 故文，反正為乏⁷ (*Zuǒzhuàn* 24 [SSJZZ: 1888a]).

Dans les deux premiers exemples, le dernier caractère de la phrase correspond à la combinaison des deux graphies précédentes qui représentent également des caractères à part entière. La structure graphique du dernier caractère des phrases a) et b) s'analyse de la façon suivante : a) 止+ 戈= 武 et

b) 皿+ 蟲 = 叢

Dans l'exemple c) on a affaire à une inversion graphique entre les deux caractères *zhèng* 正 et *fá* 乏 :

c) inversée, la graphie de 正 donne 王 qui s'écrit couramment 乏.

Mais il y a en réalité une double lecture possible de ces phrases, avec une interprétation non

³ Hán Fēi s'appuie sur la graphie ancienne de *sī* 私 « égoïste, privé », qui s'écrit un peu comme 厶, pour montrer que les deux graphies représentant les mots « égoïste » et « public » expriment dans leur structure graphique cette opposition de sens. La graphie du mot « public » serait ainsi formée de « tourner le dos » et « égoïste ».

⁴ Ce texte que l'on appelle *Cāng Jié piān* 蒼頡篇 (7 sections) est aujourd'hui perdu, mais on en a retrouvé plusieurs fragments dans le Nord comme dans le Sud de la Chine qui témoignent de son importance et de sa large diffusion.

⁵ La tradition attribue le *Zuǒzhuàn* à Zuǒ Qiūmíng 左丘明 (V^e siècle av. J.-C.), qui l'aurait écrit comme un commentaire explicatif des *Annales des Printemps et des Automnes*. Il couvre une période plus longue que les *Annales des Printemps et des Automnes* (jusqu'en 468 av. J.-C.), et fait référence à des événements non mentionnés dans celles-ci.

⁶ Cf. Couvreur (1951) tome i, p. 635.

⁷ Cf. Couvreur (1951) tome i, p. 655.

seulement graphique, mais aussi sémantique.

夫文，止戈為武 « Sur le plan des graphies, « arrêter » « halberdes » donne(nt) « guerrier » ». Cette phrase se lit également : « Le guerrier (ou le militaire) c'est celui qui peut arrêter les halberdes (les attaques des autres armées) ».

於文，皿蟲為蠱 « Pour ce qui est des graphies, « plat » et « insectes » donnent *gǔ* « sorcellerie » (« insecte ailé »). Pour comprendre le sens de cette phrase, il faut tout d'abord savoir que le morphème *gǔ* renvoie à deux significations : « insecte ailé » et « sorcellerie », mais aussi se référer au contexte qui décrit un prince ensorcelé par les femmes. Le médecin lui conseille modération et définit l' « ensorcellement » *gǔ* par ce qui produit excès, affection dérégulée, erreur, trouble. Il établit un parallèle avec un homonyme « insecte ailé » *gǔ* qui naît dans le grain longtemps emmagasiné⁸. D'où l'idée d'un insecte dans un plat, rempli de bonnes choses à faire perdre la raison.

故文，反正為乏 (五) « Sur le plan des graphies, l'inversion de (la graphie) 正 « juste, droit, correct » donne 乏 « manquer, faire défaut, misère » ». Ce qui peut aussi s'interpréter comme : « Ainsi du point de vue des graphies, s'opposer à l'orthodoxie c'est récolter la misère ». Ces analyses qui se présentent toutes sous une forme sémantico-graphique s'attachent à interpréter le sens des caractères soit à partir de leurs composantes graphiques soit par opposition à une autre graphie. Seule la deuxième fait intervenir un homonyme, *gǔ* « insecte ailé », qui permet de mieux rendre compte de la présence de l'élément « insecte » dans la structure graphique de *gǔ* « sorcellerie ». Dans tous ces cas, on a affaire à ce que l'on appelle des étymologies graphiques populaires.

Ainsi ces deux premiers points nous permettent d'imaginer un peu mieux la vision de l'écriture qui s'impose en Chine avant les débuts de notre ère. Qu'il s'agisse de mythologie des origines ou d'étymologie graphique populaire, il faut retenir l'idée de liens étroits entre signes écrits et réalités.

3. LES *LIU SHU* 六書, PREMIÈRES RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES ET PÉDAGOGIQUES SUR L'ÉCRITURE

3.1. *Que représentent les liù shū ?*

Aujourd'hui lorsqu'on parle d'écriture chinoise, on évoque systématiquement les *liù shū* 六書. Ce terme souvent traduit à tort par « les six caractères » ou « six catégories de caractères »⁹, désigne en réalité « les six façons de mettre par écrit (les mots) »¹⁰. La tradition fait remonter les « Six façons de mettre par écrit (les mots) » à la haute antiquité (époque des *Zhōu* XI^e - III^e), mais elles apparaissent seulement au I^{er} siècle de notre ère chez les trois auteurs contemporains suivants :

- Zhèng Zhòng 鄭眾 (?- 83) dans son commentaire au *Zhōulǐ*, qui représente un texte sur l'organisation et l'administration de la royauté des *Zhōu*¹¹ ;

⁸ Cf. Couvreur (1951) tome iii, p. 38-39.

⁹ Voir par exemple André Lévy 1995, p. 12. On trouve aussi « Six (forms of) scripts » (W. Boltz 1994, p. 143), etc.

¹⁰ *Shū* 書 ne signifie pas plus « caractère » en chinois ancien qu'en chinois moderne, mais a le sens de « mettre par écrit, écrit, document ».

¹¹ Ce commentaire de Zhèng Zhòng 鄭眾 est aujourd'hui perdu, mais il est cité par Zhèng Xuán 鄭玄 (127-200)

Théories chinoises de l'écriture

- L'historien Bān Gù 班固 (32-92) dans son traité bibliographique intitulé *Monographie sur les Arts et la Littérature* du Livre des Hān (*Hànshū* 30, *Yìwénzhì* 藝文志) ;

- et, enfin, le lexicographe Xǔ Shèn 許慎 dans la postface de son dictionnaire *Shuōwén jiězì* 說文解字 (100).

3.2. Les liù shū d'après les trois auteurs Hān

Zhèng Zhòng n'apporte aucune explication sur les *liù shū*, il se contente d'en faire la liste. Bān Gù donne, en revanche, plus de précisions dans son traité bibliographique :

古者八歲入小學, 故周官保氏掌養國子, 教之以六書謂象形, 象事, 象意, 象聲, 轉注, 假借, 造字之本也 (*Hànshū* 30 : p. 1721-22).

« Dans les temps anciens, on entamait la petite étude à l'âge de huit ans, c'est pourquoi (il est dit) dans le *Zhōuguān* (*Rites des Zhōu*), que le *Protecteur* était chargé d'éduquer les fils des dignitaires et leur enseignait les *liù shū* « Six façons de mettre par écrit (les mots) » : à savoir *xiàng xíng* « symboliser les formes », *xiàng shì* « symboliser les choses », *xiàng yì* « symboliser les idées », *xiàng shēng* « symboliser les prononciations », *zhuǎn zhù* « tourner gloses> réinterpréter (?) », *jiǎ jiè* « emprunter [une graphie pour une autre] ». Ce sont là les principes pour créer des mots écrits ».

Quant à Xǔ Shèn, il est le seul à fournir une définition des *liù shū* accompagnée d'exemples, dans la postface de son dictionnaire :

一曰指事。指事者，視而可識，察而可見，「上【二】、下【一】」是也。

二曰象形。象形者，畫成其物，隨體詰詘，「日、月」是也。

三曰形聲。形聲者，以事為名，取譬相成，「江、河」是也。

四曰會意。會意者，比類合誼，以見指撝，「武、信」是也。

五曰轉注。轉注者，建類一首，同意相受，「考、老」是也。

六曰假借。假借者，本無其字，依聲託事，「令、長」是也。 (SWJZ 15 A 1b).

« - La première (façon) consiste à « se référer [graphiquement] à quelque chose ». En ce qui concerne les graphies qui se réfèrent [graphiquement] à quelque chose, on peut les comprendre d'un simple coup d'œil et percevoir leur signification après inspection.

Shàng 上 « dessus » et *xià* 下 « dessous » font partie de ce type.

- La deuxième consiste à « symboliser une forme physique ». En ce qui concerne les graphies qui symbolisent une forme physique, on reproduit la chose par le dessin en suivant le pourtour du corps. *Rì* 日 « soleil » et *yuè* 月 « lune » font partie de ce type.

- La troisième consiste à « indiquer la forme et la prononciation ». En ce qui concerne les graphies qui indiquent la forme et la prononciation, on crée une désignation (un caractère) en partant d'une chose à représenter que l'on complète par une image (phonétique). *Jiāng* 江 « fleuve Yangzi » et *hé* 河 « fleuve » font partie de ce type.

- La quatrième « associe des idées ». En ce qui concerne les [graphies qui] « associent des idées », on combine le sens des catégories [sémantiques] que l'on a juxtaposées afin de montrer ce qu'elles indiquent. *Wǔ* 武 « arme » et *xìn* 信 « confiance » font partie de

ce type.

- La cinquième « tourner/ gloser en tournant (?) > réinterpréter (?) ». En ce qui concerne les graphies qui « tournent/ glosent/ réinterprètent (?) », on établit une catégorie (sous laquelle) [les graphies] qui ont le même sens sont rassemblées (?). *Kǎo* 考 « ancêtre » and *lǎo* 老 « âgé » font partie de ce type.

- La sixième consiste à « emprunter [une graphie pour une autre] ». En ce qui concerne les graphies qui « empruntent [une graphie pour une autre] », comme il n'y a pas à l'origine de mot écrit, on s'appuie sur la prononciation pour (faire référence à) la chose. *Lìng* 令 « ordre, commandant » et *cháng/zhǎng* 長 « long/ chef » font partie de ce type ».

Ces définitions ne sont pas aisées à comprendre. Il existe d'ailleurs pas moins de neuf interprétations concernant la cinquième catégorie¹². Mais ce qui est intéressant, c'est que ces trois auteurs présentent chacun les *liù shū* de façons différentes, avec non seulement des termes qui ne sont pas tous identiques, mais des ordres de présentation distincts.

Tableau des listes de *liù shū* selon les trois auteurs du I^{er} siècle de notre ère

	1	2	3	4	5	6
Zhèng Zhòng	象形 pictogrammes	會意 idéogrammes	轉注 <i>zhuǎnzhù</i>	處事 <i>chǔshì</i>	假借 emprunts	諧聲 idéophonogrammes
Bān Gù	象形 pictogrammes	象事 <i>xiàngshì</i>	象意 idéogrammes	象聲 idéophonogrammes	轉注 <i>zhuǎnzhù</i>	假借 emprunts
Xū Shèn	指事 <i>zhǐshì</i>	象形 pictogrammes	形聲 idéophonogrammes	會意 idéogrammes	轉注 <i>zhuǎnzhù</i>	假借 emprunts

Lorsque l'on étudie le tableau plus en détail, on remarque :

- Trois catégories stables. Elles désignent 1° les *xiàngxíng* 象形 « pictogrammes », 2° les *zhuǎnzhù* 轉注, et 3° les *jiǎjiè* 假借 « emprunts > phonogrammes ».

- Deux catégories instables : avec trois termes différents pour ce que l'on pourrait considérer comme des « caractères abstraits » *xiàngshì* 象事, *zhǐshì* 指事, *chǔshì* 處事, et trois termes pour désigner les « idéophonogrammes » *xiàngshēng* 象聲, *xíngshēng* 形聲, *xiéshēng* 諧聲.

- Une catégorie avec deux termes pour les « idéogrammes », ou pour les caractères dont le sens peut s'analyser à partir des constituants graphiques : *huìyì* 會意 et *xiàngyì* 象意.

Il faut également souligner que l'historien Bān Gù utilise toujours la même formule (V+O)

¹² Voir Qiú Xīguī 1990, p. 100 sq ; 2000, p. 157 sq.

pour représenter les quatre premières catégories 象 « symboliser » + « forme » 形, « symboliser » + « chose » 事, « symboliser » + « idée » 意, « symboliser » + « prononciation » 聲, tandis que les deux autres auteurs proposent des expressions à chaque fois différentes. Enfin, on notera que Bān Gù et Xǔ Shèn séparent les deux dernières catégories des quatre premières, mais pas Zhèng Zhòng. C'est ainsi qu'au XVIII^e siècle le célèbre lettré Dài Zhèn 戴震 (1723- 1777) mit en avant le fait qu'il fallait distinguer quatre modes de création des mots écrits et deux modes de réutilisation des graphies pour les deux dernières catégories (*zhuǎnzhù* et « emprunts/ phonogrammes »).

3.3. Observations concernant les *liù shū*

Ces trois ordres de présentation montrent qu'il devait déjà y avoir au I^{er} siècle de notre ère des divergences sur la manière de concevoir les « six façons de mettre par écrit (les mots) ». On peut se demander si en jouant sur des ordres différents, les auteurs n'auraient pas en réalité cherché à exprimer leur propre point de vue sur le développement de l'écriture. Ainsi, par exemple, on peut penser qu'en tant qu'historien, Bān Gù choisit une présentation chronologique des événements, avec tout d'abord les pictogrammes, puis les « caractères abstraits », les idéogrammes, les idéophonogrammes, etc. Mais il faut noter que, dans la postface de son dictionnaire, Xǔ Shèn inscrit également les *liù shū* dans le contexte historique de l'écriture. Il doit par conséquent viser, lui aussi, à une présentation chronologique des *liù shū*.

En ce qui concerne les origines de l'écriture, on peut, d'autre part, se demander si le fait que le commentateur Zhèng Zhòng et l'historien Bān Gù présentent tout d'abord les « pictogrammes » ne signifierait pas qu'ils considéraient que l'écriture aurait commencé par la représentation du réel, tandis que Xǔ Shèn, l'auteur du dictionnaire, affirmerait plutôt qu'elle aurait débuté par des signes abstraits. En effet, dans la postface de son dictionnaire, Xǔ Shèn reprend le récit de l'invention de l'écriture par Cāng Jié et inscrit l'invention de l'écriture dans la lignée de l'invention des huit trigrammes (du *Yijīng* ou *Livre des mutations*). Il écrit :

Autrefois, au temps où Fuxi régnait sur le monde (...) il contempla les phénomènes célestes et observa les lois de la terre... C'est ainsi qu'il créa les huit trigrammes¹³ qui permettent de manifester tous les aspects des lois de l'univers. Plus tard (...) Cāng Jié, le scribe de l'Empereur Jaune, comprit en observant les traces laissées par les oiseaux et les animaux que l'on pouvait les distinguer à partir de leurs particularités, il inventa l'écriture. C'est ainsi que, tirant profit de l'hexagramme *jue/guai* « décider », les cent fonctionnaires purent être gouvernés et le peuple contrôlé (SW 15A 1a).

Voilà pourquoi on peut se demander si Xǔ Shèn n'aurait pas fait précéder les « pictogrammes » par les « signes abstraits » que représentent les deux seuls exemples de *zhǐshì*, qu'il donne dans son dictionnaire et qui se présentent sous les formes ☰ et ☷, pour bien insister sur le fait que les huit trigrammes ont été inventés en premier et que c'est d'eux que tout serait dérivé.

3.4. L'intérêt des *liù shū* pour l'histoire de l'écriture chinoise

Outre le fait que ces catégories sont assez floues et qu'il est difficile de les distinguer

¹³ Les huit trigrammes, qui représentent des sortes de signes abstraits formés de lignes continues ou interrompues superposées, correspondent aux huit signes suivants : *kūn* 坤 ☷ « terre », *gèn* 艮 ☶ « montagne », *kǎn* 坎 ☵ « eau », *xùn* 巽 ☴ « vent », *zhèn* 震 ☳ « tonnerre », *lí* 離 ☲ « feu », *duì* 兌 ☱ « vapeurs », *qián* 乾 ☰ « ciel ».

clairement les unes des autres¹⁴, il ne faut pas oublier que Xǔ Shèn, tout comme Bān Gù, les présentent comme une méthode pédagogique qui était enseignée aux enfants de huit ans. Les *liù shū* n'en demeurent pas moins importants sur le plan de l'histoire des théories chinoises sur l'écriture. Nous avons vu qu'avant les *liù shū*, les analyses de caractères se limitaient toujours à des explications d'ordre «graphico-sémantiques» et ne se préoccupaient guère de leur prononciation¹⁵. Qu'il s'agisse de l'exemple des graphies opposées qui notent des notions opposées chez Hán Fēi et dans le *Zuǒzhuàn*, ou des autres exemples tirés du *Zuǒzhuàn*, ce qui importait avant tout c'était le sens voire la combinaison du sens des constituants. Aussi ce qui est nouveau avec les *liù shū*, c'est le fait de reconnaître le rôle du phonétisme dans l'écriture, non seulement par le biais des *jiǎjiè* 假借 « emprunts », mais aussi par celui des *xíngshēng* 形聲 « idéophonogrammes ». Les *jiǎjiè* 假借 « emprunts » représentent ce que nous appelons aujourd'hui des « phonogrammes ». Il s'agit de caractères qui peuvent noter toutes sortes de mots en faisant abstraction de leur sens¹⁶ ; tandis que les *xíngshēng* 形聲 notent dans leur graphie même un constituant « phonétique » et un constituant « sémantique ». Parce qu'ils permettent de reconnaître l'importance de la notation phonétique, les *liù shū* représentent une véritable avancée sur le plan de la connaissance de l'écriture chinoise. Il ne s'agit plus seulement de pictographie ou d'idéographie, il s'agit également de tenir compte de la phonographie ou, autrement dit, de toutes les différentes façons de mettre par écrit les mots.

4. DEUX APPROCHES DE L'ANALYSE DE L'ÉCRITURE A L'ÉPOQUE DES HAN (AU I^{ER} SIÈCLE DE NOTRE ÈRE)

4.1. Xǔ Shèn et le *Shuō wén jiě zì*

Avant d'introduire ces deux approches, il est nécessaire de présenter un peu plus dans le détail Xǔ Shèn. Xǔ Shèn, que nous avons déjà évoqué à propos des *liù shū*, est l'auteur du dictionnaire *Shuō wén jiě zì* 說文解字, achevé en l'an 100 et présenté à la cour en 121 de notre ère par son fils. Ce dictionnaire comprend un très grand nombre d'entrées (9353 caractères), le premier système de classement des caractères par (540) clés, inventé par l'auteur, ainsi que toute une terminologie permettant l'analyse graphique des caractères. C'est un texte extrêmement important à plusieurs titres. Il s'agit tout d'abord de ce que l'on peut appeler un dictionnaire d'étymologie graphique. Xǔ Shèn cherche à expliquer pourquoi les caractères s'écrivent de la façon dont ils sont écrits, et s'attache à fournir une explication motivée de la structure graphique des caractères, en justifiant la présence des constituants

¹⁴ Ainsi, par exemple, comment définir le caractère *méi* 眉 « sourcils », a-t-on affaire à un croquis ou pictogramme, un *zhǐshì* ou une combinaison graphique ?

¹⁵ Dans l'exemple *gǔ* « sorcellerie », l'auteur joue cependant sur un cas d'homonymie entre « sorcellerie » et « insecte ailé » pour expliquer la présence de l'élément « insecte » dans la graphie.

¹⁶ Les exemples de *jiǎjiè* 假借 donnés par Xu Shèn montrent en réalité qu'il s'agit tantôt de phonogramme, tantôt d'extension de sens: « En ce qui concerne les graphies qui « empruntent [une graphie pour une autre] », au départ il n'y a pas de mot écrit, on s'appuie sur la prononciation pour (faire référence à) la chose. *Lìng* 令 « ordre, commandant » et *cháng/zhǎng* 長 « long, chef » en sont deux exemples » (*Shuōwén* 15B 1b). Ainsi, comme dans le cas de *lìng* 令, un seul caractère peut noter un mot (« commandant ») et son dérivé (« ordre »), ou bien, comme dans le cas de *cháng / zhǎng* 長, renvoyer à deux mots distincts (*cháng* 長 « long » et *zhǎng* 長 « chef ») qui se prononcent de la même manière ou de façon proche. Peu importe, ce qui compte c'est le fait de reconnaître que la prononciation permet de noter les mots de la langue parlée.

sémantiques¹⁷. Dans la postface de son dictionnaire, Xǔ Shèn présente également l'histoire de l'écriture jusqu'à son époque : les avant-courriers de l'écriture, son invention par Cāng Jié, les *liù shū*, etc. Il s'agit donc d'un texte fondamental pour l'étude de l'écriture chinoise¹⁸. Enfin, Xǔ Shèn introduit pour la première fois une distinction originale entre deux termes qui, comme on va le voir, révèlent deux analyses distinctes de l'écriture.

4.2. La distinction fondamentale entre wén 文 et zì 字

Dans le titre de son dictionnaire, Xǔ Shèn insiste sur une distinction nouvelle¹⁹ entre deux termes *wén* 文 et *zì* 字. Aujourd'hui, *wén* représente les « caractères simples », ou caractères que l'on ne peut pas décomposer en plus petits constituants graphiques, et *zì* 字 les « caractères composés », c'est-à-dire les caractères qui peuvent s'analyser en plus petits constituants graphiques²⁰. Mais à l'époque de Xǔ Shèn, ces termes ne représentaient pas une différence sur le plan d'une quelconque complexité graphique. Même si Xǔ Shèn en a conscience, puisqu'il analyse les caractères en plus petits constituants, une telle distinction est absente de son dictionnaire. « Caractères simples » et « caractères composés » ne font pas partie de son vocabulaire et il n'a donc pas besoin de les définir. Or c'est cette interprétation de *wén* 文 et *zì* 字 que l'on veut aujourd'hui attribuer à Xǔ Shèn et au titre de son dictionnaire, lequel est alors traduit par « expliquer les caractères simples et analyser les caractères composés ».

L'étude systématique des textes anciens permet de montrer, en effet, que ce n'est qu'à partir du III^e siècle avant notre ère que *wén* 文 et *zì* 字 désignent « les caractères »²¹, voire les « mots écrits » pour *zì*²². Avant cette date, *wén* 文 avait le sens de « dessin, figure, marque,

¹⁷ Cela le pousse parfois à aller assez loin, notamment dans le cas des outils grammaticaux ou « mots vides ». Xǔ Shèn définit, par exemple, le pronom objet *suǒ* qui s'écrit 所 (avec un « battant de porte » + « hache » comme constituants graphiques) de la façon suivante : « C'est le bruit que fait le bois quand on le coupe » 伐木声也从斤户声. Cette glose lui permet d'expliquer la raison pour laquelle on trouve le constituant sémantique « hache » dans la graphie. Cela ne correspond pas du tout au sens courant de *suǒ*, mais ce n'est pas non plus une invention puisqu'on trouve cette signification associée à ce caractère dans un des poèmes du *Livre des Odes* (*Shījīng* 詩經) ; il s'agit en fait d'une onomatopée. Xǔ Shèn s'appuie donc sur une méthode rigoureuse d'analyse des graphies, qui a assurément permis à son travail de se perpétuer jusqu'à nos jours.

¹⁸ Pour plus d'information sur le *Shuōwén* voir Bottéro & Harbsmeier 2008.

¹⁹ Nouvelle parce qu'avant le *Shuōwén* on ne trouve qu'un seul ouvrage avec *zì* 字 dans le titre, tandis qu'à la suite du *Shuōwén* plus d'une quarantaine d'ouvrages utiliseront *wén* 文 et/ ou *zì* 字 dans leur titre.

²⁰ Quant à l'expression *wén zì* 文字, elle signifie « écriture », « caractère » ou « signe écrit ». On entrevoit ici le problème de cette terminologie qui désigne à la fois un ou des signe(s) écrit(s) et un système d'écriture, et on comprendra mieux pourquoi en Chine on fait si facilement remonter l'écriture à des temps très anciens : le simple fait de voir un signe écrit sur une poterie permet de conclure à l'existence de caractères et donc à un système d'écriture.

²¹ Le sens de caractère d'écriture n'apparaît pas avant l'époque Qín (221-206), on note la première occurrence de *zì* 字 dans la célèbre phrase *tóng shū wén zì* 同書文字 « unifier l'écriture » attribuée au premier empereur Qín Shǐ huáng dì 秦始皇帝 dans laquelle *wén* 文 et *zì* 字 sont en outre associés pour la première fois, cf. *Shǐjì* 史記 6, p. 239 et 245.

²² Comme l'indique Zhèng Xuán 鄭玄 (127-200) dans son commentaire du Rituel des Zhōu (cf. *Zhōulǐ* 周禮 Chūn guān 春官, Wài shǐ 外史, SSJZS, p. 820c), *zì* 字 aurait remplacé le terme *míng* 名 « nom, dénomination »

Françoise Bottéro

veines, texte », tandis que *zì* 字 celui de « nom, dénomination, appellation ».

Aussi chez Xǔ Shèn, les deux termes désignent-ils bien les signes écrits, mais selon des angles d'approche tout-à-fait différents²³. Les *wén* représentent les graphies ou dessins « naturels »²⁴ dotés d'une signification inhérente ; tandis que les *zì* représentent les graphies dotées d'une prononciation inhérente qui les relie aux mots de la langue. On a donc affaire à des mots écrits.

Le schéma suivant permet de voir la différence entre *wén* 文 et *zì* 字 dans le *Shuōwén jiězì* :

wén 文 + P = *zì* 字

Dessin + Prononciation = mot écrit

La notion de *zì* « mots écrits » permet à Xǔ Shèn de mettre en avant la relation entre l'écriture et la langue. Mais il ne rejette pas pour autant l'autre analyse qui voit des figures dans les signes écrits. Il opère, au contraire, grâce à ces deux notions, une sorte de synthèse entre deux façons traditionnelles de concevoir l'écriture. La première me semble liée à l'interprétation ancienne des marques et des signes divinatoires, tandis que la seconde me paraît liée à la tradition des scribes, habitués à jongler avec des mots, et qui avaient parfaitement intégré la relation étroite entre mots écrits et mots parlés.

On peut donc distinguer deux notions clés qui révèlent deux analyses de l'écriture :

- d'une part, avec *wén*, une approche de l'écriture dans laquelle les signes écrits (les graphies) sont des représentations « naturelles » de la réalité (veine, lignes, marque, dessin → graphie) ; et de l'autre
- avec *zì*, une approche linguistique, dans laquelle les signes écrits (les caractères → mots écrits) notent la langue.

Le titre du dictionnaire *Shuō wén jiě zì* 說文解字 est donc très analytique, il présente le programme qu'entend suivre Xǔ Shèn dans son ouvrage : « Expliquer les graphies et analyser les mots écrits »²⁵. Ou, autrement dit, analyser les mots écrits à partir de l'explication de leur graphie.

Cette réinterprétation de *wén* et de *zì* que j'ai proposée va, en réalité, beaucoup plus loin qu'une simple « correction » terminologique qui remplacerait « caractères simples » et « caractères composés » par « graphies » et « mots écrits ». Elle remet en cause l'idée bien ancrée d'une seule et unique théorie de l'écriture en Chine depuis des temps immémoriaux²⁶. Elle montre l'existence de deux types d'analyses du signe écrit : l'une considérant l'écriture comme révélant et symbolisant les réalités du monde ; l'autre comme notant la parole. À l'époque des Hàn, l'écriture note bien la parole, mais elle ne représente pas moins un système

qui prévalait autrefois : 古曰名今日字 « Ce qu'autrefois on appelait *míng* « dénominations » se dit *zì* maintenant ».

²³ C'est ce que m'a permis de montrer l'étude systématique des 10 emplois de *wén* 文, des 11 emplois de *zì* 字 et des 3 de *wénzì* 文字, dans la postface du *Shuōwén*, cf. Bottéro 2004 et 2006.

²⁴ Dessins naturels qui peuvent très bien être complexes.

²⁵ L'originalité de Xǔ Shèn c'est aussi d'avoir choisi un titre pour son œuvre. Les ouvrages comprenaient rarement un titre à cette époque. C'est pourquoi le fait d'en choisir un montre une volonté toute particulière.

²⁶ Dans un ouvrage représentatif des théories sur l'écriture en Chine, tels que *Zhōngguó wénzìxué shǐ* 中國文字學史 « Histoire de l'écriture chinoise » (1995, p. 72), Yáo Xiàosù affirme : « Xǔ Shèn est le premier auteur, dans l'histoire de l'écriture chinoise, à avoir lancé l'idée que les *wén* étaient des caractères simples et les *zì* des caractères composés... ».

Théories chinoises de l'écriture

de signes visuels détachés du contexte de la langue parlée.

5. LA VISION CHINOISE DES ÉCRITURES ÉTRANGÈRES

La connaissance des écritures indiennes :

Au V^e siècle de notre ère le moine bouddhiste Sēngyòu 僧祐 (435-518) rédige un texte dans lequel se trouvent les premières références connues à d'autres systèmes d'écriture. Ce texte s'intitule *Hú Hàn yìjīng yīnyì tóngyì jì* 胡漢譯經音義同異記 « Notes concernant les différences de prononciations et de sens dans les traductions en chinois des textes sacrés indiens ». Inclus dans les Collections des notes du Tripitaka (*Chū sān Zāng jì jí* 出三藏記集²⁷), il représente le premier traité théorique sur le problème de la traduction.

Sēngyòu y développe les premières discussions sur les différences entre les systèmes d'écriture chinoise et indienne. Il introduit les deux écritures indiennes brāhmī et kharoṣṭhī²⁸ en parallèle avec l'écriture chinoise, appelée écriture de Cāng Jié. Il décrit leur façon de s'écrire : de gauche à droite pour la brāhmī, de droite à gauche pour la kharoṣṭhī, et de haut en bas pour la chinoise.

Quant à la formation des mots en sanskrit, il note :

Pour ce qui est de la formation des mots à partir des sons, il y a des [syllabes] simples et des complexes. Tantôt un simple mot [une syllabe] exprime plusieurs idées, tantôt plusieurs mots [syllabes] représentent une seule signification. (...) Mais pour ce qui est des signes écrits indiens, une structure graphique (un corps 體) ne forme pas un mot ; il en faut plusieurs pour former une phrase et du sens. Dans de telles conditions, transmettre le sens est autrement difficile !

En ce qui concerne les signes de l'écriture indienne, Sēngyòu note :

Dans l'écriture brāhmī, il y a des caractères incomplets (*bànzǐ* 半字) et des caractères complets (*mǎnzì* 滿字 : mots). On parle de caractères incomplets car aucun sens n'est suffisamment exprimé par eux, c'est pourquoi leur structure graphique (字體 « corps ») ne représente qu'une partie (un constituant) à l'image du caractère chinois « lune » qui représente le croissant et non la lune pleine. Et on parle de caractères complets, car ils expriment entièrement une idée, c'est pourquoi leur structure graphique (字體 « corps ») est complète, à l'image du caractère chinois « soleil » qui représente une forme pleine. (...)

Pour ce qui est de la forme (« corps » 體), un caractère incomplet ressemble à *yán* 言 « parole » en chinois, tandis qu'un caractère complet ressemble à *zhū* 諸 « tout ». *Yán* 言 « parole » flanqué de *zhě* 者 donne *zhū* 諸 « tout ». Parce que le caractère *zhū* 諸 est une juxtaposition de deux (constituants), il représente un exemple de complétude, tandis que détaché le caractère *yán* 言 « parole » représente la catégorie incomplète. Séparés les caractères incomplets n'en

²⁷ *Taishō shinshū Daizōkyō* 大正新修大藏經 n° 2145.

²⁸ L'écriture kharoṣṭhī, également connue sous le nom de gāndhārī, est une ancienne écriture utilisée pour noter le gāndhārī (dialecte Prākṛit) et le sanskrit par les scribes du Gandhāra (Pakistan et est de l'Afghanistan actuels), du III^e siècle av. notre ère au III^e siècle de notre ère. On l'utilisait aussi en Bactriane, en Sogdiane et le long de la route de la soie où elle aurait survécu jusqu'au VII^e siècle dans les relais isolés de Khotan et de Niya.

Françoise Bottéro

constituent pas moins les éléments essentiels des mots écrits. Ce sont les caractères incomplets qui permettent de former des caractères complets. [Autrement dit, ce sont les lettres ou constituants qui permettent de former les mots écrits].

Ce qui est intéressant dans ce passage c'est la façon d'analyser l'écriture indienne à partir de la terminologie chinoise. Une terminologie faite pour l'écriture chinoise, mais mal adaptée à la description de l'écriture indienne. L'auteur part du terme chinois *zì*²⁹ « caractère, mot écrit » et introduit les notions de caractère incomplet et de caractère complet pour décrire les signes syllabiques (alpha-syllabique) du sanskrit et les mots écrits (composés de ces signes) en sanskrit (ou en prakrit)³⁰.

Les caractères incomplets (signes syllabiques) sont mis en parallèle avec les constituants de la langue écrite chinoise, comme *yán* 言 « parole », mais ils restent en même temps très différents puisque les constituants de l'écriture chinoise notent en général du sens et pas nécessairement la prononciation. « On parle de caractères incomplets car aucun sens n'est suffisamment exprimé par eux », nous dit l'auteur, pour montrer que dans l'écriture chinoise il n'y a pas de caractères incomplets puisqu'ils notent tous du sens. Il faut donc imaginer la difficulté pour un chinois de se représenter un système d'écriture qui se base sur des signes qui ne notent pas de sens. Un système bien incomplet en effet !

On peut bien sûr se demander dans quelle mesure cette description permettait à n'importe quel lecteur chinois de comprendre comment fonctionnait l'écriture indienne, mais il est clair que les termes de « caractère incomplet » et « caractère complet » devaient au moins leur permettre de se faire une idée de la structure composée des mots (écrits) indiens.

6. L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ORTHODOXIE TRADITIONALISTE

6.1. Le traité des *liù shū*

Au XII^e siècle, à l'époque des Sòng, Zhèng Qiáo 鄭樵 (1104-1162), qui est l'auteur d'une encyclopédie historique *Tōng zhì* 通志 *Traité général*, cherche une méthode « rationnelle » et efficace pour analyser l'écriture chinoise. Zhèng Qiáo est un auteur qui s'intéresse à tout : à l'histoire institutionnelle de la Chine, au bouddhisme, à la tradition indienne, etc. Dans son encyclopédie, il consacre une section à l'écriture indienne (écriture brāhmī), et rédige en particulier un traité sur les « Six façons de mettre par écrit (les mots) » (*liù shū lüè* 六書略). Il remet donc au goût du jour les *liù shū* que l'on avait presque perdus de vue depuis le I^{er} siècle. Mais il les réorganise complètement en combinant les termes de Xǔ Shèn³¹ avec l'ordre de Bān Gù, à deux exceptions près: *xiàng xíng*, *zhǐ shì*, *huì yì*, *zhuǎn zhù*, *xié shēng* et *jiǎ jiè*. Il introduit en même temps tout un ensemble de sous-classification et entreprend pour la première fois le classement des caractères à partir des *liù shū*. Chose que ses prédécesseurs s'étaient bien gardés de mettre en pratique. Ce faisant, il crée un système extrêmement compliqué, avec pas moins de 18 sortes de pictogrammes³², 6 sortes de symbolisations³³, des

²⁹ Lequel correspond oralement à une syllabe, tantôt simple, du type : V, CV, VC, tantôt plus complexe, du type : CMVC, etc.

³⁰ Notez que si elles avaient existé, les notions de caractères simples (*wén*) et de caractères composés (*zì*) attribuées aujourd'hui à *wén* et à *zì* auraient été bien utiles pour parler de formes simples et de formes composées.

³¹ Le terme *xié shēng* est emprunté à Zhèng Zhòng, tandis que l'ordre *zhuǎn zhù*, *xié shēng*, *jiǎ jiè* est original.

³² Du type « forme des objets célestes », « forme des montagnes et des rivières », « forme des plantes », etc.

³³ Du type « symbolisation des apparences », « des nombres », « des positions », « des vapeurs », « des sons » (onomatopées) et « des appartenances ».

combinaisons de catégories telles que « combinaison de forme et prononciation » 形兼聲, « combinaison de forme et signification » 形兼意, ainsi que des double-classifications³⁴.

La conception originale des *liù shū* est profondément modifiée : les deux seuls exemples de « caractères abstraits » *zhǐ shì* 指事 donnés par Xǔ Shèn (« dessus » et « dessous ») se retrouvent dorénavant classés dans la catégorie « pictogrammes » *xiàng xíng* 象形³⁵ ! Peu importe, Zhèng Qiáo élève les *liù shū* au rang de théorie fondamentale pour comprendre l'écriture chinoise.

6.2. La distinction entre « caractères simples » et « caractères composés ».

Zhèng Qiáo 鄭樵 introduit également une nouvelle distinction entre « caractères simples » et « caractères composés ». Il est le premier à redéfinir *wén* 文 et *zì* 字 comme « caractère simple » et « caractère composé »³⁶. Il écrit : « un *wén* 文 est un corps simple, un *zì* 字 un corps composé » 獨體為文合體為字.

Il me semble qu'il faut en réalité voir là une transposition de la connaissance des mécanismes de l'écriture indienne appliquée à l'analyse de l'écriture chinoise. On a vu, en effet, que dans leur structure (leur corps), les signes de l'écriture indienne étaient représentés soit comme des caractères incomplets, nous dirions des constituants (lettres ou syllabes), soit comme des caractères complets, nous dirions des mots formés à partir de ces constituants³⁷. Muni de sa connaissance de l'écriture indienne, Zhèng Qiáo applique cette nouvelle approche analytique à l'écriture chinoise en utilisant les termes *wén* 文 et *zì* 字.

L'originalité et la force de sa démarche tient dans le fait que sur le plan graphique on peut respectivement analyser *wén* 文 et *zì* 字 comme caractère simple et caractère composé. En effet, *wén* 文 forme un tout qui n'est pas décomposable en plus petites unités (ou constituants), tandis que *zì* 字 est composé de deux constituants : 宀 (« toit ») + 子 (*zǐ*). Cette analyse se trouve d'ailleurs dans le dictionnaire *Shuō wén jiě zì*. Aussi, et sans doute pour donner plus de crédit à sa nouvelle analyse, Zhèng Qiáo affirme-t-il que cette distinction remonte au *Shuō wén jiě zì* 說文解字 de Xǔ Shèn.

C'est ainsi qu'il impose une tradition qui n'existait pas. Curieusement, cette orthodoxie traditionaliste va se perpétuer jusqu'à nos jours et évincer les analyses plus anciennes, telles que les deux autres analyses de l'écriture qui coexistaient au I^{er} siècle.

³⁴ *Jī* 箕, par exemple, est tout d'abord classé sous la catégorie générale *xiàng xíng* « pictogramme » en tant que « combinant forme et son » *xíng jiān shēng* 形兼聲, mais également rangé sous la catégorie *xié shēng* 諧聲 « idéophonogramme » en tant que *shēng jiān yì* 聲兼意 « combinant prononciation et signification ».

³⁵ On les trouve plus précisément dans la sous-classification *xiàng wèi* 象位 [graphies] qui « symbolisent une position ».

³⁶ 獨體為文合體為字. « Les caractères simples constituent les *wén*, les caractères composés constituent les *zì* ». Cette définition est tout d'abord donnée dans l'introduction principale du *Tōng zhì* (1935, ch. 1. p. 2), puis dans *Liù shū lüè* (ch. 31) sous la catégorie *zhǐ shì* ainsi que dans le *Qīyīn lüè* 七音略 “Summary on the seven sounds” (ch. 36, p. 513 ff.).

³⁷ Zhèng Qiáo reprend l'idée de « corps /forme » 體 et de plus petits constituants propres à l'écriture indienne, pour l'appliquer aux caractères chinois.

Françoise Bottéro

CONCLUSION

Associée à l'étude des mots anciens, l'étude des théories chinoises sur l'écriture révèle des analyses originales du signe écrit à l'époque des Hàn. Si elles paraissent s'exclure l'une l'autre, à nos yeux de linguistes modernes, ces analyses coexistent néanmoins dans le premier dictionnaire d'étymologie graphique. Cependant, le fait que l'écriture note la langue ne semble pas avoir été si remarquable pour que les Chinois mettent en avant l'approche phonétique.

Ce sont manifestement les contacts avec les langues et écritures indiennes, par le biais des milieux bouddhiques, qui ont renforcé l'approche sémantique de l'écriture en Chine. Habitué à analyser les caractères en constituants sémantiques, les Chinois ont trouvé une carence dans le système graphique indien au point d'inventer le terme de « caractères incomplets » pour désigner les unités graphiques de la brāhmī. L'importance que les Indiens accordaient à l'étude des sons n'a pas manqué d'être observée. Au XII^e siècle de notre ère, Zhèng Qiáo a d'ailleurs mis en avant le fait que les tables de rimes chinoises venaient d'Inde. Il a également souligné les différences entre l'écriture indienne, qui à partir d'un nombre limité de signes pouvait noter une infinité de prononciations (du fait que les mots sont formés de plusieurs syllabes), et l'écriture chinoise qui possédait une infinité de caractères (avec des prononciations moins variées que celles des mots indiens)³⁸. Mais il a surtout cherché à distinguer et à classer de façon méthodique les caractères chinois en réintroduisant une vieille méthode pédagogique de l'époque des Hàn, quitte à la modifier complètement, et il a associé aux termes *wén* 文 et *zì* 字 une distinction graphique entre « caractères simples » et « caractères composés ». C'est ainsi qu'une orthodoxie traditionnaliste s'est imposée jusqu'à nos jours. Dès lors, l'analyse de l'écriture chinoise a eu tendance à se limiter à une simple distinction typologique des graphies au point d'oublier parfois que comme toutes les autres écritures, elle notait du son³⁹.

BIBLIOGRAPHIE

BAN Gù 班固 (32-92) (1962) *Hànshū* 漢書, Běijīng, Zhōnghuá shūjù, 12 vol.

BOLTZ, William (1994) *The Origin and Early Development of the Chinese Writing system*, New Haven, CT: American Oriental Society.

BOTTÉRO, Françoise (2004) « Revisiting the wen and the zi: The Great Chinese Characters Hoax », *Bulletin of the Museum of Far Eastern Antiquities* 74, 14-33.

BOTTÉRO, Françoise (2004) « Chinese Characters Versus Other Writing Systems: The Song Origins of the Distinction Between “Non-compound Characters” (*wen* 文) and

³⁸ *Lun Hua Fan xia* 論華梵下, *Tōng zhì* (1935, ch. 35. p. 62).

³⁹ En effet on peut lire dans certains manuels modernes que l'écriture chinoise est un système idéographique. Cf. par exemple l'ouvrage publié en 2009 par les éditions de l'université de Pékin rassemblant les *Matériaux recommandés pour les examens autodidactes de l'enseignement national supérieur*, sur le *Chinois classique* 古代汉语 (全国高等教育自学考试指定教材) 北京大学出版社, p. 8 : « L'écriture chinoise fait partie des écritures morpho-sémantiques, généralement appelées écritures idéographiques ; c'est par le dessin de la forme des objets, le croquis d'une chose ou d'une action que sa structure graphique représente le sens des mots. »

Théories chinoises de l'écriture

- “Compound Characters” (zi 字) », Ken-ich TAKASHIMA and Jiang SHAOYU (éd.) *Meaning and Form: Essays in Pre-Modern Chinese Grammar*, Lincom Europa, 1-17.
- BOTTÉRO, Françoise (2006) « Cang Jie and the Invention of Writing: Reflections on the Elaboration of a Legend », in C. Anderl and H. Eifring (eds) *Studies in Chinese Language and Culture*, Oslo, Hermes Academic Publishing, 135-155.
- BOTTÉRO, Françoise et HARBSMEIER, Christoph (2008) « The *Shuowen jiezi* Dictionary and the Human Sciences in China », *Asia Major Third Series*, Volume 21, Part 1, 249-271.
- COUVREUR, Séraphin (1951) *La chronique de la principauté de Lou*, Paris, Cathasia, 3 tomes.
- VAN GULIK, Robert Hans (1980) *Siddham, An Essay on the History of Sanskrit Studies in China and Japan*, Delhi, Jayed Press.
- LEVI, Jean (1995) *La Chine romanesque*, Paris, Le Seuil.
- LEVY, André (1995) « À propos de la typologie en six catégories des caractères chinois. Que reste-t-il de la théorie des *liushu* ? », *Études chinoises* XIV, n° 1, 9-22.
- QIU Xīguī 裘錫圭 (1988 [1990]) *Wénzìxué gāiyào 文字學概要*, Běijīng, Shāngwù yīnshūguǎn.
- QIU Xīguī 裘錫圭 (2000) « Chinese Writing » (Translated by Gilbert MATTOS and Jerry NORMAN), *Early China Special Monograph Series* n° 4, Berkeley, The Society for the Study of Early China and The Institute of East Asian Studies, University of California.
- SSJZS (1980) = *Shīsānjīng zhùshū 十三經註疏* [Commentaires sur les Treize Classiques], Běijīng, Zhōnghuá shūjú.
- TANG Lán 唐蘭 (1979) *Zhōngguó wénzìxué 中國文字學*, Shànghǎi, Gǔjí chūbǎnshè.
- TANG Lán 唐蘭 (1981) *Gǔwénzìxué dǎolùn 古文字學導論*, Jīnán, Qílǚ shūshè.
- WANG Xiānqiān 王先謙 (1988) *Xúnzi jíjiě 荀子集解*, Běijīng, Zhōnghuá shūjú.
- Xǔ Shèn voir XU Xuàn.
- XU Xuàn 徐鉉 (1988) *Shuōwén jiězì 說文解字*, Běijīng, Zhōnghuá shūjú.
- XUNZI (298-235) voir WANG Xiānqiān (1988).
- YAO Xiàosuí 姚孝遂 (1995) *Zhōngguó wénzìxué shǐ 中國文字學史*, Jílín, Jiàoyù chūbǎnshè.
- ZHENG Qiáo 鄭樵 (1104-1162) (1935) *Tōng zhì 通志* in *Shí Tōng dì sì zhòng 十通第四種*, Shànghǎi, Shāngwù yīnshūguǎn.

L'ÉCRITURE ET LE GRAPHISME À L'ÈRE DE LA LINGUISTIQUE

PSYCHOLOGIQUE

Sergueï Tchougounnikov

Université de Bourgogne, Dijon

RÉSUMÉ

Il s'agit d'analyser et de systématiser les idées directrices relatives à l'écriture et au graphisme dans les sciences du langage « psychologiques » au tournant du XIX^e-XX^e siècles. Nous nous concentrerons sur les conceptions du graphisme et de l'écriture manuscrite comme « mouvements expressifs » (*Ausdrucksbewegungen*), se rattachant au concept de « geste verbal » dans la linguistique psychologique occidentale (1850-1930). Initialement inspiré par la morphologie et la physiognomonie allemandes (J. Lavater, J. W. Goethe, J. Engel, C. Carus, Th. Piderit), cette vision du langage conçu comme un cas particulier des « mouvements expressifs », qui remonte à la psychologie de la conscience, élaborée par J. Herbart et son école dès 1816, est reprise et développée dans la psychologie des mouvements durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle évoluera enfin en véritable théorie du langage fondée sur la base expressive et psychophysique (H. Steinthal, W. Wundt, L. Klages, K. Bühler). Il s'agit en outre de situer les recherches des graphologues d'alors par rapport aux positions dominantes sur l'écriture, développées par les linguistes contemporains, en particulier, par les néo-grammairiens allemands (K. Brugmann ; H. Osthoff ; H. Paul).

MOTS-CLEFS : Écriture (*Handschrift, Schrift*), Activité de la parole (*Sprechtätigkeit*), Mouvement expressif (*Ausdrucksbewegung*), Science de l'expression (*Ausdruckskunde*). Graphologie.

ABSTRACT

This study deals with the conception of "writing" within the German humanities during the « psychological turn » of the last half of the XIXth - the beginning of the XXth centuries. The focal point is "graphism" and "writing" understood as "expressive movements" (*Ausdrucksbewegungen*), this notion being bound to the concept of "verbal gesture" within the trend of "psychological linguistics" (1850-1930).

Inspired initially by the morphological and physiognomonic tradition (J. Lavater, J. W. Goethe, J. Engel, C. Carus, Th. Piderit), this conception considers language as a particular kind of "expressive movements". This vision comes back to the German psychology of consciousness elaborated by J. Herbart since 1816 and developed by the "psychology of movements" during the second half of the XIXth century. This approach becomes finally a real theory of language found on the expressive and psychophysical basis (H. Steinthal, W. Wundt, L. Klages, K. Bühler). We try also to connect the research in the field of graphology to the dominant positions developed within the linguistic of this period, and particularly within the "neogrammarien" trend (K. Brugmann ; H. Osthoff ; H. Paul).

KEY WORDS : Writing speech activity, Expressive movement, Science of expression, Graphology.

L'ÉCRITURE DANS LA LINGUISTIQUE NÉO-GRAMMAIRIENNE

La linguistique néogrammairienne est à l'origine du tournant sonore dans les sciences du langage. L'objet phonique étant assimilé à l'objet d'étude de la linguistique, ce programme de recherche entretient nécessairement des relations complexes avec la fixation de ce phénomène par l'écriture.

Cette oralité radicale de l'objet linguistique a pour substrat « l'homme parlant » (*der sprechende Mensch*)¹. L'« activité de la parole » (*Sprechtätigkeit*) apparaît ici comme le processus formateur qui rend possible la transformation de la « matière de la langue » (*Sprachstoff*)². Le savoir du linguiste porte sur un double « mécanisme de la parole » (*Sprechmekanismus*), en accord avec l'approche psychophysique de la psychologie d'alors : comme un « dispositif psychique et somatique » (*dieses seelisch-leiblichen Mekanismus*). Cette vision implique une claire séparation entre la langue parlée et la langue « fixée sur le papier » (*die Sprache auf dem Papier*)³.

C'est la raison pour laquelle Hermann Osthoff (1847-1909) et Karl Brugmann (1849-1919) enjoignent les linguistes comparatistes à « se risquer hors des ateliers obscurcis par la fumée des hypothèses dans lesquels on forge les protoformes indo-européennes pour se lancer dans l'air pur et transparent de la réalité et du présent tangible »⁴. Au-delà de son caractère programmatique, cet appel est aussi une belle métaphore wagnérienne : nous sommes en 1878, précisément entre deux festivals de Bayreuth – le premier de 1876 et le second de 1882. Ces protoformes indo-européennes sont naturellement assimilées aux protophénomènes purement hypothétiques⁵, aux artefacts de l'écrit, complètement détachés de la réalité des « langues vivantes » (*lebende Sprache*)⁶. Elles font partie de cette « langue sur le papier » contre laquelle se tourne le programme de ce nouveau courant. L'écriture est conçue comme une sorte d'écran entre le linguiste et son objet⁷.

Cette position néogrammairienne conduit au programme qui consiste à « écouter la vie de la langue (*Sprachleben*) avec ses propres oreilles » (*mit eigenen Ohren hören*)⁸. Le programme de la « philologie de l'écoute » ou de la « philologie des oreilles » (*Ohrenphilologie*), celle d'Eduard Sievers (1850-1932)⁹ et de Franz Saran (1866-1931)¹⁰, n'est qu'une radicalisation d'une position initialement néogrammairienne.

Selon Hermann Paul (1846-1921), le linguiste ne doit pas oublier que l'écrit (*Geschriebene*) n'est pas la langue elle-même (*nicht die Sprache selbst ist*)¹¹. La conception de l'activité de la parole (*Sprechtätigkeit*), formulée par Paul, introduit le dualisme entre le mot parlé et le mot écrit. Dans le premier chapitre des *Prinzipien...*, l'écriture est posée comme le « substitut écrit » (*Surrogate der Buchstabenschrift*) de ce « phénomène vivant » (*lebendige Erscheinung*) qu'est le langage¹².

¹ Osthoff, Brugmann 1878, p. III.

² *ibid.*, p. III.

³ *ibid.*, p. III.

⁴ *ibid.*, p. IX.

⁵ *ibid.*, p. VI.

⁶ *ibid.*, p. VIII-IX.

⁷ *ibid.*, p. IX.

⁸ *ibid.*, p. IX.

⁹ Sievers 1912 ; Sievers 1924. Voir aussi : Tchougounnikov 2007, p. 145-162.

¹⁰ Saran 1904; Saran 1907.

¹¹ Paul [1880] 1909, p. 374.

¹² *ibid.*, p. 30.

Selon Paul, presque tous les systèmes alphabétiques sont entachés d'un défaut essentiel : ils proviennent tous de l'adaptation par tel ou tel peuple d'un alphabet relatif à une langue étrangère au système de leur propre langue. L'écriture ne relève donc pas d'une création autonome qui tiendrait compte des particularités d'une langue nationale précise¹³.

Le reproche essentiel formulé par Paul à l'égard de l'écriture concerne le fait qu'elle reste en dehors de l'évolution du langage. L'écriture ne participe pas à l'évolution du système, elle reste par conséquent étrangère à l'historicité du phénomène langagier. L'évolution ultérieure d'une langue donnée peut aboutir à de nouvelles distinctions phoniques que l'alphabet initialement introduit ne pouvait pas prévoir. Par sa nature, tout alphabet n'est pas rationnel dans la mesure où il ne satisfait, ni à la physiologie du son, ni à psychologie de la « conscience verbale ». Ce manque de congruence intrinsèque aux alphabets aboutit à une pléthore de signes graphiques qui servent à désigner les sons¹⁴.

Exclue du processus évolutionniste, l'écriture ne peut exercer aucune influence sur la prononciation. En effet, l'écriture avec ses signes fixes est extraite de cette sphère d'une influence réciproque des individus, où, selon Paul, s'accomplit l'évolution du langage. L'écriture reste donc au-delà de cette tendance essentielle de l'évolution langagière qui consiste, au quotidien, à se laisser influencer inconsciemment par ses interlocuteurs¹⁵.

Naturellement, c'est la dimension orale du langage qui laisse percevoir le plus clairement le processus de l'évolution du langage. C'est à l'oral qu'on voit se manifester la faculté des sons articulés à former une quantité innombrable de variantes intermédiaires, ces variantes étant liées aux écarts individuels dans l'articulation de ces sons. L'écriture dissimule en outre les variations dialectales : c'est cette neutralisation des traits dialectaux qui en fait un moyen de communication efficace pour de vastes collectifs d'interlocuteurs¹⁶. Mais cette même particularité fait que l'écriture s'avère incapable d'influencer la prononciation¹⁷. En dissimulant ces écarts individuels, l'écriture n'enregistre pas par conséquent les processus évolutifs au cœur du langage, elle n'a pas accès à cette tendance profonde de son fonctionnement.

En outre, l'écriture dissimule les modifications diachroniques¹⁸. La fragilité de l'association entre le son et la lettre reflète la fragilité de l'association psychique en tant que telle ainsi que le caractère arbitraire de cette dernière. En effet, selon Paul, si, dans diverses régions, la même lettre peut désigner des sons très différents, on peut supposer que le même phénomène peut avoir lieu sur le même territoire mais à des époques différentes. Pour Paul, aucune lettre n'est liée à un son précis, de sorte que ce lien peut se conserver durant de longues périodes. En réalité, la relation entre la lettre et le son se fonde uniquement sur « l'association des représentations » (*Assoziation der Vorstellungen*). Habituellement, chaque lettre se trouve associée à l'« image d'un son ou image phonique » (*Lautbild*) en usage à une époque déterminée¹⁹.

A la faveur de changements phoniques naturels, la représentation d'un son se trouve graduellement remplacée par une autre représentation, différente de la représentation initiale, sans que les locuteurs ne se rendent compte de ce processus. Par conséquent, l'« image phonique » (*Lautbild*) liée à telle ou telle lettre ne peut pas ralentir le changement phonique. En effet, cette « image phonique » subit elle-même des modifications provoquées par le changement phonique en cours. Chaque génération des locuteurs transpose naturellement la

¹³ *ibid.*, p. 374-376.

¹⁴ *ibid.*, p. 375-376.

¹⁵ *ibid.*, p. 379.

¹⁶ *ibid.*, p. 374.

¹⁷ *ibid.*, p. 380.

¹⁸ *ibid.*, p. 380.

¹⁹ *ibid.*, p. 380.

L'écriture et le graphisme à l'ère de la linguistique psychologique

« valeur phonique » (*Lautwert*) de chaque lettre sur les signes graphiques du passé. Selon Paul, il n'existe aucun moyen de comparer la « valeur phonique » (*Lautwert*) antérieure propre à telle ou telle lettre avec la valeur phonique actuelle de cette même lettre²⁰.

Paul souligne sans cesse une « disproportion » (*Missverhältnis*) existant entre l'écriture et la prononciation. En absence de l'orthographe fixe, chaque scripteur analyse la langue qu'il transcrit de façon autonome. Pour reprendre la terminologie de la psychologie d'alors, on peut parler de l'absence de « représentation graphique » pour le mot. Originellement, le lien entre le « signe graphique représentant le son » (*Lautzeichen*) et sa « signification » (*Bedeutung*) est toujours médiatisé par la « représentation des sons eux-mêmes » (*die Vorstellung von den Lauten*) et par des « sentiments moteurs » (*Bewegungsgefühl*)²¹. Mais, dans la mesure où ces deux éléments – le « signe graphique représentant le son » (*Lautzeichen*) et sa « signification » (*Bedeutung*) – se trouvent de plus en plus fréquemment associés entre eux, ils finissent par établir entre eux des liens directs. Les liens intermédiaires deviennent alors inutiles et finissent par se perdre. La lecture et l'écriture courantes sont tributaires de ce lien direct²².

Paul souligne une contradiction entre l'« écriture » (*Schrift*) et le « développement phonique d'une langue » (*die lautliche Entwicklung der Sprache*). La cause de cette contradiction est, selon lui, l'« absence de continuité » (*Mangel an Kontinuität*). Car sur le plan phonétique, la continuité est le seul facteur qui permet de combiner la modification permanente des sons avec l'« usage » (*Usus*) stable. A l'égard de l'écriture, cet usage stable signifie le caractère fixe et immuable de l'orthographe. Cela signifie aussi la croissance inévitable de la contradiction entre l'« écriture » (*Schrift*) et la « prononciation » (*Aussprache*). En revanche, plus l'écriture est hésitante, plus elle s'approche de la tendance évolutive du langage. L'hésitation de l'écriture (ou de la transposition graphique) reflète la fidélité avec laquelle le graphisme suit le « développement de la langue » (*Entwicklung der Sprache*)²³.

L'APPORT DES PSYCHOLOGUES : LA COMPOSANTE GRAPHIQUE DANS LA « REPRÉSENTATION VERBALE »

Le graphisme défini comme « image visuelle du mot » fait partie du modèle de la « représentation verbale » (*Wortvorstellung*), conventionnelle aussi bien dans la linguistique psychologique que dans la psychologie de cette période. Pour les psychologues d'alors (et en particulier, pour W. Wundt)²⁴, la « représentation verbale », qui médiatise les phénomènes du langage, est conçue comme un complexe associatif composé des éléments psychiques constitutifs des mots tels que : l'image visuelle du mot, l'image sonore du mot, les sentiments articulatoires, le contenu sémantique.

Dans la « représentation verbale », les éléments psychiques associés diffèrent au point de vue qualitatif. La signification verbale résulte de l'association arbitraire des images visuelles et sonores avec tel ou tel contenu représentationnel ainsi qu'avec les représentations articulatoires. Par conséquent, c'est précisément le mode de cette liaison que les psychologues placent au centre de leurs analyses. Ainsi, selon Wundt, la première question de l'étude psychologique des représentations verbales est la question du mode de liaison de leurs composantes²⁵. À cet égard, les troubles du fonctionnement du langage nous permettent

²⁰ *ibid.*, p. 380.

²¹ *ibid.*, p. 380-381.

²² *ibid.*, p. 381.

²³ *ibid.*, p. 388.

²⁴ Wundt expose cette notion, très courante dans la psychologie d'alors, en particulier dans ses *Grundzüge der physiologischen Psychologie* et les deux premiers volumes de *Völkerpsychologie*.

²⁵ Voir le chapitre « La psychologie de la représentation. La structure psychique des représentations verbales » de sa *Völkerpsychologie* (Wundt 1900, p. 519).

d'isoler les divers éléments impliqués dans les fonctions du langage en laissant en même temps reconnaître ces fonctions²⁶.

Pour Wundt, ce que montrent ces troubles, c'est le fait que le mot est une figure psychique composite qui, par sa nature complexe, est douée au plus haut degré de la capacité de transmettre des rapports associatifs dans les directions les plus différentes, ainsi que de se préserver elle-même contre les influences destructrices par des compositions entre ses éléments. Ainsi, à côté des sons de la langue, les sensations articuloires représentent un élément constitutif qui n'est jamais absent mais qui, lorsque d'autres éléments sont inhibés, joue souvent un rôle prépondérant²⁷. Les signes écrits utilisés pour représenter un mot peuvent eux aussi entrer dans ces associations et sont fortement reliés aux sensations articuloires des organes du sens du toucher qui accompagnent les mouvements de l'écriture.

La représentation verbale complète apparaît comme une « complication » (*Complication*)²⁸ ternaire dont chacun des constituants est composé de deux éléments. Elle se compose de trois représentations complexes qui sont binaires : la « représentation du son » (*Lautvorstellung*), désignée par le symbole L et composée de l'élément acoustique (a), ainsi que de l'élément moteur (m) de la « sensation articuloire » (*Artikulationsempfindung*) ; la « représentation du signe verbal » (*Zeichenvorstellung* ou *Wortzeichen*), désignée par le symbole Z et composée de l'élément optique (o) du « mot-signe » (*Wortzeichen*) ainsi que de l'élément moteur (m') de la « sensation du mouvement » ou « sensation motrice » (*Bewegungsempfindung*) ; enfin la « représentation conceptuelle » (*Begriff* ou *Begriffsvorstellung*) qui se décompose, elle aussi, en deux éléments : la représentation objective (v = *objective Vorstellung*) et la tonalité émotionnelle qui l'accompagne (g = *begleitende Gefühlston*)²⁹.

Au sein de cette « complication » ou « combinaison complexe », l'on doit penser chaque membre lié à chaque autre de sorte qu'il puisse devenir « efficace » (*wirksam*) en partie directement et en partie indirectement comme l'« aide à l'association » (*Associationshülfe*). En outre, tout composant peut perdre la totalité de ses associations ou seulement l'une d'elles. Enfin, une association peut être totalement détruite. Dans ce cas, la disparition de ce lien peut être compensée par des aides associatives qui deviennent progressivement efficaces par l'entraînement³⁰. La combinaison complexe verbale dépend de la fonction elle-même ainsi que des aides associatives, qui se produisent lorsque certaines orientations fonctionnelles disparaissent et sont consolidées par l'exercice et par les aides associatives. Cette dépendance a pour conséquence le fait que les différentes liaisons ou associations dont se compose une association verbale complète ont entre elles des relations variables selon le cas considéré³¹.

Le caractère déterminant de l'association consiste en ce qu'elle est une association simultanée. Elle est simultanée parce que la représentation particulière qui en résulte est perçue simultanément dans toutes ses parties. C'est en cela que ses parties deviennent les « traits distinctifs » (*Merkmale*) psychologiques. La représentation verbale est une association car elle ne comporte pas d'autres liaisons que celles qui se produisent dans tout autre type d'association³². Pour Wundt, un mot connu est aperçu en général directement comme un tout

²⁶ Selon Wundt, « Ces troubles constituent pour nous la base la plus sûre de la structure psychique des représentations verbales » (*ibid.*, p. 519).

²⁷ *ibid.*, p. 519.

²⁸ Wundt utilise le terme herbartien censé rendre compte du fonctionnement des représentations, qui pourrait être aussi rendu par « combinaison complexe » (*ibid.*, p. 520). Voir aussi : Herbart [1816] 1965, p. 22, p. 195.

²⁹ *ibid.*, p. 520.

³⁰ *ibid.*, p. 520.

³¹ *ibid.*, p. 524-525.

³² Pour Wundt, ce qui caractérise ce processus, c'est le fait qu'il s'agit des processus élémentaires et non pas de « processus de masse ». Quand Herbart et les herbartiens désignent ces associations comme effets des masses aperceptives, cette expression induit en erreur de double manière : 1) parce qu'elle sépare les

qui forme une unité et qui n'est pas recomposé dans notre représentation à partir de ses composantes - au contraire, des lettres et des sons, nous ne percevons pas ses composants comme des parties mais comme des « caractéristiques » (*Merkmale*) du tout³³.

Ainsi, Wundt conçoit la représentation verbale comme un système psychique dynamique dont les éléments et les liens associatifs sont perpétuellement renouvelés en fonction de l'évolution du discours. Diverses composantes de la représentation verbale – les images visuelles, les images sonores, les sentiments d'articulation et le contenu sémantique – s'expriment avec plus ou moins d'intensité selon que le mot est prononcé, entendu, lu ou écrit. Il appartient à l'aperception, c'est-à-dire au sentiment d'activité et de passivité lié à l'écoulement de nos représentations, de faire ressortir certaines représentations verbales ou certains éléments de la représentation verbale, c'est-à-dire de les faire accéder au champ clair de la conscience³⁴.

Ce modèle de la « représentation verbale » a beaucoup influencé les recherches en psychologie de l'écriture d'alors. L'idée dominante de ces dernières consiste à dire que « notre écriture est essentiellement le fait de notre cerveau et plus spécialement le fait des innervations qui partent de l'écorce cérébrale pendant l'acte d'écrire »³⁵. De ce point de vue, l'écriture est une expression personnelle, expression imitative qui révèle la personnalité du scripteur³⁶.

Le modèle présentatif des recherches de ce type est celui de William Preyer (1841-1897)³⁷ qui distingue l'« écriture naturelle » ou « caractéristique » et l'« écriture artificielle » ou « imitative ». Cette distinction porte sur l'imitation exacte par l'apprenant du modèle calligraphique posé par le maître : l'écriture du premier type se composerait d'écarts personnels par rapport au modèle de départ.

Ces études se concentrent sur l'analyse expérimentale de la pression exercée par la main et de la vitesse obtenue dans la copie d'un texte. Les deux critères retenus ici sont ici la force de pression et la vitesse de l'écriture. Selon ces études, l'écriture masculine se caractérise par le fait que la vitesse augmente avec la pression. L'écriture féminine se caractérise par le fait que la vitesse augmente à mesure que la pression diminue³⁸.

Pour les chercheurs dans ce domaine, la pression exercée en écriture est avant tout un indice d'une tension intérieure. Ils établissent une corrélation entre deux phénomènes : l'accentuation au niveau de la parole et la pression au niveau de l'écriture. Les mots accentués dans le discours s'écrivent également avec une pression plus forte³⁹.

Ces recherches constatent en outre une différence entre l'écriture des adultes et celle des enfants. La différence passe ici par l'opposition entre la volonté et l'impulsion. Ainsi, « une seule impulsion de la volonté », une « impulsion globale » serait caractéristique de l'écriture des adultes. L'écriture des enfants se caractériserait, en revanche, par une « impulsion distincte » : cette dernière porte sur chaque lettre que renferme le mot⁴⁰.

Pour Ernst Meumann (1862-1915), disciple de W. Wundt, l'acte d'écriture est précédé d'une part, d'une représentation d'ensemble de ce qu'on veut exprimer (*Wortbedeutungsvorstellung*), et, d'autre part, d'une impulsion générale à écrire. Grâce à cette

processus des associations (auxquelles elles appartiennent par leur nature) et 2) parce que tout ce processus est exactement le contraire de l'effet de masse (*ibid.*, p. 542-543).

³³ Ce n'est que le mot qui dépasse les limites de la capacité de la perception qui devient l'objet d'une aperception successive (*ibid.*, p. 534).

³⁴ Voir à ce sujet : Romand, Tchougounnikov 2011, p. 533-534.

³⁵ Cité dans : Wolter 1955, p. 138.

³⁶ *ibid.*, p. 138.

³⁷ Preyer, p. 1895.

³⁸ *ibid.*, p. 139-141.

³⁹ *ibid.*, p. 141.

⁴⁰ *ibid.*, p. 142.

impulsion de la volonté, les différents processus partiels de l'écriture, entre lesquels l'exercice a créé de solides liens d'association, entrent automatiquement en jeu.

Les plus importants de ces processus partiels sont :

1. *Wortklangbildvorstellung* : représentation de l'image auditive du mot.
2. *Sprechbewegungsvorstellungen* : représentations des mouvements de la langue et des lèvres, nécessaires pour prononcer le mot ;
3. *Schreibbewegungsvorstellungen* : représentations des mouvements nécessaires pour écrire le mot ;
4. *Schriftbildvorstellung* : représentations du dessin du mot⁴¹.

Ainsi, ces développements relatifs au processus mental qui accompagne l'acte d'écrire, sont tributaires, d'un côté, du modèle de la « représentation verbale » (*Wortvorstellung*), et de l'autre de l'idée wundtienne de la « volonté aperceptive »⁴².

LES POSITIONS DE LA « GRAPHOLOGIE SCIENTIFIQUE »

L'analyse de l'écriture menée dans la perspective graphologique, elle aussi, recourt aux principes posés par la psychologie d'alors. Le cas du philosophe et « graphologue » Ludwig Klages (1872-1956) est, à nos yeux, très symptomatique de l'« âge psychologique » des sciences humaines dans la mesure où il cherche à assoir sa « graphologie scientifique » sur les modèles des psychologues.

Ludwig Klages lie le phénomène de l'écriture aux mouvements expressifs (*Ausdrucksbewegungen*) – un concept psycholinguistique précédemment formalisé, entre autres, par W. Wundt⁴³. Selon Klages, l'affirmation la plus « moderne » et la plus pertinente des principes physiognomoniques de Lavater (1741-1801), pose l'existence d'un « timbre du mouvement » (ou encore : la tonalité du mouvement », la « couleur du mouvement » : *Bewegungstimbre*)⁴⁴. Cette « couleur du mouvement », qui reste inconsciente pour l'homme lui-même, rend visible « son essence interne » (*sein inneres Wesen*). « Cela concerne non seulement les états affectifs passagers mais aussi les traits stables du caractère. C'est sur ce principe que se fonde l'intelligibilité de tout jeu théâtral et des arts plastiques »⁴⁵.

Le projet graphologique de Klages cherche à réhabiliter la « dynamique du monde » (*die Dynamik der Welt*) que la « statique du monde » (*Statik der Welt*) tend à faire oublier. C'est dans cette dimension dynamique que se manifeste la forme du vivant : « l'organisme vivant de l'homme est un corps formé »⁴⁶. Le mouvement devient une principale caractéristique du vivant, il requiert le sens vitaliste⁴⁷. L'expression est posée comme un dispositif ouvertement vitaliste : le mouvement expressif est ancré dans le substrat corporel, il donne un accès direct aux états mentaux⁴⁸.

⁴¹ *ibid.*, p. 144.

⁴² Wundt [1896], 1918, p. 307-309. Voir aussi : Lange 1889, p. 109-117 ; p. 322-325.

⁴³ Voir *supra*.

⁴⁴ Axel [Klages] 1901, p. 93.

⁴⁵ *ibid.*, p. 93.

⁴⁶ Ou un « corps structuré » : *ein gestalteter Körper* (Klages 1928, p. 21).

⁴⁷ Pour Klages, la vie est « un processus qui ne s'arrête jamais ». Le corps vivant est à comprendre beaucoup plus comme un système de mouvements (*Bewegunssystem*) que « comme une structure spatiale incarnée » (*eine körperliche Raumgestalt*) (*ibid.*, p. 21).

⁴⁸ Pour Klages, « tout mouvement de l'âme se manifeste par des processus corporels. Ces derniers laissent percevoir l'expression de la vie de l'âme qui autorise une compréhension directe de la personnalité d'autrui ainsi que les moindres états d'âme » (*ibid.*, p. 21).

L'« homme vivant » est pour Klages « un système de mouvements (*Bewegungssystem*) qui n'est jamais en repos »⁴⁹. Pour Klages, par la mobilité permanente qui le traverse, le corps humain échappe à toute fixation (ou « représentation » : *Abbild*)⁵⁰. C'est ainsi que les positions de la linguistique néogrammairienne, réticente à l'égard de l'écriture, rencontrent les thèses de la « philosophie de la vie » (*Lebensphilosophie*) dont L. Klages est un éminent représentant. Dans les deux cas la fixation par le graphisme altère la « vie » ou le « processus vital » du système en devenir - l'évolution continue du langage ou le dynamisme incarné de l'organisme.

Pour Klages, la « manière de se mouvoir » (*die Bewegungsweise*) individuelle ne peut être confondue avec nulle autre⁵¹. « Le mouvement de l'écriture » (*Schreibbewegung*) fait partie des mouvements expressifs de l'organisme vivant : pourtant, c'est le seul type de mouvement humain, qui, à l'instant même de son apparition, se trouve fixé⁵².

C'est ainsi que le « mouvement expressif » apparaît comme révélateur de la personnalité dans le cadre de cette nouvelle « science de l'expression » (*Ausdruckskunde*) fondée sur la distinction entre les « mouvements expressifs » (*Ausdrucksbewegungen*) et les « mouvements volontaires » (*Willkürbewegungen*). La graphologie est définie par Klages comme la composante essentielle de sa « science de l'expression »⁵³.

La « graphologie scientifique » de Klages fait sien le concept de « mouvement expressif » (*Ausdrucksbewegung*), déjà largement exploré par W. Wundt dans le cadre de son ethnopsychologie. Dans la psychologie wundtienne, les « mouvements expressifs » sont compris comme les mouvements qui accompagnent les affects. Il s'agit de phénomènes physiologiquement déterminés, c'est-à-dire de divers changements des états physiques tels que l'accélération ou le ralentissement du rythme cardiaque, de la respiration, la contraction des muscles du visage, etc. Pour Wundt, le langage phonique n'est qu'une partie de cet ensemble des mouvements expressifs propre à l'organisme humain vivant. En d'autres termes, le langage phonique fait partie du langage expressif au sens large compris comme toute manifestation des sentiments, des représentations et des notions par le mouvement. Dans cette large définition le langage cesse d'être la propriété de l'espèce humaine. Il fusionne avec la totalité des manifestations vitales de l'organisme. Cette assimilation du langage aux « mouvements expressifs » accentue sa nature cinétique : le dynamisme apparaît comme sa caractéristique essentielle. Cette vision élargit la notion de langage au-delà des limites du langage phonique. Le terme de « langage » signifie désormais toute expression des sentiments et des représentations à l'aide des mouvements⁵⁴.

La graphologie de Klages reprend et élabore ce concept de « mouvement expressif »⁵⁵ conçu selon le principe du parallélisme psychophysique tel qu'il a été formulé par la psychologie durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Pour cet auteur, « chaque processus psychique [...] est accompagné par un mouvement qui lui est analogue. C'est la loi fondamentale de l'expression par le mouvement et de l'interprétation du mouvement »⁵⁶. Pour Klages, « la mobilité du corps augmente proportionnellement à la mobilité de l'âme »⁵⁷. Le mouvement

⁴⁹ *ibid.*, p. 21

⁵⁰ *ibid.*, p. 21.

⁵¹ *ibid.*, p. 21.

⁵² *ibid.*, p. 28

⁵³ Dans son étude *Problèmes de la graphologie (Die Probleme der Grafologie, 1910)*. Cette étude est conçue par Klages comme « un essai de fondation d'une science de l'expression » (*Versuch einer Fundamentierung der Wissenschaft vom Ausdruck*).

⁵⁴ Wundt 1900, p. 106, 151-154.

⁵⁵ Par exemple, dans le traité de 1926 *A propos de la doctrine de l'expression et de la caractérologie (Zur Ausdruckslehre und Charakterkunde)*.

⁵⁶ Klages 1926, p. 137.

⁵⁷ *ibid.*, p. 141.

expressif est défini comme « une parabole de l'action »⁵⁸. Pour Klages, « l'expression corporelle de tout état vital est de telle nature que son image peut toujours provoquer cet état »⁵⁹. « Chaque mouvement corporel expressif réalise le vécu⁶⁰ du sentiment qui s'exprime dans ce mouvement »⁶¹.

A partir de ses analyses antérieures des mouvements expressifs, Klages en vient à proposer une typologie des mouvements⁶². Ainsi, il ajoute à la première distinction, celle entre les mouvements expressifs et les mouvements volontaires, les mouvements qui donnent un « élan au corps » (*Antriebsbewegung*) ; mouvements réflexe ; automatismes de mouvements, en sorte que cet ouvrage propose une conception phénoménologique de tous les processus de la vie⁶³.

Klages prétend inaugurer une période nouvelle et « plus scientifique » de la graphologie. Pour lui, l'apport de la « nouvelle graphologie » est d'avoir dépassé la formule, selon laquelle le signe graphologique serait l'équivalent d'une qualité ou d'une propriété. Cette « nouvelle graphologie » dynamique a en effet reconnu le fondement profond de toute graphologie en établissant que les signes graphiques et graphologiques à interpréter découlent d'un « mouvement d'expression » et que le sens et l'interprétation d'un signe doivent être trouvés dans ce mouvement d'expression dont ils découlent. C'est sur cette nouvelle base et sur cette « loi de l'expression » (*Ausdrucksgesetz*), posée par lui, que Klages construit son système graphologique⁶⁴.

À la différence des vieux manuels allemands et français de graphologie, on voit apparaître chez Klages un nouveau principe méthodologique. Klages appelle ce principe⁶⁵ « ambiguïté » ou « bisémie » (*Doppeldeutigkeit*). Ce principe méthodologique de son approche consiste en ce que, selon Klages, tout caractère ou signe graphique, susceptible d'interprétation et décrit par l'ancienne graphologie, a une signification double, à savoir, l'une négative et l'autre positive⁶⁶. Selon l'observation de H. Hertz, la théorie de l'ambivalence de Klages se fonde sur l'idée « qu'une qualité contient forcément un manque de son opposé »⁶⁷. Cela signifie que les qualificatifs standard (tel que « faible », « froid », « petit ») font sentir immédiatement certains manques (le manque de force, de chaleur, de grandeur). De l'autre côté, les qualificatifs comme « fort », « chaud », « grand » laissent percevoir un manque de faiblesse, de froid, de petitesse⁶⁸.

Klages donne donc toujours pour les caractéristiques (*Merkmale*) connues une série de significations positives et une série de significations négatives. Ainsi, pour un exemple, la « force du trait » (*Druckstärke der Schrift*) peut signifier positivement force de volonté et négativement l'inhibition. La faiblesse (ou la légèreté) du trait peut être interprétée positivement comme « élégance » et négativement comme « faiblesse de la volonté »⁶⁹.

Pour savoir si l'on retiendra le sens positif ou négatif d'un caractère, il faut faire appel à un critère (*Merkmal*) qui, lui, n'est pas ambigu ou bisémique. Ce caractère essentiel, c'est, selon Klages, le « niveau formel » (*das Formniveau*)⁷⁰. Le degré de puissance de ce « niveau

⁵⁸ *ibid.*, p. 148.

⁵⁹ Klages 1913, p. 15.

⁶⁰ Littéralement : le vécu d'enclenchement, *Antriebserlebnis*.

⁶¹ *ibid.*, p. 22.

⁶² Dans son étude *Les bases de la science de l'expression (Grundlegung der Wissenschaft vom Ausdruck)*, 1936.

⁶³ Klages 1936, p. IV.

⁶⁴ Heiss 1964, p. 11.

⁶⁵ Déjà formulé dans les *Problèmes de la graphologie* (1910).

⁶⁶ *ibid.*, p. 11-12.

⁶⁷ Hertz [1947] 1975, p. 41.

⁶⁸ *ibid.*, p. 41.

⁶⁹ *ibid.*, p. 12.

⁷⁰ Klages 1964, p. 113.

formel » peut s'évaluer, selon Klages, en fonction d'une appréciation qui se fonde sur la « particularité vivante » de l'écriture qu'on étudie⁷¹.

On refuse l'idée que certains signes d'une écriture renvoient de manière univoque à certaines qualités. Au lieu de cela, l'idée s'impose que les signes à interpréter sont ambigus (bisémiques) ou encore polysémiques. C'est à partir du caractère global de l'écriture que l'on peut décider quelle interprétation retenir. Selon Klages, seule sa méthode donne à l'interprétation de l'écriture un caractère scientifique. L'introduction de ce concept de « niveau formel » met fin à la conception selon laquelle une écriture peut être interprétée en fonction de signes isolés⁷².

Cette psychologisation du graphisme se réalise chez Klages par l'introduction du concept de « niveau formel »⁷³ qui lie le graphisme à la « force vitale et originale du scripteur »⁷⁴. Cette vision du graphisme part de l'étude des tendances instinctives et volontaristes de l'individu⁷⁵, elle finit par dynamiser le graphisme en y introduisant la dimension de devenir et d'ambiguïté (bisémie). Le graphisme interprété en termes de « forces » psychiques rejoint le paradigme dominant de l'« âge psychologique » des sciences humaines.

CONCLUSION

D'un côté, la linguistique psychologique, celle des néogrammairiens, oppose le caractère discontinu et immuable de l'écriture au caractère continu et insaisissable du langage conçu avant tout comme l'« activité de la parole » (*Sprechtätigkeit*). C'est le dynamisme de cet objet d'étude qui lui confère, aux yeux des linguistes néo-grammairiens, les dimensions psychologique, historique et évolutionniste, et, en dernier recours, son caractère scientifique. Ce manque de dimension psychologique (et, par conséquent, de dimensions évolutionniste et historique) fait du graphisme, de l'écriture, un objet d'étude mal aimé et difficile à conceptualiser, c'est-à-dire un objet problématique sur le plan scientifique. C'est que l'écriture efface les marques de l'organisme psychique individuel, du « sujet parlant », que la linguistique néo-grammairienne perçoit comme la seule forme d'existence de la langue et comme le lieu exclusif de l'évolution du langage.

De l'autre côté, l'approche psychologisante de l'écriture (les études de l'écriture par E. Meumann, L. Klages) cherche à « repsychologiser » l'objet graphique. Elle réintroduit dans l'écrit cette dimension hésitante, instable, évolutionniste, continue, qui est caractéristique de la personnalité du « sujet parlant ». Cette approche relativise le caractère fixe des marques graphiques. Ce réinvestissement psychologique du graphisme mobilise pourtant les mêmes modèles psychologiques (la « force » psychique, l'impulsion, le modèle de la volonté aperceptive de Wundt, diverses modifications du concept de vécu, *Erlebniss*). Ces deux approches montrent néanmoins l'intégration progressive du graphisme, de l'écriture dans le paradigme psychologique qui s'avère dominant au tournant du XIX^e et du XX^e siècle et qui le restera bien au-delà.

Cette conceptualisation dynamique du graphisme et de l'écriture en termes de « mouvements expressifs » (*Ausdrucksbewegungen*) se rattache au concept de « geste verbal » dans la linguistique psychologique occidentale (1850-1930). Initialement inspiré par la morphologie et la physiognomonie allemandes (J. Lavater, J. W. Goethe, J. Engel, C. Carus, Th. Piderit),

⁷¹ *ibid.*, p. 13.

⁷² *ibid.*, p. 13.

⁷³ Que Herbert Hertz traduit par « niveau vital » (Hertz [1947] 1975, p. 40).

⁷⁴ *ibid.*, p. 40.

⁷⁵ Selon l'observation de H. Hertz, « appliquant les données acquises sur l'image anticipatrice, il [Klages] assure que tout mouvement spontané est conditionné, entre autres, par l'attente inconsciente de son résultat extériorisé, et il étudie ce que cette proposition peut signifier pour l'acte d'écrire » (Hertz [1947] 1975, p. 40).

cette vision « expressive » du langage conçu comme un cas particulier des « mouvements expressifs » remonte à la psychologie de la conscience du XIX^e siècle. Elle est reprise et développée dans la psychologie des mouvements durant la seconde moitié du XIX^e siècle (J. Müller, H. Lotze, H. Helmholtz, S. Sticker). Elle évoluera enfin en véritable théorie du langage fondée sur la base expressive et psychophysique (H. Steinthal, W. Wundt, L. Klages, K. Bühler)⁷⁶.

⁷⁶ Formigari 2010, p. 23-36 ; Romand, Tchougounnikov 2010, p. 521-546 ; Romand, Tchougounnikov 2013, p. 83-121.

BIBLIOGRAPHIE

- AXEL, Erwin (1901). „Principelles bei Lavater“, *Graphologische Monatshefte*, V. Jahrgang, München, Karl Schöler, p. 91-99.
- BÜHLER, Karl (1927). *Die Krise der Psychologie*, Jena, G. Fischer.
- CASSIRER, Ernst ([1923] 1972). *La philosophie des formes symboliques. 1. Le langage*, Paris, Minuit.
- FIEDLER, Konrad *Schriften zur Kunst*, B. 1, W. Fink Verlag, München, [1887] 1971.
- FORMIGARI, Lia (2010). « La genèse motrice de la parole », *Histoire Epistémologie Langage*, Tome XXXII, Fascicule 2, *Sciences du langage et psychologie à la charnière des XIX^e et XX^e siècles*, p. 23-36.
- HEISS, Robert (1964). „Einleitung“, Klages, Ludwig (1964). *Die Handschrift des Menschen*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, p. 7-20.
- HERBART, Johannes Friedrich ([1816] 1834). *Lehrbuch zur Psychologie*, Königsberg, [1816] 1834 (Nachdruck der erste Ausgabe, E. J. Bonset, Amsterdam, 1965).
- HERTZ, Herbert ([1947] 1975). *La graphologie*, Paris, PUF.
- GABELENTZ, Georg von der ([1901] (1972). *Die Sprachwissenschaft, ihre Aufgaben, Methoden und bisherigen Ergebnisse*, Tübingen, Universität von Tübingen.
- KLAGES, Ludwig (1910). *Die Probleme der Graphologie. Entwurf einer Psychodiagnostik*, Leipzig, Joh. Ambros. Barth,
- KLAGES, Ludwig (1926). *Zur Ausdruckslehre und Charakterkunde*, Heidelberg, Kampmann.
- KLAGES, Ludwig (1928). *Einführung in die Psychologie der Handschrift*, Heidelberg, Kampmann.
- KLAGES, Ludwig (1936). *Grundlegung der Wissenschaft vom Ausdruck*, Leipzig, Joh. Ambros. Barth.
- KLAGES, Ludwig (1948). *Die Sprache als Quell der Seelenkunde*, Stuttgart, S. Hirzel.
- KLAGES, Ludwig (1964). *Ausdruckskunde*, Bonn, Bouvier.
- KLAGES, Ludwig ([1913] 1968). *Ausdrucksbewegung und Gestaltungskraft*, München, Deutscher Taschenbuchverlag.
- LANGE, Karl (1889). *Über Apperzeption. Eine psychologisch-pädagogische Monographie*, Plauen, Druck und Verlag von F. Neupert.
- MAJETSCHAK, Stefan (1997). „Die Sprachlichkeit der Kunst. Konrad Fiedlers Sprach- und Kunsttheorie im Lichte der Sprachphilosophie Wilhelm von Humboldts“, MAJETSCHAK, Stefan (éd.), *Augen und Hand. Konrad Fiedlers Kunsttheorie im Kontext*, W. Fink Verlag, München.
- MEUMANN, Ernst (1907). *Vorlesungen zur Einführung in die experimentelle Pädagogik und ihre psychologischen Grundlagen*, 2 B., Leipzig.
- MEUMANN, Ernst ([1907-1908] 1911). *Vorlesungen zur Einführung in die experimentelle Pädagogik und ihre psychologischen Grundlagen*, Berlin.
- MEUMANN, Ernst (1912). „Beobachtungen über differenzierte Einstellung bei Gedächtnisversuchen“, *Zeitschrift für pädagogische Psychologie und experimentelle Pädagogik* Bd XIII, p. 456-463.
- MEUMANN, Ernst (2007 [1909]). *Vvedenije v sovremennuju estetiku (Introduction à l'esthétique contemporaine)*, Moscou, Izd. LKI.
- OSTHOFF, Hermann, BRUGMANN, Karl (1878). „Vorwort“, *Morphologische Untersuchungen auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen*, Leipzig, S. Hirzel.
- PAUL, Hermann (1920). *Aufgabe und Methode der Geschichtswissenschaften*, Berlin und Leipzig, Walter de Gruyter & Co.

- PAUL, Hermann ([1880] 1909). *Prinzipien der Sprachgeschichte*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- PREYER, William (1895). *Zur Psychologie des Schreibens*, Hamburg, L. Voss.
- ROMAND, David, TCHOUGOUNNIKOV, Sergueï (2009). « Aux origines allemandes du cognitivisme, introduction », D. ROMAND, S. TCHOUGOUNNIKOV (dir.), *Psychologie allemande et sciences humaines en Russie: anatomie d'un transfert culturel (1860-1930)*. *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 21, p. 3-27.
- ROMAND, David, TCHOUGOUNNIKOV, Sergueï (2010). « Le formalisme russe, une séduction cognitiviste », dans : *Cahiers du Monde russe*, n° 51/4, Wladimir BERELOWITCH, Michel ESPAGNE (org.), *Sciences humaines et sociales en Russie à l'Âge d'argent : quelques figures de transferts*, p. 521-546.
- ROMAND, David, TCHOUGOUNNIKOV, Sergueï (2013). « Polivanov psycholinguiste : linguistique, psychologie et formalisme dans les années 1910-1930 », ARCHAIMBAULT, Sylvie, TCHOUGOUNNIKOV, Sergueï (dir.), *Evgenij Polivanov (1891-1938). Penser le langage au temps de Staline*, Paris, Institut d'études slaves, p. 83-121.
- SARAN, Franz (1904). *Der Rhythmus des französischen Verses*, Halle, Max Niemeyer.
- SARAN, Franz (1907). *Deutsche Verslehre*, München, Oskar Beck.
- SIEVERS, Eduard (1912). *Rythmisch-melodische Studien*, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung.
- SIEVERS, Eduard (1924). *Ziele und Wege der Schallanalyse. Zwei Vorträge von E. S.*, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung.
- STEINER, Rudolf (1927). *Eurythmie als sichtbare Sprache*, Philosophisch-Anthroposophischer Verlag am Goetheanum, Dornach.
- STEINER, Rudolf (1945). *Pädagogischer Kurs*, Bern, Troxler-vrelag.
- STEINTHAL, Heymann (1855). *Grammatik, Logik und Psychologie. Ihr Prinzipien und ihr Verhältnis zu einander*, Berlin : Fer. Dümmler's Verlagsbuchhandlung.
- STEINTHAL, Heymann (1858). *Der Ursprung der Sprache. Im Zusammenhange mit den letzten Fragen alles Wissens. Eine Darstellung, Kritik und Fortentwicklung dre vorzüglichsten Ansichten*, Berlin, Ferd. Dümmlers Verlagsbuchhandlung.
- STEINTHAL, Heymann (1860). *Charakteristik der hautsächlichsten Typen des Sprachbaues* (2 Auflage), Berlin, Ferd. Dümmlers Verlagsbuchhandlung.
- STEINTHAL, Heymann (1881). *Abriss der Sprachwissenschaft. Einleitung in die Psychologie und Sprachwissenschaft. Erster Teil. Die Sprache im Allgemeinen*, (Zweite Auflage), Berlin, Ferd. Dümmlers Verlagsbuchhandlung, Harrwitz und Gossmann.
- TCHOUGOUNNIKOV, Sergueï (2007). « Eduard Sievers et la phonétique allemande du début du XX^e siècle. Les sources allemandes des théorisations russes de la charpente sonore du langage », *Histoire. Épistémologie. Langage*, t. XXIX, Fascicule 2, Paris, Université de Paris-7, p. 145-162.
- TCHOUGOUNNIKOV, Sergueï (avec ROMAND, David) (2010). « Le formalisme russe, une séduction cognitiviste », *Cahiers du Monde russe*, n° 51/4, Wladimir BERELOWITCH et Michel ESPAGNE (org.), *Sciences humaines et sociales en Russie à l'Âge d'argent : quelques figures de transferts*, p. 521-546.
- WUNDT, Wilhelm (1863). *Vorlesungen über die Menschen und Thierseele*, B. 2, Leipzig, Leopold Voss.
- WUNDT, Wilhelm ([1896], 1918). *Grundriss der Psychologie*, Leipzig, Alfred Kröner Verlag.
- WUNDT, Wilhelm (1900). *Völkerpsychologie. Eine Untersuchung der Entwicklungsgesetze von Sprache, Mythos und Sitte*, Bd. 2, Leipzig, Verlag von W. Engelmann.

SUR LA CONCEPTUALISATION DE LA « LANGUE ÉCRITE » DANS LES THÉORISATIONS LINGUISTIQUES DU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE

Pierre-Yves Testenoire

Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3, PRES Sorbonne Paris Cité
Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, UMR 7597

RÉSUMÉ

La conceptualisation de la « langue écrite » comme objet linguistique spécifique semble liée à l'autonomisation de la discipline au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Délimitant leur objet et leurs méthodes vis-à-vis de la philologie, les théoriciens de la langue de la première moitié du XX^e siècle se confrontent au problème du statut des productions écrites. Comment ces linguistes appréhendent-ils alors l'actualisation de la langue par l'écriture ? Comment définissent-ils – ou ne définissent-ils pas – la « langue écrite » comme champ autonome appelant des méthodes spécifiques ? Le présent article interroge le concept de « langue écrite » dans un corpus d'écrits théoriques francophones du début du siècle. Il se concentre, en particulier, sur le statut de ce concept dans l'enseignement de linguistique générale de Ferdinand Saussure et dans l'élaboration de la stylistique de Charles Bally.

MOTS-CLEFS

Langue littéraire – Ferdinand de Saussure – Charles Bally – Stylistique – Louis Havet

ABSTRACT

The conceptualization of "written language" as a linguistic object seems related to the rising autonomy of linguistics at the turn of the 20th century. While the language theoreticians of the first half of the twentieth century set their object and their methods vis-à-vis the philology, they are confronted to the problem of the status of written productions. How these linguists grasp the actualization of language through writing? How do they or don't they define "written language" as an autonomous field which requires specific methods? This paper questions the concept of "written language" in a corpus of theoretical works written in early century French. It focuses in particular on the status of this concept in the courses in general linguistics of Ferdinand de Saussure and in the stylistics of Charles Bally.

KEY WORDS

Literary language - Ferdinand de Saussure – Charles Bally – Stylistics – Louis Havet

Conceptualisation de la « langue écrite » dans les théorisations linguistiques

Moment réflexif pour la linguistique, les premières décennies du siècle se caractérisent par une défiance vis-à-vis de l'écriture et des systèmes graphiques dont témoignent, à l'échelle européenne, le projet d'alphabet phonétique international et, dans le contexte français, le débat autour de la réforme avortée de l'orthographe de 1900. Il convient de voir dans cette défiance un héritage de l'enseignement néogrammaire et une permanence du primat accordé au phonétique. On peut aussi y déceler une affirmation disciplinaire des linguistes vis-à-vis de la philologie ou encore la mise à distance délibérée d'un point de vue idéalisant, puriste ou normatif sur la langue qui sublime certaines formes d'expressions linguistiques aux dépens d'autres. Cette défiance à l'égard des productions écrites s'expriment, dans les écrits linguistiques de cette période, à l'aide de métaphores qui ressortissent à trois catégories : les métaphores naturelles, les métaphores textiles et les métaphores mimétiques.

Les métaphores naturelles sont fréquentes et ne sont pas l'apanage des tenants d'un « paradigme naturaliste ». ¹ Les productions écrites sont alors comparées à des éléments ossifiés ² ou à des végétaux mis dans un herbier. ³ La langue parlée s'oppose à la langue écrite comme l'eau vive d'un fleuve s'oppose à la glace ⁴ ou à des « flaques immobiles et stagnantes ». ⁵ Selon la métaphore de « la vie du langage » dont l'ouvrage de Carita Klippi (2010) a récemment analysé la productivité pour la période qui nous intéresse, l'écriture apparaît comme un élément mortifère.

La deuxième représentation fait de l'écriture un obstacle à l'observation de la langue par le linguiste et emprunte le plus souvent ses images à l'univers textile. Ce sont les métaphores de l'écriture comme une « enveloppe » ⁶, un « voile » ⁷, un « vêtement » ⁸ – forcément mal taillé –, un « manteau rigide » ⁹, un « corset de force » ¹⁰, voire une « guenille » ¹¹ jetée sur le corps de la langue. Ces images récurrentes se retrouvent d'une manière quasi concomitante dans *Le Langage* de Vendryes et dans l'enseignement de linguistique générale de Saussure, sans que l'un ait pu directement l'emprunter à l'autre. À l'intersection de ces images de l'obstacle et des représentations naturelles précédentes, se situent la formule de Vendryes qui fait de l'écriture « un objet mort sur un être vivant » ¹² et l'image de la « coquille » que Saussure envisage dans ses cours et récuse au profit de la « guenille ». ¹³ Cette métaphore connaît un renversement dans certains ouvrages sur l'écriture : ainsi en va-t-il dans celui de Gelb où c'est le signe graphique qui reçoit un « vêtement linguistique ». ¹⁴

La dernière grande analogie utilisée pour l'écriture est culturelle : c'est celle de l'image, du portrait, de la photographie. L'analyse critique de l'écriture comme représentation trompeuse s'inscrit alors dans la droite ligne de la critique platonicienne de la mimésis. Le *Cours de linguistique générale* (désormais *CLG*) est le représentant le plus illustre de ce troisième paradigme. ¹⁵

Ces trois représentations convergent vers une union essentialiste de la langue et de la voix, à l'égard de laquelle l'écriture fait figure de représentation seconde, externe et dégradée. Dans

¹ Sur ce paradigme, cf., entre autres, Auroux 2007 et Desmet 1996.

² Vendryes 1921, p. 303.

³ Dauzat 1906, p. 7-8 et Bally 1925, p. 71-72.

⁴ Bally 1925, p. 13 et Vendryes 1921, p. 303.

⁵ Henry 1896, p. 63.

⁶ Saussure 1968, *CLG/E* 105.

⁷ Saussure 1968, *CLG/E* 571-572.

⁸ Brunot 1905, p. 21-22, p. 68 ; Vendryes 1921, p. 370, 372.

⁹ Vendryes 1921, p. 350 et 364.

¹⁰ Saussure 1974, p. 8 : *CLG/E* 3285.5.

¹¹ Saussure 1968, *CLG/E* 572.

¹² Vendryes 1921, p. 364.

¹³ Saussure 1968, *CLG/E* 572.

¹⁴ Gelb 1973, p. 13.

¹⁵ Cf. Saussure 1968, *CLG/E* 447-449, 469, 580.

ce cadre, la locution « langue écrite » à laquelle nous proposons de nous intéresser n'apparaît pas avoir grand sens. Si l'on s'en tient à ces représentations, l'adjectif n'introduit qu'une spécification ou une modulation superficielle du concept dénoté par le nom ; l'expression n'est alors qu'une commodité rhétorique. Il est pourtant remarquable que la locution « langue écrite » est employée dans quasiment tous les écrits du début du siècle qui se proposent de déterminer ce qu'est la langue. Alors même que dans leur structure, les ouvrages de linguistique générale de Saussure, de Bally, de Vendryes ou de Sapir, semblent rejeter dans les marges la question de l'écriture, – soit en l'évacuant en ouverture, soit en la traitant en appendice – la locution « langue écrite » employée incidemment, mais néanmoins avec récurrence dans le corps des ouvrages, réintroduit le fait scripturaire au cœur même de son objet. Tantôt définie, tantôt non, la récurrence terminologique n'implique cependant pas nécessairement une conceptualisation. Comme le notait Nina Catach, en préambule des actes d'un colloque consacré à ce thème il y a une vingtaine d'années, « la langue écrite [...] est un concept par essence polysémique ». Elle ajoutait : « et ce n'est pas un hasard ».¹⁶ La langue écrite, en effet, engage des conceptions de la langue et des conceptions de l'écriture qui, souvent, se co-déterminent. D'elles dépendent le plan sur lequel se déploie la restriction de l'extension du nom qu'implique l'adjectif. La « langue écrite » désigne-t-elle dès lors une forme – une langue –, une substance de l'expression, un corpus – l'ensemble des énoncés écrits produits dans un même idiome –, une norme, etc. ? C'est cette polysémie potentielle qu'il s'agit ici d'interroger dans les écrits théoriques de langue française du début du XX^e siècle.

Notre étude est circonscrite aux écrits francophones sur une période qui correspond grosso modo aux deux premières décennies du siècle. Ont été privilégiés, pour la période considérée, les écrits théoriques qui s'inscrivent dans une perspective de linguistique générale : c'est-à-dire principalement ceux de Charles Bally, d'Antoine Meillet, de Ferdinand de Saussure, d'Albert Sechehaye et de Joseph Vendryes. Les descriptions grammaticales ou les écrits sur l'orthographe ont, en revanche, été laissés de côté. Notre interrogation porte moins sur l'interaction entre langue parlée et écriture que sur le statut de la « langue écrite » dont on se demandera s'il fait l'objet, dans ce corpus, d'une conceptualisation. Les résultats ici présentés portent sur les œuvres qui témoignent des questionnements les plus aboutis relatifs à la « langue écrite » et à son autonomie potentielle : l'œuvre de Saussure d'abord, celle de Bally, ensuite. L'ordre suivi n'obéit au respect ni d'une quelconque chronologie – certains écrits de Charles Bally examinés sont, en effet, antérieurs au *CLG* – ni d'une filiation intellectuelle établie a priori ; il vise à mettre en évidence que, sur la question de la « langue écrite », la pensée de Bally élargit, tout en complexifiant, l'approche de son maître.

1. « LANGUE ÉCRITE » ET « LANGUE PARLÉE » : QUELLE DUALITÉ ?

L'intérêt théorique de la question d'une « langue écrite » chez Saussure ne va pas de soi. Si, selon le *CLG*, la langue est une forme étudiable séparément de la parole, et si l'écriture est un système de signes dont la mission est de la représenter, le syntagme « langue écrite » désigne donc la « langue qui est représentée par l'écriture ». C'est manifestement le sens de la seule occurrence de cette locution dans le *CLG* : à la deuxième page de l'ouvrage où il est question, dans le cadre liminaire du « Coup d'œil sur l'histoire de la linguistique », de la critique philologique qui « s'attache trop servilement à la langue écrite et oublie la langue vivante ».¹⁷ Si la plupart des occurrences de cette locution dans les cahiers d'étudiants souscrivent à cette acception de « langue représentée par l'écriture », il en est d'autres dont le traitement s'avère plus problématique.

¹⁶ Catach 1988, p. 17.

¹⁷ Saussure 1916, p. 14.

Conceptualisation de la « langue écrite » dans les théorisations linguistiques

La réflexion saussurienne sur l'écriture ne saurait se résumer, on le sait, au chapitre 6 de l'introduction du *CLG* intitulé « Représentation de la langue par l'écriture ». L'écriture reçoit, dans l'ensemble du *CLG*, un traitement profondément ambivalent : critiquée comme une médiation trompeuse de la langue, elle est aussi sollicitée comme un *analogon* pertinent pour réfléchir aux caractéristiques de l'objet linguistique. L'écriture chez Saussure participe ainsi de ce que nous avons appelé un double processus de *voilement* et de *dévoilement* de la langue¹⁸. Les manuscrits autographes ont en outre révélé que les systèmes de signes graphiques – tout particulièrement dans la note sur Whitney et dans les manuscrits sur les légendes – occupent une place centrale dans la réflexion sémiologique du linguiste. Quant aux cahiers d'anagrammes, s'ils développent, avec l'hypothèse du *stab*, une réflexion parallèle sur l'écriture¹⁹, ils sont surtout le lieu d'une mise en pratique conflictuelle, quasi vertigineuse, des rapports entre l'oral et l'écrit. Ces documents, s'ils ne sauraient totalement invalider la thèse d'un phonocentrisme saussurien, invitent à affiner l'image donnée par le chapitre 6 du *CLG*.²⁰ Nous nous bornerons ici à la réflexion des cours de linguistique générale dispensés entre 1907 et 1911. L'observation des manuscrits préparatoires et des cahiers d'étudiants révèle, sur ce point, que la question du statut de la « langue écrite » se pose à plusieurs reprises et reçoit des réponses différentes dans le déroulement des cours. Ces variations sont le reflet d'un débat peu connu, qui a son importance pour la genèse de la linguistique générale saussurienne, et dont le *CLG* ne garde pas la trace.

Le chapitre sur l'écriture du *CLG* résulte de la fusion de trois développements, présents dans les trois cours (1907 ; 1908-1909 ; 1910-1911). Ces trois développements obéissent à une même finalité : il s'agit d'inventorier les erreurs commises par les linguistes, au premier rang desquelles Saussure place celles dues au médium trompeur de l'écriture. La mise en garde contre l'écriture se combine avec une invitation à lui substituer une analyse rationnelle des sons de la langue. Ainsi, les développements du premier et du troisième cours laissent la place à un exposé de « phonologie », succession logique que les éditeurs conservent dans le *CLG*.

La position vis-à-vis des énoncés écrits n'est pas homogène dans les trois cours. Le premier paraît s'attacher plus que les autres à dégager l'étude de la langue des phénomènes écrits. Même après avoir analysé la prégnance de la transcription écrite sur la perception qu'ont les sujets parlants de leur langue, Saussure propose d'exclure tout phénomène d'écriture du champ de la linguistique qu'il entend définir. Il affirme ainsi au début de son cours, d'après les cahiers d'étudiants, la résolution suivante : « Nous nous confinerons donc résolument dans la langue parlée ».²¹ À la fin, il est question de « la langue (dont nous avons éliminé l'écriture !) ».²² Un fait, à cet égard, passe constamment inaperçu dans ce premier cours : Saussure se propose de diviser la linguistique, selon le critère de l'écriture, en deux sciences distinctes. Il est vrai que le passage en question, consigné dans les cahiers d'Albert Riedlinger, ne figure pas dans l'édition critique du *CLG* de Rudolf Engler :

L'erreur suggérée par l'écriture étant générale, on peut dire que les lois phonétiques se transforment quand la langue parlée s'adjoint un système de signes écrits. On a alors dans la langue deux axes sémiologiques ; même si l'on considère ces phénomènes de falsification

¹⁸ Testenoire 2013, p. 238-248.

¹⁹ Dans les manuscrits d'anagrammes, Saussure s'interroge sur la polysémie du substantif *stab* en vieux haut allemand désignant « a.) baguette b.) phonème allitérant de la poésie c.) lettre » (Bibliothèque de Genève, Ms. fr. 3963/5, f°10). Il développe alors l'hypothèse d'un système de comptabilité phonique à l'aide de baguettes présidant aux compositions poétiques orales. Cette hypothèse est du plus haut intérêt pour l'étude de la sémiologie de l'écriture chez Saussure : cf. Testenoire 2012 et 2013.

²⁰ Sur ces différents traitements de l'écriture dans le corpus saussurien on consultera, à titre non exhaustif, Derrida 1967, Chiss et Puech 1983, Anis, Chiss et Puech 1988, Harris 1993 et 2003, Testenoire 2012 et 2013.

²¹ Saussure 1968, *CLG/E*, 562.

²² Saussure 1996, p. 102.

Pierre-Yves Testenoire

comme réguliers et non pas comme pathologiques, on a deux sciences linguistiques et il faut considérer la langue parlée tout à fait séparément de la langue écrite.²³

Cette proposition de deux sciences prend place dans un cours principalement consacré à dissiper les erreurs et les inconséquences de la linguistique de son temps. Une première option serait de donner à cette division une finalité pédagogique : les deux sciences linguistiques seraient un raccourci pour convaincre les étudiants que langue et écriture forment deux systèmes sémiologiques distincts. Une autre option est de lire cette division comme une proposition épistémologique. Dans ce cas, le passage ne dessinerait pas, comme d'autres endroits des cours ou des écrits saussuriens, une sémiologie de l'écriture externe, bien qu'en partie similaire, à la sémiologie linguistique, mais bien une étude « graphologique » parallèle à une « glossologie »²⁴ qui toutes deux participent de la linguistique. Ce qui plaide en faveur de cette seconde option est que la scission de la linguistique en fonction du critère de l'écriture n'est pas propre à l'enseignement de 1907. Elle est reprise sous une forme atténuée, en novembre 1908, dans l'introduction du deuxième cours, comme l'attestent les cahiers de Léopold Gautier et d'Albert Riedlinger :

Gautier : Nous nous trouvons de nouveau devant un aspect double. Il y a là une nouvelle correspondance entre deux systèmes et cette correspondance varie avec les écritures.

Riedlinger : La langue écrite et la langue parlée, (voilà encore) une des correspondances de la langue, un des doubles côtés : on a dualité des systèmes de signes dans la correspondance.²⁵

L'expression « double côté » n'est pas anodine : c'est celle dont Saussure vient de se servir dans sa leçon pour évoquer la distinction synchronie – diachronie²⁶ ; d'où les locutions adverbiales « de nouveau » et « encore ». Mais si la dualité qu'il relève ne l'amène pas ici à décréter deux sciences séparées, il affirme que « la langue parlée seule est l'objet de la linguistique ».²⁷ L'introduction du troisième cours tend à concilier ce double côté puisqu'il affirme, toujours d'après les cahiers d'étudiants, que « la linguistique devra s'occuper continuellement de la langue écrite » tout en maintenant que « son véritable objet [...] est la langue parlée uniquement ».²⁸ C'est cette position, différente de celle formulée dans le premier cours, que retiennent, à juste titre, les éditeurs du *CLG*. Car au bout du cheminement réflexif effectué par les cours de linguistique générale, c'est-à-dire dans les dernières leçons de mai et de juin 1911, c'est une autre division du champ de la linguistique qui est proposée. À une linguistique de la parole projetée mais non réalisée par Saussure répond une linguistique de la langue qui est, elle-même, divisée en deux disciplines : linguistique statique et linguistique évolutive. Mais à aucun de ces « embranchements » ou de ces « carrefours », comme les appelle Saussure²⁹, le critère de l'écriture n'apparaît. Et comme pour mieux souligner que la distinction envisagée en 1907-1908 est caduque, Saussure fait suivre, toujours d'après les cahiers d'étudiants, la formulation de ces embranchements d'une considération sur la prise en compte des énoncés écrits :

²³ Saussure 1996, p. 10.

²⁴ Saussure 1996, p. 11 : *CLG/E*, 562.

²⁵ Saussure 1968, *CLG/E*, 505.

²⁶ « Il y a là un côté double, un enchevêtrement difficile à débrouiller. Distinguer donc ces deux côtés : ce qui se passe dans le moment et ce qui se passe dans le temps, (dans des époques successives.) Ces deux côtés constituent deux disciplines différentes » (Saussure 1997, p. 5 : *CLG/E*, 505).

²⁷ Saussure 1997, p. 5-6 : *CLG/E*, 505.

²⁸ Constantin 2005, p. 85 : *CLG/E*, 104-105.

²⁹ Constantin 2005, p. 237 ; 270.

Conceptualisation de la « langue écrite » dans les théorisations linguistiques

Par suite de ce dernier embranchement devant lequel nous sommes, quelle sera la forme que prendra rationnellement la linguistique ? La forme sous laquelle une science s'offre théoriquement, rationnellement, idéalement est indépendante de la manière dont on peut être forcé de la pratiquer. Si ce n'était pas vrai, nous aurions à peine le droit de parler d'une science linguistique, vu que la plupart des linguistes font en même temps de la philologie (la philologie n'a rien affaire en soi avec la linguistique).

L'on s'occupera des textes littéraires du slave aussi bien que de langue slave. Cela n'empêche pas l'objet linguistique de rester séparé de la matière littéraire et l'étude linguistique d'être séparée en principe de l'étude philologique.³⁰

Les subdivisions disciplinaires proposées en 1911 revendiquent de se fonder sur des clivages observés par l'examen méthodique de la structure du langage humain. C'est parce qu'elle repose sur un élément externe à la langue – l'écriture – que l'opposition de 1907 entre une linguistique de la langue écrite et une linguistique de la langue parlée est rejetée. La dénonciation des partitions disciplinaires fondées sur la pratique savante, illustrée par l'exemple de la philologie, apparaît surtout comme une réponse à un texte qui semble jouer un rôle dans l'évolution entre le premier cours et le troisième cours sur la question du statut de la langue écrite. Cet intertexte important des cours de linguistique générale, bien qu'inapparent à la seule lecture du *CLG*, est le compte rendu des *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure* que Louis Havet fait paraître dans le *Journal de Genève* les 16, 18, 20 et 23 novembre 1908. Ce très long compte rendu fait écho au compte rendu que Havet publie, trente ans plus tôt, au sujet du *Mémoire sur le système des voyelles indo-européennes* dans le même journal.³¹ Louis Havet, titulaire de la chaire de philologie latine du Collège de France depuis 1885, est un ancien professeur de Saussure à Paris. Il entretient avec lui un débat sur le partage disciplinaire de la linguistique et de la philologie, dont se font écho la correspondance et certains passages des cours de linguistique générale³². Or, le texte qui paraît dans le *Journal de Genève*, à l'attention de Saussure, fait référence à ce débat. Le compte rendu en lui-même est précédé d'un long préambule où le philologue se demande « à quoi peut tenir (c'est là la vraie question) que l'étude du langage soit ainsi répartie en deux études, linguistique et grammaire ? » Après avoir cherché des causes historiques à cette division, en établissant la filiation parallèle « d'une grammaire fille de la Grèce et d'une linguistique fille de l'Inde », Havet situe cette dualité dans le langage même :

Si, après tant de travaux, il subsiste un dualisme de l'étude du langage, c'est nécessairement qu'il y a un dualisme du langage lui-même.

Le langage est double en effet. Il y a la langue parlée et il y a la langue écrite. [...] Envisagées comme objets d'étude, les deux langues diffèrent singulièrement, et leur dualisme ne fait que s'accuser.³³

La déduction des caractéristiques de l'objet d'étude à partir de la pratique scientifique correspond précisément à l'opération que Saussure récuse dans le passage du troisième cours que nous venons de lire. Par une étrange coïncidence, Louis Havet formule, dans des termes presque identiques, l'opposition que Saussure a exposée à ses étudiants, seulement quatre

³⁰ Constantin 2005, p. 270-271 : *CLG/E*, 1648-1650.

³¹ *Le Journal de Genève*, 25 février 1879, consultable sur : <http://www.letempsarchives.ch>.

³² Cf. Redard 1976, p. 344 et Saussure 1968, *CLG/E*, 506 : « Est-ce que la linguistique serait une branche des sciences philologiques ? Louis Havet a prétendu que la linguistique conduisait à la philologie. (C'est-à-dire que la linguistique marchait constamment dans la direction de la philologie.) Je ne partage pas cette opinion, quoique le problème ne soit pas éclairci ».

³³ *Le Journal de Genève*, 16 novembre 1908, consultable sur : <http://www.letempsarchives.ch>. Le texte est repris dans les *Bulletins de la Société linguistique de Paris*, 16, 1910, p. 21-54.

jours auparavant, à l'occasion de l'introduction du deuxième cours.³⁴ Mais Louis Havet propose une analyse différente de ce dualisme :

Le grammairien, c'est l'homme de la langue écrite ; le linguiste, l'homme de la langue parlée. Continuons pourtant à creuser la différence ainsi mise en lumière. Nous constatons aisément que le grammairien n'entrevoit la phonétique de ses auteurs que d'une façon partielle et indirecte d'après ce qu'en laisse transparaître la versification (laquelle souvent le trompe, parce qu'elle retarde sur la prononciation réelle). L'étymologie n'intéresse le grammairien qu'exceptionnellement, quand elle éclaire une nuance de sens. Ses recherches sur la flexion et le vocabulaire ne sont en général qu'une poursuite des imitations des précédents, c'est-à-dire des caprices fondés sur des hasards. Ainsi, tant qu'il s'agit des matériaux mêmes du langage, le grammairien vit de minuties décousues, bonnes pour un petit esprit ou un pédant. Où peut-il se montrer homme supérieur ? Dans le domaine où les données s'offrent à lui innombrables, complètes, homogènes, logiquement liées ; dans la science qui considère les matériaux au point de vue de leur agencement, la syntaxe. La syntaxe au sens le plus large ; car, outre celle qu'apprennent les écoliers, il y a une syntaxe plus haute, plus fine, plus psychologique, qui confronte plus étroitement les délicatesses de la langue et celles de la pensée ; c'est ce qu'on appelle la stylistique.

Tout au rebours du grammairien le linguiste. Son royaume à lui est celui de la phonétique. Par la phonétique, admirable instrument de précision forgé dans l'Inde au profit du rite, perfectionné en Europe au profit de l'histoire scientifique, le linguiste démêle avec une certitude merveilleuse tout ce qui, dans les matériaux du langage, comporte chronologie et succession. Il se joue sûrement en étymologie, découvrant en grec un radical commun de *ammes* ou *hêmeis* « nous » et de *nô* « nous deux » ; ou bien démontrant que les noms latins de la vache et de la brebis, *bôs* et *ovis*, sont des termes empruntés à l'étranger, et que le nom du marc d'olives, *amurca*, vient du grec par l'intermédiaire d'une langue tierce.³⁵

La description de l'activité du grammairien – s'intéressant à la versification et aux auteurs, tendant vers la stylistique – présente plus d'un point commun avec la philologie informée de la grammaire comparée que pratique Louis Havet. Le linguiste, quant à lui, a pour domaine la phonétique et la morphologie indo-européenne dont l'auteur du *Mémoire sur le système des voyelles indo-européennes* est le maître. S'il dessine en creux un double portait scientifique, le texte formule surtout une proposition épistémologique. En associant « langue parlée » et « tout ce qui, dans les matériaux du langage, comporte chronologie et succession », « langue écrite » et « les matériaux au point de vue de leur agencement », l'analyse de Louis Havet se distingue de celle de Saussure. Elle calque sur l'opposition langue écrite / langue parlée une opposition qui s'apparente à celle entre synchronie et diachronie. La lettre que Saussure adresse à Louis Havet, en remerciement de son compte rendu, traduit l'embarras que lui inspire une telle assimilation :

J'ai été fort intéressé, et je crois que d'autres linguistes genevois le seront comme moi, par le parallélisme et l'opposition que vous établissez entre *langue écrite – grammaire – syntaxe* et d'autre part : *langue parlée – linguistique phonéticienne*. Si je ne me trompe, une idée plus ou moins voisine de la vôtre se retrouverait dans celles auxquelles je me suis trouvé conduit moi-même, et qu'il m'est arrivé de professer à propos de la langue, mais sans que je puisse voir malheureusement si la coïncidence est aussi parfaite que je le souhaite, – il serait d'ailleurs presque vain de vouloir exposer en deux mots ce point de vue et ses divergences possibles avec ce que vous n'avez exposé que pour des lecteurs non spécialistes.³⁶

³⁴ Le passage du second cours où la langue écrite et la langue parlée sont assimilées à un des doubles côtés de la langue correspond, en effet, d'après les cahiers d'étudiants à la leçon du 12 novembre 1908.

³⁵ *Le Journal de Genève*, 16 novembre 1908 : *BSL*, 16, p. 26-27.

³⁶ Lettre de Saussure à Havet, 17 novembre 1908 : Redard 1976, p. 343.

Conceptualisation de la « langue écrite » dans les théorisations linguistiques

Les précautions oratoires ne sauraient masquer son désaccord sur la superposition des deux « deux côtés » de la langue qu'il a distingués quelques jours auparavant dans la leçon d'ouverture du second cours. Il est remarquable qu'après la publication de l'article d'Havet, l'opposition de l'oral et de l'écrit n'est plus mentionnée par Saussure comme une dualité de la langue. Aussi est-il possible que ce texte, avec sa confusion entre langue écrite/langue parlée et synchronie/diachronie, ait contribué à effacer du projet saussurien l'autonomie d'une « linguistique de la langue écrite » envisagée dans le premier cours de linguistique générale.

2. LA « LANGUE ÉCRITE » DE CHARLES BALLY : UNE NOTION POLYSÉMIQUE

Dans son effort pour définir une stylistique indépendante de l'étude de la littérature, Charles Bally consacre une part importante de ses réflexions théoriques à la notion de « langue écrite ». Bien plus nombreux que ceux de Saussure, ses écrits sur cette question se caractérisent également par de notables flottements terminologiques. Si l'on s'en tient aux écrits des deux premières décennies du siècle, c'est-à-dire principalement au *Traité de stylistique française* et aux articles qui composent le recueil *Le Langage et la vie*, l'analyse du fait scripturaire s'articule sur trois plans. Cette triple articulation correspond à l'emploi polysémique que fait Bally de l'expression « langue écrite ».

La première dimension est la critique sémiotique de l'écriture. L'analyse de la langue écrite, appréhendée comme une « transposition ou une déformation » de la langue parlée, dûment attestée chez Bally³⁷, s'inscrit dans la continuité de la critique saussurienne du médium trompeur de l'écriture développée dans le chapitre 6 de l'introduction du *CLG*. Une différence notable est que, là où Saussure limite ses analyses aux morphèmes – l'exemple des désaccords de la graphie et de la prononciation de *roi* et de *loi* dans le *CLG*³⁸ –, Bally l'élargit à des phénomènes lexicaux, morphosyntaxiques et syntaxiques. Ce sont les exemples de l'emploi du passé simple, de la proposition participiale ou de la postposition du sujet qui servent à illustrer la mauvaise représentation de la langue par l'écriture³⁹. L'analyse de Bally rejoint cependant celle de Saussure en ce qu'elle conclut à l'incapacité structurelle de l'écriture à représenter un état de langue :

Voilà ce qui donne à la langue écrite sa physionomie particulière ; on s'explique ainsi pourquoi elle n'est pas et ne sera jamais identique à la langue parlée ; elle peut s'en approcher, elle peut la copier, mais cette copie est toujours une transposition ou une déformation. Sens particuliers donnés à des mots vagues, création de mots nouveaux, maintien d'autres mots en train de mourir, résurrection de vocables dès longtemps sortis de la circulation, phénomènes parallèles dans le traitement de la syntaxe et de la construction des phrases, etc., etc. : il n'est pas besoin d'une observation bien pénétrante pour constater tout cela dans le premier livre venu. En exagérant un peu, on pourrait dire que la langue écrite est « achronique » : loin de donner une idée de l'état contemporain d'un idiome, elle combine, dans un amalgame un peu hétéroclite, les divers états par lesquels il a passé.⁴⁰

Revenant plus loin sur le caractère « achronique » de la langue écrite, Bally ajoute : « par nécessité et par privilège, elle vit à la fois dans le passé, le présent et l'avenir »⁴¹.

Une deuxième dimension, qui est, en revanche, peu présente dans la réflexion saussurienne, est l'approche sociale de la problématique de l'écriture. Dans le *Traité de stylistique française*, Bally donne de la « langue écrite » une définition sociale et normative. « Un fait de

³⁷ Cf. Bally 1925, p. 13, 68, 71.

³⁸ Saussure 1916, p. 48-49.

³⁹ Cf. Bally 1925, p. 56, 104.

⁴⁰ Bally 1925, p. 69.

⁴¹ Bally 1925, p. 71.

langage », écrit-il, « qui reflète un état social supérieur ou une forme d'activité ou de pensée plus haute que celle du commun, appartient à la *langue dite écrite* »⁴². En tant que reflet d'un milieu social, la « langue écrite » s'oppose à ce que Bally appelle la « langue parlée » ou la « langue de conversation ». Cette seconde acception de la « langue écrite » rencontre ce que les textes de linguistique contemporains désignent par le syntagme de « langue littéraire ». Concept forgé par la philologie et la linguistique historique du XIX^e siècle, la « langue littéraire » désigne, selon la définition proposée par Gilles Philippe, « une langue commune dont l'avènement ralentit les processus évolutifs et, à tel moment précis, un état normé des pratiques langagières, celui d'une collectivité officialisée, tacitement ou non, comme sa norme élevée ».⁴³ Son modèle est la *koiné* grecque de l'époque hellénistique. Chez Bally, la « langue littéraire » désigne tantôt ce type historique de langue commune, tantôt la langue des écrivains⁴⁴ ; elle est surtout une spécialisation de la « langue écrite » qui, comme elle, désigne la norme élevée d'un idiome. Dans cette seconde acception de la « langue écrite », la prise en compte du phénomène scripturaire paraît facultative. C'est ce que semble indiquer plusieurs formulations, à premières vues, paradoxales du *Traité de stylistique française* :

Une expression n'a nullement besoin d'être « écrite » pour porter la marque de cette forme générale ; elle conserve ce caractère et même le montre mieux encore quand elle est employée dans le parler.⁴⁵

Nous avons vu que le terme de langue écrite ne suppose pas forcément l'emploi de la plume ; cela apparaîtra plus clairement encore par les exemples qui vont être mentionnés, et où la langue écrite entre directement en conflit avec la langue parlée.⁴⁶

On voit aussi que la langue « écrite » n'est jamais plus évocatrice que quand elle est « parlée ».⁴⁷

Des efforts pour distinguer les deux acceptions – scripturaire et normative – de la « langue écrite » s'observent, dans ses textes, grâce aux traces de modalité méta-énonciative : emploi non systématique de guillemets ou de périphrases - « *la langue dite écrite* »⁴⁸, « les nécessités inhérentes à l'usage de l'écriture (ne pas confondre avec « la langue écrite » définie plus bas) »⁴⁹... Les deux acceptions ne sont pas pour autant totalement disjointes. Elles se rejoignent, en particulier, dans l'analyse que Bally propose des phénomènes orthographiques. Sa dénonciation de l'orthographe porte moins sur le problème de la fidélité à la langue parlée, là où l'avait placée Saussure, que sur le terrain social et politique. Dans ses écrits à visée didactique, Bally dénonce avant tout dans l'orthographe l'instrument de sélection et de coercition sociale, renouant ainsi avec les arguments des défenseurs de la réforme orthographique de 1900⁵⁰. En définitive, le chevauchement des deux acceptions de la « langue

⁴² Bally 1909, p. 224.

⁴³ Philippe et Piat 2009, p. 16.

⁴⁴ Cette double acception n'est pas propre à Bally, et se retrouve de manière contemporaine chez Vendryes 1921 ; Saussure et Meillet, en revanche, n'emploient la locution que dans son sens philologique. Gilles Philippe a montré comment la superposition de ces deux acceptions de la langue littéraire engageait une conception normative de la littérature, enjeu de réactions et de débats extrêmement productifs pour la littérature de la première moitié du XX^e siècle, cf. Philippe et Piat 2009, p. 16-56.

⁴⁵ Bally 1909, p. 224.

⁴⁶ Bally 1909, p. 225.

⁴⁷ Bally 1909, p. 227.

⁴⁸ Bally 1909, p. 224.

⁴⁹ Bally 1925, p. 105.

⁵⁰ Cf. Bally 1931, Chiss 1995, Durrer 1998, p. 189-208.

écrite », qu'illustre la question de l'orthographe chez Bally, justifie le maintien de cette expression dont il reconnaît pourtant explicitement l'équivoque⁵¹.

Il est une troisième dimension de l'analyse de Bally qui réunit l'acception scripturaire et l'acception sociale de la « langue écrite » : la dimension stylistique. C'est par ce point de vue de l'expressivité linguistique que s'élaborent les remarques les plus originales de Bally sur la « langue écrite ». L'écriture est alors envisagée, non plus comme une représentation de la langue parlée ou comme le reflet d'un milieu social, mais comme un processus : un acte de production linguistique. L'approche dynamique de l'écriture reste toutefois embryonnaire. Bien qu'éclatée en différents passages du recueil *Le langage et la vie*⁵², elle est sous-tendue par une même démonstration. L'énonciation écrite est d'abord placée sous le signe d'un double manque : une carence, dans une perspective communicationnelle, avec l'absence physique de l'allocutaire et des éléments extralinguistiques référencés⁵³, et une carence du médium écrit qui se trouve privé de ce que Bally appelle « les éléments musicaux de la parole (accent, intonation, durée, allure du débit) » et de la « mimique »⁵⁴. Ces carences induisent des mécanismes de compensation par l'écriture :

Le lecteur doit donc faire un effort constant pour suppléer à ces moyens d'information ; de son côté, celui qui écrit doit employer certains procédés d'expression, inutiles dans l'usage ordinaire, pour remédier à l'insuffisance de l'écriture ; que ces moyens soient créés par lui ou qu'il les emploie conventionnellement, ils reposent toujours sur des combinaisons un peu conscientes.

D'autre part – et ceci est encore plus important – l'échange des idées, dans la vie ordinaire, est encadré par une situation que les interlocuteurs trouvent toute faite : entourage matériel, choses connues des intéressés, rapports familiaux et sociaux, communauté d'intérêts, etc. L'énonciation en est considérablement facilitée et abrégée. Cette économie de l'effort est refusée à la langue écrite ; elle doit, dans chaque cas, se créer sa situation par des procédés artificiels, des combinaisons plus ou moins compliquées. Une simple lettre à un ami suppose un tout autre ajustement psychique qu'une conversation où l'on parlerait des mêmes choses.⁵⁵

« Combinaisons compliquées » ou « un peu conscientes », « procédés artificiels », « ajustements psychiques » : l'énonciation écrite procède par des opérations présentées comme autant de surplus de conscience épilinguistique. De ces efforts réflexifs résultent les caractéristiques stylistiques de la « langue écrite » dont Bally dresse le constat. La langue écrite est dite « plus réfléchie, plus logique que la langue parlée »⁵⁶ ; elle a un « caractère conscient et artificiel »⁵⁷. Et c'est en raison de cette expressivité moindre que Bally exclut la « langue écrite » de sa stylistique. Les analyses de Bally dessinent, enfin, un rapport de la « langue écrite » au temps, différent de celui de la langue parlée :

⁵¹ « Le style épistolaire confirme cette vue et montre une fois de plus combien le terme de langue écrite est équivoque ; qu'une lettre soit écrite au lieu d'être « parlée », cela n'a pas grande importance ; ce qui en a beaucoup, c'est le ou les milieux qu'elle suppose » (Bally 1909, p. 226).

⁵² Bally 1925, p. 38, 69, 105.

⁵³ « Dans la conversation, la situation est presque toujours donnée ; les choses dont on parle sont sous les yeux ou peuvent être aisément évoquées. Au contraire, quand on écrit, il faut se créer soi-même cette situation, la composer de toutes pièces par l'ordonnance particulière des idées » (Bally 1925, p. 69).

⁵⁴ Bally 1925, p. 69 et 105.

⁵⁵ Bally 1925, p. 105.

⁵⁶ Bally 1925, p. 38.

⁵⁷ Bally 1925, p. 105.

Pierre-Yves Testenoire

Dès qu'on prend la plume, on met le temps dans son jeu ; on peut, à son gré, réfléchir, choisir, combiner. Enfin, ce qui est écrit est destiné à être lu ; on peut donc escompter le loisir dont le lecteur disposera pour comprendre et, au besoin, pour relire.⁵⁸

La dilution du temps induite par l'écriture, qui touche à la fois la production et la réception des énoncés, doit être mise en relation avec « l'achronie » de la langue écrite qui est pointée ailleurs. Si l'écriture « met le temps dans son jeu » comme le veut Bally, c'est à double entente : parce qu'elle dilate le temps de l'énonciation, elle subsume le temps de la diachronie linguistique.

En définitive, chez Bally, la polysémie de la « langue écrite » dessine en creux le champ d'investigation qui sera celui de la stylistique. La « langue écrite », dans ses trois dimensions – achronique, normative et logique – définit négativement trois caractéristiques de sa stylistique : c'est-à-dire une étude synchronique de la fonction expressive de la langue de tous les jours. La notion de « langue écrite » se déploie, chez lui, en maintenant un lien lâche avec le phénomène scripturaire : ainsi s'explique le paradoxe, souvent noté, qui veut que Bally travaille et fasse travailler ses doctorants – Henri Frei et sa *Grammaire des fautes* – sur des énoncés écrits au nom de l'étude de la langue parlée.

Omniprésente dans les écrits linguistiques du début du siècle, la « langue écrite » est, en définitive, une notion aux contours flous. Ses frontières avec la langue littéraire paraissent tout particulièrement poreuses. Cependant, de l'acribie terminologique de Saussure à l'emploi polysémique qu'en fait Bally, la notion joue un rôle dans les théorisations linguistiques de ces années. Pour la définition d'une linguistique générale comme pour l'élaboration d'une stylistique émancipée de la littérature, la « langue écrite » fonctionne comme une figure de l'altérité. Elle reflète, dans son caractère protéiforme même, le champ variable des domaines théoriques alors en construction.

⁵⁸ Bally 1925, p. 69.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires :

- BALLY, Charles ([1909] 1951). *Traité de stylistique française*, Genève-Paris, Klincksieck.
- BALLY, Charles ([1925] 1935). *Le Langage et la vie*, Genève, Droz.
- BALLY, Charles (1931). *Le Français aujourd'hui*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- BALLY, Charles (1932). *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Ernest Leroux.
- BENVENISTE, Émile (2012). *Dernières leçons. Collège de France, 1968-1969*, Paris, Seuil, Gallimard.
- BRUNOT, Ferdinand (1905). *La Réforme de l'orthographe. Lettre ouverte à M. le ministre de l'Instruction Publique*, Paris, Armand Colin.
- BRUNOT, Ferdinand (1922). *La Pensée et la Langue*, Paris, Masson.
- CONSTANTIN, Émile (2005). « Linguistique générale, Cours de M. le Professeur de Saussure, 1910-1911 » édition de Claudia MEJIA QUIJANO, *Cahiers Ferdinand de Saussure* 58, 83-290.
- DAUZAT, Albert (1906). *Essai de méthodologie linguistique*, Paris, Honoré Champion.
- HAVET, Louis (1879). « Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes, par Ferdinand de Saussure », *Journal de Genève* du 25 février 1879.
- HAVET, Louis (1908). « Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure », *Journal de Genève* des 16, 18, 20 et 23 novembre 1908, repris dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 16, 21-54.
- HENRY, Victor (1896). *Antinomies linguistiques*, Paris, Alcan.
- FREI, Henri (1929). *La Grammaire des fautes*, Genève, Droz.
- MEILLET, Antoine (1919). « La langue et l'écriture », *Scientia*, 26, 290-293.
- MEILLET, Antoine (1921). *Linguistique générale et linguistique historique*, Paris, Honoré Champion.
- MEILLET, Antoine (1995). *Pour un manuel de linguistique générale*, édition de Fiorenza GRANUCCI, Rome, Atti della Accademia Nazionale dei Lincei.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1916). *Cours de linguistique générale*, édition de Charles BALLY et Albert SECHEHAYE, Genève, Payot.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1968). *Cours de linguistique générale. Tome 1*, édition critique de Rudolf ENGLER, Wiesbaden, Otto Harrassowitz.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1974). *Cours de linguistique générale. Tome 2 : Notes de F. de Saussure sur la linguistique générale*, édition critique de Rudolf ENGLER, Wiesbaden, Otto Harrassowitz.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1996). *Premier cours de linguistique générale (1907). D'après les cahiers d'Albert Riedlinger*, édition d'Eisuke KOMATSU et George WOLF, Amsterdam, Elsevier.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1997). *Deuxième cours de linguistique générale (1908-1909). D'après les cahiers d'Albert Riedlinger et Charles Patois*, édition d'Eisuke KOMATSU et George WOLF, Amsterdam, Elsevier.
- SAPIR, Edward (1921). *Language. An Introduction to the study of speech*, New York, Harcourt, Brace and Company.
- SECHEHAYE, Albert (1908). *Programme et méthodes de la linguistique théorique*, Paris, Honoré Champion.
- VENDRYES, Joseph ([1921] 1968). *Le Langage. Introduction linguistique à l'histoire*, Paris, La Renaissance du livre.

Pierre-Yves Testenoire

Sources secondaires :

- ADAM, Jean-Michel (1997). *Le Style dans la langue*, Lausanne-Paris, Delachaux-Nestlé.
- ANIS, Jean, CHISS, Jean-Louis, PUECH, Christian (1988). *L'écriture. Théories et descriptions*, Bruxelles, De Boeck.
- AUROUX, Sylvain (éd.) (2007). *Le Naturalisme linguistique et ses désordres. Histoire Épistémologie Langage* 29/II.
- AUROUX, Sylvain (2007). « Le paradigme naturaliste », *Histoire Épistémologie Langage* 29/II, 5-15.
- BERGOUNIOUX, Gabriel (1992). *Aux origines de la linguistique française*, Paris, Pocket.
- CATACH, Nina (éd.) (1988). *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS éditions.
- CHISS, Jean-Louis (1995). « À partir de Bally et Brunot : la langue française, les savants et les pédagogues », *Histoire Épistémologie Langage* 17/I, 19-40.
- CHISS, Jean-Louis et PUECH, Christian (1983). « La linguistique et la question de l'écriture : enjeux et débats autour de Saussure et des problématiques structurales », *Langue française* 58, 5-24.
- CHISS, Jean-Louis et PUECH, Christian (1999). *Le Langage et ses disciplines. XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Duculot.
- DESMET, Piet (1996). *La Linguistique naturaliste en France (1867-1922). Nature, origine et évolution du langage*, Leuven et Paris, Peeters.
- DERRIDA, Jacques (1967). *De la grammatologie*, Paris, Minuit.
- DURRER, Sylvie (1998). *Introduction à la linguistique de Charles Bally*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- FOREL, Claire (2007). *La Linguistique sociologique de Charles Bally*, Genève, Droz.
- GELB Ignace J. ([1952] 1973). *Pour une théorie de l'écriture*, Paris, Flammarion [traduction de *A study of writing*, Chicago, Chicago University Press].
- HARRIS, Roy (1993). *La Sémiologie de l'écriture*, Paris, CNRS éditions.
- HARRIS, Roy (2003). « L'écriture : pierre d'achoppement pour la sémiologie saussurienne », BOUQUET, Simon (éd.), *Saussure*, Paris, L'Herne, 228-233.
- KLIPPI, Carita (2010). *La Vie du langage. La linguistique dynamique en France de 1864 à 1916*, Lyon, ENS éditions.
- PHILIPPE, Gilles et PIAT, Julien (éd.) (2009). *La Langue littéraire. Une histoire de la prose en France de Gustave Flaubert à Claude Simon*, Paris, Fayard.
- REDARD, Georges (1976). « Ferdinand de Saussure et Louis Havet », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 71/1, 313-349.
- TESTENOIRE, Pierre-Yves (2012). « L'origine de l'écriture, un enjeu de la linguistique saussurienne ? » NEVEU, Franck et alii (éd.), *3^e Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF'12*, Lyon, EDP sciences, 803-816 : http://www.shs-conferences.org/index.php?option=com_article&access=doi&doi=10.1051/shsconf/20120100145&Itemid=129
- TESTENOIRE, Pierre-Yves (2013). *Ferdinand de Saussure à la recherche des anagrammes*, Limoges, Lambert Lucas.

**LE STATUT THÉORIQUE ET LA PLACE DE L'ÉCRIT DANS LES
DESCRIPTIONS DU RUSSE CONTEMPORAINES
(D'APRÈS LES TRAVAUX DE LINGUISTES SOVIÉTIQUES ET
POSTSOVIÉTIQUES À PARTIR DES ANNÉES 1960).**

Margarita Schoenenberger

Université de Lausanne, Suisse

RÉSUMÉ

Le problème du rapport entre l'écrit et l'oral est une des préoccupations des linguistes soviétiques dès les années 1960 et reçoit un statut théorique au sein de la théorie dite *des langues « littéraires »*, dont la paternité est attribuée dans les travaux soviétiques et postsoviétiques à V.V. Vinogradov (1895-1969). Une discipline linguistique appliquée, issue de la théorie des langues « littéraires » et nommée *culture de la langue*, se propose de dégager les mécanismes du fonctionnement de la langue « littéraire » dans le but d'agir sur elle sur des bases scientifiques.

La culture de la langue a élaboré un corps d'hypothèses au sujet de son objet, parmi lesquelles figure le primat de la *forme écrite* sur la forme orale.

La position des linguistes soviétiques est conditionnée aussi bien par une tradition intellectuelle proprement russe que par des événements socio-politiques.

L'analyse des travaux sur le rapport oral-écrit permet de dégager une position scientifique originale vis-à-vis de la variation linguistique et de lui donner une appréciation épistémologique.

MOTS-CLEFS

Linguistique soviétique – langue « littéraire » – primat de l'écrit sur l'oral – variation linguistique – analyse épistémologique

ABSTRACT

Since the 1960s, the problem of correlation between written and oral languages has been in the centre of attention of Russian linguists. It obtained a theoretical status within the framework of the so-called theory of «literary» languages, supposedly created by V.V. Vinogradov (1895-1969). A branch of applied linguistics which arose from the theory of «literary» languages and which is called «language culture» aims to identify the mechanisms of functioning of «literary» languages, in this way assuring the possibility to influence them on the scientific grounds. The «language culture» has elaborated a number of hypotheses concerning the object of its study, among which the theory of the primacy of written form over the oral one.

This theoretic position of Soviet linguists is conditioned both with the Russian intellectual tradition itself and with particular social and political events. Our analysis of correlation between written and oral languages allows not only to distinguish an original scientific position of Soviet linguists which concerned the status of linguistic variations, but also to study it from an epistemological point of view.

KEY WORDS

Soviet linguistics – «literary» language – primacy of written language over the oral one – linguistic variation – epistemological analysis

Statut et place de l'écrit dans les descriptions du russe

Le problème du rapport entre l'écrit et l'oral est une des préoccupations des linguistes soviétiques surtout dès les années 1960 et reçoit un statut théorique au sein de la théorie dite *des langues « littéraires »*, qui revendique des filiations aussi bien avec la linguistique russe dite « sociale » des années 1920-30 qu'avec le structuralisme pragois et dont la paternité est attribuée dans les travaux soviétiques et postsoviétiques à Viktor Vladimirovič Vinogradov (1895-1969).

Dans ce récit historique canonique, l'histoire du concept de la langue « littéraire » remonte au XVIII^e siècle, aux travaux de Mixail Lomonosov (1711-1765) qui, en réfléchissant à cette notion, a élaboré sa théorie des trois styles¹, distinction classique, présente déjà chez Quintilien, entre les styles bas, moyen et élevé. Lomonosov intégrait les éléments slavons et les éléments russes autochtones en leur assignant une différenciation stylistique au sein d'un usage à vocation avant tout littéraire, ce qui a influencé les œuvres ultérieures, en légitimant une forme écrite plus proche du russe autochtone.² Les efforts de Lomonosov auraient été repris et poursuivis par Aleksandr Pouchkine (1799-1837), considéré comme un grand créateur de la langue « littéraire » russe. Le même concept aurait été par la suite au centre des réflexions des professionnels du langage dès la fin du XIX^e siècle comme Aleksej Šaxmatov (1864-1920) et Vasilij Černyšev (1864-1949) pour connaître un développement plus poussé dans la linguistique soviétique sociale des années 1920-1930 et parallèlement dans la linguistique structuraliste tchèque à la même époque. L'élaboration du concept de « langue littéraire » pour parler d'un usage commun connaît ensuite une certaine éclipse jusqu'aux années 1960 durant le règne de la doctrine de Nikolaj Marr (1864-1934) dans la linguistique soviétique officielle, pour revenir en force dans les années 1960 avec le retour de Vinogradov à l'activité académique et avec le retour des sciences du langage à la « vie normale ». Vinogradov synthétiserait, en quelque sorte, les acquis précédents pour élaborer et offrir un cadre théorique moderne aux descriptions linguistiques, y compris aux investigations sociolinguistiques en Union soviétique. L'histoire de la théorie des langues « littéraires » apparaît comme un long fleuve tranquille dont le cours a été brusqué par l'épisode marriste.

À mon avis, la théorie des langues « littéraires » mélange plusieurs sources: elle « greffe » l'apport des historiens de la langue comme Šaxmatov sur une longue réflexion, menée dès le XVIII^e s., l'époque de Lomonosov, sur ce qui est la *langue de la civilisation russe* ou la langue des belles lettres. Le terme de langue « littéraire » russe est passé des littéraires aux linguistes (comme Šaxmatov, Černyšev, Larin, Polivanov) pour tomber chez les sociolinguistes avec à chaque passage un contenu différent sans que pour autant ces différences soient explicitées de façon satisfaisante. D'une manière générale, comparé aux

¹ Présentée dans un des derniers travaux philologiques de Lomonosov *Predislovie o pol'ze knig cerkovnyx v rossijskom jazyke* [Préface sur l'utilité des livres d'Eglise pour la langue russe], écrit en 1758.

² I. Pil'sčikov et M. Šapir remarquent (Pil'sčikov et Šapir 2006, p. 512-513), comme quelques autres chercheurs russes avant eux (cf. Tynjanov 1927, p. 116-120; Gukovskij, 1927, p. 19-27) qu'un autre écrivain, contemporain de Lomonosov, A.P. Sumarokov (1717-1777), a proposé un programme littéraire et linguistique alternatif en aspirant à un usage littéraire stylistiquement neutre qui devait servir de base à l'usage de tous les jours, tandis que Lomonosov cherchait à assigner une place toute particulière à l'usage littéraire, qui gardait un grand nombre de slavonismes déjà désuets à cette époque mais qui assuraient le caractère élevé et solennel de ses odes. Par ailleurs, tout en reconnaissant le rôle de Lomonosov dans l'évolution ultérieure de la littérature russe, M. Šapir relève dans un autre de ses travaux (Šapir 2000, p. 161-187) que certaines innovations de Lomonosov pour introduire des éléments du style « bas » dans les genres jugés auparavant comme « élevés » et qui ont eu des conséquences significatives pour l'histoire littéraire découlaient souvent de contraintes bien précises et étrangères à une volonté de « démocratiser » la langue de la littérature (comme un changement dans la métrique de l'ode conditionné par la prononciation du prénom de la tsarine *Elisaveta*). Or, malgré les différences dans leurs approches respectives, Lomonosov et Sumarokov figurent tous les deux parmi les précurseurs de l'édifice de la langue « littéraire » russe mais pas au même titre: le rôle de « père fondateur » étant réservé à Lomonosov (cf., par exemple, un article de référence de V. Vinogradov sur l'histoire de la langue « littéraire » russe: Vinogradov 1978 [1940],

définitions antérieures de la langue « littéraire », celle de la période des années 1960-1990 est nettement plus prescriptive (cf. Schoenenberger 2004).

La filiation revendiquée par la linguistique soviétique avec le Cercle linguistique de Prague est partiellement vraie. Les théories tchèque et soviétique des langues « littéraires » partagent plusieurs postulats. Mais la composante prescriptive de la démarche tchèque est mise beaucoup plus en avant chez les Soviétiques au point d'occulter le rôle des efforts des normalisateurs, externes à la langue (cf. Schoenenberger 2006).

Quant aux travaux soviétiques des années 1920-1930 d'orientation sociologique, ils manifestent en effet un intérêt accru envers les facteurs sociaux dans le fonctionnement du langage. Plusieurs textes des deux premières décennies après la révolution bolchevique thématisent la notion de langue littéraire en tant que *langue de la littérature* et la langue « littéraire » en tant que *langue de la culture*. Je soutiens la thèse qu'il n'y a pas de raison de parler d'un courant sociolinguistique dans les sciences du langage en Union soviétique des années 1920-1930, car cette période n'a pas connu une mais plusieurs conceptions de l'usage russe normé, appelé dans ces années « littéraire », de sa place parmi les objets de la linguistique descriptive et surtout des méthodes de description des faits langagiers.

En effet, l'apport de certains linguistes comme Boris Larin (1893-1964) et Evgenij Polivanov (1891-1938) n'a pas été véritablement compris et encore moins pris en compte par leurs successeurs. Larin ne s'intéresse pas à la langue « nationale », « de culture », « littéraire » en tant qu'objet de descriptions linguistiques, mais bien au contraire déploie des efforts considérables pour écarter ce genre d'objets « factices » de sa démarche scientifique. Larin n'élabore pas de méthodes d'investigation précises, mais prône une approche inductive envers les faits du langage. Or la demande de Larin de séparer l'objet de la science du langage de toute référence à la littérature et à l'écrit en général a été tout simplement ignorée (cf. Schoenenberger 2011). Polivanov est le seul à proposer une définition sociolinguistique de la langue « littéraire » et qui fait référence à sa position sociale dominante, à son prestige et à son éventuelle influence sur l'usage des locuteurs. Cependant, il ne s'agit pas, ici non plus, d'un objet de la linguistique descriptive ni d'un usage réellement existant, mais idéalisé et fantasmé par les locuteurs. Polivanov préconise une approche descriptive des usages réels sans porter de jugement de valeur, approche abandonnée par la suite et jugée « erronée » par la sociolinguistique soviétique parce que toute sociologie différentialiste remet en cause le postulat d'unicité-homogénéité de la société, fondement d'une idéologie totalitaire (cf. Schoenenberger 2013).

Cependant, c'est à cette époque, plus précisément dans les années 1930, que je situe une mise en place de l'édifice du concept de langue « littéraire » à venir, inauguré dans les travaux de Lev Jakubinskij (1892-1945) et Viktor Žirmunskij (1891-1971), où, sous la désignation de « langue nationale », est décrite dans les grandes lignes le concept de langue « littéraire » de la linguistique soviétique à venir (Jakubinskij 1930, 1931, 1932 ; Žirmunskij 1936).³

³ Il s'agit d'une formation linguistique particulière, d'une réalité, conditionnée historiquement et socialement, ayant une tendance intrinsèque à l'universalité (à devenir l'usage de tout le peuple) grâce à une « vigueur » naturelle [*žiznennost'*] (déterminée historiquement). La réintroduction du concept de langue « nationale » ou « de tout le peuple » dans la recherche linguistique est directement liée à l'intervention de Staline (en 1950) contre le marrisme, où Staline réfute l'idée que la langue est une superstructure mais aussi la thèse de l'existence de langues de classe et affirme qu'à l'époque nationale (capitaliste), il n'y a pas de langues de classe mais une langue *nationale de tout le peuple*. Staline remarque également qu'« il n'est pas difficile à comprendre que dans une société sans classe, il n'y a pas à envisager une langue de classe » (Staline 1950). Par la suite, plusieurs linguistes soviétiques ont insisté sur une prise en compte des travaux de Jakubinskij et Žirmunskij (Vinogradov 1953, 1967, Jarceva 1968, Filin 1970, Guxman 1972).

Statut et place de l'écrit dans les descriptions du russe

La linguistique soviétique et postsoviétique des années 1960-90 postule plusieurs propriétés de l'objet « langue » qui méritent d'être mentionnées pour pouvoir mieux situer l'écrit au sein des faits langagiers.

Durant cette période, la Russie a connu des bouleversements sociopolitiques et économiques notables comme la « *perestrojka* » de M. Gorbačev, la dislocation de l'Union soviétique en décembre 1991 suivie d'une décennie d'instabilité économique et politique, à l'époque de B. Eltsine. La théorie des langues « littéraires », ses applications et sa notoriété parmi les linguistes russes ont néanmoins gardé une continuité certaine entre les années 1960 et la fin du XX^e s. et je n'introduis pas de délimitations chronologiques, liées à un événement historique particulier, à l'intérieur de la période analysée.

Par ailleurs, les concepts de base de la théorie des langues « littéraires » sont toujours à l'œuvre dans les travaux d'un nombre de linguistes russes. C'est avant tout par l'intermédiaire de ces ouvrages que les étudiants russes appréhendent l'étude sociale du langage. Il faut savoir que les programmes de cours universitaires sont définis dans les grandes lignes par le Ministère de l'éducation nationale et que la sociolinguistique en fait partie.⁴ Ainsi, un des derniers manuels de sociolinguistique parus en Russie postsoviétique (Krysin et Belikov 2001) reprend et réaffirme les élaborations du structuralisme fonctionnel soviétique, dont le concept de la langue « littéraire » (cf. Schoenenberger 2009). Ce manuel est recommandé à l'enseignement supérieur par le Conseil scientifique et didactique de la direction du ministère de l'éducation supérieure (*NMS po filologii UMO universitetov RF*) et est un ouvrage de référence obligatoire pour toute faculté de lettres en Russie actuellement.

On peut résumer les postulats de ce courant linguistique comme ceci :

- le *social* conditionne les changements linguistiques autorisés par les *processus systémiques internes* de la langue;
- la structure linguistique *s'autogère*, elle est le *reflet* de la société;
- la langue progresse, s'améliore (le progrès équivaut une compréhension sans équivoque par les locuteurs;⁵
- la variation linguistique disparaît suite à la disparition de la variation sociale ;
- la période « nationale » dans l'histoire d'une société est celle qui commence avec l'établissement des relations capitalistes et voit naître une forme linguistique particulière *commune* à tout le territoire de l'Etat, susceptible d'assurer une communication dans tous les domaines d'activité et appelée langue « littéraire », la forme la plus aboutie de la langue commune à toute la nation :

De tels postulats sont souvent considérés dans les ouvrages soviétiques comme « un ensemble d'axiomes qui n'ont pas besoin d'être prouvés » (Krysin 1989, p. 5).

Il en découle que

- la langue « littéraire » est une réalité indépendante des investigations des linguistes, c'est un *objet préexistant* et pas construit;
- la linguistique est en mesure d'expliquer et de *prévoir* des changements linguistiques, en étudiant les relations existant entre les unités de la structure linguistique et en prenant en compte le facteur social;

⁴ Cf. *Gosudarstvennyj obrazovatel'nyj standart vysšego professional'nogo obrazovanija* du 10 mars 2000. Dans ce programme du ministère, tous les étudiants en lettres ayant dans leur cursus le russe et / ou la linguistique (cursus 520500 qui concerne plus de 200 chaires universitaires à travers la Russie) doivent étudier la stylistique fonctionnelle (styles de la langues « littéraire »), les problèmes des normes « littéraires », en somme les concepts de base de la théorie des langues « littéraires ». Par ailleurs, dans d'autres facultés (droit, économie) est souvent enseignée la matière appelée « culture de la langue » et qui n'est autre chose que l'apprentissage des normes « littéraires » afin d'éliminer les marques « non littéraires » de l'usage des étudiants. Depuis 2000, dans la plupart des écoles secondaires est enseignée la discipline appelée « culture de la communication » et qui a plusieurs traits de la culture de la langue.

⁵ Cf. un ouvrage de référence sur la notion du progrès de la langue Budagov 1977, réédité en 2004.

Margarita Schoenenberger

- la langue est toujours en retard sur les changements sociaux (Krysin 1989, p. 9).⁶ En analysant ces derniers et en considérant les tendances internes de la structure linguistique, la société avec l'aide des linguistes est capable d'*agir sur la langue* pour que cette dernière puisse mieux correspondre aux besoins de la communication dans une communauté linguistique donnée (cf. Budagov 1974).

La direction générale des prémisses en question est l'affirmation d'une politique linguistique scientifique et efficace. En effet, le discours sur la norme « littéraire » devient un discours normatif: les linguistes donnent des conseils savants sur la façon dont on peut combattre toutes sortes d'écart dans l'usage des Russes pour rendre la communication plus efficace.

La variation linguistique est la préoccupation principale d'une discipline linguistique appliquée, issue de la théorie des langues « littéraires » et nommée *culture de la langue*, définie avant tout comme *la maîtrise de la langue « littéraire »* ou le savoir sur l'utilisation appropriée des éléments linguistiques en fonction de la situation extralinguistique.⁷

Il y a eu la proposition d'introduire une distinction théorique entre la *culture de la langue* et la *culture de la parole* (Skvorcov 1980), car les termes *kultura jazyka* et *kultura reči* étaient tous les deux ambigus et permettaient les deux interprétations. La culture de la langue renverrait à l'étude des textes qui jouissent de notoriété dans une communauté linguistique donnée et sont fixés par écrit, mais aussi à l'étude des propriétés potentielles du système de la langue qui ressortent de ces textes. La culture de la parole aurait trait à la réalisation concrète des propriétés et des possibilités de la langue dans les conditions de la communication collective et individuelle sous sa forme orale ou écrite. La langue ne correspondait plus uniquement, dans cette approche, à une forme pure et abstraite, mais renvoyait aussi à des objets concrets (textes) et la parole comprenait tout le domaine des réalisations concrètes dans la synchronie. La différence entre langue comme système et réalisation s'effaçait, la langue devenant l'ensemble de ce qui se dit dans cette langue. La proposition de Skvorcov n'est pas entrée dans l'usage scientifique, c'est la *culture de la langue* qui désigne habituellement la discipline qui vise à dégager, à expliquer et à codifier les normes systémiques de la langue « littéraire », mais aussi à veiller sur leur réalisation conforme.

La culture de la langue partage avec la linguistique générale les postulats de base et élabore un corps d'hypothèses au sujet de la langue « littéraire », à savoir :

- primat de la structure (régularités internes) sur le social (facteurs extralinguistiques) ;⁸

⁶ C'est une reprise de la thèse de Žirmunskij (1968, 1969) laquelle initialement ne comprenait pas la notion de « retard » (Žirmunskij 1936) et que l'auteur a reformulée dans les années 1960, vraisemblablement suite à la dénonciation du marrisme.

⁷ La « culture de la langue » en tant que notion linguistique provient de travaux des années 1920-30 : de textes de l'École de Prague sur les langues « littéraires » et de la linguistique soviétique des années 1920-30, surtout du livre de Vinokur *Kul'tura jazyka*. En Allemagne, une notion de *Sprachpflege*, proche de celle de *Sprachkultur*, existe depuis le XVII^e s. et suppose aussi bien la codification du haut-allemand que sa diffusion ; *Sprachpflege* traduit une attitude conservatrice et puriste envers la langue (Gessinger et Glück 1983). Il serait intéressant d'investiguer sur les éventuels rapports entre les théories linguistiques russe et tchèque du premier tiers du XX^e s. et la tradition de *Sprachpflege* en Allemagne. Il faut noter que dans les années 1960-80, les linguistes allemands de la RDA ont la même orientation de recherches que leurs collègues soviétiques et emploient le terme de *Sprachkultur* en se référant explicitement aux travaux du CLP et de la linguistique sociale soviétique des années 1920-30 (Gessinger et Glück 1983 ; Baggioni 1980) en tant que source scientifique de leurs travaux. La situation est similaire en Tchécoslovaquie et en Bulgarie où l'autorité scientifique des apports en question ne fait pas le moindre doute (Neščimenko 2003, p. 174-245).

⁸ Le terme de « social » n'est pas clairement défini dans les travaux présentés ici. Serait-ce pour des raisons politiques (difficulté d'évoquer une stratification sociale de la société soviétique supposée socialement homogène) ou parce que ce terme est difficile à définir sans équivoque et que ce n'est pas une notion opérationnelle en linguistique ? Pour les travaux de la période de la « stagnation » brežnévienne, je penche pour la première explication : le « social » y est un mot fourre-tout, passe-partout, qui est très pratique à condition

Statut et place de l'écrit dans les descriptions du russe

- primat de l'écrit sur l'oral ;
- diminution de la variation ;
- expansion de la langue « littéraire » ;
- conscience des normes « littéraires ».

Comme toute hypothèse, celle du primat de l'écrit sur l'oral peut être validée ou invalidée, même si elle ne prévoit pas une telle démarche de la part d'un observateur extérieur.

Les linguistes soviétiques cherchent à démontrer le primat de l'écrit sur l'oral dans un nombre de travaux reposant sur un vaste corpus qui comprend des textes écrits choisis parmi les œuvres littéraires du XIX^e et du XX^e siècles de grande diffusion, mais aussi des articles de presse, des dictionnaires, des citations de personnalités célèbres.⁹

Ainsi, les méthodes de la culture de la langue seraient valables pour décrire le russe dans sa totalité mais portent essentiellement sur la forme écrite du russe en mettant l'accent sur les relations structurelles typiques qui existent entre les unités. Les données statistiques sont considérées comme secondaires, car la fréquence d'emploi n'est pas vue comme décisive dans l'apparition ou la disparition d'une unité (Graudina 1977).

Il est en même temps reconnu que la langue « littéraire » existe aussi sous une forme orale. Pourtant le corpus ne prévoit pas *a priori* l'étude des manifestations orales : il ne faut pas confondre, nous dit-on, la langue livresque et la langue « littéraire » (Kostomarov 1965, Gal'perin 1965, Andreev 1968). En même temps, la forme orale et la forme écrite « littéraires » ne sont pas indépendantes (Budagov 1967, Filin 1973, Gorbačevič 1978). C'est la forme écrite qui conditionne la forme orale de la langue « littéraire »:

Le caractère secondaire de la langue écrite, ainsi que le conditionnement des changements linguistiques (et donc des changements des normes de langue) par la forme de dialogue n'est pas une règle éternelle et absolue. (Gorbačevič 1978, p. 39)

Le primat de l'écrit sur l'oral serait dû aux transformations que connaît la société et les chercheurs insistent sur le rôle des représentations graphiques du mot chez les sujets contemporains.¹⁰ Ce qui permet à Fedot Filin d'affirmer que « non seulement la

qu'il ne soit jamais défini, car il pourrait mettre sur la voie que la société est déchirée en forces antagonistes et contradictoires, ce qui est toujours nié dans l'idéologie soviétique officielle.

⁹ Les résultats de ces travaux ont défini les contenus de différentes éditions normatives dont la plus représentative est *Le petit dictionnaire académique [Malyj akademičeskij slovar']*, en 4 volumes : ce dictionnaire se basait sur les données du *Dictionnaire du russe littéraire contemporain [Slovar' sovremennogo russkogo literaturnogo jazyka]* ou *Grand dictionnaire académique [Bol'soj akademičeskij slovar']* en 20 volumes, élaboré par l'Institut de la langue russe de l'Académie des sciences de l'URSS et publié entre 1948 et 1965. Ce dernier contenait les données lexicales, morphologiques et syntaxiques issues d'œuvres de la littérature depuis l'époque de A. S. Pouchkine (le travail sur cet ouvrage avait commencé en 1937, l'année du centenaire de la mort de Pouchkine, quand le poète est devenu officiellement « le plus grand poète russe et le créateur de la langue littéraire russe »), des essais et des textes de sciences jugés exemplaires. *Le petit dictionnaire académique* a connu 4 éditions (1957-61, 1981-84, 1985-88, 1999), les trois dernières ont été complétées et modifiées conformément aux travaux de linguistes-normalisateurs de la culture de la langue. Par ailleurs, les normes « littéraires » présentes dans ces dictionnaires ont été intégrées dans l'enseignement de la langue russe à tous les niveaux d'instruction nationale et diffusées dans des revues spécialisées.

¹⁰ G.A. Orlov avance la thèse qu'à l'époque de la NTR (révolution scientifique et technologique et de la scolarisation totale, l'« image » du mot chez les locuteurs est plutôt graphique que sonore (Orlov 1973, p. 7). Le même auteur semble relativiser cette thèse dans un travail ultérieur (Orlov 1981) et rehausse le statut de l'oral [*razgovornaja reč'*] qui serait la forme principale de la communication linguistique, mais différente du parler quotidien [*obichodno-bytovaja reč'*] et de la forme orale « littéraire » [*ustnaja literaturnaja reč'*]. L'auteur reconnaît un manque de travaux descriptifs pour confirmer la distinction proposée, mais il est curieux que le linguiste donne les mêmes raisons de la propagation de *razgovornaja reč'* que précédemment pour la représentation graphique du mot, à savoir: la révolution scientifique et technologique et la scolarisation obligatoire.

Margarita Schoenenberger

communication orale à vocation sociale est entièrement orientée vers les normes de la langue écrite, mais la communication spontanée quotidienne est contrôlée par la langue écrite » (Filin 1974, p. 35). Il n'y a donc rien de pertinent dans le langage oral « littéraire » qui ne soit pas déjà dans l'écrit « littéraire », la forme orale « n'est plus la 'forge' des changements linguistiques » (Gorbačevič 1978, p. 40). On est en droit de comprendre que pour les linguistes de la culture de la langue, il n'y a rien dans la langue russe qui ne soit déjà dans la langue « littéraire ».

En tirant leurs conclusions à partir du corpus de textes écrits soigneusement choisis, ces descriptions ne permettent pas d'infirmer le primat de l'écrit sur l'oral pour la simple raison que l'oral n'est pas pris en compte. Mais on ne peut pas non plus confirmer le primat de l'écrit sur l'oral pour les mêmes raisons. Néanmoins, la mention de l'influence de l'oral sur l'évolution des normes « littéraires » transparait quelquefois.

En parlant du déplacement de l'accent dans certains groupes de mots, Kirill Gorbačevič évoque parmi les raisons de ce processus la durée des syllabes fermées dans la prononciation spontanée (Gorbačevič 1971, p. 231-237). En expliquant l'emploi de l'accusatif après certains verbes au lieu du génitif, forme « littéraire » normative initiale, Lev Skvorcov évoque une homonymie qui existerait dans le débit oral rapide entre l'accusatif et le génitif en russe : il s'agirait de la même réduction vocalique dans *ždat' vstreču / vstreči, milosti / milost'* « attendre (une) rencontre, (une) grâce », ce qui fait dire à Skvorcov que « ce genre d'exemples montre des sources de changements normatifs provenant du langage oral » (Skvorcov 1980, p. 87-88).

En revanche, la théorie des langues « littéraires » a beaucoup contribué à décrire et à hiérarchiser la variation à l'intérieur de la langue « littéraire » en élaborant la *théorie des styles fonctionnels*.

Cette dernière commence à prendre corps dans les années qui ont suivi la discussion sur la stylistique en s'appuyant, entre autres, sur les propositions de Vinogradov, qui ne formule pas de définition du « style » de la langue ou de la parole¹¹ et ne donne pas d'inventaire particulier de styles, mais définit parmi les objets prioritaires de la stylistique soviétique à venir l'usage oral du russe [*razgovornaja reč'*] (*Ibid.*, p. 78-85).

Par ailleurs, Vinogradov propose un cadre d'analyse pour les productions linguistiques relevant de la langue « littéraire » : il distingue deux « types de langue » : 1. livresque ; 2. parlée [*razgovornyj*]; et deux formes d'activité linguistique : a. écrite ; b. orale [*ustnaja*]. Cette grille permet de concevoir un usage « littéraire » écrit en tant que réalisation de la structure linguistique du parlé ou un usage oral en tant que réalisation de la structure linguistique de l'écrit.

La typologie de Vinogradov n'a pas été adoptée par tous les linguistes descripteurs des usages oraux, mais les rapports entre ces usages et leur statut hiérarchique au sein de la langue nationale sont les plus litigieux dans les travaux des décennies suivantes.

En tout cas, à partir des années 1960, la théorie des styles dits « fonctionnels » est une association étroite et consacrée entre la stylistique et la culture de la langue, les deux relevant de la théorie des langues « littéraires ».

L'usage oral est l'objet de la sociolinguistique soviétique, qui se repose, elle aussi, sur les postulats de la théorie des langues « littéraires ».

Dans les années 1950, l'usage oral est déjà l'objet de quelques descriptions et y est opposé simplement à l'usage écrit livresque. Les auteurs considèrent l'usage oral comme une forme « vivante », « vraie » de la langue et se réfèrent explicitement aux travaux de la linguistique sociale soviétique des années 1920 (cf. Vinokur 1953, Švedova 1956, un aperçu des travaux des années 1950-60 par Lapteva 1967). Dans les années 1960, l'optique des recherches

¹¹ Vinogradov relève que la distinction entre les deux notions n'a pas été définie ni délimitée (Vinogradov 1955, p. 75).

Statut et place de l'écrit dans les descriptions du russe

change: les linguistes se donnent pour tâche de définir la place de leur objet (manifestations orales spontanées) parmi d'autres usages (Panov 1968).¹²

L'usage oral citadin devient l'objet de descriptions linguistiques. Ces recherches sont menées essentiellement à Moscou (Krysin 1974, Zemskaja 1973-83, Lapteva 1974, 1976) et à Saratov (Sirotinina 1974) et portent sur les particularités linguistiques de l'usage oral des citadins russophones, usage dont la place au sein de ou par rapport à la langue « littéraire » est l'objet de vives discussions.

En effet, les points de vue des linguistes présentent des divergences notables : Dmitrij Šmelev considère qu'il s'agit d'un phénomène linguistique qui ne correspond pas à la définition d'un style fonctionnel car il dépasse ses limites, l'usage oral urbain serait néanmoins un sous-système de la langue « littéraire » (Šmelev 1977). C'est également l'avis de Elena Zemskaja (Zemskaja 1973-1983). Pour Ol'ga Sirotinina et Anna Vasil'eva, il s'agit bien d'un style fonctionnel (Sirotinina 1983, Vasil'eva 1976), tandis que Ol'ga Lapteva applique la grille d'analyse, proposée par Vinogradov en 1955, et considère l'usage parlé citadin comme une variété fonctionnelle de la langue « littéraire » en tant que réalisation du type de langue *parlé* et existant sous deux formes : *orale* et *écrite*, la dernière aurait des manifestations [*razgovornaja pis'mennaja reč'*] dans la correspondance privée informelle, par exemple (Lapteva 1974).

Même si pour certains linguistes soviétiques la forme orale « littéraire » a ses particularités, elles ne transgressent tout de même pas les frontières des normes « littéraires » telles qu'elles sont déduites à partir du corpus de textes écrits. Les divergences entre l'usage oral des locuteurs de la langue « littéraire » et les normes « littéraires » fixées par les dictionnaires normatifs apparaissent comme *différences quantitatives*.

Il y a des formes (par exemple, participes, gérondifs, conjonctions de subordination) qui sont plus fréquentes à l'écrit qu'à l'oral. Ainsi, les gérondifs et les participes n'apparaissent pratiquement pas comme noyaux de tournures participiales ou gérondives (équivalentes de propositions subordonnées), mais remplissent les fonctions d'épithète ou de complément de manière (*leža* « (en étant) couché », *sidja* « (en étant) assis », au négatif *ne zaxodja* « sans entrer », *ne svoračivaja* « sans tourner »), autrement dit ils sont très proches des adjectifs et des adverbes (Zemskaja 1973-83, vol. 1 [1973]); les conjonctions et les pronoms relatifs sont très souvent absents et la subordination peut s'exprimer dans l'usage oral spontané par l'intonation, mais pas nécessairement: *Ja emu pokazal odnu ikonu / u Soni visit* « Je lui ai

¹² La sociolinguistique soviétique n'a pas ignoré l'apport des sociolinguistes américains. La thèse de Labov sur la possibilité d'observer un changement linguistique dans la synchronie y est largement partagée (Krysin 1989, p. 10-17). Mais les sociolinguistes russes vont plus loin: ils conçoivent les changements linguistiques comme prévisibles ; si l'on peut les saisir dans un état de langue, on peut faire des pronostics à leur sujet, ce qui est totalement différent de l'objectif de Labov. Le désaccord avec l'approche de Labov réside dans le refus de voir dans les produits individuels le témoignage des changements en cours. Selon Krysin, la linguistique soviétique s'intéresse aux processus macros, tandis que Labov s'occupe des processus micros (Krysin 1989, p. 29). La notion de processus macro a trait aux phénomènes « typiques », non aléatoires, représentatifs de l'état de la langue ; derrière l'apparente hétérogénéité des phénomènes observables, il y aurait des « tendances », des « généralités », les phénomènes observables recouvrent des « types » plus profonds, plus cachés, plus généraux. Pour le russe ce serait les faits qui relèvent de la langue « littéraire » dont les normes seraient connues par tout russophone. De là découle le caractère secondaire des données statistiques: l'emploi le plus répandu ne serait pas le plus typique quant à son importance dans les relations structurelles, les « erreurs » peuvent connaître une grande propagation mais ne pas relever de la structure de langue « littéraire », la plus typique pour le russe, car la règle sous-jacente, ou le type, peuvent être très différents des phénomènes observables, ce qui permet de donner des interprétations qui arrangent le chercheur.

Les linguistes soviétiques insistent entre autres sur un grand degré de conscience des normes « littéraires » chez tous les sujets russophones. Pourtant, les recherches sur les représentations des normes « littéraires » n'ont pas été effectuées.

Margarita Schoenenberger

montré une icône / (elle) est suspendue (au mur) chez Sonja » - omission du pronom relatif *kotoraja* « laquelle », marquée par une pause ; *On skazal ne pridet zavtra* « Il a dit ne viendra pas demain » - omission de la conjonction *čto* « que », sans aucune marque intonative particulière (Zemskaja, *op. cit.*, vol. 3 [1981]). On y observe également une fréquente omission de verbes de position et de déplacement (le mouvement ou son absence étant désignés par les compléments d'objet à l'accusatif ou au locatif) : *Èto vy sardel'ku ?* « C'est vous qui (avez mis, jeté, sorti ou un autre verbe de déplacement) le cervelas ? ». Sont plus fréquents dans l'usage oral informel le cas nominatif des substantifs, des constructions « préposition + substantif » là où l'usage écrit emploierait des substantifs (*čem pisat'* « de quoi écrire » au lieu de *ručka* « stylo »), ainsi que des particules et des pronoms (Zemskaja, *op. cit.*, vol. 1 [1973]).

Au terme de leurs descriptions, les linguistes font le constat suivant :

Au niveau morphologique, la différence principale entre l'usage oral urbain et la langue « littéraire » ne consiste pas en inventaire spécifique d'unités mais en fonctionnement spécifique des unités grammaticales et en leurs poids quantitatifs respectifs (fréquence dans l'usage) (Zemskaja, *op. cit.*, vol. 3 [1981], p. 80).

La variation de la norme « littéraire » orale est moindre que celle de la norme « littéraire » écrite (Lapteva 1974, p. 12).

Les mêmes travaux donnent des exemples de formes qui témoignent clairement, à mon avis, de l'influence de l'oral sur l'écrit. C'est le cas, par exemple, de la formation très productive dans l'usage oral de l'aspect imperfectif à partir de verbes imperfectifs: *naslúšivat'sja* (Imp.) < *naslúšat'sja* (Pf.) « écouter à sa guise, jusqu'à la saturation », *počérpyvat'* (Imp.) « puiser de temps en temps, petit à petit » < *čerpát'* (Imp.) « puiser ». Les formes en question, plus fréquentes à l'oral qu'à l'écrit, sont reconnues comme « littéraires » et figurent dans les dictionnaires, mais d'autres verbes imperfectifs attestés, formés d'après le même modèle, ne sont pas reconnus comme « littéraires » : *zaščekátyvat'* (Imp.) < *zaščekotát'* (Pf.) « chatouiller 'à mort' », *prošlěpyvat'* (Imf.) < *prošlěpat'* (Pf.) « passer les pieds nus ». Par ailleurs, il existe en russe un nombre de verbes dits « mono-aspectuels » [odnovidovye], qui désignent en fonction du contexte l'un ou l'autre aspect (*ženit'sja* « se marier (pour un homme) », *molvit'* « dire » et quelques autres). Or, certains verbes mono-aspectuels comme *obrazovat'* « former, fonder », *organizovat'* « organiser » s'emploient en russe moderne plutôt au perfectif, leur imperfectif courant dans l'usage oral se forme sur le modèle de l'imperfectif avec le suffixe *-ova-* : *obrazovyvat'*, *organizovyvat'*, phénomène récent, venu de l'oral et accepté par les linguistes-normalisateurs et les dictionnaires normatifs (Zemskaja, *op. cit.*, vol. 3 [1981], p. 104-105).

Par ailleurs, les textes de linguistes font apparaître qu'un nombre considérable de faits langagiers largement attestés ne font pas partie de la liste d'unités et de formations « littéraires ». Ainsi, dans l'usage oral du russe, on observe des phénomènes morphologiques systémiques significatifs du point de vue linguistique : un emploi massif d'un nouveau cas nominal – le vocatif (*Pap ! Mam ! Tan' ! Saš !* – formes avec une désinence zéro / Nom.Sg. : *-a*), un élargissement de la valence des verbes : certains verbes non transitifs d'après les normes « littéraires » sont transitifs dans l'usage oral urbain (*guljat' sobaku* « promener un chien », *lopnut' šarik* « péter un ballon ») ; formation du comparatif de supériorité à partir des adjectifs relatifs (et non qualificatifs) (*tvorožnee* « plus fromagé ») ; des substantifs désignant des professions au féminin (*vračixa* « une médecin » / « litt. » : *vrač* pour les deux genres, *agronomša* « une agronome » / « litt. » : *agronom* pour les deux genres). Les formes ci-dessus ne figurent pas dans les grammaires normatives.

Les spécialistes de l'usage oral urbain ne leur reconnaissent pas non plus le droit de cité parmi les formes « littéraires » et réunissent ces manifestations langagières dans un usage

Statut et place de l'écrit dans les descriptions du russe

particulier, appelé *prostorečie*, « usage oral familier », littéralement : « parler simple ». Ce phénomène linguistique a posé problème :¹³ ce qui est considéré comme familier n'a pas toujours de manifestations dans les textes écrits, les expressions familières sont pourtant connues de tout le monde, des auteurs des descriptions y compris.

Deux solutions sont proposées: soit il faut considérer l'usage familier comme « non littéraire », dans ce cas la notion de « littéraire » a trait uniquement aux textes exemplaires qui servent de point d'orientation pour les sujets parlants (Gorškov 1969, p. 238-240), soit on distingue dans cet usage les faits familiers « littéraires » et ceux qui ne le sont pas (Skljarevskaja 1973, Filin 1973). Les éléments familiers « littéraires » seraient ceux qui ne contredisent les normes « littéraires » qu'en apparence, car les locuteurs les emploient en connaissance de cause, dans des buts stylistiques. Ces éléments auraient donc un but communicatif précis, une fonction. Les sujets qui ont recours aux formes familières maîtriseraient par ailleurs les normes « littéraires ». Le langage familier « non littéraire » [*neliteraturnoe prostorečie*], serait propre à l'usage « des couches de populations, urbaines avant tout, qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante des normes de langue 'littéraire' » (Filin 1973, p. 10). Ainsi, les formes citées plus haut, mais aussi beaucoup d'autres, qui ne correspondent pas aux normes « littéraires », auraient une charge stylistique (imiter le langage populaire, par exemple) chez les sujets qui maîtrisent la langue « littéraire » et feraient partie d'un style fonctionnel spécifique, tandis que chez les sujets qui la maîtrisent insuffisamment, ces mêmes formes seraient considérées comme « erronées » par rapport à la langue « littéraire ».

Le débat sur le statut du parler familier est révélateur quant au contenu de la notion de langue « littéraire » : la volonté d'inclure le parler familier dans la langue « littéraire » témoigne, à mon avis, du désir de ne rien laisser en marge de la langue « littéraire ». Ce n'est pas un usage qu'on dégage explicitement parmi d'autres, mais une forme linguistique à laquelle on attribue implicitement le domaine d'emploi le plus large possible. La langue « littéraire » cherche à englober le plus grand nombre de manifestations langagières, en gardant dans les descriptions des linguistes les propriétés postulées au départ: la tendance à l'expansion, le primat de l'écrit sur l'oral, le caractère rigide des normes linguistiques.

La remise en question des hypothèses sur la langue « littéraire » amène à s'interroger sur la légitimité du concept de langue « littéraire » et sur le bien-fondé de la notion de norme « littéraire ».

On peut donner un autre éclairage aux contradictions de la théorie des langues « littéraires » et considérer la langue « littéraire » comme le centre d'une représentation sociale en jeu dans un groupe social dont les linguistes feraient partie, ce qui permettrait de mieux comprendre la vigueur et la vitalité du concept de langue « littéraire » chez un grand nombre de linguistes russes contemporains.¹⁴

¹³ Le *prostorečie* est l'objet de plusieurs travaux (cf. Zemskaia 1988, Barannikova 1974, Krysin 1989, recueil collectif de Zemskaia et Šmelev (éds) 1984) où les auteurs considèrent qu'il s'agit d'un usage oral particulier, qui aurait sa propre structure, son propre domaine d'emploi (une fonction) et n'aurait pas d'équivalent dans d'autres langues. Ce statut particulier de *prostorečie* a été maintenu jusqu'à récemment dans les travaux de linguistes russes (D'jačok 2003, Krysin 2004) et soutenu par la slaviste allemande S. Koester-Thoma, qui voit dans le *prostorečie* « un phénomène qui n'a pratiquement pas d'équivalent dans d'autres langues » (Koester-Thoma 1993, p. 23). On peut s'interroger pour savoir si la singularité du *prostorečie* ne provient pas du cadre théorique choisi pour décrire ce phénomène où tout fait langagier réellement attesté devient marginal car il ne correspond pas aux normes « littéraires » établies avant la description.

¹⁴ J'aimerais signaler la parution d'un livre de la linguiste moscovite Natalija Germanova *La théorie et l'histoire de la langue « littéraire » dans les sciences du langage russe et anglophone* (Germanova 2011), qui est une reprise des thèses « orthodoxes » de la théorie soviétique des langues « littéraires ». On y apprend la création d'un groupe de travail au sein de l'Institut Vinogradov de l'Académie des sciences dont le but est double : étudier l'histoire de cette théorie et de théories similaires à l'étranger, d'une part, et remettre sur pied le dispositif

Margarita Schoenenberger

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREEV, Nikolaj (1968). « Jazykovye stili i pod''jazyki v ustnoj reči » [Styles linguistiques et sous-langues dans l'usage oral », SKREBNEV, Jurij (éd.), *Teorija i praktika lingvističeskogo opisanija razgovornoj reči [Théorie et pratique de la description linguistique de l'usage oral]*, Gorkij, GGIJa, 5-7.
- BAGGIONI, Daniel (1980). « R.D.A. : La linguistique comme science sociale », GARDIN, Bernard, MARCELLESI, Jean Baptiste (éd.), *Socio-linguistique: approches, théories, pratiques : actes du colloque 1*, Rouen, G.R.E.C.O, 73-89.
- BARANNIKOVA, Lidija (1974). « Prostorečie kak osobyj social'nyj komponent jazyka » [L'usage urbain familial en tant que composante particulière de la langue], *Jazyk i obščestvo* 3, Saratov, Izd-vo Saratovskogo universiteta, 3-22.
- BUDAGOV, Ruben (1967). *Literaturnye jazyki i jazykovye stili [Langues « littéraires » et styles linguistiques]*, Moscou, Vysšaja škola.
- BUDAGOV, Ruben (1974). « Vozdejstvije čeloveka na jazyk » [Action de l'homme sur la langue], BEL'CIKOV, Nikolaj (éd.), *Sovremennye problemy literaturovedenija i jazykoznanija [Problèmes actuels d'analyse littéraire et de linguistique]*, Moscou, Nauka, 389-397.
- BUDAGOV, Ruben (1977). *Čto takoe razvitie i soveršenstvovanie jazyka ? [Qu'est-ce que l'évolution et le perfectionnement de la langue ?]*, Moscou, Nauka.
- FILIN, Fedot (1970). « Leninskoe učenie o nacii i nekotorye problemy nacional'nogo jazyka » [La conception léniniste de la nation et certains problèmes de la langue nationale], *Izvestija Akademii nauk SSSR. Otdelenie literatury i jazyka* XXXIX 2, Moscou, Nauka, 141-152.
- FILIN, Fedot (1973). « O strukture sovremennogo literaturnogo jazyka » [Sur la structure de la langue « littéraire » moderne], *Voprosy jazykoznanija* 2, Moscou, Nauka, 3-12.
- FILIN, Fedot (1974). « O jazyke delovoj pis'mennosti v Drevnej Rusi » [Sur la langue des écrits officiels dans la Russie ancienne], *Voprosy filologii*, Moscou, MGPI im. V.I. Lenina, 31- 37.
- GAL'PERIN, Il'ja (1965). « K probleme differenciacii stilej reči » [Problème de la différenciation de styles de la parole], XRAPCENKO, Mixail (éd.), *Problemy sovremennoj filologii*, Moscou, Nauka, 87-103.
- GERMANOVA, Natalija (2011). *Teorija i istorija literaturnogo jazyka v otečestvennom i anglojazyčnom jazykoznanii [La théorie et l'histoire de la langue « littéraire » dans les sciences du langage russe et anglophone]*, Moscou, Knižnyj dom « Librokom ».
- GESSINGER, Paul, GLÜCK, Helmut (1983). « Historique et état du débat sur la norme linguistique en Allemagne », BÉDARD, Edith, MAURIS, Jacques (éd.), *La norme linguistique*, Paris / Québec, Conseil de la langue française / Le Robert, 203-252.
- GORBAČEVIČ, Kirill (1971). *Izmenenie norm russkogo literaturnogo jazyka [Évolution des normes « littéraires » en russe]*, Leningrad, Prosveščenie.
- GORBAČEVIČ, Kirill (1978). *Variantnost' slova i jazykovaja norma [Variabilité du mot et*

de la codification scientifique de la langue « littéraire » russe, d'autre part. À mon avis, l'auteure cherche à se dissocier de locuteurs russes « incultes », d'approches linguistiques concurrentes, à (re)gagner la place de l'élite dans la lutte pour le pouvoir sur le capital symbolique, code linguistique de prestige.

Statut et place de l'écrit dans les descriptions du russe

- norme linguistique*], Leningrad, Nauka.
- GORŠKOV, Aleksandr (1969). *Istorija russkogo literaturnogo jazyka [Histoire de la langue « littéraire » russe]*, Moscou, Vysšaja škola.
- GRAUDINA, Ljudmila (1977). « Statističeskij kriterij grammatičeskoj normy » [Critère statistique de la norme grammaticale], *Jazykovaja norma i statistika [Norme linguistique et statistique]*, Moscou, Nauka, 135-173.
- GUKOVSKIJ, Grigorij (1927). *Russkaja poèzija XVIII veka*, Leningrad, Voprosy poètiki.
- GUXMAN, Mirra (1972). « U istokov sovetskoj social'noj lingvistiki » [Aux origines de la linguistique sociale soviétique], *Inostrannye jazyki v škole 4*, Moscou, Učpedgiz, 2-10.
- JAKUBINSKIJ, Lev (1930). « Klassovyj sostav sovremennogo russkogo jazyka. Jazyk krest'janstva » [Composition de classe de la langue russe moderne. La langue de la paysannerie], GORKIJ, Maksim (éd.), *Literaturnaja učeba 4*, Leningrad, OGIZ, 80-92.
- JAKUBINSKIJ, Lev (1931). « F. de Sossjur o nevozmožnosti jazykovoj politiki » [F. de Saussure sur l'impossibilité d'une politique linguistique], MARR, Nikolaj (éd.), *Jazykovedenie i materializm 2*, Moscou-Leningrad, Gos. soc.-ėkon. izd., 91-104.
- JAKUBINSKIJ, Lev (1932). « Jazyk proletariata » [La langue du prolétariat], *Očerki po jazyku dlja rabotnikov literatury i dlja samoobrazovanija [Essais linguistiques pour les écrivains et les autodidactes]*, Leningrad-Moscou, GIXL, 107-123.
- JARCEVA, Viktorija (1968). « Razvitie literaturnyx jazykov. [Évolution des langues « littéraires »], *Teoričeskie problemy sovetskogo jazykoznanija*, Moscou, Nauka, 50-71.
- KOESTER-THOMA, Soia (1993). « Standart, substandart, nonstandart », *Rusistika 2*, Berlin : Dieter Lenz Verlag, 15-31.
- KOSTOMAROV, Vitalij (1965). « O razgraničenie terminov 'ustnyj' et 'razgovornyj', 'pismennyj' i 'knižnyj' » [Distinction entre les termes « oral » et « parlé », « écrit » et « livresque »], XRAPCENKO, Mixail (éd.), *Problemy sovremennoj filologii*, Moscou, Nauka.
- KRYSIN, Leonid (1974). *Russkij jazyk po dannym massovogo obsledovanija [La langue russe d'après les données d'enquêtes à l'échelle du pays]*, Moscou, Nauka.
- KRYSIN, Leonid (1989). *Sociolingvističeskie aspekty izučenija sovremennogo russkogo jazyka [Aspects sociolinguistiques dans l'étude du russe moderne]*, Moscou : Nauka.
- KRYSIN, Leonid, BELIKOV, Vladimir (2001). *Sociolingvistika*, Moscou, Rossijskij gosudarstvennyj gumanitarnyj universitet.
- LAPTEVA, Ol'ga (1967). « Izučenie russkoj razgovornoj reči v otečestvennom jazykoznanii poslednix let. Obzor. » [Étude de l'usage oral russe dans la linguistique soviétique de ces dernières années. Aperçu.], *Voprosy jazykoznanija 1*, Moscou, Nauka, 129-133.
- LAPTEVA, Ol'ga (1974). « Ustno-literaturnaja raznovidnost' literaturnogo jazyka i drugie ego komponenty » [Variante « littéraire » orale de la langue « littéraire » et d'autres composantes de la langue « littéraire »], *Voprosy stilistiki 7-9*, Saratov, Izd-vo SGU.
- LAPTEVA, Ol'ga (1976). *Russkij razgovornyj sintaksis [La syntaxe de l'usage oral russe]*, Moscou, Nauka.
- NEŠČIMENKO, Galina (2003). *Jazykovaja situacija v slavjanskix stranax [Situation linguistique dans les pays slaves]*, Moscou, Nauka.
- ORLOV, G. (1973). « K voprosu o soderžanii ponjatija 'ustnaja reč' » [Le contenu de la notion de « l'oral »], *Inostrannye jazyki 9*, Moscou, Nauka.
- ORLOV, G. (1981). « K probleme granic obixodno-bytovoj i sovremennoj literaturnoj razgovornoj reči » [Le problème des frontières entre l'usage oral quotidien et l'usage oral « littéraire »], *Voprosy jazykoznanija 5*, Moscou, Nauka, 119-128.
- PANOV, Mixail (éd.) (1968). *Russkij jazyk i sovetskoe obščestvo. Sociologo-lingvističeskoe issledovanie [La langue russe et la société soviétique. Une recherche sociologique et linguistique]*, en 4 vol., Moscou, Nauka.
- PIL'SCIKOV, Igor', ŠAPIR, Maksim (2006). « Evolucija stilej v russkoj poèzii ot Lomonosova

Margarita Schoenenberger

- do Puškina » [Évolution des styles dans la poésie russe de Lomonosov à Pouchkine », *Jazyk. Stix. Poèzija. Pamjati M.L. Gasparova*, Moscou, RGGU, 510-546.
- SCHOENENBERGER, Margarita (2004). « Une sociolinguistique prescriptive: la théorie des langues « littéraires » dans la linguistique soviétique des années 60-90 », *Langage et société* 110, Paris, Maison des sciences de l'homme, 25-52.
- SCHOENENBERGER, Margarita (2006). « Le concept de norme en linguistique soviétique. Sources, apport, problèmes », *Beiträge zur Geschichte der Sprachwissenschaft* 16, Münster : Nodus Publikationen, 157-178.
- SCHOENENBERGER, Margarita (2009). « La sociolinguistique russe actuelle: deux approches divergentes et non conflictuelles ? », *Philologie slave, Études de Lettres* 4, Lausanne, 115-134.
- SCHOENENBERGER, Margarita (2011). « L'approche sociolinguistique de B. Larin dans le contexte historique et académique des années 1920-1930 », Velmezova, Ekaterina (éd.), *Cahiers de l'ILSL* 31, 167-194.
- SCHOENENBERGER, Margarita (2013). « Le concept de langue standard (« littéraire ») dans les travaux d'E.D. Polivanov (1891-1938) », Velmezova, Ekaterina (éd.), *Contributions suisses au XV^e congrès mondial des slavistes à Minsk*, Berne, Peter Lang, 235-249.
- SIROTININA, Ol'ga (1974). *Sovremennaja razgovornaja reč' i ee osobennosti [L'usage oral d'aujourd'hui et ses particularités]*, Moscou, Znanie.
- SKLJAREVSKAJA, Galina (1973). *O sootnošenii leksikografičeskix ponjatij « razgovornoe » i « prostorečnoe » [Le rapport entre les notions lexicographiques « relevant de l'oral » et « relevant de l'oral urbain familial »]*.
- SKVORCOV, Lev (1980). *Teoretičeskie osnovy kul'tury reči [Principes théoriques de la culture de la langue]*, Moscou, Nauka.
- ŠAPIR, Maksim (2000). *Universum Versus. Jazyk – Stix – Smysl v russkoj poèsii XVIII-XX vekov*, Moscou, Jazyki russkoj kul'tury.
- ŠMELEV, Dmitrij (1977). *Russkij jazyk v ego funkcional'nyx raznovidnostjax [Le russe dans ses variétés fonctionnelles]*, Moscou, Nauka.
- STALINE, Iosif (le 20 juin 1950): « Marksizm i voprosy jazykoznanija. Otnositel'no marksizma v jazykoznanii » [Le marxisme et les problèmes de linguistique. À propos du marxisme en linguistique], *Pravda*, Moscou.
- ŠVEDOVA, Natalija (1956). « K izučeniju russkoj dialogičeskoj reči. Repliki-povtory » [Pour étudier la parole dialogale russe], *Voprosy jazykoznanija* 2, Moscou, Nauka, 67-82.
- TYNJANOV, Jurij (1927 [1922]). « Oda kak oratorskij žanr » [L'ode en tant que genre oratoire], *Poètika*, Leningrad, Vremennik otd. Slovesnyx iskusstv Gos. In-ta Istorii Iskusstv, 102-128.
- VASIL'EVA, Anna (1976). *Kurs lekcij po stilistike russkogo jazyka. Obščie ponjatija stilistiki. Razgovorno-obixodnyj stil' [Cours de stylistique de la langue russe. Notions générales. Style parlé quotidien]*, Moscou, Russkij jazyk.
- VINOGRADOV, Viktor (1953). « Prof. L.P. Jakubinskij kak lingvist et ego 'Istorija drevnerusskogo jazyka' » [Prof. L.P. Jakubinskij en tant que linguiste et son *Histoire du vieux-russe*], Jakubinskij, Lev, *Istorija drevnerusskogo jazyka*, Moscou, Učpedgiz, 3-40.
- VINOGRADOV, Viktor (1955). « Itogi obsuždenija voprosov stilistiki » [Le bilan de la discussion sur les problèmes de la stylistique], *Voprosy jazykoznanija* 1, Moscou, Nauka, 60-87.
- VINOGRADOV, Viktor (1967). *Problemy literaturnyx jazykov i zakonomernostej ix obrazovanija i razvitija [Problèmes des langues « littéraires » et lois de leur formation et évolution]*, Moscou, Nauka.
- VINOGRADOV, Viktor (1978 [1940]). « Osnovnye ètapy istorii russkogo jazyka » [Les étapes principales de l'histoire du russe], *Izbrannye trudy V.V. Vinogradova*, t.4, Moscou, Nauka,

Statut et place de l'écrit dans les descriptions du russe

10-65.

- VINOKUR, Tat'jana (1953). *O nekotoryx sintaksičeskix osobennostjax dialogičeskoj reči v sovremennom ruskom jazyke* [*Quelques particularités syntaxiques de la parole dialogale en russe moderne*], Moscou (thèse de doctorat).
- ZEMSKAJA, Elena (éd.) (1973-83). *Russkaja razgovornaja reč'* [*Le russe oral*], Moscou, Nauka, 4 vol. (1973, 1978, 1981, 1983).
- ZEMSKAJA, Elena, ŠMELEV, Dmitrij (éd.) (1984). *Gorodskoe prostorečie. Problemy izučenija* [*L'usage familial urbain. Problèmes de la recherche*], Moscou, Nauka.
- ZEMSKAJA, Elena (1988). « Gorodskaja ustnaja reč' i zadači jejo izučenija » [L'usage oral urbain et les problèmes de son étude], ŠMELEV, Dmitrij, ZEMSKAJA, Elena (éd.), *Raznovidnosti gorodskoj ustnoj reči* [Variétés de l'usage oral urbain], Moscou : Nauka, 5-44.
- ŽIRMUNSKIJ, Viktor (1936). *Nacional'nyj jazyk i social'nye dialekty* [*Langue nationale et dialectes sociaux*], Leningrad, Goslitizdat.
- ŽIRMUNSKIJ, Viktor (1968). « K probleme social'noj differenciacii jazykov », *Jazyk i obščestvo*, Moscou, Nauka, 22-39.
- ŽIRMUNSKIJ, Viktor (1969). « Marksism i social'naja lingvistika », DESNICKAJA, Agnija, ŽIRMUNSKIJ, Viktor, KOVTUN, Ljudmila, *Voprosy social'noj lingvistiki*, Leningrad, Nauka, 5-25.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX ET REPRÉSENTATIONS SUR LA LECTURE-ÉCRITURE. UNE ÉTUDE TRANSDISCIPLINAIRE : MUSIQUE, PAROLE ET LANGUE DES SIGNES.

Grégory Miras

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (EA 2288 DILTEC et UMR 7018 LPP), France

RÉSUMÉ

A travers une réflexion à plusieurs niveaux (neurophysiologique, psychocognitive et sociale), et plurimodale (locuteurs-plurilingues, musiciens, locuteurs-signeurs), cet article permet de porter une réflexion émergentiste et socioconstructiviste sur les performances de lecture-écriture. Nous montrerons, en outre, des différences dans le caractère naturel des liens entre formes écrites et sonores ainsi qu'une modification de ces rapports pour les locuteurs-signeurs.

MOTS-CLEFS

représentations, langue écrite, parole, musique

ABSTRACT

Through a multilevel research (neurophysiological, psychocognitive and social), as well as multimodal (multilingual individuals, musicians and sign-language users), this paper aims to reflect on the performance of reading-writing in the light of emergentism and social cultural theories. We will also show differences in the natural links between written and spoken forms of language in addition to some modifications of these links for sign-language users.

KEYWORDS

representations, written language, speech, music

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

1. INTRODUCTION

La question de l'enseignement/apprentissage de la lecture-écriture chez les enfants reste une question délicate entre les différents acteurs de ce débat : les instituteurs-trices, les chercheurs-euses en didactique, en acquisition et/ou en neurosciences de la cognition et enfin les instances de la politique publique d'éducation. Ce débat (voire malaise) se retrouve dans un ensemble de droits de réponse¹ entre R. Goigoux, F. Ramus, L. Sprenger Charolles, J.-E. Gombert, entre autres. Cette tension montre un certain paroxysme lorsque Roland Goigoux est exclu de la formation des maîtres en IUFM pour non-conformité à la pensée d'État en 2006. Nous citerons trois moments de ce débat sans toutefois prendre part à la discussion et en précisant que F. Ramus en vient à la conclusion : « *sur le fond nous sommes largement d'accord* »².

Votre participation au débat organisé par « Éducation et devenir » me semble une très bonne chose à un moment où les scientifiques servent de caution aux opérations politiciennes [...] la pratique d'enseignement de la lecture ne se réduit pas au choix d'une méthode: « l'effet-maître » est plus fort que « l'effet-méthode »... (Goigoux Roland)³.

C'est ignorer que l'immense majorité des 35 000 instituteurs chargés de l'apprentissage initial de la lecture n'utilisent plus les méthodes syllabique, mixte ou globale mais [...] des] méthodes « intégratives », parce qu'elles visent à développer simultanément, et en interaction, toutes les compétences requises pour lire et écrire (Goigoux Roland 2006, p. 58-59).

Il est légitime que la recherche pédagogique prolonge et questionne les recherches souvent décontextualisées de la psychologie cognitive pour en assurer la validité écologique (Gombert Jean Emile)⁴.

Notre réflexion ne se focalisera pas sur l'enseignement/apprentissage de la lecture-écriture mais s'intéressera plus généralement à l'ensemble des processus qui sous-tendent cette performance en langue(s) première(s) (L1) ou en langue(s) étrangère(s) (LE). Nous présenterons les découvertes les plus récentes sur le rôle joué par la lecture-écriture en tant que processus neurophysiologique d'une part, et l'influence de l'environnement social, d'autre part. Nous montrerons en quoi cette double réflexion s'intègre dans une approche conjointe des théories socioconstructiviste et émergentiste. Nous appuierons l'ensemble de cette réflexion sur une étude quantitative (1293 sondés) menée sur trois panels (locuteurs-plurilingues, locuteurs-signeurs et musiciens) qui mesure le rapport des répondants aux formes écrites des langages respectifs, à travers l'influence de différentes variables environnementales et individuelles.

Dans notre cadre de réflexion, nous définirons le langage comme la faculté que les humains ont développée pour communiquer mais également pour organiser leur monde (cf. Saussure) : le terme de « langage verbal » regroupera les notions de parole et discours telles que définies par Saussure, que nous mettrons en miroir avec le « langage musical ». La notion de « langue », en tant qu'objectivation du langage verbal, ne sera pas utilisée, et ce afin de nous inscrire dans une démarche non-symboliste.

¹ Disponibles intégralement sur le site <http://education.devenir.free.fr/Lecture.htm> (consulté le 16/09/14).

² Courriel de Franck Ramus à Roland Goigoux et Jean-Emile Gombert le 24/12/05 (vu le 06/01/12) sur <http://education.devenir.free.fr/Lecture.htm>.

³ Droit de réponse de Roland Goigoux à Franck Ramus et Liliane Sprenger Charolles suite au débat « Education et devenir ».

⁴ Droit de réponse de Jean Emile Gombert pour *Psychologie Française*, n°46-3, 2001.

2. LA LECTURE-ÉCRITURE : PERSPECTIVE NEUROPHYSIOLOGIQUE

Notre réflexion croisée sur la lecture-écriture, dans une perspective neurophysiologique, permettra de mettre en évidence des liens ou divergences dans les processus mis en place lors de cette performance chez des locuteurs de langues orales, des locuteurs de langues des signes et des musiciens. Nous verrons plus particulièrement si la performance de lecture-écriture fait intervenir des processus communs chez des locuteurs dans une modalité orale, dans une modalité signée et dans l'expression d'une partition par des musiciens. Nous avons choisi la modalité musicale afin de mesurer les représentations d'individus d'un langage sonore autre que la parole. La langue des signes a été utilisée comme ouverture afin de mesurer l'impact d'une modalité motrice dans le lien individu – langage écrit.

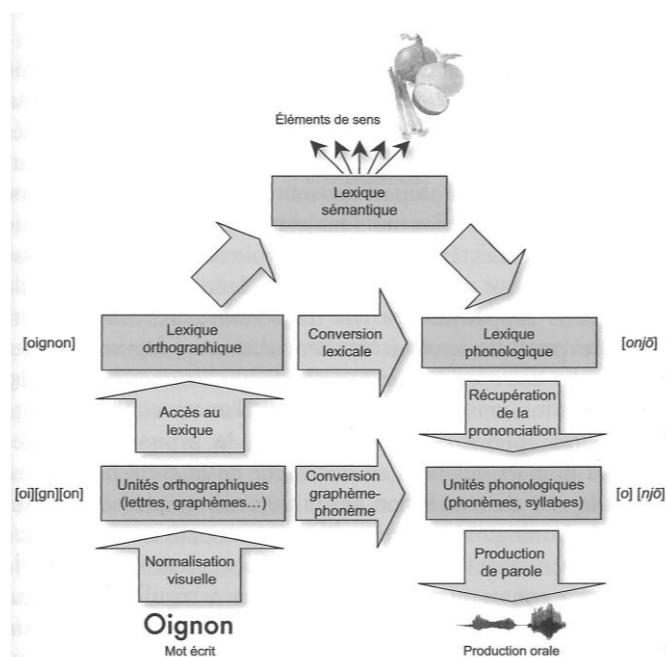
Le travail de synthèse mené par S. Dehaene (2007), *Les neurones de la lecture*, constituera pour grande partie la référence de notre article, que nous ne prétendons pas exhaustif ni incontestable. Notre réflexion portera avant tout sur la lecture-écriture du langage verbal, sujet principal de notre réflexion.

- Langage verbal : les deux voies de la lecture

L'étude des processus en jeu dans la lecture-écriture du langage verbal ne peut mettre de côté l'effet de « recodage phonologique » entre un stimulus visuel et la boucle phonologique directement activée par un stimulus auditif de parole (Levelt et Wheeldon 1994, dans Meunier 2009, p.34). Cette approche de la lecture-écriture, dans une perspective de la psychologie cognitive, permet d'apporter un premier maillon entre la représentation écrite du langage verbal et sa forme sonore.

Les avancées en neurosciences de la cognition ont permis de préciser ces relations entre graphème et phonème (en tant que représentation minimale et psychologique du son). La plupart des modèles de la lecture suggèrent deux voies : pour les mots fréquents ou irréguliers et pour les mots réguliers ou rares. S. Dehaene résume cette double voie (2007, p.69) par :

selon le mot à lire – connu ou non, fréquent ou rare, régulier ou irrégulier – et selon la tâche souhaitée – lecture à haute voix ou compréhension du texte -, la contribution respective des deux voies est prépondérante ou mineure (voir Tableau 1).



Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

Tableau 1 : Modélisation des deux voies de la lecture avec exemple du mot « oignon » (Dehaene 2007, p.69)

Il rappelle que la coordination effective de ces deux voies, chez l'adulte, prend du temps et que l'enfant peut utiliser l'un ou l'autre, dans les premiers temps de l'apprentissage. Il est bien évident que cette représentation, en psychologie cognitive, ne représente pas la complexité des processus mis en jeu dans la performance de lecture-écriture car « sans l'action de notre lexique mental, le mot écrit resterait « lettre morte » » (Dehaene 2007, p.80). Il faut, par ailleurs, prendre également en compte la notion de fréquence d'exposition à un mot. C'est ce qu'a démontré l'équipe de P. Simos, à travers une étude magnétoencéphalographique (MEG):

ces deux voies de lectures coexistent et se font la course. [...] Les mots fréquents ou irréguliers accèdent en droite ligne aux régions sémantiques [...]. Au contraire, d'autres mots, qu'ils soient rares, réguliers, ou tout simplement inconnus, sont d'abord prononcés mentalement dans les aires auditives [...] avant d'être éventuellement associés à un sens (Ibidem, p.161-2).

Cette complexité est représentée dans le Tableau 2.

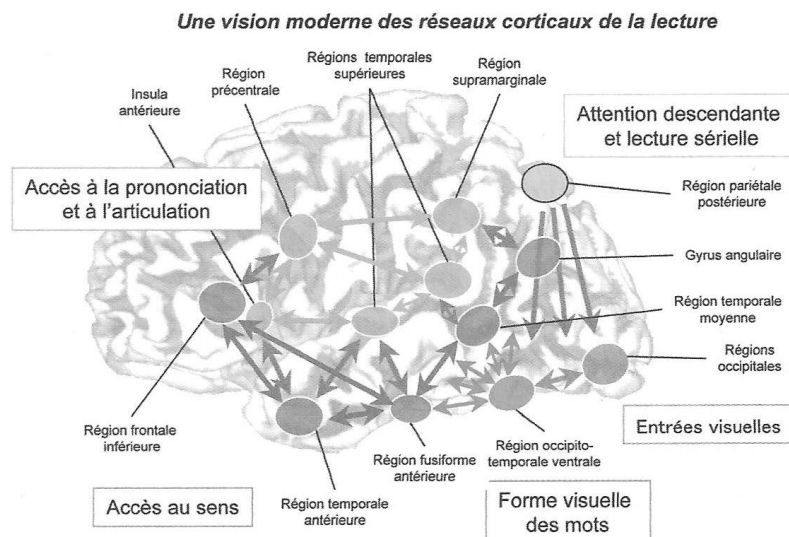


Tableau 2 : Modèle moderne des processus activés lors de la lecture-écriture (Dehaene 2007, p.97)

Cette complexité est néanmoins résumée par le fait qu'« apprendre à lire consiste à mettre en connexion les aires visuelles avec les aires du langage » (Ibidem, p.97).

- Langage verbal : une unité dans la diversité

Malgré un degré de transparence orthographique, soit la régularité des correspondances phonic-graphie, qui diffère entre les langues, il semblerait que les deux voies de la lecture existent et activent les mêmes régions cérébrales. Mais chaque langue pondère chaque voie de manière différente. Les écritures idéo-phonographiques activeraient plus les régions visuelles primaires (densité du stimulus visuel supérieure) et des régions impliquées dans la représentation du sens, tandis que les écritures alphabétiques activeraient plus directement les régions auditives. De la même manière, les écritures alphabétiques plus transparentes (ex : l'italien) permettent un encodage plus aisé, activant plus fortement les régions auditives, tandis que les écritures alphabétiques plus opaques (ex : l'anglais) nécessiteraient un codage de l'environnement des lettres afin de faire émerger le son correspondant (Paulesu *et al.* 2000). Nous précisons également que la lecture active, chez tous les individus (quelles que soient

Grégory Miras

soit leur(s) L1(s)), une zone répondant, de manière universelle et préférentielle, aux mots plutôt qu'à d'autres stimuli visuels (Dehaene 2007, p.108-13, d'après Ishai *et al.* 2000 ; Puce *et al.* 1996)

- *Langage musical et notation musicale*

Bien que de nombreuses études aient été menées en neurosciences de la cognition sur l'influence de la pratique et/ou de l'écoute musicale, rares sont les études ayant porté sur les processus cérébraux, en action, lors de la lecture de la notation musicale. L'étude de patients ayant subi des lésions cérébrales n'a pas apporté de précision satisfaisante sur le sujet puisqu'il a été relevé des cas de dissociation entre amusie et aphasie mais également d'associations sélectives et modérées dans les capacités musicales chez des patients aphasiques ou des capacités langagières chez des patients amusiques (Hebert & Cuddy 2006). En ce qui concerne la lecture à proprement parler, Hebert et Cuddy (2006, p.201) ont repéré 11 cas sur 16 répertoriés, présentant des déficiences de lecture de texte et de musique chez des musiciens (semi-)professionnels. Sur les cinq patients restants, seul un présente une claire dissociation entre la lecture musicale et de texte. Il semblerait néanmoins que:

la lecture de texte et de musique, bien que souvent associée, semble reposer sur des processus distincts partageant des corrélats anatomiques adjacents. De plus, la nature sélective des déficiences dans la lecture musicale à la suite de lésions cérébrales suggère un modèle à plusieurs composantes. (Hebert & Cuddy 2006, p.204)⁵

Il faudrait dès lors prendre en compte une réalité complexe de la lecture musicale pour un traitement dissocié de la hauteur tonale et du rythme par exemple (Peretz & Kolinsky 1993) mais également trois modalités principales de lecture : visuel-moteur (lire et jouer), visuel-chanter (lire et chanter la note) et visuel-verbal (lire et nommer la note) (Hebert & Cuddy, 2006, p.204 ; Schön *et al.* 2002, p.2286). Ainsi, Schön *et al.* (2002, p.2288) proposent l'existence d'une route de décodage sémantique via des représentations internes abstraites, une route directe via un algorithme de décodage asémantique et une route combinant les deux. Néanmoins, il semblerait, selon des corrélats anatomiques, que la lecture musicale et textuelle repose sur des aires adjacentes dans l'hémisphère gauche (Hebert & Cuddy 2006, p.203). Selon toute évidence, « un réseau neuronal dédié peut être responsable de cette capacité sophistiquée qui permet de transformer la notation musicale en une réponse fine motrice »⁶ (Schön *et al.* 2002, p.2288).

- *Langage signé et lecture*

L'étude des troubles du développement du langage, qui ne permet pas un développement complet de l'individu par immersion dans la langue orale, est un domaine particulièrement intéressant pour comprendre plus en profondeur l'impact de l'oral dans la construction du soi. Cela pose la question du lien pensée-langage, à l'origine de l'apparition de la psychologie en tant que discipline. Dans quelle langue pensent les malentendants de naissance ? Pensent-ils ? Un premier pas fut fait dans les années 1960-70 lorsque pour la première fois des chercheurs américains considéraient l'*American Sign Language* (ASL) comme une « langue » à part entière (Marschark *et al.* 1997, chapitre 2). De nombreuses théories se sont succédées et

5 « music and text reading, though often associated, may rely on distinct processes that share adjacent anatomical correlates. Moreover, the selective nature of music-reading deficiencies following brain damage suggests a model with multiple components » (traduction par l'auteur le 15/01/12).

6 « a dedicated neural network might be responsible for this sophisticated skill that allows transforming music notation into a precise motor response » (traduction par l'auteur le 15/01/12).

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

coexistent toujours dans le paysage scientifique. Nous ne présenterons qu'un bref aperçu de ces théories largement détaillées par Marschark *et al.* (1997, chapitre 1) :

- « *Language equals thought* » (le langage est concomitant à la pensée): position prise par les béhavioristes américains postulant que le langage et la pensée sont la même chose, soit de la parole subvocale,
- « *Language and thought are independent* » (le langage et la pensée sont indépendants): les développements du langage et de la cognition sont distincts (Cf. Chomsky N. et Fodor J.),
- « *Language determines thoughts* » (le langage détermine la pensée): liées au déterminisme linguistique et de la relativité linguistique (Cf. Hypothèse de Sapir-Whorf), les capacités langagières détermineraient les capacités cognitives d'un individu,
- « *Thought determines language* » (la pensée détermine le langage): le développement cognitif chez l'enfant se mettrait en place en premier puis soutiendrait la mise en place des structures langagières (Cf. Piaget),
- etc.

L'auteur conclut que pensée et parole sont deux cercles qui s'intersectionnent dans ce qui est appelé « la pensée verbale ». Il rappelle que:

la fusion de la pensée et de la parole [...] est un phénomène qui se borne à certains champs définis. La pensée non-verbale et la parole non-intellectualisée ne participent pas à cette fusion et ne sont affectées que de manière indirecte par les processus de pensée verbale»⁷ (Marschark *et al.* 1997, p.12).

Pour terminer cette réflexion, nous citerons les travaux de L. Reich *et al.* (2011) qui ont montré l'existence d'une « *visual word form area (VWFA)* » (zone de la forme visuelle des mots) qui existerait, chez les individus, avec une reproductibilité anatomique étonnante. Cette dernière s'activerait pour encoder les chaînes de lettres quels que soient le type d'écriture, la forme et la localisation dans le champ visuel. Le plus intéressant étant que cette région s'activerait également chez des individus mal/non-voyants de naissance dans la lecture du Braille. L'équipe de L. Reich propose que cette région serait métamodale et spécialisée dans la performance de lecture quelle que soit l'expérience visuelle *a priori*.

Après ce travail de synthèse non-exhaustif, nous mènerons une réflexion épistémologique afin de porter une réflexion croisée sur l'ensemble de ces recherches.

3. RÉFLEXION ÉMERGENTISTE ET SOCIOCONSTRUCTIVISTE

Notre réflexion sur les représentations liées au(x) langage(s) écrit(s) réside dans une approche conjointe entre émergentisme et théories socio-interactionnistes (Miras & Narcy-Combes, 2014) pour la prise en compte des phénomènes ascendants (génétique, biologique, neurologique, etc.) et descendants (sociologique, psychologique, etc.) dans le processus de développement constant de l'individu. De manière synthétique :

- l'émergentisme : approche processuelle des phénomènes langagiers. La syntaxe, le lexique, la phonologie sont un ensemble de processus organisés de telle manière que l'information peut être traitée entre individus de façon efficace, rapide et économique (O'Grady, 2010). De plus, ces caractéristiques forment un système qui est plus que la

⁷ « the fusion of thought and speech [...] is a phenomenon limited to a circumscribed area. Nonverbal thought and nonintellectual speech do not participate in the fusion and are affected only indirectly by the processes of verbal thought (cf. Vygotski) » (traduit par l'auteur le 16/01/12).

Grégory Miras

simple somme de ces parties. Le discours est donc plus que la simple somme de composantes lexicale, syntaxique, morphologique, etc. (Ellis, 1998). Cette émergence se fait de manière non-linéaire et donc non-prévisible.

- les théories socio-interactionnistes : approche sociale des phénomènes langagiers. Le constructivisme de Piaget (1970) apporte les notions d'assimilation/accommodation en corrélation avec celles de nativisation / dénativisation d'Andersen (1983). Les structures biologiques sont activées par l'interaction constante entre un organisme et l'environnement physique et historico-social dans lequel il vit. Cette notion est intégrée dans le socio-cognitivism de Vygotski (1934) traitant de « déclenchement social ».

Il reste à déterminer en quoi cette approche conjointe nous permet d'éclairer le thème de notre article de manière épistémologique. Nous avons vu qu'en France les débats sur la lecture-écriture sont un sujet sensible dans un pays où la maîtrise de la « langue française » possède une forte valeur sociale tel que l'atteste la citation, quelque peu provocatrice, de Léon *et al.* (2009, p.7) :

l'orthographe - ou graphie correcte- du français en est restée à l'époque de Philippe Auguste, c'est-à-dire au Moyen-Age [...] On a tenté vainement de réformer l'orthographe du français, mais les imprimeurs, les bibliothécaires et les grammairiens conservateurs ont résisté en invoquant l'esthétique, la tradition et l'étymologie.

Dans ce débat, la question de l'inné et de l'acquis fait souvent son apparition. Au regard de notre cadre réflexif, nous nous positionnerons dans la perspective d'un « nativisme minimal » du langage (Clark & Misyak 2009), selon lequel une aire cérébrale pourrait être vue comme représentant un certain universel langagier si et seulement si elle est prédisposée à traiter un nombre suffisant de fonctions linguistiques générales (ex : l'aire de Broca).

Néanmoins, la question de la lecture-écriture semble différente de celle des autres fonctions du langage oral au regard de leurs apparitions mutuelles : entre 80-60 000 ans av. J.C. pour le langage oral et entre 4-3000 ans av. J.C. pour le langage écrit. Selon « *the Savanna Principle* » par Kanazawa S. (2004), le cerveau humain serait adapté à l'environnement ambiant d'il y a (environ) 10 000 ans, soit le temps nécessaire pour que les pressions d'activités sociales s'exercent de manière durable sur la biologie humaine et son phénotype (voire génotype). De ce constat, le cerveau humain ne disposerait pas de structure directement dédiée au traitement du langage écrit. La performance de lecture-écriture est donc vue comme une activité culturelle moderne. La théorie développée par S. Dehaene s'intègre dans la notion d'exaptation (Gould *et al.* 1982) ou de bricolage évolutif (Jacob 1977) autrement appelée « hypothèse du recyclage neuronal » (Dehaene 2007, p.196-200) :

Selon cette vision, nature et culture entretiennent des relations étroitement imbriquées. Notre histoire évolutive, par le biais du patrimoine génétique, spécifie une architecture cérébrale mais partiellement modifiable, qui délimite un espace d'objets culturels apprenables. [...] Mais ils doivent, au minimum, trouver leur « niche écologique » dans le cerveau : un circuit dont le rôle initial est assez proche, et dont la flexibilité est suffisante pour être reconverti à ce nouvel usage (Dehaene 2007, p.199).

La région occipito-temporale gauche se spécialiserait dans le traitement des mots écrits au fur et à mesure de l'acquisition de la lecture-écriture et ce grâce au recyclage neuronal partiel de zones qui traitent la reconnaissance des objets et des visages (Dehaene & Cohen 2011, p.254). La forme de nos codes écrits aurait été sélectionnée de manière inconsciente afin de faciliter le traitement de ces unités visuelles et favoriser le processus de recyclage neuronal.

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

Il est donc clair que l'association des théories émergentiste et socioconstructiviste dans la question de la lecture-écriture est indispensable afin de comprendre les pressions qui s'exercent sur le cerveau de manière ascendante et descendante. La lecture-écriture est une activité récente complexe qui nécessiterait un recyclage neuronal. Nous nous posons donc la question de savoir quel est l'impact, en synchronie, de ces processus sur les représentations des individus. Nous nous demanderons également quels sont les rapports de ces individus avec les formes écrites de plusieurs langages : verbal, signé et musical.

4. ENQUÊTE QUANTITATIVE PAR QUESTIONNAIRE

Cette enquête quantitative par questionnaire, visant à mesurer l'influence du type de langage (parole, musique, signé) dans les représentations sur les relations entre l'individu et l'écrit, fait l'objet d'une double publication : dans le présent article et dans un article publié par l'auteur (2013) « *Enseigner/Apprendre* » la prononciation autrement : une approche psychosociale musique-parole ». Les données présentées portent sur deux thématiques différentes : le rapport individu-écrit pour le présent article et le rapport individu-son pour l'article mentionné ci-dessus. Cependant les répondants et les questionnaires sont identiques à l'exception de l'ajout d'un panel de locuteurs-signeurs, pour la présente réflexion. L'article Miras (2013) montre que les musiciens ont une meilleure représentation de la distance entre ce qu'ils perçoivent et ce qu'ils produisent réellement tandis que les locuteurs focalisent sur la validation de l'interaction avec autrui. Nous tenons à rappeler qu'une telle enquête ne reflète pas une conduite sociale réelle mais, dans notre perspective psychosociologique, met en évidence des représentations fortes pouvant se traduire chez les individus en actes, réactions et sentiments.

Il a été précisé que chaque répondant devait choisir un seul questionnaire parmi les cinq proposés, en fonction de celui qui correspondait le plus à son parcours. De plus, les musiciens ont été interrogés sur leur rapport au langage musical, et les locuteurs-plurilingues sur leur rapport au langage verbal uniquement. Nous avons ainsi limité le biais produit par le fait que certains musiciens puissent être plurilingues et certains locuteurs-plurilingues musiciens.

4.1 Matériel, méthode et profil socioculturel

Nous ne présenterons, dans cette partie, que les données pertinentes à la compréhension du mode de mise en place de l'enquête. Le lecteur pourra consulter Miras (2013) afin d'obtenir plus de renseignements sur le protocole détaillé de l'enquête ainsi que sur les questionnaires complets des panels de musiciens et de locuteurs-plurilingues.

L'enquête a été créée sur la base d'un formulaire Googledocument©. Elle comporte trois questionnaires différents repartis en cinq panels (Tableau 3). Chaque questionnaire se compose de 4 parties : les informations générales, spécifiques à chaque groupe, un questionnaire à échelle d'attitude du type échelle de Likert et cinq questions à choix multiples acceptant une ou plusieurs réponses. Les questionnaires ont été construits de manière à présenter de fortes similarités dans les questions et affirmations proposées afin de pouvoir mener une réflexion contrastive pertinente.

Questionnaires	Panel		Spécificité(s)	Sigle
	1	Musicien	Sans cours formels de solfège	MSS
		Avec cours formels de solfège	MAS	

Grégory Miras

	2	Locuteur-plurilingue	Pratique régulière LE en contexte naturel	LPR
			Pratique non-régulière LE en contexte naturel	LPNR
	3	Locuteur-signeur	Pratique une langue orale et une langue des signes	LS

Tableau 3 : Caractéristiques des trois questionnaires de l'enquête quantitative. Les sigles signifient respectivement musiciens sans cours de solfège (MSS), musiciens avec cours de solfège (MAS), locuteurs-plurilingues avec pratique régulière en contexte naturel (LPR), locuteurs-plurilingues sans pratique régulière en contexte naturel (LPNR) et locuteurs-signeurs (LS)

L'ensemble de l'enquête regroupe 1293 répondants répartis dans les proportions ci-dessous présentées dans le Tableau 4.

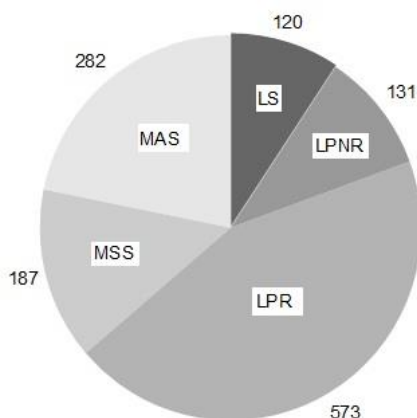


Tableau 4 : Répartition quantitative des quatre panels de l'enquête. Les sigles signifient respectivement musiciens sans cours de solfège (MSS), musiciens avec cours de solfège (MAS), locuteurs-plurilingues avec pratique régulière en contexte naturel (LPR), locuteurs-plurilingues sans pratique régulière en contexte naturel (LPNR) et locuteurs-signeurs (LS)

Nous considérons que le grand nombre de réponses permet une représentativité suffisante pour nos conclusions. Cependant, les résultats proposés devront être pris dans le cadre d'un profil socioculturel spécifique de jeunes adultes, avec des représentations occidentales et un haut niveau métacognitif - le panel étant majoritairement composé de femmes (63%), de personnes âgées de 15 à 25 ans (60%) de nationalité occidentale (93%) et/ou vivant dans un pays occidental (98%) et/ou ayant fait ses études dans un pays occidental (95%) et ayant un niveau d'étude de l'enseignement supérieur (77%). Le biais du genre n'est pas retenu ici car, selon certaines études (Daumas, 2005 ; entre autres), les caractéristiques individuelles seraient plus importantes que celle du genre, à ce niveau de traitement.

Nous tenons à préciser que les locuteurs-signeurs de notre panel sont majoritairement des signeurs tardifs (15 ans et plus : 76%) et sont entrés dans le langage par l'oral (95%). Ils ont en majorité suivi des cours formels de langue des signes et l'utilisent dans un contexte professionnel et/ou scolaire et/ou amical. Ils ont appris leur première langue étrangère dans la même tranche d'âge que les membres des panels de locuteurs-plurilingues.

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

4.2 Discussion

L'ensemble de cette réflexion portera sur les liens « individu-langage écrit » pour nos trois panels : locuteurs-plurilingues, locuteurs-signeurs et musiciens. Nous tenterons de voir, en outre, si ce lien reste le même malgré des modalités différentes et des variables externes telles que le type d'apprentissage et de pratique. Notre réflexion commencera par le caractère naturel du lien qui lie un langage (verbal, musical, signé) et sa forme écrite puis nous verrons les représentations de nos sondés sur la performance du passage d'une forme à l'autre pour terminer sur la modalité du signe.

- Caractère naturel du lien langage-forme écrite

Nos trois panels, musiciens, locuteurs-plurilingues et locuteurs-signeurs, ont été interrogés sur leurs représentations du lien qui unit le langage (verbal ou musical) et sa forme écrite. Quel que soit le panel, l'ensemble des individus pense que le langage (verbal ou musical) et sa forme écrite sont naturellement liés mais fonctionnent différemment (Tableau 5).

		Sont naturellement liés	Fonctionnement de la même manière	Fonctionnement différemment
Je pense que l'écriture et l'oral	LPR	38%	4%	58%
	LPNR	40%	4%	56%
	LS	27%	7%	66%
Je pense que la partition et l'œuvre jouée	MAS	65%	10%	25%
	MSS	51%	15%	34%

Tableau 5 : Pourcentage de réponses des différents panels sur la question à choix multiple (plusieurs réponses possibles) des liens entre les langages et leurs formes écrites. En gris foncé et en gras, les tendances fortes.

En effet, les locuteurs-plurilingues et les locuteurs-signeurs pensent que l'oral et l'écriture sont naturellement liés (37% des réponses) mais fonctionnent de manière différente (59% des réponses). De la même manière, les musiciens ont déclaré que la partition et l'œuvre jouée sont naturellement liées (60% des réponses) mais fonctionnent différemment (28 % des réponses). Une minorité des réponses a porté sur le fait que l'oral/l'œuvre jouée et l'écriture/la partition fonctionneraient de la même manière.

Malgré ces ressemblances dans les données obtenues, nous pouvons remarquer que le panel de musiciens et celui de locuteurs-plurilingues/signeurs présentent des profils différents. En effet, la majorité des réponses données par les musiciens porte sur le fait que la partition et l'œuvre sont naturellement liées tandis que la majorité des réponses des locuteurs-plurilingues/signeurs porte sur le fait que l'écriture et l'oral fonctionnent différemment. Nous pouvons donc remarquer une homogénéité dans les représentations du langage musical chez ces musiciens et une homogénéité dans les représentations du langage verbal chez les locuteurs-plurilingues/signeurs.

En musique, deux postures s'opposent : celle de l'exécutant qui reproduit les intentions du compositeur à travers la partition (cf. Stravinsky) et celle de l'interprète qui adapte l'œuvre à son intentionnalité/personnalité (Corbel 2005, p.78). Dans Miras (2013), nous avons pu montrer qu'environ 60% des musiciens sondés déclarent qu'un « bon » musicien doit apporter sa personnalité dans l'œuvre qu'il interprète. Il semblerait donc que malgré le fait qu'une majorité des sondés se positionnent en tant qu'interprètes plus qu'en tant qu'exécutants, pour eux intégrer sa personnalité dans l'œuvre jouée ne modifierait pas le lien qui existe entre la

Grégory Miras

partition et l'œuvre jouée. De l'autre côté, les locuteurs-plurilingues/signeurs répondent plus majoritairement que l'écriture et l'oral fonctionnent différemment. Cette tendance peut être expliquée, selon nous, par le fait que l'écriture est introduite après l'oral et par un travail scolaire limitant probablement la perception du lien qui peut exister entre l'oral et sa forme écrite. D'autre part, la plupart des sondés sont français et/ou pratiquent le français et/ou vivent France et ont répondu à l'enquête en français. Le français est une langue dont la transparence orthographique est plus faible que celle de langues telles que l'italien, par exemple. Nous noterons cependant que les rapports graphème-phonème sont majoritairement réguliers en français : il existe une forte asymétrie entre la lecture et l'écriture. Cette dernière est plus importante, notamment en fin de mot, de par la morphologie flexionnelle des mots en français (Lété 2008 ; Peereman & Content 1998). La distance entre l'oral de la vie de tous les jours et le français écrit académique renforce ce sentiment. D'après les résultats des locuteurs-signeurs, nous pouvons constater que l'apprentissage tardif d'une langue des signes ne modifie pas de manière importante les représentations concernant la question. Il aurait été intéressant de poser la même question sur les liens signe-écrit.

- Performances écrite et orale

Selon nos sondés, il semblerait qu'il ne soit pas plus difficile de lire un texte/une partition que de parler spontanément à l'oral en LE/d'improviser. La tendance apparaît comme moins forte chez les musiciens n'ayant pas fait de solfège étant donné leur pratique moindre à partir de partition/tablature (Tableau 6).

	LPR	LPNR	MAS	MSS
Il est plus difficile de lire un texte que de parler spontanément à l'oral en LE (LPR/LPNR) ou que de lire/une partition que d'improviser (MAS/MSS)	- -	- -	-	+/-
Ma prononciation/mon jeu est meilleur(e) quand je parle spontanément à l'oral/improvise	++/-	+	+/-	++/-
Ma prononciation/mon jeu est meilleur(e) quand je lis un texte/une partition	+	+	+	+/-
Lecture/partition aide mieux prononcer/jouer	+	++	+	+/-

Tableau 6 : Synthèse des positionnements des quatre panels concernant les liens écrit-son dans un questionnaire à échelle d'attitude. Les signes correspondent à : (-) ou (+) tendance légèrement négative ou positive ; (- -) ou (++) tendance fortement négative ou positive ; (++) aucune tendance remarquable mais plutôt positive et (+/-) plutôt négative.

Cependant, la qualité de la mise en son ne serait pas meilleure lorsque nos sondés improvisent/parlent spontanément à l'oral ou lorsqu'ils lisent un texte/une partition. Néanmoins, selon les locuteurs-plurilingues et les musiciens ayant fait du solfège, la lecture/partition aiderait à mieux prononcer/jouer tandis que les musiciens n'ayant pas fait de solfège ne montrent pas de tendance remarquable. Au contraire, cette tendance est renforcée chez les locuteurs-plurilingues sans pratique naturelle d'au moins une langue étrangère.

D'après nos résultats, le rapport chez l'individu entre l'objet sonore et sa forme écrite est une variable individuelle qui ne permet pas de mettre en avant de tendance dans notre enquête. Toutefois, les musiciens n'ayant pas fait de solfège se positionnent plus en faveur d'un meilleur jeu lorsqu'ils improvisent que lorsqu'ils jouent une partition/tablature. Les locuteurs-plurilingues sans pratique en contexte naturel d'au moins une langue étrangère montrent une

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

forte tendance dans le fait que la lecture aide à mieux prononcer. Nous pouvons penser que les représentations des premiers viennent du fait qu'ils pratiquent plus de manière improvisée ou « à l'oreille » et les derniers se sentent moins à l'aise, de par leur niveau, dans une discussion spontanée que dans un acte de lecture qui permet une anticipation de la performance orale.

- La modalité du signe

L'analyse des résultats des locuteurs-signeurs montre de fortes similitudes avec les tendances des locuteurs-plurilingues. Il semblerait donc que la pratique d'une langue des signes ne modifie pas les représentations du rapport entre le langage et sa forme écrite. Nous expliquons ce point par le fait que le panel de locuteurs-signeurs est composé exclusivement de personnes n'ayant pas de troubles pathologiques graves du langage et par le fait qu'ils sont des signeurs tardifs. Dans cette perspective, nous nous attendons à ce que les tendances du panel de LS soient similaires à celui de LPNR, traitant la langue des signes comme une langue étrangère. Il est intéressant de constater que les LS sont majoritairement défavorable (74%) au fait que la lecture aide à mieux signer, contrairement aux LPNR comme nous l'avons montré précédemment. Le panel de locuteurs-signeurs pense qu'il est plus difficile de signer des phrases d'un texte que de signer spontanément, qu'il n'est pas plus facile de lire des phrases d'un texte en signant que de les lire à l'oral. L'ensemble de ces données renforce l'idée que chez des locuteurs tardifs d'une langue des signes, le rapport entre graphème-signe est moins naturel que celui entre graphème-son pour des langues orales (L1 ou LE).

5. CONCLUSION

La question de l'apprentissage de la lecture-écriture en France est un sujet souvent polémique dans un pays où la distance entre les « grammaires » de l'oral et de l'écrit implique socialement l'individu dans le « bien » lire-écrire. Les rapports de force peuvent également être disciplinaires entre la neurocognition et la pédagogie, par exemple. Nous avons pu voir que la question de la lecture-écriture est un domaine prospère actuellement dans les neurosciences de la cognition, permettant de mieux comprendre comment fonctionne le cerveau lors de cette activité culturelle. Il apparaît clairement que la performance de lecture est un acte qui demande un recyclage neuronal permettant d'adapter nos structures cérébrales à cette activité culturelle récente. Les recherches croisées sur les performances de lecture-écriture dans plusieurs langages (verbal, signé, musical) ne sont pas encore assez développées pour porter des affirmations concrètes ; néanmoins il semblerait qu'elles puissent avoir des corrélations à certains niveaux. Dans notre perspective émergentiste et socioconstructiviste, nous avons pu comprendre comment ce recyclage neuronal s'opère entre des pressions biologiques et des besoins sociaux. Notre étude a pu mettre en évidence que les représentations sur la nature du lien entre le langage et sa forme écrite pour nos trois panels n'existe qu'en termes de pondération entre un lien naturel et un fonctionnement différent. Néanmoins, la position des sondés, sur le fait que la mise en son soit meilleure à partir d'une représentation écrite, présente de fortes variabilités individuelles. Il semblerait également que la modalité corporelle augmente la distance qu'il peut y avoir entre le langage écrit et sa forme signée même si une étude plus poussée de la question, dans une prochaine enquête, pourrait permettre d'avoir plus de certitudes sur le sujet.

Nous pouvons donc conclure sur le fait que les travaux actuels en neurosciences de la cognition ne permettent pas encore de mesurer de manière précise en quoi les processus cérébraux peuvent influencer les représentations des individus sur la performance de lecture-écriture dans une perspective croisée. Néanmoins, il semblerait que ces représentations soient soumises à des corrélats neurophysiologiques, environnementaux et individuels. Cette vision

Grégory Miras

plurielle nous amène à encourager tous les acteurs du domaine à considérer la complémentarité (et non l'apparente opposition) des points de vue dans un but commun, celui de faciliter l'accès à la lecture-écriture à toutes et tous.

RÉFÉRENCES

- ANDERSEN, Roger (1983) *Pidginisation and Creolisation as Language Acquisition*, Rowley, Newbury House.
- CLARK, Andy, MISYAK, Jennifer B. (2009) « Language, Innateness, and Universals » in Christiansen, M.H., Collins, C., Edelman, S., (éd.). *Language Universals*, Oxford University Press, 253-261.
- CORBEL, Emmanuelle (2005) « Considération sur l'interprétation chez Vladimir Jankélévitch et Igor Stravinsky », *Horizons philosophiques*, volume 16, n°1.
- DAUMAS, Cécile (2005) « Homme ou femme, le cerveau ne voit pas la différence », *Libération*, 04/06/05, <http://www.liberation.fr/week-end/0101531664-hommes-ou-femmes-le-cerveau-ne-voit-pas-la-difference>, vu le 04/09/12.
- DEHAENE, Stanislas (2007) *Les neurones de la lecture*, Paris, Odile Jacob.
- DEHAENE, Stanislas, COHEN, Laurent (2011) « The unique role of the visual word form area in reading », *Trends in Cognitive Sciences*, volume 15, n°6, 254-262.
- ELLIS, Nick C. (1998) « Emergentism, connectionism, language learning », *Language Learning*, 48: 4, 631-64.
- GOIGOUX, Roland (2006) « Les méthodes intégratives: une alternative à la syllabique », *Le nouvel éducateur*, n° 178-179, 58-59.
- GOULD, Stephen J., VRBA, Elisabeth S. (1982) « Exaptation: a missing term in the science of form », *Paleobiology*, 8, 4-15.
- HEBERT, Sylvie, CUDDY, Lola L. (2006) « Music-reading deficiencies and the brain », *Advances in Cognitive Psychology*, volume 2, n°2-3, 199-206.
- ISHAI, Alomit; UNGERLEIDER, Leslie G.; MARTIN, Alex, HAXBY James V. (2000) « The representation of objects in the human occipital and temporal cortex », *Journal of cognitive neuroscience*, 12 suppl. 2, 35-51.
- JACOB, François (1977) « Evolution and Tinkering », *Science*, 196 (4295), 1161-1166.
- KANAZAWA, Satoshi (2004) « The Savanna Principle », *Managerial and Decision Economics*, 25, 41-54.
- LÉON, Pierre ; LÉON, Monique ; LÉON, Françoise, THOMAS, Alain (2009) *Phonétique du FLE : prononciation : de la lettre au son*, Paris, Armand Colin.
- LÉTÉ, Bernard (2008) « La consistance phonographique: une mesure statistique de la complexité orthographique », BRISSAUD, C. ; JAFFRÉ, J.-P., PELLAT, J.-C., *Nouvelles recherches en orthographe*, Limoges, Lambert-Lucas, 85-99.

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

- LEVELT, Willem J.M., WHEELDON, Linda (1994) « Do speakers have access to a mental syllabary? », *Cognition*, 50, 239-69.
- MARSCHARK, Marc; SIPLE, Patricia; LILLO-MARTIN, Diane; CAMPBELL, Ruth, EVERHART, Victoria S. (1997) *Relations of language and thought: the view from Sign Language and Deaf Children*, New York, Oxford University Press.
- MEUNIER, Jean-Marc (2009) *Mémoires, représentations et traitements*, Paris, Dunod.
- MIRAS, Grégory (2013) « Enseigner/Apprendre » la prononciation autrement : une approche psychosociale musique-parole », *Les cahiers de l'ACEDLE*, volume 10, n°1, 53-87.
- MIRAS, Grégory et NARCY-COMBES, Jean-Paul (2014) « Conséquences sur les pratiques d'une prise en compte intégrée des théories socioconstructivistes et émergentiste ». *Travaux et documents*, n°46, 15-26.
- O'GRADY, William (2010) « Emergentism », HOGAN P. (dir.), *The Cambridge Encyclopedia of the Language Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 274-76.
- PAULESU, E. ; MCCRORY, E. ; FAZIO, F. ; MENONCELLO, L. ; BRUNSWICK, N. ; CAPP, S.F. ; COTELLI, M., COSSU, G. ; CORTE, F. ; LORUSSO, M. ; PESENTI, S. ; GALLAGHER, A. ; PERANI, D. ; PRICE, C., FRITH ; C.D., FRITH, U. (2000) « A cultural effect on brain function », *Nat. Neurosci.*, 3, 91-96.
- PEEREMAN, Ronald, CONTENT, Alain (1998) *Quantitative analysis of orthography to phonology mapping in English and French*, <http://homepages.ulb.ac.be/~acontent/OPMapping.html>, vu le 13/02/13.
- PERETZ, Isabelle, KOLINSKY, Régine (1993) « Boundaries of separability between melody and rhythm in music discrimination: A neuropsychological perspective », *The Quarterly Journal of Experimental Psychology*, 46, 301-325.
- PIAGET, Jean (1970) *Psychologie et épistémologie*, Paris, Gonthiers Denoël.
- PUCE, A.; ALLISON, T.; ASGARI M.; GORE J.C., MCCARTHY, G. (1996) « Differential sensitivity of human visual cortex to faces, letterstrings, and textures: a functional magnetic resonance imaging study », *Journal of Neurosciences*, 16, 5205-5215.
- REICH, L.; SZWED, M.; COHEN, L., AMEDI, A. (2011) « A Ventral Visual Stream Reading Center Independent of Visual Experience », *Current Biology*, 21, 363-368.
- SCHÖN, D.; ANTON, J.-L. ROTH, M., BESSON, M. (2002) « An fMRI study of music sight-reading », *Brain Imaging, NeuroReport*, volume 13, n°17, 2285-9.
- SIMOS, P.G.; BREIER, J.I.; FLETCHER, J.M.; FOORMAN, B.R.; CASTILLO, E.M., PAPANICOLAOU, A.C. (2002) « Brain mechanisms for reading words and pseudowords: an integrated approach », *Cereb Cortex*, 12(3), 297-305.
- VYGOTSKI, Lev (1934) *Pensée et langage*, 3^{ème} édition parue en 1997, Paris, La Dispute.

Grégory Miras

ANNEXES

Annexe 1 Questionnaire locuteurs-signeurs (LS)

Questionnaire "Apprentissages et langages": Langues des signes.

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une recherche de doctorat à l'Université Paris 3 - Sorbonne Nouvelle.

Cette étude est anonyme.

Nous mesurerons à travers quelques questions votre relation au langage.

La durée totale du questionnaire est de 10-15 min

Nous vous recommandons de ne pas revenir sur vos réponses.

IMPORTANT: nous recherchons des personnes pratiquant la langue des signes ET au moins une langue orale

Informations Générales

Précisez votre âge *

Vous êtes: *

- un homme
 une femme

Quelle est votre nationalité? *

Dans quel pays vivez-vous actuellement? *

Dans quel pays avez-vous majoritairement fait vos études? *

Quel est votre plus haut niveau d'étude obtenu? *

(un choix possible)

- Niveau collège
 Niveau lycée
 Enseignement supérieur (université, BTS, etc..)
 Autre :

Précisez votre situation professionnelle actuelle *

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

Informations Spécifiques

Quelle langue pratiquez-vous avec votre famille? *

Quelle langue pratiquez-vous le plus tous les jours? *

Quelles sont les langues étrangères que vous avez apprises? *

A quel âge avez-vous appris votre 1ère langue étrangère? *

(Un choix possible)

- 0-5 ans
- 5-10 ans
- 10-15 ans
- 15 ans et plus

Pratiquez-vous très régulièrement au moins une de ces langues étrangères dans un contexte naturel? *

parler avec des locuteurs natifs (réel ou virtuel), voyage/séjour dans un des pays, lire des livres, regarder la TV

- Oui
- Non

De quand date votre 1er contact avec la langue des signes? *

(Un choix possible)

- 0-5 ans
- 5-10 ans
- 10-15 ans
- 15 ans et plus

De quand date votre 1er contact avec la langue orale? *

(Un choix possible)

- 0-5 ans
- 5-10 ans
- 10-15 ans
- 15 ans et plus

Grégory Miras

Dans quels contextes utilisez-vous la langue des signes?

(Plusieurs choix possibles)

- Professionnel
- Scolaire
- Familial
- Autre :

Avez-vous déjà pris des cours formels de langue des signes? *

- Oui
- Non

Les langues et vous

Langue maternelle : langue que je parle en famille, que j'ai pratiquée enfant dans un contexte social (ami, école, etc..)

Langue étrangère: langue apprise tardivement et non pratiquée régulièrement pendant l'enfance dans un contexte social

LS: Langue des signes

LO: langue orale

Exemple de question 2 *

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Moyennement d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Communiquer (LS ou LO) comme un natif est le plus important pour bien communiquer	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Transmettre des émotions est le plus important pour bien communiquer (LS ou LO)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Quand je signe, je pense aux différentes caractéristiques de la langue.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avant de signer je pense aux différentes composantes: gestes, mouvements, etc..	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avant de signer des phrases d'un texte, je pense aux différents éléments qui les composent: gestes, mouvements, etc..	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il est plus difficile de signer des phrases d'un texte que de signer spontanément	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Facteurs environnementaux et représentations sur la lecture-écriture

Je communique mieux quand je signe spontanément que quand je parle à l'oral spontanément.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ma prononciation est meilleure quand je lis un texte à l'oral que quand je parle spontanément à l'oral.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'ai l'impression que ce que je signe n'est pas la même chose que ce que perçoivent mes interlocuteurs.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il est plus facile de lire des phrases d'un texte en signant que de les lire à l'oral.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La lecture m'aide à mieux signer.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La timidité influence la qualité de communication lorsque je signe.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Quand je signe, j'oralise dans ma tête en même temps.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Page 5

Après la page 4 [Passer à la page suivante](#)**Les langues et vous : suite****Lorsque je change de langue (orale/des signes), j'ai l'impression: ***

(Plusieurs choix possibles)

- D'être la même personne.
- De changer de personnalité.
- D'agir différemment avec les autres.

Lorsque je change de langue (orale/des signes), j'ai l'impression: *

(Un choix possible)

- D'être dans le même état d'esprit.
- De changer d'état d'esprit.

Je pense que l'écriture et l'oral *

(Plusieurs choix possibles)

- Sont naturellement liés
- Fonctionnent différemment.
- Fonctionnent de la même manière.

Grégory Miras

Selon moi, le plus important pour bien communiquer c'est: *

(Plusieurs choix possibles)

- La qualité de la forme (son, prononciation, geste, etc..)
- Etre compris et me sentir à l'aise dans la production
- Etre à l'aise même s'il y a des erreurs de prononciation/d'exécution des gestes

Quand je change de langue (orale/des signes): *

(Plusieurs choix possibles)

- Je veux garder mon identité personnelle.
- Je veux garder mon identité culturelle.
- Je souhaite intégrer l'ensemble des éléments culturels de la langue orale ou de la langue des signes.

PARTIE II

L'écriture des linguistes

**VARIATIONS DE L'ÉCRITURE ET DIVERSITÉ TYPOLOGIQUE :
L'APPROCHE DU VOCABLE CHEZ GUSTAVE GUILLAUME À LA LUMIÈRE
DE SA THÉORIE DES INTÉGRALES CONSTITUTIVES DU LANGAGE**

Francis Tollis

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Centre de recherche en poésie, histoire littéraire et linguistique

RÉSUMÉ : Les réflexions de Gustave Guillaume sur l'écriture avaient déjà fait l'objet d'une présentation de notre part en 1997. On avait alors pu voir que, loin de la cantonner dans un rôle subalterne comme bon nombre de ses contemporains, il a au contraire souligné ses liens privilégiés avec la pensée ainsi que son rôle dans la structuration linguistique des idiomes, et dégagé la profondeur de son enracinement comme la portée de son témoignage.

Dix volumes supplémentaires de ses écrits étant parus depuis, précoces ou tardifs, il a paru intéressant de revenir sur le sujet. On y voit que, tout spécialement au cours des années 1941-1942, Guillaume a établi un parallèle en apparence original entre l'écriture et les différentes intégrales qu'il croit possible de repérer dans l'architecture des divers types de parlars et sous les diverses sortes de vocable dont il se sont dotés. C'est cette approche doublement théorisante qui sera dévoilée et exposée ici.

MOTS-CLEFS : Écriture – Typologie linguistique – Théorie(s) du vocable – Psychomécanique du langage – Guillaume

ABSTRACT : Gustave Guillaume's thinking about writing was already dealt with in one of F. Tollis's former articles in 1997. It was then shown that, far from considering it secondary like most of his contemporaries, Guillaume underlined its privileged relations with thought processes together with the part it played in the linguistic structuration of languages. He enhanced both how deep-rooted it was and how relevant a testimony it was.

Now that ten more volumes of his writing have been published – both from his early and late periods –, it might be of interest to reconsider this topic. It appears that, most particularly in 1941-1942, Guillaume drew an apparently original parallel between writing and the different integrals that he thought possible to trace within the architecture of the various types of speech and behind the various types of items they are made up of. It is this double theorizing approach that will be presented and analyzed here.

KEYWORDS : Writing – Linguistic typology – theory(ies) of language items – Guillaume

Ecriture et diversité typologique

Une propriété de l'écriture [...] est de ne pas sortir du langage humain dont elle est, par sa présence en lui, une importante caractéristique (Guillaume 1995 [1959] p. 254/5)

Un des problèmes les plus complexes, les plus délicats de la linguistique générale est certainement celui des rapports de la langue écrite et de la langue parlée (2005 [1942] p. 267/1)

De nos jours, la partie éditée des recherches de Gustave Guillaume (désormais : GG), disparu en 1960, qui se sont étalées sur environ un demi-siècle, peut être (re)lue dans une perspective historiographique. Ce qui en a été retenu ici sera donc présenté sans confrontation avec des recherches contemporaines ou actuelles, et sans autre critique que quelques furtives remarques interprétatives. Ainsi, les écrits sollicités seront appréhendés avant tout comme le résultat daté d'une approche théorisante aussi digne d'intérêt qu'une autre, mais dont l'originalité doit évidemment être appréciée en tenant compte « des conditions régnantes dans les milieux linguistiques » lors de son émergence et de ses développements.¹

En 1997, un premier examen de ses remarques sur l'écriture contenues dans son œuvre publiée entre 1971 et 1995 mais rédigée entre 1938 et 1960 – il s'agit des volumes 1 à 13 des notes manuscrites préalables à ses conférences – nous avait déjà montré tout le cas qu'il en faisait.²

Mais depuis, dix autres volumes sont parus – sept de ces mêmes notes préparatoires, trois de ses *Essais et mémoires* –, pour un total de plus de deux milliers de pages écrites entre 1939 et 1954, qui, justement, contiennent d'autres observations sur l'écriture, en parallèle à une approche typologique du langage.

1 LES PRÉOCCUPATIONS TYPOLOGIQUES DE GUILLAUME ET LES DIFFÉRENTES PHASES DE SA RÉFLEXION

Même si le terme n'apparaît pas dans les écrits de GG avant 1939³, dès avant 1919 il s'est tôt soucié de typologie, dans la mesure où l'avant-propos de son ouvrage sur l'article reconnaissait à ce dernier, comme à tout phénomène linguistique, un « *indice d'universalité* ». ⁴ Preuve de cet intérêt, en 1941, avant de présenter ses propres vues, il n'hésita pas à mentionner à ses auditeurs les idées de Schlegel (1808), de Humboldt (1829) et de Schleicher (1850) en la matière.⁵

Cette approche typologique repose avant tout sur la discrimination, dans le langage, des deux strates constitutives que postule la tradition postsaussurienne – substantiellement

¹. Lowe 2005 : viii. Pour ce qui est de sa théorie du vocable, GG était tout à fait conscient d'être original mais aussi isolé : « Aucun linguiste même à l'époque – la première moitié du XIX^e siècle – [...] ne s'est proposé de suivre le problème de la limitation et de la construction du mot [...] » (2005 [1941] p. 53/2).

². Tollis 2008 p. 245-253. Bien plus tôt que nous, Toussaint l'avait de son côté souligné : « Guillaume, en plein essor phonologique, privilégiait l'écrit (on ne l'a pas *entendu*), "plus près", disait-il joliment, de la "pensée" par son caractère "silencieux". Sur ce point Derrida de nos jours retrouverait Guillaume » (1983 p. 49).

³. 1992 [1939] p. 106/21.

⁴. Du moment qu'il « se renouvelle indépendamment dans plusieurs langues, précisait-il alors, on est porté à y voir l'effet d'une tendance naturelle » (1919 : 12). Et de fait l'article « prend valeur relativement à un problème qui n'existe pas seulement pour l'esprit d'un peuple, mais universellement pour l'esprit humain, par le fait même du langage » (p. 21). La remarque a déjà été faite par Joly (*in* Boone et Joly 2004 p. 447b).

⁵. 2005 p. 54-58.

Francis Tollis

réaménagées –, et sur la place qu'elles y tiennent. La « langue virtuelle » y est donnée comme réserve provisionnelle continûment présente, et le discours comme sa mise à profit actualisée et discontinuée.⁶

[...] d'un point de vue tout à fait général, la typologie du langage est conditionnée par la proportion relative accordée dans l'acte de langage à la construction de langue et à la construction de discours (1971 [1948] p. 27).

Dans cette perspective, GG fait directement dépendre la physionomie d'un parler du moment où son vocable⁷ achève sa genèse, à la jointure de ces deux constructions. Néanmoins, comme l'a suggéré Joly⁸, son approche typologique comprend apparemment plusieurs phases.

À la fin des années 1930, privilégiant la genèse interne⁹ du vocable, il avait expliqué la différence entre *radical*, *racine* et *caractère* par la localisation du seuil de leur émergence respective en trois points différents du processus de généralisation qui sous-tend celui de la grammaticalisation à laquelle il doit d'être pragmatiquement intégrable.¹⁰

6. 1971 [1948] p. 29 ; 1968 [1929] p. 133 ; dans cet ordre.

7. La terminologie de GG ne semble pas avoir toujours été précise. En 1941, de *mot* il fait encore le terme générique : « le terme *mot* étant ici entendu de la manière la plus générale, comme désignant l'unité de puissance, quelle qu'en soit la construction, dont la langue fait usage » (2005 p.54/10). Mais l'année suivante, il parle alternativement du « dynamisme constructeur du vocable » (p. 90/48) et du « dynamisme constructeur du mot » (p. 67/1), et fait même référentiellement converger dans le même paragraphe les expressions « système entier du mot » et « structure du vocable » (p. 182/36) ; la même pratique se retrouve également en 1943 dans 1990 p. 20-21/22, 25/2, 28, etc., et en 1945 dans 1992a p. 144-145, 149, etc). En 1948, GG semble furtivement parler du caractère comme d'un cas particulier de *vocable*, mais traiter de *mot* l'unité prédiscursive des parlers indo-européens (1988 p. 174-175). C'est pourquoi le mieux est sans doute ici de suivre la suggestion de Joly (*in* Boone et Joly 2004 p. 462a) : dénommer *vocable* ce qu'une langue offre au dernier palier qui précède la phrase, et faire de *mot* le nom d'un type particulier de vocable – comme GG semble avoir tendu à le faire dans ses écrits plus tardifs, surtout dans les années 1958-1960.

8. *In* Boone et Joly 2004 p. 448b-449.

9. En effet, GG distingue deux espèces de « dynamisme constructeur du mot » : l'un « vu du dehors » (*psychogénie externe*), l'autre « vu du dedans » (*psychogénie interne*) (2005 [1941] p. 67/1). Le premier est « l'étude, faite aussi extérieurement que possible, des lois qui président à la détermination du contenant », compte tenu que, en l'occurrence, ce qui pourrait passer pour son simple cadre, rien d'autre que son enveloppe, fait aussi partie du mot, qui en reçoit sa spécification comme partie du discours déterminée et, à ce titre, relève aussi de sa genèse interne (2005 [1942] p. 321/2 et 3, 322/5).

10. Guillaume 1964 [1939] p. 87-98 ; Joly, *ibid.* p. 449a. « C'est dans l'instant saussurien – instant de raison – que se constitue la langue. Or, cet instant, parce qu'il est de raison, ne souffre en lui rien qui ne soit selon la raison [...]. Cette raison, dont ne se départ pas l'instant saussurien, entraîne l'obligation de conjointre à l'existant qui s'y crée l'utile. Le représenté y devient ainsi une indivision des deux » (Guillaume 2004 [1954-1958] p.33/100-101 ; voir Tollis 2008 p. 235-244).

Ecriture et diversité typologique

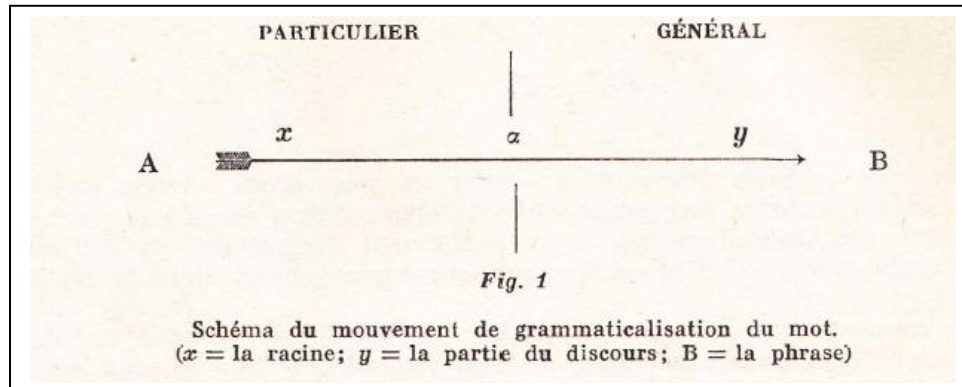


Figure 1 (1964 [1939] p. 109).

Le *mot*, dans cette perspective, apparaît au dernier des seuils, une fois les deux autres franchis sans arrêt ni suspension ; c'est pourquoi sa morphogenèse, qui enveloppe ses différentes catégorisations grammaticales et se clôt sur la partie de discours, fait directement suite à sa lexigenèse, productrice du radical.

Lorsqu'il émerge en α , le vocable intègre toute sa particularité dans une généralité massive. Le *caractère* de type mandarin chinois, se concluant sans morphologie intégrée ni rien qui s'apparente à une partie de discours, ne connaîtra de généralisation qu'au-dehors et après lui, et devra donc uniquement à des apports extérieurs d'être discursivement intégrable.¹¹

Si le premier arrêt de la lexigenèse a lieu en x , dans la phase de particularisation cette fois, avec son architecture pluriconsonantique, c'est la *racine* nue qui apparaît, porteuse d'une idée singulière mais en diffluence. Cependant, en bout de course elle en vient à servir de matrice à ce qui, sous l'espèce de voyelles, est à nouveau du particulier : en effet, parfois avec l'appoint d'un affixe généralement préfixé, ces dernières la déterminent sémantiquement et la conduiront finalement à la partie de discours, qui n'est donnée qu'à ce stade.¹²

Dans les années 1941-1942, se tournant cette fois vers la genèse externe du vocable, GG présente sa théorie des intégrales¹³, dont le nombre, nous allons le voir, lui sert à asseoir la différenciation typologique.

Vers la fin de la même décennie, à partir de 1948 au moins (1971), mettant en avant « la position variable » de la ligne de partage entre langue et discours – et également entre morphologie et syntaxe –, il a relié le vocable à la *saisie lexicale* (synthétique), quelque part entre la *saisie radicale* préalable qui conduit aux éléments formateurs¹⁴ et la *saisie phrastique* terminale qui fournit sa forme à l'énoncé. La physionomie du vocable lui est alors apparue conditionnée par la plus ou moins grande précocité de son émergence dans cet intervalle.

Ultérieurement, dans les années 1956-1957, tout en se référant à ces trois saisies, GG « a voué ses dernières forces à une théorie des aires » (glossogéniques).¹⁵ Entre autres

11. Guillaume 1964 [1939] p.109-114.

12. *Ibid.* p. 115-116.

13. L'idée et le terme apparaissent très tôt chez lui, au moins dès 1943 (1999 [1943] p. 295/22).

14. 1974 [1950] p. 103 ; 1971 [1948] p. 23 et 28 ; dans cet ordre.

15. « [...] élevant d'emblée sa curiosité jusqu'à la construction du langage humain dans le temps », commente Wilmet (1978 p.77).

Francis Tollis

choses¹⁶, on a parfois reproché à celle-ci d'opposer des états « primitifs » ou « archaïsants » à des états plus « évolués » (termes apparemment présents dès 1938¹⁷). Aux yeux de GG, cependant, ces qualificatifs renvoient avant tout¹⁸ à l'« ampleur » du « distancement » pris par le langage au regard de l'effectif. Et s'il s'est appliqué à évaluer le degré d'aboutissement des différents cas de figure rencontrés, il n'a pas cessé pour autant de tenir chacun d'entre eux pour l'une des possibles solutions « expérimentales ».¹⁹

Sans apparemment dire pourquoi, GG semble ne pas être revenu du tout sur sa théorie des intégrales de 1941-1942. C'est tout de même d'elle que nous partirons ici, parce que, en l'exposant il a parallèlement abordé les pratiques graphiques.

2 LA THÉORIE GUILLAUMIENNE DU VOCABLE DANS LA PERSPECTIVE DES « INTÉGRALES »²⁰ CONSTITUTIVES DU LANGAGE

2.1 Présentation

Selon GG, depuis « le premier instant de son institution et jusqu'à la fin des temps » linguistiques, la raison d'être de la langue a toujours été « d'échapper aux impuissances et servitudes du langage improvisé ». En permanence, il revient donc à sa structure d'assumer une même fonction : « mettre de l'intervalle entre la puissance et l'effet ». Pour cela, a-t-il estimé, il a fallu à l'esprit humain borner et compenser le particulier par du général et les marier en un équilibre acceptable²¹, selon des modalités dont la variation est attestée par les différents états connus du vocable. Justement, de ce dernier il a constamment tenté de proposer « une théorie généralisée [...] dont les principes directeurs aient un caractère universel, valables pour les langues du monde, apparentées ou non ».²²

En 1941, il faisait dériver le langage d'un écartement de ses « deux plans extrêmes », incessamment poussés à s'éloigner l'un de l'autre. Au départ et au dernier échelon « de l'échelle génétique de l'acte de langage », le discours est fait d'îlots de parole circonstanciels. À l'autre bout, l'analyse rencontre les éléments formateurs, autrement dit les unités linguistiques ou morphèmes (lexèmes et grammèmes confondus). Leur affrontement constitue l'« opposition primordiale ».²³

16. Wilmet l'évoque assez négativement comme une « vision grandiose mais obscure, aux frontières de la grammaire comparée et de la métaphysique » (1978 p. 77).

17. 1992b [1938] p.1.

18. Il lui arrive néanmoins de mettre en avant un certain degré de développement : « Le cas est relativement rare de langues parlées qui se seraient développées en dehors de l'influence prépondérante de la langue écrite. Ce ne peut être que le cas de langues parlées par des peuplades restées à l'état primitif » (2005 [1942] p. 270/16).

19. 2005 [1942] p. 43/27 et 68/5. « Et il souligne en de nombreux endroits que des langues *archaïsantes*, au sens où elles montrent une systématique plus ancienne, ont pu atteindre un degré d'évolution très poussé, comme le chinois mandarin ou le basque tout en demeurant globalement dans le cadre ancien (en l'occurrence l'aire prime du langage) ». « Les langues sont dites évoluées non pas en raison d'un plus ou moins haut degré de perfection qu'elles auraient atteint dans l'absolu mais parce que leur histoire a été longue et mouvementée ». Toutes les langues ayant la même efficacité, « aucune ne saurait être réputée supérieure ou inférieure aux autres » (Douay et Roulland 1990 p. 192-193).

20. Guillaume 2005 [1942] p. 314.

21. Guillaume 2005 [1942] p. 123 et 124 ; 2009 [1940] p. 138/5 ; dans cet ordre.

22. Lowe 2005 : iii.

23. 2005 [1941] p. 68/6, 69/9 et 71/19. Dans le sens remontant de ce dispositif, le discours, dans son ordre réellement indépassable, livre une forme enveloppante, autrement dit de l'*idéation de structure* ; à l'autre

Ecriture et diversité typologique

Dans ces deux « champs de formation » initiaux issus d'une première séparation GG voit « en quelque sorte une *intégrale* de toute l'architecture linguistique »²⁴ :

[...] le terme d'intégrale, très légitimement appliqué ici, servant à désigner chaque intervalle fini, intégrant, entre des limites concrétées, une transition entière, et par là une, donc intégrale, de la puissance à l'effet [...] (2005 [1942] p. 141/11).

La même ouverture d'intervalles se réitérant, quelque part entre le discours comme effet-forme d'aval et les éléments formateurs comme puissance-matière d'amont, sont susceptibles de venir « s'interposer » d'autres paliers intermédiaires distincts, également articulés autour du couple matière / forme. Ils livrent successivement, en cascade, la phrase puis le vocable exophrastique.²⁵ Tous porteurs de matière puissantielle en recherche de forme²⁶, ils se tiennent « dans l'esprit » à un niveau plus ou moins profond, mais constituent individuellement un entier, un système partiel mais clos.²⁷

pôle, les éléments formateurs livrent une matière à envelopper, *alias idéation notionnelle* (p. 69/10 et 2007 [c.1950] p. 33/95) – « [...] la matière, c'est tout le pensable [...] » (2005 [1942] p. 135/43).

24. 2005 [1942] p. 323/9, [1941] p. 68/7 et 69/8-9, dans cet ordre.

25. Guillaume 2005 [1941] p. 69/11 et 13 ; 2007 [c.1950] p. 112/350.

26. 2005 [1941] p. 70/14, [1942] p. 322/6. À chaque niveau de cette conversion de puissance-matière en effet-forme, l'une puis l'autre occupent respectivement, au sein de chacune des intégrales médianes, soit la « limite supérieure » soit la « limite inférieure » (2005 [1942] p. 130/27 ; voir aussi [1941] p. 74/28).

On pourrait cependant s'étonner de voir à tous les niveaux une matière fruste placée en recherche de forme : en effet, pour devenir formalisée, ne lui faut-il pas préalablement être traitée en sorte de devenir formalisable ? Du reste, cette réflexion ne fait que prolonger une remarque de GG lui-même à propos de toute dicibilité concrétisable : « Il ne peut être de dicibilité par signes [...] que relativement à quelque chose de pensé, et de pensé non pas d'une manière quelconque, librement, mais comme il faut pour qu'un signe puisse s'y ajuster » (1982 [1956] p. 26/20). En effet, si l'élaboration de la langue peut être assimilée à une verbalisation de substance, c'est bien que, au niveau de l'élément formateur aussi, celle-ci a été minimalement formalisée. Du reste, l'omniprésence des démarches particularisatrice et généralisatrice dans les analyses de GG pourrait inciter à évoquer chacun des différents niveaux de sa théorie génétique de la langue en termes de simple dominance : là où il installe de la forme pure, préférer de la forme en situation de dominer de la matière ($F > m$), et là où il place de la matière pure préférer de la matière dominant de la forme ($M > f$). En tout cas, cela lui éviterait d'en venir à soutenir : « En toute condition, le discours est forme, et l'élément formateur, matière » (2005 [1942] p. 132/32) ; quitte à admettre, lorsque émerge la racine, que le dernier est lui-même susceptible de se cliver en inversant la vocation matérielle qui a servi à le définir.

27. 2005 [1942] p. 323/7-8, 328/25, 325/14, [1941] p. 91/26 et 99/2, dans cet ordre. « Une telle construction systématique [...] a, dans son processus général [...] quelque chose de géométral et de subtilement analytique qui en constitue [...] la réalité profonde, et dont le linguiste, soucieux de vérité, ne doit en conséquence par aucune raison, et surtout pas par raisons de facilité, ou par un goût du concret, se laisser détourner » (2005 [1941] p. 100/4a).

Francis Tollis

2.2 Cas des parlars à trois intégrales : les langues indo-européennes

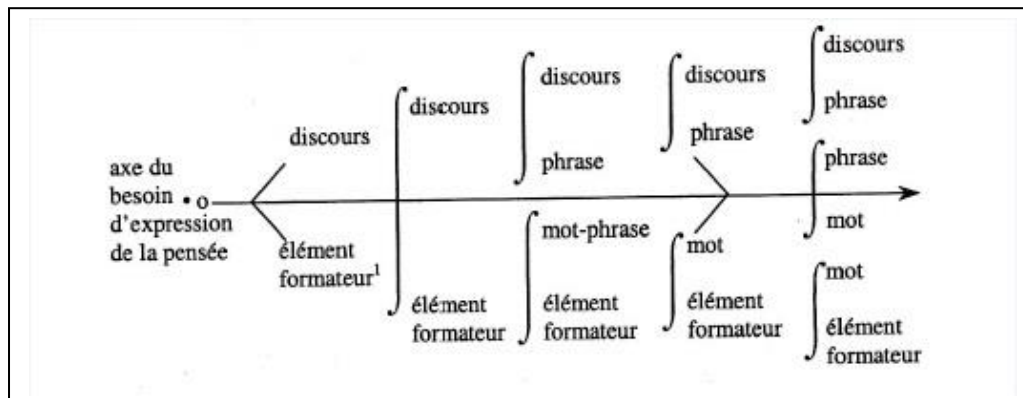
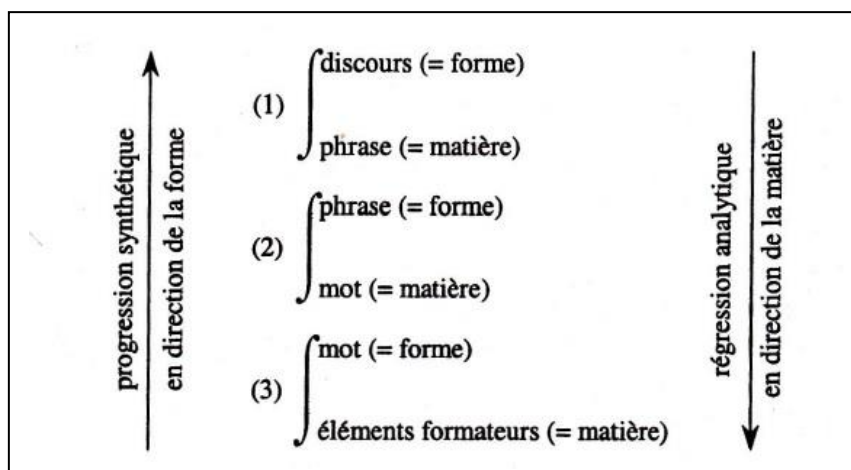


Figure 2 (2005 [1941] p. 116/46).

Figure 3 (2005 [1942] p. 324/12²⁸).

Se répétant trois fois en trois points remarquables de la genèse externe du vocable, ce même processus engendre en trois occasions la conversion de matière en matière formalisée.²⁹

La phrase, exclusivement groupante, est au discours ce que l'élément formateur est au vocable, à la fois groupant et agglutinant. Avec l'aval effectif, on est au niveau de la pensée s'élaborant en se formulant ; avec l'amont puissantiel, à celui de ses « arrières-plans », là où, selon GG, s'accomplit « une sorte de songe constructif de la langue », en liaison avec une certaine interprétation du monde.³⁰

28. Voir aussi 2005 [1942] p. 131/27.

29. 2005 [1942] p. 71 et 329/26. Dans cet écartèlement répété qui, selon GG, est à la source des langues qui nous sont familières, seules les positions médianes font réellement la jonction de la puissance et de l'effet. Car, aux positions extrêmes, n'ayant pas d'au-delà, le discours se réduit à de l'effet, et, sans en-deçà, l'élément formateur à de la puissance (2005 [1941] p. 74/28).

30. 2005 [1941] p. 72, [1942] p. 322/6-7, [1941] p. 46/40 et 42, dans cet ordre. Au passage, comme nous avons sans succès tenté de le faire admettre (Tollis 2008 p. 21-44), cette présentation, quoique précoce chez GG, montre bien que la vulgate psychomécanique n'a pas forcément raison de tenir comme allant de soi que, dans son esprit, « le mot [le vocable], quel qu'en soit l'état historique de construction, constitue l'unité de puissance dont la langue fait usage pour construire le discours » (Lowe 2005 p. iv). Certes, il résulte bien d'une genèse externe, mais il n'en connaît pas moins une genèse interne responsable de sa

Ecriture et diversité typologique

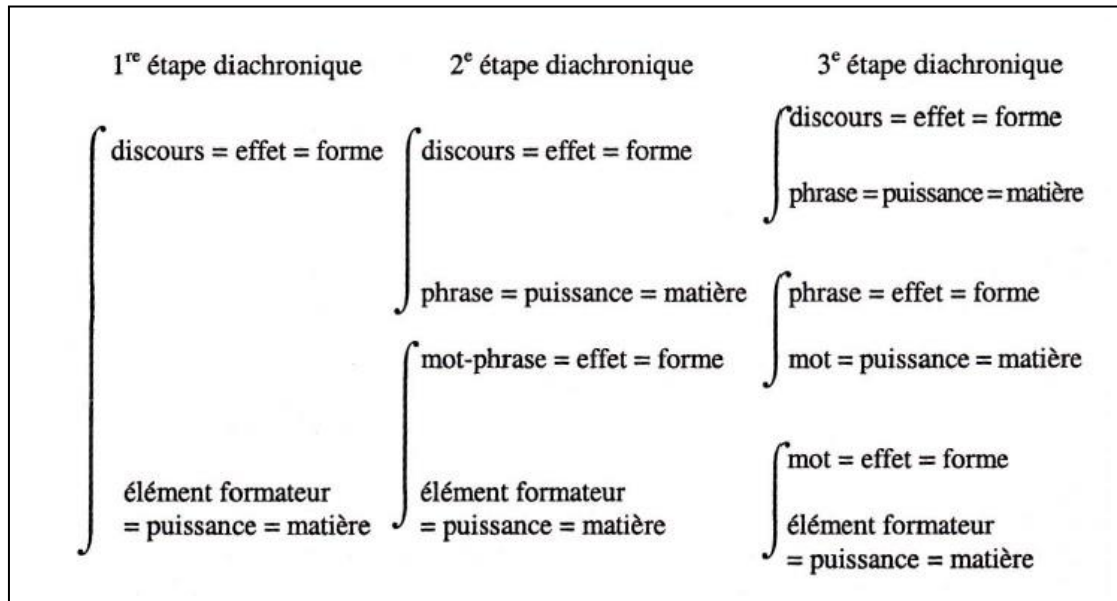


Figure 4 (2005 [1941] p.120/53).

Ainsi, se référant d'emblée au cas des langues indo-européennes, dites *analytiques* ou flexionnelles, et tout spécialement du français pris comme « prototype de comparaison », GG a assis leur élaboration sur ces trois intégrales successives. Le vocable, qui y est *mot*, se caractérisant par la « genèse, à partir du général, d'idées de plus en plus particulières, toutes finalement universalisées », conduit à une morphologie appauvrie mais à une syntaxe maximalisée. Dans son antériorité immédiate, « morphologiquement impénétrable » l'élément formateur dont il procède en constitue le *radical*, qui ne devra son intégrabilité qu'à son insertion dans « la partie du discours qui achève le mot ». Ce dernier se construit donc synthétiquement « à la croisée » de la morphologie (intégrée mais pré-phrastique) et de la syntaxe (extérieure puisque intra- et interphrastique).³¹

Parti de ce modèle, GG a mis en avant l'existence d'autres types, correspondant à une élaboration soit plus complexe soit moins.

2.3 La double alternative ouverte au niveau de la troisième intégrale et ses conséquences

Cependant, estime GG, à tous les niveaux une alternative théorique se trouve toujours ouverte, selon que la forme y est une mais la matière multiple, ou selon que la forme et

structuration propre, et donc de son espèce particulière en tant que partie de discours. Du reste, deux pages plus loin Lowe n'hésite pas à faire de l'élément formateur « l'unité de langue sans au-delà concevable » (p. v). En fait, dans les termes mêmes de GG, à l'instar de la phrase, il est lui-même « une unité groupante [...] au sein de laquelle se dissipent, par une sorte de fusion, les unités groupées » (2005 [1941] p. 42/18). Et s'il a lui-même écrit que le vocable « est, au moment du besoin de parler, quelque chose de déjà construit », cela ne permet pas de savoir si, dans l'antériorité du discours, il en installait le *résultat préalablement abouti* ou l'*élaboration opérative* obligatoirement entamée. « Dans le champ de la pensée » GG place « la genèse du mot et la genèse de la phrase », en vis-à-vis l'une de l'autre, mais sur deux temps successifs. D'un côté, cela tendrait à orienter vers la première interprétation, qui aboutit à bien séparer, dans l'acte de langage, le recours à la morphologie et le choix d'une syntaxe (p. 59/33 et 60/36). Mais d'un autre côté, l'insistance sur leur parallélisme pourrait faire préférer la deuxième.

³¹. 2005 [1941] p. 112/33, 9/37 ; 2007 [c.1950] p.34 ; 2005 [1941] p.92, 177/23, [1942] p. 176/20, [1941] p. 64/53-54 ; dans cet ordre.

Francis Tollis

la matière y sont toutes deux unes. Mais cela est surtout vrai à celui de la troisième intégrale, celui du vocable³², à l'endroit duquel plusieurs possibilités se présentent donc.

Lorsque, tout d'abord, la forme est unique et la matière multiple, et que cette pluralité³³ est interne (*a*₁), on se trouve en présence du mot indo-européen à *radical* de nos parlers analytiques flexionnels, par principe composite, donc discontinu puisque fragmentable.³⁴

Lorsque la forme et la matière sont toutes deux uniques (*b*), et que chaque notion distincte se trouve attachée à un seul signe, et réciproquement (« élément formateur = 1 symbole »), on a affaire au *caractère*, monosyllabique, impénétrable et singulier. Les parlers concernés, isolants, conservent également trois intégrales, mais, comme dans le mandarin chinois, selon GG le plus représentatif d'entre eux, le vocable – extrêmement étroit –³⁵, y est caractérisé par une genèse qui est en quelque sorte inverse de celle du mot. En effet, elle aboutit à l'édification « à partir du particulier, d'idées de plus en plus générales, [mais] toutes finalement singularisées », si bien que sa grammaticalisation a lieu exclusivement lors de sa singularisation.³⁶

Reste le cas (*a*₂) où la forme est unique et la matière multiple, mais où la pluralité est externe cette fois, où donc « le nombre des monogrammes que le mot [vocable] est habile à contenir » se trouve multiplié (« élément formateur = N symboles »). On est alors renvoyé à des parlers à trois intégrales mais dont la plus puissantielle autorise la formation de vocables-phrases pouvant être très étendus – le turc par exemple, tout en restant à *caractère*, accepte de l'ouvrir à plusieurs éléments formateurs.³⁷

2.4 Cas des parlers à quatre intégrales : les langues sémitiques

Dans les langues sémitiques, l'élément formateur constitue « un petit système pénétrable » cette fois : elle-même objet d'une « bipartition », la matière y joue successivement comme « forme universalisée » au travers de la *racine*, et comme « matière particularisante » au travers de sa vocalisation. Avec ses consonnes espacées, la première n'y porte qu'un contenu générique mais se révèle intégrante ; formelles mais intégrables, les voyelles lui apporteront ultérieurement la spécification aussi bien morphogénétique que lexigénétique.³⁸

32. 2005 [1942] p. 141/13.

33. « Une loi profonde que je crois avoir découverte est que la systématisation du mot [vocable] est en corrélation étroite avec l'état de la catégorie du nombre » (Guillaume 1992a [1945] p. 214/6).

34. 2005 [1942] p. 148/40, 187/43.

35. 2005 [1942] p. 264/57, 143/19, 262/49, 141-142, [1941] p. 63/49, [1942] p. 310/16, dans cet ordre. Sur la différence entre le mot, morphologique, et le caractère, amorphologique car impénétrable, voir 2007 [c.1950] p. 105-106).

36. 2007 [c.1950] p. 34. « Le caractère emblématique [correspond à la] singularisation extrême d'une idée plus ou moins générale, à laquelle on conserve sa généralité – car c'est une singularité même qu'on singularise – [...] » (2005 [1942] p. 435/48 ; voir aussi 431/29). Le caractère chinois « est, dans tous les cas, un mot [vocable] ne contenant que l'expression d'une seule notion, un mot limité au psychisme qui lui est strictement propre et dépourvu d'extension à quoi que ce soit qui déborde ce psychisme particulier (genre, nombre, fonction, classification) » (2005 [1942] 232/8 ; voir aussi [1941] p. 63/49).

37. 2005 [1942] p. 265/57, 148/40, 187/43, 263/54, 260/43 ; 2005 [1941] p. 106-107, [1942] p. 259/42 et 260-263 ; dans cet ordre.

38. 2005 [1941] p. 94/37, 95/38, [1942] p. 136/52, 188/45, [1941] p. 88/20 ; 1964 [1958] p. 36 ; dans cet ordre.

Ecriture et diversité typologique

Compte tenu de cette nouvelle subdivision, on a donc ici quatre intégrales. Du vocable, la dernière livre successivement et séparément la partie exophrastique (la racine nue)³⁹, puis la partie endophrastique (la racine vocalisée). La première, exclusivement consonantique, écrite mais non parlée et attachée au rapport de l'homme à l'univers, reste purement apragmatique (puisque encore inutilisable telle quelle). Avec les voyelles, parlées, en revanche, mais non écrites, et attachées au rapport de l'homme à son semblable, la seconde se révèle pragmatique puisque – avec l'appoint subsidiaire d'« affixes syllabiques plus souvent préfixés que suffixés » – elle en garantit l'applicabilité :⁴⁰

[...] la racine s'intègre au mot [vocable], ainsi que les autres éléments formateurs, mais avant de s'y intégrer, elle a, pour son compte, intégré en elle certains de ses éléments (2005 [1942] p. 155/4bis).

Cette quatrième intégrale, commente GG, « ne fonctionne plus » dans nos parlars depuis longtemps, même si, surtout en dehors des langues romanes, on en surprend ici ou là « des vestiges cristallisés, morts [...] ».⁴¹

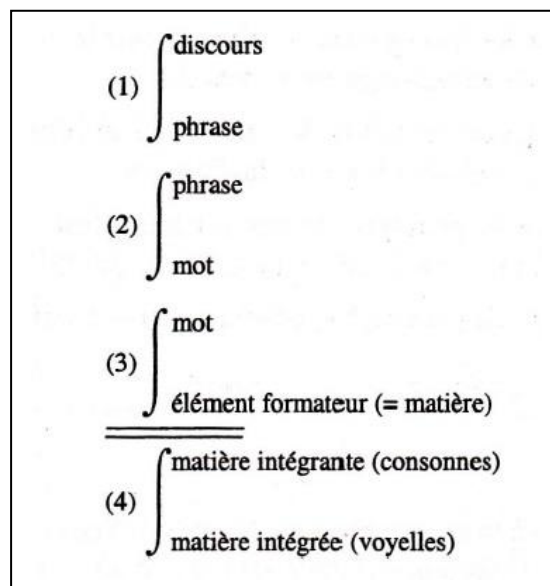


Figure 5 (2005 [1942] p. 316/39).

2.5 Cas des parlars à deux intégrales (voire moins)

³⁹. 2005 [1942] p. 149-150. « L'autre [manière de s'évader de l'holophrase] a été la réduction de l'holophrase à une holophrase restreinte, minimale, dont aucune diminution n'est possible en endophrastie et dont un moins ne peut être obtenu que par l'attribution d'une partie d'elle-même à l'exophrastie, autrement dit, l'exprimé partiellement quitté, au représenté » (2004 [1954-1958] p. 112/350).

⁴⁰. 2004 [1954-1958] p. 66/183.

⁴¹. 2005 [1942] p. 136/47 ; voir encore [1941] p. 96/41 et [1942] p. 176/18.

Francis Tollis

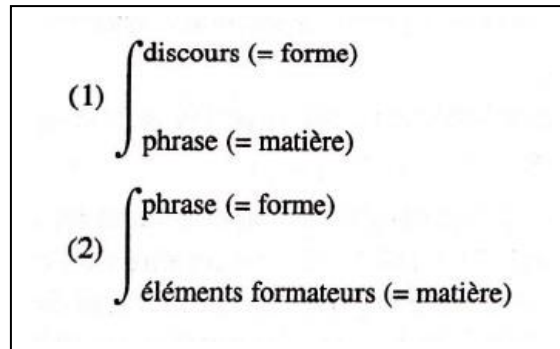


Figure 6 (2005 [1942] p. 327 – ou 131/28 –).

Par ailleurs, le langage peut aussi s'élaborer sur la base de deux intégrales, donc sans vocable exophrastique intermédiaire isolable. Ce système structural « est celui des langues exclusivement incorporantes, les langues à mots-phrases et non à diastème » phrase \leftrightarrow vocable. Mais si des variations s'y observent, dans tous les cas la phrase paraît s'y agglomérer « en une sorte de » vocable unique qui y reste « intégrable mais non intégrant », donc d'une pénétrabilité faible.⁴² Sa largeur fait qu'« il n'y a pas de syntaxe possible », sinon interphrastique ; mais la morphologie des éléments formateurs s'accroît d'autant.⁴³

GG n'exclut pas non plus la possibilité, sans attestation historique avérée, de parler à intégrale unique⁴⁴ :

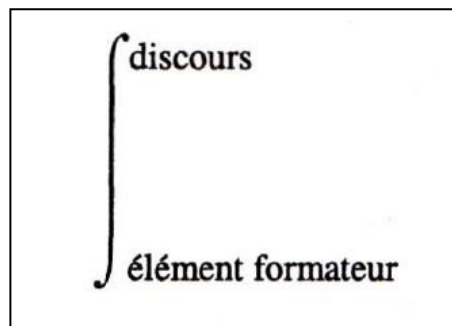


Figure 7 (2005 [1942] p. 114/39).

Mais, vu la difficulté d'en « savoir davantage », il n'en donne pas d'illustration.⁴⁵

42. 2005 [1941] p. 107-108 et 106/27, dans cet ordre ; voir aussi [1942] p. 327/20 et 21, [1941] p. 60/39.

43. 2005 [1941] p. 113/37, [1942] p. 327/21, [1941] p. 60/39, 61/44, 83/6 et 91/27-28, dans cet ordre. Parmi les parlers occidentaux, GG mentionne à ce propos le basque, qui lui apparaît « tirillé entre la tendance analytique des langues avoisinantes et sa propre tendance interne à l'incorporation, tendance demeurée forte en lui, en dépit du voisinage, extrêmement forte » (2005 [1941] p. 103/14-15).

44. En effet, sur un plan spéculatif, GG n'exclut pas la possible existence, à une époque reculée, de parlers élaborés sur le principe d'une intégrale unique, sans palier intermédiaire d'aucune sorte (2005 [1941] p. 80/2) – un « système non attesté mais postulé par le système » postérieur (p. 114/39). Directement, la « progression s'[y] opérerait d'un seul bond des éléments formateurs irréductibles au discours » (2005 [1942] p. 326/18 et 19).

45. « Il s'agit là d'un état de langue qui a certainement existé dans une antiquité extrêmement lointaine, dont on peut en toute certitude poser l'existence à date préhistorique, mais dont il serait difficile de produire [...] des exemples patents » (2005 [1941] p. 114/39).

Ecriture et diversité typologique

Outre que GG a tenté d'établir l'hypothétique filiation de ces différentes solutions – filiation « *typologique* et non pas *historique* [...] », précise-t-il –, il a également souligné qu'il n'y a guère de langues qui relèvent exclusivement d'un seul modèle.⁴⁶ L'écriture, justement, témoigne parfois de cette hybridité.

3 L'ÉCRITURE AU REGARD DU LANGAGE ET DE LA THÉORIE DU VOCABLE

3.1 *Son importance en général*

[...] je donne à l'écriture plus d'importance que ne le font d'ordinaire les linguistes. Cela tient à ce que les linguistes, pour la plupart, ont fait porter leur observation sur des langues déjà parvenues au phonétisme, c'est-à-dire à une sémiologie symbolique unique. Ils n'ont donc pas eu à envisager le rôle qu'a joué l'écriture dans la formation structurale des langues (2005 [1942] p. 270/14).

D'une part,

Les langues soumises à l'examen du linguiste sont en grande majorité des langues qui ont été plus ou moins écrites et qui, chose plus importante, ont été enseignées surtout à partir de leur état écrit (p. 270/15).

D'autre part, ajoute GG, si la parole offre la principale forme de dicibilité du langage, l'écriture en offre de son côté une autre : contrairement à ce qu'a pu laisser entendre Saussure, elle n'est pas « un en-dehors de la langue, situé au-delà, mais un en-dedans ». C'est pourquoi GG estimait qu'une réforme orthographique devait être envisagée et conduite « avec beaucoup de prudence » et en référence à l'ensemble sémiologique de la langue.⁴⁷

3.2 *Les rapports entre parole et écriture, pensée et prononciation : de l'idéographie au phonétisme et à leur combinaison*

[...] à la date la plus ancienne, la parole fut la chose basse, de petite dignité, chargée du face-à-face de l'homme et de l'homme, et l'écriture la chose élevée, de grande dignité, chargée du face-à-face de l'homme et de l'univers, et par représentation trans-expérimentale de celui-ci, du face-à-face médité de l'homme pensant avec l'univers-idée qu'il porte en lui, dont il est le lieu (2004 [1954-1958] p. 67/189).

Dans nos idiomes occidentaux familiers, du silence que l'écriture partage avec la pensée, GG a fait la plus remarquable de ses propriétés. Par ce trait commun, elle s'en rapproche davantage que la parole, qui, elle, est bruyante, même si, de fait, précise-t-il, les deux « s'entre-figurent, [...] la langue parlée s'écri[van]t et la langue écrite se parl[ant] ». ⁴⁸ Pour autant, avait-il dit antérieurement, ne notant guère que la parole et pratiquement étrangère à toute autre sémiologie, elle ne transcrit pas directement la pensée : « La pensée n'est notée graphiquement que d'une manière médiate, par le truchement de la parole ». Par là, commentait-il, elle a globalement déserté l'idéographie et adopté le phonétisme, qui ne signifie pas par son graphisme, mais par

46. 2005 [1942] p. 241/48 ; 1982 [1957] p. 33/17.

47. 1973 [1956] p. 228 ; 1964 [1958] p. 28 ; 1997 [1947] p. 66-67/7 ; dans cet ordre ; voir aussi 1982 [1957] p. 179/10.

48. 1995 [1959] p. 107/14, 239-240, 238-239, dans cet ordre ; voir aussi 127/1, 145/30.

Francis Tollis

sa valeur phonique : « Dans nos langues occidentales, le symbole est phonique et le signe est graphique ».⁴⁹

Cependant, poursuit-il,

Les langues, d'une manière générale, n'ont pas pu maintenir en elles l'indépendance de l'idéographie et du symbolisme phonique. Toutes se sont acheminées vers un état mixte où l'idéographie et le phonétisme s'interpénètrent plus ou moins (2005 [1942] : 269/9).

Ainsi, même pour le mandarin, qui reste l'une de celles où « l'idéographie est particulièrement résistante, le phonétisme a gagné beaucoup de terrain » aussi (*ibidem*). Au résultat, la situation y présente une certaine complexité, dans la mesure où

on voit un idéogramme servir à la fois à noter l'idée à laquelle il correspond primitivement, par idéographie, et d'autres idées qui n'ont de commun entre elles et avec l'idée primitive que de se prononcer de la même manière (2005 [1942] : 269/11).

Ainsi, le caractère signifiant "réunir", par exemple, se retrouve dans d'autres vocables de même prononciation mais signifiant 'cuivre' ou 'grotte'. Une parade a parfois été trouvée en recourant à des classificateurs antihomophoniques qui s'écrivent mais ne se prononcent pas.⁵⁰

À l'inverse, même lorsque, comme pour nous, l'écriture demeure tout à fait seconde au regard de la langue, GG demeurerait convaincu qu'elle maintient un certain lien direct avec la pensée « dans des conditions qui méritent une observation attentive »⁵¹ ; on y revient plus loin.

3.3 Sa valeur testimoniale et sa portée heuristique

À ses yeux, sa portée éducative lui vient de ce que plutôt qu'à la parole c'est à elle que l'on doit finalement l'extinction de « la turbulence de la cogitation », si bien qu'elle lui semble jouer un rôle dans la définition même des différents états de langue. Chacun de ceux qu'on peut observer représentant à ses yeux, répétons-le, « une solution intégrale du problème de l'expression de la pensée »⁵², il y a donc lieu de penser à l'existence d'une corrélation entre les variations de l'écriture et cette diversité typologique.

3.4 Au regard du vocable-mot et de la langue en général

Dans nos parlars (à trois intégrales), soucieux de construire un sens énonciatif global le discours est amené à solidariser provisoirement un certain nombre de mots, ordinairement sans guère laisser de trace de leur séparation.

C'est sans doute pour cela, poursuit GG, que l'identification du mot isolé, la perception de son autonomie et son accès spontané ne sont pas forcément à la portée du premier locuteur venu : « il faut un certain degré de culture pour retrouver aisément le mot sous son aspect individué, dans le plan de la puissance ». Certes, face aux ingrédients phrastiques, l'esprit reste sans doute plus ou moins naturellement enclin à une certaine « remontée introspective » jusqu'au plan de l'amont virtuel. Mais, finalement, le vocable n'a de réalité éclatée que pour le « savant spécialiste » conscient de son

49. 2005 [1942] p. 267 ; 1987 [1948] p. 169, 168/4 ; 2005 [1942] p. 268/8 ; dans cet ordre.

50. 2005 [1942] p. 269/11 et 12-13, dans cet ordre ; voir encore 303/38-39.

51. 1988 [1948] p. 168.

52. 1982 [1957] p. 179-180 ; 1988 [1948] p.169 ; 1964 [1939] p. 98, § 25 ; dans cet ordre. « Les langues du monde <deviendront> de cette <manière dynamique> chacune un cas de la langue humaine ; une solution, plus ou moins réussie, du problème de l'expression de la pensée [...] » (2005 [1941] p. 14/3).

Ecriture et diversité typologique

individuation et de sa délimitation, parce qu'il a appris à le décomposer. Pour « le commun des mortels », en revanche, manipulé et conçu comme un produit fini, passablement impénétrable, il peut être vécu comme tel, et sa perception comme « une chose en réalité inutile et d'un intérêt purement analytique ».⁵³

Justement, ajoute GG, en restaurant ou en affirmant des discriminations linguistiques que la parole travaille pourtant à effacer, « le symbolisme de la langue écrite » y aide grandement. Ainsi, l'orthographe du syntagme *j'aime* ou *j'ai* sauvegarde un découpage que masque la parole orale. Cette linéarité rompue que notre écriture affiche par son occupation discontinue de l'espace installe une discrétisation qui fait au moins écho à une certaine analyticit  de la pensée verbalisée, discrétisation par laquelle elle se révèle encore partiellement idéographique.⁵⁴

Par cette simple illustration, GG entendait indiquer que, parce qu'elle a probablement « joué un rôle capital » dans la formation des langues et partiellement conditionné leur évolution⁵⁵, l'écriture devrait être sérieusement prise en compte dans leur étude.

3.5 Dans la notation de la racine

Dans les parlers sémitiques, en elles-mêmes les consonnes signifient seulement un contenu générique en difflue , leur spécification sémantique et leur intégrabilité revenant ensuite, complémentai ment et principalement, aux voyelles, ainsi dotées d'une double mission, sémantique et morphologique, lexicale et grammaticale.⁵⁶

Dans ces conditions, commente-t-il, il pourra paraître étonnant, voire « mystérieux », que les langues à racine évitent de les inscrire dans l'écriture. Pour (s')expliquer le phénomène, GG met en avant le caractère archaïsant de cette dernière : elle « fixerait en elle un état de la quatrième intégrale plus ancien que l'état auquel correspond la parole ». En fait, à son estime elle noterait non « la racine triconsonantique, mais le radical trisyllabique, qui l'a historiquement précédé[e] » – « je dis *radical* et non pas *racine* », remarque-t-il. Autrement dit, la notation serait encore « trilitère et syllabique » – du reste, c'est « ainsi qu'elles sont lues », justifie-t-il. Chacune des consonnes, à ce compte, symbolisant l'une des syllabes originelles, il y aurait finalement « divorce historique de la parole et de l'écriture » : « l'unité phonologique de l'écriture serait la syllabe, alors que l'unité de la parole serait le phonème ».⁵⁷

De fait, poursuivait-il, « partout l'écriture est en retard sur la parole » ; c'est même ce qui fait d'elle un bien « précieux pour l'étymologiste ». Ce décalage est moins flagrant dans les langues qui nous sont familières, car, se limitant pratiquement à noter la parole traductrice de la pensée, leur écriture est très faiblement idéographique. Par contraste, relativement indépendante de la parole, celle des langues sémitiques manifeste encore « comme une attache occulte, secrète, avec l'idéographie », et laisse voir un décrochage historique.

C'est donc ainsi qu'il comprenait pourquoi seules les consonnes sont présentes dans cette écriture, alors même que la parole repose sur leur combinaison à la fois sonore et fonctionnelle avec les voyelles.⁵⁸

53. 2005 [1941] p. 48/55, 49/59, 106/27 et 49/57, dans cet ordre.

54. 2005 [1941] p. 49/60-61 – voir aussi 1997 [1952] p. 90/21 –, 50/61 – voir aussi 1999 [1942] p. 3/11 –, 1988 [1946] p. 170-172 ; dans cet ordre.

55. 2005 [1941] p. 50/62.

56. 2005 [1942] p. 206/42, 210/2.

57. 2005 [1942] p. 210/3, 206/41, 210/4, 209/5, 213/23, 212/17, 210/5 et 8, dans cet ordre.

58. 2005 [1942] p. 210/9-10, 212/16, 210/7, dans cet ordre.

Francis Tollis

4. CONCLUSION

GG en est donc venu à considérer que, par son état de conservation, l'écriture révèle d'indubitables liens avec l'état glossogénique des parlers.

Certes, dans les nôtres le phonétisme s'est généralisé et l'écriture n'a plus grand chose d'idéographique. Cependant, par la discrétisation et la linéarisation brisée qu'elle opère de la parole, elle fait partiellement écho à la parcellisation de la pensée verbalisée : en superposant cet apport idéographique à son rôle phonique, elle montre l'importance qui lui revient « dans la définition d'un état de langue ». Cela dit, incarnation de la dicibilité silencieuse, et pour cela souvent « reconnue, sentie plus proche de la pensée [...] méditée surtout », elle y équivaut à très peu près à la parole que, pour l'essentiel, elle se contente de médiatiser en la transcrivant : « nous nous bornons [...] à parler notre pensée », l'écriture se limitant en gros « à noter notre parole ». ⁵⁹

Dans les langues à caractère monotonnel, en revanche, c'est plutôt l'inverse : si « les deux dicibilités coexistent côte à côte », la dicibilité scripturale « s'assure l'avantage », et on peut dire que le mandarin, par exemple, « écrit [...] et parle sa pensée [...] directement », ce qui signifie qu'il y a beaucoup plus de monde à en comprendre la forme écrite que la forme parlée. ⁶⁰

Pour ce qui est des parlers sémitiques, enfin, et de l'absence des voyelles dans leur écriture, bien qu'elles tiennent un rôle crucial à l'endroit du vocable et de son utilisation discursive au moins, Guillaume a proposé sa propre explication.

Il a très tôt admis une certaine relation d'analogie entre le signifiant et le signifié. Certes, loin d'admettre pour le signe sa biunivocité de principe ⁶¹, il s'est limité à opter pour la simple suffisance expressive du premier. Il n'empêche, à une époque où le signe linguistique passait pour arbitraire, c'était une position réellement novatrice et déjà subversive. ⁶²

Par ailleurs, admettant aussi ses dimensions graphique et gestuelle, il ne s'en est pas tenu non plus à la seule réalité phonique du signifiant. En effet, tout spécialement au cours des années 1941-1942, on lui voit établir un parallèle, en apparence original, entre l'écriture et les différentes intégrales qu'il croit possible de repérer derrière les grands types de parlers et sous les différentes sortes de vocable dont il se sont dotés. C'est cette approche doublement théorisante que l'on souhaitait présenter ici.

⁵⁹. 1988 [1948] 169/8 et 172/17 ; 1995 : [1959] 253/2) ; 1988 : [1948] 168/4 ; dans cet ordre.

⁶⁰. 1982 [1956] : 25/15 ; 1982 [1948] : 167-168 ; 1982 [1956] : 25/15 ; voir aussi 1997 [1951] : 17/22.

⁶¹. Tollis 2008 : chap. 6.

⁶². Toussaint 1983 : 79, 88, 93, 94 et 106.

Ecriture et diversité typologique

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOONE, Annie, JOLY, André (2004) *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, 2^e éd. revue, corrigée et augmentée par A. JOLY, 2004, Paris, L'Harmattan (« Sémantiques »), 470 p. [Chacun des sept collaborateurs a signé son article.]
- DOUAY Catherine, ROULLAND, Daniel (1990) *Les Mots de Gustave Guillaume. Vocabulaire technique de la psychomécanique du langage*, Rennes, Presses universitaires de Rennes II, 217 p.
- GUILLAUME, Gustave (1919) *Le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Hachette, 318 p. [Réimpr. avec une préface de R. VALIN et avec le c. r. de L. HAVET (*Journal des savants*, 15/5-6, p. 158-159 = p. 15-16), Québec, Les Presses de l'université Laval et Paris, Nizet, 1975, xvi-318 p.]
- GUILLAUME, Gustave (1964) *Langage et science du langage* [Recueil de 19 articles de 1933-1958], Paris, Nizet et Québec, Les Presses de l'université Laval, 287 p. [2^e éd. 1973.]
- GUILLAUME, Gustave (1968) *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, (Paris, H. Champion, « Linguistique 27 », Société de linguistique de Paris, 1929, Prix Volney 1931, 134 p.), réimpr. avec *L'Architectonique du temps dans les langues classiques*, 2^e éd., avertissement de Roch VALIN, XXI-136 + 66 p.
- GUILLAUME, Gustave (1971) *Leçons de linguistique de —, 2 : 1948-1949. Série B : Psycho-systématique du langage, Principes, méthodes et applications (I)*, avertissement de Roch VALIN, Québec, Les Presses de l'université Laval et Paris, Klincksieck, 224 p.
- GUILLAUME, Gustave (1973) *Leçons de linguistique de —, 3 : 1948-1949 Série C. Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV)*, avant-propos de Roch VALIN, Québec, Les Presses de l'université Laval et Paris, Klincksieck, 256 p.
- GUILLAUME, Gustave ([1982]) *Leçons de linguistique de —, 5 : 1956-1957. Systèmes linguistiques et successivité historique des systèmes (II)*, avant-propos de Roch VALIN, Québec, Les Presses de l'université Laval et Lille, Presses universitaires (« Linguistique »), 309 p.
- GUILLAUME, Gustave ([1988]) *Leçons de linguistique de —, 8 : Leçons des années 1947-1948. Série C : Grammaire particulière du français et grammaire générale (III)*, Québec, Les Presses de l'université Laval et Lille, Presses de l'université de Lille (« Psychomécanique du langage »), 375 p.
- GUILLAUME, Gustave (1992a) *Leçons de linguistique de —, 11 : 1944-1945 Séries A et B. Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (III) et Sémantèmes, morphèmes et systèmes*, Québec, Les Presses de l'université Laval et Lille, Presses universitaires (« Psychomécanique du langage »), 295 p.
- GUILLAUME, Gustave (1992b) *Leçons de linguistique de —, 12 : Leçons de l'année 1938-1939*, Québec, Les Presses de l'université Laval et Lille, Presses universitaires de Lille (« Psychomécanique du langage »), 412 p.
- GUILLAUME, Gustave (1995) *Leçons de linguistique de —, 13 : 1958-1959 et 1959-1960*, Québec, Les Presses de l'université Laval et Paris, Klincksieck, 401 p.
- GUILLAUME, Gustave (1997) *Leçons de linguistique de —, 15 : 1951-1952. Psycho-systématique du langage : principes méthodes et applications (IV)*, Québec, Les Presses de l'université Laval et Paris, Klincksieck, 291 p.

Francis Tollis

- GUILLAUME, Gustave (1999) *Leçons de linguistique de —. 16 : 1942-1943 Série B. Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (I)*, Québec, Les Presses de l'université Laval et Paris, Klincksieck, 423 p.
- GUILLAUME, Gustave (2004) *Prolégomènes à la linguistique structurale II. Discussion et continuation psychomécanique de la théorie saussurienne de la diachronie et de la synchronie [1954-1958]*, Québec, Les Presses de l'université Laval (« Essais et mémoires de — »), 397 p.
- GUILLAUME, Gustave (2005) *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 17 : 1941-1942. Série B. Théorie du mot et typologie linguistique. Limitation et construction du mot à travers les langues*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 498 p.
- GUILLAUME, Gustave (2007) *Essai de mécanique intuitionnelle I. Espace et temps en pensée commune et dans les structures de langue [c.1950]*, Québec, Les Presses de l'université Laval (« Essais et mémoires de — »), 456 p.
- GUILLAUME, Gustave (2009) *Leçons de linguistique de —, 19 : 1939-1940. Théorie des parties du discours*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 290 p.
- LOWE, Ronald (2005) « Avis aux lecteurs », in GUILLAUME 2005 : i-ix.
- TOLLIS, Francis (2008) *Signe, mot et locution entre langue et discours : De Gustave Guillaume à ses successeurs*, Limoges, Lambert-Lucas, 278 p.
- TOUSSAINT, Maurice (1983) *Contre l'arbitraire du signe*, préface de Michel ARRIVÉ, Paris, Didier-Érudition (« Linguistique » 13), 141 p.
- WILMET, Marc (1978) *Gustave Guillaume et son école linguistique*, Édition revue et augmentée, Paris, Nathan et Bruxelles, Labor (« Langues et cultures »), 181 p.

**GRAPHES, DIAGRAMMES, LANGUE ET PENSÉE
CHEZ C. S. PEIRCE**

Emanuele Fadda

Université de Calabre, Cercle Ferdinand de Saussure

RÉSUMÉ: Pour illustrer le rapport de Peirce avec l'écriture, on présente ici les bases métaphysiques (idéisme objectif) et épistémologiques (primauté des mathématiques entre les sciences) de son rationalisme en philosophie du langage. On arrive ainsi à expliquer comment il peut inventer une forme d'écriture ou notation (les graphes existentiels) qui n'a rien de langagier en tant qu'outil fondamental pour la pensée autocontrôlée et scientifique.

MOTS-CLEFS: Peirce, Charles S.; Langage; Pensée; Écriture; Graphes existentiels; Mathématique; Logique; Déduction; Science.

ABSTRACT: In order to describe the kind of relation that Peirce entertains with writing, we show the metaphysical (objective idealism) and epistemological (mathematics' role as leading science) basis of his rationalism in philosophy of language. We can thus explain why he created a form of writing or notation (the existential graphs) that has nothing to share with natural languages, which became his favorite tool for self-controlled and scientific thought.

KEYWORDS : Peirce, Charles S.; Language; Thought; Writing; Existential Graphs; Mathematics; Logic; Deduction; Science.

I draw a chalk line on the board. This discontinuity is one of those brute acts by which alone the original vagueness could have made a step towards definiteness. There is a certain element of continuity in this line. Where did this continuity come from? It is nothing but the original continuity of the blackboard which makes everything upon it continuous.

Charles S. Peirce

Thinking in general terms is not enough. It is necessary that something should be DONE.

Charles S. Peirce

INTRODUCTION

Placer cette contribution (et l'homme qui fournit son sujet) dans une série consacrée à « L'écriture des linguistes » relève de l'évidence, tout en étant problématique. Pour C.S. Peirce (1839-1914) plus que pour nul autre peut-être, écrire, c'est penser (et vice versa). Cependant sa conception (et sa pratique) de l'écriture n'ont d'équivalent chez aucun autre théoricien du langage. La déclaration qui suit permet d'en deviner la raison:

I do not think I ever *reflect* on words: I employ visual diagrams, firstly because this way of thinking is my natural language of self-communion, and secondly, because I am convinced that it is the best system for the purpose. (MS 620)¹.

Le langage verbal (ou historico-naturel), pour Peirce, n'est pas le seul (ni le premier) moyen de réfléchir, tant au niveau de sa pratique personnelle qu'au niveau théorique. Les deux sont cependant strictement liés, parce qu'il est un pragmatiste (c'est lui qui a inventé, en 1872, la « maxime pragmatique », qu'on pourrait paraphraser un peu grossièrement – mais pas trop – en affirmant que la théorie se définit par la pratique) et parce qu'il est un philosophe systématique, intimement convaincu qu'il ne peut y avoir aucun aspect de la philosophie qui ne trouve des confirmations dans plusieurs (ou même tous) les autres.

Il faudra donc commencer par la définition du lieu théorique que les langues occupent (et de celui qu'elles n'ont pas) dans sa philosophie. La deuxième partie sera consacrée à une illustration (forcément brève et schématique) des graphes existentiels (désormais GE), la forme d'écriture (mais peut-être le nom d'écriture n'est pas le meilleur pour s'y référer) qui est l'objet immédiat de cet article. Enfin, on montrera la relation entre la pensée déductive (dans la double forme que celle-ci assume chez Peirce : mathématique et logique), l'écriture et l'*inquiry* (enquête), c'est-à-dire la méthode générale de la science qui est aussi la valeur absolue pour le philosophe américain.

¹ Cf. Roberts (1973: 126). La numérotation des manuscrits de Peirce est celle de Robin (1967). L'abréviation CP qu'on trouve dans l'exergue et *passim* désigne la vaste collation de Peirce (1931-58), qu'on citera toujours, en suivant l'habitude consacrée chez les spécialistes, sous la forme *n.nnn* (où la chiffre à la gauche du point désigne le volume, et les autres le paragraphe). Les passages cités dans l'exergue sont CP 6.203 et 4.233.

1. BRIBES DE PHILOSOPHIE (DU LANGAGE)

L'attitude de Peirce à l'égard des langues historico-naturelles a fait rarement l'objet d'une réflexion explicite². On remarque souvent que la sémiotique peircéenne, contrairement à celle de la tradition saussurienne, n'est pas glotto-centrique (et cela est considéré comme un mérite où un défaut, selon le parti auquel on appartient), mais d'habitude on s'arrête à cette constatation, sans aborder vraiment le problème de la philosophie du langage de Peirce.

Ici on cherchera à le faire, bien que très vite. Et il faut dire d'abord qu'il n'est jamais possible de séparer la philosophie du langage de la philosophie *tout court*, et encore moins lorsqu'il s'agit de Peirce : en fait, on verra par la suite que les problèmes de philosophie du langage ont chez lui une solution philosophique *générale*.

1.1 Un rationalisme idéaliste

Si on définit comme rationaliste, en philosophie du langage, celui qui affirme la primauté de la pensée sur le langage, Peirce est bel et bien un rationaliste – on vient de l'affirmer. Il adopte cependant le seul rationalisme qui soit *théoriquement* soutenable. Pour justifier cette affirmation difficile à comprendre au premier abord, je vais commencer par la fin : tout d'abord j'introduirai, au niveau philosophique général, la solution que propose Peirce au dilemme qu'il s'est posé, ce qui me permettra de caractériser ensuite la position de Peirce en matière de philosophie du langage.

Le rationalisme de Peirce en philosophie du langage est théoriquement soutenable parce qu'il n'est pas spécifique de l'espèce (contrairement à celui de Chomsky, ou de Descartes), et il est combiné avec un idéalisme objectif.

Son idéalisme affirme qu'il n'y a qu'*un* esprit-raison, qui a la primauté sur la matière, mais il ne se trouve pas tout entier chez chaque homme (ni même chez *tous* les hommes) – parce qu'il n'est pas, *a priori*, humain plus qu'autre chose³.

L'esprit dont parle Peirce est une rationalité vue d'une façon *radicalement* anti-psychologique et non spécifique de l'espèce ; et la pensée à laquelle il faut soumettre les langues n'est pas alors la pensée de l'homme (ou bien un morceau bien isolable de *son* esprit, comme chez Chomsky), mais l'esprit (*mind*) ou pensée (*thought*) tout court, au singulier, qui est présent dans toute la nature, quoique pas toujours dans la même mesure⁴. Or, si l'esprit n'est pas spécifique de l'espèce, le langage – qui est le caractère principal de l'esprit humain – va perdre beaucoup de son importance. On arrive ainsi à notre propos.

1.2 Une alternative stérile en philosophie du langage

² J'ai essayé de le faire dans les p. 193 sq. de Fadda (2013), où je développe quelques aspects traités ici *infra* au § 1.3.

³ La polémique de Peirce contre la méthode *a priori* (et en fait, contre Descartes) de CP 5.381 ss. (1878) revient justement à l'idée que personne ne peut revendiquer le droit de parler au nom de la raison, et la seule vérité est celle qui est sanctionnée par la communauté des chercheurs. Mais l'adoption forte de l'idéalisme objectif dans les essais cosmologiques du *Monist* des années 1890, et les réflexions sur la métaphysique religieuse poursuivies par la suite, renforcent encore davantage son idée antipsychologique de l'esprit.

⁴ « Thought is not necessarily connected with a brain. It appears in the work of bees, of crystals and throughout the purely physical world. » (CP 4.551).

Graphes, diagrammes, langue et pensée chez C.S. Peirce

Abandonnons donc pour l'instant la métaphysique idéaliste de Peirce, et déplaçons-nous sur le terrain de la philosophie du langage. Nous réaliserons alors qu'adopter une perspective centrée sur l'espèce fait surgir une difficulté: si on ne peut éviter de définir notre pensée par le langage, comment distinguera-t-on nettement, dans l'*homo sapiens sapiens*, une pensée non linguistique d'une pensée linguistique?

Il y a deux positions opposées qui se présentent alors, tout naturellement, en tant que solutions *trop* commodes au problème des relations entre pensée et langage:

1. la première, on pourrait l'appeler pan-linguisme (de la cognition) : on part de la constatation (en soi incontestable) que l'événement du langage en tant que fait phylogénétique a brouillé les cartes d'une façon telle qu'il est très difficile de trouver des opérations psychologico-cognitives accomplies par l'homme qui n'aient *rien* à faire avec le langage, pour ramener *tout*, et tout simplement, au langage, qui devient alors à la fois trop aisé et impossible à définir. *Tout* ce que l'homme fait, est langage, ou du moins langagier.
2. la deuxième, opposée, on l'appellera inversement a-linguisme (de la cognition) : on cherche à isoler un noyau fondamental du langage, dont on affirme qu'il est sans connexion avec le reste de la psychologie humaine. Tout autre aspect du langage est déclaré sans importance, et le problème des relations entre pensée et langage reçoit une réponse contraire : rien dans la pensée humaine n'est langagier, sauf – bien entendu – le langage lui-même.

Ce dilemme, c'est justement ce qu'il faut éviter à tout prix. Le chemin difficile et infini de la philosophie du langage (et en tout cas l'un de ses aspects les plus passionnants) ne peut être pas limité à cette alternative.

1.3 Peirce sur langue(s) et pensée

On voit donc comment l'assomption *métaphysique* de Peirce lui permet d'échapper au dilemme présenté plus-haut. Mais comment caractériser alors (ce que nous appellerions) la philosophie du langage de Peirce ?

Une fois encore, il est intéressant de noter les différences qui séparent Peirce de la philosophie contemporaine du langage. Certains linguistes et sémiologues admettent (et même exigent) la possibilité d'une pensée-non-linguistique, mais ils se bornent à la dimension linguistique de la pensée. Peirce adopte une position inverse : il est intéressé à la dimension de la pensée qui n'est pas (au moins pas *a priori*) langagière. Les langues sont donc chez Peirce une source d'accès au principe rationnel universel (à l'esprit – au singulier), mais elles sont une source bien défectueuse. Il faut remarquer deux choses, à cet égard. La première, c'est que – contrairement par exemple à la première philosophie analytique – Peirce ne pense pas qu'il faudrait améliorer les langues historico-naturelles pour en faire des images plus fidèles de la pensée : tout simplement, il affirme qu'on ne doit pas employer les langues en tant qu'images de la pensée, même si certaines langues sont des images moins infidèles par rapport à d'autres.

Cette dernière restriction nous permet d'introduire une seconde remarque: Peirce connaît bien les langues, et bien des langues. Lorsqu'il parle d'elles (en nous offrant parfois des analyses sémio-linguistiques très nuancées⁵), il a tendance à mettre l'accent sur les aspects qui les différencient autant que sur ceux qui les unissent. Son malaise, plusieurs fois avoué, avec les langues, n'est pas un manque d'intérêt – au contraire. Très justement, Richard Robin a donné le titre *Linguistics* à la section de son catalogue qui décrit les MSS 1135-1261. On y trouve beaucoup de remarques

⁵ Cf. par exemple la définition des noms propres esquissée dans CP 3.329.

phonétiques⁶, orthographiques, morphologiques et syntaxiques, et aussi des comparaisons entre plusieurs langues (des langues classiques à l'égyptien, du basque au japonais, des langues sémitiques au tagalog), avec un intérêt très marqué pour les alphabets et ses caractères iconiques⁷.

Cependant, c'est la logique qui détermine le principe fondamental d'évaluation comparative des langues : c'est pourquoi il montre sa préférence pour le basque, capable d'exprimer la structure logico-syntaxique de la proposition d'une manière plus proche de l'algèbre des termes relatifs, parce que – contrairement aux langues indo-européennes, qui marquent la distinction entre nom et verbe (cf. CP 3.459) – il est censé n'avoir presque pas de verbes (cf. CP 2.328). Mais le passage de l'algèbre aux graphes va encore réduire le rôle des langues, tout en renforçant celui des outils visuo-graphiques. On peut exprimer cette position théorique du dernier Peirce en adoptant une formulation qui a la même forme que celle employée par Sylvain Auroux pour définir la relation entre les langues et l'écriture.

1.4 *La loi d'Auroux modifiée*

Contrairement à ce que l'on pense ordinairement, il ne faut pas simplement savoir davantage sur le langage pour inventer l'écriture, il faut inventer l'écriture pour savoir davantage sur le langage.
(Auroux 1994, p. 43)

Cette affirmation nette, qu'on trouve tout à la fin du premier chapitre de *La révolution technologique de la grammatisation*, résume bien la pensée de l'auteur au sujet de la relation entre savoir linguistique et genèse de l'écriture. C'est la raison pour laquelle je l'appellerai en abrégé « la loi d'Auroux ».

Or, on peut formuler une loi très semblable pour exprimer la relation entre les GE et la pensée chez Peirce : *il faut* (ou bien *il fallait*) *inventer les graphes pour en savoir plus sur la pensée*.

Les deux sections qui suivent sont censées expliquer les caractères des graphes (§ 2) et de la pensée (§ 3) qui sont à la base de cette loi. Mais d'abord, il y a une toute petite clarification à faire (triviale, peut-être – mais parfois les remarques triviales sont les plus importantes).

1.5 *A-linguistique : a priori et a posteriori (sive ceci n'est pas une palinodie)*

On vient d'affirmer que les GE constituent un moyen pour comprendre une pensée (ou, pour Peirce, tout simplement *la* pensée) qui est dans son essence a-propositionnelle, et même a-linguistique (ce qui pose un problème lorsqu'on veut attribuer aux GE la qualification d'écriture). En fait, les graphes n'ont pas *a priori* besoin du langage, mais ils sont en pratique, et empiriquement, *post-linguistiques* – bien entendu!

La construction de Peirce s'en tient d'une façon impeccable au niveau théorique, mais l'auteur n'aurait pu y parvenir sans profiter de ses connaissances et expériences sur les langues et les systèmes scientifiques de notation non linguistiques (ou semi-linguistiques – si je peux dire ainsi) tels que celui de la chimie, etc. Et même en général, il n'est pas théoriquement impossible de penser qu'un animal non

⁶ En 1864, il avait même publié un article sur la prononciation de Shakespeare, paru dans la *North American Review*.

⁷ Voir, à titre d'exemple, cette page, très belle, mise en ligne par l'Université de Harvard: <http://ids.lib.harvard.edu/ids/view/42968456?buttons=y>. Cf. infra n. 10.

Graphes, diagrammes, langue et pensée chez C.S. Peirce

linguistique puisse inventer le système des graphes – mais l’imaginer concrètement, c’est une tout autre affaire...

Le problème que Peirce résout sur le plan systématique-métaphysique demeure intact lorsqu’on regagne la perspective humaine-langagière.

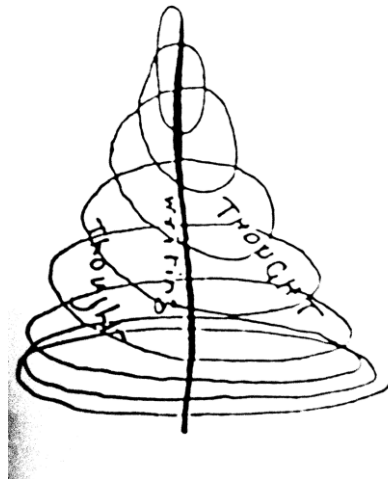
2. LES GRAPHES EXISTENTIELS

Toute illustration schématique des GE – comme celle qui suit – ne peut qu’en donner une image très vague (le lecteur désireux d’approfondir la question pourra puiser à d’autres sources). Mais elle ne peut pas éviter de faire allusion à leur but. C’est pourquoi on introduira déjà ici quelques éléments qui concernent le sujet de la dernière section. Je souhaiterais malgré tout mentionner quelques expérimentations du jeune Peirce avec les potentialités iconiques de l’écriture, qui n’a pourtant rien à voir avec les graphes.

2.1 Premier intermède biographique : les penchants esthétiques du jeune Peirce

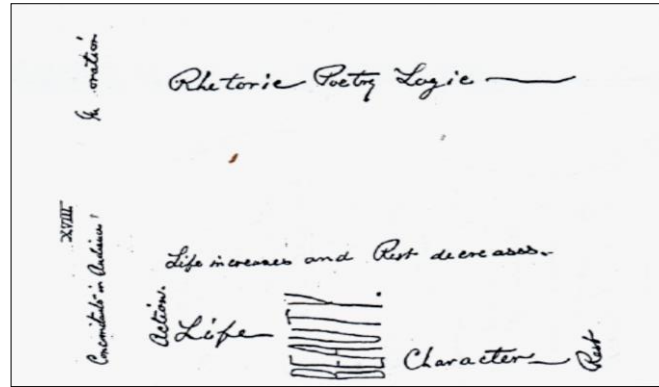
On sait bien que la triadomanie est une maladie que Peirce a contractée très jeune⁸. Ses manuscrits de jeunesse nous offrent bien des exemples de présentations triadiques très soignées graphiquement, et les ouvrages d’Esposito (1980) et Ketner (1998) en contiennent de nombreuses illustrations. Mais il y a même des exemples, comme ceux représentés ci-après, où la structure triadique n’est pas concernée, et où pourtant les ressources iconiques de l’écriture (et du graphisme, en général) sont exploitées d’une façon extraordinaire.

Par exemple, voyons comment le jeune Peirce nous propose sa conception du génie (MS 891 = Ketner 1998, p. 130), et celle de la vie esthétique (MS 891 = Ketner 1998, p. 148):

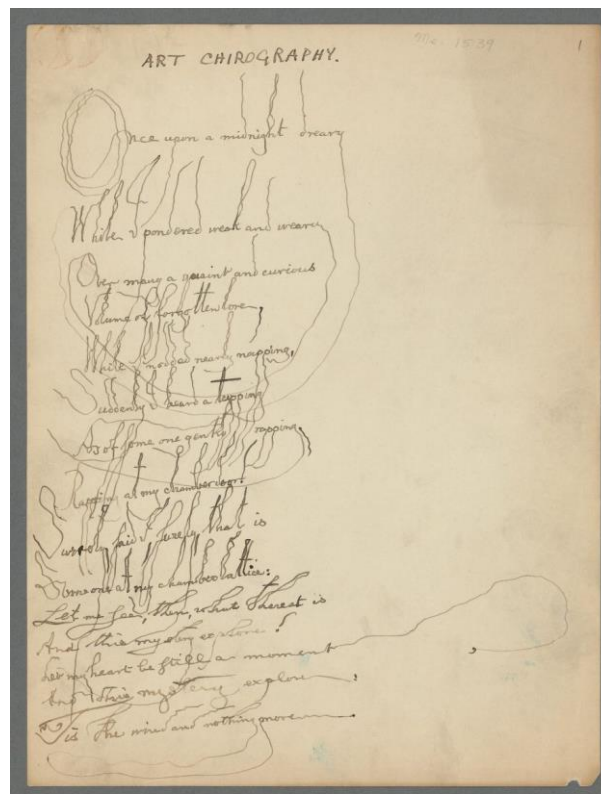


⁸ Bien qu’il aime prétendre en être indemne: cf. CP 1.568.

Emanuele Fadda



Il est fort intéressant aussi de jeter un coup d'œil sur ses expérimentations de chirographie artistique, notamment son interprétation du poème *The Raven* d'E. A. Poe, (MS 1539) dont on va donner un exemple ⁹:



Harvard University – Houghton Library / Peirce, Charles S. (Charles Sanders), 1839–1914. Charles Sanders Peirce papers, 1787–1951. MS Am 1632 (1539). Houghton Library, Harvard University, Cambridge, Mass.

Ces quelques exemples suffisent à montrer l'intérêt d'une étude consacrée à l'exploitation des ressources iconico-artistiques de la chirographie de Peirce. Mais il nous faut maintenant passer à un tout autre sujet.

2.2 Les graphes

Bien que Peirce définisse les GE comme son « chef d'œuvre » (cf. CP 4.347 suivv., MS L230a), ils ne sont pas parmi les sujet les plus traités par les spécialistes¹⁰. Peirce

⁹ Le MS 1539 complet (aussi que les autres – trop peu, hélas ! – mss de Peirce digitalisés par la Houghton Library de Harvard) est disponible en ligne ici: <http://hollis.harvard.edu/?itemid=|library/m/aleph|000602456>

¹⁰ Ils ont cependant attiré l'attention de grands logiciens, tels que Quine ou Hintikka. Après les études pionnières de Zeman (1964), Roberts (1973) et Thibaud (1975), on assiste aujourd'hui à un regain

Graphes, diagrammes, langue et pensée chez C.S. Peirce

lui-même n'a finalement rien publié sur les GE, aussi parce que leur « découverte » précédait immédiatement la publication dans le *Monist* (janvier 1897) d'un article consacré à *un autre* système (ce qu'on appelle les « graphes entitatifs »)¹¹.

A quoi servent les GE ? Comment fonctionnent-ils ? Il s'agit d'un instrument logique alternatif à l'algèbre, choisi par Peirce parce qu'il le trouvait plus conforme au but de la logique, qui est, pour lui, la dissection (Peirce aime employer ce terme au sens médical) de la chaîne inférentielle :

In order to understand why this system of expression has the construction it has, it is indispensable to grasp the precise purpose of it, and not to confuse this with [...] other purposes [...]: this system is not intended as a calculus, or apparatus by which conclusions can be reached and problems solved with greater facility than by more familiar systems of expression.

(CP 4.424)

[Its] purpose and end is simply and solely the investigation of the theory of logic, and not at all the construction of a calculus to aid the drawing of inferences. These two purposes are incompatible, for the reason that the system devised for the investigation of logic should be as analytical as possible, breaking up inferences into the greatest possible number of steps, and exhibiting them under the most general categories possible; while a calculus would aim, on the contrary, to reduce the number of processes as much as possible, and to specialize the symbols so as to adapt them to special kinds of inference.

(CP 4.373)

Le thème de l'opposition entre logique et mathématiques sera repris dans la section suivante. Ici, j'ai voulu y faire allusion pour montrer comment le système¹² des GE fonctionne en employant des contraintes et des complications apparemment non nécessaires, qui obligent à une analyse détaillée, telles que celle de présenter les propositions à travers la négation de leur contradictoire (ce qui constitue l'innovation principale par rapport au système des graphes entitatifs) : donc, par exemple, pour dire que tout homme est bon, il faudra dire qu'il est faux qu'il existe quelque homme qui n'est pas bon.

Les GE sont divisés en trois parties, appelées *alpha*, *beta* et *gamma*¹³ :

- les graphes α sont employés pour vérifier le calcul propositionnel
- les graphes β sont employés pour vérifier le calcul des prédicats, et permettent de traiter les individus et l'existence individuelle (cf. MS 462)

d'intérêt, marqué par une série de contributions – par exemple Marietti (2001), Shin (2002), Vimercati (2005), Chauviré (2008), Zalamea (2012) – qui abordent ce sujet en relation avec la conception peircéenne des mathématiques (et de leur relation avec la logique), et notamment avec l'idée de la *continuité*. Faute d'espace, je ne pourrai pas envisager ce dernier aspect ici. Je me bornerai donc à y faire allusion, en renvoyant ici aux textes que je viens de signaler (et, pour un tout premier aperçu, au chapitre 4 de Fadda (2013)).

¹¹ Cf. MS 498.

¹² Peirce affirme que quelques semaines d'entraînement suffisent à maîtriser le système (cf. CP 4.617, MS 280). Il est peut-être un peu optimiste...

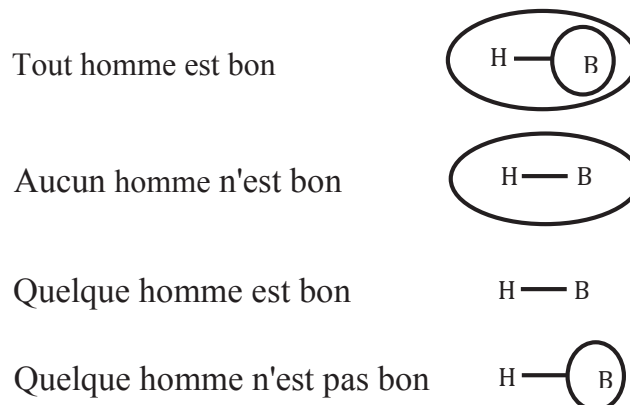
¹³ Le système *gamma*, très complexe, qui utilise même les couleurs (ou *teintes*), n'a jamais été achevé.

- les graphes γ tiennent à ce que Peirce, en employant la terminologie médiévale, appelle « logique de deuxième intention », et donc un méta-niveau qui comprend entre autres la logique modale.

Il s'agit d'un « système hétérogène » (cf. Shin 2002 : chapp. 6 et 7), qui exploite (ou peut exploiter) à fond toutes les ressources de ses propriétés iconiques et de ses propriétés symboliques. Les GE sont tracés sur une « feuille d'assertion », qui est l'image d'un univers (cf. *supra* le premier passage en exergue), parce qu'il est continu, comme tout univers. Une « coupure » (*cut*) nie tout ce qu'il y a dedans. Les coupures peuvent être emboîtées, et un ensemble de coupures (appelé *scroll*, « rouleau ») affirme ou nie ce qu'il y a dedans selon que les coupures sont en nombre pair ou impair. Une ligne en gras affirme l'existence d'un individu (ou bien, d'un certain degré d'individualité) qui a les caractères exprimés par ce qu'il y a aux extrêmes de cette ligne même.

2.3 Quelques petits exemples

Bien évidemment, les GE sont bien plus complexes que la très brève description que je viens d'en donner, mais il vaut mieux s'arrêter ici et offrir au lecteur quelques exemples qui peuvent l'aider à comprendre quand même le fonctionnement général des GE *beta*. En premier lieu, je vais donc présenter la version graphique (*beta*) des quatre prédications d'Aristote :



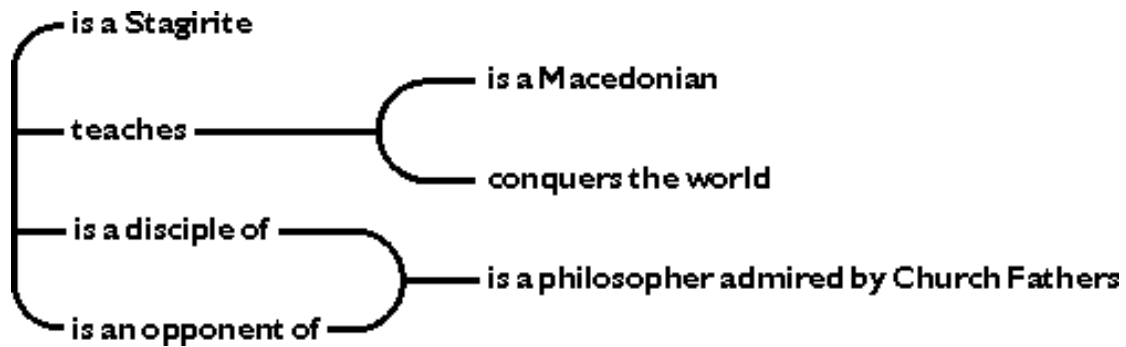
Une fois « traduites » en GE, elles deviennent :

- Il n'y a pas quelque chose qui est homme et n'est pas bonne ;
- Il n'y a rien qui soit en même temps homme et bon ;
- Il y a quelque chose qui est homme et bon ;
- Il y a quelque chose qui est homme, mais n'est pas bon.

On comprend ainsi qu'il n'est pas possible, dans les GE, d'affirmer sans quantification. En outre, la ligne d'existence peut être ramifiée, ce qui permet d'exprimer des assertions dans la logique des relations. On peut le montrer par un autre exemple: la définition d'Aristote par ses relations avec Platon et Alexandre le Grand ¹⁴:

¹⁴ Version modifiée de CP 4.445 fig. 80.

Graphes, diagrammes, langue et pensée chez C.S. Peirce



Cet aperçu très général (et limité, en fait, aux GE *beta*)¹⁵ n'a eu pour but que d'introduire la section qui suit, et qui va montrer le vrai rôle de l'écriture et du graphisme chez Peirce.

3. MATHÉMATIQUES, LOGIQUE, PENSÉE, SCIENCE

Après avoir esquissé les caractères fondamentaux de la philosophie (négative) du langage de Peirce, et avoir présenté (bien que d'une façon très schématique et incomplète) les GE, nous pouvons enfin aborder le sujet qui est au centre de cette étude. Pour ce faire, nous reviendrons un instant sur les rapports entre graphes et algèbre, avant d'en arriver à ceux entre mathématiques et logique. Les deux rapports seront envisagés d'abord par leurs différences, puis dans la perspective de leur utilité commune pour la science. C'est en fait l'idée peircéenne de la science (et notamment l'idée que toute pensée est au moins potentiellement scientifique) qui nous aidera à mettre en évidence une fonction de l'écriture et du graphisme qui va bien au delà d'une simple loi d'Auroux, même modifiée pour la pensée.

3.1 Graphes vs. Algèbre, ou mathématique vs. logique

Nous venons de voir en quoi graphes et algèbre ont des buts différents : cette dernière vise à rendre la chaîne inférentielle plus fluide, en laissant de côté ce qui n'est pas strictement nécessaire pour l'inférence ; les premiers, au contraire, obligent à expliciter tout passage du raisonnement¹⁶. Pour cette raison, le reproche que les graphes ne sont pas un outil très commode pour le calcul, souvent fait par ceux qui ont essayé d'exploiter les GE dans ce sens, ne touche pas Peirce¹⁷ : la logique étant conçue par lui en tant que *science normative*¹⁸ (tout comme l'esthétique et l'éthique), son but n'est pas celui de permettre un développement fluide du raisonnement, mais plutôt celui d'en vérifier la légitimité par une méthode qui soit exemptée de toute possibilité d'erreur – et à cette fin les GE constituent un outil parfait.

¹⁵ Le lecteur trouvera une présentation des GE par Peirce lui-même à la section 4.347-529 des *Collected Papers*. A cette ressource s'ajoute le MS 339 (*Logic notebook*), très long, mais entièrement digitalisé par la *Houghton Library*, où figurent de nombreux desseins de la main même de Peirce.

¹⁶ Aussi parce que toute partie interne des rouleaux est à voir comme conséquent de la partie plus externe, selon la lecture « endoporeutique » (de l'extérieur à l'intérieur) standard des GE.

¹⁷ Comme le remarque, entre autres, Shin (2002, pp. 164 ss.), en affirmant, notamment, qu'il n'y a pas de sens à évaluer un système graphique en se fondant sur les *desiderata* qui valent pour un système symbolique (*ibidem*, p 173).

¹⁸ Cf. CP 1.573 ss., Peirce (1998, pp. 196 ss.).

La nature même des GE permet cependant d'augmenter les potentialités créatives de l'algèbre. Dans l'algèbre aussi, on peut toujours avoir:

$$p \Rightarrow q \vdash p$$

mais les GE permettent un ensemble d'opérations (insertions, ratures, duplications, déplacements, etc.) de nature à exploiter pleinement les ressources créatives de la pensée déductive¹⁹, pensée que Peirce identifie purement et simplement avec les mathématiques.

3.2 Mathématiques = déduction

Peirce adopte une définition très vaste des mathématiques: *la mathématique, c'est la science qui tire des conclusions nécessaires*. Tout le raisonnement déductif, ce sont des mathématiques (et *vice versa*).

La logique, de son côté, est la science *de la façon dont il faut tirer* des conclusions nécessaires. Elle est donc la dernière parmi les sciences normatives (celle qui correspond à la tiercéité), et appartient à la philosophie.

L'insertion des sciences normatives au centre de la philosophie (entre la phénoménologie et la métaphysique) fournit à Peirce la clé pour son arbre des sciences, qu'il adopte en 1902²⁰. L'un des caractères les plus singuliers de cet arbre réside dans le fait que l'archi-science posée à la base de toute autre science, c'est justement la mathématique, et non la logique²¹.

La différence la plus marquante entre les mathématiques et les autres sciences, en fait, est que les mathématiques sont *strictement hypothétiques et conditionnelles*. Lorsque Peirce affirme qu'elles sont « the study of what is true of hypothetical states of things » (CP 4.233), il nous dit que les mathématiques n'ont pas la charge de vérifier la réalité de ses hypothèses, ou bien qu'elles n'ont pas du tout à s'en soucier : mathématiquement, seul importe de démontrer ce qui dérive, déductivement, des hypothèses données, n'importe lesquelles.

C'est pourquoi les mathématiques sont au sommet de l'arbre des sciences : étant donné le principe (comtien : cf. CP 1.180) que toute science fournit les bases pour la science qui lui est supérieure, les mathématiques sont le dépôt de toutes idées et inférences déductives possibles, et elles sont applicables à toute autre science (cf. CP 1.245). Puisqu'elles se bornent à déduire les conséquences d'hypothèses données, elles n'ont pas besoin de la logique, mais « sont à elles-mêmes leur propre logique » (Eisele 1979, p. 209). C'est pourquoi « toute étude sur l'intégration profonde des différents aspects de la pensée de Peirce doit commencer par une prise de conscience de ses résultats en mathématiques pures et appliquées » (*ibid.*, p. 245). Les mathématiques nous disent ce qu'il peut y avoir dans tout monde (en tant qu'il est déductivement possible), mais pas ce qui est réel dans le monde actuel (cf. CP 1.184, 1.240). Ceci, c'est la tâche de la métaphysique, qui ne peut pas ne pas tenir compte de

¹⁹ Ces possibilités sont encore plus amplifiées par les nouvelles technologies numériques, qui permettent *vraiment* d'employer les GE en tant que « moving picture of thought » (CP 4.11). Pour un tout premier aperçu, on peut voir par exemple la démonstration graphique du *praeclarum theorema* de Leibniz en *moving picture* réalisée par F. Dau, et disponible en ligne ici : <http://www.dr-dau.net/pc.shtml>.

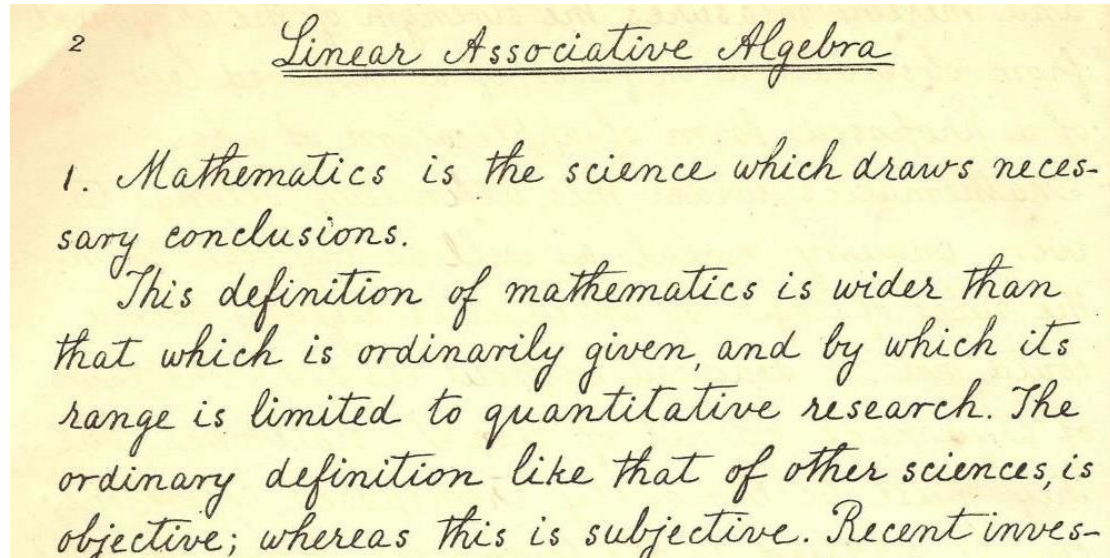
²⁰ Cf. CP 1.180-283 et Fadda (2013, p. 57 fig. 3.1).

²¹ Ce qui fait que le programme, formulé par Hilbert, de réduire la mathématique à la logique, si l'on envisage d'une perspective peircéenne, n'est pas seulement fautif, comme Gödel l'a montré, mais aussi inutile.

la science de la déduction : ainsi faut-il un modèle mathématique pour chaque vérité métaphysique.

3.3 Deuxième intermède biographique : Peirce et son père

D'où provient cette conception si forte et si originale des mathématiques ? En ce qui concerne la définition de cette science, Peirce l'a empruntée mot pour mot à la phrase qui ouvre *Linear Associative Algebra* (1870), ouvrage qui est le chef d'œuvre de son père, le mathématicien Benjamin Peirce. Voyons-la²² : ce sera l'occasion d'offrir au lecteur un exemple de l'écriture très soignée de Peirce père.



Peirce, comme il lui arrive souvent, emprunte à son père (de fait, ce rapport avec Benjamin et le groupe scientifique auquel il appartenait – les *Lazzaroni*, ou *Florentine Academy* – est très marquant dans sa formation)²³ quelque chose de très spécifique, et en fait beaucoup plus. En l'occurrence, Benjamin se contentait de remarquer la perte progressive d'importance de l'élément quantitatif en mathématiques (il était frappé, à l'époque, par les quaternions introduits en algèbre par Hamilton – les mêmes qui représentent une source d'inspiration pour le Saussure de l'*Essence double*)²⁴, tandis que son fils (en bon mathématicien, mais aussi en bon philosophe) tire *vraiment toutes* les conséquences de cette affirmation.

Après avoir montré que, pour Peirce, les mathématiques ne sont autre chose que la pensée (déductive), et que la logique est cette pensée qui se rend juge de soi-même, nous allons revenir à la relation entre pensée et graphisme (ou bien, à la nature diagrammatique de la pensée).

3.4 Théorèmes vs. Corollaires sive la pensée est un diagramme

La pensée déductive est toujours mathématique, mais elle est aussi de nature diagrammatique²⁵. Pour le comprendre, il est très important d'établir une distinction entre deux types de déductions:

²² Le manuscrit est déposé aussi chez la *Houghton Library*, entièrement digitalisé, et disponible en ligne ici : http://www.math.harvard.edu/history/peirce_algebra/index.html.

²³ Cf. Ketner (1998).

²⁴ Cf. Russo Cardona (2009).

²⁵ Sur la notion de diagramme chez Peirce cf. CP 1.54, 1.66, 1.367, 2.277 et *passim*.

A *Deduction* is an argument whose Interpretant represents that it belongs to a general class of possible arguments precisely analogous which are such that in the long run of experience the greater part of those whose premises are true will have true conclusions. [...] It is either *Corollarial* or *Theorematic*. A Corollarial Deduction is one which represents the conditions of the conclusion in a diagram and finds from the observation of this diagram, as it is, the truth of the conclusion. A Theorematic Deduction is one which, having represented the conditions of the conclusion in a diagram, performs an ingenious experiment upon the diagram, and by the observation of the diagram, so modified, ascertains the truth of the conclusion.

(CP 2.267)

Les corollaires représentent le côté de la déduction qui est complètement automatique, tandis que les théorèmes en représentent le côté *créatif*. Que signifie cette affirmation ? Tout d'abord, le mathématicien travaille toujours avec des représentations diagrammatiques (icônes) de son objet, et ces représentations peuvent être des dessins (par exemple dans la géométrie), des notations alphanumériques (par exemple dans l'algèbre) ou même des images mentales. Elles ne renvoient pas à un objet spécifique, mais bien à une classe d'objets possibles (par exemple, à tout triangle équilatère). Le chercheur a deux choix : ou bien il se borne à observer cette représentation, et il en tire toute conséquence qu'il réussit à en tirer ; ou bien il va *modifier* le diagramme (par exemple il trace d'autres lignes) selon certaines règles, et il obtient alors un nouveau diagramme, qui peut lui révéler une vérité qui ne pouvait pas être atteinte auparavant. C'est dans ce cas, selon Peirce, qu'on peut employer le mot de *théorème* :

A *theorem*, as I shall use the word, is an inference obtained by constructing a diagram according to a general precept, and after modifying it as ingenuity may dictate, observing it in certain relations, and showing that they must subsist in every case, retranslating the proposition into general terms. A theorem regularly begins with, first, the *general enunciation*. There follows, second, a *precept* for a diagram, in which letters are employed. There comes, third, the *ecthesis*, which states [that] what it will be sufficient to show must, in every case, be true concerning the diagram. The fourth article is the *subsidiary construction*, by which the diagram is modified in some manner already shown to be possible. The fifth article is the *demonstration*, which traces out the reasons why a certain relation must always subsist between the parts of the diagram. Finally, and sixthly, it is pointed out, by some such expression as Euclid's ὅπερ ἔδει δεῖξαι or by the usual Q.E.D. [*quod erat demonstrandum*. Les deux équivalent à l'acronyme français CQFD], or otherwise, that this was all that it was required to show.

(Peirce 1998: 303)

La distinction entre théorème et corollaire est donc fondamentale, mais elle n'est pas facile à comprendre sans la référence aux diagrammes. L'adoption de la perspective graphique, en revanche, permet de la saisir d'une façon immédiate : pour faire une déduction théorématique, *il faut écrire* (ou raturer, bien entendu) quelque chose.

Graphes, diagrammes, langue et pensée chez C.S. Peirce

3.5 *La science est pour les yeux*

Pour Peirce les mathématiques sont donc question d'observation et d'expérimentation sur les icônes/diagrammes (cf. CP 2.65): elles sont – tout comme Gauss disait de l'algèbre – une « science pour l'œil » (cf. CP 1.34). Mais si les mathématiques équivalent à la pensée déductive, ce qui vaut pour les mathématiques est donc valable pour toute science : finalement, toute science n'est qu'observation.

C'est pourquoi Peirce substitue partout, dans son arbre des sciences, le préfixe -scopie (*observation de*) à -logie (*discours sur*). La philosophie est donc appelée par lui *cénoscopie*, c'est-à-dire *koïno-scopie* (observation de ce qui est commun), opposée à *l'idio-scopie* (l'observation des choses *propres* à chaque domaine)²⁶. Peirce ne donne pas de dénomination similaire aux mathématiques, mais on pourrait l'appeler, selon le même principe, *holo-scopie* (observation de *tout*) ou, mieux encore, *dynamo-scopie* (observation des possibilités).

3.6 *La science, c'est penser sur la feuille*

Résumons ce qui vient d'être dit. Pour Peirce le langage, les langues, ne sont pas *en tant que telles* le caractère définitoire de la pensée. La pensée est plutôt caractérisée, en tant que déduction ou raisonnement mathématique (les deux ne font qu'un), par le fait d'être une *manipulation de diagrammes*. C'est pourquoi le système des GE fournit en même temps la meilleure illustration du fonctionnement de la pensée – ce qui serait la « loi d'Auroux modifiée » énoncée *supra* au § 1.4 – et le meilleur outil pour observer ce fonctionnement-même – ce qui est la tâche de la logique par rapport aux mathématiques. La mathématique-pensée déductive, donc, n'a pas que computation. L'existence du raisonnement théorématique a pour conséquence que les mathématiques ne sont pas triviales, déjà-données, mais qu'il peut y avoir des surprises, tout comme dans les autres sciences.

Si cela est vrai, Peirce ne se borne pas à fournir des arguments en faveur de l'affirmation que les mathématiques sont créatives, ou synthétiques *a priori*, comme Kant le disait (cf. Chauviré 2008). Il fournit des principes d'unité de la science (y compris la philosophie) qui n'ont rien à voir avec le langage, ou le discours. Si les mathématiques/déduction peuvent assumer le rôle de base pour toute science, et de fondation pour la méthode scientifique, ce n'est pas seulement parce que toute science est observation et manipulation de diagrammes : c'est aussi parce que cette observation/manipulation n'est au fond que le noyau de la méthode *expérimentale* commune à toute science²⁷. Les mathématiques sont donc la base pour toute pensée, toute science, toute expérimentation possible.

On peut donc conclure ce bref voyage dans l'univers de Peirce en affirmant que, s'il est vrai que, pour qu'il y ait science, il faut toujours avoir une expérimentation, il faut ajouter aussi que, pour lui, le premier laboratoire (et le *modèle* de tout laboratoire) c'est la feuille.

²⁶ Les noms sont empruntés à Bentham: cf. CP 8.199.

²⁷ Cf. CP 7.276.

RÉFÉRENCES

- AUROUX, Sylvain (1994) *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- AUROUX, Sylvain (1996) *La philosophie du langage* (avec la collaboration de J. Deschamps et D. Kouloughli), Paris, PUF.
- CHAUVIRÉ, Christiane (2008) *L'oeil mathématique: Essai sur la philosophie mathématique de Peirce*, Paris, Kimé.
- EISELE, Carolyn (1979) *Studies in the Scientific and Mathematic Philosophy of Charles S. Peirce*, La Haye, Mouton.
- ESPOSITO, Joseph L. (1980) *Evolutionary Metaphysics. The Development of Peirce's Theory of Categories*, Athens (OH), Ohio University Press.
- FADDA, Emanuele (2013) *Peirce*, Roma, Carocci.
- KETNER, Kenneth L. (1998) *His Glassy Essence. An Autobiography of Charles S. Peirce*, Nashville / London, Vanderbilt University Press.
- MARIETTI Susanna (2001) *Icona e diagramma: il segno matematico in Charles S. Peirce*, Milan, LED.
- PEIRCE, Benjamin (1870) *Linear associative algebra* (manuscrit déposé à la Houghton Library de Harvard, désormais disponible en ligne : http://www.math.harvard.edu/history/peirce_algebra/index.html)
- PEIRCE, Charles S. (1931-58) *Collected Papers of Charles S. Peirce* (éd. par Ch. Hartshorn, P. Weiss et A.W. Burks) Cambridge (MA), Harvard University Press, 8 volumes.
- PEIRCE, Charles S. (1992-98) *The Essential Peirce* (éd. par le Peirce Edition Project), Bloomington / Indianapolis, Indiana University Press, 2 volumes.
- ROBERTS, Don D. (1973) *The Existential Graphs of Charles S. Peirce*, La Haye, Mouton.
- ROBIN, Richard S. (1967) *Annotated catalogue of the papers of Ch. S. Peirce*, Amherst, University of Massachussets Press (et désormais en ligne : http://www.iupui.edu/~peirce/robin/robin_fm/toc_fm.htm).
- RUSSO CARDONA, Tommaso (2009) « Négativité, récursivité et incalculabilité. Les quaternions dans *De l'essence double du langage* », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 61, 87-99.
- SHIN Sun-Joo (2002) *The iconic logic of Peirce's graphs*, Cambridge (MA)/London, MIT Press.
- THIBAUD P. (1975) *La logique de Charles S. Peirce. De l'Algèbre aux Graphes*, Aix-en-Provence, Editions de l'Université de Provence.
- VIMERCATI Fulvia (2005) *La scrittura del pensiero. Semiotica e fenomenologia nei grafi esistenziali di C. S. Peirce*, Milano, AlboVersorio.
- ZALAMEA, Fernando (2012) *Peirce's Logic of Continuity: A Conceptual and Mathematical Approach*, Boston, Docent press.
- ZEMAN, Joseph J (1964) *The Graphical Logic of Ch. S. Peirce*, Chicago, University of Chicago Press (et désormais en ligne : <http://www.clas.ufl.edu/users/jzeman/>);

**LA FORMALISATION DANS LA THÉORIE DES OPÉRATIONS ÉNONCIATIVES :
FORMES, FORMULES, SCHÉMAS**

Dominique Ducard

Céditec, EA 3119, Université Paris-Est Créteil Val de Marne

RÉSUMÉ

Notre objectif est de présenter les principes de l'écriture formelle dans le modèle théorique d'Antoine Culioli, en reprenant les commentaires que le linguiste a lui-même fait de son travail, dans un souci d'explicitation des procédures et des postulats. Partant de la définition qu'il donne de la linguistique et de la délimitation à la fois épistémologique et méthodologique de son objet et de son domaine, nous exposons le choix d'une notation logico-formelle, ses applications et les problèmes qui lui sont liés, pour en venir ensuite à l'adoption d'une schématisation de nature topologique, pour des raisons empiriques et théoriques. Cette figuration par *graphes* montre l'évolution d'un système métalinguistique considéré comme un représentant, par simulation, de la dynamique du langage, et lié à l'hypothèse du *geste mental*.

MOTS-CLEFS

théorie des opérations énonciatives – formalisation - écriture formulaire – graphes – geste mental

ABSTRACT

We aim at presenting the principles of the formal writing in the theoretical model of Antoine Culioli. For that we go over to his comments about his work, with a view to explain procedures and premises. On the basis of his definition of linguistics and of the epistemological and methodological delimitations of its object and domain, we first expound the choice of a logical notation, its applications and the problems linked. Then we have come to the topological schematization, adopted for empirical and theoretical reasons. This figuration with *graphs* shows the evolution of a metalinguistic system considered as a representation, by simulation, of the process of language, and attached to the hypothesis of the *mental gesture*.

KEY WORDS

theory of enunciative operations – formalization – formal writing – graphs – mental gesture

Théorie des opérations énonciatives : écriture formulaire et graphe

L'objectif de ce bref article est d'exposer les principes de l'écriture formelle développée par Antoine Culioli dans ses études linguistiques, écriture correspondant à un système de notation des phénomènes empiriques observés et analysés et dont la finalité est de rendre compte de ce qui n'est pas observable directement. Pour ce faire je m'appuierai sur les commentaires que le linguiste a lui-même fait de son travail, toujours en cours, dans un souci constant d'explicitation des procédures et des postulats liés à son entreprise de théorisation.

Je rappellerai pour commencer la définition de la linguistique telle que la conçoit et la pratique Antoine Culioli : étude du langage appréhendé à travers la diversité des langues, des textes et des situations. Encore faut-il préciser qu'il s'agit du langage en tant qu'activité symbolique de représentation, plus spécifiquement *activité signifiante*, c'est-à-dire activité de production et de reconnaissance interprétative de formes interprétables. Limitée au langage dans sa manifestation linguistique, cette activité est nommée *activité énonciative*.

Il convient d'exposer ce qu'implique cette définition pour appréhender l'objet et les objectifs de l'étude ainsi que ses déterminants et ses conditions :

- Le langage ne peut être saisi par le linguiste, dans son fonctionnement, qu'à partir de l'étude de langues particulières, chaque langue étant spécifique et pourtant interprétable et traductible en une autre ;
- Viser le langage à travers la diversité des langues implique une recherche d'invariants permettant la comparaison et le passage d'une langue à l'autre ;
- L'étude porte sur des textes, soit des séquences orales ou écrites, soumises à des variations sociolectales et idiolectales ;
- Tout texte est pris dans une situation qui impose contraintes, normes et règles ;
- Le langage en tant qu'activité symbolique est à la fois processus et action, activation d'opérations et de représentations qui génèrent les formes linguistiques, qui sont à la fois *déclencheurs* et *capteurs* du sens.

Mais le linguiste n'est pas seul habilité à s'occuper du langage ainsi compris et il doit s'intéresser à des études connexes à son domaine de recherche. A. Culioli a ainsi nourri sa réflexion de lectures diverses, animé d'un dialogue permanent – extérieur et intérieur – avec les sciences de la cognition, la mathématique et la logique, l'anthropologie et l'ethnologie, la psychologie et la psychanalyse, la philosophie, la littérature aussi, sans compter son intérêt pour les techniques et l'artisanat, représentatifs de cet état concret-abstrait qui préfigure, selon Bachelard¹, l'abstraction de la pensée scientifique et de la formalisation.

ÉPISTÉMOLOGIE

L'hétérogénéité et la complexité des phénomènes à traiter exigent une délimitation méthodologique (épistémologie et méthode). Ainsi le principe de connaissance qui guide la démarche scientifique distingue trois niveaux de représentation :

- Le niveau 1 est celui des représentations et des opérations mentales sous-jacentes à l'activité de langage, inaccessibles à l'observation directe ;
- Le niveau 2 est celui des formes matérielles et empiriques que sont les textes, considérés comme des représentants des représentations de niveau 1 ;
- Le niveau 3 est celui des représentations qui sont des représentants des représentations de niveau 2 (en rapport avec le niveau 1).

Ces trois niveaux sont ceux du *langagier*, du *linguistique* et du *métalinguistique*.

¹ Voir Bachelard G., *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1970.

Dominique Ducard

L'hypothèse de travail est que le linguiste partant du niveau 2, qui est celui des observables qu'il va pouvoir construire et des problèmes qu'il va dégager, est en mesure de dire quelque chose de ce qui se passe entre le niveau 1 et le niveau 2, sans en inférer une psychologie. La condition en est que le système de représentation métalinguistique puisse être considéré, par analogie, comme une simulation du rapport que le niveau 2 entretient avec le niveau 1. C'est ici qu'interviennent les concepts de *marqueur* et de *trace* : les séquences textuelles sont des agencements de marqueurs qui sont la trace des opérations et des représentations qui les génèrent.

Le représentant métalinguistique des représentations de niveau 1 est la *notion*, qui désigne « un système complexe de représentation structurant des propriétés physico-culturelles d'ordre cognitif » (Culioli 1999a, p. 100), en précisant qu'il faut y inclure ce qui relève de l'affectif. Le linguiste devra ainsi tenir compte des dimensions praxiques, corporelles, cognitive et affective, fantasmatique et mythique des conduites langagières. Il doit aussi s'intéresser à toutes les formes de discours, y compris celles qui sont jugées marginales, défectives, déviantes ou pathologiques.

Si la théorie est, comme le dit A. Culioli, « un ensemble cohérent d'hypothèses soumis à vérification », la linguistique théorique, étant donné son objet et son objectif, ne doit pas seulement répondre à des critères de cohérence et d'adéquation, elle doit interroger, comme nous l'avons déjà souligné, les connaissances, hypothèses et questionnements issus des autres discours sur le langage (scientifique, philosophique, théologique, etc.).

MÉTHODES

Au principe de connaissance, qui pose la question de savoir à quoi il est possible d'avoir accès, s'ajoute un principe de méthode, qui pose la question de savoir comment procéder. Plusieurs domaines de délimitation des données sont définis dans la théorie : le domaine des *textes* ou agencement de marqueurs dont il faut étudier les propriétés formelles, par manipulations expérimentales ; le domaine des *métatextes* (textes préparés) ; le domaine des *gloses épilinguistiques* que sont les commentaires sur les textes, que les sujets produisent dans le cours de leur discours, spontanément ou en réponse à une sollicitation, et le domaine des *corpus constraints*, difficilement manipulables.

Le linguiste n'échappe pas au métatexte, du moins dans une phase transitoire de son analyse, par l'objectivation à laquelle il procède, et il est particulièrement attentif à la glose, son domaine privilégié, parce que celle-ci est une ouverture aux représentations internes des sujets, qui sont dans une relation interne/externe à la langue et aux discours. « L'épilinguistique, dit A. Culioli, c'est lorsque les énonciateurs sont des linguistes sans le savoir, et l'activité métalinguistique, c'est lorsque les linguistes restent des énonciateurs, mais en le sachant » (Culioli 1977-78, p. 37). La glose en question serait à ce titre plus justement qualifiée d'épi-métalinguistique, l'épilinguistique, plus exactement l'épilangagier, renvoyant à l'activité non consciente de frayages et de mises en relation de formes qui correspond à un processus qualifié par les termes de *prolifération*, de *foisonnement* ou d'*expansion*, ou encore par le mot anglais *drift* (Sapir), pour dire que les formes produites génèrent d'autres formes et d'autres significations, par dérivation et association.²

² Ce processus est conçu sur le modèle neurobiologique de l'épigenèse (Changeux, Danchin, Courrèges). Citons, en anticipant sur ce qui sera dit du passage d'une écriture formelle à une représentation par graphes, ce propos d'A. Culioli sur l'épilinguistique et l'épigenèse : « C'est cette complexité mouvante, liée à l'activité épilinguistique des sujets (où l'épilinguistique correspond (toutes choses égales d'ailleurs !) à l'épigenèse), qui aboutit à des formes déformables, à de l'instable stabilisé (etc.), et qui, de ce fait, empêche de recourir à un

Théorie des opérations énonciatives : écriture formulaire et graphe

À partir de là, le problème est de passer de la glose à la métalangue qui permettra un contrôle sur des faits représentables et manipulables.

Nous avons travaillé sur des gloses. Mais par le biais de la glose, on peut passer à une espèce de commentaire argumenté qui serait presque un traité de linguistique, presque l'amorce d'une métalangue. Si on remplace les mots par des symboles stables. Comment allons-nous dégager et représenter certains êtres et certaines opérations, leur donner un statut, de telle manière que nous pourrions les manipuler ? (Culioli 1977-78, p. 38)

Le linguiste se situe dans une position d'extériorité à la relation interne/externe que nous avons avec notre activité de langage, extériorité qui doit lui permettre d'accéder à l'espace interne du langage. Il s'agit de « mettre en relation [...] notre propre activité de représentation en tant que sujets locuteurs-auditeurs, et notre activité métalinguistique de linguiste aux prises avec la relation langues-langage » (Culioli 1999a, p. 11).

La méthode adoptée par A. Culioli et les principes qu'il place au fondement de sa recherche posent un certain nombre de questions. Ainsi comment faire pour tenir, dans une démarche scientifique, une position qui relèverait pour une part d'une phénoménologie et d'une herméneutique du langage, mais en se donnant les moyens formels d'expliquer l'interprétation ? Quelle métalangue pour rendre compte, avec des signes manipulables, de la relation entre des formes linguistiques et des relations d'ordre notionnel ? Quel modèle pour simuler des opérations langagières ?

L'ÉCRITURE FORMULAIRE

La métalangue de représentation a d'abord été pensée comme « une métalangue de calcul » (Culioli 1990, p. 23), avec laquelle il est possible d'effectuer des opérations maîtrisées, contournant une approche trop intuitive et subjective, et de généraliser par un passage du local à des classes de phénomènes et au global.³

Il convenait ainsi d'élaborer des *formes abstraites*, en inventant un langage formel adapté aux langues naturelles. Le recours à la logique – « science du formel, c'est-à-dire de la forme et de l'enchaînement des règles d'écriture » (Culioli 1999a, p. 53) – s'avère en effet réducteur et inadéquat, sauf à se restreindre au métatexte des logiciens et à des phénomènes circonscrits, « dans un univers fini, normé et calibré », alors que le linguiste doit « théoriser du déformable et du transcatégoriel » (Culioli 1990, p. 12).

A. Culioli dit être passé par plusieurs phases, dont la première consacrée à la collecte, au tri et à l'organisation des données, dans plusieurs langues, avec pour premier résultat « une sorte de corps de doctrine ». Cette période de systématisation des problèmes et d'axiomatisation, qui conduit à des propositions théoriques et à une conceptualisation d'objets métalinguistiques (relation primitive, lexis, domaine notionnel, marqueurs et catégories, espace de référence,...) a été suivie ou plutôt accompagnée de ce qu'il appelle le « passage à un stade « formulaire » ou « formulairique » » (Culioli 1999a, p. 71), selon l'idéal d'un modèle métalinguistique où « tout ce qui est pertinent doit pouvoir être *représenté* par l'écriture » (Culioli 1999a, p. 55).

appareil métalinguistique logico-algébrique. Nous n'opérons pas ici sur du classificatoire et du figé, mais sur du dynamique et des processus, où la géométrie est d'ordre topologique » (Culioli 1999b, p. 18).

³ « Ainsi on peut dire que nous avons affaire, avec les textes, à des représentations (mentales) qui sont fixées (matérialisées et stabilisées) par l'intermédiaire de signes, dont nous allons donner une méta-représentation, de telle sorte que nous puissions les manipuler. Les manipuler en vue de rechercher des cohérences, des règles de bonne formation, afin d'aboutir à un calcul » (Culioli 1990, p. 12).

Dominique Ducard

Il va ainsi créer, en s'inspirant notamment de la mathématique des ensembles et de la logique combinatoire (Curry), en collaborant aussi avec des mathématiciens, informaticiens et logiciens, avec Jean-Pierre Desclès plus particulièrement, des symboles et une notation abrégée.

L'opération, à la fois élémentaire et première, dans la constitution de relations prédicatives et énonciatives est l'opération de repérage qui permet de construire une relation entre des termes. Le concept de repérage est lié au concept de localisation relative et au concept de détermination. On dira que x est repéré par y , c'est-à-dire que x est localisé (au sens abstrait), situé par rapport à y , qui sert de repère (point de référence), lui-même repéré par rapport à un autre repère. La relation de repérage est toujours binaire, avec un opérateur unaire : « est repéré par rapport à » ou « a pour repère », qui est noté $\underline{\epsilon}$, et qui se lit « epsilon ». Le symbole est en fait un composé du symbole mathématique de l'inclusion \subset et du signe égal $=$.

Jean-Pierre Desclès dit que l' « on peut considérer que l'opérateur abstrait « epsilon » et son dual « epsilon converse », liés tous les deux à un repérage abstrait, ont été mis en place par abduction à partir 1°) d'une analyse des comportements syntaxiques et des interprétations sémantiques de la copule « être », de ses corrélats « avoir », « il y a », « se trouver »... et de ses « équivalents » dans d'autres langues et 2°) de relations stabilisées entre formulations métalinguistiques abstraites et les traces linguistiques dans différentes langues. » (Culioli 2002, p. 252)

Les relations comportent toujours deux propriétés primitives qui vont permettre de spécifier la relation de repérage : réflexivité/non-réflexivité et symétrie/non-symétrie. Lorsque le repérage est réflexif et symétrique, on a *identification*, avec la propriété de non-symétrie, on a *différenciation*. Dans la suite des opérations constitutives d'un énoncé, en partant d'une relation primitive entre notions, on a une relation prédicative formée sur un schéma de *lexis*, qui est un générateur de familles de relations prédicatives ; ce schéma est noté $\langle \xi_1 \xi_0 \pi \rangle$, avec deux variables d'arguments et une variable d'opérateur de prédication ; la *lexis*, qui correspond à ce qu'on nomme le contenu propositionnel, sera notée λ ; la relation prédicative sera orientée (terme de départ) et repérée par rapport à un système référentiel (espace-temps T , relation inter-sujets S), ce qui donnera $\langle \lambda \underline{\epsilon} \text{Sit} \rangle$. Une autre notation a été utilisée pour la relation primitive : $() () r$, avec des places à instancier, ce qui donnera $a r b$, où a et b représentent des termes linguistiques.

Nous avons ainsi un système de notation symbolique avec un opérateur primordial, des chevrons pour les relations entre termes, des parenthèses pour les places vides, avec aussi des crochets pour l'opération de désassertion (prise en compte du seul contenu propositionnel), des lettres grecques ou latines, selon le degré d'abstraction de la forme. Système qui connaît des variations, avec l'usage d'abréviations pour des catégories (par ex. QNT/QLT pour Quantité/Qualité) et d'autres signes graphiques de mise en relation (trait, flèche simple ou double, accolade).

Sans vouloir ici développer ce système, qui a notamment été appliqué à la relation primitive d'agentivité, aussi pour le repérage énonciatif, avec également des emplois plus ponctuels et simplifiés, je voudrais reprendre ce que dit A. Culioli à propos de certains choix d'écriture et souligner ensuite les difficultés qu'il a lui-même mises en avant.

En réponse à la question de savoir pourquoi les notations $a p b$ et $a r b$ (du moins dans le séminaire de 1977-78), il dit de p qu'il est un terme de la métalangue qui d'une part marque qu'il y a une relation entre a et b , la flèche indiquant seulement où est la source et où est le but, et il ajoute :

Théorie des opérations énonciatives : écriture formulaire et graphe

D'autre part, je ne peux pas avoir deux termes qui sont reliés par un blanc dans une écriture qui se veut cohérente. Donc, chaque fois que nous constituerons une relation, nous allons toujours avoir un symbole de la relation ; nous ne pouvons pas nous contenter de laisser un blanc entre les deux. Nous ne pouvons pas non plus avoir une virgule ; elle ne rendrait pas compte du fait que cette relation est ordonnée. (Culioli 1977-78, p. 55)

La notation avec p , qui n'est qu'un opérateur de relation sans valeur linguistique, diffère de r , qui renvoie, lui, à un prédicat. Une notation complète serait $\vec{p} b, () () r$, avec cette précision :

Je pourrais aussi bien mettre p à gauche ou à droite. Quant aux parenthèses vides, je les ai mises à gauche pour que ça ne ressemble pas à du français, ce n'est pas une phrase. (Culioli 1977-78, p. 55)

Ces remarques signalent des problèmes de deux ordres, celui de la représentation métalinguistique, c'est-à-dire du rapport entre des formes abstraites et des formes empiriques, celui de la codification, avec des contraintes d'écriture et de lecture. Les formules ne doivent pas seulement pouvoir être lues, littéralement, elles doivent être commentées et expliquées, dans leur composition et dans l'enchaînement d'une formule à l'autre, dans la métalangue, qui comprend nécessairement de la langue usuelle, et dans leur application aux séquences linguistiques, par l'introduction de formes empiriques, soumises à des valuations (acceptable ou non, possible ou impossible, jugement d'équivalence,...), qui font intervenir la glose épimétalinguistique, la paraphrase, et l'activité langagière.

A. Culioli a été confronté, selon ce qu'il nous dit de sa démarche formalisante, à deux écueils dans la communication et la transmission scientifiques :

- une tendance, chez les linguistes, à inverser la démarche en faisant précéder l'étude d'un problème par un exposé « souvent pseudo-théorique » et « formulaïque » ;
- la mise en défaut de la discussion collective, conditionnée par une connaissance théorique et pratique du système formel.

A ces deux difficultés reconnues s'est jointe une réévaluation du rôle du raisonnement en langue usuelle face au calcul et à la formule. Il convient de citer ici la déclaration d'A. Culioli sur sa prise de conscience d'une rationalité discursive partageable et discutable :

Finalement, c'est en relisant la préface de Louis Mayer à un texte de Spinoza, où il insiste sur l'importance du *more geometrico*, que je me suis aperçu que les problèmes de raisonnement sont beaucoup plus importants. Cette fascination de la formule – à ne pas confondre avec les problèmes métalinguistiques d'écriture et de notation – provient tout simplement du fait que, même au XVII^e siècle, certains problèmes qui prenaient une page entière et qui étaient quasiment illisibles (nous retrouvons ici les problèmes de tricot, de nœuds, de tissage, dont a parlé Bresson) ont été clarifiés lorsque, par une représentation symbolique on a pu les représenter d'une manière compacte. Mais lorsqu'il s'agit d'un dialogue (puisque nous sommes au XVII^e siècle, disons, entre honnêtes gens), on est obligé de passer par un raisonnement en langue usuelle (bien que, par derrière, il y ait toujours la possibilité d'une représentation formelle). Et, à ce raisonnement, il faut y tenir, car il joue un rôle essentiel si vous voulez que l'on puisse éventuellement vous prendre en défaut. (Culioli 1999a, p. 71)

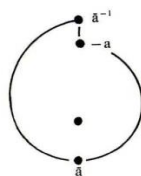
Dominique Ducard

L'exposition même des analyses, dans le style formulaire, donne lieu à des restrictions qui en limitent la portée argumentative. Nous trouvons ainsi pas moins de sept adresses au lecteur dans un article sur le traitement formel (Culioli 1999a, p. 31-41) pour signifier à celui-ci le caractère sommaire de la démonstration, l'impossibilité de tout expliciter, une invitation à combler des lacunes, la nécessité de laisser certains points de côté.

Le linguiste, qui ne doit pas se rêver en mathématicien, peut toujours se tourner vers le mathématicien pour formaliser une linguistique axiomatisée, à la condition de ne pas succomber à l'illusion de la toute-puissance du calcul ou de tomber dans la fabrication d'artefacts. Il y a par ailleurs des questions linguistiques essentielles, dans leur rapport au langagier, qui échappent à l'emprise de la logique : temporalité et aspectualité, référenciation et valeur référentielle, modalisation et relation intersubjective, avec l'ajustement, la régulation de l'activité de langage dans son rapport au culturel et au social, et tout le domaine notionnel, en lien avec le cognitif et l'affectif.

LE GRAPHE ET LE GESTE MENTAL

Dès l'article de 1968 sur la formalisation en linguistique⁴ A. Culioli (1999a, p. 27) introduisait le schéma de la came – dont le terme a été suggéré par le psychologue François Bresson –, à partir de l'analyse que fait Freud d'un cas de névrose obsessionnelle connu sous le nom de « L'homme aux rats ».⁵



Le schéma est l'objet d'un commentaire concernant la structure en came, avec un cycle qui d'un point à l'autre est relancé par projection du dernier point sur le point initial, et il est illustré par une application au jeu des pronoms. « L'intérêt d'une telle représentation est qu'elle force à prendre des décisions, donc à poser un problème : ainsi quel sera le point de départ ? Pourquoi analyser de la sorte le système des pronoms ? En outre il importe de comprendre que le diagramme n'est pas un jouet, une illustration pour soutenir l'attention, mais un outil avec ses règles formelles d'emploi » (Culioli 1999a, p. 28-29).

A. Culioli distinguera par la suite le diagramme du *graphe*, qui relie des points par des arcs en orientant les relations ainsi établies, en poursuivant le programme annoncé, contre une linguistique statique et classificatoire, d'une formalisation, non pas au sens d'une logique formelle, mais de la construction de formes abstraites pour soutenir et susciter un raisonnement cohérent permettant de comprendre le passage d'une forme à une autre et le jeu des significations.

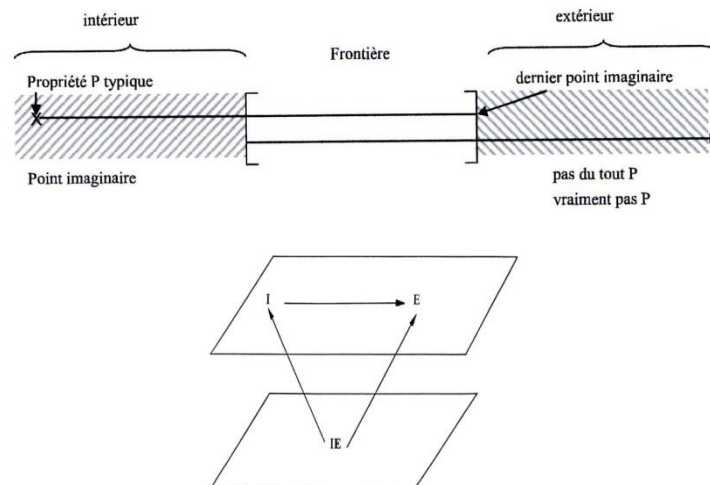
Un autre type de représentation métalinguistique, inspirée de la topologie, a ainsi été développé pour schématiser des phénomènes aspectuo-temporels, avec les notions d'intervalle, d'ouvert et de fermé, ou dans l'étude de divers marqueurs notionnels, la construction du domaine notionnel étant représentée par un schéma comprenant un intérieur, un extérieur et une frontière, qui devient un point de suspension ou d'indifférence dans l'espace de validation.

⁴ Article paru initialement dans les *Cahiers pour l'analyse* 9, 1968, Paris, Seuil.

⁵ S. Freud, « Remarques sur un cas de névrose obsessionnelle (L'homme aux rats) », *Cinq psychanalyses*, Paris, P.U.F., 1954, p. 199-261.

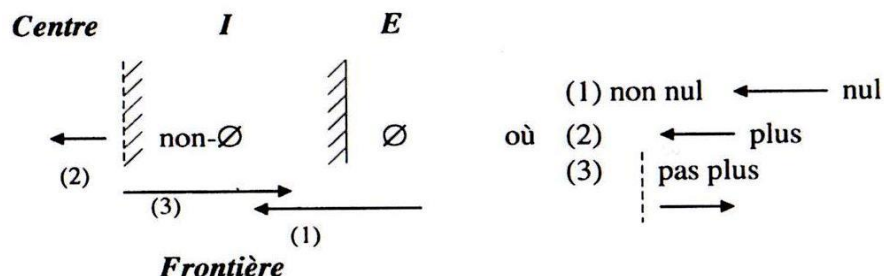
Théorie des opérations énonciatives : écriture formulaire et graphe

Voici deux schématisations du domaine notionnel, le premier schéma est tiré des *Notes du séminaire de DEA 1983-1984*, le second du T. 1 de *Pour une linguistique de l'énonciation* (1990).



La linguistique des opérations énonciatives évolue alors en termes de chemins d'accès, d'obstacles, de détours, d'orientations, avec des passages, des changements de zones, des seuils et des limites, des vides, des hiatus à combler, des visées, avec des réussites et des ratages, dans un espace abstrait et dynamique, muni de tenseurs et de vecteurs. Des graphes orientés, avec des points reliés par des arcs, et des flèches indiquant des positions et des déplacements, avec des barres de limite, simulent les jeux de la signification et de la co-énonciation.

En voici une illustration avec la représentation métalinguistique du marqueur *seulement* – sa *forme schématique* –, construite selon une procédure d'abstraction à partir de la glose et d'une observation raisonnée de ses propriétés formelles et par figuration graphique des opérations qu'il déclenche (Culioli 1999b, p. 25) :



Sans reprendre ici ce qui a été exposé ailleurs⁶, dans une étude consacrée à ce mode de représentation graphique et à ses implications théoriques, disons que ces figures sont des diagrammes de la pensée en mouvement dans la langue, motivés par l'hypothèse du *geste mental*, gestualité transposée symboliquement dans l'activité signifiante de langage.

⁶ Communication à la Journée d'études *Les linguistes et leurs graphiques*, Centre de l'Université de Chicago, Paris, 12 octobre 2007 (Ducard 2009)

Dominique Ducard

POUR CONCLURE

Si une représentation de nature topologique répond davantage à l'exigence d'un raisonnement partageable et discutable, celui-ci n'en doit pas moins être appris, par des analyses et sous des formes communicables et transmissibles, et être compris à partir de la double postulation d'une activité langagière interne et d'une démarche d'abstraction fondée sur une position d'extériorité face à une activité linguistique interne/externe.

Évoquant le rôle important de la philosophie dans sa recherche, A. Culioli déclare :

Très vite j'ai été confronté à deux questions éminemment philosophiques : (1) quel est l'objet de la linguistique (c'est-à-dire comment articuler langage et langues), (2) comment traiter de la relation entre la matérialité du texte et l'immatérialité de l'activité signifiante des sujets. (Culioli 1999a, p. 7)

Quiconque s'intéresse au langage d'un point de vue sémiologique est confronté à cette dernière question. Ce fut le cas de Saussure, de Guillaume aussi, dont la psychomécanique est illustrée de schémas-dessins destinés à montrer et à expliquer ce qu'est le mouvement de la pensée en langue. Mathieu Valette a suivi l'évolution de la conception fonctionnelle des schémas chez Guillaume à travers la lecture de conférences inédites. Celui-ci est passé d'un usage didactique et heuristique de la schématisation à une modélisation – par la visibilité de la figuration – de la conversion de ce qu'est le « vu en pensée » du langage en dicible de langue, puis à l'idée d'une isologie entre le mental représenté et la physique du cerveau, voyant dans ses « diagrammes explicatifs (...) une image fidèle de la réalité psycho-linguistique » (Valette 2009, p. 549). Rien de tel chez Culioli dont le réalisme ne peut être qu'indirect, en respectant les niveaux de représentation du modèle épistémologique, avec des graphes qui ne sont que des analogues des diagrammes de la pensée. Il n'en reste pas moins que faisant allusion à la philosophie taoïste, il dit devoir devenir langage pour pouvoir le représenter, comme le peintre chinois qui dit devoir devenir roseau pour pouvoir le peindre : « Comme le peintre chinois devient roseau pour peindre un roseau, pour avoir le geste juste, il fallait que j'essaie de me faire langage, texte, de telle manière que je puisse capter quelque chose qui, autrement, m'échappait » (Culioli 2008, p. 116). Mais il faut, au peintre comme au linguiste, de patientes observations et de multiples expérimentations et manipulations, avant de pouvoir appréhender la forme intime de son objet (en chinois le *li* : principe de structuration interne) par le geste mental, dont la figure est un équivalent.⁷ Et pour cela, du côté du linguiste, il faut une métalangue, comme il faut une technique pour le peintre⁸. L'aventure linguistique d'A. Culioli est placée sous le signe de ces deux déclarations : « je suis un obsédé métalinguistique » (Culioli 2008, p. 141) et « Peut-être suis-je devenu épilinguistique comme l'autre devenait bambou... »⁹.

⁷ A. Culioli dit ainsi à propos de l'importance du terme « activité » dans sa définition de la linguistique : « Ce problème du « processuel » signifiait qu'il fallait trouver une méthode qui ne se contente pas d'inventorier et de poser des relations, mais qui se donne pour objectif fondamental de construire des relations. L'important étant qu'il s'agisse, au fond, de l'équivalent d'un geste » (Culioli, 2008, p. 115, souligné par nous).

⁸ On pourra se reporter à François Cheng, *Souffle-Esprit. Textes théoriques chinois sur l'art pictural*, Paris, Seuil, 1989.

⁹ « C'est le fait qu'on n'en ait pas conscience. Il faut croire que c'est extrêmement difficile, parce que le linguiste doit se contorsionner d'une manière très peu naturelle pour arriver à saisir cet épilinguistique. J'y arrive assez

Théorie des opérations énonciatives : écriture formulaire et graphe

BIBLIOGRAPHIE

- CULIOLI, Antoine. *Séminaire de DEA 1977-78*, Université de Poitiers.
- CULIOLI, Antoine (1985). *Notes du séminaire de DEA 1983-1984*, Université de Poitiers.
- CULIOLI, Antoine (1990). « La linguistique : de l'empirique au formel », *Pour une linguistique de l'énonciation, Opérations et représentations*, T. 1, Paris, Ophrys, 9-46.
- CULIOLI, Antoine (1999a). « En guise d'introduction : bribes d'un itinéraire », *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage*, T 2, Paris, Ophrys, 7-14.
- CULIOLI, Antoine (1999a). « La formalisation en linguistique », *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage*, T 2, Paris, Ophrys, 17-29.
- CULIOLI, Antoine (1999a). « A propos d'opérations intervenant dans le traitement formel des langues naturelles », *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage*, T 2, Paris, Ophrys, 32-41.
- CULIOLI, Antoine (1999a). « Comment tenter de construire un modèle logique adéquat à la description des langues naturelles », *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage*, T 2, Paris, Ophrys, 53-66.
- CULIOLI, Antoine (1999a). « Conditions d'utilisation des données linguistiques issues de plusieurs langues naturelles », *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage*, T 2, Paris, Ophrys, 67-82.
- CULIOLI, Antoine (1999a). « Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe », *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage*, T 2, Paris, Ophrys, 95-114.
- CULIOLI, Antoine (1999b). « A propos de la notion », *Pour une linguistique de l'énonciation, Domaine notionnel*, T. 3, Paris, Ophrys, 17-31.
- CULIOLI, Antoine (2008). « Nouvelles variations sur la linguistique », *Vivre le sens*, Paris, Seuil, 113-145.
- DESCLES, Jean-Pierre (2002). « Quelques concepts empruntés par A. Culioli à la logique et aux mathématiques », A. CULIOLI, *Variations sur la linguistique. Entretiens avec Frédéric Fau*, Paris, Klincksieck, 243-253.
- DUCARD, Dominique (2009). « Le graphe du geste mental dans la théorie énonciative d'A. Culioli », *Cahiers Parisiens / Parisian Notebooks*, volume 5, The University of Chicago Center in Paris, 555-576.
- VALETTE, Matthieu (2009). « Les multiples dessins de Gustave Guillaume », *Cahiers Parisiens/ Parisian Notebooks* 5, The University of Chicago Center in Paris, 537-553.

PROCESSUS D'ÉCRITURE SUR LES MANUSCRITS DE LINGUISTES

Irène Fenoglio

ITEM (CNRS - ENS - UMR 8132)

RÉSUMÉ

Le caractère privé, voire intime, de toute configuration de manuscrits pourrait laisser penser que rien de suffisamment « général » n'y serait repérable et sériable de façon à pouvoir servir l'histoire et l'épistémologie des théories linguistiques. Il n'en est rien.

Hors des contenus informatifs recelés dans les manuscrits par rapport aux textes correspondants publiés et dont l'existence est reconnue, il se trouve que la fréquentation d'ensembles de manuscrits d'un auteur fait apparaître des traits propres au processus de textualisation bien déterminés.

La contribution s'attache, à partir de corpus différents, de faire apparaître quelques axes pertinents de recherche.

MOTS-CLEFS

Manuscrits – processus – textualisation – conceptualisation

ABSTRACT

Manuscripts are characterized by their private nature. One could thus think that nothing in them is to be picked up and put in series to serve history and epistemology of linguistic theories. Yet, except informative contents held in manuscripts in comparison to the corresponding published texts, observing manuscripts of one author allow to bring out special characteristics linked to the textualization's process.

Based on the study of different corpus, this paper aims to draw some relevant research's directions.

KEY WORDS

Manuscripts – process – textualization – conceptualization

0.

Le titre de l'Atelier « L'écriture des linguistes » recouvre une ambiguïté. Son énoncé laisse à penser qu'y est traitée la question de l'écriture même des linguistes et de la façon dont ils s'y prennent pour textualiser *in fine* des réflexions théoriques alors qu'il prend aussi sous son aile la question de la conception de l'écriture selon certains linguistes.

Je me situe clairement dans la première perspective.

Sur ce versant, j'adopte une perspective très spécifique à savoir : que peuvent nous apprendre les manuscrits sur les processus même de l'écriture linguistique ? Le caractère privé, voire intime, de toute configuration de manuscrits pourrait laisser penser que rien de suffisamment « général » n'y serait repérable et sériable de façon à pouvoir servir l'histoire des théories linguistiques et l'interrogation linguistique elle-même. De fait, il n'en est rien.

Les manuscrits peuvent, en effet, nous apprendre énormément de choses, de toutes sortes : sur l'histoire de la linguistique, sur le privé de tel linguiste, sur une datation recherchée etc. Mais quels indices pouvons nous y trouver de la façon dont une pensée linguistique se note, s'ordonne, se textualise pour pouvoir être transmise ?

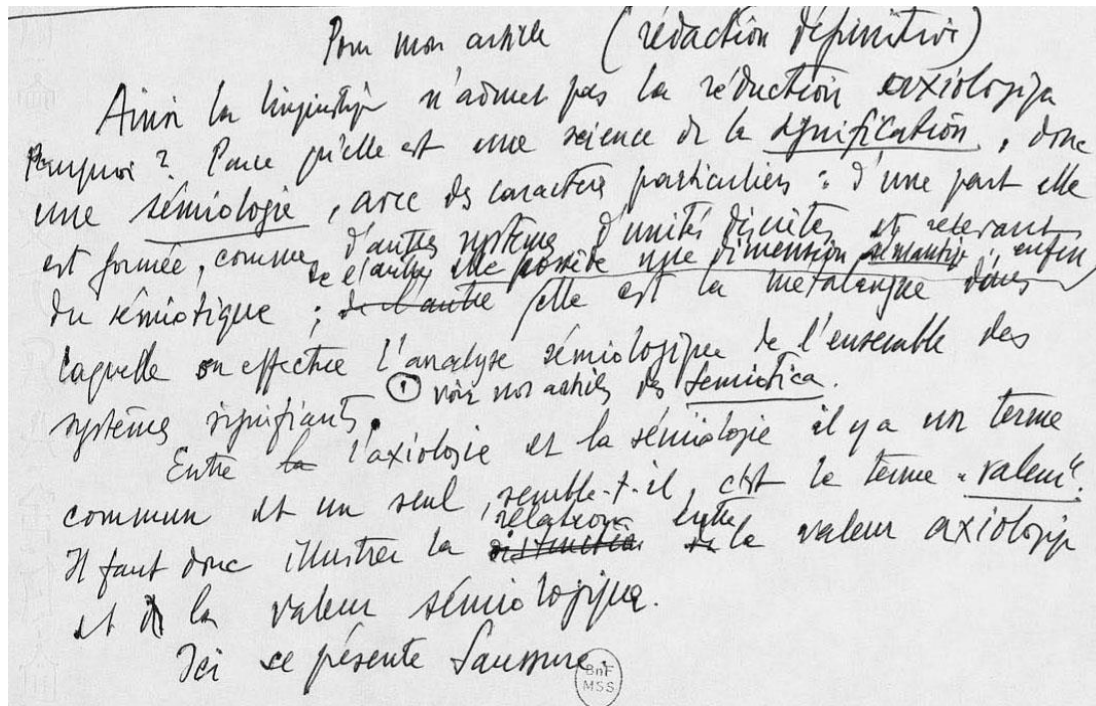
Je pointerai un certain nombre d'éléments qui pourraient faire indice. *Indice* nous dit Le Robert est le « signe apparent (d'une chose qui semble probable) ». Repérer des indices, c'est alors, à partir de diverses traces, déterminer des traits constitutifs de l'écriture linguistique. Cette recherche étant loin d'être aboutie, je vais présenter ces traits sous forme d'une série de questions. En effet, ce domaine de l'étude – comparative – de manuscrits de linguistes est très jeune, il vient à peine de s'ouvrir et malgré, déjà, un certain nombre d'analyses, dont certaines relativement probantes, nous en sommes encore au point de poser des questions plus qu'apporter des réponses qui auraient valeur de lois.

1. OBSERVATION GÉNÉTIQUE ET LINGUISTIQUE

Ce pointage, pour moi, se fait grâce à et par le biais de l'observation génétique combinée à l'analyse linguistique. Il est donc clair que ces deux rigueurs appliquées au discours linguistique est d'une complexité extrême et... lente. Cette complexité se déploie simultanément en trois dimensions : la génétique analyse le *processus d'énonciation* en décomposant les couches déposées dans le temps de l'écriture, à travers les diverses opérations dont les traces demeurent sur les manuscrits ; la pratique linguistique analyse *le* linguistique délinéarisé visible sur les manuscrits ; cette linguistique génétique observe, glose et tente d'interpréter le *discours théorique* des linguistes.

Prenons un exemple.

Fig 1 : Mss sur « L'axiologie du langage » (BnF, Pap Or 0429)



Nous voyons ici plusieurs indications précieuses : « Pour mon article (rédaction définitive) » un format d'écriture est indiqué, de même qu'un ordre génétique (ce qui n'empêche nullement qu'une autre rédaction advienne à la suite de celle-ci).

Arrêtons-nous seulement sur la dernière phrase.

Le généticien transcrit :

Entre la l'axiologie et la sémiologie il y a un terme commun et un seul semble-t-il, c'est le terme "valeur" : Il faut donc illustrer la distinction de < relation entre > la valeur axiologique et de la valeur sémiologique.

et retrouve l'ordonnancement énonciatif avec ses ruptures et ses reprises. Il décomposerait ainsi les différentes étapes de l'écriture de l'avant-dernière phrase :

- 1) Entre la l'axiologie et la sémiologie il y a un terme commun et un seul semble-t-il, c'est le terme "valeur".
- 2) Entre la l'axiologie et la sémiologie il y a un terme commun et un seul semble-t-il, c'est le terme "valeur" : Il faut donc illustrer la distinction de la valeur axiologique et de la valeur sémiologique.

On voit, ici, que Benveniste reprend le « . », le remplace par « : » pour continuer et développer.

- 3) Entre la l'axiologie et la sémiologie il y a un terme commun et un seul semble-t-il, c'est le terme "valeur" : Il faut donc illustrer la relation entre la valeur axiologique et la valeur sémiologique.

Le linguiste constate l'hésitation du scripteur entre deux termes, deux substantifs : *distinction* et *relation*. Est-ce anodin ? Non, car il s'agit d'une hésitation entre un substantif descriptif et un substantif plus argumentatif qui exige un développement supplémentaire : le terme *relation* engage la question « relation de quelle nature ? ».

Processus d'écriture dans les manuscrits de linguistes

Le généticien spécialiste du discours linguistique note que Benveniste ne se satisfait pas de constater la distinction, il va plus loin et veut s'interroger, en bon analyste structural, sur la relation entre différentes acceptions du terme "valeur", interrogation qui deviendra l'objet de l'article.

Dans ce type d'analyse génétique il y a combinaison de deux regards :

- le regard au microscope du linguiste généticien pour comprendre comment se recompose par chaque modification l'économie énonciative de la textualité en train de se tricoter.
- le regard télescopique du linguiste historiographe se déplaçant à différents niveaux pour comprendre comment cette linéarité recomposée construit un *discours* argumenté qui sera mis en situation et en confrontation avec d'autres discours.

2. INVENTAIRE DES INDICES POSSIBLES POUR LA COMPRÉHENSION DE L'ÉCRITURE LINGUISTIQUE

2.1- *Écriture et auto-censure : ce que l'on choisit de ne pas transmettre*

Quelques articles récents font apparaître divers aspects de ce que l'on pourrait appeler une autocensure de la part de linguistes se préparant à publier.

E. Sofia a montré comment Saussure « est plus souvent contestataire dans ses manuscrits que dans les textes [correspondants] qu'il publie, où il affiche toujours un discours circonspect et modéré » (Sofia, 2012, p.74). G. D'Ottavi expose, par le biais de l'analyse génétique de l'avant-texte d'un compte rendu indianiste, la façon dont Saussure effleure « via un épanchement quasi lyrique, une réflexion sur la subjectivité (ou l'intersubjectivité), dont aucune trace ne sera visible dans la version publiée » (D'Ottavi, 2012, p. 138). V. Muni Toke montre combien les éléments de critique changent et sont « édulcorés » en passant du brouillon, au tapuscrit préparant la mise en circulation d'un compte rendu de Tesnière sur *L'essai de Grammaire de la langue française* de Damourette et Pichon (Muni Toke, 2012, p. 102).

Mais d'autres *retenues* sont repérables à travers les différentes étapes de travail. Par exemple, Benveniste essaye dans diverses notes correspondant à l'écriture de divers articles l'expression « appareil formel » de l'énonciation ou du discours, mais ne se sent pas prêt à décider de son emploi et de le transmettre (Fenoglio, 2011, p. 282-283).

L'étude de ces faits consistant à différer la prise de décision terminologique est extrêmement importante car elle met au jour tout le travail de raisonnement, d'argumentation qui sous-tend, intriqué au contexte extérieur, ce qui finalement sera offert à la lecture. Démontrer le phénomène d'auto-censure et de sensibilité aux normes extérieures du discours fait apparaître, en revers, le fondement de la position prise. Si l'on n'ouvre pas les manuscrits : ces éléments resteront méconnus.

2.2 - *Habitus de travail :*

À circuler dans les fonds, on s'aperçoit que des habitudes de travail sont reconnaissables.

Quel impact ces habitudes de travail ont-elles sur la mise en œuvre de la pensée ? Il est difficile d'apporter une réponse générale mais il est certain que les reconnaître et les décrire permet d'ouvrir des perspectives.

Ainsi certaines habitudes peuvent se retrouver chez deux ou plusieurs linguistes et il serait alors possible que cela constitue un élément d'éclaircissement historiographique, notamment du point de vue d'une transmission d'une manière d'écrire la linguistique. L'exploration des fonds Benveniste et Meillet nous montre qu'ils procédaient de la même manière : de nombreuses notes de toutes sortes de format et de style divers, puis un premier brouillon manuscrit souvent suivi d'un deuxième brouillon mis au net.

Meillet est le maître de Benveniste et si les habitudes de travail sont les mêmes chez le maître et chez l'élève nous pourrions en inférer un effet de transmission. En ce sens, ces habitudes

répétées et semblables d'un auteur à un autre, pourraient être considérées comme de véritables *habitus* culturels, au sens même de Bourdieu, qui peuvent devenir un indice des conditions de construction du savoir linguistique.

Ces observations doivent être couplées avec l'étude des notes des linguistes prises au cours de leur maître : nous avons par exemple, celles de Benveniste¹, de Vendryes et de Tesnière prises aux cours de Meillet².

2.3 - *Formats et types de discours*

Il s'agit là peut-être de la perspective la plus directement exploitable dans l'analyse du processus d'écriture linguistique.

D'assez nombreux travaux aujourd'hui ont pris pour objet de recherche la détermination linguistique de genres ou de types de discours ; l'observation génétique permet de comprendre la construction discursive de ces types et des éléments qui les constituent.

Dans ce champ de recherches actuelles sur le discours scientifique, un statut privilégié est accordé au genre emblématique de l'article. L'écriture d'article est en effet un objet idéal : relativement facile à manier (moins de pages qu'un livre), il fait le tour d'une question, représente un ensemble sinon clos du moins stabilisé avec suffisamment de cohérence et de cohésion pour être autonome, même s'il ouvre à une nouvelle question. Dans la pratique génétique inaugurée avec Benveniste, le genre de l'article a aussi permis d'engager une recherche sur un type de « dossier génétique » relativement cernable et complet. C. Puech, a fait remarquer, par ailleurs, que l'article, était aujourd'hui, depuis le XX^e siècle le mode privilégié d'expression scientifique. Nous avons donc tout intérêt à repérer la façon dont écrire un article se distingue d'un autre écrit.

L'éventail des types d'écrits est large. Au moins cinq genres d'écriture permettent l'observation de la conceptualisation linguistique : l'écriture d'*article* ou de *compte rendu*, l'écriture de *communication* scientifique à des Congrès ou colloques, l'écriture propre à la *préparation de cours*, l'écriture des *cahiers de travail et d'observation* pour la description de langue, l'écriture théorique dans et par la *correspondance*.

L'observation de manuscrits correspondant à ces différents genres couplée à l'analyse énonciative de la conceptualisation peuvent permettre la découverte de différents processus d'écriture et, par voie de conséquence, une typologie de traits propres à tel ou tel genre d'écriture : écrire pour parler/enseigner (cours), écrire pour exposer oralement à ses pairs (communication), écrire pour écrire à des spécialistes (article), écrire pour discuter (correspondance), écrire pour *rapporter*³, écrire pour recueillir des données. A ces types bien définissables, il faut ajouter les cahiers de terrain qui rendent compte de recueil de données éparses et parfois désordonnées et les recueils de données spécifiques, très repérables dans un dossier génétique, comme le recueil d'exemples tirés de la poésie de Baudelaire que l'on trouve dans l'ensemble de manuscrits portant sur le « discours poétique » de Benveniste⁴ où le linguiste expose un véritable programme de relevés de données en préparant une série de fiches semblables, à l'avance, dont tous les titres sont visiblement écrits au même feutre noir, alors que le remplissage se fait en différentes étapes marquées par l'utilisation de stylos différents.

¹ Dans le fonds Benveniste de la BnF, se trouvent les notes que Benveniste prenait lors des cours de Meillet. Ces cahiers (type cahiers scolaires) n'ont pas été encore exploités.

² Un groupe de travail de l'équipe « Génétique et théories linguistiques » de l'ITEM se consacre à cette thématique

³ Voir, par exemple le « Rapport national de conjoncture » de 1960 pour le Centre national de la recherche scientifique rédigé par Benveniste

⁴ Fonds Benveniste de la BnF, cote : PAP OR DON 0429 ; voir aussi Benveniste (2011) et Fenoglio (2012).

Processus d'écriture dans les manuscrits de linguistes

Fig 2, 3 et 4 : Mss sur « le discours poétique » (BnF, PAP OR DON 0429, f° 2, 15 et 23)

Prégnances affectives ²

le Balcon
beauté de l'écrit

I Douceur ... de voir

II les voir en et les voir
sein doux cœur bon

III soleil beau chaud soleil
esprit le parfum

IV nuit l'épave/maître
bonne ton souffle
les pieds s'endorment de mes mains

V esprit les mains remues
venir vers passé
ton beaux lampes
cœur en cœur cœur si doux

VI secrets parfum baiser

BnF
MSS

Fréquences de contrastes ¹⁵

à lue 72 — cœur 142

{	comme	328	(le mot le plus fréquent absolu de l'écrit)
	ami je	36	rien y a pas de équivalents, le total dépasse 400.
	pareil	14	
	semblable tel	15 10	

soleil (63) et nuit (59) s'équivalent : je ne
1000 (32) finit (12)
mer (40) lune (23) esprit (22) lune (17)
profond (37) fond (33)
fleur me 36
fleur 36
parfum 34
main (29) pied (29) sein (29), bouche (14)
Mauri 27 volupté 27

BnF
MSS

L'emploi de temps du Haudelaire ²³

I Haudelaire les fleurs en bal
T Bénédiction en haut en présent.

Disc. puisque tu m'as chérie ...
je ferai repaillir
et je t'adorerai ...

Disc. j'en jure et me taira ...
je ferai le métier ...
et je me souviendrai
en quand je qu'annoncerai ...
je pourrai
et mes yeux ... saurons
l'arracher
je lui jeterai

Disc. de poète : je suis sur le balcon ...
ni ne mourront jamais
car il ne sera fait ...

BnF
MSS

L'objectif est alors de pouvoir repérer la façon dont se constituent les différentes positions énonciatives tenues par le linguiste : celle du *professeur* qui transmet dans ses Cours, ses acquis de savant, celle du *chercheur* qui tâtonne et développe des domaines dont les résultats n'ont pas encore été stabilisés en article, celle du *théoricien* qui textualise ses réflexions et publie un article ou un livre dans lequel il explicite ses concepts.

Ce travail comparatif, très heuristique du point de vue épistémologique, est, à ce jour, à peine ébauché mais on peut inférer que les résultats obtenus seront très importants tant pour la compréhension linguistique de la production écrite selon les genres, que du point de vue épistémologique concernant la textualisation conceptuelle (Chepiga *et al*, 2012).

2.4 - Méta-discursivité

Pour qui fréquente des manuscrits, la méta-discursivité est un élément éminemment visible. Elle prend toutes les formes possibles : le linguiste, scripteur de sa pensée, s'interroge sur ce qu'il est en train d'écrire. Toute correction est méta-discursive, une rature l'est, de même une substitution, car on y voit le scripteur se relire et hésiter puis décider entre deux formes. Les formes linguistiques discursives, rappelons-le, sont le seul matériau du linguiste, matériau et outil, c'est la difficulté, mais c'est aussi ce qui fait la véracité d'un indice : corriger un mot pour un linguiste qui veut formuler une pensée pour pouvoir la transmettre n'est jamais anodin.

Cette méta-discursivité peut s'exprimer verbalement mais aussi graphiquement.

Il y a chez Saussure⁵ réitération de signes méta-discursifs dont le plus présent est sans doute ce dessin du doigt pointé (représentant le manicule typographique, très employé à l'époque) qui intervient toujours pour désigner un passage à reprendre ou à revoir : exemple graphique, ici le manicule est augmenté d'un « + » :

⁵ Tous les *fac simile* de manuscrits de Saussure présents dans cet article proviennent de l'ensemble « De l'essence double du langage » conservé à la Bibliothèque de Genève, il s'agit des reproductions classées par Engler.

Fig 5 : Mss de Saussure de « De l'essence double du langage » (BGE, AdS 372/3, f° 63).

44 Capital 7 (5)

~~La persistance, le changement,
la modification, ou la similitude
d'une de la fonction significative dans
le temps est un fait fortuit,
toujours particulier, ne comportant
(t'écrit)~~

La persistance de beaucoup
de fonctions significatives dans le
temps est le fait qui nous suggère
faussem l'idée * - je ne dis pas
qu'il existe une histoire des signes.
= Faus, parce que cela ne signifie
rien - , mais qu'il existe
une histoire de la langue comme
chose significative, sous une
prise par le double côté de la forme
et du sens (c.à.d. une morpho-
logie historique) : ou une possibilité
de suivre le mouvement combinatoire
quadruplement combiné du changement
des figures vocales, de leur combinaison
générale comme signes, de leur combinaison
générale avec l'idée, et de leur combin.

On voit sur ce même feuillet le terme « Capital » qu'il indique souvent sur ses feuillets. Un autre exemple remarquable, verbal cette fois, présente la répétition successive de « capital » (Fenoglio, 2012c, p.22).

Chez Benveniste, nous trouvons moins de formes graphiques pour ce dédoublement énonciatif mais les expressions verbales sont nombreuses et variées. Ainsi sur ce folio :

Fig 6 : Mss des Cours au collège de France 1968-1969 (BnF, PAP OR, boîte 40, env. 80, f° 208, détail)

La langue et l'écriture

Tous les problèmes des rapports entre la langue et l'écriture sont résolus si l'on pose ce principe fondamental : l'écriture est une forme secondaire de la parole. C'est la parole transférée de

Etat dernier de mes vues, corrigé partiellement celles qui précèdent. 27/Jan 69

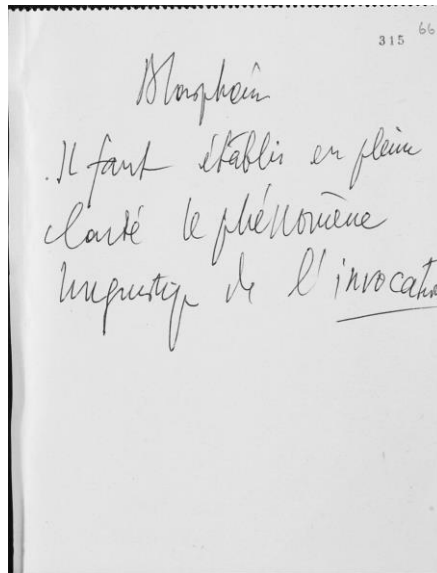
« Etat dernier de mes vues » marque très précisément, à la fois, une étape génétique (« état dernier ») et théorique (« corrigent partiellement celles qui précèdent »).

Irène Fenoglio

Bien d'autres exemples seraient possibles.

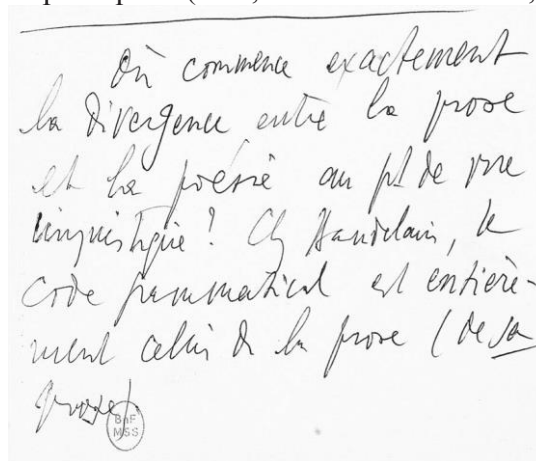
Je m'arrêterai juste sur des exemples d'auto-injonction, très nombreux chez Benveniste. Dès qu'il s'empare d'un objet nouveau de réflexion, il répète plusieurs fois pour lui même (cela reste généralement sur ses notes ou si cela passe dans le texte définitif, cela prend la forme d'une règle générale) la nécessité d'établir « linguistiquement » son objet. Ainsi dans les notes pour son article « la blasphémie et l'euphémie » : « Il faut établir en pleine clarté le phénomène linguistique de l'invocation »,

Fig 7 : mss de l'article « La blasphémie et l'euphémie » (BnF, PAP OR, boîte 52, env. 213, f° 315)



ainsi dans les notes sur « le discours poétique » : « Où commence exactement la divergence entre la prose et la poésie au point de vue linguistique ? ».

Fig 8 : Mss sur « le discours poétique » (BnF, PAP OR DON 0429, env. 7, f°1, détail)



Cette méta-énonciation aux multiples formes fait partie de l'élaboration théorique, elle est partie prenante de la réflexion scientifique et de son ordonnancement.

2.5 - Auctorialité de travail

Très lié à cette méta-discursivité et à la façon dont elle s'exprime, intervient ce que, pour l'instant, je désigne par « auctorialité de travail ». Cette notion nous permettrait d'attribuer un nom d'auteur à des manuscrits inédits et qui resteront, à jamais, *manuscrits*. Elle nous permettrait aussi de mettre en valeur l'observation de la processualité énonciative, repérée comme possible composant de la *signature*, mais aussi de l'avancée du travail élaboratif.

Processus d'écriture dans les manuscrits de linguistes

La génétique fait émerger les notions de *notes* et *brouillon* par rapport à celle de « texte ». Ce point est essentiel, pour plusieurs raisons. La raison la plus pertinente, dans ce domaine de l'écriture théorique, est que le rapport brouillon / texte permet d'optimiser la définition du texte, très spécifiquement, les notions de *texte de linguistique théorique* et de *texte d'auteur-linguiste*, c'est-à-dire d'établir, pour chaque publication, les conditions de possibilité de *l'autorité signataire* et du même coup de mettre en évidence *l'autorité collaborative* par rapport à l'auteur lui-même, dans le cas de publication de manuscrit, par exemple. Et par conséquent de ne pas déclarer « texte », ni même « brouillon », ce qui ne l'est pas encore (Fenoglio, 2012a) et d'indiquer, lorsqu'un texte est établi, les modalités strictes de son établissement.

Nous avons pu repérer chez Benveniste quelques traits, ainsi l'emploi réitéré de la formule « il ne s'agit pas de »... « mais de ». Trait stylistique discursif, au niveau de la textualisation, l'emploi très fréquent de cette expression marque une forme de raisonnement (Fenoglio, 2012c, p. 24).

Chez Saussure le fameux arrêt sur blanc est aussi un trait idiosyncrasique qui participe du processus d'écriture et qui signe une manière de travailler l'élaboration d'un texte. Le blanc, ce vide interruptif, ne serait jamais visible dans un texte édité. Il est clair que dans la poursuite de son raisonnement, dans l'urgence d'écrire ce qu'il est en train de réfléchir, il laisse la place pour les mots qui manquent et qui ne lui viennent pas tout de suite.

3. POUR UNE TYPOLOGIE DES PROCESSUS DE CONCEPTUALISATION

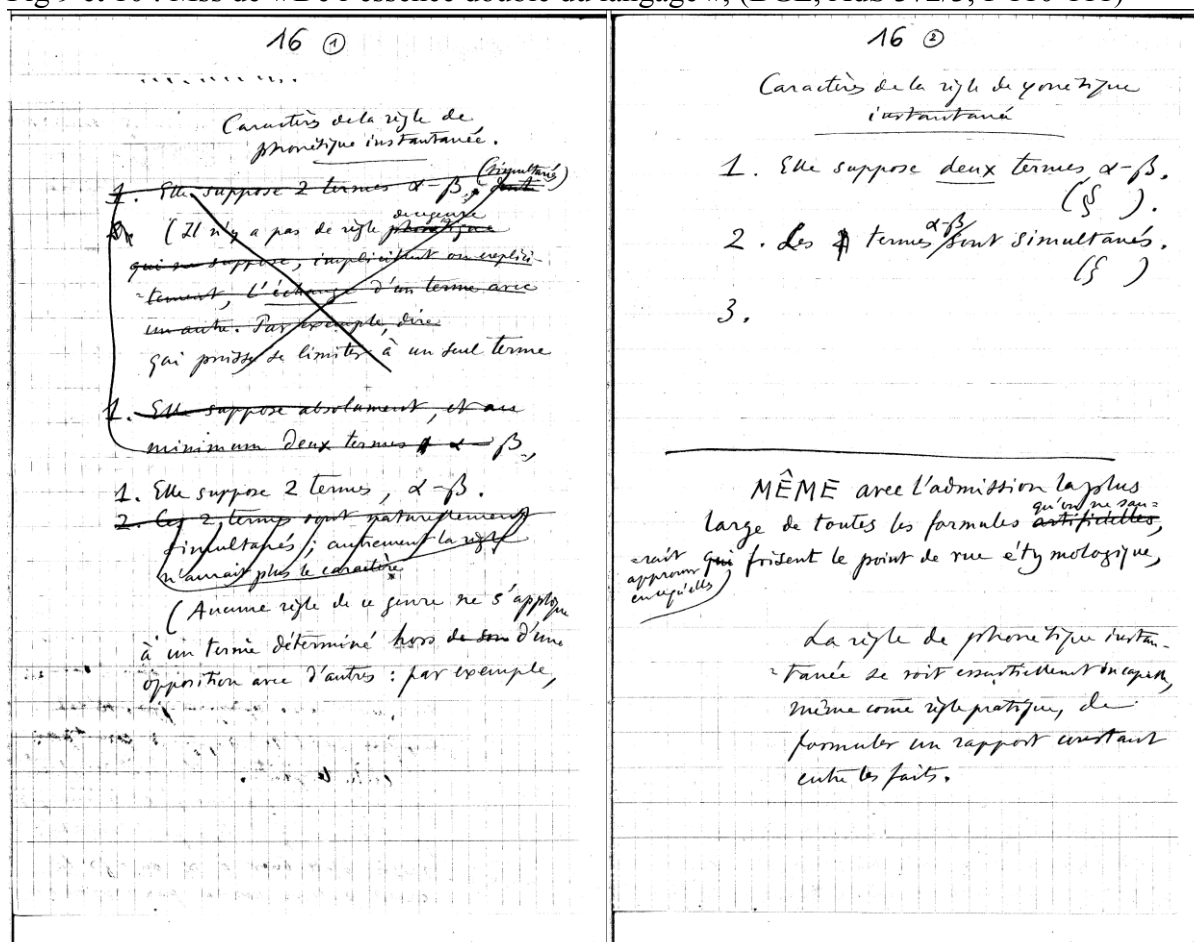
Le manuscrit apparaît comme un matériau épistémique où l'acte scriptural de théoriser, conceptualiser, textualiser se donne, en partie, à voir par les traces. Tout ce que nous venons de voir est partie prenante de la conceptualisation mais certains points ou espaces de travail peuvent être désignés comme particulièrement pertinents.

3.1- Genèse d'un discours ou de formulations théoriques

Il est clair que lorsque l'on peut reconstituer la genèse précise d'un passage ou d'une formulation, nous apprenons beaucoup sur l'écriture linguistique.

Sur le folio de Saussure, montré plus haut (fig 5), on voit bien deux versions successives d'un même passage. Mais si l'on observe les feuillets suivants, on constate qu'ils présentent quatre versions successives :

Fig 9 et 10 : Mss de « De l'essence double du langage », (BGE, AdS 372/3, f°110-111)



Benveniste a consacré huit cours au Collège de France sur le thème « Langue et écriture », du cours 8 (3 février 1969) au cours 15 (24 mars 1969)⁶. Nous y trouvons des feuillets extrêmement importants : trois notes éparses détachées, puis une rédaction continue sur six feuillets. On trouvera le suivi génétique de cet ensemble dans Fenoglio (2012c, p. 32 à 35) ; je me contenterai ici d'en présenter les deux premiers feuillets

Sur la première note (f°166), on voit le linguiste aux prises avec sa propre compréhension du phénomène qu'il se propose d'explicitier. La note est très schématique : des mots, des flèches, un dessin puis une seule phrase.

⁶ BnF, cote : Pap Or boîte 40, env. 80. Ce cours est désormais édité, Cf. E. Benveniste *Dernières leçons. Collège de France, 1968, 1969, op. cit.*, chapitre 2, p. 89-138.

Processus d'écriture dans les manuscrits de linguistes

Fig 11 : Mss des Cours au Collège de France 1968-1969, (BnF, PAP OR, boîte 40, env. 80, f° 166)

	<p>voix → oreille</p> <p>voix₁ → main₁ → oeil₂ → voix₂ → oreille₁</p> <p>DESSIN</p> <p>I voix₁ → oreille² = comprendre</p> <p>Remplacé par main₁ → oeil² = lire</p> <p>Mais ce "lire" est le "lire" des yeux</p> <p>(v. perse <u>pati purs</u>)</p>
--	--

Benveniste veut comprendre pour lui-même le rapport entre la parole et l'écriture. Ce schéma est un schéma d'auto-compréhension. Sur la deuxième note, la verbalisation reste élémentaire mais les phrases inscrivent dans une progression régulière les implications du schéma.

Fig 12 : Mss des Cours au Collège de France 1968-1969, (BnF, PAP OR, boîte 40, env. 80, f° 216)

	<p>La <u>voix</u> est <u>instrument</u> de la <u>phonè</u></p> <p>La <u>main</u> est <u>instrument</u> de la <u>graphè</u></p> <p>L'<u>oreille</u> est récepteur de la <u>phonè</u></p> <p>L'<u>œil</u> est récepteur de la <u>graphè</u></p> <p>Le rapport <u>voix</u> – <u>oreille</u> est remplacé par le rapport <u>main</u> – <u>œil</u></p> <p>Le processus complet sera théoriquement celui-ci :</p> <p>voix → main → oeil → voix → oreille</p> <p>émetteur émetteur² récepteur convertisseur émetteur² récepteur</p> <p style="text-align: center;">message(+)</p>
--	---

Irène Fenoglio

	<p style="text-align: center;">relai</p> <p style="text-align: center;">La communication <u>voix</u> ~ <u>oreille</u> est</p> <p style="text-align: center;"><u>relayée</u> par mécanisme voix ~ main</p> <p style="text-align: center;">main ~ œil</p> <p style="text-align: center;"><u>œil</u></p> <p style="text-align: center;">celui-ci simplifié en <u>main</u> - oreille</p>
--	--

On peut remarquer que les phrases sont toutes sur le même modèle : minimales, avec pour seul verbe *être* au présent de l'indicatif. Une synthèse à la fois verbale et graphique vient clore le cheminement explicatif. Mais le discours n'est pas encore *rédigé*.

Une troisième note (f°215) marque l'étape de rédaction : les deux notes précédentes, schématiques sont rédigées et suivent alors un ensemble de six feuillets parfaitement rédigés, un vrai brouillon dont Benveniste numérote les pages et qui serviront de support à l'énonciation de son cours au Collège de France.

Le schéma d'auto-compréhension s'est progressivement mué en *exposé pédagogique* point par point ; et en affirmation théorique : « l'écriture est une forme secondaire de la parole ». Il reste au linguiste à l'exposer, oralement, à ses auditeurs.

Ce type d'étude est évidemment précieux pour analyser les traits spécifiques au discours linguistique, et pour la compréhension des mécanismes de constitution de ce discours : c'est un apport à la compréhension *du* linguistique.

3.2 - L'espace-temps de l'invention de la pensée

La richesse et l'ampleur du fonds Benveniste nous offre la possibilité d'utiliser le télescope à différents niveaux. J'ai pu ainsi établir, à partir de plusieurs dossiers, une typologie des notes de travail (Fenoglio 2009) : support d'interrogation méthodologique ; support de mémoire ; espace de mise à l'épreuve d'une notion (explicitation avant appropriation d'une référence, explicitation d'une notion en création, support de réflexion à laquelle il est renoncé) ; lieu de formation de la pensée théorique (ruminations énonciatives, recherches de la formulation théorique, hésitations conceptuelles).

J'ai continué de développer cette typologie avec le lourd dossier sur « le discours poétique » (notes que Chloé Laplantine a publiées en fac simile et transcriptions) en constatant le rôle joué par le recueil des données. Sans texte définitif (ni brouillon, ni mise au net, *a fortiori* aucun texte publié) qui nous permettrait de dire l'état exact d'avancée par rapport à ce que le scrupuleux Benveniste aurait rédigé, *a fortiori* publié, j'ai tenté d'ordonner le *désordre* archivistique de ces notes en deux rubriques : les notes constituant des relevés de données sur les textes de Baudelaire et les notes réflexives (notes réflexives directement liées à la poésie de Baudelaire, notes relevant d'une tentative de formulation théorique générale pour le discours poétique). Benveniste y parle lui-même de « données », ou de « relevé » : « Relevé que je crois complet », « J'ai abandonné ce relevé qui ne semble pas démonstratif... ».

Cette typologie des notes de travail, issue d'une étude monographique, est *reconnaisable*, du moins dans ses grandes lignes, dans d'autres fonds.

Une particularité remarquée chez Benveniste, que j'ai appelée « ruminantion » semble aussi se retrouver ailleurs, en particulier chez Saussure. Le contenu d'une note est repris sur plusieurs folios testant des terminologies ou des rapprochements, reprenant inlassablement la même

Processus d'écriture dans les manuscrits de linguistes

idée, sous d'autres énoncés. La « ruminantion » marque à la fois l'hésitation et l'insistance : hésitation dans la recherche de la formulation la plus adéquate, insistance de la pensée qui fraye son chemin. La démarche est à la fois cumulative et progressive : tous les éléments essentiels sont conservés, repris et circulent, mais l'ensemble avance vers un fil discursif décanté et ordonné. Les notes préparatoires *réfléchissent* les éléments qui constitueront l'enjeu du discours théorique de l'article : son cadre et sa problématique. Cette ruminantion est particulièrement visible dans les très nombreuses notes (110 feuillets) de Benveniste de préparation pour sa communication au Symposium de Varsovie de 1968, premier symposium de sémiotique : on y voit le linguiste établir, sous toutes formes possibles (tableaux comparatifs, définitions, etc.) les notions de sémiotique/sémantique.

Benveniste a, pour quasiment tous les dossiers que nous pouvons consulter à la BnF, gardé ses notes (de même, Meillet). Même après la rédaction de l'article, les notes sont conservées. Pourquoi ? Une raison pratique s'impose : les réflexions, les mises au point, les références portées sur les notes pouvaient servir à l'écriture d'un autre projet. Mais cela ne suffit pas. L'écriture sûre et cursive dont témoignent les brouillons pourrait nous induire à penser que les notes une fois récupérées dans l'écriture du brouillon sont inutiles. Pourquoi les garde-t-il ? Parce que c'est le lieu où il pense, réfléchit, organise, s'informe ; le linguiste y apprivoise, en le ruminant, ce qu'il est train de découvrir. Il s'agit d'un espace stratégique où l'idée prend lieu, place et forme, où la pensée naît parce qu'elle s'inscrit.

Un brouillon ne peut être configuré comme tel que par rapport à un écrit déterminé qui le suit ou qui l'aurait suivi. Le terme *brouillon* désigne, en effet, par delà la matérialité qu'il représente, l'actualisation d'une *place dans un processus* d'écriture : entre des notes préparatoires, quelles qu'en soient la forme et la teneur, et une mise au net ou un projet de mise au net (dactylographie, édition). Il n'y a de brouillon que d'un projet de texte à venir et le brouillon ne vient généralement qu'après des notes préparatoires, même si une part de celles-ci peuvent accompagner tout le processus. Et de fait, dans le processus d'écriture, le plus intéressant est le passage entre les notes et le brouillon. Dans les notes, Benveniste pense-écrit : il crée, il ouvre un « problème » et pose ses remarques et ses étonnements ; il ne s'agit pas d'une ébauche de la pensée, mais d'une *inscription de pensée*. Dans le brouillon, il formule, il *discourt* ses hypothèses et ses conclusions. Autrement dit, dans les notes, il pense et rumine pour circonscrire son objet et trouver l'expression de ses concepts ; dans le brouillon, il est dans la visée directe de l'écriture théorique exposant son objet pour les autres. Benveniste cherche alors l'expression la plus appropriée en vue du lecteur de son article. Dans l'espace-temps des notes il *pense* ; dans l'espace-temps du brouillon, il *écrit* pour la lecture des autres, ainsi, c'est le brouillon que Benveniste *titre* et *signe*.

Voici une note de travail assez remarquable de Benveniste, préparatoire à sa conférence au symposium de Varsovie :

Fig 13 : Notes pour le symposium de Varsovie (BnF, PAP OR DON 0615)

<p><u>Demander à Watkins la prononciation de Pierce</u></p> <p>Le problème n'est pas de chercher comment des unités se combinent pour former un message ; la question ne se pose pas ainsi ; le message conçu précède, il doit être verbalisé, il se cherche des mots entre lesquels il se divise pour s'énoncer, il y a donc recherche, tension, affrontement entre la conception et le matériel d'expression. Le « codage » instantané est le mécanisme du langage.</p> <p>- Je me demande s'il peut exister d'autres systèmes sémantiques que le langage, et si les autres systèmes de codage ne sont pas tous dérivés du code de la langue.</p> <p>Le principe est la consécution des ^{unités distinctives} éléments. Le principe cardinal est à la base du langage, mais il est aussi</p>	<p><u>Demander à Watkins la prononciation de Pierce</u></p> <p>Le problème n'est pas de chercher comment des unités se combinent pour former un message : la question ne se pose pas ainsi ; le message conçu précède, il doit être verbalisé, il se cherche des mots entre lesquels il se divise pour s'énoncer, il y a donc recherche, tension, affrontement entre la conception et le matériel d'expression. Ce « codage » instantané est le mécanisme du langage.</p> <p>- Je me demande s'il peut exister d'autres systèmes sémantiques que le langage, et si les autres systèmes de codage ne sont pas tous dérivés du code de la langue.</p> <p>Le principe est la consécution des éléments <unités distinctives>. Ce principe cardinal est à la base du langage, mais il est aussi</p>
--	--

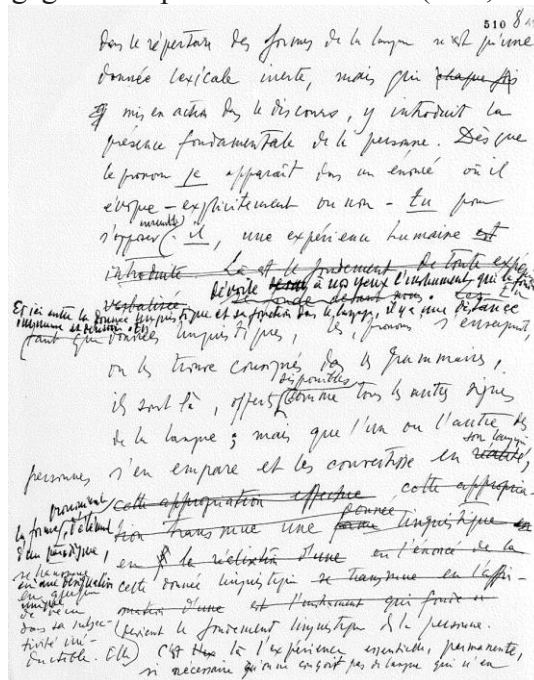
où on le voit s'adresser à lui-même en posant les éléments sur lesquels il pense.

3.2 - Les lieux d'achoppement

Dans tout ensemble de manuscrits, le généticien peut être confronté à des *nœuds* de repentirs dont il expérimente la complexité lors de la transcription. Lieux de travail intense dans le flux d'écriture, cette intrication extrême entre scription, lecture et relecture du déjà écrit est souvent le signe d'un passage théoriquement difficile. C'est un lieu d'achoppement pour le scripteur mais aussi pour l'analyste du manuscrit.

Observons ce folio du brouillon de « Le langage et l'expérience humaine » d'Émile Benveniste :

Fig 14 : Mss pour « Le langage et l'expérience humaine » (BnF, PAP OR, boîte 46, f° 510)

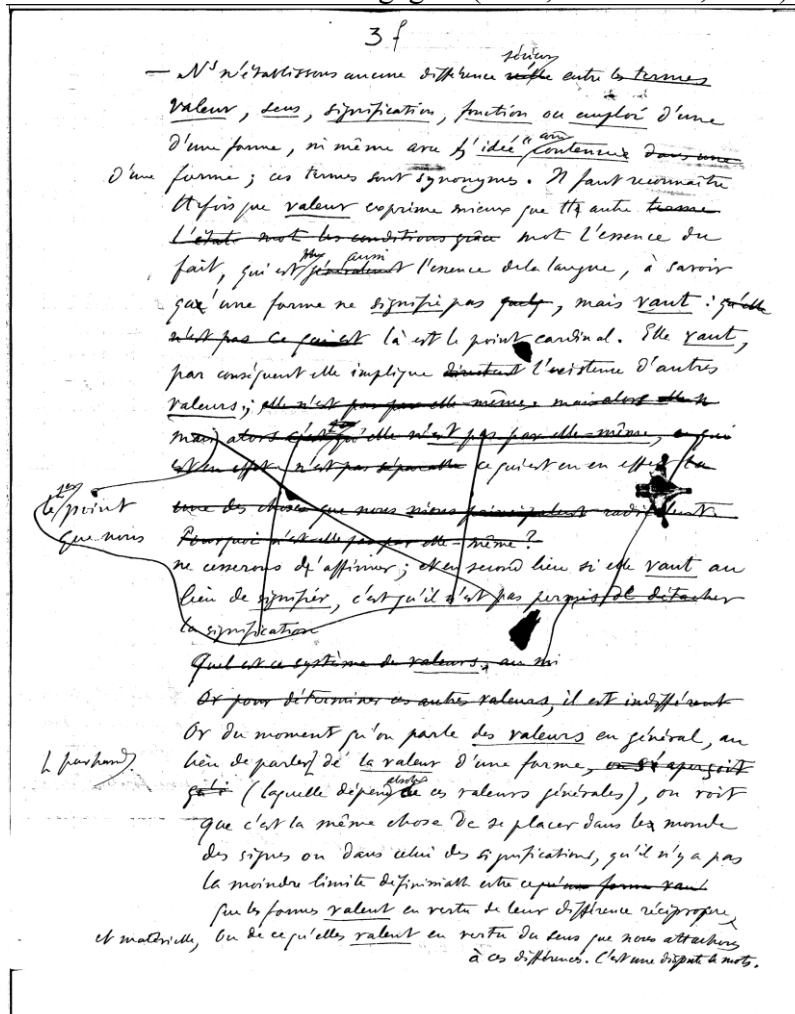


Processus d'écriture dans les manuscrits de linguistes

L'hésitation répétée autour du mot « transmue » (dans le bas du feuillet) indique la difficulté pour le linguiste-scripteur d'établir – *linguistiquement* – cette transmutation, ce passage d'une expérience subjective par un cadre formel nécessaire mais en quelque sorte « dépassé » par ce qui vient le remplir : l'expérience humaine.

Nous pouvons effectuer le même type d'analyse chez Saussure. Prenons pour exemple ce feuillet dont la transcription fait apparaître la réitération insistante d'une même locution :

Fig 15 : Mss de « De l'essence double du langage » (BGE, AdS 372/2, f° 25).



– Nous n'établissons aucune différence réelle < sérieuse > entre les termes valeur, sens, signification, fonction ou emploi d'une forme, ni même avec l'idée < comme > contenue dans une < d'une > forme ; ces termes sont synonymes. Il faut reconnaître toutefois que valeur exprime mieux que tout autre terme. L'état mot les conditions grâce mot l'essence du fait qui est généralement < aussi > l'essence de la langue, à savoir qu'une forme ne signifie pas quelq, mais vaut : qu'elle n'est pas ce qui est là est le point cardinal. Elle vaut, par conséquent elle implique directement l'existence d'autres valeurs ; elle n'est pas pour elle-même, mais alors elle se mais alors c'est qu'elle n'est pas pour elle-même ; ce qui est en effet n'est pas séparable ce qui est en effet la une des choses que nous nions principalement radicalement.

Pourquoi n'est elle pas pour elle-même ?

Le < 1er > point que nous ne cessons d'affirmer ; et en second lieu si elle vaut au lieu de signifier, c'est qu'il n'est pas permis de détacher la signification

On voit bien sur ce passage comment Saussure n'arrête pas son flux d'écriture, il corrige en avançant, sur la ligne même d'écriture. Il inscrit les mots, les rature et continue. Trois fois,

sinon quatre est répété « n'est pas pour elle-même ». Chaque fois l'expression est barrée ; l'insistance à l'inscription est aussi forte que l'insistance à la raturer. C'est la notion même de système qui est en jeu ici : les éléments du système ne comptent « pas pour eux-mêmes » mais par rapport aux relations entre eux. On y voit aussi la relation forme/signification qui donnera le rapport signifié/signifiant (v. Bergounioux (2005)). L'enjeu théorique est majeur dans ce piétinement.⁷

3.3 - La recherche terminologique

Lorsqu'on circule à l'intérieur de l'œuvre d'un auteur, il est relativement aisé de constater l'évolution du discours. Mathieu Valette a ainsi fait la genèse des concepts chez Gustave Guillaume (Valette, 2006), Aya Ono a entrepris la même démarche pour la notion d'énonciation chez Benveniste (Ono, 2007). Les textes publiés informent sur le cheminement ouvertement accepté par l'auteur. L'observation génétique nous apporte beaucoup plus : elle pointe des mises de côté, des émergences avortées, des reprises à plus ou moins longues distances de formulations, de réflexions qui en disent long sur le processus d'élaboration d'un discours et sur la construction de la pensée conceptuelle. Ainsi la notion d'« appareil » et même d'« appareil formel » chez Benveniste va circuler bien avant l'écriture de « L'appareil formel de l'énonciation », mais restera caché dans les brouillons (Fenoglio, 2011).

J'ai montré dans un article (Fenoglio, 2010) par quel processus génétique et énonciatif le mot commun « expérience » devenait, dans l'avant-texte de l'article « Le langage et l'expérience humaine » une notion théorique. La difficulté est alors de choisir un terme de la langue commune pour désigner, représenter une notion spécifique ayant poids de concept dans un discours théorique ?⁸ On y voit que le terme, bien que choisi et stable, c'est-à-dire maintenu, donne lieu à des hésitations presque infinies quant à son extension et à sa compréhension.

Arrêtons-nous, ici, sur le terme *discours* dont Benveniste fait un véritable concept qui est, sans doute, en linguistique générale, l'héritage majeur de Benveniste.

Parfois « parole » le devance dans l'écriture, parfois c'est « langue ». Ces substitutions indiquent alors les difficultés terminologiques de l'invention conceptuelle propres à la création théorique, comme dans cette page du brouillon de « L'appareil formel de l'énonciation », où la substitution de « discours » à « parole » ne peut passer inaperçue.

Fig 16 : Mss de « L'appareil formel de l'énonciation » (BnF, Pap or, boîte 51, env. 198, f°456)

The image shows a handwritten manuscript snippet with several lines of text. At the top, there is a correction: 'Le mécanisme de cette production a été' written above 'discours' which is crossed out. Below this, the text reads: 'du même problème. L'énonciation suppose la création individuelle de la langue en parole. Ici la question - très difficile et peu étudiée encore - est de voir comment le "sens" se forme en "mot", et dans quelle mesure on peut distinguer entre les deux notions et dans'.

Dans le brouillon 1 du dossier de manuscrits correspondants à l'article « Le langage et l'expérience humaine », on trouve, en fin de parcours, la correction suivante : « dans le

⁷ Il est regrettable que l'édition de ces manuscrits de « De l'essence double du langage » ne fait strictement rien de ce passage et l'élimine purement et simplement (*Écrits de linguistique générale*, Gallimard, 2002, p. 28)

⁸ Franck Neveu (2007b, 138) note « l'impossibilité de stabiliser les acceptions lorsque l'on a affaire à des termes issus de la langue commune » dans l'usage du métalangage linguistique.

Processus d'écriture dans les manuscrits de linguistes

discours » se substitue à « ~~grâce au langage~~ », à la ligne en dessous nous avons « dans la langue ». La rature et la substitution expriment une décision théorique.

Fig 17 : Mss de « Le langage et l'expérience humaine » (BnF, PAP OR 46, env.139, f°535)

la temporalité intersubjective dans la chronie ⁴⁰ (33)
⁵³⁵

Le ~~discours~~ intersubjectif a ainsi ses dimensions temporelles, sa temporalité, ses termes. Li se réfère à l'expérience d'une réalité, qui est celle d'une relation primordiale entre le parlant et son partenaire dans une subjectivité (tou à tou) ^{pass} armée ~~grâce~~ ^{par} le discours ~~au langage~~ par l'un et par l'autre, et qui crée dans la langue un plan distinct. En dernier mot, c'est l'expérience d'un régime ^{de l'échange} qui crée l'expérience humaine intersubjective dans la langue.

E. B.

Dans plusieurs notes appartenant à l'ensemble du « discours poétique », manuscrits dans lesquels il part de l'héritage de Saussure (signifiant/signifié) pour innover une spécification d'un type de discours (évoquant/évoqué, iconisant/iconisé), on voit Benveniste se corriger et substituer « discours » à « langue ». Voici un exemple :

Fig 18 : Mss sur « Le discours poétique » (BnF, PAP Or 0429, env.15, f°5)

Approche du sujet

Dans la langue ordinaire, il y a un rapport nécessaire de la langue au monde et un consensus, nécessaire sur cet accord.

Les signes ont donc une référence, et les phrases, au-delà d'une autre, qui est l'état de chose, la situation, à laquelle le « sens poétique » de la phrase réfère.

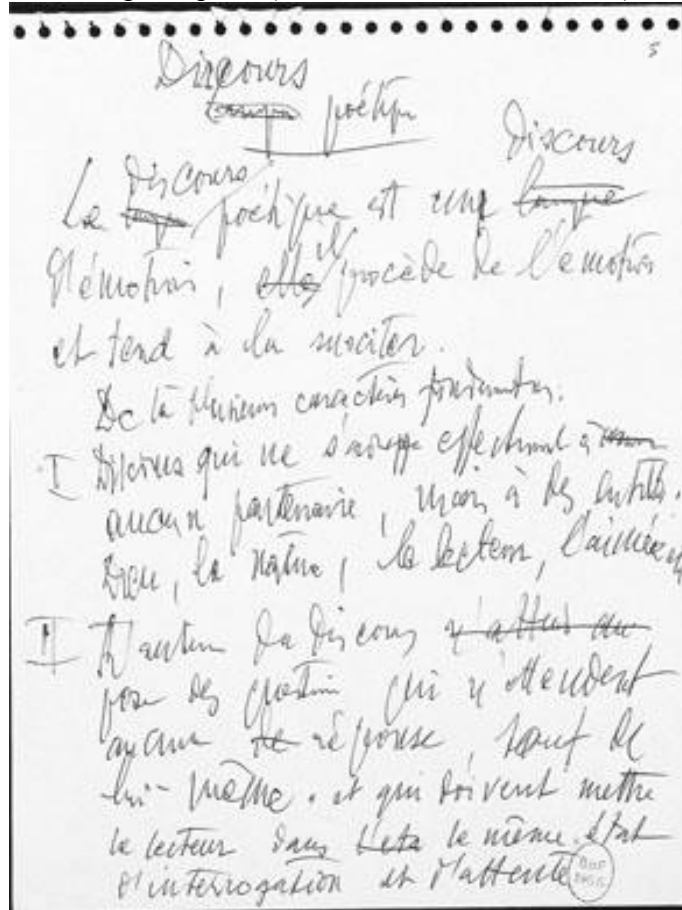
Mais dans la langue poétique la relation n'est tout autre. C'est dans la langue que le poète est seul à parler, une langue qui n'est plus une convention collective, mais l'expression d'une expérience toute personnelle et unique.

Cette langue n'est donc pas connue a priori : celui qui l'entend ou la lit (le côté de la lecture est l'essentiel, peut-être plus important que celui de l'écriture) doit s'y former, l'appréhender, et accéder par cet ^{appréhension} à l'expérience du poète.

Or ~~ce langage~~ ^{le discours} poétique n'a pas de référence objective, mais l'expérience intersubjective du poète. Li est la « référence » du discours poétique.

Et en voici un autre où une triple rature permet la substitution de « discours » à « langue ». On voit en effet que la relecture de sa note le pousse à substituer « discours » au terme « langue » initial. On peut dire que cette relecture et cette correction prennent force de décision théorique.

Fig 19 : Mss sur « Le discours poétique » (BnF, PAP Or 0429, env.15)



CONCLUSION

Je propose ces points de réflexion et ces exemples pour dire que les manuscrits ne sont pas illustratifs, ils ne sont pas un simple accompagnement gratuit d'un propos sur un auteur ; ils sont informatifs, c'est une évidence, mais surtout ils sont heuristiques : ils font penser, ils ouvrent à de nouvelles interrogations.

Fig 20 : Mss sur « L'axiologie du langage » (BnF, PAP OR DON 0429)

La linguistique peut elle
concerner - un seulement
à apprendre l'histoire
intellectuel de l'homme -
mais à modifier sa
échelle de valeurs ?
Telle sera la question.
Nietzsche a parlé d'une
Généalogie de la morale : la
valeur de valeurs change si l'on
en recherche la genèse et l'étyologie.

BIBLIOGRAPHIE

- AUROUX, Sylvain (2008). « La linguistique française et son histoire », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 2008*, en ligne <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08337>
- BENVENISTE, Émile (1966 et 1974). *Problèmes de linguistique générale*, vol I et II, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE, Émile (2011). *Baudelaire* (Présentation et transcription de Chloé Laplantine), Limoges, Lambert-Lucas.
- BENVENISTE, Émile (2012). *Dernières leçons. Collège de France 1968 et 1969* (texte établi par Jean-Claude Coquet et Irène Fenoglio), Paris, Seuil/Gallimard/EHESS.
- BENVENISTE, Émile. *Manuscrits des « Cours au collège de France 1968-1969 »*, BnF, Pap. Or, boîte 40, env. 80.
- BENVENISTE, Émile. *Manuscrits de « L'axiologie du langage »*, BnF, Pap Or 0429.
- BERGOUNIOUX, Gabriel (2005). « Saussure sans sémantique ou le signifié ne fait pas sens », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 18, 69-85.
- CHEPIGA, Valentina, et al. (2012). « Trois types discursifs pour une seule problématique théorique. Le couple conceptuel « sémiotique/sémantique » dans les manuscrits d'Émile Benveniste », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 2012*, en ligne <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20120100133>
- D'OTTAVI, Giuseppe (2012). « Genèse d'un écrit saussurien : de la « théosophie » à une approche de la subjectivité », *Genesis* 35, 129-139.
- FENOGLIO, Irène (2008). « Observer un manuscrit. Transmettre un document de genèse », in Aurèle Crasson (éd), *L'édition du manuscrit. Du manuscrit de création au scriptorium électronique*, Louvain la Neuve, Academia-Bruylant, 53-64.

Irène Fenoglio

- FENOGLIO, Irène (2009a). « Les notes de travail d'Émile Benveniste », *Langage & Société* 127, 23-49.
- FENOGLIO, Irène (2009b). « Conceptualisation et textualisation dans le manuscrit de l'article « Le langage et l'expérience humaine » d'Émile Benveniste. Une contribution à la génétique de l'écriture en sciences humaines », *Modèles linguistiques* Tome XXX-1, vol. 59, 71-99.
- FENOGLIO, Irène (2010). « Conceptualisation linguistique : du manuscrit au texte. Contribution à l'étude des spécificités de l'écriture scientifique », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 2010*, en ligne http://www.linguistiquefrancaise.org/index.php?option=com_toc&url=/articles/cmlf/abs/2010/01/contents/contents.html et <http://www.item.ens.fr/index.php?id=577246>.
- FENOGLIO, Irène (2011). « Déplier l'écriture pensante pour relire l'article publié. Les manuscrits de "L'appareil formel de l'énonciation" », in Emilie Brunet et Rudolf Mahrer (éds), *Relire Benveniste. Réceptions actuelles des Problèmes de linguistique générale*, Louvain la Neuve, Academia-Bruylant, 261-302.
- FENOGLIO, Irène (2012a). « Benveniste auteur d'une recherche inachevée sur "le discours poétique" et non d'un "Baudelaire" », *Semen* 33, 121-162.
- FENOGLIO, Irène (2012b). « "L'axiologie du langage et le langage de l'axiologie". Notes manuscrites d'Émile Benveniste pour un article en cours de travail », in Sonia Branca-Rosoff S. et al. (éds), *L'hétérogène à l'œuvre dans la langue et les discours*, Limoges, Lambert-Lucas, 135-161.
- FENOGLIO, Irène (2012c). « Genèse du geste linguistique : une complexité heuristique », *Genesis* 35, 13-40.
- FENOGLIO, Irène (2013). « Le fonds Émile Benveniste de la BnF est-il prototypique ? Réflexions théoriques et méthodologiques sur les potentialités d'exploitation d'archives linguistiques », in Valentina Chepiga et Estanislao Sofía (éds), *Enjeux théoriques de l'édition des manuscrits de Saussure*, Louvain la Neuve, éd. Academia, à paraître.
- GROSSMANN, Francis, RINCK, Fanny (2004). « La surénonciation comme norme du genre : l'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique », *Langages* 156, 34-50.
- Langages* 147 (2002), Irène Fenoglio et Sabine Pétilion (éds), *Processus d'écriture et marques linguistiques*.
- Langages* 185 (2012), Loïc Depecker (éd), *L'apport des manuscrits de Ferdinand de Saussure*.
- Langue française* 155 (2007), Irène Fenoglio et Lucile Chanquoy (éds), *Avant le texte : les traces de l'élaboration textuelle*.
- Modèles Linguistiques* 2009, Tome XXX-1, vol. 59, Irène Fenoglio et Jean-Michel Adam (éds), *Génétique de la production écrite et linguistique*.
- MUNI TOKE, Valelia (2012). « Le linguiste et le médecin. Les premières lettres de la correspondance Tesnière-Pichon (1936-1937) à la lumière d'un brouillon de Tesnière (1935) », *Genesis* 35, 101-107.
- NEVEU, Franck (2007a). « Singularités langagières du discours scientifique : l'exemple du discours linguistique », *Pratiques* 135-136, 101-118.
- NEVEU, Franck (2007b). « Les fondements normatifs de la terminologie linguistique et l'observatoire discursif de la science du langage », in Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang, 123-148.
- NEVEU, Franck (2008). « Réflexions sur la forme du discours linguistique », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 2008*, en ligne

http://www.linguistiquefrancaise.org/index.php?option=com_article&access=doi&doi=10.1051/cmlf08336&Itemid=129

- ONO, Aya (2007). *La notion d'énonciation chez Émile Benveniste*, Limoges, Lambert-Lucas.
- POUDAT, Céline (2006). *Étude contrastive de l'article scientifique de revue linguistique dans une perspective d'analyse des genres*, Thèse de doctorat, Orléans, vol. XI, n°3-4. <http://www.revue-texto.net/Corpus/Publications/Poudat/Etude.html>
- Pratiques 143-144* (2009), Mohamed Kara M., *Écrits de savoir*.
- RINCK, Fanny (2005). « Images of scientific activity through the research article : a comparison between linguistics and literary studies », in Kjersti Flottum et Olav Korsnes (éds), *Academic Prosa 3*, University of Bergen, 76-86.
- RINCK, Fanny (2006). « Écrire au nom de la science et de sa discipline. Les figures de l'auteur dans l'article en sciences humaines », *Sciences de la société* 67, 94-111.
- SAUSSURE, Ferdinand de, *Manuscrits de « De l'essence double du langage »*, Bibliothèque de Genève, AdS 372.
- SIOUFFI, Gilles, STEUCKARDT, Agnès (1999). *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang.
- SOFIA, Estanislao (2011). « Qu'est-ce qu'un brouillon en sciences du langage ? Notes préalables à une édition numérique des manuscrits de F. de Saussure », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 63, 11-27.
- SOFIA, Estanislao (2012). « Comment écrire pour transmettre ? Modalités argumentatives chez Saussure », *Genesis* 35, 59-86.
- SWIGGERS, Pierre (1983). « Qu'est qu'une théorie (en) linguistique ? », *Modèles linguistiques*, t. 1, vol. 5, 3-15.
- SWIGGERS, Pierre (1999). « Pour une systématique de la terminologie linguistique : considérations historiographiques, méthodologiques et épistémologiques », *Mémoires de la société de Linguistique de Paris*, Nouvelle série, Tome VI : La terminologie linguistique, éd. Peeters, 11-49.
- TESTENOIRE, Pierre-Yves (2010). « Genèse d'un principe saussurien : la linéarité », *Recto-Verso* 6, en ligne <http://www.revuerectoverso.com/spip.php?article179>
- VALETTE, Matthieu (2006). « La genèse textuelle des concepts scientifiques. Étude sémantique sur l'œuvre du linguiste Gustave Guillaume », *Cahiers de lexicologie* 89, 125-142.

PARTIE III

L'espace graphique comme ressource

RHÉTORIQUE DE L'ÉCRIT IMPRIMÉ A LA RENAISSANCE

Marie-Luce Demonet

Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, CNRS, Institut Universitaire de France

Université François-Rabelais, Tours

marie-luce.demonet@univ-tours.fr

RÉSUMÉ

Même s'il y avait déjà, à la fin du Moyen Âge, des différences importantes entre l'écriture manuscrite privée et les manuscrits d'apparat, l'écart de signification s'amplifie avec la diffusion de l'imprimé qui offre progressivement des modèles de représentation de la parole inconnus de la tradition manuscrite. Le livre et sa multiplication provoquent une mise en forme de l'oral qui ne se traduit pas seulement par l'application de normes orthographiques, mais aussi par l'imposition plus ou moins consciente d'une « rhétorique de l'imprimé » qui donne à la page un rôle de structuration cognitive du contenu et de modèle pour la performance orale. Les grammairiens, poéticiens et rhétoriciens se réclamaient de la suprématie de la parole au nom de la conversation « civile » : avec le mot imprimé sur la page, le signe graphique est un *semeion* qui se charge de fonctions déictiques et mémoratives, et un *tekmerion*, signe nécessaire de relations normatives. Les manuscrits de Montaigne et ses interventions sur l'imprimé sont les témoins d'une prise de conscience des possibilités sémiotiques différentielles de ces manifestations graphiques.

ABSTRACT

Although there were already, at the end of the Middle Ages, an important diversity between private handwriting and ceremonial manuscript, the discrepancy in their significations enlarges with the circulation of the printed book, that provides gradually models for the representation of speech, unknown of the handwritten tradition. The multiplication of books moulds the spoken language one can observe not only in the enforcement of spelling rules, but also in the constraint, more or less consciously, of a « rhetoric of print » which confers to the page the task of structuring the content cognitively, and gives a model for delivery. Grammarians, poeticians, and rhetoricians claimed the supremacy of speech for the sake of « civil » conversation : with the word printed on the page, the graphic sign is a *semeion* that endorses deictic and memorative functions, and a *tekmerion*, the necessary sign of normative relations. Montaigne's manuscripts and his corrections on the printed page are the witnesses of the conscious semiotic possibilities, by difference, of these graphic expressions.

« Rhétorique de l'imprimé à la Renaissance »

RHÉTORIQUE DE L'ÉCRIT IMPRIMÉ

Walter Ong avait raison d'insister sur l'imprégnation de plus en plus forte de la culture écrite et de la *literacy* dans les productions littéraires, mais il pensait que la Renaissance était encore dominée par la parole des sociétés de civilisation orale, du fait de la référence constante à la rhétorique (Ong 1982, p. 40). Or celle-ci n'est plus la rhétorique antique de l'orateur, mais une rhétorique de l'écrit éloignée du modèle de la parole. Un nouveau « pouvoir de l'écrit », qu'une ordonnance royale consacre en 1566, s'étend aussi aux nouvelles langues vernaculaires et instaure une domination effective de l'écriture, sans opérer pour autant de distinction entre le manuscrit et l'imprimé (Chartier 1996, Goody et Privat 2007).

Même s'il y avait déjà, à la fin du Moyen Âge, des différences importantes entre l'écriture manuscrite spontanée ou privée et les manuscrits d'apparat, l'écart de signification s'accroît avec la diffusion de l'imprimé qui offre progressivement des modèles de représentation de la parole inconnus de la tradition manuscrite. Le livre et sa diffusion en nombre provoquent une mise en forme de l'oral qui ne se traduit pas seulement par l'application de normes orthographiques et morphologiques, mais aussi par l'imposition plus ou moins consciente d'une « rhétorique de l'imprimé » qui donne à la page et au paragraphe un rôle de structuration cognitive du contenu. Alors que nos contemporains manipulent aisément les outils de la typographie numérique et que pages et paragraphes perdent de leur fonction normative (la machine à écrire les conservait tant bien que mal), il convient de réfléchir au statut du signe typographique en se demandant jusqu'où étendre l'épilinguistique.

Dès la fin du XV^e siècle, la diversification des fontes offre aux auteurs et aux imprimeurs des moyens d'assortir la typographie à un certain contenu, choix très variables selon les pays, les usages et les disponibilités des matériels, et parfois difficiles à interpréter. Si l'on devine chez Abel Matthieu, l'un des premiers descripteurs du français, une convergence entre l'usage des « caractères de civilité » (qui imitent l'écriture de chancellerie, voir Jimenes 2011) et la rédaction cursive de sa grammaire en forme de devis familier sans paragraphes ni chapitres (Mathieu 1559 et 1560), cet auteur revient au romain dans son *Troisième devis* de 1572. De même, la première édition du *Tiers Livre* de Rabelais (Paris, Chrétien Wechel, 1546) est imprimée entièrement en italiques, après la bâtarde des premières éditions de *Pantagruel* et *Gargantua* (1532-1537), et le romain de 1542 : mais la seconde et ultime édition du *Tiers Livre* est à nouveau en romain (Paris, Michel Fezandat, 1552), sans changement majeur dans le texte. Cette question de l'*aptum*, de l'adaptation des polices aux sujets ou aux intentions de l'auteur, évidemment fonction de la disponibilité des casses chez l'imprimeur, sera laissée de côté ici, même si elle touche également à la rhétorique de l'imprimé. La présente étude se concentrera sur la relation entre l'oral et l'écrit sous l'angle de l'écrit typographié.

ÉCRIT ET NÉO-ORALITÉ

La fascination de la Renaissance pour la parole est toute théorique et l'insistance des humanistes sur la conversation et le dialogue tient beaucoup de l'illusion de ce qu'on pourrait appeler une « néo-oralité », celle qui est produite à partir d'un écrit préalable à une lecture à haute voix. La valeur accordée à une communication spontanée antérieure à toute mise en écrit est plutôt de l'ordre de la nostalgie ou de l'utopie. En France, les auteurs de grammaires élaborent à partir de 1530 des normes pour « la » langue française qu'ils voudraient voir correspondre à un code unique où l'écrit sert de modèle à l'oral, inversant la relation naturelle entre l'oral et l'écrit canoniquement exposée au début du *Peri Hermeneias* d'Aristote : les *scripta* sont les *notae* des *voces*, qui sont elles-mêmes les *omoiomata*, des similitudes des concepts, qui sont eux-mêmes des représentations des choses, des *res*. Aristote place le principe de substituabilité également

Marie-Luce Demonet

dans l'étape de l'écrit, « surrogate » de la parole (Harris 2000, p. xii), ce qui fait que l'écrit est mis pour la parole (FIG. 1).

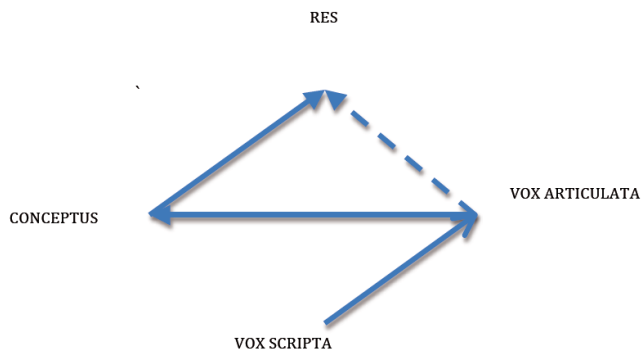


FIG. 1. Schéma aristotélicien classique

Vouloir régler, à rebours de la tradition, l'oral sur l'écrit, modifie la répartition de ce losange sémiotique : le renversement n'est pas revendiqué dans les manuels et pourtant l'*oratio scripta* sert progressivement de moule à la parole, désormais expression des conceptions ordonnées, comme dans l'écrit. À la fin du XVI^e siècle, l'énoncé écrit modèle d'autant mieux la parole que celle-ci est imprimée et calibrée par la reproduction mécanique des mots, des phrases, des paragraphes, ce qui donne une impression d'ordre et de consensus par la démultiplication des repères spatiaux. Geoffroy Tory appelle cet idéal de normation des lettres leur « quadrature », puisqu'elles sont inscrites à la fois dans le carré de la casse et dans le cercle de la perfection géométrique, celle de l'homme de Vitruve, perfection que la future grammaire du français devra aussi mettre en œuvre (Tory 1529, f^o 18v *passim*). Une telle « politesse typographique » se met en place chez certains imprimeurs soucieux du placement des ornements, de la taille des caractères, de la hiérarchie, de la proportion et de la symétrie et culmine dans les impressions elzéviennes du siècle suivant (Riffaud 2011, p. 175-182).

Dans un chapitre d'un livre sur Montaigne, j'ai tenté de retracer les étapes d'un changement important dans la conscience de la particularité du signe écrit, entre Moyen Âge et Renaissance, en France (Demonet 2002, ch. 1) : alors que les descriptions des *signa* dans la tradition aristotélicienne faisaient des *voces scriptae* des signes conventionnels des *voces articulatae*, certains philosophes terministes ou scotistes (notamment Pierre d'Ailly, Pierre Tartaret, John Mair) ont admis qu'elles pouvaient dénoter directement les concepts, et donc les choses *mediantibus conceptibus*. On trouve le schéma d'une telle relation qui passe par l'« image » du mot dans l'intellect, chez le théologien et professeur de philosophie Johannes Eckius (FIG. 2) :

« Rhétorique de l'imprimé à la Renaissance »

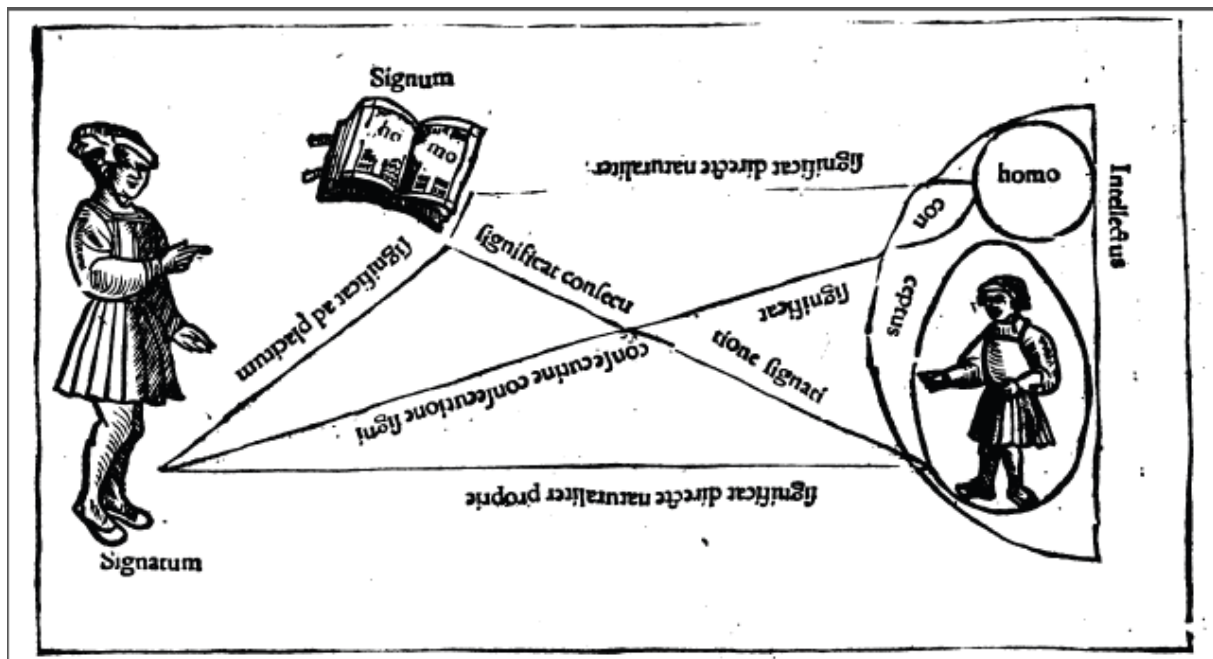


FIG. 2. Johannes Eckius, *Dialectica, Peri Hermeneias*, Augsburg, Miller, 1517, f° 71v. Bayerische Staatsbibliothek.

Eckius systématise les définitions sémiotiques de ses prédécesseurs, notamment Pierre d'Ailly, tout en intégrant les commentaires de Lefèvre d'Étaples (Aristote 1503). Si le signe écrit signifie la *vox ad placitum*, sa relation avec le concept (représenté par le dessin de l'homme dans l'intellect) et avec le *significatum* (représenté par le mot *homo* à l'intérieur de l'intellect) existe aussi, ce qui fait trois « chemins » de la signification, au lieu de deux pour le mot prononcé (FIG. 3).

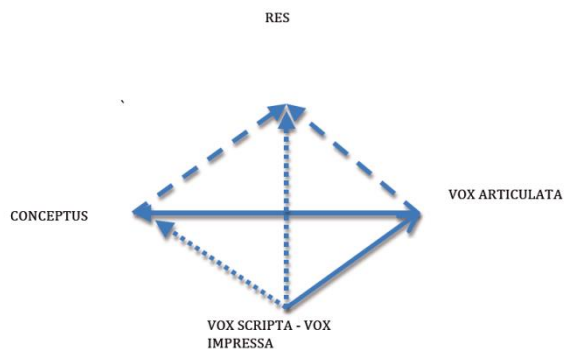


FIG. 3. Schéma aristotélicien modifié

Cette étape historique, reprise et commentée par des jésuites comme Francisco de Toledo (1560), Pedro da Fonseca (1564) et les Conimbres (1607), est malheureusement trop peu connue et n'offre pas de schéma à contempler : celui d'Eckius, que j'ai utilisé dans plusieurs contributions, semble un hapax. Roy Harris a reproché à Aristote son indifférence à la spécificité de l'écriture (Harris 2000, p. 18) : or ce désintérêt relatif avait été largement corrigé par les commentateurs médiévaux, qui avaient intitulé le premier chapitre du *Peri Hermeneias* « De signis », ajoutant et développant la relation de représentation ébauchée par ce texte en recourant à d'autres livres du corpus aristotélicien (*Analytiques, Topiques, Réfutations sophistiques, Rhétorique*), aux définitions des stoïciens et d'Augustin pour inventorier tous les types de signes au-delà des signes linguistiques : sons, voix, aboiements, images, enseignes, carillons, mots du guet, etc. Le titre « De signis » figure encore dans l'édition de la *Logica*

Marie-Luce Demonet

d'Aristote par Lefèvre d'Étaples et, passé le milieu du siècle revenu à la lettre du texte dans les traductions de Joachim Périon par exemple, la description des signes se déploie dès la fin du XVI^e siècle avec les dialectiques jésuites et la seconde scolastique française (Jean Crassot, Bouju de Beaulieu), pendant que Francis Bacon reprend également une répartition générale des signes dans *The Advancement of Learning* (1605), tout comme Rodolphe Goclenius dans son *Lexicon philosophicum* (1613).

Sans doute l'usage de plus en plus fréquent de la lecture silencieuse y est-il pour quelque chose, de même que la vogue des hiéroglyphes, des devises et des écritures chiffrées, et la connaissance de l'origine idéogrammatique de l'écriture hébraïque que l'on considérait souvent comme l'écriture des origines, voire comme l'écriture des étoiles. La diffusion des idéogrammes chinois et sino-japonais dans la seconde moitié du XVI^e siècle conforte cette intuition, que l'écrit peut signifier indépendamment de l'oralisation et même sans « langage intérieur », directement par l'image, l'icône de l'objet qui apparaît dans la *phantasia* (Demonet et Uetani, 2008).

D'abord *semeion* vassal du mot prononcé, le signifiant graphique devient *signifié* graphique investi d'une relation de nécessité avec le concept, *tekmerion* nécessaire parce que rationnel selon la terminologie aristotélico-stoïcienne. Cette rationalité cognitive est consacrée par la supériorité idéologique de l'écriture, considérée comme plus noble que la parole parce qu'elle provient du sens de la vue et communique directement avec la raison. Les règles de grammaire et d'orthographe du latin et du grec, à propos desquelles les humanistes se disputent, s'imposent désormais à l'écrit grâce à la typographie qui exécutera les préceptes des grammairiens en matière d'accents et de ponctuation, dans un rapport éloigné au latin réellement parlé : on sait que le purisme des humanistes avait rendu la pratique orale du latin plus élitiste et favorisé l'essor des vernaculaires. Il serait tentant de développer un parallélisme avec la grammatisation des langues vulgaires qui s'élabore en même temps : mais, alors que pour les langues classiques les divergences sont minimales car les savants ne disposent d'aucun témoignage oral, les langues vernaculaires souffrent d'une concurrence de parlars réels qui change la nature du bien dire. Les auteurs voudraient appliquer à l'oral les règles qu'ils ont déduites des grammaires du latin et induites des usages pour constituer le bien parler, alors que chaque auteur dans sa région, dans son milieu (courtisan, parlementaire, urbain) et avec son français oral spécifique prétend être dépositaire d'une langue légitime susceptible de nourrir une *koiné* orale. Pour que celle-ci soit reconnue elle doit être imposée, être lue à partir de l'écrit, et notamment de l'écrit qui se répand dans les écoles à partir du modèle latin : l'imprimé. La force persuasive du texte imprimé est d'autant plus efficace que son support peut se démultiplier et faire adopter un sociolecte comme civil et consensuel, par la grâce même d'une autorité royale quémendée dans les préfaces.

En effet, l'écrit est plus civil que la parole spontanée et l'écrit imprimé plus encore que le manuscrit, plus politique aussi : alors que l'écriture manuscrite, même calligraphiée comme elle pouvait l'être à l'époque, trahissait les habitudes du scribe, le texte imprimé dépossède l'auteur ou le copiste de cette relation corporelle à la production écrite et l'on peut parler, comme Roger Laufer, « d'énonciation manufacturière », expression d'un groupe et manifestation d'une coutume sociale constituée à tâtons par les imprimeurs et leurs ateliers, malgré les interventions normatives d'humanistes correcteurs d'imprimerie comme Rabelais ou Dolet. Si le mot graphique a comme le mot parlé un signifiant et un signifié, le signifié graphique serait identique au signifié phonique tout en possédant ses propres traits sémiotiques : non seulement il signifie, mais il manifeste ce que l'interprétant doit déchiffrer. François Sébastianoff parle à propos du mot graphématique de son « manifesté », terme d'autant plus pertinent qu'il correspond à la notion de *signum manifestativum*, l'une des divisions des signes à l'époque de la Renaissance (Sébastianoff 2006, p. 37-52). Il n'est pas sûr toutefois (et les

« Rhétorique de l'imprimé à la Renaissance »

auteurs de la Renaissance n'en disent rien) que le « manifesté » graphique n'inclue pas le signifié graphique. Les néoscolastiques jésuites distinguent un signe représentatif —comme le signe linguistique— du signe manifestatif qui correspond au signe « d'ostension » chez Umberto Eco (1988, p. 53). Il me semble que cette manifestation graphique distincte de la représentation linguistique n'entre pas moins dans le champ de la signification, non par équivalence, mais par inférence. Si les caractères italiques ne « représentent » rien de différent des caractères romains, ils permettent d'inférer des significations supplémentaires : élégance, proximité avec la cursive familière, « italianisme » graphique, mot étranger. Dans les éditions des *Essais* contrôlées par Montaigne, toutes les citations poétiques sont en retrait et en italiques, qu'elles soient en latin, grec, italien ou français. On peut en inférer un marquage volontaire à la fois du lyrisme et de l'altérité.

Comme cette manifestation de sens est partagée en principe par tous les exemplaires d'un même livre, et par tous les livres des imprimeurs qui utilisent les mêmes codes typographiques, elle relève d'une coutume qui s'étend ou qui s'éteint au gré des usages admis. C'est l'équivalent d'une *consuetudo*, plus que d'une loi ou d'une norme, à partir des concessions des uns et des autres, et d'adoptions spontanées ou suscitées de caractères ou de signes.

Cependant, ce que l'imprimé fait gagner à l'auteur en diffusion, il le lui fait perdre en singularisation, à une époque où, justement, l'individu se proclame unique et où l'auteur revendique un génie singulier (Harris 2000, p. 177). D'où la nécessité de compenser cette perte par des systèmes de personnalisation juridique et esthétique : juridique avec le privilège, qui, même s'il est surtout destiné à protéger l'imprimeur, mentionne la plupart du temps le nom de l'auteur, avec une signature imprimée mais officielle. Esthétique également, car, à partir des années 1520 en Italie, apparaît le portrait de l'auteur au verso de la page de titre ou du privilège, comme si le texte était une parole issue de cette bouche représentée dans la gravure et entretenant l'illusion d'une conversation mise en page avec le lecteur (Demonet 2013). Cette nouvelle façon de signer un livre par un portrait qui se veut physionomique et unique fait oublier que le livre imprimé est un « multiple ».

Les ouvrages italiens qui théorisent la conversation à partir des mêmes années 1520 et l'exposent en dialogues, comme le *Cortegiano* de Castiglione (1528), préconisent une oralité idéale soumise avant tout à un principe de civilité dont la référence à l'écrit participe. L'immense succès de ce texte a été tributaire du moment où il a été imprimé, plus de quinze ans après sa rédaction, diffusant à la fois préceptes et modèles. Le texte imprimé manifeste différentes formes de parler et surtout d'écrire, et accompagne cette fiction de parole sociale qu'est le dialogue humaniste.

Cette combinaison de lois typographiques et de coutumes graphiques, de norme et d'usage, encourage les élites à parler en vernaculaire à partir des livres, afin de pratiquer une oralité de second niveau, réfléchie et comme écrite d'avance. Montaigne dit qu'il a « dicté » ses *Essais*, que nous faisons « sonner [les paroles] au-dedans de nos oreilles » avant de parler (p. 459) et qu'il « parle au papier comme au premier [qu'il] rencontre » (p. 790), et ces indications sont à la fois sincères et rhétoriques : il est probable qu'il a dicté à un secrétaire les premiers jets des *Essais*, et même « en se promenant »¹ mais, à partir de 1588 au moins il n'a cessé jusqu'à sa mort d'augmenter lui-même les *Essais* et de modifier très soigneusement les graphies de l'exemplaire qu'il corrigeait en vue d'une autre édition. On a pu argumenter en faveur de l'importance de l'oralité des *Essais* des nombreuses rectifications de la ponctuation et des majuscules sur cet *Exemplaire* conservé à Bordeaux (*EB*) : or ces signes ne s'entendent pas et, tout comme le système de ponctuation proposé par Étienne Dolet, ils mettent en évidence une

¹ « tantost je resve, tantost j'enregistre et dicte, en me promenant, mes songes que voicy » (III, III, 828b). Nos références aux *Essais* renvoient à l'édition Villey-Saulnier, Paris 1965.

Marie-Luce Demonet

organisation syntaxique de la phrase entre deux pauses fortes. Ils indiquent le découpage des syntagmes, l'isolement des groupes nominaux et des circonstanciels qui n'ont d'oral qu'une relation problématique à la « respiration ». Ils ont surtout la fonction de marquer la séparation des parties de l'énoncé.

Les discussions sur la supériorité du sens de la vue ou de l'ouïe sont topiques : Montaigne et Jacques Peletier du Mans sont en France les rares auteurs qui disent préférer la communication orale, pour des raisons philosophiques qu'on peut dire naturalistes. Il n'empêche qu'ils accordent tous deux une importance remarquable aux signes écrits et à leur diffusion imprimée, c'est-à-dire publique et civile : malgré une présentation apparemment conciliante de son *Dialogue de l'ortographe*, Peletier aurait sans doute apprécié que son système graphique supposé transcrire l'oral serve de norme (Peletier 1550), et Montaigne qui dit ne pas se soucier d'« ortographe » (*sic*) est particulièrement pointilleux sur la ponctuation et sur certaines graphies. En revanche, il ne l'est guère dans ses manuscrits (y compris les lettres et les arrêts), faiblement ponctués : des points de fin de phrase, un usage modéré des virgules et de rares deux-points alors que la ponctuation imprimée multiplie par deux la fréquence des virgules, constituant ce qu'André Tournon appelle, d'après Montaigne lui-même, un « langage coupé », mais qui ne l'est que dans la version imprimée et dans les surcharges manuscrites.

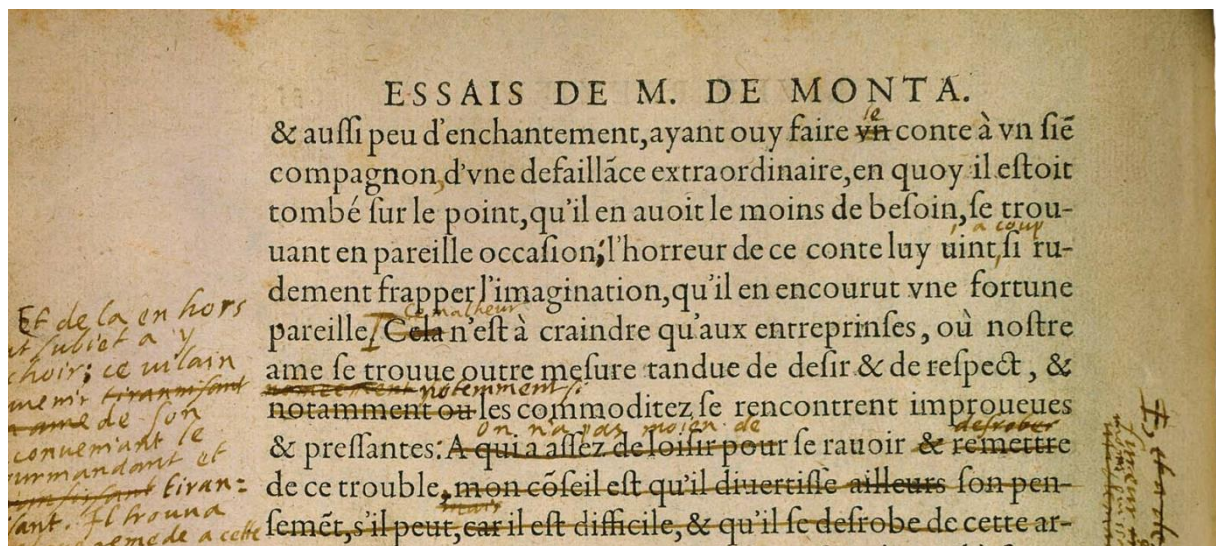


FIG. 4. Montaigne, *Essais*, Paris, Abel L'Angelier, 1588, I, 21, f° 35v. Bibliothèque Municipale de Bordeaux, en ligne sur le *Montaigne project*, Université de Chicago.

Regardons cet extrait d'une page de l'Exemplaire de Bordeaux (FIG. 4), tiré du chapitre « De la force de l'imagination », chargé d'additions manuscrites et de retouches sur l'imprimé, qui raconte l'histoire scabreuse et amusante d'un dénouement d'aiguillettes. Lorsqu'il rectifie la ponctuation ou modifie la partie imprimée, Montaigne est comme un typographe qui corrige des errata et comme un auteur révisant son texte. Est-ce par souci de l'oralisation ? Rien ne l'indique : les retouches de ponctuation et de majuscules, qui accentuent la segmentation, ne transforment pas le texte déjà imprimé en langage coupé oral : celui-ci ne s'entend pas et nul ne saurait comment le « respirer ». En revanche, on conçoit bien ce rythme de pensée que Montaigne entend infléchir dans le sens de la relance et de l'incomplétude, voire de la *skepsis*, en combinant le souci grammatical qu'avait Dolet de marquer les parties de l'énoncé, et la tradition des textes de droit, encore en usage dans les privilèges et les arrêts, de marquer une ponctuation médiane par virgule + majuscules ou point + minuscule.

Par ces méticuleuses interventions sur le texte imprimé, une fois sur deux non respectées par l'imprimeur de l'édition posthume (c'est pourtant le même que celui de 1588), Montaigne semble singulariser à nouveau la trace graphique de ses *Essais*, à un moment où le livre doit

« Rhétorique de l'imprimé à la Renaissance »

offrir une image consensuelle de la langue. Les remarques critiques d'Étienne Pasquier sur les gasconismes volontaires de Montaigne prouvent que cette norme se mettait en place sans être universelle. La première édition des *Essais* était parue en 1580 à Bordeaux, en orthographe simplifiée mais encore « panachée » d'usages anciens, selon Nina Catach, chez un imprimeur très proche de sa maison de ville. Nous savons que Montaigne est intervenu en cours d'impression (Catach 1997, p. 136).

Les graphies manifestement occitanes qu'on relève dans ses manuscrits antérieurs (*oune, asture*) selon les relevés de Charles Beaulieux et ce que l'on peut voir dans leur transcription fidèle et récente par Alain Legros pour les arrêts autographes et les notes manuscrites sur les *Ephémérides* de Beuther (Legros 2010), ont cependant déjà disparu dans les *Essais* de 1580 : l'imprimeur Millanges a fréquenté le collège de Guyenne tout comme Montaigne et pratique surtout la simplification orthographique. L'édition de 1588 en revanche est parisienne, chez Abel L'Angelier qui sera aussi l'imprimeur de l'édition posthume : les graphies sont plus étymologiques que dans les éditions bordelaises, l'orthographe n'est réformée que dans l'usage du Ç et des accents à la finale, la ponctuation est dense, évitant le plus souvent les combinaisons recherchées par Montaigne comme la virgule suivie de la majuscule. Imprimé à Paris, Montaigne se serait-il fait plus « courtisan » ? Nina Catach avait remarqué ce nouveau conservatisme inspiré, selon elle, par Marie de Gournay, et destiné à prendre ses distances avec les réformateurs de l'orthographe Réformés et exilés. Elle émet l'hypothèse d'une « 'conversion', comparable toutes proportions gardées à celle d'Henri IV au catholicisme » (Catach 1997, p. 147). Sans aller jusqu'à qualifier les graphies des *Essais* de 1588 et des retouches sur l'imprimé dans *EB* d'orthographe catholique ou tridentine, on peut néanmoins accepter l'idée que Montaigne consent à une solution de compromis, « politique » en quelque sorte, au sens où les éditions parisiennes devraient être convenables à la nouvelle civilité monarchique, tout en préservant la singularité de la ponctuation et des majuscules. Toutefois l'édition posthume de 1595 accentuera ce conservatisme en effaçant souvent les marques de singularité, comme André Tournon l'a bien montré, et en soulignant le néo-conservatisme de l'orthographe courtisane. Qu'on en juge précisément sur les lignes où Montaigne avoue son incompétence en orthographe tout en dénonçant celle des imprimeurs (FIG. 5) :

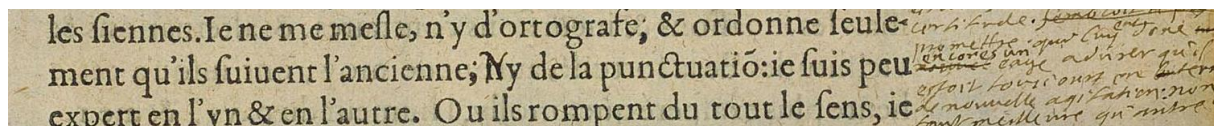


FIG. 5. Montaigne, *Essais*, Paris, Abel L'Angelier, 1588, III, 9 « De la vanité », f° 425r (erreur pour 433r). Bibliothèque Municipale de Bordeaux, en ligne sur le *Montaigne project*, Université de Chicago.

Ce qui devient dans l'édition de 1595 (FIG. 6) :

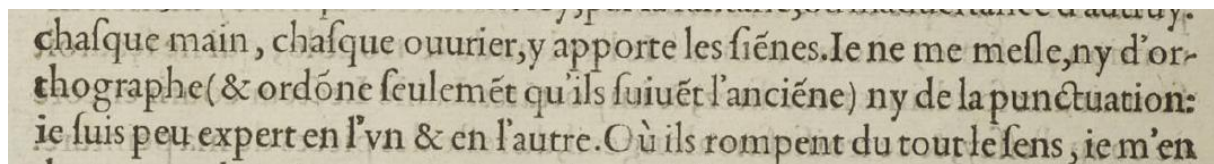


FIG. 6. Montaigne, *Essais*, Paris, Abel L'Angelier, 1595, p. 124. Bibliothèque de l'Université de Cambridge, en ligne sur les *Bibliothèques Virtuelles Humanistes*, Université de Tours.

« Orthographe » est cette fois écrit à la grecque. Sur cinq éditions récentes consultées, deux suppriment la virgule après « mesle », peu admissible en français moderne précisément parce qu'elle gêne une lecture orale habituée à ne pas séparer un verbe transitif de son complément

Marie-Luce Demonet

(Montaigne-Villey 1965, p. 965 ; Montaigne-Tournon 1998, III, p. 278)². Nous ignorons si cette ponctuation syntaxique pouvait servir à la lecture des *Essais* à haute voix (900 pages !). Qui pourrait se vanter de « respecter la phrase de Montaigne, parlée autant qu'écrite, peut-être dictée, calquée en tous cas sur sa pensée sinueuse comme au cours d'une conversation amicale avec nous » (Catach 1997, p. 162) ? N. Catach écarte la possibilité d'éditer les additions d'*EB* trop peu ponctuées, invitant à suivre l'édition imprimée : elle allait dans le sens d'une nouvelle oralité souhaitée par les grammairiens de l'époque, issue de l'imprimé.

On remarque une autre double retouche de ponctuation sur *EB* : la modification des deux virgules en deux-points après « orthographe » et avant « ancienne », incise interprétée comme une séquence parenthétique par l'édition de 1595 qui supprime la majuscule à « Ny ». La retouche n'est transcrite que par l'édition Naya qui garde la majuscule à « Ni » tout en modernisant l'orthographe. Une telle intervention manuscrite insiste sur la segmentation de la phrase : elle peut être exploitée dans le sens de l'oralité, mais une oralité secondaire, celle de la *pronuntiatio* rhétorique qui résulte de l'impression postérieure au marquage des « litures » (ratures) et « trasseures » comme Montaigne avoue les pratiquer dans ses lettres familières (Montaigne-Villey 1965, p. 254).

ORALITÉ TYPOGRAPHIQUE

Cet exemple montre que Montaigne a utilisé les ressources cognitives et expressives de l'écrit imprimé, de même que ses vertus de sociabilité et de civilité, tout en laissant la lecture de ses *Essais* au choix du lecteur. Les savants soucieux du bien parler s'en occupaient, en revanche, et ont utilisé la force de l'imprimé pour inventer une prononciation urbaine et rhétorique.

Les historiens du livre insistent sur le fait qu'avant l'imprimé les scripteurs avaient une « double orthographe », comme Gilbert Ouy l'avait montré à Nina Catach, pratique qui distingue le manuscrit privé du manuscrit calligraphié. On retrouvera plus tard cette dichotomie, sauf que c'est l'imprimé qui prend la place du manuscrit d'apparat (Ouy 2001), et, du fait même de sa dimension « manufacturière », il s'éloigne de l'écriture privée. Ce double usage est encore visible au XVII^e siècle dans les manuscrits d'auteurs comme chez Corneille, Bossuet et Louis XIV lui-même (Pellat 1998 et 2001).

Sans aller jusqu'à reconnaître une schizophrénie scribale, on peut observer une large gamme d'usages graphiques plus ou moins policés, plus ou moins indifférents à une quelconque rectitude. De nos jours, nous sommes moulés par l'école et ses règles d'écriture, si bien que la désinvolture de l'écriture privée actuelle est un choix souvent assumé et conscient de sa distance par rapport à une norme imposée. Au milieu du XVI^e siècle en France, certaines normes venaient tout juste d'être proposées par des grammairiens souvent en désaccord entre eux : l'écriture privée non travaillée est l'usage dominant, et l'écriture destinée à autrui, et à plus forte raison lorsqu'elle est publiée, est une recherche rhétorique d'*aptum* au public, au genre, et à l'*ethos* que l'auteur veut faire apparaître. Elle est recherche de style, de *character*, et le produit offert au public sert à son tour à la performance orale — du moins le suppose-t-on.

En fonction de ces habitudes et sur ce moule figé par le poinçon, le papier et l'encre, le français parlé s'est lui-même réformé, comme l'orthographe, la visualisation envahissante de l'écrit ayant une puissance d'évidence, une *enargeia* persuasive qui met l'écrit imprimé au service des

² Balsamo 2007, p. 1009 ; Céard 2001, p. 1506 ; Naya 2009, p. 262. Aucune de ces éditions ne transcrit la ponctuation de ce passage de la même manière. Le projet ANR MONLOE (« Montaigne à l'œuvre ») mené à Tours tente de revenir à ce que l'on voit sur *EB*, tout en montrant aussi la version imprimée de 1588 avant surcharge, avec un encodage approprié (l'édition numérique est en ligne depuis le 8 décembre 2015 : <http://montaigne.univ-tours.fr>).

« Rhétorique de l'imprimé à la Renaissance »

coutumes d'imprimeurs, des diktats des grammairiens plus ou moins appliqués, et des exigences d'auteurs inconstants dans leurs préceptes et dans leurs pratiques, comme Ronsard.

LA LANGUE ORALE RESTITUÉE

J'ai tenté d'expliquer dans deux articles que la prétendue prononciation restituée accablant une partie des représentations baroques actuelles est une application naïve non pas de la prononciation réelle du français de la Renaissance, mais de ce que certains savants (et pas tous) auraient voulu qu'elle soit : à savoir, justement, une oralisation de l'écrit (Demonet 2011a, 2011b). Les arguments des spécialistes du théâtre et du chant responsables de cette mode qui a même ébranlé ce qui était traditionnellement enseigné dans les universités, conduisent — obligent — les acteurs à prononcer tous les graphèmes, y compris les lettres étymologiques comme le L de « douLce », à dénasaliser, à articuler toutes les consonnes finales et à faire entendre les E dits muets.

La question des consonnes finales est particulièrement sensible : Eugene Green s'appuie sur Palsgrave, grammairien anglais qui publie en 1530 une grammaire du français pour les Anglais, mais qui a, plusieurs de ses transcriptions phonétiques le prouvent, une prononciation anglaise du français, où l'on prononce les consonnes finales, naturellement (Green 1990, 2001). Robert et Henri Estienne, grammairiens *et* imprimeurs, recommandent d'en faire autant pour d'autres raisons : parce qu'il faut distinguer la prononciation des *periti*, des habiles, de celle du peuple qui déforme les sons et fait tomber les « lettres » notamment en fin de mot. Ils essaient non seulement de maintenir celles-ci à l'écrit, mais de les rétablir à l'oral pour bien marquer la distinction des sons, supprimer les homophones, et surtout, en restituant la prononciation du S au pluriel, de faire entendre que le français est une langue grammaticale. La notion d'articulation est l'un des traits qui distinguent les Français entre leurs régions et leur niveau social, et distingue l'homme de l'animal, qui n'a que des « voix ». Ainsi faudrait-il dire ENNFANNT au singulier en faisant sonner le T, et ENNFANNS au pluriel en faisant sonner seulement le S. La consonne finale est aussi maintenue parce qu'elle s'entend à la liaison : elle sera donc supprimée devant consonne, mais rétablie devant voyelle à la liaison, et rétablie aussi, disent ces grammairiens, « à la pause ». Conscients de la contradiction entre l'usage réel et l'idéal de grammaticalisation de l'oral, ils en viennent à préconiser une demi-prononciation, très douce, et avouent que ces phonèmes ne s'entendent presque pas. Le peuple ignore ce bien parler qui est en fait la traduction sonore d'un bien écrire qui perpétue un état de langue disparu.

Où sont ces pauses qui légitiment l'articulation des consonnes finales ? Notion éminemment orale, la pause ne peut se traduire à l'écrit que par la ponctuation, les blancs et le paragraphage. Les paragraphes sont si peu courants à l'époque de Montaigne que les *Essais* n'en comprennent guère avant 1600 ; les seuls vrais blancs isolent les titres des chapitres et les citations en vers, vers latins pour la plupart, et *en italique* comme on l'a vu, signifiant typographique qui n'hérite pas du manuscrit. La fin de vers chez les néo-oralisants obligerait à respecter une pause, à prononcer les consonnes finales et à masculiniser les rimes féminines, condamnant les enjambements et la liaison syntaxique à ne plus en être. Si la pause est marquée par une virgule, l'extrême variété des usages ponctuants à la Renaissance et le faible taux de signes de ponctuation dans les manuscrits courants rendent toute prononciation des consonnes finales tributaires du bon vouloir du lecteur. En outre, il existe des points qui marquent une césure logique dans la phrase, mais non une pause réelle avec changement d'intonation, comme ces deux-points placés là où nous mettrions une virgule. Quant à la rime, elle est prise souvent à tort comme une preuve : les rimes graphiques et grammaticales existent déjà à l'époque car on ne fait pas rimer un singulier avec un pluriel. Alain Riffaud a mis en doute la confiance que l'on peut avoir dans la ponctuation des imprimés de théâtre au XVII^e siècle en la comparant avec celle des manuscrits : loin d'être une partition dont les acteurs pourraient se servir dans

Marie-Luce Demonet

leurs performances, cette ponctuation est davantage un habillage public, un costume, une coutume destinée à être vue mais dont la manifestation varie d'une édition à l'autre (Riffaud 2007).

Les exemples utilisés par les partisans de l'hyper-oralisation des graphèmes imprimés sont pris à Ronsard (qui veut qu'on prononce dans la *Franciade* les S pour produire des effets d'imitation), au *Dictionnaire des rimes* fort tardif d'Odet de La Noue (1596, alors que les savants avaient déjà sévi), et aux grammairiens normatifs comme les Estienne, ou à un anglophone comme Palsgrave. Les restitutionnistes laissent de côté les exemples contraires qu'on trouve dans les jeux de mots et les rébus, ou chez d'autres savants et poéticiens comme Sébillet, Abel Mathieu ou Tabourot. Le fameux S avant le T, toujours présent dans les graphies au XVIIIe siècle, sert à marquer l'allongement de la voyelle : mais certains scripteurs, dès le XVe siècle, l'avaient supprimé, signe qu'on pouvait allonger la voyelle sans que ce soit marqué et encore moins prononcé. Montaigne, dans ses manuscrits (hors Exemplaire de Bordeaux), peut aussi l'ignorer ou signaler l'allongement par l'apostrophe. Ferdinand Brunot avait déjà noté que les puristes et bons défenseurs du français illustre avaient préconisé de prononcer à nouveau le S devant le T dans les dérivés du latin où il avait depuis longtemps disparu, mais comme il était prononcé dans les emprunts récents, le caractère anomalique avait pu provoquer une réaction inverse d'hypercorrection (Brunot 1905-1942, II, p. 93 *sqq.*). Du Bellay préconisait l'illustration de la langue française : pour ses disciples ce lustre doit d'abord se *voir* et participer de cette rhétorique de l'écrit, de cette propagande dont les imprimeurs sont les diffuseurs.

Les grammairiens érudits partisans de l'orthographe étymologique tentent de forcer l'oral à se trouver en conformité avec l'écrit : partageant avec les réformateurs phonétistes comme Louis Meigret et Jacques Peletier le souci de la correspondance bi-univoque entre graphème et phonème, ils souhaitent l'appliquer dans l'autre sens : la parole doit oraliser l'écrit ; non pas générer le mot écrit, mais le rendre sonore.

SÉMIOLOGIE TYPOGRAPHIQUE

Plus sémiotique que linguistique, le signe typographique mérite d'être pris en considération. En dehors des études sur l'histoire de l'orthographe, surtout depuis les travaux de Nina Catach et de son équipe, les linguistes ont peu prêté attention aux spécificités linguistiques de la *typographie*. La graphématique comprend dans une même ontologie les graphèmes manuscrits et imprimés. L'étude déjà ancienne de Göran Hammarström (1964) offrait une nouvelle distribution terminologique en différenciant graphème et typème : mais *graphème* représente pour lui l'ensemble des réalisations graphiques d'un même phonème, et son *typème* est indifféremment manuscrit ou imprimé, l'un n'étant qu'une variante de l'autre.

J'aurais volontiers adopté le terme de « typème » dans le sens où un informaticien et un spécialiste d'Unicode comme Jacques André le comprend : sont des typèmes tous les signes typographiques, alphabétiques ou non, incluant le caractère, le glyphe et ces non-caractères que sont les signes de ponctuation et les traits distinctifs comme la majuscule, qui ne se « prononce » pas (André 2013). « Typographème » est une autre possibilité pour les linguistes qui en usent quelquefois, mais il devrait s'opposer, en toute symétrie, à « chirographème ». André Tournon utilise « typographème » dans un sens particulier, qui revient au « typème » de Hammarström : les interventions manuscrites d'un graphème sur un texte imprimé, lorsque Montaigne transforme à la main une minuscule imprimée en majuscule par exemple. Mais il est étrange d'appeler typographème un signe tracé à la main (Tournon 2012).

Dans un article particulièrement inventif sur le plan terminologique, Ezio Ornato, médiéviste spécialiste des incunables, propose une bonne trentaine de néologismes pour décrire scientifiquement les spécificités de l'écriture typographique, reprenant le terme de typème (le

graphème-modèle, « platonicien »), auquel correspond l'objet matériel, le typon, puis des chirèmes et des chirons pour leurs équivalents manuscrits (Ornato 2010). J'avoue que le terme de chirème, qui est l'idée du graphème manuscrit dans l'esprit du scripteur avant qu'il ne place la plume sur le papier, est assez séduisant dans sa proximité avec l'inévitable chimère.

Sans poursuivre ces essais néologiques, je voudrais illustrer la nécessité de réfléchir non seulement à une terminologie adéquate mais aussi à une sémiotique adéquate du typographème, du mot et de la phrase typographiés. Prenons par exemple le tilde, reste d'une marque de nasalisation. Utilisé systématiquement dans les textes latins de la première époque de l'imprimerie, que ces textes soient manuscrits ou imprimés, il est moins fréquent dans les textes français en écriture humanistique, celle d'un Rabelais par exemple ou d'un Montaigne. D'après les travaux de Gilbert Ouy (2001), Susan Baddeley et Liselotte Biedermann-Pasques (2003), le tilde devient à partir du XV^e siècle signe d'abréviation pour gagner de la place. Il sert surtout à aller plus vite dans l'écriture manuscrite et peut se trouver n'importe où sur la ligne. Dans l'imprimé français en revanche, il est exclusivement signe d'abréviation puisque le critère de la vitesse entre moins en ligne de compte, même si le typographe fait l'économie d'un caractère. D'après mes observations la plupart des voyelles tildées, qui portent effectivement sur des nasales et souvent sur des syllabes qui ne se prononcent pas comme à la 3^e personne du pluriel, des doubles N ou des doubles M, figurent dans la partie droite de la page, là où le typographe ajuste les derniers caractères pour les faire tenir et éviter la coupure des mots (Demonet 2004). Dans les notes manuscrites de Montaigne, le tilde est utilisé fréquemment en latin et en français.

Un typographème mineur comme le tilde est le symptôme d'une transition vers le texte intégral où toutes les abréviations seront développées, tous les mots transcrits, en sorte que le lecteur hésite moins sur la façon d'interpréter et éventuellement de prononcer. Guidé par la page, le lecteur suit docilement ce que l'imprimé lui dicte avec ses figures et son rythme. On sait que la lecture à haute voix était encore fréquente pour la poésie et les romans : Montaigne la met en scène précisément dans une page du chapitre « Sur des vers de Virgile » (III, 5), connu pour ses aveux assez francs sur le mariage et le sexe. Sa fille lisant à haute voix vient à rencontrer le mot « fouteau », nom d'une sorte de hêtre et innocent dans le contexte selon Montaigne³ : mais la gouvernante intervient pour éviter la lecture de ce passage, ce qui, selon le père amusé par cette censure maladroite, remplit le livre de rêveries érotiques « que le commerce de vingt laquais n'auraient su satisfaire » (Montaigne-Villey 1965, p. 856). L'auteur emploie, pour les décrire, les mots « son » et « syllabes scelerées » (scélérates) : la force revivifiante de l'écrit imprimé *prononcé*, et distribué à l'infini aux jeunes filles, est d'autant plus efficace que l'on tente de la faire disparaître de la page, comme des oreilles et de la faculté appétitive.

Une rhétorique spécifique de l'imprimé s'appuie sur une sémiotique du signe graphique qui se complique, à partir du développement de l'imprimerie, d'une sémiotique de la typographie. Bien que le mot typographié soit souvent considéré comme un supplétif du mot chirographié lui-même supplétif de la *vox*, le statut prééminent de l'écrit, puis de l'écrit imprimé au début des temps modernes lui donne déjà une fonction de signification directe du concept et du référent. Cette supériorité cognitive de l'écrit sur la trace éphémère de la parole, soutenue par les philosophes, est mise en œuvre par les savants soucieux de perfectionner les langues vulgaires : l'écrit imprimé joue alors un rôle de modélisation secondaire pour une oralisation de l'énoncé écrit, normée et contrôlée, qui manifeste une appréciation rhétorique de la trace écrite commune, civile et « policée » pour le bien dire de tous.

³ Le terme se trouve à l'époque dans les traductions d'Homère, de Plutarque ou d'Hérodote, mais aussi chez Ronsard et Rabelais.

Marie-Luce Demonet

« Rhétorique de l'imprimé à la Renaissance »

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

- ARISTOTE, *Logica* (1503). LEFÈVRE D'ÉTAPLES, Jacques (éd.), Paris, R. Estienne.
- CASTIGLIONE, Baldassare (1538). *Le Courtisan* [traduit par Jacques Colin en 1537 et révisé par Melin de Saint-Gelais et Etienne Dolet], Lyon, E. Dolet. Transcription publiée sur le site des BVH, <http://www.bvh.univ-tours.fr>.
- CONIMBRES (Les) (1607). *Commentarii Collegii Conimbricensis e societate Jesu in universam dialecticam Aristotelis Stagiritae*, [par le P. Couto] ; Lyon, Horace Cardon, 1610.
- ECKIUS, Johannes (1517). *Dialectica*, Augsbourg, Miller.
- ESTIENNE, Henri (1582). *Hypomneses de Gallica lingua*, Paris, H. Estienne ; CHOMARAT, Jacques (éd. et trad.), Paris, Champion, 1999.
- ESTIENNE, Robert (1557). *Traicté de la grammaire Françoise*, Paris, R. Estienne. DEMAIZIERE, Colette (éd. et trad.), Paris, Champion, 2003. Éd. de 1569 sur Gallica.
- FONSECA, Pedro da (1564). *Institutionum dialecticarum libri octo*, [Londres]. Ferreira Gomes, José (éd. et trad.), Coimbra, Université de Coimbra, 1964.
- LA NOUE, Odet de (1596). *Le Dictionnaire des rimes françoises : selon l'ordre des lettres de l'alphabet. Auquel Deux Traitez sont ajoutez. L'un des conjugaisons françoises, l'autre, de l'orthographe françoise...*, Genève, Eustache Vignon.
- MATTHIEU, Abel (1559-1560). *Devis de la langue française*, suivi du *Second Devis et principal propos de la langue française* (1560). JACQUETIN-GAUDET, Alberte (éd. et trad.), Paris, Champion, 2008. Publication en cours sur les BVH, <http://www.bvh.univ-tours.fr>.
- MATTHIEU, Abel (1572). [Troisième] *Devis de la langue française, fort exquis, et singulier...*, Paris, Jean de Bordeaux, 1572. Publication en cours sur les BVH, <http://www.bvh.univ-tours.fr>.
- MONTAIGNE, Michel de (1965). *Les Essais*, VILLEY, Pierre, SAULNIER, V-L. (éd.), Paris, Presses Universitaires de France.
- MONTAIGNE, Michel de (1998). *Les Essais*, Tournon, André (éd.), Paris, Imprimerie Nationale.
- MONTAIGNE, Michel de (2001). *Les Essais*, CÉARD, Jean (dir.), BJAÏ, Denis, BOUDOU, Bénédicte, PANTIN, Isabelle (éd.), Paris, La Pochothèque.
- MONTAIGNE, Michel de (2007). *Les Essais*, BALSAMO, Jean, MAGNIEN-SIMONIN, Catherine, MAGNIEN, Michel (éd.), Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.
- MONTAIGNE, Michel de (2009). *Les Essais*, NAYA, Emmanuel, REGUIG-NAYA, Delphine, TARRETE, Alexandre (éd.), Paris, Gallimard, Folio.
- PALSGRAVE, John (1530). *L'éclaircissement de la langue française*, Londres, Haukyns. Texte anglais original, traduction et notes de Susan BADDELEY, Paris, Champion, 2003.
- PELETIER DU MANS, Jacques, *Dialogue de l'ortografe e prononciacion françoese (1550-1555)*. Fac-similé de l'édition de 1555, PORTER, L.-C. (éd.), Genève, Droz, 1966.
- RABELAIS, François (1552). *Le Tiers Livre, Œuvres complètes*, HUCHON, Mireille (éd.), Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1994.

Marie-Luce Demonet

TOLEDO, Francisco de, *Introductio in Dialecticam Aristotelis* (1560). Rome, s. e.

TORY, Geoffroy (1529). *Champfleury. Auquel est contenu Lart et science de la deue et vraye Proportion des Lettres Attiques*, Paris, G. de GOURMONT et G. TORY ; transcription sur les BVH, <http://www.bvh.univ-tours.fr>, 2010.

Sources secondaires

ANDRÉ, Jacques (2013). « Pour un inventaire des typèmes non alphabétiques à la Renaissance : méthodologie et problèmes », JIMENES, Rémi, SARAH, Guillaume (éd.), *Gestion informatisée des écritures anciennes*, Journées d'étude de Tours, 21-22 mai 2013, à paraître.

ARMSTRONG, Adrian, QUAINTON, Malcolm (éd.) (2007). *Book and text in France, 1400-1600, poetry on the page*, Aldershot, Ashgate.

BADDELEY, Susan, BIEDERMANN-PASQUES, Liselotte, (2003). « Histoire des systèmes graphiques du français (IX^e-XV^e siècle) : Des traditions graphiques aux innovations du vernaculaire », *La Linguistique*, 39/1, 3-34.

BRUNOT, Ferdinand (1967). *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, II.

CATACH, Nina (1968). *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance (auteurs-imprimeurs-ateliers d'imprimerie)*, Genève, Droz.

CATACH, Nina (1997). « L'orthographe de Montaigne et sa ponctuation, d'après l'Exemplaire de Bordeaux », BLUM, Claude, TOURNON, André (éd.), *Éditer les Essais de Montaigne*, Paris, Champion, 135-172.

CHARTIER, Roger (1996). *Culture écrite et société : l'ordre des livres XIV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin-Michel.

DEMONET, Marie-Luce (2002). *A plaisir. Sémiotique et scepticisme chez Montaigne*, Orléans, Paradigme.

DEMONET, Marie-Luce (2004). « Les 'abréviatures' à la Renaissance : enjeux et usages », ANDRIEUX, Nelly, PUECH, Christian, BRANCA, Sonia (éd.), Paris, *Écritures abrégées (notes, notules, messages, codes...)*, Bibliothèque de Faits de langues, Ophrys, 223-232.

DEMONET, Marie-Luce, UETANI, Toshinori (2008). « Les langues des Indes Orientales, entre Renaissance et Âge classique », *Histoire, Épistémologie, Langage*, « Les Langues du monde à la Renaissance », COLOMBAT, Bernard (éd.), 30/2, 113-139.

DEMONET, Marie-Luce (2011a). « Ponctuation spontanée et ponctuation civile », DAUVOIS, Nathalie et DÜRRENMATT, Jacques (éd.), *La Ponctuation à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 129-148.

DEMONET, Marie-Luce (2011b). « La langue à la chandelle : le français déclamé à la Renaissance », BRANCA, Sonia et al. (éd.), *Langue commune et changement de normes*, Paris, Champion, 109-133.

DEMONET, Marie-Luce (2013). « Les « parasignes » dans *Délie* : *Babel parergon amoris* », DAUVOIS, Nathalie (éd.), *Maurice Scève, 'Délie, Object de plus haulte vertu', Fabula*.

ECO, Umberto (1988). *Sémiotique et philosophie du langage*. Paris, Presses Universitaires de France.

GOODY, Jack, PRIVAT, Jean-Marie (2007). *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute.

« Rhétorique de l'imprimé à la Renaissance »

- GREEN, Eugène (1990). « Le Lieu de la déclamation en France au XVII^e siècle », *Littératures classiques, La Voix au XVII^e siècle*, 12, 275-291.
- GREEN, Eugène (2001). *La Parole baroque : Essai*, Paris, Desclée de Brouwer.
- HARRIS, Roy (1993). *La sémiologie de l'écriture*, Paris, CNRS éditions.
- HARRIS, Roy (2000). *Rethinking writing*, Londres, The Athlone Press.
- JIMENES, Rémi (2011). *Les caractères de civilité. Typographie et calligraphie sous l'Ancien Régime*, Gap, Atelier Perrousseaux.
- LEGROS, Alain (2010). *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier.
- MARTIN, Henri-Jean, CHATELAIN, Jean-Marc, DIU, Isabelle, LE DIVIDICH, Aude [et al.] (éd.) (2000). *La naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècle). Mise en page et mise en texte du livre français*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie.
- HAMMARSTRÖM, Göran (1964). « Type et typème, graphe et graphème », *Studia neophilologica* 36, 332-340.
- MARTIN, Henri-Jean, VEZIN, Jean (dir.) (1990). *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, Promodis.
- GRUAZ, Claude, HONVAULT, Renée (éd.) (2001). *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture. Mélanges en hommage à Nina Catach*, Paris, Champion.
- ONG, Walter J. (1982). *Orality and literacy : the technologizing of the word*, London, New York, Routledge [rééd. 2002].
- ORNATO, Ezio (2010). « Division du travail et pratiques de composition dans l'atelier de Günther Zainer (Augsbourg, 1469) », AQUILON, Pierre, CLAERR, Thierry (éd.), *Le berceau du livre imprimé. Autour des incunables*, Turnhout, Brepols.
- OUY, Gilbert (2001). « A propos des orthographes du moyen français », GRUAZ, Claude, HONVAULT, Renée (éd.), *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture, Mélanges en hommage à Nina Catach*, Paris, Champion, 195-206.
- PELLAT, Jean-Christophe (1998). « Les mots graphiques dans des manuscrits et des imprimés du XVII^e siècle », *Langue française* 119, 88-104.
- PELLAT, Jean-Christophe (2001). « Repères pour l'histoire de l'orthographe française : le XVII^e siècle », GRUAZ, Claude, HONVAULT, Renée (éd.), *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture. Mélanges en hommage à Nina Catach*, Paris, Champion, 241-256.
- RIFFAUD, Alain (2007). *La Ponctuation du théâtre imprimé au XVII^e siècle*, Genève, Droz.
- RIFFAUD, Alain (2011). *Une archéologie du livre français moderne*, Genève, Droz.
- SEBASTIANOFF, François (2006). « Une terminologie pour la manifestation graphique des monèmes », *La Linguistique*, 42/1, 37-52.
- TOURNON, André (1993). « Je n'ai jamais lu les *Essais* de Montaigne », *Cahiers Textuel* 34/44, 12, 9-29.
- TOURNON, André (1995). « L'énergie du 'langage coupé' et la censure éditoriale », *Montaigne et la rhétorique*, Paris, Champion, 117-134.
- TOURNON, André (1997). « La segmentation du texte : usages et singularités », BLUM, Claude, TOURNON, André (éd.), *Éditer les Essais de Montaigne*, Paris, Champion, 175-196.

Marie-Luce Demonet

- TOURNON, André (1999). « ‘Ny de la punctuation’ ». Sur quelques avatars de la segmentation autographe des *Essais* », *Nouvelle Revue du XVI^e siècle*, 17/1, 147-159.
- TOURNON, André (2008). « Les segmentations superposées dans les *Essais* de Montaigne », BLANCHE-BENVENISTE, Claire, FRUYT, Michèle (éd.), *Problématique de la ponctuation dans les textes anciens et modernes*, Paris IV, à paraître.
- TOURNON, André (2012). « Typographèmes », LAVOCAT, Françoise (éd.), *Hermès typographe : Les dispositifs typographiques et iconographiques comme instruments herméneutiques (XVI^e-XVIII^e s.)*, Colloque de Paris 2012, à paraître.

LE « BEL ORDRE » DE LAURENT CHIFLET
ESPACE GRAPHIQUE ET DESCRIPTION LINGUISTIQUE
Cendrine Pagani-Naudet

Membre associé au laboratoire « Bases, Corpus, Langage », UMR 7320,
 Université Nice Sophia Antipolis

RÉSUMÉ

Quelle place revient à l'auteur dans la conception du livre de grammaire ? Est-ce à Chiflet que le lecteur est redevable de l'organisation matérielle de l'*Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise* paru à Anvers en 1659 ? La mise en page et l'outillage du livre (table des matières, modes de hiérarchisation variés, listes et tableaux, numérotation des paragraphes associée à un système de renvois internes) facilitent l'accès à l'information et la circulation dans l'ouvrage. Ces dispositifs complexes ont été mis en place durant la phase d'écriture. Cette attribution permet de réfléchir aux motivations linguistiques de la mise en texte.

MOTS-CLEFS

Chiflet – Vaugelas – mise en page – espace graphique – grammaire – remarques

ABSTRACT

What is the part of the author in the conception of a grammar book? Does the reader owe the material organization of the *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, published in Antwerp in 1659, to Chiflet? The layout and the equipment of the book (table of contents, varied modes of hierarchical organization, lists and tables, numbering of paragraphs) facilitate the access to the information and the use of the book. These complex devices were set up during the writing phase. This attribution allows to think about the linguistic motivations of the layout.

KEY WORDS

Chiflet – Vaugelas – layout – graphic space – grammar – remarks

Le « bel ordre » de Laurent Chiflet

Dans quelle mesure la prise en compte des propriétés des espaces graphiques fait-elle partie de la description linguistique ? Cette question nous ramène opportunément à l'aspect matériel des grammaires. Comme le rappelle Jean Hébrard :

l'objet qui se donne à lire n'est pas qu'un texte : entre la rédaction du manuscrit et les lectures qu'on fait d'un livre s'intercalent des interventions qui assurent au moins autant que la mise en mots ou la mise en texte l'accessibilité du produit. Que ce travail relève plus de l'éditeur ou de l'imprimeur que de l'auteur n'en diminue pas l'importance [...]. (Hébrard 1983, p. 70)

L'importance de ce travail est telle justement que l'on peut se demander si certains paramètres liés aux pratiques de réception ne sont pas pris en compte dès le moment de la rédaction. C'est à mon sens le cas pour Laurent Chiflet¹. Pour lui, une grammaire est un livre. Dans sa préface, il évoque les Grammairiens qui « courent par les mains des curieux », ou encore ceux « qui liront cette grammaire » : de telles formules font référence à l'objet que le lecteur tient dans ses mains, manipule, et découvre à travers une couverture et un titre. La grammaire de Chiflet est donc un livre, il s'intitule : *Essay d'une parfaite grammaire* (voir ci-dessous Figure 1). Le mot *Essay* est légèrement plus grand que le mot *grammaire*, ces proportions – que ne respecteront pas toujours les rééditions ultérieures – s'accordent exactement avec les premières lignes de la préface :

Mon Lecteur; ie ne me donne pas la vanité de vous promettre vne Parfaite Grammaire: seulement ie fay profession d'en donner vn Essay. (Chiflet 1659, préface non paginée)

Le titre complet élucide en partie le qualificatif *parfaite* : il annonce un programme de description exhaustive, le tout mis « en bel ordre ». En quoi consiste cet ordre ? Par quels moyens graphiques est-il rendu sensible au lecteur ?

E S S A Y
D'VNE PARFAITE
GRAMMAIRE
DE LA LANGVE
FRANÇOISE

Ou le Lecteur trouuera, en bel ordre, tout ce
qui est de plus nécessaire, de plus curieux, &
de plus elegant, en la Pureté, en l'Ortho-
graphe, & en la Prononciation de cette
Langue.

Par le R. P. LAVRENT CHIFLET
de la Compagnie de IESVS.



À ANVERS,
Chez JACQUES VAN MEURS.
L'AN M. DC. LIX.

Figure 1. Page de titre

¹ Chiflet, Laurent, 1659, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Anvers, Jacques van Meurs. Sauf indication contraire, les images et citations correspondent à l'édition de 1659.

1. DESCRIPTION : MISE EN PAGE ET OUTILLAGE DE L'ESSAY

Le « bel ordre » de l'*Essay* s'expose dès l'abord dans une *table* qui est située immédiatement après la préface.

T A B L E	
DES CHAPITRES	
ET DES SECTIONS.	
DE LA PREMIERE PARTIE.	
CHAPITRE I.	D Explication des termes de la Grammaire. pag. 1 De la Prononciation, qui est enuoyée au premier Traité de la Seconde Partie. p. 6
CHAPITRE 2.	Des Noms & des Articles. pag. 7
SECTION 1.	Des différentes especes des Noms, & particulièrement des Comparatifs p. 7
SECT. 2.	De l'Article, & de la Declinaison des Noms. p. 10
SECT. 3.	Regles de l'usage des Articles, le Defini & l'Indefini. p. 14
SECT. 4.	La Formation des Noms Pluriers. p. 18
	SECT.

Langue Françoisse.	p. 139
SECT. 5. Quelques Syntaxes, qui ne suivent pas les regles ordinaires.	p. 145
SECT. 6. Les perfections du Stile, & ses différences.	p. 147
SECT. 7. La maniere d'enseigner & d'apprendre la Langue Françoisse.	p. 151
Adouction particuliere pour les Flamäds.	p. 156

T A B L E	
DES TRAITÉZ	
DE LA SECONDE PARTIE.	
P remier Traité. De la Prononciation, & de l'Orthographe.	p. 165
SECTION 1. Avis sur l'Orthographe.	p. 166
SECT. 2. Regles generales de la Prononciation.	p. 170
SECT. 3. La Prononciation des Voyelles, & l'Usage des trois Accents.	p. 172
Des Voyelles longues, & des bricues n. 3.	
Des trois Accents n. 4.	Pro-

Figures 2 (Début de la table des matières) et 3 (Début de la table des traités)

Cette table présente les principales unités du discours, dans l'ordre de son déroulement. Chaque ligne est associée à une pagination ; le numéro de la page est en général aligné à droite, ce qui facilite le repérage. Plusieurs niveaux apparaissent dans la table : la grammaire se divise en *parties*, *chapitres*, *traités*, *sections*. Le lecteur peut donc à l'aide de cet outil embrasser du regard l'organisation générale de l'ouvrage, mais aussi circuler dans le livre. Sans être une innovation, la table des matières ne correspond pas à cette époque à une pratique installée : toutes les grammaires n'en possèdent pas, du moins pas dans une présentation aussi hiérarchisée. La grammaire de Oudin, par exemple, présente toutes les matières sur un même niveau. Quant à la « table des principales matières qui figurent dans [la] *Nouvelle méthode* » d'Irson, il s'agit en réalité d'une table alphabétique.

Si on la lit attentivement, on constate que la table des matières de l'*Essay* annonce discrètement une subdivision supplémentaire : la numérotation des alinéas. Il s'agit d'une entrée directe dans le texte, lequel est composé de paragraphes numérotés. Cette technique est ancienne. Henri-Jean Martin en a décrit le fonctionnement pour certaines éditions de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Ce mode de fragmentation en paragraphes numérotés « correspondait au désir éprouvé par les éditeurs de

Le « bel ordre » de Laurent Chiflet

souligner le caractère « classique » de cet ouvrage, de lui donner en quelque sorte le statut d'un cinquième évangile, et de fournir aux théologiens qui voulaient le citer un système de références clair » (Martin 2000, p. 391). La même technique apparaît dans les livres d'exercices spirituels, inspirés d'Ignace de Loyola :

le début de chaque exercice est nettement indiqué, chacun d'entre eux est subdivisé selon chacun des actes dont il se compose. Enfin des annotations ajoutent toutes les précisions que l'auteur juge utiles. (Martin 2000, p. 380)

Comme le souligne Henri-Jean Martin, Ignace de Loyola « conçut ainsi non un livre à laisser lire mais un guide confié à un directeur de conscience afin qu'il le fasse suivre à des fidèles désireux de choisir la voie qui leur conviendrait le mieux pour servir Dieu » (Martin 2000, p. 379). Cette démarche ne semble pas tout à fait étrangère à l'esprit de cette grammaire, elle-même conçue pour être modulée à plaisir, selon les besoins du lecteur, et selon les conseils de son maître de langue.

Et des Articles.

19

en *ai* & en *aï*, le changent en *aux*, au pluriel : comme, *le cheual, les cheuaux; l'arcenal, les arcenaux; l'esmail, les esmaux; le travail, les travaux* &c. A la referue de ceux cy, qui suiuent la regle commune, ajoutant seulement l'*s* à leur singulier: *Les bals, les cals, les vocals, nauals, fatals, les mails, les palemail, les bercails, les poitrails, les attirails, les euentails, les ferrails. Bestail & Destail*, n'ont point de pluriel.

La 3. Les singuliers terminez en *é*, forment leurs pluriers en *ez*: comme, *La verité, les veritez: il est aimé, ils sont aimez.*

La 4. Les noms terminez en *au* & en *eu*, ajoutent au pluriel vn *x*: comme, *le bateau, les bateaux; le jeu, les jeux* &c.

La 5. Remarquez ces pluriers, qui ont de l'irregularité en leur formation. *Le ciel, les cieus; mais on dit, deux ciels-de-lit, deux arc-en-ciels. La loy, les loix; l'ail, les yeux; le gentil-homme, les gentils-hommes; le cheureuil, les cheureux; le genouil, les genoux; le verrouil, les verroux.* On dit aussi, *Vn pseaume penitenciel, les pseaumes penitenciaux: vn Vniuersel de Logique, les cinq Vniuersaux.*

La 6. Les Noms Numeraux ne changent rien au pluriel : comme, *il y a trois quatre en vn douze. Deux mille hommes: & non pas, Deux milles hommes.* Il en faut excepter ceux cy. 1. *Vn & vne*: comme, *les vns*, ou *les vnes, pleurent, les autres rient.* 2. Vingt, deuant les substantifs. *Quatre vingts hommes.* Prononcez, *Quatre uin-zommes.* 3. Cent, deuant les substantifs: cōme, *Deux cen:s hommes.* Prononcez, *Deux çan-zommes.* 4. *Deux milliers & deux millions.* 5. *Vn mille de chemin, deux milles, trois milles de chemin.*

24 *Exercices Spirituels*

La 2. est, que sur la nuit, nombrant & confrontant les marques, ou poincts des lignes, la premiere desquelles se raporte au premier examen. & la seconde au second, qu'il remarque s'il y a quelque amendement d'un Examen à l'autre.

La 3. est, qu'il confronte l'examen du second iour, avec celui du iour precedent, remarquant s'il y a quelque amendement.

La 4. est, qu'ayant confronté les Examens de deux semaines par ensemble, qu'il considere de près d'où vient qu'il a si peu ou point auancé.

Il faut aussi noter, que la premiere ligne sus-mise plus longue, marque le premier Examen du Dimanche, l'autre plus courte celui du soir, & ainsi des autres qui vont tousiours s'accourcissant, attendu qu'il est raisonnable que le nombre de nos fautes s'amoindrisse & diminue de iour en autre.

1. C.
EX A-

Figures 4 & 5 (une page de la grammaire de Chiflet vs une page des *Exercices spirituels*)

La présentation adoptée par *l'Essay* a donc des conséquences pratiques : le livre est doté d'un système de référencement autonome, indépendant de la pagination. Ce sous-découpage, sans avoir forcément vocation à faire de cette grammaire un ouvrage de référence, facilite la circulation dans le livre, grâce à des indications du type :

Voyez-en la regle dans le Chapitre 2. section 3. n. 7. (Chiflet 1659, p. 47).

Chiflet n'est ni le premier, ni le seul, à proposer au lecteur de se reporter à un autre endroit de son ouvrage. On peut en trouver un exemple chez Irson :

Et ainsi de plusieurs autres mots de cette mesme nature, qui empruntent vne partie de leur signification

Pagani- Naudet

de la force des Prépositions que j'ay examinées cy-dessus liure I. p. 82. & 83. (Irson 1662, p. 214)

Chiflet se distingue toutefois de ses prédécesseurs par la prolifération et par la précision de ces renvois. Un relevé opéré grâce aux outils de recherche proposés par la base Garnier² montre ainsi que sur 60 occurrences de la forme *Voyez*, 31 concernent un renvoi interne associé à une référence précise : chapitre, section, alinéa.

Ce système, outre qu'il confère à l'ouvrage une grande maniabilité, façonne la mise en page et contribue ainsi au climat du livre pour un lecteur familier des livres de piété, notamment ceux diffusés par la Compagnie de Jésus, à laquelle appartenait Chiflet, et à laquelle était liée également la maison van Meurs. Le principe de la subdivision en alinéas organise le livre mais a aussi des implications sur la « spatialisation du message » (Hébrard 1983, p. 70). Une page de la grammaire de Chiflet (voir figure 6) guide le regard en travaillant sur les blancs et les alternances typographiques. La mise en page respecte les hiérarchies annoncées dans la table : les titres des chapitres et des sections sont mis en évidence par le centrage, la force des caractères, les blancs. L'usage de l'italique facilite le repérage des exemples et des notions importantes faisant l'objet d'une définition. Le travail sur le blanc et l'alignement permet aussi de créer un rythme visuel (voir figure 7), et peut-être de mettre en place un support favorable à une mémorisation visuelle. La division en paragraphes numérotés contribue fortement à structurer la page. D'abord par la fragmentation de la masse textuelle que cela implique. Par ailleurs, certains alinéas sont isolés, comme des sections à part entière. Ainsi dans les pages 235 à 237 (voir ci-dessous figures 8 et 9), les paragraphes 13 et 14 sont tirés de l'enchaînement linéaire et placés en titre, ce qui permet de reprendre une nouvelle numérotation sous la nouvelle section. A l'ordre indiqué par la numérotation continue se superpose une hiérarchie, relative à l'importance de la question traitée. Celle-là est indiquée par la typographie. Les deux modes d'organisation ne fonctionnent pas de manière parallèle. La position dans la série numérique n'indique pas forcément l'importance d'une question, laquelle peut en revanche être marquée par la mise en évidence typographique.

2 Colombat, Bernard, Fournier, Jean-Marie, Ayres-Benett, Wendy (dir.) (2011) *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^e-XVII^e s.)*, Garnier.

Ch.II. Les Noms, & les Articles. 7
 CHAPITRE DEVZIEME.

Des Noms, & des Articles.

SECTION PREMIERE.

Des différentes especes des Noms,
 particulièrement des Comparatifs.

1. **T**ous les Noms sont *Substantifs* ou *Adjectifs*. Le Nom *Substantif* est celuy, qui signifie certaine chose déterminée: bien qu'il soit tout seul, & sans l'aide d'aucun *Adiectif*: comme, *Soleil, lune, homme, roy* &c.
 Le Nom *Adiectif*, est celui qui estant ajouté au *Substantif*, signifie les qualitez, bonnes, mauuaises, indifferentes: comme, *sain, malade, grand, petit, blanc, noir, vertueux, vicieux* &c. L'*adiectif* est commun à plusieurs *substantifs*: comme, *grand Roy, grand orateur, grande montagne* &c.
 2. De ces *Substantifs*, les vns s'appellent *Noms Propres*, qui marquent vne personne ou vne chose particuliere, pour la distinguer des autres: comme, *Pierre, Jean, Michel* &c. Ainsi est-il des noms propres qu'on impose aux chiens, aux planettes entre les astres &c. Les autres s'appellent *Noms Appellatifs*, qui sont communs à plusieurs de la mesme espee: *Ange, Homme, Roy, Soldat* &c.
 3. Voila desja deux diuisions fort nécessaires des Noms, en *Substantifs* & en *Adiectifs*; & des *Substantifs*, en *Noms Propres*, & en *Noms Appellatifs*. En voycy encore d'autres qu'il faut scauoir. Les Noms, soit *Substantifs* ou *Adiectifs*, se diuisent en *Noms Masculins*, & *Noms Feminins*. Les *Masculins* sont ceux qui ont l'*Article*

A 4 Masculin

De la Grammaire. 175

- En tous les *age*: comme, *conrage, orage, enrage* &c. Excepté, *âge, plage, page* de liure, *image, adage, suffrage, naufrage, presage*.
 En tous les *ache*: comme, *vache, tache, cache* &c. Excepté, *rafche, fache, lasche, mafche*.
 En tous les *agne*: comme, *montagne*. Excepté, *gagne*.
 En tous les *ape*: comme, *attrape*. Excepté, *rape*.
 En tous les *aque*: comme, *attaque*. Excepté *cloaque, opaque, vague*.
 En *abre*: comme, *cabre, delabre*. Excepté *cinnabre*.
 En *atre*: comme, *massacre, nacte*. Excepté *simulacre, diacre, poiacre*, c'est à dire, vilain.
 En *adre*, *esquatre* est long: *ladre & madre*, briefs.
 En *ate* il est brief: comme, *abbate*. Excepté *paste, haste, gaste*: parce qu'il y a vne s muette.
 En *ane* les Verbes ont l'*a* brief: il *braue, il laue, il graue, il pane* &c. Excepté, *il encave son vin*. Mais les nouns ont l'*a* long: *braue, graue, haue, suauue, caue, olaue* &c. Excepté, *de la bave*.
 10. L'*A* est long aux mots terminez en *ale, able, ades* sans exception.
 En *ide*: comme, *barrisade*. Excepté, *malade, salade, fade*.
 En *ame*: comme, *flame*. Excepté, *dame, bigame*: & ces Verbes, *affame, entame*: & tous les Pluriers des preterits, *nous allames, nous aimames* &c.
 En *ane*: comme, *albane*. Excepté, *chisane, glane, fane, trepane*.
 En *are*: comme, *auare*. Excepté, *il égare, il desmarez il pane*, & les compolez, *separe, prepare compare*, &c.
 En *atre*: comme, *theatre*. Excepté, *quatre, battre*, & les compolez.
 En *ase*, ou *aze*: comme, *vase*. Excepté, *il embrase*.

En

Figures 6 & 7

De la Grammaire. 235
 nez en e féminin. Les noms de femelles entre les animaux, font aussi féminins : comme, *vne jument, vne vache, vne biche, vn truyc* &c.
 10. Les noms des vertus font féminins : comme, *la foy, la charité, la force* &c.

La Regle Generale du genre des substantifs, ayant esgard à leurs terminaisons.

11. Ces regles estant præsuppofées, en voicy vne generale pour tout le reste des substantifs.
 Tous les substantifs terminez en e féminin, font féminins.
 Tous les autres, qui ont des terminaisons masculines, font masculins. Cette regle s'applique infailliblement aux noms des royaumes & des Prouinces: comme, *la Pologne, la France, la Bauiere* &c. Le Peru, *le Languedoc, le Palatinat, le Brabant* &c. Et aux noms de lettres, où l'on dit, *vn a, vn b* &c. Mais on dit *vne f, vne h, vne l, m, n, r, s*. Parce qu'on les appelle, *effe, ache, elle, eme, ene, erre, effe*.
 12. Cette regle generale a deux parties, qu'il faut traiter l'une après l'autre, pour en lçavoir les exceptions.

13. Les

236 *Seconde partie*

13. *Les Substantifs feminins, qui ont la terminaison masculine.*

1. Tous ceux qui font compris cy-dessus, dans les n. 9. & 10. comme, *lunon, Marion, la foy* &c.
 2. Tous les substantifs terminez en *tié* comme, *pitie* &c.
 3. Tous les substantifs terminez en *ié*. Excepté, *coffe, pasté, traité* &c ceux qui conuenient aux hommes, selon le n. 9. comme, *vn Appointé, vn Deputé* &c. *Comté, Duché, Euesché, Archeuesché*, font du genre commun: mais plus souuent du masculin.
 4. Tous les substantifs terminez en *gion*: comme, *religion, legion* &c.
 5. En *nion*: comme, *opinion, vnion* &c.
 6. En *son, tion, & xion*: comme, *conuersion, occasion, passion, action, portion, fluxion* &c. Excepté, *vn bastion*.
 7. En *ison*: comme, *guerison, prison* &c. Excepté, *tison, horizon, artisan*.
 8. En *aïson*: comme, *maïson, raïson* &c.
 9. En *oïson*: comme, *toïson, païson* &c. Excepté, *oyson*, & *poïson*, qui est toujours masculin.
 10. En *eur*: comme, *peur, fleur, valeur, erreur*, qui est maintenant toujours féminin &c. Excepté les noms que l'on voit euidentement conuenir aux hommes; comme, *tailleur, trompeur* &c. Et ceux cy, *chœur, cœur, labœur, heur, bonheur, malheur*, & *pleurs*, qui ne se dit

Figures 8 & 9

L'organisation visuelle de l'information est encore assurée par des tableaux, ce qui est devenu, déjà du temps de Chiflet, la routine pour les déclinaisons et la conjugaison. Notons d'emblée qu'afficher un tableau de déclinaison reste en soi une option linguistique forte. Ces tableaux ne sont pas particulièrement remarquables par leur disposition ou leur clarté. Pour les conjugaisons, c'est une présentation en ligne, plutôt qu'en colonne, qui est adoptée. Enfin l'information peut apparaître sous la forme de listes alphabétiques. Ces listes sont repérables par l'aspect compact de la page. Lorsque Chiflet recourt à cette présentation, en la désignant par le mot *liste* ou *table* (dans son vocabulaire les deux mots sont interchangeable) c'est pour indiquer qu'il aborde un résidu non réductible aux règles³ :

Voicy maintenant la liste du reste des masculins, qui ont la terminaison feminine. (p. 238)

Voicy la liste des autres: (...) (p. 118)

Voicy vne liste du reste des Substantifs feminins, qui ont la terminaison masculine (p. 237)

Pour le lecteur la *liste* est un outil d'apprentissage, ce qui explique que la table des matières renvoie directement à certaines d'entre elles sans que cela corresponde dans le texte à une section clairement individualisée.

3 Sur la liste dans la grammaire de Chiflet voir Delasalle & Mazières 2002.

Le « bel ordre » de Laurent Chiflet

<i>SECT. 7. La Prononciation des consonnes finales deuant les Voyelles. S'il faut escrire & prononcer Plurier, ou Pluriel.</i>	p. 204
<i>SECT. 8. La Prononciation des consonnes, au commencement & au milieu des mots.</i>	p. 215
<i>Liste des mots commencez par l'h aspirée.</i>	p. 216
<i>Liste des mots, où l's est prononcée.</i>	p. 218
<i>Deuxieme Traité. Du Genre des Noms Substantifs.</i>	p. 220
<i>Liste des Substantifs feminins, qui ont la terminaison masculine.</i>	p. 229
<i>Liste des Substantifs masculins, qui ont la terminaison feminine.</i>	p. 230
<i>Troiseme Traité. Quels Adiectifs doiuent estre mis deuant ou après les Substantifs.</i>	p. 240

A P-

Figure 10 (table des traités) et 11 (« liste des mots qui commencent par l'h consone »)

Ces indications sont toutefois erronées : aucune liste ne figure à la page qui est indiquée dans la table. La « liste des mots commençant par l'h aspirée » figure ainsi à la page 221 (voir figure 11).

La grammaire de Chiflet ne propose donc pas d'innovation technique mais l'exploitation combinée d'outils déjà éprouvés. Cet outillage complexe assure la mise en place d'un ordre multiple : au-delà du déroulement continu du discours que la table des matières donne à voir, la fragmentation du texte et la numérotation des alinéas offre au lecteur les moyens de circuler dans le livre. Ce système formalise les rapports entre la page et le livre, entre la partie et le tout.

2. ATTRIBUTION. AUTEUR ET IMPRIMEUR

Les propriétés remarquables de ce support sont *a priori* imputables à l'imprimeur autant qu'à l'auteur lui-même. Les historiens du livre rappellent en effet que

les décisions quant à la mise en texte des œuvres appartiennent aux maîtres imprimeurs, aux correcteurs et aux compositeurs tout autant qu'aux auteurs eux-mêmes. Ce qui revient à rappeler que les auteurs n'écrivent pas des livres. (Chartier 2001, p. 1028)

Du côté des auteurs, cette nécessaire délégation suscite en général la défiance, qu'ils expriment dans leur préface. Ils se déchargent en partie sur l'imprimeur des distorsions qui pourraient survenir entre la forme et le contenu de leur discours. Ainsi Vaugelas met en garde son lecteur :

S'il se trouue qu'en cét Ouurage l'Auther n'obserue pas tousjours ses propres Remarques, il declare que c'est sa faute ou celle de l'Imprimeur, & qu'il s'en faut tenir à la Remarque, & non pas à la façon dont l'Auther en aura vsé contre sa Remarque, ou dont l'Imprimeur aura corrompu la copie. (Vaugelas)

Pagani- Naudet

1647)

Quant à Chiflet, s'il formule de semblables réserves à la fin de sa grammaire, il entend tout de même assumer son devoir d'exemplarité.

De ma part, ie confesse ingenuement, qu'en mes œuvres, que i'ay données au public, auant que ie commençasse de trauailler à cette Grammaire, i'ay failli, aussi bien que les autres, aux politesses de quelques Obseruations que i'ay icy couchées: sans mettre en compte ce qui arriue presque tousjours, que les Imprimeurs m'y ont aidé, par leur negligence, ou par leur caprice. Mais i'espere qu'à l'auenir mes nouvelles productions, qui sortiront en lumiere, & celles que l'on remettra sous la presse, dez cette année I658. paroîtront au iour avec plus d'exactitude: afin qu'on n'ait pas l'occasion de me reprocher, que ie ne garde pas moy-mesme ce que i'enseigne aux autres. (p. 247)

C'est dire l'attention particulière qu'il devait porter à la version finale, imprimée, publique, de sa grammaire. Or il meurt en juillet 1658, plusieurs mois avant la publication. Sa famille veille cependant au devenir de cette œuvre confiée à l'imprimeur Van Meurs. B. de Vrégille, à qui l'on doit une notice biographique très complète, signale que « dès le 15 août, son frère Jean-Jacques s'était informé auprès du Père Jean Bolland de l'état d'avancement de l'impression de ce livre » :

Au reste, je supplie le Rd Père Bollandus (de voir) en quel estat est l'impression de la Grammaire Françoisse de feu mon bon frère le P. Laurent et savoir si Mr Meurse en poursuit l'impression, auquel cas il faudra garder soigneusement les feuilles originelles, pour dresser un errata en cas qu'il y aye des fautes comme je ne doute pas, faute de bons correcteurs en la langue Françoisse. (Lettre adressée à G. Henschenius d'après Vrégille 2011, p. 426-427).

L'*errata* évoqué par le frère de l'auteur figure effectivement à la dernière page de l'édition de 1659, et les erreurs mentionnées seront prises en compte dans la réédition de 1664, toujours chez van Meurs à l'enseigne de la poule grasse.

Quelle part revient à cet imprimeur dans la conception physique de l'ouvrage ? On pourrait tout à fait éluder cette épineuse question : si l'on se place du point de vue de la réception, peu importe au fond à qui le lecteur est redevable de tel ou tel dispositif. Une telle indifférence agréera sans doute à ceux qui estiment que la place de l'auteur est toujours peu ou prou surestimée dans le processus d'élaboration du livre. Néanmoins, pour celui qui nous occupe, la phase d'écriture a sans doute déterminé une grande part de la forme matérielle finale.

Celle-ci reste assez stable au fil des nombreuses rééditions, qui se prolongent jusqu'en 1722. Certaines procèdent bien sûr à des modifications : ainsi pour l'édition Gontier de 1691, *L'Essay* est devenu une *Nouvelle et Parfaite grammaire*, édition corrigée et augmentée d'une méthode abrégée de l'orthographe. Pour être spectaculaire, ces modifications interviennent en réalité à la marge, non dans la matière même du texte : ainsi la méthode d'orthographe est ajoutée à la fin de la grammaire, comme en annexe. Quant au titre, il entre en contradiction manifeste avec les premières lignes de la préface restée inchangée. D'une certaine manière cette dernière contrôle la page de titre, et opère un rapide démenti. La mise en page observée dans l'édition de 1659 est relativement stable. Il arrive même que certaines erreurs de numérotation soient reconduites d'une édition à l'autre : en 1659, on passe de 9 à 19 puis 11 (p. 236), la même erreur figure dans l'édition Bruxelles Lambert Marchant 1692 (p. 238). Inversement, la suppression dans l'édition Vleugart de 1688 de l'alinéa suivant :

3. Cela presupposé, voicy les regles generales du discernement des substantifs masculins & des feminins. (Chilfet 1659, p. 233)

ne peut passer inaperçue, puisqu'elle introduit une perturbation dans la numérotation : on passe de 2 à 4 (voir ci-dessous figure 12).

346 II. Partie. Traité II.

T R A I T É II.

Du genre des Noms Substantifs.

1. **I** l eust esté à souhaiter que les Dictionnaires François nous eussent relevé de la peine d'enseigner de quel genre sont les Noms Substantifs. Que leur eust-il cousté d'imiter en cela les Dictionnaires Latins, & les Grecs, qui ajoutent l'Article au Substantif, pour discerner de quel genre il est ? Ne pouvoient-ils pas mettre après les Substantifs une *m* ou une *f*, ou un *e*, pour donner à entendre, s'ils sont du genre Masculin, ou du Feminin, ou du commun ? Mais puis qu'ils ne l'ont pas fait, & que ce défaut m'impose la nécessité d'y remédier, nous traiterons cette matière avec ordre & clarté.

2. Nous appellons en Poësie, terminaison feminine celle de l'e Feminin, terrible, juste, &c. Toutes les autres terminations s'appellent masculines.

Les Substantifs Masculins.

4. Tous les noms propres des Anges, des Hommes, & des Dieux fabuleux, ont Masculins, comme Michel, Lucifer, P 167

Figure 12 (Edition Vleugart, Paris, 1688)

Il semble donc que la numérotation des alinéas ait figé solidairement le texte et la mise en page, du fait notamment de la prolifération des renvois internes. Ces derniers interviennent dès la préface :

Vous en aurez de claires preuues, dans la Seconde Partie de cette Grammaire, au no. 24. de la septieme Section du Premier Traité; & au no. 2. du Troisieme Traité. (Chiflet 1659, préface)

Les renvois internes sont par ailleurs accompagnés d'indications relatives au déroulement du texte, grâce à des expressions comme *précédente*, *suivante*, *cy-dessus*, *plus bas* ce qui crée une articulation entre les deux ordres :

La premiere, que l'Autheur en devoit excepter vne bonne vingtaine de mots, que vous pourrez voir, au n.6. de la Section precedente. (Chiflet 1659, p. 212)

Mais cela se doit entendre selon la moderation de la Regle, que i'ay establee cy dessus, au n.2. (Chiflet 1659, p. 209)

Quant à l'article la apostrophé, voyez plus bas le n. 7. de la section 5 (Chiflet 1659, p. 177)

Voyez la Section suiivante, n. 8. 48. (Chiflet 1659, p. 185)

L'organisation générale du livre est donc pensée et exploitée au moment de l'écriture même. Il ne s'agit pas d'un ajout *a posteriori*, imputable à des acteurs agissant indépendamment du travail de l'auteur. Il faut ainsi supposer l'implication de ce dernier dans l'élaboration matérielle du texte, laquelle répond aux intentions pédagogiques et linguistiques de l'auteur.

Pagani- Naudet

3. MOTIVATIONS

La grammaire de Chiflet manifeste une écriture soucieuse de la qualité et des modalités de la réception, ce qui d'ailleurs n'est pas étonnant pour un grammairien que l'on présente souvent - et surtout - comme un excellent pédagogue. Chiflet est un auteur soucieux de son lecteur, ou plutôt de ses lecteurs. Dans la préface, même s'il s'adresse à un lecteur (« mon lecteur »), Chiflet envisage « deux sortes de personnes, qui liront cette Grammaire: les vns qui sçauent desja la Langue, & n'ont besoin que de s'y perfectionner: les autres qui en veulent apprendre les Principes, tels que sont les étrangers. »

La table des matières mentionne une « adjonction particulière pour les Flamands », la section « la manière d'enseigner et d' apprendre » s'adresse plutôt à un maître de langue. Le livre répond à la diversité du lectorat en adoptant une présentation qui autorise différents modes de lecture.

La lecture *in extenso* est envisagée pour ceux qui « savent déjà la langue ». Ceux-là sont invités à lire « soigneusement d'un bout à l'autre ». Pour ces lecteurs, le discours doit obéir à une progression raisonnée, et respecter l'ordre déclaré dans la table des matières. Il faut aussi expliquer les distorsions qui pourraient survenir. Ainsi la table (« De la prononciation, qui est envoyée au premier Traité de la Seconde Partie »), comme le texte, portent la marque d'un déplacement dont l'auteur doit se justifier :

C'Estoit icy le lieu de parler de la Prononciation. Mais, comme c'est vne matiere de grande étendue, & qui doit estre traitée à l'aise, à cause de son importance; ie la renuoye à la Seconde Partie de cette Grammaire: afin que ie ne detienne pas si long temps le Lecteur curieux d'apprendre, qu'il ne puisse parcourir au plutost les plus necessaires principes de nostre langue, & arriuer en moins de temps aux Conjugaisons des Verbes, qui sont, à dire le vray, comme l'ame de tout le langage, & qu'il faut apprendre plus soigneusement que tout le reste. (Chiflet 1659, p. 6)

Ces lignes correspondent à l'image d'un lecteur soumis à la succession des pages, dont on doit ménager l'impatience. Chiflet reconnaît que la prononciation aurait dû être première, et dans le chapitre premier consacré à l'explication des termes de grammaire⁴, il suit cet ordre-là. Il y examine d'abord le mot dans sa matérialité (syllabes, lettres, voyelles, consonnes). Pourquoi le développement ne reprend-il pas cet ordre ? Il procède de même pour les deux autres traités qui constituent la seconde partie de la grammaire. L'auteur reconnaît que leur place est bien au sein de la première partie, juste avant la section neuvième :

Il restoit de parler du rang des Adjectifs, deuant ou après les Substantifs; & du genre des Noms Substantifs. Mais nous traiterons ces deux matieres, au second & au troisieme Traité de la Seconde Partie de cette Grammaire. (Chiflet 1659, p. 27)

Ainsi la seconde partie est constituée d'excroissances, déplacées en fin d'ouvrage bien que l'auteur se soucie de leur attribuer une place précise au sein de la première partie. Ce déplacement – au moins pour la prononciation - est motivé par l'étendue de la matière à décrire. De fait, l'extraction et le traitement autonome aurait dû permettre de repartir sur l'échelon supérieur du découpage, au niveau du chapitre et non de la section. Or aucun des traités n'exploite cette possibilité : le discours est distribué en sections, en alinéas numérotés, avec parfois une sous-numérotation lorsqu'un échelon supplémentaire est nécessaire. En somme chaque traité peut, sans interférence, être inséré dans la première partie, à la place indiquée par l'auteur.

D'un point de vue strictement pratique, cette relégation n'apporte rien. Quant à l'autre argument,

4 Il s'agit là d'un rudiment déjà assez complet, qui ne demande qu'à se développer. En témoigne la présence prématurée d'exemples nombreux et surtout de listes (liste de prépositions, p. 6).

Le « bel ordre » de Laurent Chiflet

relatif à l'impatience du lecteur, il est d'autant plus étonnant que le lecteur est plutôt invité à sauter les pages et à moduler son parcours : la préface encourage ainsi l'usager non francophone à aborder directement « les Declinaisons des Noms & des Articles; puis les Conjugaisons des Verbes; sans s'arrester aux Observations ». C'est la circulation dans l'œuvre qui est encouragée, circulation orientée par les renvois internes et par les instructions de l'auteur. Il est ainsi possible de recomposer sur un point précis un exposé complet, et de contourner les grandes divisions de l'ouvrage. Certaines sections fonctionnent comme des guides, pour un lecteur que cible le titre. Ainsi la section intitulée « La maniere d'enseigner & d'apprendre la Langue Françoise » adressée à un maître de langue propose une progression pédagogique dans laquelle la prononciation retrouve sa place première, c'est-à-dire celle de pré-requis :

IL faut auant toute chose, que le Maistre enseigne à son disciple la façon de bien prononcer, en lisant avec luy (: 151).

Chiflet conseille cependant un apprentissage dynamique, qui avance sur tous les fronts simultanément.

Au premier jour, il faut aussi donner par escrit le Verbe auxiliaire *I'ay, tu as, il a, ou elle a* &c. afin que le disciple ait quelque chose à apprendre par cœur, à la maison, attendant le retour du Maistre (Chiflet 1659, p. 152)

Ce programme suppose de rebâtir une grammaire, suivant un ordre autre que celui prévu par la lecture linéaire :

Les conjugaisons estant bien apprises, il faut dire quelque chose des Noms, & de leurs Articles. (...) Les pronoms personnels auront desja esté appris avec les conjugaisons qu'ils accompagnent: *Ie, tu, il, & elle*. Ajoustez y quelques enseignements des autres: *Mon, ma, ton, ta, son, sa. Nostre, vostre, leur:* & pareillement de leurs pluriers. (...).

Puis vous ferez entendre grossierement ce qui est des Aduerbes: comme, sagement, justement. De-plus des Prepositions: comme, *deuant, après, sur, sous, dans, hors* &c. Et des Conjonctions: comme, & *ou, mais, veu que, puis-que* &c.

Le maître est invité à sélectionner les matières les plus importantes. Il approfondira les points avec plus de précision dans la dernière étape de la formation, lorsque la grammaire deviendra un adjuvant de la lecture :

Après qu'il aura bien appris, il faut qu'il conserue ce qu'il sçait, en lisant tous les jours dans quelque bon liure. Mais afin que cette lecture lui soit fort vtile, il faudra l'enseigner à faire des reflexions sur, l'vsage des regles qu'il aura apprises. Par exemple, quand il rencontrera des Optatifs, lui en faire remarquer l'vsage. Et ainsi des autres regles de la Grammaire (p. 155)

À ce stade, la grammaire se prête à une lecture fragmentée, et sera consultée au gré de la discussion.

« L'adjonction particulière pour les Flamands » suit immédiatement cette section mais contient des préconisations adaptées au lectorat local, qui aurait été à l'origine de cette grammaire. Sont mentionnés l'ensemble des points dont l'apprentissage doit être accentué. Les renvois sont plus nombreux et plus précis que dans la section précédente :

Voyez cy-aprés, comment il les faut prononcer, en la Seconde Partie, Traité premier, Section 4. n. 16. (p. 157)

Ils disient, ils vouliant, ils parliant &c. Les Dames croyent pour la plus part, que c'est vn beau langage

Pagani- Naudet

à la mode: & c'est vne lourdisse de village. Dites, *ils disoient, ils vouloient, ils parloient* &c. mais sans faire aucunement sonner l'n. car ces pluriels se prononcent comme les singuliers; *il disoit, il vouloit, il parloit* &c. Voyez le Chap. 4. section 2. num. 4. (p. 157)

Voyez cy-dessus le Chapitre 4. sect. I. n.7. des Verbes Reciproques. (p. 158)

Le remede à cela est d'estudier soigneusement les Regles de l'usage de ces temps, & d'en former vn grand nombre d'exemples de toutes sorte. Voyez donc l'usage du Preterit Defini de l'Indicatif, au Chap. 4. sec. 8. n. I. 2. 4. Celuy du Preterit Imparfait, là mesme, n. 3. Celuy des Optatifs, n. 5. qui porte cinq Regles: & au Chap. 7. sect. 2. n. 3. La difference de Parce que, & d' Afin que; au mesme Chap. 7. & en la mesme Section 2. n. 26. Le regime de la Conjonction si, en la mesme Sect. n. 6. (p. 164)

En 1664 (peut-être même dès 1659 sur la foi de certaines notices) paraît à Anvers sans nom d'auteur chez Van Meurs un ouvrage rédigé en flamand, intitulé *Inleydinghe tot de Francoysche tale*, attribué à Laurent Chiflet. La majeure partie est consacrée aux conjugaisons. Ce manuel - dont nous ne sommes pas capable de préciser dans quelles conditions il a été composé - emprunte beaucoup à la grammaire de Chiflet : il reprend des exemples, ou encore l' « Adjonction particulière pour les Flamands » mise en exergue à la page 64. L'ouvrage semble avoir été conçu pour s'articuler à l'*Essay* de 1659, puisqu'il conserve les renvois à des sections et alinéas numérotés ou renvoie directement aux pages de la grammaire (« vande Grammatica in het 177. blat. », Chiflet 1664, p. 69). L'existence de ce texte décuple les possibilités d'utilisation de la grammaire, qui de ce fait n'est pas exclusivement réservée à l'usage de ceux qui connaissent déjà le français, mais vient compléter le rudiment en flamand.

La conception globale de l'ouvrage, notamment la fragmentation du texte en alinéas numérotés, répond donc à une visée pratique : offrir au lecteur un outil adapté à son niveau et à sa curiosité. Cette présentation n'est pas seulement adéquate à l'idée que l'auteur se fait de son lecteur et de ses pratiques, elle répond aussi à l'idée qu'il se fait de son activité. La forme que prend le discours grammatical n'est jamais neutre. Elle suppose un positionnement vis-à-vis de l'objet décrit (la langue française) et vis-à-vis du genre qui prend en charge cette description (la grammaire et ses routines).

L'ouvrage de Chiflet s'intitule *grammaire*, la table des matières dans ses grandes lignes déclare cette conformité au genre : Chiflet semble en admettre l'ordonnancement et les catégories générales. Toutefois, sa position est double par rapport à cet ordre hérité : il en reconnaît la pertinence tout en évitant parfois de s'y soumettre. C'est ce que dit aussi la table des matières. Les titres des chapitres ne reprennent pas toutes les parties du discours qu'il reconnaît dans le premier chapitre :

Le discours, qui se fait en parlant, ou en escriuant; n'est composé que de neuf differentes especes de paroles; qui sont, le Nom, l'Article, le Pronom, le Verbe, le Participe, l'Aduerbe, la Preposition, la Conjonction, l'Interjection. (Chiflet, 1659, p. 3)

Il opère des regroupements : il traite dans un chapitre commun le nom et l'article, en cela il se distingue de Maupas et de Irson, qui lui accordaient une section autonome et semble revenir à l'ordre observé par Robert Estienne. Plus étonnant, il ne consacre aucun chapitre consacré à l'interjection. Le lecteur doit se contenter des quelques lignes qui accompagne sa définition comme « terme de grammaire ». En outre, la table en déroulant un ordre attendu, annonce aussi des vides (il en va ainsi de la prononciation). Les traités qui composent la deuxième partie disent tous une distance vis-à-vis de la tradition grammaticale : le premier résulte d'un déplacement que l'auteur souligne, le second et le troisième existent parce qu'il faut réparer un manque, corriger des erreurs. Dans le second traité, le grammairien se substitue au dictionnaire :

IL eust esté à souhaiter que les Dictionnaires François nous eussent releué de la peine d'enseigner de quel genre sont les Noms Substantifs. Que leur eust il cousté d'imiter en cela les Dictionnaires Latins, & les Grecs, qui ajoutent l'Article au Substantif, pour discerner de quel genre il est? Ne pouuoit il pas

Le « bel ordre » de Laurent Chiflet

mettre après les Substantifs, vne *m*, ou vne *f*, ou vn *c*; pour donner à entendre s'ils sont du genre masculin, ou du féminin, ou du commun? Mais puis qu'il ne l'ont pas fait, & que ce défaut m'impose la necessité d'y remedier, nous traiterons cette matiere avec ordre & clarté. (p. 233)

Dans le troisième, il récuse le renoncement qui consiste en désespoir de cause à renvoyer le lecteur à l'usage :

CEt ordre est de grande importance en nostre langue: dautant que c'est bien souuent vne lourde faute d'y manquer: comme, qui diroit. *gris chapeau, rouge capot, amy bon*; pour *chapeau gris, capot rouge, bon amy*. Les Grammairiens, après auoir donné quelques regles generales, renuoyent le reste à l'vsage. Mais comme cet vsage, à cause de sa grande diuersité deuroit estre de beaucoup d'années, ie tascheray de l'abreger par l'instruction; puis que ie fais profession de soulager, le mieux que ie pourray, ceux qui apprennent la langue Française. (p. 242)

Il s'agit de matières importantes, où les grammairiens ont affiché leur incompetence, et que Chiflet souligne dans la préface tout en renvoyant aux traités de la seconde partie :

D'autres fondent leurs preceptes sur quelque petit nombre d'exemples, qui leur viennent en l'esprit, sans examiner plus auant ce qui est de l'vsage contraire, dans le reste de la Langue: & par ce moyen ils forgent des Regles plus fausses que vraies. Vous en aurez de claires preuues, dans la Seconde Partie de cette Grammaire, au no. 24. de la septieme Section du Premier Traité; & au no. 2. du Troisieme Traité. (Chiflet 1659, préface)

Cette posture critique est une constante du discours préfaciel, *l'Essay* l'affiche dans sa composition générale, la met en exergue à travers les titres : le mot *traité* est en effet particulièrement heureux pour désigner ces lieux de polémique. Chiflet manifeste le désir d'aller aussi loin que possible dans la mise en règles, de manière à limiter le recours à l'usage. C'est un débat courant pour l'apprentissage des langues que celui qui oppose la grammaire au bain linguistique. C'est aussi une question fondamentale et ancienne que cette tension entre la règle et l'usage : comme le rappelle Marc Baratin, d'après Sextus, « le recours à l'usage est pour un grammairien l'aveu même de son inutilité et de la vacuité de sa pratique » (Baratin 1989, p. 264). Chiflet repousse le plus loin possible le moment où il devra s'en remettre à l'usage et mesurer les « restes ». C'est pourquoi en dépit des distances qu'il prend avec les autres grammaires, il revendique un genre qui indique la possibilité de rationaliser le discours sur la langue. C'est aussi une manière de répondre au parti pris et aux objections de l'auteur des *Remarques*.

Vaugelas est la référence majeure de Chiflet : les *Remarques* lui fournissent la matière de son discours mais détermine aussi ses choix en matière d'écriture. Vaugelas n'observe dans ses *Remarques* « aucun ordre », et il le revendique. Pour s'en dispenser, il allègue la présence de la table alphabétique, qui doit suffire aux besoins du lecteur. Quant à l'ordre grammatical, Vaugelas en reconnaît la pertinence, il admet qu'il serait possible de

ranger toutes ces Remarques sous les neuf parties de l'Oraison, & de mettre ensemble premierement les articles, puis les noms, puis les pronoms, les verbes, les participes, les aduerbes, les prepositions, les conionctions, & les interiections. Je respons que ie ne nie pas que cet ordre ne soit bon, & si l'on iuge qu'il soit plus commode ou plus profitable au Lecteur, il ne sera pas mal aisé par vne seconde table, & par vne seconde impression d'y reduire ces Remarques, quoy que pour en parler sainement, il ne seruiroit qu'à ceux qui sçauent la langue latine, & par consequent toutes les parties de la Grammaire. (Vaugelas, 1647)

L'Essay d'une parfaite grammaire peut être lu comme cette « seconde impression » : il reprend l'ordre des neuf parties de l'oraison, et remédie au risque d'être obscur à ceux qui ne connaissent pas la langue latine en plaçant en tête de sa grammaire une « explication des termes de la grammaire »

Pagani- Naudet

IE suis contraint d'expliquer, auant toute chose, les termes de la Grammaire, pour la commodité de ceux, qui, n'ayant iamais appris le Latin, n'entendent point ce que veut dire, *Nom, Nom substantif, Nom adjectif, Verbe, Aduerbe,* & autres semblables mots; d'où il arriue que lisant les regles & les preceptes de la Grammaire, ils ne les peuuent comprendre. (Chiflet 1659, p. 1)

Chiflet va réduire les remarques de Vaugelas à l'ordre grammatical. Dans cette entreprise, il compte quelques prédécesseurs parmi les grammairiens. Il faudrait ainsi situer sa position notamment par rapport à celle d'Irson. Chiflet s'inscrit explicitement dans cette chaîne de commentaires :

ie n'ay pû m'empescher de rire, en lisant ces paroles, dans la Grammaire de Claude Irson, page I07. Recouuert & Recouré, ont deux vsages differents, quoy que du temps de M. de Vaugelas ont les ait confondus. A oüyr ce Grammairien, ne diriez vous pas qu'il y a quarante ou cinquante ans que M. de Vaugelas est mort; & que ce mot renaissant a desja repris son accroissement & comme son aage de consistance? (Chiflet 1659, p. 94)

La démarche de Chiflet doit également être située par rapport aux compilations raisonnées (Ayles & Seijido 2011). Tout en procédant comme ces auteurs à une synthèse, Chiflet s'est montré plus soucieux de restituer l'état d'une controverse et de présenter de manière fidèle et non dogmatique la position de Vaugelas, notamment dans les sections intitulées « Observations ». Mais les *Remarques* ne sont pas citées à titre de « curiosités » : elles se retrouvent tout au long de l'ouvrage de Chiflet, et pas seulement dans les sections relatives à la « pureté » et à la « clarté »⁵. Il faudra par une comparaison systématique des deux ouvrages observer comment Chiflet distribue le texte de Vaugelas entre les différents chapitres et, au sein de ces chapitres, à quel niveau de généralité il situe chaque remarque. Certaines viennent enrichir la liste des exemples. D'autres fournissent la base même d'une règle ou d'une définition. C'est le cas par exemple pour le démonstratif :

SECTION TROIZIEME. Des Pronoms Demonstratifs.

I. Voicy nos Pronoms Demonstratifs; *Ce, cet, cette, cecy, cela, cele, celuy, celuy-cy, celuy-là, celle-cy, celle-là, cettuy-cy, cettuy-là, cette là.* Mais ces Pronoms, *cettuy-cy, cettuy-là, cette-là,* ne sont plus guere en vsage; & l'on se sert de *celuy-cy, celuy-là, celle-cy, celle-là.* En parlant, on dit *cet homme icy,* plustot que *cet homme-cy.* Mais en escriuant, on ne sert ny de l'vn, ny de l'autre; & l'on se contente de dire, *cet homme, ce temps, ce royaume, cette année.* Toutefois on peut escrire, *cet homme icy, ce temps icy,* dans le stile comique, satyrique, ou burlesque, qui represente le stile populaire du langage familier.

Ce premier alinéa consacré au démonstratif reprend une remarque de Vaugelas (« *Cy* joint aux substantifs », Vaugelas 1647, p. 366-367). Recenser les formes du démonstratif conduit l'auteur à aborder des questions relatives au genre et au contexte. Le discours glisse immédiatement vers des considérations de nature plutôt rhétorique. Comment décider quelles remarques se rattachent à la morphologie ou à la syntaxe ? Si l'objection relève de la correction ou d'une considération relative à l'élégance, au style ? Les frontières sont difficiles à établir. Mais il est justement possible de contourner l'obstacle par le jeu des renvois internes. Par exemple, le chapitre des conjonctions est, dès les premières lignes consacrées à la définition, mis en rapport avec la section intitulée « les perfections du stile et ses différences ».

I. Les Conjonctions seruent à lier les mots avec les mots, ou les phrases avec les phrases. De plus à passer de bonne grace d'vne periode à l'autre: & les particules, qui font ce dernier office, s'appellent Transitions, dont ie parleray au chapitre suiuant, en la section sizieme. (Chiflet 1659, p. 122)

5 Contrairement à ce que l'on peut lire dans *Le Français en Belgique*, Chiflet ne s'autorise pas à « reléguer Vaugelas après sa grammaire proprement dite, dans la seconde partie de son ouvrage où il traite de pureté, de prononciation, d'orthographe, etc » (Blampain, Goosse, Klinkenberg 1997, p. 348).

Le « bel ordre » de Laurent Chiflet

Les conjonctions sont abordées dans une double perspective, syntaxique et rhétorique, que Chiflet invite le lecteur à rapprocher par le jeu des renvois internes. Au-delà de la maniabilité et de la clarté qu'il assure à la lecture, l'outillage du livre rend possible une lecture savante qui confronte, réorganise, compare, et éprouve la pertinence des cadres hérités par la tradition.

La grammaire de Chiflet manifeste donc, par l'ensemble des dispositifs qu'elle met en œuvre, le souci, non pas seulement d'un destinataire, mais bien d'un lecteur, usager du livre. La forme physique de *l'Essay* traduit en outre une certaine représentation que l'auteur se fait de la langue et des discours tenus sur elle. Par l'ensemble de ses choix, dont certains relèvent tout simplement de la disposition et de l'organisation de son texte, Chiflet écrit en pédagogue avisé mais aussi en linguiste.

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources primaires

- CHIFLET, Laurent (1659). *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques van Meurs.
- CHIFLET, Laurent (attribué à) (1664). *Inleydinghe tot de Francoysche tale met sommighe schoone ende seer nootsakelyke bemerckingen*, Anvers, Jacques van Meurs.
- CHIFLET, Laurent (1688). *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, Bruxelles, Vleugart.
- CHIFLET, Laurent (1691). *Nouvelle et parfaite grammaire*, Paris, Gontier
- IRSON, Claude (1656¹, 1662). *Nouvelle methode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise contenant plusieurs traitez*, Paris, P. Baudouin.
- LOYOLA, Ignace de (1608). *Les vrais exercices spirituels*, Paris, Jean Fouet.
- LOUDON, Antoine (1632¹, 1640). *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*, Paris, A. de Sommerville.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1647) *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, CamusatVve Jean et Le Petit.
- COLOMBAT, Bernard, FOURNIER, Jean-Marie, AYRES-BENETT, Wendy (dir.) (2011) *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^e-XVII^e s.)*, Garnier.

II. Références secondaires

- AYRES-BENETT, Wendy, SEIJIDO, Magali (2011). « Les compilations raisonnées des Remarques et observations sur la langue française », *French Studies*, Vol. LXV, No. 3, 347 – 356
- BARATIN, Mars (1989). *La Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Editions de Minuit.
- BLAMPAIN, Daniel, GOOSSE, André, KLINKENBERG Jean-Marie et al. (1997). *Le Français en Belgique*, Bruxelles, Duculot.
- BOURQUIN, Jacques (2003). *Galleries des linguistes franc-comtois*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises.
- CHARTIER, Roger (2001). « La naissance du livre moderne. Mise en page et mise en texte du livre français (XIV^e-XVII^e siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 56, 1028-1030.
- COLOMBAT, Bernard (1988). « Les « parties du discours » (partes orationis) et la reconstruction d'une syntaxe latine au XVI^e siècle », *Langages* 92, 51-64.
- COLOMBAT, Bernard (1999). *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique. Théories et pédagogie*, Grenoble, ELLUG
- DE CLERCQ, Jan (2000). *Grammaire et enseignement du français. 1500-1700*, Paris, Leuven, Peeters.
- DELESALLE, Simone, MAZIERE, Francine (2002). « La liste dans le développement des

Pagani- Naudet

- grammaires », *Histoire Épistémologie Langage* 24-1, *Grammaire et entités lexicales*, 65-92.
- FOURNIER, Jean-Marie (1998) « À propos des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles: le traitement des exemples et des parties du discours », *Histoire Épistémologie Langage* 20-2, *Théories des cas*, 127-142.
- HANSE, Joseph (1962). « La contribution belge à la définition du « Bon usage », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 14, 25-37.
- HEBRARD, Jean (1983). « L'évolution de l'espace graphique d'un manuel scolaire : le «Despautère» de 1512 à 1759 », *Langue française* 59, 68-87.
- MARTIN, Henri-Jean, (2000). *Mise en page et mise en texte du livre français. La Naissance du livre moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, Tours, Editions du Cercle de la Librairie.
- PELLANDRA, Carla (1990). « L'enseignement du français dans quelques collèges de jésuites du XVII^e au XVIII^e », Herbert Christ & Daniel Costes (éd.) *Contributions à l'histoire de l'enseignement du français*, Gunter Narr Verlag Tübingen.
- VREGILLE, Bernard de (2011). « Laurent Chifflet, Jésuite (1598-1658)», communication prononcée le 27 septembre 2010, Académie de Besançon et de Franche Comté, *Procès verbaux et mémoires*, vol. 200, année 2009-2010.

**LA DYNAMIQUE D'ÉCRITURE DANS LA DESCRIPTION LINGUISTIQUE.
NOUVEAUX MODES DE VISUALISATION DE L'ÉCRITURE ENREGISTRÉE**

Leblay Christophe,

Université de Turku & TERs, ITEM, CNRS-ENS

Caporossi Gilles,

HEC Montréal & TERs, ITEM, CNRS-ENS

RÉSUMÉ

Ce travail est centré sur l'écriture, comme processus linguistique descriptible et reproductible, s'inscrivant dans le temps et l'espace, c'est-à-dire dans l'avant d'un texte finalement stabilisé. En adoptant une approche génétique du texte, associée à un programme d'enregistrement de l'écriture, est décrit et exemplifié un nouveau mode de visualisation basé sur une transposition de la théorie mathématique des graphes. Cette visualisation, bâtie à partir des documents sources que sont les enregistrements (logs) exhaustifs des activités réalisées à l'aide du clavier et des mouvements du curseur, fait apparaître nettement des phases temporelles dans l'écriture.

En d'autres termes, il s'agit de s'interroger pour savoir comment la description linguistique contemporaine peut tirer profit de ces nouveaux modes de visualisation.

MOTS-CLEFS

Description linguistique – génétique de l'écriture – graphe mathématique – temporalité de l'écriture – visualisation

ABSTRACT

This article focuses on writing as a process. The main purpose of this work is to show what kind of phenomena appear in space and time before the final text is stabilized. By adopting the genetic criticism approach associated with a keystroke logging program, is described and exemplified a new display mode based on a transposition of the mathematical theory of graphs. This visualization, built from source documents (logs) that are comprehensive activities using the keyboard and cursor movements, clearly shows the temporal phases in writing. The work shows that using graphs as a mode of visualization of writing process can be quite promising. Contemporary linguistic description can take advantage of these new modes of visualization.

KEY-WORDS

Genetic criticism – linguistic description – mathematical graph – writing temporality – visualisation

Dynamique et visualisation de l'écriture enregistrée

Préférer une approche centrée sur la production, plutôt que sur le produit, implique un choix technologique très particulier propre à rendre compte du dynamisme de cette production ; autant le choix du papier que celui de l'écran sont des choix relevant d'une technologie, ces deux choix étant valides pour mettre en relief une dynamique de l'écriture. Tous deux révèlent, à leurs manières, certaines caractéristiques de l'écriture qui ne s'excluent pas les unes les autres. L'idée sous-jacente est alors que chaque apport technologique permet de montrer un aspect de l'écriture, l'ensemble, encore bien ouvert, des technologies permettant d'offrir un panorama de plus en plus complet des phénomènes scripturaux. Depuis le tout premier numéro (Grésillon et Lebrave 1983), et plus précisément depuis maintenant dix ans, les revues *Langages* (No 146, 164 et 177), *Langue française* (No 155) et *Modèles linguistiques* (Tome XXX, 59) ont entrepris une large diffusion des recherches consacrées aux différentes approches de la production écrites. Nous nous inscrivons dans cette continuité.

Il n'est guère possible de se satisfaire de termes conçus pour la description de phénomènes linguistiques de réception à commencer par la notion de *texte*, corrélatrice à celle de produit. Celle-ci semble, comme le souligna, déjà en 1982, Bellemin-Noël (p. 161), être faite davantage pour des approches en réception, en lecture donc, que pour des approches en production, en écriture : il s'agit, dans les approches de réception, de donner du sens à ce qui est (déjà) écrit indépendamment des conditions d'énonciation. Il est alors inévitable de s'interroger sur la pertinence descriptive de notions qui, comme celle du texte, n'ont pas été forgées pour l'étude de phénomènes de production écrite. Comme l'exprime judicieusement Ferrer (2008, p. 190), il nous faut apprendre à faire face à des phénomènes qui

ne [sont] pas des textes [...]. Ça ressemble à du texte, mais ce n'est pas du texte. C'est quelque chose qui sert à fabriquer du texte. (Nous soulignons).

Notre approche présuppose donc un cadre théorique et méthodologique, selon lequel le produit n'est pas l'image fidèle de la production : chercher à comprendre les processus d'écriture-réécriture (*planification, textualisation et révision*) à partir du seul texte produit serait une pure illusion.

Il est nécessaire d'insister sur l'idée que la prise en compte de la relation chronologique est la condition *sine qua non* pour redonner aux études de production écrite leur véritable statut d'*études de production*. A l'instar des approches en production orale, il est essentiel de pouvoir être capable d'appréhender l'écriture dans son déroulement temporel, et pour ce faire, d'enregistrer l'écriture. Pour reprendre une expression de Claudine Fabre-Cols, pionnière dans la description de la production écrite, l'écriture est « *fondamentalement dans le temps* » (2004, p. 21). Mais c'est à Aragon (1979, p. 9) que nous empruntons l'expression de *temps de l'écriture*, lequel déclara, évoquant les dons qu'il avait fait de ses manuscrits aux chercheurs, dans son allocution au CNRS :

« Ne fallait-il pas mettre à la disposition de ceux qu'on appelle les chercheurs non seulement l'écrit figé par la publication, mais le texte en devenir, saisi pendant le temps de l'écriture, avec ses ratures comme ses repentirs, miroir des hésitations de l'écrivain comme des manières de rêverie que révèlent les achoppements du texte ». (Nous soulignons).

Nous allons commenter ce qu'implique, en termes de méthodologie, le passage d'une technologie à l'autre (1), afin de pouvoir ensuite mettre en évidence l'importance que représente la possibilité d'enregistrer la dynamique de l'écriture (2) ; ces précautions achevées, nous pourrions alors développer ce que la théorie mathématique des graphes peut apporter dans la recherche d'une visualisation de la dynamique d'une écriture préalablement enregistrée (3).

Christophe Leblay, Gilles Caporossi

1. DU PAPIER A L'ÉCRAN- D'UNE TECHNOLOGIE À L'AUTRE

Il ne s'agit pas d'opposer un support à un autre, le papier à l'écran, en prétendant que le second représenterait une avancée technologique. Les deux sont des supports de haute technologie, à n'en pas douter. Il est donc préférable de parler de deux technologies, de celle du papier, comme de celle de l'écran. Regardons d'abord certaines caractéristiques du support papier, avant de considérer le support numérique.

1.1 Brouillons sur papier

Voici, pour illustrer notre propos, un fac-similé de la première page du manuscrit « Sémiologie de la langue » de l'article (inclus dans les *Problèmes de Linguistique Générale*) d'Émile Benveniste. Grâce à ce premier document, il nous est possible de nous interroger sur la différence entre *manuscrit* et *brouillon*.

Dès la fin des années 70, Bellemin-Noël, lors du colloque international de *textologie*, tenu à Mátrafüred (Hongrie), s'interrogeait publiquement sur une difficulté terminologique de taille : deux mots étaient en concurrence pour désigner les documents de rédaction disponibles, le premier étant *manuscrit*, le second, *brouillon*. Pour Bellemin-Noël (1982, p. 161-162), ces deux termes se différenciaient de la manière suivante : le manuscrit désignait, « *en toute rigueur, des feuilles de papier couvertes de signes tracés par la main de l'écrivain* » ; il pouvait sans difficulté permettre « *d'évoquer le support tangible de la rédaction, voué à la conservation par la complaisance de l'auteur et par l'admiration des amateurs de belles-lettres.* » A la différence du précédent, le terme de brouillon servait à désigner « *la matérialisation d'un discours inachevé, prospectif, parfois mis au rebut, le plus souvent transformé au fil d'une pratique d'élaboration* », en permettant de distinguer le pluriel, les brouillons, conçus comme ensemble de « *tout ce qui a servi à la composition d'un ouvrage, [de] ce qui n'a jamais eu le statut du publiable* » du singulier, le brouillon, compris comme « *le premier jet et ses métamorphoses (ajouts, corrections, ratures et substitutions) jusqu'à l'état final de la première publication* », et les transformations apportées par « *les modifications de l'imprimé* », nommées aussi *variantes*. Néanmoins, il est aisé de comprendre la gêne de Bellemin-Noël, pour un terme qui « *connote quelque chose d'embrouillé, ou de non débrouillé, des tâtonnements* », pour un terme qui « *implique que l'auteur marche vers une perfection dont il aurait la prescience, alors que pour lui, en réalité, les mots qu'il écrit sont d'emblée une formulation virtuellement acceptable ; c'est après coup qu'il se découvrira insatisfait, et reviendra sur son travail.* ». Pour toutes ces raisons, Bellemin-Noël (1982, p. 162) proposa un terme neutre, celui d'*avant-texte*¹. Dans ce travail, nous reprenons le terme d'*avant-texte*, bien plus apte aux études de production. Nous en proposons un exemple, reproduit ci-dessous :

¹ Il n'est donc pas surprenant de voir que, presque 25 ans après, un numéro de la revue *Langue française* (155, « Avant le texte : les traces de l'élaboration textuelle ») publié en 2007 et coordonné par Lucille Chanquoy et Irène Fenoglio, reprend, dans son titre, la notion de l'avant du texte. Dans leur introduction, les auteurs reviennent explicitement sur la définition, en proposant comme définition : « *Tout ce qui se passe avant la production du texte écrit et dont les traces attestent d'une mise en acte cognitive et graphique directement liée au texte final produit* » (p. 5).

Dynamique et visualisation de l'écriture enregistrée

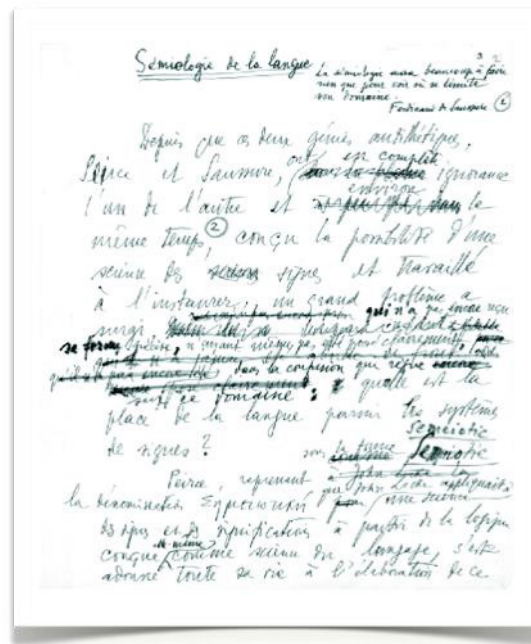


Figure 1. Première page de « Sémiologie de la langue »

Que montre, ou pas, un tel document ?

Tout d'abord, autant le manuscrit que le brouillon coexiste sur cette même page : il s'agit bien d'une *feuille de papier couverte de signes tracés* par la main de Benveniste tout autant qu'un *premier jet et ses métamorphoses* (ajouts, corrections, ratures et substitutions). De ces deux statuts, le second est celui qui intéresse la description linguistique, le premier intéressant principalement la codicologie.

Ce manuscrit, devenu donc brouillon sous l'œil averti du linguiste, nous montre l'importance des ratures : il ne viendrait à personne l'idée de mettre en doute les compétences scripturales que peut avoir un auteur comme Benveniste. Il nous est donc facile d'apprendre des manuscrits de linguistes (Fenoglio 2012).

Néanmoins, ce brouillon ne peut pas nous montrer la chronologie des retours. Il peut y avoir des hypothèses, certes, mais rien que des hypothèses. Combien de temps Benveniste a-t-il pris pour écrire et réécrire ces lignes ? Dans quel ordre a-t-il procédé ?

1.2 Brouillons numériques

A la différence du précédent, le brouillon numérique est réalisé à l'aide d'un écran et le plus souvent d'un clavier². Ces outils de production sont, eux aussi, des outils d'aide à l'écriture, puisqu'ils sont le plus souvent associés à l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte. Si, néanmoins, ces logiciels sont très performants, ils ne sont pas ceux qui nous intéressent dans cette recherche qui prend en compte d'autres logiciels. Il est néanmoins clair que l'utilisation de l'écran ne peut rendre compte, à lui seul, du travail effectué pendant l'écriture. Voici, pour illustrer notre propos, un document numérique.

² Il arrive que l'écriture se fasse aussi à l'aide d'un stylo optique, ou stylet, sur une tablette graphique.

Christophe Leblay, Gilles Caporossi

Environnement idéal

Qu'est-ce qui me vient en tête spontanément quand on me donne la tâche de décrire un environnement idéal? Beaucoup de verdure, peu de pollution, suffisamment d'espace pour que tout un chacun se trouve à l'aise avec soi-même et avec les autres. Le climat? Je dois dire que les saisons distinctes et variées typiques du Nord me plaisent, etv que c'est quelque chose que je voudrais avoir dans un environnement idéal. Autrement dit, un été chaud et ensoleillé sans oublier évidemment les journées lumineuses et extrêmement longues comme en Finlande en été, un hiver blanc, avec du soleil et de la neige, et encore deux saisons de "transmission", de passage on peut dire, pour passer du froid au chaud, ou inversement: le printemps et l'automne.

S'il n'est pas possible, pour moi, d'imaginer une vie idéale sans la nature telle que je la connais dans mon pays natale, il m'est tout aussi impossible d'imaginer une existence heureuse sans la présence des enfants et des animaux. Les enfants et les animaux font partie de la nature.

J'ai toujours vécu au bord de la mer, ou plus précisément, je vis mes hivers au bord de l'amer proprement dite et mes étés à la campagne au bord d'un grand lac. Cette présence de l'eau dans mon environnement est quelque chose qui me manque lorsque je suis

Figure 2. Page imprimée d'une écriture numérique

Que montre, ou pas, un tel document ?

Tout d'abord, ni le manuscrit ni le brouillon ne coexistent sur cette même page : les deux statuts semblent être neutralisés par un effet de mise au propre immédiat, représentatif d'un tapuscrit. À proprement parler, il n'y a plus de *feuille de papier couverte de signes tracés* par la main de son auteur, et pas davantage un *premier jet et ses métamorphoses (ajouts, corrections, ratures et substitutions)*. De ces deux statuts, le présent document ne semble en retenir donc aucun, contrairement au document précédent qui, lui, offrait, en couches superposées, les deux statuts.

Cette différence majeure, dans la représentation du travail en production écrite, nous amène à nous interroger sur la légitimité de telle ou telle représentation : ne serait-il pas alors plus pertinent de travailler à partir d'un support qui permette de voir de suite les traces laissées, comme le font le papier et le crayon ? Ce serait oublier deux arguments. Le premier est que le support papier ne donne que des traces de modifications spatiales, sans aucune possibilités de repérage temporel de ces traces. Le second argument concerne l'évolution des logiciels d'aide à l'écriture, tels le traitement de texte : le support numérique propose de plus en plus de solutions d'accès à ce qu'a été le déroulement temporel d'une écriture. Des fonctions, telles *Time Machine*, permettent de pouvoir revenir, à chaque instant, à une chaîne de versions antérieures. D'une manière générale, les traitements de texte ont intégré, systématiquement, la fonction de *révision* (écriture-réécriture). Cette évolution dans la manière de concevoir l'aide à l'écriture-réécriture reste déterminante pour l'avenir en plaçant au premier plan l'idée qu'il ne peut y avoir d'amélioration sans retour dans son écriture. Cette page, écrite sur un écran, donne donc accès au temps de l'écriture, tout simplement parce qu'il existe un outillage pour prendre en compte la succession des versions produites au cours du processus d'écriture, ce que ne peut pas faire une page écrite sur un papier.

1.3. Représentation versus visualisation

Arrivés au terme de ces remarques concernant les différents supports de brouillon et les implications qu'ils peuvent avoir dans la prise en compte des dynamiques de production, il nous

Dynamique et visualisation de l'écriture enregistrée

semble nécessaire d'attirer l'attention sur un terme, trop communément utilisé, celui de *représentation*. Sans aucun doute, un tel terme pourrait faire l'objet d'une réflexion séparée sur la représentation dans l'acquisition de l'écriture.

Nous employons ce terme dans le sens donné par la pragmatique : *représentation supposée partagée*. Il est simplement question d'un savoir commun minimum que doivent partager les interlocuteurs afin que puisse fonctionner l'intercompréhension. Le terme de *représentation* est alors très proche de celui de *schématisation*, développé par les travaux de Grize, où il s'agit de « *faire voir quelque chose à quelqu'un ; plus précisément, c'est une représentation discursive orientée vers un destinataire de ce que l'auteur conçoit ou imagine d'une certaine réalité* » (1996, p. 50). Or, c'est bien cette conception ou cette imagination de la réalité de l'écriture qui est loin d'être partagée. Nous sommes simplement habitués à voir de l'écriture sur une page raturée, pas ailleurs, pas autrement. Il reste donc un travail important à faire pour rendre légitimes d'autres représentations.

Les premiers travaux sur les représentations faites du processus d'écriture datent des années 1990, avec l'arrivée de programmes tels que *Genèse du texte* ; ces programmes seront à l'origine de travaux spécialisés dans la recherche sur la production écrite enregistrée, dite *en temps réel*. Parmi ces travaux, certains auront pour ambition de trouver des pistes dans la *notation* du processus d'écriture (Kollberg 1998), ancêtre des recherches sur la représentation numérique.

2. REPRÉSENTATIONS NUMÉRIQUES STANDARDISÉES

Les deux types de représentations suivantes sont toutes les deux issues d'un fichier d'enregistrement. Ces deux fichiers ont tendance à définir, depuis quelques années maintenant, des formats standards dans l'édition numérique des écritures enregistrées.

2.1 Le fichier d'enregistrement

Dans l'exemple qui suit, un début de production enregistré a donné ce qui suit :

time	type	from	to	key
0.00	10	1	0	<START>
4.21	7	0	0	L
4.46	7	1	1	I
4.75	7	2	2	E
5.05	7	3	3	U
5.26	7	4	4	
5.70	7	5	5	I
5.86	7	6	6	D
8.08	7	7	7	...
8.36	7	8	8	A
8.53	7	9	9	L
8.81	7	10	10	
12.28	5	11	11	<DELETE>
12.45	5	10	10	<DELETE>
12.61	5	9	9	<DELETE>
12.78	5	8	8	<DELETE>

Figure 3. Fichier d'enregistrement (Log)

Il convient de distinguer, parmi tous les termes qui se réfèrent, d'une manière ou d'une autre, aux opérations d'écriture (variante, inscription) celui d'*événement d'écriture*. Selon Strömquist (2006, p. 46), l'événement est représenté par une série de cinq arguments (temps, type d'événement, position à l'écran, alternative entre touche ou souris). Pour simplifier à l'extrême, il est possible de dire qu'un événement représente une ligne du fichier d'enregistrement.

Mais, ce serait oublier qu'en se (re-)présentant ainsi, les *fichiers d'enregistrement* permettent de remodaliser cette troisième dimension dont parlait Grésillon (1994), la dimension du temps, cette

fois-ci saisie sur un support numérique : tout d'abord, ces fichiers d'un nouveau genre permettent un réexamen sans complaisance de ce que sont l'espace et le temps dans le processus d'écriture en permettant l'enregistrement séquentiel (log), dans un fichier dédié, de tous les événements affectant le processus d'écriture, depuis les frappes au clavier jusqu'aux manipulations de périphériques (souris et pavé tactile). Ensuite, ces événements sont datés et classés selon une chronologie absolue; ce qui permet d'analyser pas à pas l'activité du processus. Le log est bien cette suite d'événements organisés selon une chronologie absolue et formant un tout. Nous proposons de faire une différence notable entre *chronologie relative* et *chronologie absolue* : la seconde note une chronologie qui part du début de l'enregistrement, la première note le temps entre les différents événements. Cette notation chronologique oblige conséquemment à une *lecture séquentielle* du log, c'est-à-dire à une lecture, où chaque caractère suit chaque caractère, où chaque mot suit chaque mot, du début à la fin, dans un ordre temporel immuable (Fenoglio et Ganascia 2008).

Ces fichiers d'enregistrement restent donc le document numérique *princeps*, à partir duquel tout se fait. Ceux-ci peuvent être lus et vus 1) verticalement, sous la forme de colonnes de chiffres et de lettres, ou bien 2) horizontalement, sous la succession de lignes, chaque ligne représentant un événement. Il est déjà clair que le fichier d'enregistrement s'intéresse de près à la problématique de la *linéarisation* (Severinson-Eklundh 1994).

2.2 Le texte linéaire

Au sein de tout logiciel d'enregistrement (*Eye and Pen*, *Genèse du texte*, *Inputlog*, *Scriptlog*, *Translog...*), il est donc devenu maintenant commun d'associer au *fichier d'enregistrement (log)*, un autre fichier, nommé lui, le plus souvent, *texte linéaire (linear text)*. Voici, maintenant donc, la même production que celle montrée précédemment, mais sous le format d'un texte linéarisé.

```
<START>LIEU IDÉAL <DELETE11>Lieu idéal<CR><CR>J'aimerais vivre ci<DELETE>omme  
la plupart des Finlandais,<LEFT33>,<RIGHT33> à la campagne près d'un lac mais  
t'<DELETE2>pas très loin de la
```

Figure 4. Texte linéaire

Comme nous pouvons le voir, la représentation suivante, issue du fichier d'enregistrement (*Scriptlog*, *version Mac*) est une tentative de linéarisation de toute l'information donnée par le *log*. Cette représentation ne fait que linéariser ce que dit le *log*, d'une autre manière. Si elle reste plus satisfaisante pour l'œil volontaire du chercheur, elle l'est bien moins pour les autres.

3. LA GENÈSE REPRÉSENTÉE PAR UN GRAPHE

La théorie mathématique des graphes, approche qui date du XVIII^e siècle, a déjà montré sa capacité à s'adapter à des disciplines très diverses, comme par exemple, à la chimie, aux télécommunications, aux transports et aux réseaux sociaux.

Pourquoi avoir recours à cette théorie ? Principalement parce qu'elle permet une très grande souplesse dans l'encodage des données, simplement avec deux formes géométriquement simples, le cercle et le trait. Il s'agit alors de donner des valeurs à ces images que sont le cercle et le trait, ainsi que de s'interroger sur le fait de joindre, ou pas, un cercle à un autre cercle par l'intermédiaire de traits.

Ce travail de description de la dynamique de l'écriture à partir de graphes a déjà été initialisé (Caporossi et Leblay 2011). Nous présentons, dans les lignes qui suivent, à partir de saisies d'écran, des exemples de *patterns temporelles* d'opérations d'écriture. Mais regardons d'abord comment fonctionne un graphe, depuis sa construction jusqu'aux liens qui les composent.

Dynamique et visualisation de l'écriture enregistrée

3.1 Construction en cellules

Soit une très brève production où, dans un premier temps, est écrit, d'un seul jet, *Un chat mange.*, puis, dans un second temps, avec ou sans pause significative, est inséré l'adjectif *noir* entre *chat* et *mange*. Nous aurons donc un changement de configurations: l'ensemble *Un chat mange*, d'abord produit en bloc, est ensuite, disjoint par une insertion. Ce qui donne alors une nouvelle configuration de type : *Un chat / noir / mange*.

Ces deux configurations peuvent être simplement représentées de la manière suivante :

- *Un chat mange*. (1 unité),
 - *Un chat / noir / mange*. (3 unités),
- Où l'insertion de *noir* après *chat* divise la première unité en 3 nouvelles unités.

Nous avons donc cherché à représenter comment, du point de vue de la production, une unité n'est pas *a priori* stable. Rien ne peut prédire, au moment où celle-ci est énoncée, la position qu'elle occupera au sein du texte final. Cette unité y sera-t-elle encore présente ? Ou bien aura-t-elle complètement disparue du texte ? Ou bien encore occupera-t-elle cette même place ? Tout est possible dans cet univers de production où, malgré tous les efforts de planification anticipée, aucune unité ne peut être tenue à l'écart des effets de production.

Cette unité changeante, hautement fonctionnelle, va dorénavant prendre le nom, dans ce travail, de *cellule*. Celle-ci désigne une unité vivante, en plein devenir, au sein d'un ensemble qui est en train de prendre corps, de s'organiser. Ce changement de configuration sera alors représenté visuellement de la manière suivante, à l'aide d'un graphe de trois cellules :

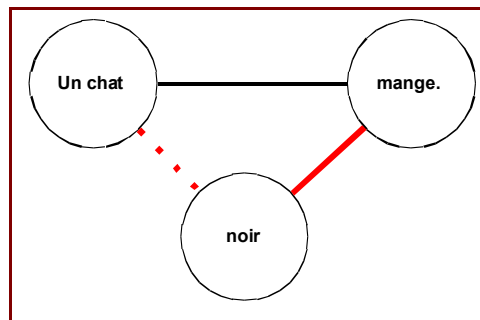


Figure 5. Graphe élémentaire (3 cellules)

Par une analyse dynamique du processus, les trois cellules peuvent être lues de deux manières différentes, et c'est pour cette raison qu'elles doivent être distinctes. Une première lecture, chronologique serait « Un chat / mange / noir », alors qu'une autre lecture, topographique, serait « Un chat / noir / mange. » L'utilisation des graphes permet de conserver simultanément les deux lectures du processus³.

La première information élémentaire que véhicule une cellule est donc sa position topographique et chronologique ; à cette information élémentaire (identification du jeu originel des cellules de production), il nous est possible d'en rajouter d'autres ; a) comme celle de savoir combien d'événements sont inclus, à un moment donné, dans une même et seule cellule ; ou bien encore b) comme celle de savoir si telle ou telle cellule résistera, ou non, aux reformulations de mise en texte pour apparaître dans le texte (final).

Ainsi donc, deux autres informations ont été rajoutées dans le mode de visualisation : la première concerne la taille des cellules qui notera le nombre d'événements produits au clavier ou à la souris : plus une cellule est grosse, plus elle comprend d'événements. La seconde information a trait au jeu de couleurs utilisées (deux ou trois) : les cellules, toutes colorées, peuvent anticiper le texte (final) en distinguant celles qui vont disparaître de celles qui vont subsister. Ainsi, dans l'exemple suivant

³ Le jeu des traits sera expliqué dans 3.2.

(figure 6), nous proposons un jeu de trois couleurs : les cellules jaunes et rouges sont des *cellules d'ajout*, tandis que les cellules bleues sont des *cellules de suppression*.

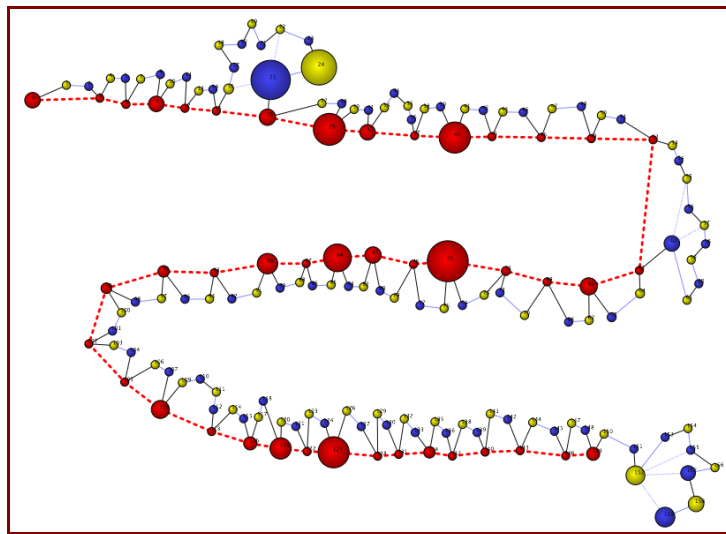


Figure 6. Graphe complet, écriture (15 minutes)

3. 2 Les liens cellulaires

Il est possible d'aller bien plus loin dans la notation des données offertes par les enregistrements, grâce aux liens. Les cellules entretiennent avec d'autres cellules des liens contingents : l'un chronologique, l'autre topographique. Ainsi, un lien chronologique, marquant la succession, entre deux cellules qui ne seront pas supprimées (donc en rouge) sera noté d'un trait gras (le fameux *fil rouge*). Les lignes en trait continu représentant les liens chronologiques, il est donc possible de suivre le processus de manière chronologique en suivant uniquement les lignes continues tandis qu'une lecture topographique se fera par les lignes rouges. Les cellules de suppression portent bien sûr sur une portion de texte qui avait été ajoutée précédemment. Une ligne bleue relie la cellule de suppression à la cellule d'ajout qui lui correspond et cette dernière sera représentée en jaune.

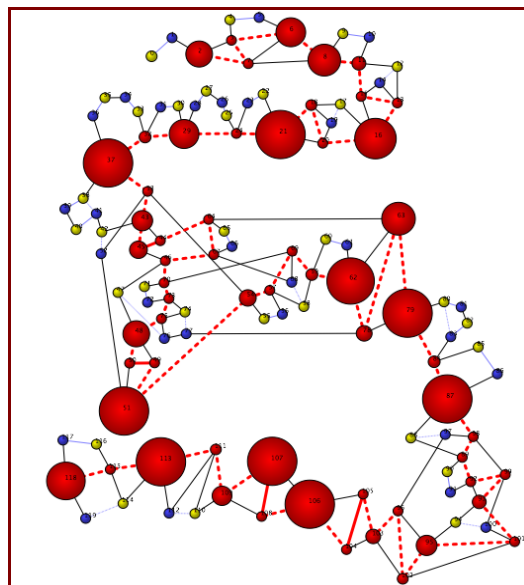


Figure 7. Graphe complet, écriture-réécriture (15 minutes)

La portion centrale du graphe représenté sur la figure 7 (entre les cellules 37 et 79) n'a pas la structure linéaire que l'on trouvait sur la figure 6 (ou que l'on trouve au-dessus et au-dessous). Cette

Dynamique et visualisation de l'écriture enregistrée

portion représente un travail plus complexe sur l'avant-texte. Il est aisé de constater que ces liens servent à noter des phénomènes désordonnés nécessaires à la production d'autres phénomènes, plus organisés, qui contribueront à l'accroissement d'un certain ordre, comme la mise en place d'une planification. Il n'est donc pas étonnant de voir de quelle manière l'instabilité cellulaire est potentiellement le lieu et l'occasion de nouvelles productions, mais rien ne garantit, lors de l'énonciation, que ces nouvelles productions vont dans le sens d'une amélioration ou d'une détérioration de ce qui a déjà été écrit (Cogis & Leblay 2010).

De ce point de vue, les grandes représentations dichotomiques proposées par la linguistique génétique sont une aide précieuse. Selon cette approche, l'*écriture à programme* (ou *programmation scénarique*) ne serait qu'un cas particulier de l'*écriture à processus* (ou *structuration rédactionnelle*), l'intention ne pouvant se construire qu'au fur et à mesure de la mise en texte ; ce qui nierait l'idée selon laquelle il existerait une quelconque forme de planification spontanée. Toute planification contiendrait, à ce titre, au moins un seul projet certain : celui de son propre effacement. Toute programmation serait utile, à un moment donné seulement. Elle serait toujours éphémère ; d'où l'idée de recentrer notre travail sur la notion de *dynamisme temporel*, notion générique, commune aux divers champs disciplinaires impliqués dans l'analyse de l'écriture, depuis la génétique du texte, en passant par la psychologie cognitive. Les graphes permettent de montrer le dynamisme temporel en proposant des focales différentes : en pointant le curseur sur une cellule, celle-ci laisse apparaître les événements qui la remplissent.

3.3 Analyse de sous-graphes

Afin d'illustrer précisément notre propos, nous nous proposons maintenant de décomposer certaines opérations d'écriture-réécriture mises en évidence par la génétique du texte. Cette dernière, riche d'une expérience d'une quarantaine d'années, a su, à partir de la technologie du papier-crayon, faire une description précise des brouillons d'écrivains. Récemment, cette approche, principalement développée dans le cadre de la littérature, a trouvé des applications pour la description linguistique de brouillons d'écoliers (Fabre-Cols 1987, 2004 et Doquet-Lacoste 2004) et de brouillons de linguistes (Fenoglio 2012).

A partir des quatre opérations d'écriture décrites par la génétique du texte (Grésillon 1994), nous proposons une modélisation dont les termes sont empruntés à Desbordes (2007), selon la formulation suivante : ainsi, si est considérée une suite initiale d'éléments telle que ABC, il est alors possible de dire de ces éléments qu'ils peuvent *varier* par addition (ABCD), par soustraction (AB), par mutation (ABE) et par permutation (ACB). La manière de décrire la variation au sein d'une *suite*, nous permet de souligner que la notion de cellule ne recouvre pas celle d'opération d'écriture. Si, en effet, elles se recoupent souvent, elles sont associées à des opérations légèrement différentes, les opérations détectées dans le graphe étant purement descriptives alors qu'une composante d'interprétation est présente dans la description des opérations d'écriture.

Dans les deux premiers cas, il s'agit de considérer le jeu élémentaire des cellules : soit elles sont simplement additionnées, soit elles sont soustraites. Voici, à titre d'illustration, des saisies d'écran de différentes visualisations de ce jeu élémentaire de cellules, auquel nous joignons l'opération de mutation (remplacement).

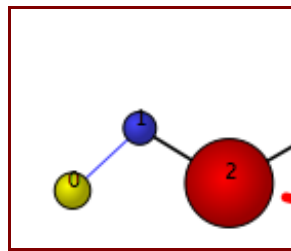
Addition (ajout)

Figure 8. L'addition (ajout)

Dans la figure 8, nous voyons que la cellule 0 a été ajoutée, puis *immédiatement* supprimée par la cellule de suppression 1. Ensuite, la cellule 2 a été ajoutée et elle restera jusqu'à la fin de la production.

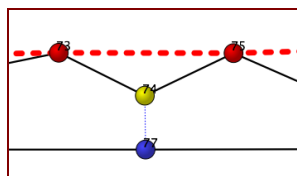
Soustraction (suppression)

Figure 9. La soustraction (suppression)

Dans l'exemple de la figure 9, les cellules 73,74 et 75 ne faisaient qu'une, jusqu'à ce que la cellule de suppression 77 ne soit associée à une portion de cette cellule, la forçant à être divisée, le texte de la cellule 74 étant supprimé, les textes des cellules 73 et 75 devenant topographiquement contigus.

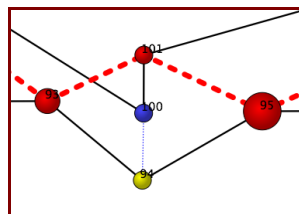
Mutation (remplacement)

Figure 10. La mutation (remplacement)

La figure 10 représente un exemple de remplacement. Le début du processus est proche de la suppression, la portion de texte correspondant à la cellule 94 étant supprimée par la cellule 100, avant d'être remplacée par le contenu de la cellule 101.

Dans tous les cas de figure, les cellules ne peuvent que se multiplier : toutes les opérations mentionnées ne font qu'augmenter le nombre des cellules présentes dans une écriture. Ajouter des cellules, en supprimer, ou bien même en diviser ne fait que multiplier les cellules.

Pour trouver l'équivalent papier, l'on pourrait dire qu'un scripteur ne peut faire disparaître ce qu'il a écrit qu'en couvrant par des ajouts supplémentaires (ratures, traits) ce qu'il vient de produire ; en agissant ainsi, il ne fait qu'augmenter le nombre de ses propres activités sur la page. Effacer, barrer, biffer sont, en ce sens, toutes des activités de multiplication de l'activité scripturale.

Nous proposons donc d'exploiter ces fichiers d'enregistrement à l'aide d'une visualisation qui a fait ses preuves dans bien d'autres domaines d'application. Cette visualisation par graphes mathématiques offre une grande liberté d'encodage des données en même temps qu'elle offre un confort visuel déterminant pour des applications en recherche sur l'écriture.

D'une manière générale, la visualisation fait intervenir autant que possible des éléments géométriques, le plus souvent colorés : En ce sens, la visualisation est partie prenante de la représentation. L'écriture n'étant pas une activité séparée des autres phénomènes de production, il

Dynamique et visualisation de l'écriture enregistrée

ne semble guère possible d'échapper aux tendances contemporaines qui utilisent, très diversement, les visualisations pour rendre compte de la compréhension des phénomènes généraux de production (Okada, Buckingham Shum et Sherborne 2008).

CONCLUSION

La leçon apprise de la méthodologie génétique est bien de mettre en parallèle des écritures, appelées *versions* ou *états*, et donc des représentations de ces productions, sans prétendre à l'excellence de l'un(e) sur l'autre. La démarche que nous avons aussi suivie consiste à passer par des représentations variées de l'expression du temps, sans chercher à en imposer une en particulier qui serait la meilleure possible.

Au titre de représentations modélisées, la génétique propose son choix de transcriptions bipolaires (diplomatique vs linéaire) en réservant une place de choix, le plus souvent malgré elle, à la représentation de l'espace (transcription diplomatique). Comme il a donc fallu représenter *l'espace de l'écriture* en utilisant la transcription la mieux adaptée, il faudrait maintenant apprendre à représenter *le temps de l'écriture* par des représentations, des visualisations qui lui sont le mieux adaptées. Incontestablement, la linéarité (transcription linéaire), notant la succession des données temporelles est la représentation la mieux adaptée. Que dire alors de la linéarité impliquée dans les représentations offertes par les graphes?

D'une manière générale, l'enjeu de ce nouveau genre de représentations linéaires est de permettre une plus grande simplicité, mais aussi une uniformisation des appareils descriptifs des phénomènes linguistique en production. Très concrètement, cela implique une large diffusion des documents numériques produits par des logiciels d'enregistrement : en tout premier lieu, les fichiers d'enregistrement (*logs*) qui restent le document numérique *princeps*, à partir duquel tout se fait. Ceux-ci peuvent être lus et vus 1) *verticalement*, sous la forme de colonnes de chiffres et de lettres, ou bien 2) *horizontalement*, sous la forme de succession de lignes, chaque ligne représentant un événement. En second lieu, les textes linéaires du temps (linear-text) qui imposent *une vision et une lecture uniquement horizontale* et rendent plus familières les données temporelles en évitant une notation chiffrée. Ils permettent de passer d'une *numératie* supportée à une *littératie* acceptée.

La réticence envers la numératie, envers des échelles chiffrées susceptibles d'aider à voir ce qui se passe avec des lettres, est réelle du côté des tenants des sciences humaines. A force d'avoir été contraint à choisir, très tôt, dès l'école, entre lettres ou chiffres, on en vient rapidement à oublier que les deux peuvent aussi se compléter, se représenter mutuellement. Utiliser des outils où apparaissent des suites de chiffres notant, avec précision et exhaustivité, le temps de l'écriture ne devrait surprendre personne : c'est dans notre habitude occidentale de noter le temps en chiffres, depuis la montre (ou le téléphone portable) au calendrier papier ou numérique. Pourquoi alors devrait-on être surpris d'une notation du temps de l'écriture à l'aide de chiffres ? Les outils et les méthodes existent déjà : il suffit de vouloir s'en approcher en acceptant de changer d'habitus d'observation. Adopter une notation du temps de l'écriture en chiffres, c'est faire passer le temps des données lisibles aux données visibles. C'est redonner au temps son expression élémentaire, exhaustive et systématique. Concrètement, c'est refuser d'oublier que l'affichage sur écran, écriture comprise, est fondamentalement construit sur l'enregistrement des données temporelles. Et cette notation des données temporelles en chiffres, le plus souvent invisible pour l'utilisateur ordinaire, n'a pas à l'être pour le chercheur. Mais il reste un important travail à faire dans ce domaine, à commencer par une meilleure fréquentation de ces outils chiffrés que sont les fichiers d'enregistrement. D'aspects souvent rébarbatifs, ils sont facilement mis au rebut ; ils permettent, néanmoins, d'introduire à la temporalité de l'écriture, en associant directement temps et représentation. C'est dans cette direction que nous nous sommes aventurés afin de proposer une

visualisation de ce qu'ils notent en chiffres.

La représentation de la succession et de la durée des opérations d'écriture par l'intermédiaire des graphes est une représentation possible qui vient s'ajouter à celles déjà existantes. Bâtie sur le fichier d'enregistrement, la représentation par graphes permet de visualiser des *patterns temporelles* de certaines opérations d'écriture. Elle rend possible la description de phénomènes *microgénétiques*, centrés sur la *textualisation*, tout autant que la description de phénomènes *macrogénétiques*, centrés sur la *planification*, puisque les graphes offrent dynamiquement la possibilité d'une focale variable.

Des différentes technologies impliquées dans la production écrite, celle de l'écran-clavier donne accès à des informations nouvelles auxquelles celle du papier-crayon ne pouvait donner accès. Notre recherche inaugure, de façon modeste, l'actualité des visualisations par graphe de la dynamique d'écriture, rien d'autre. Il reste un important travail à faire pour les développer et les adapter à des contextes d'écriture variés (Leblay et Caporossi 2014). Ces changements de paradigmes dans la vision de l'avant-texte et la lecture du temps au sein de l'écriture concernent autant la description que l'analyse de phénomènes génétiques, linguistiques, et cognitifs (Alamargot et Lebrave 2010).

BIBLIOGRAPHIE

- ALAMARGOT, Denis et LEBRAVE, Jean-Louis (éd.) (2010). « The study of professional writing: A joint contribution from cognitive psychology and genetic criticism », *European Psychologist*, Vol 15(1), 12-22.
- ARAGON, Louis (1979). « D'un grand art nouveau, la recherche », HAY, Louis (éd.) *Essais de critique génétique*, Paris, Flammarion, 9.
- BENVENISTE, Emile (1966). *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- BELLEMIN-NOËL, Jean (1982). « Avant-texte et lecture psychanalytique », HAY, Louis et NAGY, Péter, Avant-texte, texte, après-texte, *Actes du Colloque international de textologie à Mátrafüred* (Hongrie), 13-16 octobre 1978, Akadémiai kiadó, 161-165.
- CAPOROSI, Gilles et LEBLAY, Christophe (2011). « Online Writing Data Representation: a Graph Theory Approach », GAMA, Joao, BRADLEY, Elizabeth et HOLLMEN, Jaakko (éd.), *Lecture Notes in Computer Sciences 7014*, Advances in Intelligent Data Analysis X, Springer Heidelberg, Dordrecht, London, New York, 80-89.
- CHANQUOY, Lucile et FENOGLIO, Irène (éd.) (2007). *Langue française 155, Avant le texte : les traces de l'élaboration textuelle*, Paris : Larousse.
- COGIS, Danièle et LEBLAY, Christophe (2010). « D'une version du texte à l'autre : aperçus sur la morphographie et sa révision en production verbale écrite », LETH ANDERSEN, Hanne, BIRKELUND, Merete, LEBLAY, Christophe et AURIAC-SULARSZYK, Emma (éd.), *Synergie Pays scandinaves 5*, Acquisition et enseignement en production écrite, 65-80.
- DESBORDES, Françoise (2007). *Idées grecques et romaines sur le langage*, Paris, ENS éditions.
- DOQUET-LACOSTE, Claire (2004). *Etude génétique de l'écriture sur traitement de texte d'élèves de Cours Moyen 2, année 1995-96*. Thèse de Doctorat, Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses.
- FENOGLIO, Irène (éd.) (2012). *Genesis 37, Le geste linguistique*, Paris, PUPS.

Dynamique et visualisation de l'écriture enregistrée

- FENOGLIO, Irène et ADAM, Jean-Michel (éd.) (2009). *Modèles linguistiques*, Tome XXX, vol. 59, Génétique de la production écrite et linguistique, Edition des dauphins.
- FENOGLIO, Irène & GANASCIA, Jean-Gabriel (2008). « Le logiciel MEDITE : approche comparative de documents de genèse », CRASSON, Aurèle (éd.) *L'édition du manuscrit. De l'archive de création au scriptorium électronique*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 209-228.
- FENOGLIO, Irène et BOUCHERON-PETILLON, Sabine (éd.) (2002). *Langages* 147, *Processus d'écriture et marques linguistiques*, Paris, Larousse.
- FABRE-COLS, Claudine (2004). « Les brouillons et l'école : ce qu'a changé la critique génétique », *Le français d'aujourd'hui* 144, 18-24.
- FABRE-COLS, Claudine (1987). *Les activités dans les écrits scolaires*. Thèse de Doctorat d'Etat ès lettres, Université Descartes Paris V.
- FERRER, Daniel (2008). « La représentation hypertextuelle des manuscrits : quelques leçons de douze années d'expériences », CRASSON, Aurèle (dir.) *L'édition du manuscrit. De l'archive de création au scriptorium électronique*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 189-208.
- GRESILLON, Almuth (1994). *Éléments de critique génétique : lire les manuscrits modernes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GRESILLON, Almuth et LEBRAVE, Jean-Louis (éd.) (1983). *Langages* 69, *Manuscrits – Ecriture. Production linguistique*, Paris, Larousse.
- GRIZE, Jean-Blaise (1996). *Logique naturelle et communication*, Paris, PUF.
- KOLLBERG, Py (1998). *S-notation – a computer based method for studying and representing text composition. Licentiate thesis*, Stockholm, Sweden. Department of Numerical Analysis and Computing Science, Royal Institute of Technology.
- LEBLAY, Christophe & CAPOROSSI, Gilles (éd.) (2014). *Temps de l'écriture. Enregistrements et représentations*. Coll. « Sciences du langage, carrefours et points de vue », Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- OKADA, Alexandra, BUCKINGHAM SHUM, Simon et SHERBORNE, Tony (éd.) (2008). *Knowledge Cartography. Software Tools and Mapping Techniques*, Springer, London.
- PETILLON, Sabine et GANIER, Frank (éd.) (2006). *Langages* 164, *La révision de texte : méthodes, outils et processus*, Paris, Larousse.
- PLANE Sylvie, OLIVE, Thierry et ALAMARGOT, Denis (éd.) (2010). *Langages* 177, *Traitement des contraintes de la production d'écrits : aspects linguistiques et psycholinguistiques*, Paris, Larousse.
- SEVERINSON-EKLUNDH, Kerstin (1994). « Linear and non-linear strategies in computer-based writing ». *Computers and Composition* 11, IPLab Report 59, Stockholm, 203-216.
- STRÖMQVIST, Sven *et al.* (2006). « What Keystroke Logging can Reveal about Writing », SULLIVAN, Kirk P. H. & LINDGREN, Eva (éd.), *Studies in Writing, Vol. 18, Computer Keystroke Logging : Methods and Applications*, Oxford, Elsevier, 45-71.

DIS, COMMENT FAIRE POUR LIRE ÇA ?

ÉCRITURE ET GRAPHISME DANS LES FORMALISMES CONTEMPORAINS

Béatrice GODART-WENDLING & Antonio MOSCA

Laboratoire HTL (UMR-CNRS 7597) / Université Paris 7

Équipe REHSEIS du laboratoire SPHERE (UMR-CNRS 7219) / Université Paris 7

RÉSUMÉ:

Après avoir mis en évidence que la difficulté de lecture des formalismes contemporains réside dans le fait qu'ils conjuguent dans leur graphie les dimensions algébrique et géométrique, cet article – qui entend questionner le bien-fondé d'un certain nombre de dichotomies (lecture visuelle versus orale, faire et dire, ...) usuellement mobilisées pour qualifier la spécificité des écritures formelles – se penche tout d'abord sur la pratique des mathématiciens, qui fut à l'origine de la création de ce type d'écriture, pour dégager, dans les champs d'activité où le formalisme intervient, les différentes facettes du *faire* mathématique et argumenter qu'il se retrouve le plus souvent entrelacé à un *dire*. L'examen du bouleversement conceptuel résultant de l'exploitation par les logiciens et les informaticiens de la correspondance preuve-programme (ou isomorphisme de Curry-Howard) est ensuite entrepris et cette étude offre alors la possibilité de proposer des clés de lecture des principaux formalismes contemporains utilisés pour l'analyse des langues naturelles.

MOTS-CLÉS : écritures, syntaxe, sémantique, formalismes, algèbre, géométrie, correspondance preuve – programme, isomorphisme de Curry-Howard, déduction naturelle, calcul des séquents, réseaux de preuves.

ABSTRACT:

After having pointed out that the difficulty in reading contemporary formalisms lies in the fact that they combine algebraic and geometric dimensions in their written form, this paper – which aims to question the merits of a number of dichotomies (visual versus oral reading, doing vs. saying ...) which are usually referred to in describing the specificity of formal writings – first focuses on the practice of mathematicians, which was at the origin of the creation of this type of writing, in order to highlight different facets of mathematical *doing* in the fields of activity where a formalism occurs, and argues that these *doings* are usually interlaced with a *saying*. Examining the conceptual upheaval, resulting from logicians' and computer scientists' use of the proof-program correspondence (or Curry-Howard isomorphism), is then undertaken and this study offers us the opportunity to propose keys to understanding the main contemporary formalisms used for the analysis of natural languages.

KEYWORDS: writings, syntax, semantics, formalisms, algebra, geometry, proofs-as-programs correspondence, Curry-Howard isomorphism, natural deduction, sequent calculus, proof-nets.

Parmi les systèmes d'écriture utilisés pour analyser les différents processus syntaxiques et sémantiques qui régissent la structure d'une langue figurent les formalisations élaborées par les logiciens et les mathématiciens. Considérées du point de vue du linguiste, ces écritures formelles s'acquièrent dès leurs débuts de façon décontextualisée et elles se distinguent des systèmes d'écriture propres aux langues naturelles en n'ayant pas vocation à être oralisées, mais à être appréhendées par la lecture mentale de l'œil. En recourant conjointement à des lettres, des symboles et des structures graphiques, ce type de formalisme constitue un cas de figure où l'écrit semble se substituer totalement à l'oral en étant apte, indépendamment de lui, à représenter certaines des propriétés métalinguistiques du langage. En ayant ainsi pour fonction de « donner à voir » les régularités qui gouvernent le fonctionnement des langues ou les diverses formes logiques que recèle un énoncé sémantiquement ambigu, les écritures formelles et les graphismes se situeraient donc exclusivement du côté de l'explicite et d'un faire qui consisterait à « montrer ». En cela, les formalisations se distingueraient donc aussi des autres systèmes d'écriture en usage dans les langues qui, quant à eux, peuvent avoir pour fonction d'exprimer des énoncés pleins d'implicite et d'ambiguïtés (cas de l'écriture romanesque, théâtrale ou journalistique), voire même de ne faire la part belle qu'au jeu des sonorités (écriture poétique). Mais les dichotomies qui peuvent ainsi être dégagées (lecture orale versus visuelle, dire et faire, implicite / explicite) sont-elles vraiment pertinentes et/ou suffisantes pour caractériser la spécificité de l'écriture formelle ? Répondre à cette question nécessitera de rendre justice au fait que toute écriture formelle est avant toute chose une écriture mathématique qui est intrinsèquement liée à l'activité langagière des mathématiciens. Pour ce faire, nous procéderons à l'analyse des différentes pratiques qu'ont les mathématiciens de leurs écritures, puis nous mettrons en évidence les conséquences du changement de perspective qu'opérèrent les logiciens à partir des années trente, car ce bouleversement eut deux conséquences en linguistique qui n'allaient pas de soi : – l'usage dans cette discipline, qui n'est pas une branche des mathématiques, d'écritures formelles *mathématiques* – et l'emploi d'un type très spécial d'écriture mathématique, puisqu'il ne concerne que l'écriture formelle *logique*. Plus précisément, nous commencerons par montrer que la double difficulté de lecture de ce type d'écritures, difficulté algébrique et géométrique, est due au fait qu'elles combinent deux véritables « points de vue » mathématiques différents et complémentaires : un point de vue « algébrique » et un point de vue « géométrique ». Puis nous déterminerons les champs d'activité où le mathématicien recourt à la formalisation et cette étude conduira non seulement à mettre en évidence que le *dire* et le *faire*, au sens des linguistes, sont le plus souvent entremêlés, mais également à souligner que le *faire* ne se résume pas à une simple monstration, car il se décline de façon plus complexe. Cette analyse, qui prendra en compte les réflexions que les mathématiciens eurent de leur propre pratique langagière, se verra alors prolongée par l'examen de l'apport de la logique au XX^e siècle, lorsque celle-ci bouleversa l'ordre des choses en traitant les raisonnements comme des constructions. Cette étude, qui permettra de proposer des clés de lecture pour les formalismes contemporains, en remettant notamment en cause l'idée que l'écriture formelle se situerait résolument du côté de l'explicite alors que les langues naturelles auraient aussi accès à l'implicite, conduira alors à dégager que l'intérêt de certaines de ces écritures formelles réside dans leur capacité à dépasser le traditionnel clivage syntaxe / sémantique.

I. QUAND L'ALGÈBRE ET LE GÉOMÉTRIQUE SE COMBINENT

Tout linguiste non logicien peut se retrouver confronté à une formalisation ayant pour but soit de lui proposer un modèle explicatif de certains phénomènes langagiers, soit de réaliser une traduction

claire et rigoureuse – relevant d'un niveau que l'on pourrait qualifier de « métalinguistique » – de certains résultats obtenus. De nos jours, les principaux formalismes utilisés sont la déduction naturelle et le calcul des séquents issus des travaux de Gerhard Gentzen (1934), ainsi que les réseaux de preuves conçus par Jean-Yves Girard (1987) dans le cadre de la logique linéaire. Une démonstration, par exemple de la bonne formation syntaxique d'un énoncé, peut ainsi être présentée au linguiste sous la forme de la figure ci-dessous :

$$\frac{\frac{\frac{\frac{\Pi_1}{\vdots}}{!\Gamma \vdash s : !A \multimap B} \quad \frac{\frac{!\Delta \vdash t : A}{!\Delta \vdash t : A} \text{!R} \quad \frac{y : B \vdash y : B}{Ax} \text{!L}}{!\Delta, z : !A \multimap B \vdash zt : B} \text{!L}}{!\Gamma, !\Delta \vdash st : B} \text{cut}}$$

Figure 1. Exemple de démonstration (calcul des séquents)

La première difficulté à laquelle se heurte le linguiste porte sur la partie algébrique que renferme un tel schéma, car il ne perçoit que différents types de lettres appartenant souvent à des alphabets fort divers, ainsi qu'à des symboles ($!$, \multimap) qui, pour lui, sont dépourvus de signification. Il se retrouve donc à l'égal d'un quidam qui serait mis en présence d'un texte écrit dans une langue inconnue ou qui devrait déchiffrer un rébus. Mais, la seconde difficulté est que cette écriture algébrique prend place dans un espace géométrisé dans lequel le linguiste ne sait comment s'orienter, car son œil hésite sur le sens de la lecture en étant, de plus, embarrassé par le fait que ce type de dessin présente conjointement des discontinuités qui sont contrebalancées par la présence de traits horizontaux qui semblent, quant à eux, rassembler certains symboles entre eux. Cette hétérogénéité conduit à le faire douter de la linéarité de la lecture et à envisager tous les parcours visuels possibles – comme tenter de lire de haut en bas ou inversement, en partant de la gauche ou de la droite – voire même à songer à une lecture statique, de type photographique, dont l'incongruité ne lui échappe cependant pas, puisque tenter de lire ce type de schémas comme des idéogrammes d'un seul tenant ne peut bien évidemment pas l'aider. Le linguiste se retrouve donc dans la même situation que s'il regardait la surface d'un tableau abstrait où rien ne serait discriminant pour lui.

Ces différentes entraves à la lecture ne sont pas l'apanage de l'écriture formelle sous forme de séquents, car elles constituent des constantes que l'on retrouve dans les formalismes les plus usités, étant donné que ceux-ci entrelacent aussi d'une façon essentielle les dimensions algébrique et géométrique. Ainsi, une même preuve se présentera sous des formes graphiques bien différentes – selon que l'écriture formelle choisie sera le calcul des séquents (figure 2) ou les différents types de réseaux de preuves (figure 3 et 4) – mais gardera cependant dans tous les cas son caractère peu lisible pour le linguiste :

Écriture et graphisme dans les formalismes contemporains

$$\begin{array}{c}
 \frac{\overline{\vdash A, A^\perp} \text{ Ax} \quad \overline{\vdash B, B^\perp} \text{ Ax}}{\vdash A \otimes B, B^\perp, A^\perp} (\otimes) \\
 \frac{\overline{\vdash C, C^\perp} \text{ Ax} \quad \frac{\vdash A \otimes B, B^\perp, A^\perp}{\vdash A \otimes B, B^\perp \wp A^\perp} (\wp)}{\vdash C^\perp, A \otimes B, (B^\perp \wp A^\perp) \otimes C} (\otimes) \\
 \frac{\vdash C^\perp, A \otimes B, (B^\perp \wp A^\perp) \otimes C}{\vdash C \multimap (A \otimes B), (B^\perp \wp A^\perp) \otimes C} (\multimap) \\
 \frac{\vdash C \multimap (A \otimes B), (B^\perp \wp A^\perp) \otimes C}{\vdash (C \multimap (A \otimes B)) \wp ((B^\perp \wp A^\perp) \otimes C)} (\wp)
 \end{array}$$

Figure 2 : écriture en calcul des séquents

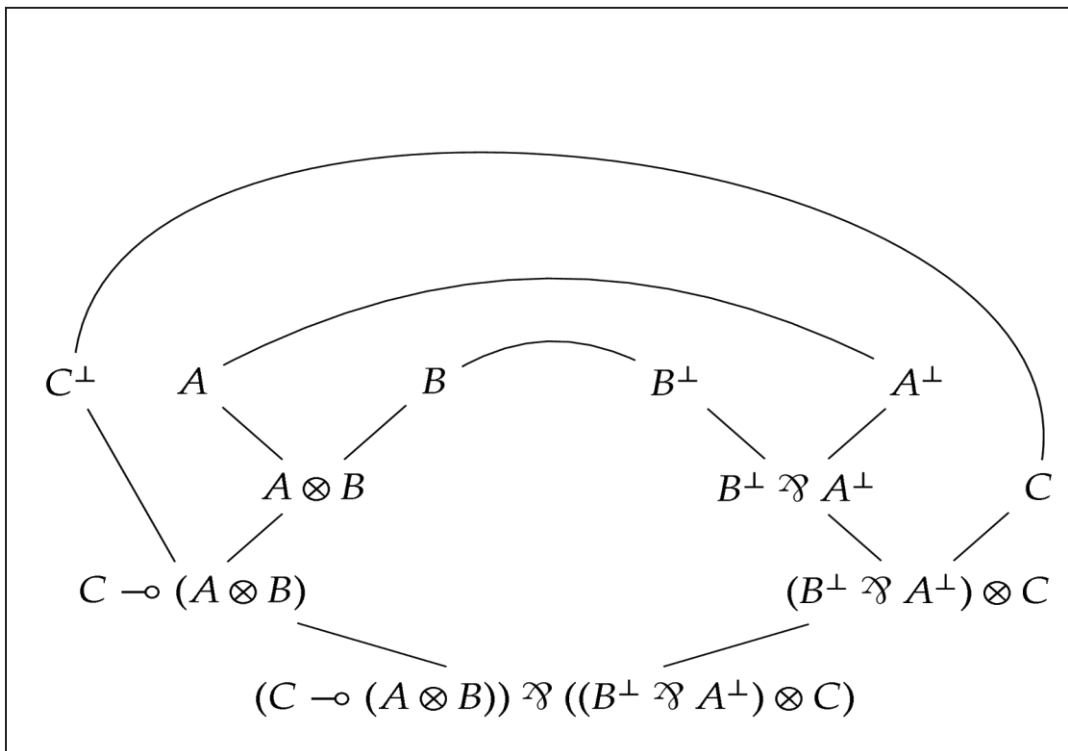


Figure 3 : écriture sous forme de réseau de preuves (style « naturel »)

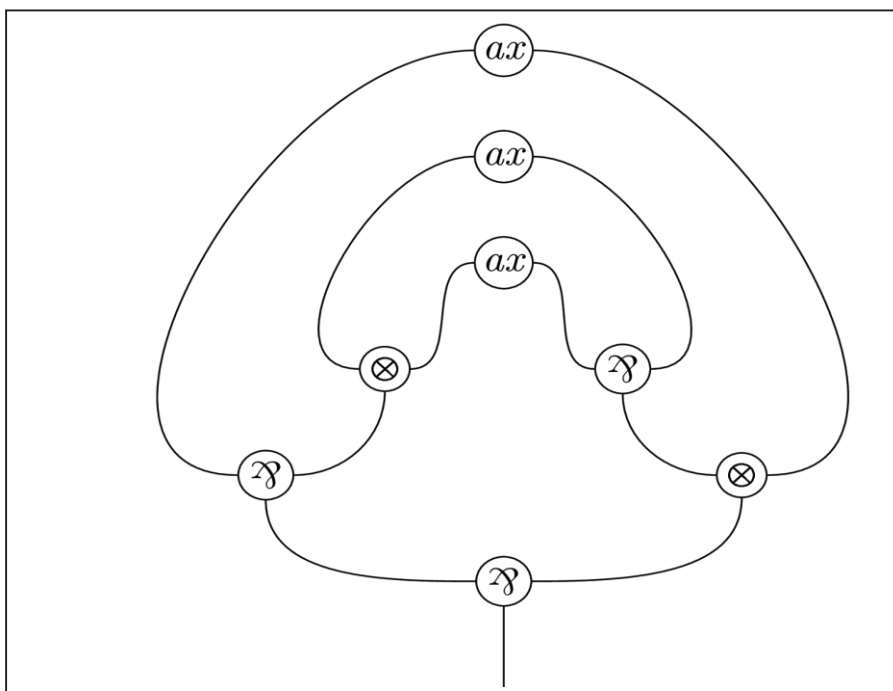


Figure 4 : écriture sous forme de réseau de preuves (style « de graphe », sans formules)

La constante de ce type d'écriture et de graphisme, et qui permet au linguiste de pouvoir décider s'il est face à une formalisation, paraît être l'impossibilité d'une lecture « naturelle » et l'obligation de n'user que d'une lecture « artificielle » qui n'aurait pas vocation à être oralisée. En ne se situant pas du côté du dire, la formalisation semble relever seulement de la lecture silencieuse ; lui conférant le statut d'une langue artificielle, qui née contrairement aux langues naturelles d'une pratique de l'écrit, montrerait sans pouvoir accéder au niveau de l'énonciation. Et c'est d'ailleurs cette monstration, censée expliciter toutes les étapes qui structurent les faits linguistiques ou le résultat obtenu, qui paraît justifier de droit l'usage de ces écritures pour modéliser ou traduire en toute généralité les phénomènes langagiers.

Or, le problème est que ce qui est montré est tout à fait opaque pour le linguiste, alors que les formalisations proposées modélisent son objet d'étude. Commencer à fissurer cette opacité nécessite de revenir sur la genèse de ces écritures formelles qui émanent de la réflexion que les mathématiciens eurent de leur propre pratique et de ses aspects langagiers, lorsque la logique devint entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle une nouvelle branche des mathématiques. C'est en effet à cette période-là que les mathématiciens prennent en considération d'une façon critique l'usage qu'ils font depuis Euclide de leur propre langage, et ce qui est important pour notre propos est que leur réflexion place au centre de l'attention l'écriture formelle qu'ils utilisent. Ainsi ils se rendent compte – grâce aux géométries non euclidiennes, au paradoxe de Russell et à la querelle opposant le père de la logique formelle David Hilbert au fondateur de l'intuitionnisme Luitzen Brouwer – de la complexité linguistique du langage mathématique et leurs travaux les conduisent à montrer que le mathématicien fait trois choses bien différentes quand il raisonne sur les propriétés générales des objets mathématiques ou lorsqu'il construit et/ou manipule des objets mathématiques particuliers.

Écriture et graphisme dans les formalismes contemporains

II. L'ANCRAGE DANS LE DIRE ET LE FAIRE

Tout texte mathématique se présente comme un objet linguistiquement complexe qui peut mettre en jeu, de façon souvent entremêlée, au moins les trois types d'acte illocutoire : raisonner, construire et calculer. C'est l'observation du type d'écriture utilisée qui permet souvent – et ceci est digne d'être remarqué – de démêler ce qui revient à chaque type d'acte.

Ainsi, le raisonnement s'établit en langue naturelle et le texte qui en résulte – que ce soit les énoncés des théorèmes mais aussi les démonstrations – n'en est pas moins rigoureux. En témoignent les exemples suivants :

Proposition. Tout revêtement simplement connexe est universel.

Démonstration. Soit E un revêtement simplement connexe de B . Alors E est connexe et tout revêtement de E est trivial, donc E trivialise tout revêtement de B , et E est universel d'après 4.4.2.

Exemple extrait de Douady (2005, p. 223)

Corollaire. Presque tous les idéaux premiers de B (ou de A) sont non ramifiés dans l'extension L/K .

Démonstration. C'est évident.

Exemple emprunté à Serre (1968, p. 63)

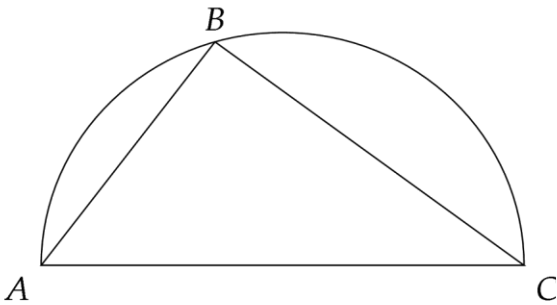
La proposition de Douady, avec son énoncé universel et sa démonstration logiquement très structurée, apparaît comme un exemple typique de « langage mathématique », bien que l'énoncé et la démonstration relèvent, sans conteste, de la langue « naturelle ». Considérées du point de vue illocutoire, il s'agit de phrases génériques de type déclaratif, qui peuvent par conséquent être oralisées et dont le contenu propositionnel spécifiant les propriétés des objets mathématiques est articulé grâce aux connecteurs argumentatifs et logiques mis à disposition par la langue (donc, alors...). Il s'ensuit que les propositions et les raisonnements du mathématicien ne sont pas distinguables linguistiquement des énoncés et des enchaînements que tout locuteur non féru de mathématiques pourrait utiliser pour établir des vérités générales et articuler des raisonnements. Certaines démonstrations considérées d'ailleurs comme les plus belles sont ainsi entièrement exposées sans faire appel à un quelconque formalisme. Cependant, cet usage de la part des mathématiciens du langage « naturel » pour raisonner ne peut pas être considéré comme un raccourci commode pour mathématiciens « artistes », ni comme le résidu d'une époque pré-formelle ou pré-logique, car aucun manuel de mathématique ne présente des énoncés et des démonstrations complètement traduits dans un formalisme logique. De plus, il ne faudrait pas penser que le métier des logiciens consiste à traduire « en logique » les résultats obtenus par les mathématiciens non logiciens, car tout mathématicien serait capable, s'il le désirait, de traduire des énoncés et des raisonnements dans un langage formel. Et il faut également être attentif au fait que si les logiciens écrivent des manuels de logique et démontrent des théorèmes de logique, ils présentent néanmoins – comme tous les autres mathématiciens – leurs raisonnements et leurs démonstrations en langue naturelle – et ce, même si les objets mathématiques relevant de leur compétence, sur lesquels ils raisonnent et démontrent en toute généralité, sont, justement, les démonstrations.

Le deuxième exemple illustre, quant à lui, que le mathématicien n'est pas tenu dans son discours de ne présenter que des raisonnements ayant pour but de spécifier progressivement et de façon exhaustive les propriétés de tous les objets mathématiques dont il traite dans ce cas précis. Le résultat, qualifié d'« évident » par Jean-Pierre Serre, ne concerne en effet que presque tous les objets en question, si bien que le néophyte lit ce corollaire et sa « maigre » démonstration en ayant l'impression que le mathématicien y a commis une double infraction, puisqu'il s'est contenté

d'énoncer un résultat évident dépourvu de validité générale. Et pourtant, il s'agit d'une stratégie discursive bien précise, qui n'est en rien abusive, puisqu'elle se présente d'elle-même comme n'étant qu'un corollaire ; nom donné dans la langue pour désigner ce type de détour mathématique apparemment inutile. Tous ces détours – définitions, lemmes, corollaires ou remarques – sont d'ailleurs exprimés dans un présent qui n'a pas pour valeur d'indiquer qu'il s'agit de vérités mathématiques « éternelles », mais d'attester qu'il s'agit de propositions qui participent d'une réflexion qui, le cas échéant, pourrait être lue et écoutée. C'est pourquoi Serre, après avoir énoncé son corollaire, peut alors enchaîner d'une façon quasiment narrative : « On va maintenant examiner d'un peu plus près la structure des extensions non ramifiées... »

Par contre, lorsque le mathématicien construit ou manipule des objets mathématiques particuliers, il recourt alors à des graphismes ainsi qu'à des alphabets et des symboles visiblement fort divers, mais dont le choix est cependant totalement codifié. La construction et le calcul sont donc les deux lieux de la pratique mathématique où entrent en jeu les écritures formelles très différentes que sont respectivement la graphie géométrique et la notation algébrique. Pour mémoire, nous vous proposons deux exemples d'équations, la construction géométrique d'un triangle ainsi qu'une matrice qui cumule écriture algébrique et géométrique :

$$(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$

$$\int_a^x \int_a^s f(y) dy ds = \int_a^x f(y)(x - y) dy$$


$$f(n) = \begin{cases} n/2, & \text{si } n \text{ pair} \\ 3n + 1, & \text{si } n \text{ impair} \end{cases}$$

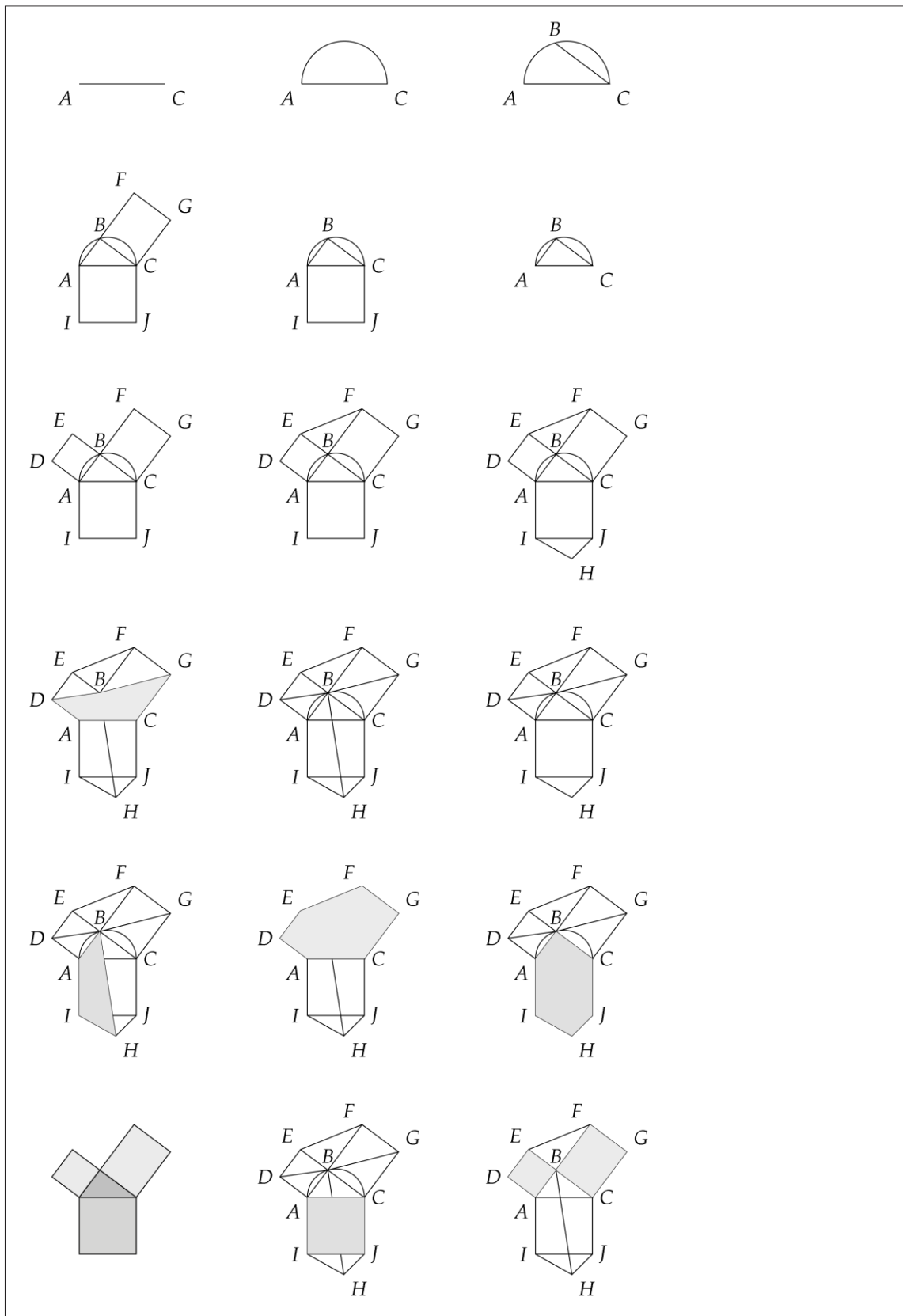
$$\begin{bmatrix} 1 & \cdots & 0 \\ \vdots & \ddots & \vdots \\ 0 & \cdots & 1 \end{bmatrix}$$

$$\underbrace{1 + 2 + \cdots + n + (n + 1)}_{= \frac{n(n+1)}{2}}$$

Figure 5 : exemples d'écritures algébrique et géométrique

Écriture et graphisme dans les formalismes contemporains

Il en résulte que si le raisonnement se situe du côté du dire, la construction et le calcul constituent, quant à eux, deux facettes du faire. En effet, dans le cas de la construction, le faire consiste à obtenir – à l'aide de certains outils comme la règle et le compas – un objet particulier (par exemple un triangle) afin de le présenter ou d'en dégager les propriétés. En revanche, pour le calcul, le faire réside dans la manipulation, voire la réécriture, des symboles (que sont les chiffres et les variables) dans le but de présenter un certain résultat ou de répondre à une question posée. Mais la distinction construction / calcul ne saurait être résumée à cette simple opposition graphisme / symbole, car l'usage qui en est fait est également pertinent. En effet, lors d'une construction, le mathématicien procède tout d'abord, dans sa phase de recherche, par cumulation en inscrivant progressivement un certain nombre d'éléments graphiques, puis effectue un effacement conceptuel de tous les traits de la figure qui ne sont plus pertinents pour présenter le résultat atteint dans un énoncé final. La démonstration du théorème de Pythagore (qui, pour mémoire s'énonce « La somme des carrés des deux côtés d'un triangle rectangle est égale au carré de l'hypoténuse ») nécessite ainsi de tracer préalablement – comme il est indiqué dans les schémas ci-dessous – une série de figures qui, à chaque étape, s'accompagne d'un raisonnement qui induit, c'est-à-dire autorise, la poursuite de la construction. La composition progressive des carrés attenants à chaque côté du triangle rectangle se trouve ainsi justifiée en langue naturelle par l'énoncé : « l'aire du carré construit sur l'hypoténuse est égale à la somme des aires des carrés construits sur les côtés » (ce qui, pour un public averti, reviendrait à affirmer $AC^2 = AB^2 + BC^2$) et ce pas accompli offre alors la possibilité d'argumenter que l'on peut dupliquer le triangle ABC pour obtenir des quadrilatères égaux. C'est ainsi que le faire et le dire se conjuguent :



Figure

6 : La démonstration du théorème de Pythagore de Léonard de Vinci

Écriture et graphisme dans les formalismes contemporains

L'usage que le mathématicien fait du calcul consiste, par contre, à prendre en considération un certain objet formel (une équation, par exemple) pour en expliciter le résultat grâce à une suite de réécritures où interviennent de véritables ratures graphiques conduisant ensuite à des effacements. Ainsi, la résolution d'une équation du type $2x + 3 = 7$ s'effectue en décomposant 7 grâce à la réécriture « 7 équivaut à $4 + 3$ » qui permet de raturer le 3 à droite et à gauche du signe d'égalité pour ensuite l'éliminer définitivement. On obtient alors $2x = 4$ qui correspond à la même équation de départ, mais qui présente l'avantage d'être plus lisible, puisqu'elle contient moins d'informations. Puis on décompose 4 sous la forme 2×2 et cette réécriture autorise alors à biffer 2 à gauche et à droite de l'égalité, puis à l'effacer pour obtenir $x = 2$. A ce stade, il n'est plus possible de continuer à décomposer et à biffer, car l'équation apparaît enfin sous sa forme dite normale, c'est-à-dire la plus simple et la plus explicite, puisqu'épurée de toute redondance. Il faut noter – contrairement à ce qui se passe dans la construction géométrique où les traces peuvent toujours être disponibles – que ce processus de normalisation est, d'une part, irréversible, puisque les effacements successifs entraînent la perte des données et qu'il donne lieu, d'autre part, à une procédure mécanique de résolution alors que la preuve de Pythagore, pour ne citer qu'elle, peut être démontrée de trois cent soixante-dix manières différentes !

$2x + 3 = 7$
$2x + 3 = 3 + 4$
$2x + \cancel{3} = \cancel{3} + 4$
$2x + \quad = \quad + 4$
$2x = 4$
$2 \times x = 2 \times 2$
$\cancel{2} \times x = 2 \times \cancel{2}$
$\times x = 2 \times$
$x = 2$

Figure 7 : Le processus de normalisation d'une équation

Ainsi, dans le cas d'un calcul ne mettant en œuvre que les opérations bien distinctes que sont la soustraction et la division, le faire ne consiste qu'à réaliser trois sortes d'action (identifier, raturer et effacer) et il se suffit de plus à lui-même, car le dire n'intervient que pour répondre aux questions d'un novice. Cependant, le faire induit par la présence d'une multiplication et celui mis en jeu par une addition se révèlent être d'une toute autre nature et leur différence s'obtient en prenant en compte le type de réécriture qu'elles autorisent.

Plus précisément, tant que la multiplication et l'addition sont considérées séparément, leur comportement s'avère identique, comme en témoigne la possibilité d'élaborer un arbre de résolution qui schématise aussi bien le processus de calcul permettant de traiter l'équation $(c \times x) + a = a + (b \times c)$ que celui correspondant aux équations $(c + x) \times a = a \times (b + c)$, $(c + x) + a = a + (b + c)$ ou $(c \times x) \times a = a \times (b \times c)$ sans qu'il soit besoin de préciser les symboles + et \times :

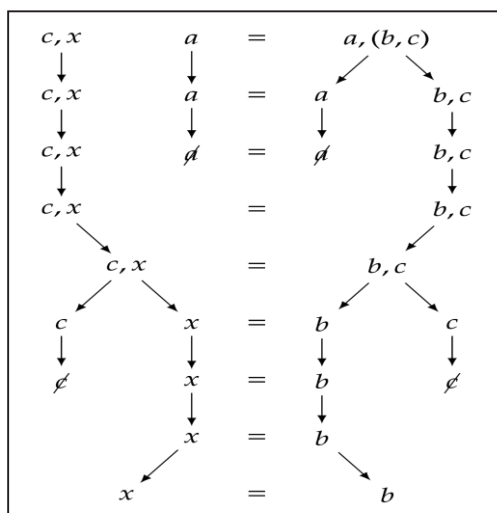


Figure 8 : arbre de résolution des quatre équations

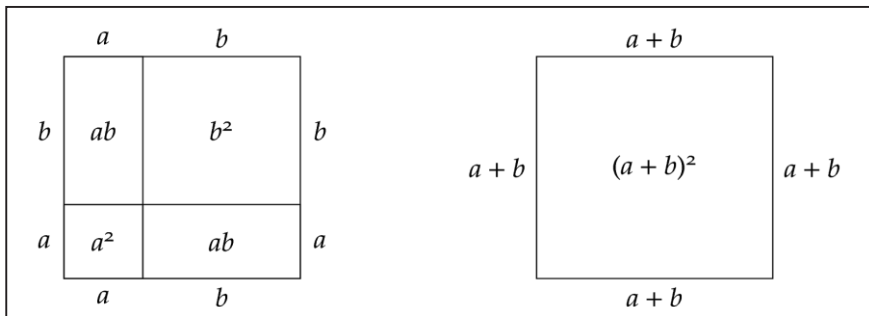
Mais il n'en va plus de même lorsqu'addition et multiplication se combinent et il revient au processus de réécriture de les distinguer. En effet, l'observation du passage d'une écriture multiplicative à une écriture additive (et inversement) conduit à remarquer que si, dans l'expression $2 \times (3 + 4)$, la multiplication « étale » 2 sur la somme de 3 et 4 en donnant lieu à la réécriture $(2 \times 3) + (2 \times 4)$; la somme, par contre, n'« étale » pas 2 sur le produit de 3 et 4, puisque $2 + (3 \times 4)$ ne devient pas $(2 + 3) \times (2 + 4)$. Cette différence de comportement dans le faire de la multiplication est ce qui correspond à la distributivité et cette propriété, déterminée par les possibilités de réécriture, joue un rôle heuristique très important dans les formalismes contemporains, car elle permet de classer une opération mathématique quelconque comme additive ou multiplicative, et à choisir en conséquence de la représenter grâce à un symbole multiplicatif (par exemple \otimes) ou additif (\oplus).

L'explicitation de ce clivage entre construction et calcul, c'est-à-dire entre géométrie et algèbre, amènera des mathématiciens tels que Felix Klein et David Hilbert (cf. Hilbert 1893) à y voir non plus deux « mondes » mathématiques différents – le monde des objets algébriques et le monde des objets géométriques – mais deux points de vue différents, complémentaires et duaux, que le mathématicien est libre ou obligé d'adopter lorsqu'il parle d'une « même chose » : rien n'empêchera par exemple de transformer d'une façon calculatoire des objets géométriques, ni de construire à partir d'objets algébriques. "Pour illustrer cette dualité un exemple très simple suffit, celui de l'identité remarquable, bien connue : $(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$. Le membre de gauche se réduit aveuglement à celui de droite, par simple normalisation calculatoire. La seule difficulté de cette réécriture est son côté fastidieux :

$$(a+b)^2 \rightsquigarrow (a+b) \times (a+b) \rightsquigarrow a \times (a+b) + b \times (a+b) \rightsquigarrow \dots \rightsquigarrow a^2 + ab + ba + b^2 \rightsquigarrow a^2 + 2ab + b^2$$

Par contre, on ne pourra pas obtenir « aveuglement » le membre de gauche à partir de celui de droite : pour « remonter le fleuve » il faudra remarquer que la somme en question a une certaine forme, et savoir que cette forme particulière peut toujours se reconduire à une forme multiplicative – il faudra, en somme, faire appel à un théorème, qui aura été démontré. Mais avoir démontré le théorème en question veut dire avoir vu que, étant donnés un a et un b quelconques, *génériques*, on a toujours une manière de combiner le carré de a , le carré de b et le produit ab pris deux fois, permettant d'obtenir – de construire – le carré de $a + b$:

Écriture et graphisme dans les formalismes contemporains



Ainsi, malgré le signe d'égalité, les deux sens de lecture de cette identité remarquable se révèlent intrinsèquement différents : on *vérifie*, d'une façon calculatoire, que $(a + b)^2$ est égal à $a^2 + 2ab + b^2$, mais pour qu'on puisse vérifier, en retour, une certaine formule, il faut d'abord l'avoir trouvée, et cela grâce à la construction d'un objet générique. Produire cette construction, ce n'est donc pas vérifier : c'est prouver. Ainsi le va-et-vient entre algèbre et géométrie assume enfin un sens véritablement logique.

III. LE CHANGEMENT DE PERSPECTIVE OPÉRÉ PAR LA LOGIQUE

L'apport de la logique, de Gottlob Frege (1879) jusqu'aux résultats de complétude et d'incomplétude de Kurt Gödel (1930-31), sera de traiter les raisonnements qui disent les propriétés mathématiques des objets comme étant à leur tour des objets formels que l'on peut construire et manipuler.

Pour comprendre cette idée, et en quel sens elle ne se réduit qu'à une simple opération de « traduction », considérons le calcul des prédicats, bien connu des linguistes, dont l'écriture formelle s'élabore en fonction d'un alphabet mettant en jeu trois sortes de symboles : – des lettres latines minuscules qui, mises pour les termes, font référence à des objets *génériques* ($x, y, w \dots$) ou *spécifiques* (a, b, c, \dots) – des lettres latines majuscules qui symbolisent des prédicats et dénotent les propriétés des objets ou les relations qu'ils entretiennent entre eux (par exemple, $A(x)$ signifiera *le renard est rusé* ; $R(c, d)$ exprimera *Charles rencontre Alice*, etc.), ainsi que des symboles permettant d'indiquer les différentes opérations à l'œuvre dans un raisonnement (la conjonction, \wedge , disjonction, \vee , négation, \neg , etc...).

À partir de ce type de formalisme qui contient et des termes et des prédicats, on peut soit se focaliser sur les premiers, soit décider d'exploiter ce qui ressort à la notion de propriété dénotée par les prédicats. On introduit alors des quantificateurs (universel \forall et existentiel \exists), aptes à opérer, d'une part, une sélection sur les termes (*il existe des renards rusés* $\exists x A(x)$, *tous les renards sont rusés*, $\forall x A(x)$), et d'autre part, sur les prédicats (*pour toute propriété A il n'est pas possible qu'elle s'applique et ne s'applique pas en même temps*, $\forall A (\neg (A \wedge \neg A))$).

L'interprétation la plus naturelle de ces deux types d'opération est de considérer qu'elles réalisent respectivement une sélection, que l'on qualifie du « premier ordre », sur les objets se trouvant dans le « monde », et une sélection du « second ordre » sur les propriétés de ces objets, c'est-à-dire des « ensembles » d'objets. Toutefois, d'un point de vue purement graphique, les termes et les prédicats peuvent également être traités comme des « objets » vivant dans ce monde très spécial qu'est le monde « syntaxique », si bien que l'on pourra choisir de se situer *au premier ordre*, pour les manipuler en les réécrivant, ou de les appréhender – en se plaçant *au second ordre* – comme des éléments permettant de construire des objets plus complexes et de nature géométrique. De la double

opération de sélection réalisée par la quantification de façon « interne » au calcul des prédicats naît ainsi la possibilité de tracer une ligne de départage entre, d'une part, les écritures des « termes » exsangues de formules, utilisées d'une façon privilégiée pour rendre compte des *calculs*, et, d'autre part, les écritures de « formules », où ce sont les termes qui disparaissent et dont on usera tout naturellement pour construire des *preuves*.

Schématiquement les écritures de termes peuvent se présenter sous deux « styles calculatoires » différents : le premier, issu des travaux de Haskell Curry en logique combinatoire, met l'accent sur l'opération de réécriture des termes, réécriture imposée par des symboles spéciaux appelés *combineurs* (typiquement I, K, S) ; chacun de ces combineurs, véritables déictiques, dicte au terme auquel on l'applique une certaine réécriture – « sa » réécriture –, ce qui *produit* des permutations, des effacements ou des duplications de symboles. Le second style calculatoire repose sur une seule opération, celle de *substitution*, qui consiste à remplacer une ou plusieurs occurrences d'un terme par un autre. Dans ce dernier cas, les termes en attente d'être commutés sont dénommés variables « liées » (par opposition aux autres variables, qui restent « constantes », et sont dites donc « libres »), et il ne reste plus qu'un seul symbole déictique, le symbole fonctionnel d'*abstraction* λ ayant comme fonction de « lier » les variables ; ce dernier symbole est introduit par Alonzo Church dans les années trente et donnera son nom à cette écriture de termes très particulière et fondamentale qu'est le *lambda-calcul*.

Le choix entre ces deux styles de termes, parfaitement interchangeables d'un point de vue mathématique, s'effectue selon ce qu'on veut mettre en avant dans la réécriture que l'on veut effectuer ; la différence essentielle réside dans le statut de la règle de substitution, qui dans la logique combinatoire demeure implicite et « non dite » (ce que les logiciens résument en disant que c'est dans ce cas une « métarègle »), alors que dans le lambda-calcul elle est explicitement donnée comme seule règle manipulative. D'autres opérations restent cependant implicites dans le lambda-calcul : on *présuppose* que les variables liées sont renommées si besoin est pour éviter de les confondre, et l'on obtient des effacements ou des réécritures comme de pures *effets* des opérations de substitutions. C'est Alan Turing qui donnera explicitement un droit de cité aux simples opérations d'effacement et d'écriture, en imaginant pour sa *machine* un ruban sur lequel on ne ferait qu'écrire ou effacer des bâtonnets dans des lieux vides, des cases, en se déplaçant vers la droite ou vers la gauche.

Les écritures de formules peuvent également se présenter sous des « styles démonstratifs » différents ; d'abord le style classique, consistant à écrire une démonstration comme une simple succession de passages logiques, chaque ligne correspondant à l'application en guise de lemme d'un résultat déjà établi (axiome, théorème, etc.), jusqu'à obtenir, tout en bas de la colonne de formules, ce qu'il fallait démontrer. On peut toutefois « géométriser » les écritures de formules, et choisir par exemple l'optique offerte par la déduction naturelle qui permet d'avoir « sous les yeux », à chaque fois qu'on introduit une règle logique, le branchement des prémisses directes sur lesquelles la règle a été appliquée. Mais on peut également désirer accompagner une formule de tout son « patrimoine génétique » – que l'on appellera son contexte – afin d'éviter d'avoir à « remonter » à chaque fois dans l'arbre de la démonstration. En ce cas, l'indication des contextes s'effectue grâce à l'emploi de lettres grecques majuscules ($\Gamma, \Delta \dots$) et l'écriture prend la forme du calcul des séquents qui, comme son nom l'indique, transcrit sous forme de séquents des séquences du type $\Gamma, A \vdash B$ qui se lisent : à partir de A et du contexte Γ , nous pouvons démontrer B . Comme pour les écritures des termes, ces deux styles d'écritures de formules sont équivalents et le choix de présenter une preuve en déduction naturelle ou en calcul des séquents dépend de ce qui est pertinent dans le processus d'écriture ou de lecture. La différence la plus remarquable entre ces

Écriture et graphisme dans les formalismes contemporains

deux écritures de formules réside dans la manière de manipuler les connecteurs logiques : dans le style naturel on a des règles d'« introduction », qui écrivent les connecteurs, et des règles d'« élimination », qui les effacent. Avec les séquents on n'a plus que des règles « à droite » et « à gauche » du symbole \vdash , et ce ne sont pas les connecteurs qu'on efface, mais les formules, lorsqu'elles occurrent à droite et à gauche : c'est la règle de la coupure (cf. infra). On doit d'ailleurs ces deux écritures au même logicien : Gerhard Gentzen.

Jusqu'aux années soixante-dix, cette séparation entre écritures des « termes » et écritures de « formules » caractérisera deux pratiques différentes, car le lambda-calcul deviendra un des outils privilégiés des informaticiens, alors que la construction de preuves ressortira aux logiciens. C'est en cherchant des critères de correction – respectivement, pour obtenir de « bons » calculs (c'est-à-dire des calculs qui terminent et convergent) et des « bons » systèmes de déduction (i.e. des systèmes cohérents et complets) – que les logiciens vont être amenés à traiter les preuves comme des termes, susceptibles d'être réécrits, et que les informaticiens vont, de leur côté, être conduits à appréhender les termes comme des objets dont il faut « spécifier » l'aspect géométrique.

Plus précisément, les informaticiens mettent en évidence grâce aux écritures de termes que les différentes manières de calculer un même résultat ne peuvent pas être considérées comme des variations, négligeables ou équivalentes, d'un même faire (par exemple « effectuer une multiplication »), car elles conduisent à réaliser des actions bien différentes, dont il faut spécifier linguistiquement la nature. Ainsi, pour étrange que cela puisse paraître, on ne pourra obtenir que son interlocuteur « fasse la même chose » en lui demandant d'effectuer une multiplication du type $a \times b$ en suivant la recette « prends d'abord le nombre a puis multiplie-le par ce qui se trouve à sa droite », ou en suivant l'ordre inverse « prends d'abord le nombre b et multiplie-le par ce qui se trouve à gauche », car un interlocuteur trop obéissant, qui ferait tout ce qu'on lui dit et rien de plus, pourrait rencontrer des difficultés même pour effectuer un calcul aussi simple que $0 \times \sqrt{2}$. En effet en suivant la première prescription, tout se passera comme prévu, puisqu'il prendra d'abord 0 et, en le multipliant par « ce qu'on a à droite », quoiqu'il y ait à droite, il obtiendra 0, alors qu'en suivant l'ordre inverse notre interlocuteur trop pointilleux essaiera d'abord d'obtenir le nombre qui, élevé au carré, donne comme résultat 2, avant de le multiplier par « ce qu'on a à gauche ». Autrement dit, il tentera d'abord de calculer « complètement », c'est-à-dire jusqu'à la forme normale, la racine carrée de 2, et ce processus sans fin entravera la mise en application de la multiplication par 0. Bien évidemment, il est possible de spécifier à notre interlocuteur qu'il doit s'arrêter à un certain point de son calcul de la racine carrée (après le troisième nombre suivant la virgule, par exemple); mais cette précision ne conduira alors qu'à occasionner un nouveau problème, puisque, face à la multiplication $\sqrt{2} \times \sqrt{2}$, notre interlocuteur calculera alors, à droite puis à gauche, que $\sqrt{2} = 1,414$, et obtiendra pour la multiplication le résultat erroné : 1,999.

Cette erreur, transposée sur un calcul mettant en jeu des millions d'euros ou le lancement d'une fusée, peut alors se révéler désastreuse. On pourrait retenir que notre interlocuteur a été « trop pointilleux » en voulant être trop explicite et qu'il n'aurait pas dû entreprendre le calcul des racines carrées, puisqu'il eût suffi de remarquer qu'élever au carré la racine carrée d'un nombre revient à obtenir le nombre en question. Autrement dit, « élever au carré » revient à « annuler » l'opération « racine carrée » et à la traiter comme un détour inutile. Fort de cette erreur, on explicitera alors à l'interlocuteur qu'il faut « garder » les racines carrées et ne pas les expliciter, car il faut avant toute chose simplifier et éliminer les « détours inutiles ». Mais la conséquence en sera alors que, placé face à la multiplication $0 \times \sqrt{2}/0$ notre interlocuteur, toujours trop obéissant, et maintenant devenu « trop rapide », obtiendra – après avoir « simplifié » les deux zéros – le résultat absurde $\sqrt{2}$

De cet exemple filé, il ressort que toutes les « recettes » ne font pas la même chose : – certaines poussent parfois à s'égarer dans des chemins infinis qui ne terminent pas et ne mènent par conséquent à aucun résultat ; – d'autres conduisent à obtenir des résultats, mais divergents. Ainsi, la caractérisation linguistique de ce que l'on fait quand on calcule devint une donnée essentielle qui conduira les mathématiciens et les informaticiens à donner un véritable statut théorique, d'une part, aux « recettes » de calcul – que sont les algorithmes et programmes, et d'autre part, à leur interlocuteur privilégié – l'ordinateur – qui effectue les calculs en étant « idéalement obéissant ». Pour être sûr du bon comportement d'un terme « muet » tel que $\lambda x.x$, qui silencieusement, un peu comme un fax, prend n'importe quel objet pour le placer à la place de la variable liée x , on explicitera à quel type d'objets on peut l'appliquer, par exemple le type N des nombres naturels, et on traduira également son comportement : rendre, pour tout objet de type N , un objet du même type, de la manière suivante : $N \rightarrow N$, qui sera donc le « type » de $\lambda x.x$. « Le terme $\lambda x.x$ est de type $N \rightarrow N$ » s'écrira de la manière suivante : $\lambda x.x : N \rightarrow N$. Si on donne maintenant à cette espèce de fax un terme t , de type N , à copier – dit autrement, si on applique cette fonction, qu'on appelle identité, à l'argument t –, on obtient le terme $(\lambda x.x)t$ de type N , qui « dit » que le résultat de l'opération doit être quelque chose du type N , et ceci s'écrit $(\lambda x.x)t : N$. Pour vérifier qu'il en est bien ainsi, on effectue le calcul, qui donne en effet comme résultat $t : N$. Mais cette vérification ponctuelle ne nous assure pas que le terme $(\lambda x.x)$ se comportera toujours comme il faut, sans divergences ni calculs infinis : il faut en être sûr, et pour en être sûr il faut le prouver. Ainsi faut-il prouver, plus généralement, qu'à chaque fois qu'on applique un terme de type $A \rightarrow B$ à un terme de type A on obtient, à la fin du calcul fini, ce qui est attendu, c'est-à-dire un résultat de type B . Tout ce qui vient d'être exposé sur les termes se généralise aux programmes, car on peut voir tout terme du lambda-calcul comme un programme : dans ce cas le typage du terme dira ce que le programme est censée faire - sa spécification.

Or, si on remarque que ces « types », ces spécifications, ne sont rien d'autre que des formules logiques, on arrive à établir un pont tout à fait inattendu entre preuves et calculs, et plus généralement entre raisonnements et constructions, car disposer de la preuve de la formule logique décrivant le comportement d'un terme équivaut à avoir une preuve qu'il s'agit d'un « bon terme », d'un « bon programme ». Mais on obtient même plus, puisque la preuve de la formule en question, lue autrement, est le programme.

Cette reconnaissance mutuelle et tardive (cf. Curien, 2011 et Berry, 2009) entre logiciens et informaticiens conduira alors à prendre conscience que ce changement de perspective ne fait que mettre en œuvre ce que Haskell Curry et William Howard avaient déjà découvert, lorsqu'ils avaient, d'une part, mis en évidence l'analogie formelle pouvant être établie entre les démonstrations des systèmes à la Hilbert et la logique combinatoire (Curry, 1958) et établi, d'autre part, la transposition pouvant être effectuée entre les démonstrations en déduction naturelle intuitionniste et les termes du lambda-calcul typé (Howard, 1969). Dans ce cadre, on comprend que ces résultats, démontrant la possibilité d'ériger une correspondance entre les preuves et les programmes, ainsi qu'entre les formules et les types, soient connus sous le nom d'« isomorphisme Curry-Howard ».

Si nous avons vu que la correspondance « preuves – programmes » permet de caractériser logiquement la notion de « bon calcul » en permettant de voir le dire comme une explicitation normative de la bonne manière de faire une réécriture, cette même correspondance permet de façon tout à fait symétrique – si l'on se place maintenant du côté du logicien – de caractériser les bons systèmes formels, c'est-à-dire les systèmes logiques non contradictoires et complets, sur la base de la notion calculatoire de normalisation. Autrement dit, la correspondance preuves – programmes

Écriture et graphisme dans les formalismes contemporains

montre que pour caractériser les bons raisonnements, il faut mettre en avant ce que l'on fait avec les raisonnements et ceci revient à dire, dans notre cas, que l'on doit mettre en avant ce que l'on fait lorsqu'on manipule et qu'on réécrit les preuves, ces objets graphiques et géométriques qui rendent compte des raisonnements.

Mais comment peut-on écrire un mauvais raisonnement, une mauvaise preuve ? Une preuve apparaît comme un arbre, qui s'écrit progressivement de haut en bas ; tout en haut, à la place des feuilles, des axiomes logiques et évidents, voire un seul type d'axiome : $A \vdash A$, correspondant – nous l'avons vu – à l'identité. Mais donner l'identité comme axiome ne signifie pas qu'on exige qu'on dise des tautologies aussi absurdes que « si je mange alors je mange » ou « Paul est Paul » : l'axiome logique est là, on vient de le voir, pour dire ce qu'il faut faire – et l'axiome de l'identité, notamment, est là, tout en haut, pour nous parler avec la voix du bon sens et nous rappeler que, lorsqu'on raisonne, il faut identifier les choses dont on parle, et toujours les appeler « par leur nom » : car il faut exploiter ce que l'on sait, et ne pas prétendre à ce qu'on ne sait pas.

Tant qu'on construit un raisonnement de haut en bas et en ne mettant ensemble que des connaissances qu'on a préalablement « identifiées », on sera donc assuré que la formule obtenue à la racine de l'arbre est « vraie ». Il peut arriver pourtant que l'on se trompe, et que l'on croie avoir effectué une démonstration pour ensuite se heurter à l'évidence d'un contre-exemple. Pour trouver l'erreur il faut vérifier ce que l'on a fait lors de la construction du raisonnement, et contrôler notamment si l'on n'a pas été trop « cavalier » ; c'est-à-dire si, fort de ce qu'on sait déjà, on n'a pas été « trop rapide », car « trop implicite ». Dans les discours en langue naturelle, être toujours et complètement explicite relève non seulement d'une gageure fastidieuse et impossible à réaliser, mais risque également – comme la célèbre maxime de pertinence de Paul Grice le rappelle – d'être sanctionné. Aussi, si l'on souhaite trouver un argument pour convaincre un interlocuteur que les hommes sont mortels et que l'on sait déjà, d'une part, que les animaux sont mortels et que, d'autre part, les hommes sont des animaux, il suffira de mettre ensemble – de « brancher » – ces deux informations préalables pour obtenir l'argument recherché et le besoin d'étudier la physiologie humaine (pour détailler, par exemple, les causes spécifiques de la mortalité des hommes) ne se fera pas ressentir. De fait, le sens intuitif de l'application de la règle du *modus ponens* réside dans ce « branchement » ou cette « greffe » des connaissances. En témoigne le syllogisme en Barbara où au lieu de démontrer explicitement que A implique C ($A \rightarrow C$) en construisant un arbre de preuve Π ne contenant que des A et des C , on procède en « recyclant », c'est-à-dire en composant une preuve Π_1 de $A \rightarrow B$ et une preuve Π_2 de $B \rightarrow C$. Ainsi, si l'on fait un raccourci sans trop d'efforts en utilisant des connaissances que l'on possède déjà, le prix à payer est l'obtention d'une preuve beaucoup plus redondante et moins lisible, puisque faisant appel à un *moyen terme*, B , qui en soi est « inutile », comme en témoignent les faits qu'il n'occure pas dans la formule à démontrer, et qu'il se retrouve « coupé » suite à l'application du *modus ponens*. Dans cette perspective, on comprend pourquoi le *modus ponens* est, depuis Gentzen, appelé coupure (ou *cut* en anglais ; cf. la coupure intervenant dans la figure 1).

C'est afin de rendre compte de ces « branchements » et de la transmission d'informations qui les parcourent que Jean-Yves Girard (1987) représente les preuves sous la forme de véritables circuits : nous ne sommes plus en présence d'arbres de preuves, mais de réseaux de preuves. L'aspect circulaire de ces constructions rend compte en outre des différentes manières que l'on peut avoir d'écrire et de lire la même construction démonstrative. En effet, on peut soit écrire une preuve « de haut en bas » en la construisant à partir des axiomes et en descendant pas à pas au fur et à mesure que l'on trouve des conclusions ; mais on peut aussi choisir d'écrire « tout en bas » ce que l'on souhaite démontrer et en chercher la preuve « en remontant » jusqu'à avoir atteint « tout en haut »

des axiomes. Ainsi on peut lire la même construction dans le sens « *top-down* » – et y voir une preuve de $A \rightarrow B$ – ou procéder selon le sens « *bottom-up* » – et y lire la preuve « inverse » de $\neg B \rightarrow \neg A$.

De plus, les réseaux de preuves font également abstraction des « noms » des formules et appréhendent l'objet « preuve » comme un objet géométrique pur et simple. De même que pour les démonstrations géométriques où l'on construit en raisonnant tout d'abord sur un triangle rectangle particulier pour ensuite remarquer que la même construction pourrait s'appliquer à tout triangle rectangle, une preuve particulière – pensée à propos de deux formules A et B – peut être vue comme un dessin utilisable pour tout autre couple de formules susceptibles d'être insérées à la place de A et de B . Une telle preuve – que nous avons présentée dans la figure 4 – avec une quantification du second ordre, puisqu'elle porte sur les formules, est de fait une preuve « muette », un objet silencieux comme un terme du lambda-calcul, où seuls les lieux et la forme géométrique entrent en ligne de compte (cf. Girard 2006 et 2007).

L'analogie avec les termes du lambda-calcul n'est pas, comme nous l'avons souligné, qu'une simple analogie, puisque les preuves peuvent être normalisées et devenir l'objet d'un véritable calcul. Mais nous avons aussi insisté sur le fait qu'il est tout à fait possible, lorsque l'on raisonne, de se tromper, car notre réflexion n'est pas toujours explicite, et on ne vérifie pas, de plus, toujours ce que l'on avance ; cela est d'autant plus vrai que le raccourci-détour logique le plus exemplaire, le *modus ponens*, est même considéré comme la règle « logique » par excellence. Faute de pouvoir exiger l'impossible, c'est-à-dire de toujours « raisonner » explicitement, on exigera plutôt d'un « bon » système logique qu'il donne toujours la possibilité, si besoin est, de vérifier ce qu'on avance. On peut avoir argumenté pour $A \rightarrow B$ en passant par une infinité potentielle de « moyens termes » et en faisant les détours les plus hardis et les plus farfelus, mais pour être sûr de ne pas tomber sur un contre-exemple il faudra qu'on puisse présenter, si besoin est, une preuve explicite et « concrète », en forme normale, ne présentant que ce qui se trouve dans $A \rightarrow B$. En somme, il faut qu'on puisse réduire toute preuve avec une coupure à une preuve sans cette coupure, et ce processus de réécriture doit se terminer et converger dans une preuve explicite. Le critère de correction des raisonnements rejoint enfin le critère de correction des calculs.

Cette correspondance constitue un véritable « coup de théâtre » épistémologique : le critère de l'élimination des coupures garantit que le discours – logiquement parlant, la syntaxe – rende compte de ce qu'il dit d'une façon correcte et complète sans faire référence à un « monde externe » d'objets – logiquement parlant, à une sémantique. Ce sont les objets formels eux-mêmes, de par les métamorphoses de leurs écritures et de leurs réécritures, qui « internalisent » et mettent en scène les objets du monde. On pourra finalement considérer une preuve comme « étant faite » de formules, les formules dont elle se compose, ou bien considérer une formule comme « étant faite » de preuves, les preuves qui l'illustrent : ainsi la logique contemporaine retrouve-t-elle la dualité benvenistienne entre un point de vue « sémiotique », où les énoncés sont faits de signes, et un point de vue « sémantique », où les signes sont faits « de discours », de ces discours qui leur donnent sens.

BIBLIOGRAPHIE

- BERRY, Gérard (2009) *Penser, modéliser et maîtriser le calcul informatique*, Paris, Fayard.
- CURIEN, Pierre-Louis (2011) « Preface to Girard's Festschrift », *Theoretical Computer Science*, Elsevier, 412/20, 1853-1859.
- CURRY, Haskell, FEYS, Robert (1958) *Combinatory Logic I*. North Holland.
- DOUADY, Adrien, DOUADY, Régine (2005) *Algèbre et théories galoisiennes*, Paris, Cassini.
- FREGE, Gottlob. 1879. *Begriffsschrift, eine des arithmetischen nachgebildete Formelsprache des reinen Denkens*, Halle, Nébert. (Traduction française par Corinne BESSON, *Idéographie*, 1999, Paris, Vrin).
- GENTZEN, Gerhard (1934) « Untersuchungen über das logische Schliessen », *Mathematische Zeitschrift*, 39, 176–210. (Traduction française par R. FEYS, J. LADRIERE, *Recherches sur la déduction logique*, 1955, Paris, P.U.F).
- GÖDEL, Kurt (1930-31) *Collected Works*. vol. I : *Publications 1929-1936* S. FEFERMAN, J. W. DAWSON, S. C. KLEENE, G. H. MOORE, R. M. SOLOVAY et J. van HEIJENOORT (sld.), Oxford, University Press.
- HILBERT, David (1893) « Über die vollen Invariantensysteme », *Mathematische Annalen*, 42, 313-373.
- HOWARD, William A. (1980) « The Formulae-as-Types Notion of Construction », Jonathan P. SELDIN, J. Roger HINDLEY, (éd.), *To H. B. Curry: Essays in Combinatory Logic, Lambda Calculus and Formalism*, Boston, Academic Press., 479-490.
- GIRARD, Jean-Yves (1987) « Linear Logic », *Theoretical Computer Science*, London Mathematical, 50/1, 1-102.
- GIRARD, Jean-Yves (2006) *Le point aveugle*, tome I, Paris : Hermann.
- GIRARD, Jean-Yves (2007) *Le point aveugle*, tome II, Paris : Hermann.
- MOSCA, Antonio (2011) « Le problème de l'identité entre logique et langue », *Logique et interaction, vers une géométrie de la cognition*, *Influxus*, 0, <http://www.influxus.eu/numeros/logique-et-interaction-vers-une-84/>.
- SERRE, Jean-Pierre (1968) *Corps locaux*, Paris : Hermann.
- TURING, Alan M. (1937) « On Computable Numbers, with an Application to the Entscheidungsproblem », *Proceedings of the London Mathematical Society*, 42/2, 230–265.

L'idéographie: une écriture de la pensée entre syntaxe et sémantique

Manuel Gustavo Isaac

Université Paris Diderot Paris 7 / Laboratoire HTL (UMR-CNRS 7597)

Résumé

Dans cet article, on traite l'idéographie comme telle, c'est-à-dire, comme écriture de la pensée. Pour le faire, on analyse successivement ses principes épistémologiques, son fonctionnement technique et sa portée philosophique en termes de théorie de la signification. Le but de l'article est d'établir avec précision qu'en 1879, l'articulation de la syntaxe et de la sémantique est interne au système formel de Frege.

Mots-clés

Frege, idéographie, syntaxe, sémantique, logique formelle, théorie de la signification

Abstract

This paper focuses on the ideography defined as the writing of Thought. First, I will analyze its epistemological principles, then its technical rules, and finally its philosophical impact in terms of theory of meaning. The aim of my paper is to establish precisely the inner syntax / semantic articulation in Frege's 1879 formal system.

Keywords

Frege, ideography, syntax, semantics, formal logic, theory of meaning

Dans le cadre de la première idéographie¹, le projet de Frege est de fonder l'intégralité des sciences abstraites sur l'arithmétique et l'arithmétique elle-même sur la logique. C'est à ce titre qu'on parlera de "logicisme". Dans

1. On appelle "première idéographie" l'ouvrage de 1879 (Frege 1879), ainsi qu'un ensemble d'articles périphériques et postérieurs (Frege 1882b,a).

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

ce cadre, les définitions et les démonstrations de l'arithmétique doivent être réduites aux concepts, aux lois et aux dérivations logiques. Il va dès lors falloir se doter d'un instrument d'analyse précis des chaînes d'inférences afin d'en révéler les implicites. Cet instrument, c'est l'idéographie elle-même en tant que « langage formulaire de la pensée pure »². On comprend par là que le projet de Frege (le logicisme) engage d'emblée une réflexion théorique critique sur le système formel qui conditionne sa réalisation.

La structure de l'article En tant que système formel, l'idéographie peut être abordé selon deux perspectives, soit comme système symbolique et comme système graphique. Chacun de ces deux sous-systèmes va être abordés ici à trois niveaux : épistémologique, technique, méta-théorique. Au premier, le rôle et le statut épistémiques du système formel idéographique sont traités à l'aune de la théorie de la science développée dans le programme de 1879. Au deuxième, les règles morphosyntaxiques de l'idéographie sont analysées en termes de gestion symbolique de l'espace graphique. Au troisième, enfin, c'est l'écriture elle-même qui est conceptualisée comme propre représentation de la théorie, et plus précisément, comme représentation de la théorie de la signification de l'idéographie mise en place en termes d'interaction de la syntaxe et de la sémantique. Dans l'ordre, ces trois niveaux font l'objet des trois sections de cet article.

1 Niveau épistémologique : le programme idéographique

Tel que je l'entends ici, le « programme idéographique » correspond à la base épistémologique du projet logiciste de 1879. Elle consiste principalement dans l'identification de l'idéographie comme système formel (écriture et systèmes symbolique / graphique). Et cette identification s'opère en déterminant la fonction abstraite de l'idéographie en tant qu'instrument technique formel (et/ou matériau de construction pour le langage formulaire de la pensée pure).

2. *Begriffsschrift, eine der arithmetischen nachgebildete Formelsprache des reinen Denkens* est le titre original complet de l'ouvrage de 1879.

1.1 *L'écriture idéographique, sa fonction instrumentale*

Le statut épistémologique de l'écriture idéographique comme instrument du projet logiciste fait l'objet d'un article en 1882 (Frege 1882b). Son objectif est clairement déterminé : il s'agit de reproduire purement le contenu conceptuel des raisonnements arithmétiques sur la base unique de la pensée pure et en procédant à l'explicitation intégrale des leurs inférences. Pour atteindre cet objectif, la méthode de l'écriture idéographique opère à deux niveaux, morphologique et syntaxique. Au premier, niveau des termes et des formules atomiques / moléculaires, l'écriture idéographique procède à l'analyse de l'articulation interne des propositions. Au second, elle a pour rôle de représenter la structure des preuves³. Sur un plan épistémologique, cela signifie que l'idéographie comme écriture formelle est fondamentalement un instrument technique, un outil méthodologique, qui comme tel atteste de la conformité d'un mode de désignation aux choses de l'arithmétique, et plus généralement de la raison – car avec l'arithmétique, la raison n'a affaire qu'avec elle-même en étant alors son propre objet, l'hypothèse posée dans le titre de l'ouvrage étant que l'arithmétique est la science de la pensée pure (Frege 1879, § 105). En somme, elle reste un moyen extrinsèque d'expression de la pensée. Et précisément, sa finalité épistémologique consiste dans la réduction significative de l'écart entre pensée pure et expression formelle.

1.2 *Les deux dimensions spatiales du système graphique*

Sur cette base, le graphisme intervient pour alors représenter purement la pensée formelle. Cela, Frege le fait en exploitant les deux dimensions de l'espace de la feuille. Cette dimension planaire du graphisme de l'idéographie a pour motif de pallier l'impuissance de la linéarité, en tant qu'elle est strictement ordonnée, à exprimer *simultanément* les rapports syntaxiques

3. On tiendra désormais ce nivellement pour donné : d'une part, la morphologie formulaire (règles de composition interne – de l'atomique au moléculaire –, y incluses les règles d'usage des connecteurs ainsi que celles relatives au lexique, par exemple quant à la construction des prédicats) ; d'autre part, la syntaxe des preuves (règles de déduction logique). Pour parler des deux simultanément, on emploiera le terme de "morphosyntaxe".

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

externes et leurs relations (morphologiques) internes. La conséquence évidente est le rejet des systèmes d'écritures des langues naturelles en raison, précisément, de leur subordination supposée à l'oralité elle-même linéairement ordonnée puisque se déroulant dans le temps. Et le corollaire d'un tel rejet, c'est l'affirmation que le son ne relève pas du concept, et donc, que la médiation des signes sonores est logiquement irrelevante (Frege 1971, p. 169) – d'où le caractère non oralisable de l'idéographie. L'importance de cette affirmation en termes de modélisation sémiotique de l'écriture idéographique est cruciale. Le comprendre passe par la détermination du statut épistémique du symbolisme idéographique.

1.3 *Le statut épistémique du système symbolique*

La détermination du statut épistémique du symbolisme idéographique est affaire de théorie de la connaissance. À suivre Frege [1882b], cette dernière revêt une dimension quasi empiriste suivant laquelle les symboles, dans leur matérialité, constituent pour partie la condition de la pensée. C'est que selon Frege l'attention de l'esprit est toujours en priorité orientée sur le monde extérieur. Et c'est à partir de cette orientation première que la pensée est susceptible d'opérer la transformation effective du contenu du symbole en l'idéalisant. Cette position quasi-empiriste chez Frege est caractéristique de la période antérieure à 1884 (période *ante-extensionnaliste* pour ainsi dire). La théorie de la connaissance qui s'y développe repose ainsi sur un chiasme dans la relation du sujet au réel, chiasme dont le symbolisme idéographique est l'exemple type. En effet, de par sa donation sensible, il fonctionne comme substitut intuitif conditionnant la possibilité même de manifestation du concept⁴. De telle sorte que, par les sens *via* le signe, on s'extrait hors du monde des sens, et les représentations s'ouvrent sur l'illimité de la pensée. C'est là-même la puissance du symbolisme, capable

4. Cette donation d'un substitut intuitif est nécessaire pour deux raisons : à la fois comme appel adressé à la conscience et comme foyer de stabilité susceptible de rassembler les représentations et d'optimiser leur maniabilité, ainsi que l'efficacité de leurs manipulations – d'où l'insistance à choisir avec pertinence un système sémiotique.

de signifier sans qu'il y ait représentation du signifié – ce qui est évidemment nécessaire pour une caractérisation univoque du représenté numérique quand il s'agit de l'infini. On a alors ici une justification empirique pratique (*i.e.*, en termes d'utilité et d'efficacité) du symbolisme comme lien avec le domaine abstrait de la pensée logique. Et ce que cela contribue au final à mettre en place, c'est bien le fonctionnement sémiotique de l'idéographie comme système formel.

Un modèle sémiotique binaire

La mise en place de la base épistémologique du projet idéographique aboutit ainsi clairement à une reconfiguration du modèle sémiotique ternaire canonique (Aristote 2004, 1, 16a, 1-4) : le niveau sonore des signes est exclu du modèle frégeén en tant qu'il n'appartient pas au concept, le psychisme dans sa dimension subjective est exclu comme ne relevant pas de la pensée⁵, et en 1879, concept et objet sont pour ainsi dire assimilés sur le plan de la sémantique. Du point de vue du processus de signification, l'idéographie scelle alors la transitivité immédiate de l'inscription aux objets de la pensée (concept ou référent), *i.e.* l'indication immédiate des concepts (*Begriffe*) par la graphie (*Schrift*). En sorte que cette reconfiguration du modèle du signe produit une conception binaire de la signification : on a d'un côté le signe, de l'autre, le sens ou la dénotation, sans distinction. Ce binarisme aura une traduction théorique immédiate au niveau de la représentation par l'idéographie d'une théorie de la signification, au niveau méta-théorique, donc. Mais pour l'aborder, il faut avoir intégré son fonctionnement technique.

2 Niveau technique : la gestion de l'espace graphique/symbolique

On entre maintenant dans le détail technique de l'*Idéographie* (1879) en se focalisant sur les règles d'usage de sa morphologie et de sa syntaxe.

5. En ce sens, les états mentaux n'ont aucune valeur pour la logique : *e.g.*, le **trait de condition** signifiera un état de choses défini *susceptible* de valuation vériconditionnelle, non un acte mental inférentiel.

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

Dans ce cadre, le symbolisme du système formel idéographique recouvre l'ensemble de ses éléments scripturaux atomiques (lettres grecques ou latines et symboles/opérateurs logiques), tandis que son graphisme concerne la gestion morphologique et syntaxique des deux dimensions de l'espace pour la représentation des énoncés/formules et des preuves d'un point de vue global (il comprend deux constructeurs et deux symboles de constantes logiques). On est alors ici au niveau littéral de l'opérativité de l'*Idéographie* (1879). Pourtant, c'est à ce niveau, celui de la technicité de sa syntaxe et de ses règles morphologiques, que se joue déjà l'articulation de la syntaxe et de la sémantique.

L'alphabet idéographique

En préambule à l'analyse de la morphosyntaxe de l'*Idéographie* (1879), il faut en présenter l'alphabet. En 1879 deux sont utilisés, le grec et le latin. Par ordre décroissant de complexité morphologique, on a :

- ▶ **A, B, Γ,...** des lettres grecques en capitales et commençant par « A » pour symboliser n'importe quel contenu de « sens » (*Sinn*) en général – y inclus des schémas de formules de complexité indéterminée⁶ ;
- ▶ **Φ, X, Ψ,...** des lettres grecques en capitales et commençant par « Φ » pour symboliser les fonctions/prédicats ;
- ▶ **a, b, c,...** des lettres latines en écriture gothique minuscule pour symboliser les variables d'individus ou de fonctions/prédicats *liées*⁷ ;
- ▶ **a, b, c,...** des lettres latines en minuscules et caractères italiques pour symboliser les variables d'individus⁸. ou de fonctions/prédicats *libres*.

6. *Nota bene*. En toute rigueur, les règles de la typographie française des symboles mathématiques veulent que les lettres capitales soient en caractères romains, tandis que celles de l'allemand exigent l'italique – cela étant, puisque les citations en allemand sont elles-mêmes en caractères italiques, lorsqu'elles comprennent des symboles mathématiques en lettres capitales, ces dernières sont données en caractères romains.

7. *Nota bene*. Il y a liage parce que l'occurrence d'une "minuscule gothique" est en règle générale toujours simultanément insérée dans un creux de généralité pour exprimer la quantification (voir 2.2.2).

8. La distinction entre signes de constantes et signes de variables est l'unique véritable

Ces différents alphabets et niveaux de complexité morphologique constituent l'ensemble d'éléments symboliques de base de l'*Idéographie* (1879). Cela étant posé, pour fonctionner comme système formel, cet ensemble doit alors être "grammaticalement" structuré dans ses relations.

2.1 *La morphosyntaxe du système graphique*

Ce qui va structurer les relations "grammaticales" liant les éléments alphabétiques de base de l'*Idéographie* (1879), c'est un système graphique de traits – **traits de contenu, de jugement, de condition, de négation**. Les deux premiers structurent l'écriture propositionnelle et/ou judicative de l'*Idéographie* (1879), et c'est en tant que tels que je les qualifierai de "constructeurs". Quant aux deux suivants, ils en sont les constantes logiques de base (où par "constante logique", j'entends les symboles idéographiques à l'interprétation invariante). Ensemble et à partir de l'alphabet idéographique, ils forment la morphologie de base de l'idéographie. Et en ajoutant à cela l'unique règle logique de l'ouvrage de 1879, on a alors sa morphosyntaxe de base.

2.1.1 *Les deux constructeurs* (Frege 1879, § 2)

Le trait de contenu est symbolisé par : « **⊖** ». Il sert à combiner les signes postposés en une totalité. Autrement dit, il est un facteur d'unification du contenu (Frege 1879, § 2).

Le trait de jugement est symbolisé par : « **⊥** ». Il opère comme une affirmation portant sur la totalité unifiée (Frege 1879, § 2).

Ainsi, pouvoir apposer « **⊥** » à une formule quelconque la transforme en jugement – la condition étant que le contenu postposé soit jugeable, *i.e.* susceptible d'une attribution de valeur de vérité. À l'inverse, la suppression de

« **⊥** » dans « **⊥** »

emprunt de l'idéographie à l'arithmétique. C'est que ce double registre de signes interne à l'arithmétique en marque la logicité fondamentale. En somme, Frege exporte le logique de l'arithmétique pour pouvoir logiciser le langage formel de la logique...

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

transforme un jugement en simple combinaison d'idées (jugeable) sans prise de position vériconditionnelle. Autrement dit,

« $_A$ » correspond à une formule « A »

quelconque (jugeable, certes) mais à *prouver*, tandis que

« $\vdash A$ » correspond à « $\dashv A$ »;

Et puisque par ailleurs, le **trait de jugement** comme symbole de l'acte portant sur un contenu est assimilé l'assertion positive du contenu jugé (soit, à la vérité du contenu jugé) et sa composition avec le **trait de négation** à l'assertion négative du contenu jugé (soit, à la fausseté contenu jugé), on a là clairement une première indication sur l'insertion de la sémantique (en termes de valeurs de vérité) dans la morphosyntaxe de l'idéographie (voir 3.1.1).




2.1.2 Les constantes logiques de base

Le **trait de condition** et le **trait de négation** sont les deux seuls connecteurs logiques de l'*Idéographie* (1879). Les autres (conjonction, disjonction,...) sont évidemment simulables par leur combinaison. Et puisque lorsqu'on les combine, le premier signe est dans la portée du second, on présente d'abord le fonctionnement du **trait de condition**.


Le trait de condition (Frege 1879, § 5)

Le **trait de condition** symbolise l'implication logique en général, soit l'implication dite matérielle aussi bien que celle dite formelle – en cas de combinaison avec le quantificateur de l'*Idéographie* (1879) (*i.e.*, la **généralité**). Graphiquement, la construction de la conditionnalité s'opère d'abord par l'adjonction d'un trait vertical pour relier entre eux deux **traits de contenu** superposés, puis par la position d'un **trait de contenu** devant cette structure conditionnelle considérée alors comme totalité unifiée – la portée de ce dernier **trait de contenu** étant ainsi la totalité de la structure

conditionnelle. Soit :

de  on passe à  et à 

en cas de jugement affirmé. La lecture des lettres située à la place des contenus de jugement et symbolisant des variables propositionnelles, des formules, ou encore des énoncés (dans le cas de formules quantifiés) se fait de bas en haut. Autrement dit :

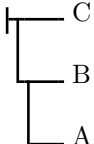
 B correspond à $\vdash A \rightarrow B$

dans le formalisme de la Logique propositionnelle au format Calcul des séquents. Ainsi d'un point de vue graphique, si le **trait de condition** utilise certes dans un premier temps l'horizontalité du plan de la page pour identifier les deux propositions ou énoncés mis en relation d'implication, son fonctionnement morphologique opère sur la dimension verticale du plan de la page. Enfin, le parenthésage des formules est indiqué par le nombre de noeuds séparant telle sous-formule implicative du **trait de contenu** principal de la formule – soit, par le niveau d'embranchement de la sous-formule dans l'arbre de la formule⁹.

Le trait de négation (Frege 1879, § 7)

Le **trait de négation** exprime une négation involutive, comme c'est le cas en logique classique : « *duplex negatio affirmat* » (Frege 1879, § 18). Graphiquement, il scinde en deux le **trait de contenu** préposé au contenu

9. Schématiquement :

 correspond à $\vdash (A \rightarrow B) \rightarrow C$ (1)

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

du jugement qu'il sert à nier ; soit

à « $_$ » on ajoute « $_$ » pour produire « $_$ » et « $_$ »

en cas de jugement affirmé – autrement dit :

« $_ A$ » correspond à « $\neg A$ »

dans le formalisme de la Logique propositionnelle au format Dédution Naturelle. Quant à la portée du trait de négation, elle est déterminée par la portée du trait de contenu auquel elle est adjointe – soit, à ce qui lui est subordonné (formule(s), proposition(s), énoncé(s) et noeud(s))¹⁰.

et est à distinguer de :

$$\begin{array}{|l} \hline C \\ | \\ \hline B \\ | \\ \hline A \end{array} \quad \text{qui correspond à} \quad \vdash A \rightarrow (B \rightarrow C). \quad (2)$$

10. Schématiquement :

$$\begin{array}{|l} \hline B \\ | \\ \hline A \end{array} \quad \text{qui correspond à} \quad \vdash \neg(A \rightarrow B) \quad (3)$$

est à distinguer de :

$$\begin{array}{|l} \hline B \\ | \\ \hline A \end{array} \quad \text{qui correspond} \quad \vdash (\neg A) \rightarrow B \quad (4)$$

ainsi que de :

$$\begin{array}{|l} \hline B \\ | \\ \hline A \end{array} \quad \text{correspondant à} \quad \vdash A \rightarrow (\neg B). \quad (5)$$

Noter que les règles d'usage déterminant la portée de la généralité fonctionnent selon la même logique de subordination. On y revient plus bas (voir 2.2.2)

2.1.3 La règle d'inférence (Frege 1879, § 6)

La syntaxe de l'*Idéographie* (1879) de 1879 se compose d'une unique règle d'inférence, le *modus ponens*¹¹. D'un point de vue graphique, si elle utilise certes dans un premier temps l'horizontalité du plan de la page pour identifier les deux prémisses de la preuve, son fonctionnement calculatoire opère sur la dimension verticale du plan de la page. Par là, elle est parfaitement analogue au niveau syntaxique de l'implication au niveau morphologique¹². Ainsi, si

$$\begin{array}{c} \vdash B \\ \vdash A \end{array} \quad \text{est à distinguer de} \quad \begin{array}{c} \vdash B \\ \vdash A \\ \hline \vdash B \end{array}$$

c'est au sens où la morphologie formulaire ($A \Rightarrow B$) du connecteur « \Rightarrow » doit l'être de sa *règle* d'usage syntaxique (et non d'une quelconque démonstration de sa correction¹³), en l'occurrence l'élimination de l'implication en Dédution Naturelle Classique (**NK**) :

11. Frege justifie cette limitation en termes de simplicité et d'économie du système : « Mon but fut de tout rapporter au plus petit nombre possible de propositions logiques et aux plus simples. En conséquence, je n'ai utilisé qu'un seul mode d'inférence. » (Frege 1969, p. 215) La conséquence de ces deux propriétés du système (simplicité et économie), c'est selon Frege la solidité des chaînes de raisonnement explicitées par l'idéographie, ainsi que par ailleurs, la plus grande facilité à évaluer la correction des démonstrations (*i.e.*, leur conformité aux règles d'emploi morphosyntaxiques).

12. Ce qui explique au passage qu'elle soit classée sous la section « conditionnalité » de la première partie de l'*Idéographie* (1879) (partie consacrée à l'explication des symboles) immédiatement après le traitement du *trait de condition* (Frege 1879, § 5).

13. *Nota bene*. En Calcul des Séquents Classique (**LK**), le *modus ponens* est un théorème :

$$\frac{\frac{\frac{A \vdash A \quad B \vdash B}{A \rightarrow B, A \vdash B}}{A \rightarrow B \wedge A \vdash B}}{\vdash ((A \rightarrow B) \wedge A) \rightarrow B}$$

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

$$\frac{\begin{array}{c} \vdots \\ A \Rightarrow B \end{array} \quad A}{B} \Rightarrow \text{-}élim.$$

Remarque 1 Frege enrichit cette configuration de base d'un ensemble de conventions typographiques allégeant le graphisme de ses preuves en permettant la manipulation implicite de formules par ailleurs explicitées : usage des deux points « : » et doublement des deux points « :: » (selon que la formule contient ou non le connecteur principal traité par l'inférence – *i.e.*, l'implication), combinable avec le dédoublement de la barre d'inférence en cas d'emploi de plusieurs formules implicites.

2.2 La logique des opérateurs symboliques

L'*Idéographie* (1879) comporte deux opérateurs proprement logiques, le **signe d'identité de contenu** et la **généralité**. Chacun des deux fonctionne comme pivot de la syntaxe avec la sémantique.

2.2.1 Le signe d'identité de contenu (Frege 1879, § 8)

En 1879, le **signe d'identité de contenu** est symbolisé par « ≡ ». Sa spécificité tient dans son usage pour ainsi dire métalinguistique. Il sert en effet à identifier (réciproquement) des signes différents de contenu identique. De telle sorte qu'il scinde en deux la valeur de tout signe¹⁴ : d'un côté la valeur du signe pour soi-même, de l'autre sa valeur par le contenu. Autrement dit, le **signe d'identité de contenu** dissocie au sein même du système formel idéographique le syntaxique du sémantique. Et cela, avec le signe du

14. Pouvoir désigner différemment l'identique est pour Frege une nécessité d'ordre heuristique résultant d'une part de la priorité de la fonction d'expressive (et donc sémantique) du signe sur son existence matérielle, d'autre part, de la supériorité quantitative des signes sur le domaine sémantique de la pensée (*i.e.*, de l'expression à la pensée, on a pour ainsi dire une fonction non injective). Cette nécessité est clairement justifiée dans le cas du traitement des équations mathématiques comme type de propositions d'identité signifiant autant quelque chose d'elles-mêmes que sur les nombres – ce qui impliquera plus tard (Frege 1893) de distinguer deux types de signes à fonction d'identification : « ≡ » et « = » (voir 3.2.1).

côté de la syntaxe, et le contenu de celui de la sémantique – ce qui n'est cependant pas encore ici à assimiler exactement avec la dénotation¹⁵.

Remarque 2 (Un opérateur d'abréviation) Une propriété certes annexe mais non négligeable du **signe d'identité de contenu** est qu'il est également capable de fonctionner comme opérateur d'abréviation, puisque lorsqu'il institue l'identité de deux symboles, il opère comme facteur de définition et d'explication du contenu des symboles identifiés, et revêt comme tel un pouvoir stipulatif¹⁶. Une fois la stipulation opérante, il y a alors la possibilité d'un allègement notational du système par substitution du *definiens* au *definiendum*.

2.2.2 La généralité (Frege 1879, § 11)

La conception de la **généralité** par Frege en 1879 est un corollaire de la structuration fonctionnelle du contenu de jugement prédicatif. Par là, j'entends le fait que dans la combinaison des signes postposés à « \vdash », il est toujours possible de considérer un (ou plusieurs) de ses composants comme argument(s) de l'un (ou plusieurs) des autres signes considéré(s) alors comme fonction, pour ensuite le(s) traiter comme variable(s) liable(s) par quantification. Cette conception exprime en somme la configuration de base nécessaire à l'élaboration d'une théorie de la quantification – au sens où ce n'est en qu'à partir d'une telle configuration qu'il est ensuite

15. *E.g.*, en termes de dichotomie sens / dénotation, le signe du **trait de contenu** est du côté du sens en tant que le contenu qui lui est postposé n'est pas vériconditionnellement valué. C'est-à-dire que l'on a ici affaire à un contenu de type syntaxique (voir 3.1.1).

16. Dans le cadre de l'*Idéographie* (1879), ce type de fonctionnement suppose le redoublement du **trait de jugement** du contenu de jugement où apparaît le **signe d'identité de contenu** – soit en transformant « \vdash » en « \Vdash ». Et en procédant de la sorte, on ne décrit plus, on stipule. Autrement dit, par

$$\ll \Vdash (A \equiv B) \gg,$$

on exprime le fait que le côté droit de l'équation *doit avoir* le même contenu que le côté gauche (et non pas que c'est simplement le cas que le côté droit et gauche ont le même contenu, comme dans l'utilisation simple de « \equiv »). Converti en jugement (analytique), ce type de formule, à la fois définitionnel et explicatif, lorsqu'il fixe des nouveaux signes par l'expression de leurs contenus, les analyse. C'est ce double rôle – définitionnel et judicatif analytique – qui est symbolisé par le redoublement du trait de jugement.

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

possible de quantifier la ou les variable(s) argument(s) de la fonction. Dans le texte, la quantification s'opère alors simultanément par le remplacement de l'argument de la fonction par une "minuscule gothique" et par l'occurrence de cette même "minuscule gothique" dans le creux de généralité inséré dans le trait de contenu pour le scinder en deux. Soit : par le passage de

$$\llcorner \Phi(a) \gg \quad \text{à} \quad \llcorner \ulcorner \Phi(\mathfrak{a}) \gg \gg \quad (6)$$

Et c'est par ce processus uniquement que le symbolisme de l'idéographie est capable de signifier le jugement « cette fonction est un fait, quoi que l'on considère comme étant son argument » (Frege 1999, p. 33).

Remarque 3 (Les règles d'usage) Les règles d'usage de la **généralité** sont pour ainsi dire formulées en termes de conditions d'introduction et d'élimination des lettres gothiques. Cette formulation s'opère en déterminant au passage la relation de substituabilité de ces dernières avec les lettres latines (respectivement : $[a/a]$ et $[a/\mathfrak{a}]$). D'un point de vue morphologique, on peut les voir selon deux focales, et on a alors un cas de base (celui des formules atomiques : $\ulcorner X(\mathfrak{a})$) et un cas complexe (celui des formules moléculaires comprenant une structure implicative)¹⁷. *Grosso modo*, les contraintes sur l'introduction et l'élimination de la **généralité** dans le système formel idéographique correspondent aux contraintes sur la quantification universelle dans la **Logique des Prédicats** – soit, la non-apparition dans le contexte et la libre substituabilité *ante*-quantification¹⁸.

17. De manière analogue au cas du **trait de négation**, on distingue

$$\ulcorner \Psi(\mathfrak{a}) \quad , \quad \ulcorner B \quad \text{et} \quad \ulcorner \ulcorner \Phi(\mathfrak{a}) \quad (7)$$

$\ulcorner \Phi(\mathfrak{a})$ $\ulcorner \Phi(\mathfrak{a})$ $\ulcorner A$

relativement aux variations de la portée de la **généralité** dans chacun des trois cas.

18. Au format de la **Déduction Naturelle Classique/Intuitionniste (NK/NJ)**, les règles

3 Niveau méta-théorique : l'écriture comme représentation d'une théorie de la signification

Avec cette dernière section située au niveau méta-théorique, on considère le système formel idéographique non pas en tant que tel, mais en fonction de ses implications philosophiques en termes de théorie de la signification. Cela, on le fait à partir de l'analyse de ses deux composants (graphique et symbolique) aux deux niveaux précédents, niveaux épistémologique et technique. Car ce que cette analyse doit avoir mis en évidence, c'est la chose suivante : si le fonctionnement de l'idéographie vise la présentation analytique de la structure profonde de la pensée pure, c'est parce qu'elle est tout autant constituée de règles logiques d'usage computationnel qu'elle doit par ailleurs être apte à exprimer les contenus de concepts et de jugements (*be-griffliche und beurteilbare Inhalte*). Et c'est en ce sens que lorsqu'il présente l'idéographie comme système formel dans la préface de l'ouvrage de 1879, Frege l'assimile par référence à Leibniz autant une caractéristique universelle (*lingua characterica [sic]*) qu'à calcul (*calculus philosophicus / ratiocinator*). Cependant en 1879, calcul et caractéristique ne sont pas distingués, tandis que *philosophicus* et *ratiocinator* sont identifiés. Ces ambiguïtés sont à mes yeux le point le plus fructueux en termes de théorie de la signification. Elles sont symptomatiques de la période. C'est ainsi qu'entre 1879 et 1884, l'obsession de Frege est celle de réaliser une « union organique » entre

sont les suivantes :

$$\begin{array}{c} \Gamma \\ \vdots \\ \forall\text{-intro. } \frac{\phi[y/x]}{\forall x.\phi} \quad y \notin \text{Var}_{\text{lib}}\{\Gamma \cup \phi\} \end{array} \qquad \begin{array}{c} \Gamma \\ \vdots \\ \frac{\forall x.\phi}{\phi[t/x]} \quad \forall\text{-élim.} \end{array}$$

et au format Calcul des Séquents Classique/Intuitionniste (**LK-LJ**) :

$$\forall\text{-g. } \frac{\Gamma \vdash \phi, \Delta}{\Gamma \vdash \forall x.\phi, \Delta} \quad x \notin \text{Var}_{\text{lib}}\{\Gamma \cup \phi\} \qquad \frac{\Gamma, \phi[t/x] \vdash \Delta}{\Gamma, \forall x.\phi \vdash \Delta} \quad \forall\text{-d.}$$

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

système formel abstrait et contenu conceptuel “concret”¹⁹. Afin de réaliser une telle union organique, Frege va assimiler le raisonnement à un calcul pour en dériver la détermination des contenus. Dans l'*Idéographie* (1879), cela s'observe autant au niveau graphique qu'au niveau symbolique : la mise en place de l'interaction de la logique comme syntaxe et comme sémantique y est interne au langage idéographique²⁰.

3.1 *Système graphique, sémantique et preuve*

Du point de vue du système graphique de l'*Idéographie* (1879), ce sont les deux dimensions de la page qui forment le plan d'articulation de la syntaxe et de la sémantique. D'abord au niveau (micro)morphologique (formules atomiques/moléculaires), la composition de la verticalité et de l'horizontalité exprime immédiatement la valeur du contenu sémantique. Ensuite à celui de la (morpho)syntaxe (implication et règle d'inférence), la relation à la sémantique passe par une redéfinition de la notion de preuve à partir d'une nouvelle conception de l'analyticité basée sur la configuration visuelle des dérivations idéographiques sous forme de superposition d'horizontalités et engageant la question des axiomes.

3.1.1 *La morphologie : syntaxe et sémantique*

Sur le plan morphologique, c'est au niveau des constructeurs (**trait de contenu** et **trait de jugement**) que s'opère le traitement de l'interaction de la syntaxe et de la sémantique. On peut l'aborder de deux manières,

19. La raison d'une telle obsession tient notamment dans la lecture de Boole [1854] qui suscite la dénonciation sans ambages par Frege de son hiatus interne entre les termes (*primary propositions*) et les énoncés ou propositions (*secondary propositions*), c'est-à-dire entre d'un côté, les relations articulant sur le plan de la (micro)morphologie les termes ou « choses » de la proposition (*e.g.*, la structure prédicative analysée en sujet / prédicat) et de l'autre, les relations articulant sur le plan de la morphosyntaxe les propositions ou énoncés *en tant que valué(e)s vériconditionnellement*.

20. Ainsi, lorsqu'en réponse à Schröder, Frege [1882a] clarifie la distinction caractéristique / calcul – la première étant conçue comme une traduction réfléchissant les propriétés des objets symbolisés, le second, identifié à un *artificium facile et infallibiliter ratiocinandi* –, ce n'est que pour mieux signaler leur indissociabilité.

MANUEL GUSTAVO ISAAC

soit par le nom de ces constructeurs, soit par les objets graphiques dont ces constructeurs sont les noms.

Les constructeurs comme noms et comme objets

Dans le cas où les constructeurs sont abordés selon les objets graphiques dont ils sont les noms, la chose est claire : ce que la scansion de la construction du jugement en deux temps (*i.e.*, **trait de contenu**, puis **trait de jugement**) sous-tend, c'est justement la dualisation de la syntaxe et de la sémantique. De fait, à chaque

$$\begin{aligned} &\ll \vdash \gg \text{ (équivalent de } \ll \vdash \gg \text{), et} \\ &\ll \dashv \vdash \gg \text{ (équivalent de } \ll \vdash \neg \gg \text{)} \end{aligned}$$

correspondent respectivement, bien qu'implicitement, $\ll \models \gg$ et $\ll \models \neg \gg$ (soit, du sémantique) – en tant qu'ils sont respectivement assimilés au vrai et au faux²¹ ; tandis qu'autre part, le simple $\ll _ \gg$ correspondrait à une formule à *prouver*, soit à la dynamique de recherche de preuve du ressort de la syntaxe. Si maintenant on en vient à aborder ces deux constructeurs par les noms de ce qu'ils désignent (à savoir, le contenu et le jugement), c'est la dichotomie inchoative entre deux types de contenus sémantiques que sous-tend la scansion de la construction du jugement en deux étapes. On a alors en effet d'un côté le contenu comme **sens**, sans assertion mais jugeable²², et de l'autre, le contenu asserté, valué en termes de vérité, autrement dit, le contenu comme **dénotation**.

De la forme et du contenu des constructeurs L'appréhension parallèle des deux constructeurs, pour ainsi dire, selon leur forme et selon leur contenu

21. Relevez que Frege parle pas, comme dans la logique traditionnelle, des types de jugements du point de vue de leur statuts syntaxiques (typiquement, affirmatifs et négatifs), mais du point de vue de leur valeur sémantique (voir 2.1.1).

22. Cette conception du **trait de contenu** comme simple expression d'une « combinaison d'idées » (*Vorstellungsverbindung*) équivalant à de la pensée (*Gedanke*) est mis en évidence par contraste avec son emploi en 1891, lorsqu'il est renommé « horizontal » (*Waagerechten*) et que Frege le définit comme une fonction prenant pour argument(s) une ou plusieurs valeur(s) de vérité et dont la valeur est une valeur de vérité (Frege 1891, p. 21).

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

fait ainsi ressortir l'intrication de deux dichotomies, soit de la syntaxe et de la sémantique, et respectivement du sens et de la dénotation. Cette intrication est l'indice de leur interaction interne²³. Et de fait dans l'*Idéographie* (1879), la transition de l'analyse des contenus de pensée comme sens à leur sémantisation dénotationnelle n'est pas explicitée. L'analyse de la morphosyntaxe de la règle d'inférence du système graphique de 1879 est sur ce point éclairante.

3.1.2 La morphosyntaxe : analyticit  et axiomes

Sur le plan de la morphosyntaxe (*i.e.*, de la double articulation morphologie formulaire / syntaxe des preuves), la mise en relation de la syntaxe et de la sémantique passe  galement par la bidimensionalit  du syst me id ographique, cette fois appr hend e comme superposition d'horizontalit s. Ce que rend *visuellement* possible ce mode d'appr hension, c'est la modification du classement usuel des jugements en analytiques *versus* synth tiques, ou plus exactement, le d placement de l'application du qualificatif "analytique" des contenus de jugements, aux structures de preuves, dans le cadre fr g en²⁴.

23. Le recouplement des deux dichotomies en question est encore op rant en 1891, dans le cadre de l'analyse du rapport de la chose   son nom : le signe comme forme de la d signation est alors oppos  au contenu d sign  comme l'est le sens   la d notation, cependant que le d sign  est lui-m me distinctement analys  en sens et d notation et que le signe rel ve quant   lui clairement de la syntaxe (Frege 1891, p. 3).

24. L'application du qualificatif "analytique" aux contenus de jugements est propre au cadre de la logique historiquement classique dans lequel les jugements sont class s en fonction des rapports entre les contenus conceptuels qui les composent. Repr sentable sur un mode ensembliste basique (*e.g.*, par les sph res eul riennes), l'op ration de jugement sur un concept y  quivaut   sa simple d termination par conjonction, inclusion, etc. des traits s mantiques qui le constituent – typiquement, la d termination d'une inclusion conceptuelle dans le cas de constructions pr dicatives. Pour Frege, la possibilit  de repr senter (l'extension d')un concept par le domaine d'un plan, et sa d finition comme compos  de traits s mantiques par le domaine commun (*i.e.*, l'intersection) aux domaines repr sentatifs des traits s mantiques composants – la d limitation du concept  tant ainsi trac e par les fronti res de ses propres concepts constitutifs – est pr cis ment ce qui traduit la st rilit  de cette conception "en compr hension" de l'analyticit  :  tre productif en termes de jugement sur un concept se r duit ici   l'emploi in dit de intersections pr existantes. Selon lui, une telle m thode ne cr e donc rien. Elle ne transforme m me pas. Elle superpose ou juxtapose et constate.

La construction des preuves

Dans le cadre de l'*Idéographie* (1879), une preuve se construit à partir d'un ensemble d'axiomes, éventuellement aussi à partir de définitions (voir 2.1.1), et par le moyen d'une règle d'inférence immédiate (le *modus ponens*) – en d'autres termes, le résultat d'une preuve est un théorème. Au regard de l'élaboration proprement fré géenne du concept d'analyticité en 1884, ce qui importe, c'est que le résultat de la démonstration – le théorème qui en établit la correction – n'est pas lui-même structurellement contenu dans les éléments de base de la démonstration (axiomes et définitions) considérés indépendamment les uns des autres, mais bien plutôt, qu'il y est contenu en puissance en tant qu'effet de leur coordination selon les formes de la logique pure (Frege 1884, § 88). En ce sens, l'analyticité d'une preuve logique est une analyticité dynamique²⁵ : elle résulte de l'explicitation de la structure implicite des preuves, autrement dit, de la mise en évidence et le cas échéant, de l'élimination de toute « rupture de continuité [...] dans la suite des inférences » (*Sprünge in der Schlussfolgerung*). On a ici en conséquence moralement affaire à une analyticité de type preuve-théorique²⁶ – bien que la réduction des règles logiques de l'idéographie à l'unique *modus ponens* exclut la possibilité d'une preuve explicitée²⁷.

25. Cette conception de l'analyticité met à bas « la fable de la stérilité de la logique pure » : « De telles déductions accroissent notre connaissance, et il faudrait, si on veut être fidèle à Kant, les tenir pour synthétiques. » (Frege 1969, p. 212.) Notez par ailleurs que Frege s'oppose ici implicitement à la syllogistique aristotélicienne telle qu'il est possible d'en modéliser les déductions par les sphères eulériennes, leur intersection figurant le moyen terme.

26. En *Théorie de la Démonstration*, une preuve π est dite analytique si elle satisfait la propriété de la sous-formule (PSF) ; dès lors, puisque toute preuve normale ou normalisée, c'est-à-dire toute preuve sans coupure ou dont les coupures ont été éliminées, satisfait la PSF, l'analyticité preuve-théorique résulte du calcul de l'algorithme de normalisation des preuves – soit d'un processus d'explicitation de la structure des preuves.

27. Par définition du *modus ponens*, l'une de ses deux formules-prémises (en l'occurrence, celle qui contient l'implication traitée par l'inférence) est une formule de complexité supérieure à sa formule-conclusion. Le *modus ponens* constitue en conséquence un obstacle à la PSF (OPSF) – autrement dit, une dérivation non-analytique (au sens preuve-théorique). Pour cette raison, son emploi implique un saut dans la preuve qui le contient.

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

Des preuves aux axiomes

L'usage d'un unique mode d'inférence entraîne à l'évidence une limitation forte en termes d'expressivité calculatoire²⁸. Néanmoins, cette limitation a une contrepartie sémantique éminente. En présentant sémiotiquement de manière univoque les relations liant entre eux les jugements de la pensée pure, le *modus ponens* en exhibe les fondements à savoir : les lois de la pensée sur lesquelles ils reposent (Frege 1879, § 13), ou en d'autres termes, selon leur acception en 1879, les axiomes²⁹. Dans l'*Idéographie* (1879), ils sont au nombre de neuf. Lorsqu'on les traduit en **LK**, ils correspondent à des théorèmes mettant à chaque fois en évidence l'emploi d'une règle spécifique de **LK** (ainsi qu'une version "forte" de l'axiome d'identité : $A \dashv\vdash A$). À mes yeux, ce que cela signifie, c'est une transcendantalisation sémantique de la syntaxe des règles logiques. Dans ce cadre en effet, les axiomes se *montrent* dans l'intuition d'une évidence *indémontrable*.

3.2 Système symbolique et interprétation

La mise en place de l'interaction de la syntaxe et de la sémantique s'observe également du point de vue symbolique. De ce point de vue aussi, elle est interne au système. Et à nouveau, elle s'opère de deux manières : soit directe, comme c'est le cas avec le **signe d'identité de contenu**; soit par une proto-modélisation, et c'est le cas de la **généralité**.

28. Frege en est plus ou moins conscient lorsqu'il reconnaît qu'« il serait souhaitable d'admettre d'autres types d'inférence pour des applications ultérieures. Ce qu'on ne peut faire sans nuire à la solidité des chaînes de la raison; et les preuves en seront réduites de manière appréciable » (Frege 1969, p. 215). Frege se réfère en 1884 à la préface de l'*Idéographie* (1879) où il indique la possibilité de transformer les dérivations indirectes (*mittelbar*) dues à l'usage du seul *modus ponens* en dérivations directes (*unmittelbar*) par l'emploi d'abréviations et l'introduction de nouveaux modes d'inférence (Frege 1879, p. vii).

29. Cette perspective critique est ici une indication de la filiation kantienne du projet fregéen, car en visant à présenter analytiquement la structure de la pensée pure, le langage formulaire idéographique opère de fait la description systématique de ses conditions de possibilité et de ses limites.

3.2.1 *Identité, sens, dénotation*

Le premier cas est clair : le **signe d'identité de contenu** fonctionne explicitement comme pivot articulant syntaxe et sémantique en ceci que, contrairement à l'usage ordinaire des signes représentant/exprimant des contenus de pensée propres (soit, en 1879, le **trait de condition** et le **trait de négation**), il a d'abord rapport aux *noms* de contenu, non aux contenus eux-mêmes. Comme tel, il est facteur d'autonymisation. Son intervention modifie la fonction sémantique des signes en la "détransitivant". Et avec lui, ceux-ci ne revoient plus qu'à eux-mêmes comme signes (*sich selbst hervor kehren*). Ainsi, ce qu'identifie « \equiv », ce sont des signes au dénoté identique. Ce que l'on maintient par là même, c'est la dimension intensionnelle de la signification, le sens non encore extensionnalisé (*via* des valeurs de vérité ou des structures d'interprétation de type ensembliste).

La signification du signe d'identité

Dans les faits, si l'usage du **signe d'identité de contenu** permet de préserver la dimension intensionnelle de la signification, c'est précisément parce qu'il opère le figement de l'articulation entre variations des sens et dénotation identique (*e.g.* : $+(2,2) \equiv \times(2,2)$) en signifiant l'identification des premières, et en ne dérivant celle de la seconde qu'incidemment. Dans le cadre de l'*Idéographie* (1879), cette subordination/dérivation de l'extensionnalité de la signification à partir de l'intensionnalité ne fait aucun doute³⁰ : vouloir identifier A et B par « \equiv » sur l'unique base de leur identité de valeur de vérité y est considéré comme n'ayant aucun sens, et ce simplement parce que la valuation vériconditionnelle de « $A \equiv B$ » n'est pas fonction de la valeur de vérité de ses composants, mais réside dans la *démonstration* de la validité de l'identification de leurs contenus. C'est ainsi au sens où l'acte de comparaison au moyen du **signe d'identité de contenu** permet de déterminer la signification intensionnelle d'une chose en identifiant démonstrativement ses variations que l'on a bien ici aussi affaire à une syntaxe à

30. À vrai dire, c'est explicite à même le nom du signe : il opère entre deux expressions aux contenus jugeables, *i.e.* entre deux expressions fonctionnant comme noms d'intension.

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

la sémantique internalisée, et non externe comme le serait un modèle pour un langage formel³¹.

3.2.2 Généralité, assignation, modélisation

La **généralité** est l'autre notion-clé qui fonctionne comme pivot articulant la syntaxe et la sémantique dans l'*Idéographie* (1879). En suivant Frege [1882a], ce n'est d'ailleurs que par le traitement idéographique de la quantification que peut s'établir l'union entre la structure des déductions logiques et l'analyse de la prédication et des concepts³². Cette union concerne autant le plan de la syntaxe que celui de la sémantique. Une telle dualité s'observe pour ainsi dire directement sur l'écriture en raison du doublement du **trait de contenu** qu'opère la **généralité** entre un trait horizontal à gauche du creux contenant la "minuscule gothique" et un autre à sa droite. De sorte que si dans « $\vdash \Phi(\mathbf{a})$ » :

- *L'horizontal gauche*, portant sur « $\Phi(\mathbf{a})$ » en tant que formule quantifiée où « (\mathbf{a}) » est considérée comme une variable *liée*, signifie – raison de sa combinaison immédiate avec le **trait de jugement** – que $\Phi(\mathbf{a})$ est *valide* quel que soit l'argument mis en place de « (\mathbf{a}) »,
- *L'horizontal droit*, portant strictement sur « $\Phi(\mathbf{a})$ » où « (\mathbf{a}) » est considérée comme une variable *libre*, signifie que « (\mathbf{a}) » virtuellement remplacée dans « $\Phi(\mathbf{a})$ » par un argument déterminé (Frege 1879, § 11),

31. De 1879 à la seconde idéographie (Frege 1893), Frege change de signe pour désigner l'identité (de « \equiv », on passe à « $=$ »). Mon hypothèse est que cette transition confirme la dichotomisation progressive entre la syntaxe des signes et leur interprétation. De fait, si en 1893 la position du signe d'identité entre deux expressions implique de les considérer en tant que noms désignant des objets, c'est que désormais, « $=$ » opère l'identification des tables de vérité implicites aux jugements, et dans le cas des noms, de leurs objets-référents – ce qui est évidemment cohérent avec le fait qu'à ce moment, Frege achève le processus d'extensionnalisation de sa théorie de la signification entamé en 1884.

32. Remarquez qu'il s'agit bien sûr d'une interprétation rétrospective de la quantification, qui plus est, en voie d'extensionnalisation – ce qui concerne en fait toutes les révisions de l'*Idéographie* (1879) par les articles de 1882 (Frege 1882b,a).

la droite du creux contenant la “minuscule gothique” ressortit à la syntaxe, sa gauche à la sémantique³³. À partir de là, en rappelant que « $\vdash_{\mathfrak{G}} \Phi(\mathfrak{a})$ » signifie « [la] fonction [Φ] est un fait, quoique l’on considère comme étant son argument » (Frege 1999, p. 33), on peut analyser le processus de sémantisation de la **généralité** de la manière suivante :

1. Dans l’**horizontal droit**, le remplacement (<déterminé/indéterminé>) fonctionnerait à l’égal d’une “satisfaction pour toute assignation” – autrement dit, fonctionnerait en termes de *vérité* ;
2. En tant qu’elle est dans la portée conjointe de la **généralité** et de l’**horizontal gauche**, la “factualité” pour tout argument de cette même assignation la fait fonctionner à l’égal de la “vérité dans l’univers d’interprétation” – autrement dit, en termes de *validité*.

En suivant ces deux temps, on opère la sémantisation de la syntaxe idéographique sans sortir de son système formel. D’abord au moyen d’une élimination virtuelle de la **généralité** – par l’emploi implicite de la règle d’instanciation universelle –, ensuite directement. C’est donc bien que les “minuscules gothiques” sont autant un opérateur syntaxique de généralisation qu’un facteur sémantique d’interprétation.

Conclusion : un monisme internaliste

Dans cet article, on a traité l’idéographie comme idéographie, c’est-à-dire, comme *écriture de la pensée*. Ce faisant, on a cherché à établir les principes, le fonctionnement et la portée méta-théorique de sa duplicité interne. Voilà ce que synthétise le syntagme “monisme internaliste” : d’une part, que l’idéographie formule le contenu conceptuel (entendons : le sens) sur la base uniquement de sa relevance logique, c’est-à-dire en fonction de

33. Le fonctionnement mi-syntaxique, mi sémantique de la **généralité** est confirmé au paragraphe douze de l’*Idéographie* (1879) lorsque Frege analyse « $\vdash_{\mathfrak{G}} X(\mathfrak{a})$ » comme signifiant « que l’on peut trouver quelque chose, par exemple Δ , de sorte que $X(\Delta)$ est nié » et traduisible par « “il y a des choses qui n’ont pas la propriété X” » (Frege 1999, p. 37).

L'IDÉOGRAPHIE : UNE ÉCRITURE DE LA PENSÉE

la *correction* syntaxique de sa structuration inférentielle telle qu'elle a un impact direct sur la *validité* sémantique des démonstrations (entendons : sur les dénotations), et d'autre part, que cette correction syntaxique est elle-même sémantiquement motivée, et ce, afin de fixer ses règles du calcul en lois logiques de la pensée pure – domaine de l'anti-arbitraire (Frege 1882b). En somme, dans le cadre du formalisme idéographique, si le calcul peut être le point de départ, la détermination des rapports logiques de déduction est la conséquence immédiate des contenus conceptuels en tant que structurés selon les lois de la pensée (d'où la proportion inverse entre nombre d'axiomes et de règle(s)). Ainsi pour Frege, « calculer serait déduire » (Frege 1969, p. 211), certes, mais au sens où il faut pouvoir « substituer les idées au calcul », selon le mot d'ordre de l'époque. On voit alors clairement que l'insertion de la sémantique dans la syntaxe, ou encore la sémantisation de la syntaxe, s'est ici jouée sur un plan interne et immanent, à même une écriture de l'entre-deux, sans être au final capable d'assigner la différence entre calcul symbolique pur et preuve *sémantiquement* valide. De tout cela, l'écriture de l'*Idéographie* (1879) concrétise visiblement l'enjeu.

Références

- Aristote (2004). *Organon*. T. I-II : *Catégories. De l'interprétation*. Trad. par Jules Tricot. Paris, Vrin.
- Boole, George (1854). *An investigation on the Laws of Thought : on which are founded the mathematical theories of logic and probabilities*. London & Cambridge, Walton & Maberly/Mac Millan.
- Frege, Gottlob (1879). *Begriffsschrift, eine der arithmetischen nachgebildete Formelsprache des reinen Denkens*. Halle, Nebert.
- (1882b). « Über die wissenschaftliche Berechtigung einer Begriffsschrift ». *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik* 81, 48–56.
- (1882a). « Über den Zweck der Begriffsschrift ». Vortrag, gehalten in der Sitzung vom 27. Januar 1882 der Jenaischen Gesellschaft für Medizin und Naturwissenschaft. *Jenaische Zeitschrift für Naturwissenschaft* 16/Supplement, 1–10.
- (1884). *Die Grundlagen der Arithmetik : eine logisch mathematische Untersuchung über den Begriff der Zahl*. Breslau, Kœbner.
- (1891). *Funktion und Begriff*. Vortrag, gehalten in der Sitzung vom 9. Januar 1891 der Jenaischen Gesellschaft für Medizin und Naturwissenschaft. Jena, Pohle.
- (1893). *Grundgesetze der Arithmetik. Begriffsschriftlich abgeleitet*. T. I. Jena, Pohle.

MANUEL GUSTAVO ISAAC

- (1969). *Les fondements de l'arithmétique : recherche logico-mathématique sur le concept de nombre*. Trad. par Claude Imbert. Paris, Seuil.
- (1971). *Écrits logiques et philosophiques*. Trad. par Claude Imbert. Paris, Seuil.
- (1999). *Idéographie, un langage formulaire de la pensée pure construit d'après celui de l'arithmétique*. Trad. par Corinne Besson. Paris, Vrin.

PARTIE IV

Unités linguistiques / Unités graphiques

**SCRIPTURISATION, GRAMMATISATION ET MODÉLISATION LINGUISTIQUE À LA
LUMIÈRE DU CAS DES LANGUES DES SIGNES**

Brigitte Garcia

UMR 7023 *Structures Formelles du Langage* (Université Paris 8 et CNRS)

RÉSUMÉ

Quasi-absentes du vaste corpus historique de réflexion sur le langage humain, langues sans forme écrite ni tradition scripturale propres, les langues des signes sont cependant depuis cinquante ans l'objet d'un champ de recherche établi dans les sciences du langage. L'article décrit les modalités palliatives de représentation graphique qui sont, dans ce contexte particulier, en usage dans la recherche linguistique sur ces langues pour montrer en quoi elles éclairent, dans un contrepoint radical, la question plus large des incidences de l'écriture sur la modélisation linguistique.

MOTS-CLEFS : langues des signes, écriture, exo-grammatisation, modélisation linguistique.

ABSTRACT

Sign languages, which have no written form nor a scriptural tradition of their own, have been largely absent from the vast corpus of linguistic literature. However, over the last fifty years, they have become established as a field of study within language sciences. In this particular context, the article describes the palliative system of graphic representation which is currently used in the study of these languages, showing how these practices highlight in a radical counterpoint the broader question regarding the impact of writing on linguistic modelling.

KEY-WORDS : sign languages, writing, exo-grammatisation, linguistic modelling

INTRODUCTION

Les langues des signes (désormais LS) sont ces langues de modalité visuo-gestuelle qui sont pratiquées par des sourds mais aussi par un grand nombre d'entendants¹ partout dans le monde. Quoiqu'elles aient probablement toujours existé, ces langues n'ont pas été prises en considération dans le très vaste et très ancien ensemble de réflexion sur le langage humain. Elles n'ont de même que très tardivement été appréhendées comme objet au sein des sciences du langage, dont les socles conceptuels ont été bâtis à partir des seules langues de modalité audio-phonatoire.

Après une brève évocation de cette situation historique singulière des LS et de leurs locuteurs (section 1.), nous indiquerons en quoi ces langues constituent également un cas de figure très particulier au regard de l'écriture (section 2.). Alors qu'elles ne peuvent en effet faire fond sur aucune tradition scripturale propre et ne disposent d'aucune forme écrite instituée ni d'aucun équivalent des alphabets phonétiques internationaux élaborés pour les langues vocales (LV)², ces langues sont l'objet d'un domaine de recherches établi depuis plusieurs décennies au sein des sciences du langage. Le présent article interroge les modalités alternatives de représentation graphique du discours en langue des signes qui sont de fait en usage dans les recherches linguistiques sur les LS pour montrer en quoi elles illustrent, de manière extrême, l'incidence de l'écriture sur la modélisation des langues (section 3.).

1. DES LANGUES D'EXISTENCE IMMÉMORIALE, PRESQUE ABSENTES DU CORPUS HISTORIQUE DE RÉFLEXION SUR LE LANGAGE HUMAIN ET LES LANGUES

Divers témoignages égrénés au fil de l'Histoire depuis l'Antiquité attestent, au moins pour le monde occidental, de l'existence de communautés sourdes signantes en milieu urbain. Ainsi notamment de Platon (*Cratyle*), de Saint-Augustin (*De Magistro*), de Montaigne (*Essais*, tome 2), de Desloges (1779). Mais, au-delà de ces témoignages historiques, on a de fortes raisons de penser qu'il y a toujours eu des LS. En premier lieu, la surdité de naissance tenant pour une part essentielle à des raisons génétiques, il est raisonnable de penser qu'il y a toujours eu des sourds et ceci dans une proportion qui, pour les mêmes raisons, a dû être constante. Parallèlement, un certain nombre de travaux récents rendent compte de l'existence aujourd'hui en divers lieux du monde de ce qui est appelé « homesigns » ou « langues des signes émergentes » (LSémg)³. Il s'agit de systèmes linguistiques gestuels développés, dans le cours de leur vie (ontogenèse), par des individus sourds isolés en milieu exclusivement entendant, sans aucun contact avec une LS communautaire. L'étude linguistique de plusieurs de ces LSémg et notamment celle réalisée par Fusellier-Souza (2004) a mis en évidence les très fortes similarités structurelles qu'elles présentent avec les LS institutionnelles⁴ du type de

¹ Les chiffres fiables en la matière font défaut. On évalue toutefois à environ 100 000 le nombre actuel de locuteurs sourds de la langue des signes française et à un nombre équivalent ou supérieur le nombre de ses locuteurs entendants.

² Là où l'anglais parle de « spoken languages » (vs « sign languages » ou « signed languages »), nous préférons en France le terme désormais répandu de « langues vocales » à celui de « langues orales » qui a d'abord prévalu mais qui, dans une perspective opposant oral et écrit, pose problème dans la mesure où les LS, langues du face-à-face, sont bien foncièrement des langues de l'oralité, *i-e* des langues « orales ». Notons que l'ambiguïté du terme « oral » est révélatrice du statut épistémique longtemps confus de la notion d'oralité linguistique et de l'éclairage fécond qu'apporte à cet égard la prise en compte de langues d'une modalité autre qu'audio-phonatoire.

³ *e.g* Yau 1992, Goldin-Meadow 2003, Fusellier-Souza 2004.

⁴ Outre les LS développées par des individus sourds isolés en milieu entendant, il existe des LS présentant des degrés divers de communautarisation, des LS micro ou macro-communautaires résultant de la mise en commun des LS individuelles selon les hasards de regroupements de leurs locuteurs (v. Fusellier-Souza 2004). Une LS dite « institutionnelle » est une LS macro-communautaire qui a fait l'objet d'un enseignement systématique, plus ou moins formalisé, dans un cadre associatif et/ou scolaire. Pour la LSF, l'institutionnalisation s'est enclenchée

celle pratiquée aujourd'hui en France, la langue des signes française (LSF). Ces fortes proximités de structures assoient l'hypothèse que cette situation de sourds isolés en milieu entendant que l'on observe aujourd'hui et qui permet l'émergence, dès le niveau de l'ontogenèse, de tels systèmes linguistiques a dû se produire et se répéter à l'identique de tous temps et en tous lieux. Une situation similaire est ainsi vraisemblablement à l'origine de toutes les LS.

Le statut linguistique de ces langues visuo-gestuelles est désormais un acquis au sein de la discipline. C'est, toutefois, un acquis extrêmement récent. Le texte considéré comme fondateur à cet égard, celui de W. C. Stokoe pour l'American Sign Language (ASL), n'a que cinquante ans (Stokoe 1960)⁵. C'est que, quasi-invisibles au long de l'Histoire, non construits comme objets propres de pensée, les sourds (en tant que locuteurs) et leurs langues ne commencent à émerger dans le champ de vision et de réflexion des entendants que vers le milieu du dix-huitième siècle, à compter notamment de l'entreprise originale d'éducation des sourds dans leur « langue naturelle » initiée par l'Abbé de l'Épée en 1760 à Paris⁶. La toute première phase de reconnaissance sociale et linguistique des sourds et de leurs langues qui s'ouvre alors se déploie au long du XIX^e siècle, pour se clore brutalement en 1880. Se tient en effet à cette date en Italie un congrès qui se veut international, le « Congrès de Milan », où est résolue l'interdiction d'utiliser une LS dans l'éducation des sourds⁷. Les résolutions prises lors de ce congrès vont être appliquées drastiquement dans la grande majorité des pays de monde où la « méthode française », celle inaugurée par l'Abbé de l'Épée et ses successeurs, s'était répandue. Ce coup d'arrêt ouvre une longue période de plus d'un siècle —les trois premiers quarts du vingtième siècle— durant laquelle la surdit  n'est plus envisagée que comme une pathologie et les « gestes » des sourds comme, au mieux, un code iconique limité, par sa nature m me,   la seule expression du concret. La seconde phase de reconnaissance, celle qui se poursuit aujourd'hui, ne s'amorce qu'  partir des ann es 1970.

Cette histoire tr s particuli re permet de mettre en  vidence la situation paradoxale des LS. Alors que ces langues sont, probablement, d'existence imm oriale, c'est bien essentiellement pour et   partir des seules LV, langues de modalit  audio-phonatoire, que s'est  labor  le tr s vaste et tr s ancien corpus de discours sur le langage humain et les langues (*e.g.* Auroux 1989). Quant   la linguistique moderne, son acte de naissance survient quelque trois d cennies apr s Milan, soit au plus noir de la p riode d'effacement social et intellectuel des sourds et de leurs langues. C'est ainsi abstraction faite, totalement, de ces autres langues humaines que sont les LS que ses concepts de base, ceux qui ont structur  la discipline et abouti   d terminer les crit res d finitoires des langues humaines, ont  t  pens s et construits.

Or, et ceci n'est  videmment pas sans lien, ces langues pr sentent aussi, par rapport   l' criture, une situation   proprement parler in dite.

dans la seconde moiti  du dix-huiti me si cle   partir de l'initiative  ducative de l'Abb  de L' p e  voqu e un peu plus loin dans le texte.

⁵ Le champ des linguistiques des LS ne commence cependant   s'institutionnaliser et   se structurer qu'au d but des ann es 1970 aux  tats-Unis et seulement dans le courant des ann es 1980 en Europe et sur les autres continents. En France, l'ancrage institutionnel dans la discipline ne s'amorce que la d cennie suivante, la reconnaissance officielle par les instances minist rielles et l gislatives datant, elle, de 2005 (Loi 2005-102).

⁶ Sur l'histoire des sourds, de leur  ducation, des regards port s sur la surdit , nous renvoyons le lecteur   Mottez 2006, Cuxac 1983, Encrev  2012, Benvenuto 2009. Sur les « r veill s sourds » des ann es 1970 et 1980, voir Kerbourc'h 2012.

⁷ Pour une analyse des facteurs, id ologiques, philosophiques et politiques, ayant conduit   Milan, v. Cuxac 1983, Benvenuto 2009, Encrev  2012.

2. LANGUES DES SIGNES : UNE SITUATION UNIQUE AU REGARD DE L'ÉCRITURE

2.1 Des langues sans tradition scripturale propre

Que les LS soient des langues sans écriture ou, si l'on préfère, sans forme écrite instituée⁸, est de prime abord très banal dans la mesure où il en va de même pour l'écrasante majorité des langues. La singularité est ailleurs. Elle tient au fait que toutes les formes d'écriture qui ont été élaborées au fil de l'histoire l'ont été pour et à partir de LV et que toutes s'inscrivent dans des traditions très longues, par lesquelles s'est instauré, sur des siècles, un dialogue intersémiotique en profondeur entre modalité audio-phonatoire (ou, à tout le moins, langues vocales) et modalité visuo-graphique.

Dès lors et par-delà la grande diversité typologique des LV, toute langue de modalité audio-phonatoire non écrite est désormais potentiellement assez aisément scriptible par l'une de ces formes d'écriture et, en particulier, par une écriture de type alphabétique (sur ce point précis, voir en particulier Cao 1985). Elle est, *a minima*, transcribable (du moins dans ses aspects phoniques) par un système comme l'API, dont, on le sait, la condition même d'existence a justement été la longue tradition des écritures de type alphabétique (cf. Lüdtkke 1969, Cao 1985). Quelle que soit la valeur représentationnelle des unités graphiques composant ces types d'écriture ou un système comme l'API, ces modes de représentation graphique permettent, même de manière relative, une reconstruction fonctionnelle de la forme signifiante. Cette efficacité fonctionnelle tient à ce savoir-ajuster intermodal éprouvé sur des siècles pour des LV de types divers et à l'assimilation profonde par les locuteurs de sociétés de l'écrit, dont sont les linguistes, de ces principes et modes de correspondance entre les deux modalités. C'est très précisément ceci dont il n'existe aucun équivalent pour les LS, qui ne peuvent faire fond sur aucune tradition scripturale propre ni donc aucun savoir-ajuster intermodal de cet ordre.

Divers systèmes graphiques spécifiques ont certes été élaborés pour la représentation des LS⁹. Sans surprise, une tentative de scripturisation de ces langues se produit à chacun des deux moments historiques où une LS est appréhendée en tant que telle, comme objet. Le tout premier système est ainsi celui proposé par Bébien en 1825, la *Mimographie*, pour l'ancêtre de la LSF, le second celui élaboré par Stokoe en 1960 pour l'ASL, en filiation très directe de la proposition de Bébien. Hormis, en partie, *SignWriting* (Sutton 1999)¹⁰, sur lequel nous revenons plus loin, l'ensemble des inventions graphiques finalisées qui ont suivi dérivent de ces systèmes *princeps*. Il s'agit de systèmes très récents et dont l'usage a, pour l'essentiel, été circonscrit au seul champ de la recherche sur ces langues, —le plus ancien, celui de Bébien, n'ayant lui-même fait l'objet d'aucun usage y compris chez son concepteur. Surtout, dans le champ même de la recherche, l'accord est unanime quant aux limites drastiques de ces divers systèmes, en l'espèce leur impuissance à permettre une restitution tant soit peu lisible et fonctionnelle de séquences discursives de LS.

Ces limites s'expliquent aisément. Ces systèmes ont, tous, été conçus à partir de signes lexicaux manuels décontextualisés (en forme de citation) et selon des modalités calquées (*grosso modo*) des principes au moins supposés des écritures de type alphabétique des LV. Ils consistent ainsi en la notation, monolinéaire, de la forme signifiante (essentiellement visuelle) des composants paramétriques posés comme constitutifs de ces signes lexicaux

⁸ Voir sur ce point, en complément du présent article, celui de Claudia S. Bianchini dans le présent volume.

⁹ Pour divers recensements, analyses et critiques de ces systèmes, voir entre autres Miller 2001, Johnston 1991, Garcia 1997, 2000, 2010, Garcia et Sallandre (2013).

¹⁰ Pour de plus amples détails sur ce système graphique, voir ici même la contribution de C. S. Bianchini et Bianchini 2012.

Brigitte Garcia

décontextualisés¹¹. Or les LS, langues visuo-gestuelles, mettent en jeu l'ensemble des articulateurs manuels et corporels c'est-à-dire, outre les deux mains, le regard, l'expression faciale, les mouvements du corps et du visage. Cette possibilité de mouvoir en parallèle et de manière externalisée ces divers articulateurs dans l'espace devant soi rend compte de deux aspects structurants de ces langues. D'une part, l'utilisation linguistique massive qu'elles font de l'inscription spatiale des entités du discours (par la direction du regard, un pointage manuel et/ou le placement direct des signes) pour la construction et le suivi des références (actancielles, spatiales, temporelles) comme pour l'expression de l'essentiel des relations sémantico-syntaxiques, *via* les liens que mouvement et regard permettent d'établir entre les entités référentielles ainsi spatialisées. D'autre part, l'exploitation cruciale de la simultanéité : la moindre unité gestuelle de LS s'analyse de fait selon une multilinéarité de paramètres, manuels et corporels, dont chacun est spécialisé dans un certain type d'informations linguistiques. Prendre comme point de départ pour l'élaboration de systèmes graphiques les seuls signes lexicaux manuels appréhendés hors discours —et sans réflexion sémiographique intégrant les particularités de ces langues de l'espace— ne pouvait qu'aboutir à une impasse. Le moindre de ces signes peut connaître en discours de fortes variations de sa structure interne en raison notamment de sa spatialisation et, surtout, il ne constitue qu'une part réduite de la forme signifiante du discours (sur ce point, voir *infra*, section 3.2).

Et pourtant, si les LS sont, ainsi, des langues sans forme écrite ni tradition scripturale propres, leur étude linguistique constitue désormais et depuis plusieurs décennies, un champ scientifiquement établi et reconnu. En fait, ceci étant assurément inhérent à la démarche de description linguistique, c'est bien sur des représentations graphiques que s'est, dès l'origine, appuyée la linguistique des LS.

2.2. Une exo-grammatisation

L'impuissance des notations spécialisées à représenter valablement le discours en LS est, on l'a dit, assez rapidement tenue pour acquise par la majorité des linguistes des LS dans le monde. C'est sur ces bases que se généralise le recours alternatif à ce qui est appelé « gloss-based notation » et qui se présente couramment comme « systèmes d'annotation » du discours en LS. Ce principe de la « glose », en fait adopté et avalisé dès Klima et Bellugi (1979)¹², consiste à représenter un signe conventionnel par un (rarement deux ou trois) mot(s) de la LV du pays hébergeant cette LS. Ce sont ces « étiquettes-mots » qui sont devenues le pivot des modalités dites d'annotation du discours en LS. La *Figure 1* ci-dessous fournit un exemple de ces types de représentation pour, en l'occurrence, des énoncés en LS indo-pakistanaise¹³.

¹¹ Ces « paramètres » manuels (terme consacré dans la littérature linguistique sur les LS) sont la configuration de la main, son orientation, son emplacement et son mouvement.

¹² Cet ouvrage, *The Signs of Language*, se présente à l'époque comme une somme des travaux linguistiques réalisés jusque là sur l'ASL.

¹³ Le détail des conventions de notation est indiqué dans Zeshan (2008 : 692-3).

Scripturisation, grammatisation et modélisation linguistique

1.	IX1 CHILD-pl EXIST
2.	'I have children.'
1.	IX1 CHILD-pl THREE
2.	'I have three children.' (lit. 'My children are three.')
_____y/n_____	
1.	IX2 CHILD-pl EXIST?
2.	'Do you have children?'

Figure 1. Exemple de représentation graphique d'un énoncé de LS indo-pakistanaise extrait de Zeshan, 2008 : 684.

On peut bien sûr comprendre historiquement le recours, faute de mieux, à ces « gloses » en LV. Ce qui est notable toutefois est que l'atypie en elle-même de la procédure comparativement aux pratiques en usage pour les LV n'ait été qu'exceptionnellement thématifiée et problématisée. C'est ce que font pourtant, brillamment mais de manière assez isolée, Pizzuto et Pietrandrea (2001). S'appuyant sur des exemples du type de celui de la Figure 1 ci-dessus, les auteures montrent que de telles séquences de mots de la LV, plus ou moins complétées d'abréviations dont les principes et la valeur varient en outre selon les chercheurs, ne peuvent prétendre aux fonctions ni, donc, au statut d'une transcription dans la mesure où elles ne sont ni ne permettent une reconstruction de la forme signifiante des données. Par le fait même, les corrélations établies par le linguiste entre éléments de la forme (signifiants) et valeur linguistique n'apparaissent pas. Mais cette réalité graphique donnée à voir à la communauté des pairs ne peut pas davantage être considérée comme une « annotation », celle-ci étant censée s'appliquer, dans un second temps, à la figuration préalable de la forme signifiante des données. C'est cette atypie-là que pointent les auteurs :

There is a crucial difference in the way glosses are used in spoken as compared to sign language description. In description of spoken (or also written) languages, glosses typically fulfill an ancillary role and necessarily require an independant written representation of the sound sequence being glossed. In contrast, in description of signed languages, glosses are the primary and only means of representing in writing the sequence of articulatory movements being glossed. (Pizzuto & Pietrandrea 2001 : 37).

Ce mode de « représentation » par ce qui est ainsi indûment qualifié de « gloses » est donc un hybride ou, plus exactement, une réalité graphique qui ne « glose » rien, ne *représente* rien et n'a, finalement, aucun statut répertorié : ni transcription, ni annotation.

Soulignons-le d'abord : aucun linguiste ne pourrait imaginer procéder de la sorte pour rendre compte d'une LV, si rare et peu décrite soit-elle¹⁴. Ensuite, est-il nécessaire de préciser les très nombreux biais générés pour la description linguistique de ces langues par ces modalités de représentation du discours en LS, langues non écrites, par les mots d'une autre langue, *a*

¹⁴ Si besoin était, on pourrait en référer, à titre d'exemple, au récent corpus *CorpAfroAs* (cf. Mettouchi et Chanard 2010 et <http://corpafroas.tge-adonis.fr/samples.html>) : en amont de l'annotation de l'organisation prosodique figure bien sûr en toute première ligne une représentation en AP1.

fortiori les mots d'une LV ? Le problème clé est bien sûr celui de la segmentation exogène qu'induit le recours à la LV écrite, sur le double plan de la forme et du sens, une LS ayant évidemment comme toute langue son organisation propre, sans nécessaire correspondance entre ses unités et les mots de la LV environnante. Pizzuto et Pietrandrea (2001) soulignaient en outre la variation dans la segmentation (et partant dans l'analyse) d'un même extrait selon que la langue d'annotation est l'italien ou l'anglais, par exemple. S'ajoute, quelle que soit la clarté des conventions établies pour le glosage, la question des effets induits par la surimposition à l'unité ainsi « glosée » des informations morphosyntaxiques (catégorie, flexion grammaticale) dont le mot d'une LV est le plus souvent porteur.

Si l'on reprend les termes de Sylvain Auroux (Auroux 1994), ce dont il s'agit là est bien une manière de « grammatisation » — mais sans « scripturisation » préalable. Plus exactement, il s'agit d'une « exo-grammatisation » (Garcia 2010). Et ce qui est en jeu dans cette exo-grammatisation pour la description et la modélisation des LS va bien au-delà des seuls biais, déjà considérables, évoqués ci-dessus.

3. UNE CIRCULARITÉ ÉPISTÉMOLOGIQUEMENT PROBLÉMATIQUE

Les linguistes des LS qui ont travaillé et travaillent sur les diverses LS dans le monde sont, pour l'essentiel, d'accord sur les particularités de ces langues indiquées plus haut, *i-e* sur le fait qu'elles sont des langues de l'espace et que, mettant en œuvre les divers articulateurs manuels et non manuels, elles exploitent, de manière spécifiquement structurante pour ces langues, la simultanéité. Il existe toutefois un point de clivage majeur relatif à l'un des deux principaux types d'unités gestuelles reconnues par tous comme constitutives du discours en LS, le désaccord portant sur le statut, linguistique ou non, de l'un de ces deux types.

3.1. Statut des unités gestuelles non conventionnelles : la réponse dominante

Deux grands types d'unités ont en effet été identifiés depuis longtemps dans le discours en LS (*e.g.* pour l'ASL, Friedman 1977, Klima et Bellugi 1979). Le premier type correspond aux « signes conventionnels » très couramment désignés comme « signes » ou encore « frozen signs » (Brennan 1990) et qui sont comparables aux lexèmes des LV. Le second recouvre les unités complexes non conventionnelles qui sont le plus souvent appelées « constructions à classificateurs » ou, à la suite de Brennan, « signes productifs »¹⁵. Leur particularité est précisément leur caractère non conventionnel et le fait que, bien qu'ils soient composés d'éléments paramétriques de même nature que ceux qui composent les signes conventionnels (où ils sont considérés comme ayant un statut phonémique), chacun de ces composants apparaît comme, directement et régulièrement, porteur de sens — et ce de manière très évidemment iconique.

Les unités de ce second type sont, dans la majorité des descriptions linguistiques actuelles des LS, jugées comme seulement périphériques et, plus encore, leur « grammaticalité » est mise en question, les « signes » constituant, eux, le cœur des LS, leurs seules unités proprement « linguistiques ». Pour être très majoritaire, cette conception n'est toutefois pas la seule qui ait été proposée.

3.2. Statut des unités gestuelles non conventionnelles : une analyse alternative

Une autre approche, développée depuis plus de trente ans pour la LSF, d'emblée fondée sur l'analyse de corpus longs de discours filmés et appréhendés en termes fonctionnels (Cuxac 1985, 1996, 2000), a permis de mettre en évidence les fonctions centrales remplies par ces unités non conventionnelles fortement iconiques et, surtout, de montrer qu'elles pouvaient

¹⁵ Schembri (2003) détaille les divers termes utilisés dans la littérature pour désigner ce type d'unités.

Scripturation, grammatisation et modélisation linguistique

s'analyser comme actualisant des structures, qui plus est en nombre très restreint. Cette description a pris récemment le nom de « modèle sémiologique » (e.g Cuxac et Antinoro Pizzuto 2010). Dans cette approche, les unités non conventionnelles sont décrites comme des « unités de transfert » (UT) relevant de « structures de transfert » et considérées comme occupant une place centrale, tant en ce qui concerne leur rôle fonctionnel en synchronie que pour ce qui regarde leur rôle dans la phylogenèse et l'évolution diachronique des LS. Pour le détail de cette modélisation et de ses fondements empiriques et théoriques, nous renvoyons le lecteur aux textes mentionnés ci-dessus. Nous n'en précisons ici que les caractéristiques indispensables au propos.

Le modèle identifie trois principaux types de transferts : les « transferts de taille et de forme » (TTF), qui permettent de donner à voir la forme et/ou la taille d'une entité ; les « transferts de situation » (TS), qui montrent le déplacement d'un actant (main dominante) par rapport à un locatif stable (typiquement la main dominée), la scène étant figurée comme vue globalement, à distance ; les « transferts de personne » (TP), dans lesquels le locuteur devient littéralement l'entité dont il parle et dont il donne ainsi à voir, comme en plan rapproché, les actions effectuées ou subies, ou les discours qu'il tient.

Actualisant des unités gestuelles non conventionnalisées, clairement compositionnelles mais dont le sens global, à valeur spécifiante, se résume à cette valeur compositionnelle, ces structures relèvent d'une potentialité sémiologique et attestent une manière de *dire* qui sont sans équivalent dans les LV : un dire qui donne en même temps à voir. Ces unités se combinent et s'entrelacent en discours avec l'autre grand type d'unités que sont les unités de type lexématique (UL) plus proches, elles, de ce qui existe dans les LV. Ne visant qu'à dire, sans montrer, ces UL (les signes conventionnels de la littérature) sont des unités gestuelles (principalement manuelles) à valeur générique et de sens global conventionnalisé ; elles relèvent de la modalité classique du « dire sans donner à voir ». Les trois types d'unités de transferts peuvent se combiner soit entre elles, soit avec une UL, soit encore avec un pointage. Il s'agit alors pour le locuteur d'utiliser les divers paramètres corporels (main dominante, main dominée, position du buste, regard, mimique faciale et mouvement labial) d'une manière discrète du point de vue de la morphologie et de la sémantique.

Porteuses du dictum, elles-mêmes compositionnelles, les UL sont, elles, discursivement encadrées par une organisation multilinéaire de paramètres corporels sémantiquement spécialisés : le regard (recteur de l'interaction et activateur de deixis), la mimique faciale (valeurs aspectuelles et modales), les mouvements du visage (fonction phatique) et du corps (démarcation des syntagmes, organisation thématique). Ce sont ces structures dites « standard » qui se caractérisent par l'utilisation pertinente qu'elles font de l'espace devant le signeur pour la construction de références —dont les deux opérateurs clés sont le regard et le pointage manuel— et pour l'expression de l'essentiel des relations sémantico-syntaxiques. Pour partie au moins, ces UL sont considérées comme issues d'une routinisation d'UT ayant perdu leur visée illustrative, et donc spécifiante. Point majeur, l'iconicité rémanente dans de nombreux signes lexicalisés, où elle n'est pourtant pas le mode de production du sens (ces signes, on l'a dit, font sens par leur valeur générique globale, différente de la somme du sens de leurs composants), ne s'y réduit cependant pas à n'être qu'un reliquat étymologique. Elle est au contraire fortement fonctionnalisée : elle seule en effet permet l'intégration économique et discursive des deux types de structures, une UL pouvant ainsi notamment, à tout instant, si le regard est porté sur elle, se délexicaliser et basculer en visée illustrative. La *Figure 2*, ci-dessous, illustre les quatre types d'unités gestuelles évoquées : unité lexématique (1), unités de TTF (2), TS (3) et TP (4).

Brigitte Garcia





			
(1)	(2)	(3)	(4)
Unité lexématique	Transfert de taille et forme	Transfert situationnel	Transfert personnel
« CHEVAL »	« forme de la queue du cheval » (main droite)	« le cheval saute par-dessus la barrière »	« le cheval galope avec bonheur »

Figure 2. Quatre unités gestuelles dans un même discours de LSF référant à la même entité « cheval » (corpus LS-COLIN, Cuxac *et al* 2002). [Garcia et Sallandre, 2014]

Il faut y insister, si les LS présentent ainsi cette double modalité du dire, les structures de transfert relèvent bien du verbal : ce sont des *structures*, contraintes et contraignantes, actualisant —en nombre illimité— des unités elles-mêmes composées d'éléments entrant dans des paradigmes.

Quoiqu'il soit toujours difficile d'établir des correspondances entre types de modélisation différents, précisons à présent que ce qui est désigné dans la littérature comme constructions à classificateurs recouvre, plus ou moins, les types d'unités que le modèle sémiologique analyse comme relevant de structures de TTF ou de TS. Les TP correspondent plutôt, grossièrement, à ce que la littérature décrit, par ailleurs et depuis longtemps comme « prises de rôle » (plus récemment « constructed actions » et « constructed dialogues » chez Winston 1991, « surrogates » chez Liddell 1998, 2003)¹⁶. Bien qu'ayant fortement focalisé l'attention des linguistes des LS (*e.g* Emmorey 2003) et plus particulièrement de ceux qui, depuis surtout les années 1990, s'inscrivent en faux contre les approches formalistes, ces diverses constructions sont celles qui sont considérées par ces mêmes auteurs comme ne relevant pas ou seulement partiellement de la grammaire des LS. Soulignons-le en effet, le partage entre appartenances théoriques revendiquées (formalisme vs cognitivo-fonctionnalisme) ne recoupe pas le clivage évoqué quant au statut octroyé à ces unités très iconiques. Ainsi les analyses proposées par et à la suite de Liddell (*e.g* 1998, 2003), explicitement inscrites dans un courant anti-formaliste, aboutissent-elles à considérer les « productive signs » comme seulement « partiellement linguistiques » et/ou « non linguistiques », rejoignant ainsi leur mise hors champ délibérée par Klima et Bellugi (1979) et, quoique à des degrés divers, l'ensemble des descriptions d'inspiration formaliste qui ont suivi (*v.* Garcia 2010)¹⁷.

¹⁶ La mise en correspondance est en réalité plus complexe dans la mesure où les configurations manuelles entrant dans la composition de ce que nous appelons « TP » correspondent aux morphèmes « classificateurs » de la littérature. Pour diverses propositions détaillées de mises en correspondance entre les unités et structures proposées dans le modèle sémiologique et celles proposées dans d'autres types de descriptions des LS, voir Sallandre (2003), Meurant (2008) et, plus particulièrement pour la mise en correspondance avec les concepts de Liddell, Garcia (2010).

¹⁷ Plutôt que leur caractère iconique, curieusement non thématisé ni théorisé alors qu'il est flagrant, c'est la « gradience » de ces unités complexes et de leurs composants qui conduit à leur dénier un statut linguistique. Le

Scripturisation, grammatisation et modélisation linguistique

La mise en question du caractère linguistique (de la « grammaticalité ») de ces unités non conventionnelles et, en symétrique, la centralité octroyée d'office aux « signes » interrogent d'autant plus que, comme mentionné plus haut, ces unités non conventionnelles représentent une part considérable des productions discursives. Pour ce qui concerne des descriptions directement inscrites dans la perspective du modèle sémiologique, Sallandre (2003) a ainsi trouvé, pour la LSF, que les unités de transfert représentent en moyenne 70% d'un discours de type narratif et 30% d'un discours de type prescriptif ; selon Pizzuto *et al* (2008), ce type d'unités constitue le moyen majeur d'expression de l'anaphore en LSF, en langue des signes italienne (LIS) et en ASL (de 80 à 95% des cas). Dans une perspective proche, Russo (2004) avait relevé pour la LIS des pourcentages de signes productifs très similaires. Mais nombre d'autres descriptions, conduites dans d'autres cadres théoriques, confirment cette forte fréquence des « unités non conventionnelles » pour diverses LS (parmi beaucoup d'autres, Klima et Bellugi 1979, Liddell 1995 et 2003, Winston 1995, pour l'ASL ; Brennan 1992, 2001, pour la BSL ; Johnston et Schembri 1999 et 2007 pour l'Auslan ; Meurant 2008 pour la LS française de Belgique).

3.3 « Représentation » graphique, grammaticalité/non grammaticalité

Certes, c'est parce qu'elles manifestent des propriétés qui, au moins de prime abord, contreviennent à ce que la linguistique générale a retenu comme critères définitoires des langues humaines et de leurs unités constitutives, soit en particulier l'arbitrarité¹⁸, le caractère discret, la linéarité, que ces unités non conventionnelles sont, dès l'origine des recherches linguistiques sur les LS, présentées comme problématiques pour la description de ces langues. On doit cependant mentionner une autre de leurs caractéristiques, qui explique par un autre biais, à notre sens particulièrement prégnant, leur minoration dans une grande partie de la littérature linguistique sur les LS : le fait que, précisément, elles ne peuvent pas être mises en correspondance avec un (ni même deux ou trois) mots de la LV « annotatrice ».

Une unité lexématique et une unité de transfert sont en effet, substantiellement, d'un format identique. Mais contrairement aux UL qui véhiculent un concept du même type que celui d'une unité lexicale de LV, les UT, dont le sens est construit, dans la simultanéité, par l'ensemble des paramètres manuels et corporels, sont plutôt en termes de contenu conceptuel l'équivalent d'une proposition ou d'une phrase en LV. Un TS par exemple pourrait équivaloir à quelque chose comme ceci : « forme verticale mince et allongée se déplaçant lentement vers une forme ovoïde horizontale et fixe ». L'empan conceptuel couvert respectivement par chaque type d'unité des LS —les divers types d'unités de transfert d'une part, les unités lexicalisées d'autre part— balaie en fait à un même niveau formel et substantiel toute la palette des contenus conceptuels couverts par les niveaux classiques de l'analyse linguistique dans les LV (morphème, lexème, énoncé/phrasediscours/texte).

En bref, ce que peuvent aisément retenir les « étiquettes-mots » —et ce que retiennent *de facto* les représentations fondées sur les gloses—, ce n'est, centralement, que ce qui est captable par la LV écrite étiquetante : les signes conventionnels, ceux qui d'ailleurs sont très couramment désignés dans la littérature sur les LS du simple terme de « words ». Il n'est dès lors pas innocent que ce filtrage graphique *coïncide* avec la perspective théorique dominante dans la littérature linguistique sur les LS, selon laquelle ces signes-mots sont le « cœur » des LS, en constituent finalement les seules unités « complètement » linguistiques. Ce que ne

statut proposé en alternative pour ces unités surprend : ils sont dits relever du gestuel (gestural). Sur les embarras épistémologiques et conceptuels liés à cette opposition hypostasiée du linguistique et du gestuel pour des langues dont la modalité est visuo-gestuelle, v. Garcia 2010, p. 225-239.

¹⁸ Sur ce point, central dans l'élaboration du modèle sémiologique, voir tout particulièrement Cuxac et Sallandre 2007.

Brigitte Garcia

peuvent capter (« grammatiser ») les étiquettes-mots correspond précisément à ce qui est considéré comme non ou seulement partiellement « grammatical » ou « linguistique ».

Alors, certes, toute transcription, on le sait, est filtrée à un degré ou un autre par les options théoriques du chercheur. Mais il ne s'agit précisément pas ici de transcription. Les étiquettes-mots fonctionnent plutôt comme un masque qui non seulement ne permet pas la reconstruction signifiante des données mais, en outre, en dessine un tout autre visage. En termes épistémologiques, le problème réside dans la circularité mise en évidence et dans l'impossibilité, sur ces bases, de valider ou invalider le modèle théorique sous-jacent, non plus d'ailleurs qu'aucune modélisation alternative. Cette circularité traduit très directement l'impact, sur la description linguistique des LS, langues foncièrement non écrites, et sur la construction même de l'objet « langue des signes », des concepts et modèles linguistiques non seulement forgés à partir des LV mais, plus précisément, d'un certain type de modélisation graphique élaboré pour un certain type de ces LV.

Plus encore, cette pratique de la « glose » s'inscrit en réalité, en amont de son utilisation par les linguistes des LS, dans une tradition biséculaire de grammatisation spontanée de ces langues par la LV écrite du pays au travers des « dictionnaires de signes » élaborés dès la fin du dix-huitième siècle¹⁹. Ces derniers ont en effet toujours été fondés sur des entrées, alphabétiques, par les mots de la LV (*cf.* Ferrand 1784, pour le plus ancien d'entre eux). Très largement relayée par les pratiques éducatives (point déjà signalé par Bébien 1825), cette tradition d'étiquetage unilatéral mot LV/signe LS a largement contribué à focaliser l'attention des linguistes (et d'ailleurs des locuteurs sourds eux-mêmes) sur ce lieu de proximité structurelle entre les deux types de langues que sont les unités conventionnelles des LS.

La jeune histoire des recherches linguistiques sur les LS apporte ainsi un contrepoint éclairant sur la problématique épistémologique et historique beaucoup plus générale de l'emprise de l'écrit sur la modélisation linguistique. C'est ce que nous voulions avant tout mettre en évidence ici. Il existe toutefois d'autres enjeux, que nous nous contenterons d'évoquer. Di Renzo et al. (2009) avaient ainsi souligné en quoi figurer —directement et en tout et pour tout— une séquence de discours en LS par une suite de mots (et d'abréviations de mots) de la LV aboutissait à donner de la LS ainsi « représentée » une apparence de « petit nègre ». Pour les LV, on a posé *comme telle* cette question, éthique et politique, des images véhiculées par le transcrit et celle, à la clé, du respect de ceux dont on représente graphiquement les productions (*e.g.* Ochs 1979, Bucholtz 2000, Gadet 2008, Baude 2006). Pour les LS et les sourds, langues et locuteurs universellement minoritaires, cette question est évidemment tout sauf anodine.

Quelques remarques pour finir.

4. REMARQUES CONCLUSIVES

Un constat, paradoxal à première vue seulement, nous semble révélateur de l'emprise de l'écrit sur la modélisation des langues. Il s'agit du fait qu'une partie au moins des difficultés auxquelles se heurte la description linguistique des LS, langues par excellence du face-à-face, langues sans tradition scripturale propre, rejoint celles que rencontrent les linguistes confrontés aux corpus de formes parlées des LV de longue tradition écrite, à leur analyse et, donc, à leur transcription. Visant à rendre compte de l'oralité même de ces langues, ils ne peuvent le faire qu'en recourant à la forme écrite, même aménagée, de ces mêmes langues

¹⁹ Pour un recensement complet de ces nombreux lexiques et « dictionnaires » qui ont notamment jalonné le XIX^e siècle français, voir Bonnal 2005.

Scripturisation, grammatisation et modélisation linguistique

et/ou à l'API —qui pose par ailleurs, pour des corpus longs, des problèmes de lisibilité bien connus²⁰.

Comme il en est pour la représentation graphique des formes parlées des LV, le point important est bien sûr, pour le linguiste-transcripteur, d'explicitier les conventions et aménagements multiples dont il use pour contourner cette difficulté inhérente à la description linguistique, cette imbrication profonde entre écriture et analyse des langues. Pour les LS, les divers logiciels d'annotation multimédia élaborés et perfectionnés depuis les années 1990, parce qu'ils permettent une annotation multilinéaire et synchronisée sur le signal vidéo, apportent à une partie au moins des difficultés évoquées dans le présent article des solutions de plus en plus performantes. Le médium graphique utilisé dans ces annotations restant l'écrit d'une LV, il demeure néanmoins plus que pertinent de poursuivre les recherches allant dans le sens d'une « scripturisation » des LS²¹. A ce sujet toutefois, il nous semble qu'il faut se prémunir de la tentation (toujours forte) de reconduire, pour les LS, l'illusion qui a pu se produire pour les LV et leur modélisation.

Le travail conduit depuis plus d'une dizaine d'années par un groupe de chercheurs sourds et entendants au sein de l'ISTC-CNR²² de Rome autour du système *SignWriting* (Sutton 1999) en vue d'écrire et de transcrire la langue des signes italienne (LIS), travail unique en son genre, est riche d'enseignement à cet égard. Bianchini (2012 et ici-même), analysant de manière très détaillée les choix et stratégies opérés par les sourds scripteurs experts en *SignWriting* de ce groupe de travail dans leur production de transcrits ou d'écrits en LIS, met particulièrement en évidence —outre que ce système est de loin le plus intéressant pour les LS— le rôle déterminant qu'y joue le critère de *lisibilité*. Ce critère décide ainsi assez souvent des choix de segmentation ou du fait de ne pas noter tel ou tel élément, l'enjeu étant d'éviter une surcharge visuelle. Bianchini montre ainsi comment, dès sa phase d'émergence et surtout dès qu'il commence à être opérationnel, un système graphique impose ses propres contraintes, celles qui sont liées à sa modalité et au dispositif du lire-écrire qui en est partie intégrante.

Toute écriture (mais aussi toute transcription) linguistique est bien inévitablement, dès lors qu'elle est fonctionnelle, un « interprétant sémiotique de la langue » (Béguelin 2002). Si les pseudo-gloses en usage dans la recherche linguistique sur les LS constituent un problème considérable, il faut aussi se garder de croire qu'un système graphique, quel qu'il soit, pourrait parvenir à refléter de manière directe (bijective) les unités, structures et principes de segmentation de la langue qu'il servirait à médier.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTINORO PIZZUTO, Elena, CHIARI, Isabella, ROSSINI, Paolo (2010) « Representing sign language: Theoretical, methodological and practical issues », M. PETTORINO, A. GIANNINI, I. CHIARI, F. DOVETTO (éd.), *Spoken Communication*, Cambridge Scholars Publishing, 205-240.
- ANTINORO PIZZUTO, Elena, ROSSINI, Paolo, SALLANDRE, Marie-Anne, WILKINSON, Erin. (2008) « Deixis, anaphora and Highly Iconic Structures: Cross-linguistic evidence on American (ASL), French (LSF) and Italian (LIS) Signed Languages », R. M. DE QUADROS (éd.), *Sign Languages: spinning and unraveling the past, present and future. TISLR9, forty five papers and three posters from the 9th Theoretical Issues in Sign Language Research Conference*. Florianopolis, Brazil, December 2006, Editora Arara Azul. Petrópolis/RJ, Brazil, 475-495. (<http://www.editora-arara-azul.com.br/EstudosSurdos.php>)

²⁰ Sur ces questions, abondamment traitées, voir, entre autres, Bilger (2008).

²¹ Voir à ce sujet Garcia et Sallandre (2014) et Sallandre et Garcia (2013).

²² Istituto di Scienze e tecnologia della cognizione, <http://www.istc.cnr.it/group/lacam>.

Brigitte Garcia

- AUROUX, Sylvain (1994) *La Révolution technologique de la Grammatisation*. Bruxelles, Mardaga.
- AUROUX, Sylvain (1989) *Histoire des idées linguistiques*, tome 1, Philosophie et Langage, Pierre Mardaga éditeur, Liège-Bruxelles.
- BAUDE, Olivier (coord.) (2006). *Corpus oraux. Guide des bonnes pratiques*. Presses Universitaires d'Orléans-CNRS Editions.
- BEBIAN, Auguste (1825) *Mimographie, ou essai d'écriture mimique, propre à régulariser le langage des sourds-muets*. Paris, L. Colas, in-8°.
- BÉGUELIN, Marie-José (2002) « Clause, période, ou autre ? La phrase graphique et la question des niveaux d'analyse », M. CHAROLLES, P. LE GOFFIC et M.-A. MOREL (éd.), *Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ? Actes du Colloque de Paris 3-Sorbonne Nouvelle*, 21-22 septembre 2000, *Verbum*, XXIV, n° 1-2, 85-107.
- BENVENUTO, Andrea (2009) *Qu'est-ce qu'un Sourd ? De la figure au sujet philosophique*. Thèse de doctorat en Philosophie, Université Paris 8.
- BIANCHINI, Claudia Savina (2012) *Analyse métalinguistique de l'émergence d'un système d'écriture des Langues des Signes : SignWriting et son application à la Langue des Signes Italienne (LIS)*. Thèse de Doctorat, Université Paris 8.
- BILGER, Mireille (2008) *Données orales. Les enjeux de la transcription*, Cahiers de l'Université de Perpignan.
- BONNAL, Françoise (2005) *Sémiogenèse de la langue des signes française : étude critique des signes attestés sur support papier depuis le XVIII^e siècle et nouvelles perspectives de dictionnaires*. Thèse de Doctorat en Sciences du Langage, Université Toulouse Le Mirail.
- BRENNAN, Mary (1990) « Productive morphology in British Sign Language », S. PRILLWITZ, T. VOLLHABER, (éd.), *Current trends in European Sign Language Research: Proceedings of the third European Congress on Sign Language Research*, Signum Press, 9, Hamburg, 205-228.
- BRENNAN, Mary (1992) « The visual world of British Sign Language. An introduction », BRIEN D. (éd.), *Dictionary of British Sign Language/English*. London: Faber and Faber, 1-118.
- BRENNAN, Mary (2001) « Encoding and capturing productive morphology », R.B. WILBUR (éd.), 2001, *Sign Transcription and Databases Storage of Sign Information, Sign Language & Linguistics*, volume 4, number 1/2, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam/Philadelphia, 47-62.
- BUCHOLTZ, Mary (2000) « The politics of transcription », *Journal of Pragmatics*, Volume 32, Number 10, September 2000, 1439-1465(27)
- CAO XUAN Hao (1985) *Phonologie et Linéarité. Réflexions critiques sur les postulats de la phonologie contemporaine*, SELAF, Paris.
- CUXAC, Christian (1983) *Le langage des Sourds*. Payot, Paris.
- CUXAC, Christian (1985) « Esquisse d'une typologie des langues des signes », C. CUXAC (éd.), *Autour de la langue des signes, Journées d'Études 10*. UFR de linguistique générale et appliquée, Université René Descartes, Paris, 35-60.
- CUXAC, Christian (1996) *Fonctions et structures de l'iconicité des langues des signes*. Thèse de Doctorat d'Etat, Paris, Université Paris V.
- CUXAC, Christian (2000) *La Langue des Signes Française ; les Voies de l'Iconicité*, Faits de Langues, 15-16, Ophrys, Paris.
- CUXAC, Christian et al (2002) *Projet LS-Colin, Rapport de fin de recherche*, Programme Cognitique 2000, « Langage et Cognition », IRIT-TCI, LIMSI-CNRS, Université Paris 8, Université Paris Sorbonne.
- CUXAC, Christian, SALLANDRE, Marie-Anne (2007) « Iconicity and arbitrariness, in French Sign Language: Highly Iconic Structures, degenerated iconicity and diagrammatic

Scripturisation, grammatisation et modélisation linguistique

- iconicity », E. PIZZUTO, P. PIETRANDREA, R. SIMONE (éd.), *Verbal and Signed Languages : Comparing Structures, Constructs and Methodologies*. Berlin: Mouton de Gruyter, 13-33.
- CUXAC, Christian et ANTINORO-PIZZUTO, Elena (2010) « Émergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », B. GARCIA et M. DERYCKE (dir.), *Sourds et langue des signes. Norme et variations*, Langage et Société, n° 131, mars 2010, 37-53.
- DI RENZO, A., GIANFREDA, G., LAMANO, L., LUCIOLI, T., PENNACHI, B., ROSSINI, P., BIANCHINI, C., PETITTA, G., ANTINORO PIZZUTO, E. (2009) « Representation - Analysis - Representation : novel approaches to the study of face-to-face and written narratives in Italian Sign Language (LIS) », Communication présentée lors du *Colloque International sur les langues des signes (CILS)*, Namur, 16-20 novembre 2009, Palais des Congrès de Namur, Belgique.
- DESLOGES, Pierre (1779) *Observations d'un sourd et muet, sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muets*, publié par l'Abbé Deschamps, Chapelain de l'Église d'Orléans, B. Morin, Paris.
- EMMOREY, Karen (éd.) (2003) *Perspectives on Classifier Constructions in Sign Languages*. Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum.
- ENCREVÉ, Florence (2012) *Les sourds dans la société française au XIX^e siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Creaphis éditions.
- FERRAND J. Abbé (2008 [1784]) *Dictionnaire à l'usage des sourds et muets*. Coll. *Archives de la langue des signes française*, Éditions Lambert-Lucas, Limoges.
- FRIEDMAN, Lynn (1977) *On the other hand: New Perspectives on American Sign Language*. New York: Academic Press.
- FUSELLIER-SOUZA Ivani (2004) *Sémiogénèse des langues des signes : Étude de langues des signes primaires (LSP) pratiquées par des sourds brésiliens*. Thèse de doctorat en Sciences du Langage, Université Paris 8.
- GADET, Françoise (2008) « L'oreille et l'oeil à l'écoute du social », M. BILGER, (éd.), *Données orales. Les enjeux de la transcription*, *Cahiers de l'Université de Perpignan*, 37, 35-48.
- GARCIA, Brigitte (1997) « Enjeux d'une écriture de la langue des signes : un dialogue intersémiotique », *LIDIL*, 15, 31-51.
- GARCIA, Brigitte (2000) *Contribution à l'histoire des débuts de la recherche linguistique sur la Langue des Signes Française (LSF). Les travaux de Paul Jouison*. Thèse de Doctorat en Sciences du Langage, Université Paris 5-René Descartes.
- GARCIA, Brigitte (2010) *Sourds, surdité, langue(s) des signes et épistémologie des sciences du langage. Problématiques de la scripturisation et modélisation des bas niveaux en Langue des Signes Française (LSF)*. Mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université Paris 8. [<http://www.umar7023.cnrs.fr/Recherche,400.html>]
- GARCIA, Brigitte, SALLANDRE, Marie-Anne (2013) « Transcription systems for sign languages: a sketch of the different graphical representations of sign language and their characteristics », MÜLLER, Cornelia, CIENKI, Allan, FRICKE, Ellen, LADEWIG, Silva, MCNEILL, David, TESSENDORF, Sedinha (éd.), *Body- Language-Communication, An International Handbook on Multimodality in Human Interaction*, Berlin : de Gruyter, 1125-1140.
- GARCIA, Brigitte, SALLANDRE, Marie-Anne (2014) « Reference Resolution in French Sign Language (LSF) » Patricia Cabredo Hofherr & Anne Zribi-Hertz (éd.), *Crosslinguistic studies on Noun Phrase structure and reference*, *Syntax & Semantics series*, vol. 39, Leiden/Boston : Brill, 316-364.
- GOLDIN-MEADOW, Susan (2003) *The Resilience of Language. Essays in developmental psychology*, New York: Psychology press.

Brigitte Garcia

- JOHNSTON, Trevor (1991) « Transcription and glossing of sign language texts : examples from Auslan (Australian sign language) », *International Journal of Sign Linguistics*, vol. 2, n°1, Clevedon, England : International Sign Linguistics Association.
- JOHNSTON, Trevor, SCHEMBRI Adam (1999) « On defining lexeme in a sign language », *Sign Language & Linguistics*, 2 (1), 115-185.
- JOHNSTON, Trevor, et SCHEMBRI, Adam (2007) *Australian Sign Language (Auslan): An introduction to sign language linguistics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- KERBOURC'H, Sylvain. (2012) *Le Mouvement Sourd (1970-2006). De la langue des signes française à la reconnaissance sociale des sourds*, Logiques Sociales, L'Harmattan, Paris.
- KLIMA Edward S., BELLUGI, Ursula (1979) *The signs of Language*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- LIDDELL, Scott K. (1995) « Real, Surrogate, and Token Space: Grammatical Consequences in ASL », K. EMMOREY, J. REILLY (éd.) (1995). *Language, Gesture and Space*. Lawrence Erlbaum Associates, Publishers, Hillsdale, New Jersey, Hove, UK, 19-41.
- LIDDELL, Scott K. (1998) « Grounded blends, gestures, and conceptual shifts », *Cognitive Linguistics* 9.3 : 283-314.
- LIDDELL Scott K. (2003) *Grammar, Gesture, and Meaning in American Sign Language*. Cambridge: Cambridge University Press.
- LÜDTKE, Helmut. (1969) « Die Alphabetschrift und das Problem der Lautsegmentierung », *Phonetica* 20, 147-176.
- METTOUCHI, Amina, CHANARD, Christian (2010) « From Fieldwork to Annotated Corpora: the CorpAfroAs Project », *Faits de Langue-Les Cahiers* n°2. 255-265.
- MEURANT, Laurence (2008) *Le regard en langue des signes. Anaphore en langue des signes française de Belgique (LSFB) : morphologie, syntaxe, énonciation*, Rivages Linguistiques. Presses Universitaires de Namur, Presses Universitaires de Rennes.
- MILLER, Christopher (2001) « Some reflections on the need for a common sign notation ». R. WILBUR (éd.), *Sign Language & Linguistics*, vol. 4 n° 1/2, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam / Philadelphia, 11-28.
- MOTTEZ, Bernard (2006) *Les Sourds existent-ils ?* Andrea BENVENUTO (éd.). Paris, L'Harmattan.
- OCHS, Elinor (1979) « Transcription as theory », E. OCHS & B. SCHIEFFELIN (éd.), *Developmental Pragmatics*. New York: Academic Press.
- PIZZUTO, Elena, PIETRANDREA, Paola (2001) « The notation of signed texts: open questions and indications for further research », R.B. WILBUR, (éd), *Sign Transcription and Databases Storage of Sign Information, Sign Language & Linguistics*, volume 4, number 1/2, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam/Philadelphia, 29-43.
- PLATON (1967) *Cratyle, XXXIV*, traduction Emile CHAMBRY, Garnier-Flammarion.
- RUSSO, Tommaso (2004) « Iconicity and productivity in sign language discourse: an analysis of three LIS discourse registers », *Sign Language Studies*, 4 (2), 164-197.
- SAINT-AUGUSTIN (2002) *Le Maître*. Traduction, présentation et notes de Bernard JOLIBERT, 2^{ème} édition revue et corrigée. Paris: Klincksieck.
- SALLANDRE, Marie-Anne (2003) *Les unités du discours en Langue des Signes Française. Tentative de catégorisation dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité*. Thèse de Doctorat en Sciences du Langage, Université Paris 8.
- SALLANDRE, Marie-Anne et GARCIA, Brigitte (2013) « Epistemological issues in the semiological model for the annotation of sign language », Laurence MEURANT, Aurélie SINTE, Mieke VAN HERREWEGHE, Myriam VERMEERBERGEN (éd.) *Sign Language research, uses and practices, Crossing views on theoretical and applied sign language linguistics* » (*Sign Language and Deaf Communities*), Berlin / New York: Mouton De Gruyter.

Scripturisation, grammatisation et modélisation linguistique

- SCHEMBRI, Adam (2003) « Rethinking 'Classifiers' in Signed Languages », K. D. EMMOREY (éd.), *Perspectives on classifier constructions in sign languages*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates, 3-34.
- STOKOE, William C. (1960) « Sign Language Structure ». *Studies in Linguistics – Occasional Paper*, 8 (rev. ed. Linstok Press, Silver Spring, MD, 1978).
- SUTTON, Valerie (1999). *Lessons in SignWriting. Textbook & workbook*. La Jolla, CA: Deaf Action Committee for Sign Writing (2nd edition, 1st edition 1995).
- WINSTON, Elizabeth (1991) « Spatial referencing and cohesion in an American Sign Language text », *Sign Language Studies* 73, 397-410.
- WINSTON, Elizabeth (1995) « Spatial Mapping in Comparative Discourse Frames », K. EMMOREY, J. REILLY (éd.), *Language, Gesture and Space*, Lawrence Erlbaum Associates, Publishers, Hillsdale, New Jersey, Hove, UK, 97-114.
- YAU, Shun C. (1992) *Création gestuelle et début du langage. Création de langues gestuelles chez les sourds isolés*. Langues Croisées, Hong Kong.
- ZESHAN, Ulriche (2008) « Roots, leaves and branches – The typology of sign languages », R. MULLER DE QUADROS (éd.), *Sign Languages: spinning and unraveling the past, present and future. TISLR9, forty five papers and three posters from the 9th Theoretical Issues in Sign Language Research Conference*, Florianopolis, Brazil, December 2006, Editora Arara Azul. Petrópolis/RJ, Brazil. (<http://www.editora-arara-azul.com.br/EstudosSurdos.php>). 671-695.

L'ASPIRATION ENTRE PHONOLOGIE, ÉCRITURE ET ANALYSE GRAMMATICALE EN GRÈCE ANCIENNE

Adèle Jatteau

Université Paris 8-ENS

RÉSUMÉ

La question de l'interaction entre système phonologique et système graphique se pose avec une acuité particulière pour le « phonème non linéaire » qu'est l'aspiration, /h/, en grec ancien. À son statut phonologique singulier répondent en effet d'un côté une histoire graphique mouvementée - /h/ est d'abord noté par une lettre, puis abandonné, avant de réapparaître chez les grammairiens alexandrins sous la forme d'un signe diacritique – et d'autre part une analyse grammaticale ancienne tout à fait singulière, non comme un « élément » minimal du langage mais comme une « prosodie », à l'égal des tons et de la longueur vocalique. On se propose ici de mettre en lumière le rapport entre ces trois composantes – phonologie, écriture, analyse grammaticale – et son évolution au cours de l'Antiquité grecque.

MOTS-CLÉS : phonologie, aspiration, grec ancien, signe diacritique, prosodie

ABSTRACT

The problem of the interaction between phonological and graphic systems arises under a particularly interesting light for a “non-linear phoneme” such as aspiration, /h/, in Ancient Greek. To its unique phonological status corresponds an inconstant graphic history on the one hand - /h/ is first written by a letter, then abandoned, and finally reappears as a diacritic sign -, and an original and insightful grammatical analysis, on the other hand: not as a minimal “element” of the language, but as a “prosody” along with tones and vocalic length. This paper proposes to shed light on the relationship between these three components – phonology, writing system, grammatical analysis – and its evolution over the course of Greek Antiquity.

KEYWORDS: phonology, aspiration, Ancient Greek, diacritic sign, prosody

1. INTRODUCTION¹

La question du rapport entre le phonème et l'alphabet a soulevé et soulève encore de nombreux débats. Nous souhaitons nous intéresser ici à un cas particulier de ce problème : lorsqu'une langue possède un son au comportement atypique, que l'on ne définirait pas comme un phonème au même titre que les autres sons de la langue, qu'en fait l'alphabet ? L'aspiration (/h/) se présente au regard des modèles phonologiques comme un élément inclassable : on ne la trouve que dans certaines positions dans le mot (initiale de mot en coréen, dans la syllabe accentuée en anglais), sa prononciation peut être optionnelle (anglais), elle ne peut pas géminer (hébreu). En grec classique en particulier, c'est un phonème à part : elle est distinctive, comme dans la paire minimale *oros* « montagne », *horos* « borne », mais elle ne se comporte comme aucune autre consonne du système phonologique, notamment dans le mètre ou dans l'enchaînement des mots dans la phrase. Tout se passe comme si elle n'était pas un objet « autonome », linéairement ordonné dans le temps, mais « simultané » : à la fois un phonème et une propriété d'autres phonèmes². À cette ambiguïté phonologique répond en grec une notation particulièrement irrégulière à travers le temps et l'espace. D'abord notée dans la majorité des dialectes par la lettre H « (h)êta », /h/ cesse d'être notée dans la plupart des cités au cours de la période classique (V^e-IV^e s. av. J.-C.). Elle ne réapparaît qu'au III^e s. av. J.-C., dans le cadre de l'activité grammaticale de la Bibliothèque d'Alexandrie, et sous la forme d'un signe diacritique, « l'esprit rude ». Alors que dans l'ensemble, le système graphique évolue vers une optimisation du rapport phonème-graphème, l'aspiration, elle, devient donc un son sans lettre. D'un autre côté, le caractère non-linéaire de l'aspiration est théorisé d'une manière tout à fait remarquable par les grammairiens grecs. Ceux-ci ne considèrent pas /h/ comme un « élément », une *pars minima* du système sonore grec, mais comme une « prosodie », au même titre que les tons et la longueur vocalique. Cette analyse originale rappelle, pour P. Probert (à paraître), la notion moderne de trait suprasegmental. Comment s'articulent, en Grèce ancienne, la phonologie de l'aspiration, les péripéties de sa notation et l'analyse grammaticale étonnante qui en est proposée ? L'histoire graphique de /h/ se scinde naturellement en deux étapes : à la période classique, la lettre H perd sa valeur /h/ et l'aspiration disparaît de la graphie ; puis, à partir de la période alexandrine, le signe diacritique est lié à la notion de « prosodie ». Nous proposons d'examiner le problème à rebours, en partant de l'analyse aboutie des grammairiens : qu'est-ce qu'une « prosodie » ? Dans un second temps, nous chercherons les racines de cette analyse au sein de l'époque classique, en examinant les conditions de disparition de H = /h/ : pourquoi abandonne-t-on la notation de /h/ au cours de la période classique ?

2. LES GRAMMAIRIENS GRECS ET LA PHONOLOGIE MODERNE

Les grammairiens grecs, depuis les Alexandrins jusqu'aux scholiastes tardo-antiques, conçoivent l'aspiration comme une « prosodie ». Dans les termes de Probert (à paraître : [3]), cette conception n'est pas « very different from the modern notion of suprasegmental features », développée dans le cadre de la phonologie autosegmentale (Goldsmith 1976). Dans cette section, nous souhaitons explorer la portée heuristique de cet anachronisme : en quoi l'aspiration est-elle une « prosodie », et d'où vient cette analyse originale des grammairiens grecs ?

¹ Je remercie mes relecteurs, F. Réveilhac, J. Lallot et Ch. de Lamberterie, pour leurs remarques précieuses sur les premières versions de cet article.

² Ces caractéristiques sont propres au grec classique des V^e et IV^e s. av. J.-C. On trouve en revanche dans le grec du 2^e millénaire av. J.-C. (grec mycénien), et jusque dans les poèmes homériques, des traces d'un /h/ présentant le comportement d'une consonne classique (cf. Lamberterie 2012, avec bibliographie).

2.1. La notion antique de « prosodie »

La première mention du terme « prosodie » dans une acception grammaticale technique remonte au I^{er} s. av. J.-C., dans un fragment du grammairien Tryphon (fr. 108 Velsen)³. La théorie qui sous-tend cet emploi, en revanche, ne nous est connue de manière substantielle qu'à partir du grammairien Hérodien, au 2^e s. ap. J.-C., via les deux épitomes de son traité *Peri tēs katholikēs prosōdiās*, « Sur la prosodie en général »⁴. Pour Hérodien, la « prosodie » recouvre trois objets : les tons, la longueur vocalique et l'aspiration. Ces trois composantes ont en commun d'être notées, à partir de l'époque alexandrine, par des signes diacritiques : accent aigu, grave ou « circonflexe » pour les tons (acute à circumflexe), marque de longue ou de brève pour les voyelles (longa brevis), et « esprit rude » pour l'aspiration (aspiratus = [ha]), auquel répond l'« esprit doux » pour l'absence d'aspiration (non aspiratus = [a])⁵. Étymologiquement, « pros-odie » désigne le « chant » « le long de », « chant qui accompagne »⁶. Le terme vient de la musique, où il désigne le chant accompagnant les instruments ; mais il dénote également, dès Platon (*Rép.* 399 a), la mélodie de la voix expressive, les intonations (*LSJ s.v.*). Un autre terme qui revient fréquemment pour désigner les « prosodies » est celui d'« accompagnement » ou « accident du son » (*sumbebēkota*, par ex. *GG* i.iii.496.19)⁷.

Si l'on développait la métaphore du chant, donc, les tons, la longueur vocalique et l'aspiration seraient pour ainsi dire du côté de la partition, alors que les *stokheia* ou « éléments » formeraient les paroles. Cette métaphore se comprend aisément pour les tons : une syllabe intonée est prononcée sur une note plus haute. Une voyelle longue, de même, peut être vue comme une voyelle correspondant à une « blanche » dans la partition, tandis qu'une voyelle brève est la même voyelle correspondant à une « noire », pour reprendre la terminologie moderne⁸. En revanche, mettre l'aspiration du côté de la partition et non du texte est beaucoup moins intuitif. Si l'on ne peut interpréter un ton ou une « longueur » de manière autonome, sans un « élément » vocalique comme support, l'aspiration, au contraire, possède un *phthongon idion*, un « son propre » (*GG* i.iii.187.30) : c'est une fricative, qui précède la voyelle sans en être constitutive. Pour les grammairiens grecs, par conséquent, l'aspiration est conçue comme un objet non-linéaire, « au-dessus » du texte et non dans le texte.

2.2. L'aspiration en grec ancien : une analyse autosegmentale

De fait, cette analyse des grammairiens non seulement rend compte de manière très intéressante du comportement de l'aspiration en grec, mais aussi rappelle vivement une analyse moderne possible de cet objet ambigu : comme un trait suprasegmental.

/h/, en effet, ne se comporte pas à l'époque classique comme les autres consonnes du système phonologique grec.⁹ Il n'apparaît, d'abord, qu'à l'initiale de mot et de second terme de composé (par ex. *hepta* « sept », *hippos* « cheval » ; inscr. *palin-haireto*). Ensuite et surtout, /h/ ne

³ Il y mentionne la *prosōdia psilē* « prosodie non aspirée ». Un passage des *Réfutations sophistiques* (177 b 4) mentionne également l'aspiration en lien avec le terme « prosodie ». Si ce passage est authentique, alors une première version de la théorie des prosodies, incluant au moins l'intonation et l'aspiration, doit être établie dans la deuxième moitié du IV^e s. av. J.-C. Il existe cependant des doutes sur l'authenticité du passage, et nous avons préféré ne pas l'inclure dans la présente étude (cf. Allen 1973, p. 3 et la bibliographie citée).

⁴ Pour une revue détaillée des premières attestations grammaticales de la notion de « prosodie », cf. Probert (à paraître) et la bibliographie citée. Nous reprenons à P. Probert la notation [Arcadius] (ou [Arc.]) pour désigner l'építome du *Peri tēs katholikēs prosōdiās* attribué à Arcadius dans certains manuscrits, et à Théodose d'Alexandrie dans d'autres. L'édition citée est celle de Schmidt (1860).

⁵ La terminologie est expliquée en ci-dessous en 2.3.

⁶ Cf. [Arcadius] (211.8-12), et Probert (2006, p. 21).

⁷ « Accompagnement » pour P. Probert (à paraître, p. [4]), « accident du son » pour J. Lallot (1989, p. 96).

⁸ C'est encore ainsi que le comprend [Arcadius] (212.4-6) : καὶ τοὺς μὲν χρόνους τοῖς ῥυθμοῖς ἤκασε, τοὺς δὲ τόνους τοῖς τόνους τῆς μουσικῆς « et [Aristophane de Byzance] a assimilé les longueurs aux rythmes musicaux, et les tons aux tons musicaux » (cf. Probert 2003, p. 4).

⁹ Sur ce problème, on peut se référer entre autres à Schwyzler ([1939] 1990, p. 218-220) et Lejeune (1972, p. 278-282). Sur les traces d'un /h/ capable de « faire position » dans un état antérieur du grec, cf. n. 2 et §3.3.

Phonologie, écriture et analyse grammaticale en Grèce ancienne

« compte » pas dans la chaîne linéaire des consonnes et des voyelles. Le phénomène s'observe dans deux contextes. Dans la scansion du mètre tout d'abord, /h/ ne joue aucun rôle dans le décompte des syllabes lourdes et légères. La deuxième syllabe de *ē.sa.n hoi z.dōn.tes* (Arist. *Nuées* 1028) doit être comptée légère tout comme celle de *ē.sa.n e.pi* (Arist. *Paix* 1273) : tout se passe comme si /h/ n'était pas là. Cette transparence n'est pas un artifice poétique, puisqu'on la retrouve également dans l'enchaînement des mots dans la phrase non métrique. En grec, lorsque deux voyelles se trouvent en contact à la frontière de mot, la première est élidée si elle est brève : la séquence *apo ark^hēs* devient *ap'ark^hēs* (Plat. *Théét.* 206 d 9). Or, la présence d'une aspiration devant la voyelle du deuxième mot n'empêche pas l'élision : la séquence *apo hōn* devient *ap^h'ōn* (Plat. *Hipp.* 225 b 2, contre *apo tōn* sans élision, *Phéd.* 74 a 5). Tout se passe donc comme si l'aspiration ne se situait pas au même niveau que les autres segments : le *o* et le *ō* de *apo hōn* se comportent comme s'ils étaient en contact, et le /h/ de [hoi] ne participe pas à la structuration de la séquence en syllabes. L'aspiration est pourtant bien là, et prononcée : lorsque la syllabe dans laquelle elle se trouve commence par une occlusive *p*, *t*, *k*, l'aspiration est reportée sur cette occlusive : *ap^h'ōn*. Ce report se produit également sur un groupe *muta cum liquida* : le composé de *tetra* et *hippos* est *tet^hrippos* « quadriges », dans lequel l'ensemble *tr* est aspiré¹⁰. Enfin, les inscriptions montrent une tendance à la « propagation » de l'aspiration : lorsqu'un mot possède une consonne aspirée, les consonnes voisines sont parfois également aspirées (Threatte 1980, p. 455-464). On trouve ainsi *kata^hit^henai* pour *katait^henai* « déposer », ou *harit^hmon* pour *arit^hmon* « nombre ». L'aspiration en grec présente donc des propriétés à la fois de transparence et de « mobilité », ainsi que la possibilité de se reporter sur une occlusive, ce qui suggère que les deux types d'aspiration sont de même nature.

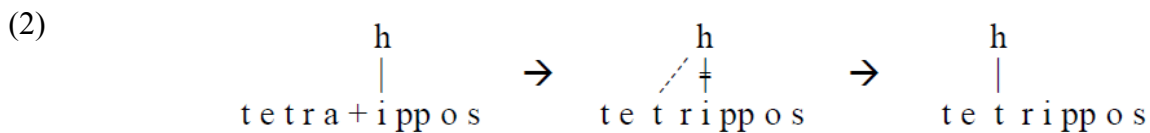
Ces anomalies dans le comportement de /h/ peuvent être capturées dans la théorie phonologique moderne par un cadre théorique particulier, la phonologie « autosegmentale » (Goldsmith 1990). Cette dernière ne considère pas les phonèmes comme des blocs inanalysables ou comme des listes de « traits » (par exemple, *t* comporte le trait « dental » et le trait « non voisé » ou « sourd »), mais comme des structures : certains traits, plus mobiles ou plus « périphériques » que d'autres, sont placés sur un niveau différent des autres traits constitutifs du phonème¹¹. Dans cette conception, les aspirations de *hippos* et de *tet^hrippos* peuvent être analysées comme le même objet. On représenterait alors ainsi dans ces deux usages en grec.

$$(1) \quad \text{ha} = \begin{array}{c} \mathbf{h} \\ | \\ \mathbf{a} \end{array} \qquad \text{t}^{\mathbf{h}} = \begin{array}{c} \mathbf{h} \\ | \\ \mathbf{t} \end{array}$$

L'aspiration y est considérée comme un trait « suprasegmental », distinct des autres traits constitutifs de [a] et de [t]. Une telle représentation permet d'expliquer de manière élégante la transparence de /h/ dans la phrase et le composé : /h/ ne s'interpose pas entre la voyelle finale du premier terme et la voyelle « initiale » du deuxième ; après l'élision de la première voyelle, il se reporte sur l'occlusive à l'initiale de la syllabe nouvellement créée.

¹⁰ En témoignent les transcriptions latines des groupes {consonne aspirée + liquide}, dans lesquels le *h* peut se trouver avant ou après la liquide : par ex. *Chrysippus*, *Crhysippus* (Biville 1990, p. 204).

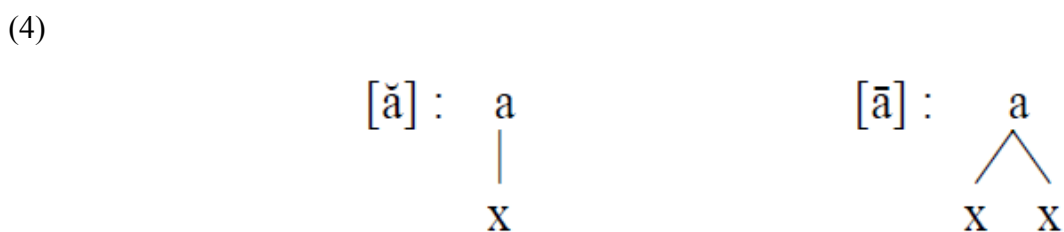
¹¹ Nous ne reprenons ici que l'intuition de base de la phonologie autosegmentale ; la théorie a connu des développements plus complexes que l'idée esquissée ici.



Or, dans la phonologie autosegmentale, les tons sont représentés exactement de la même manière que nous l'avons fait pour /h/, mais sur un « plan » différent. Si l'on symbolise le ton haut par H, on peut représenter ainsi le pronom relatif au nominatif masculin singulier, *hós* :



Quant à la longueur vocalique, elle n'est pas analysée comme un trait suprasegmental, mais comme une différence de structure temporelle :



Longueur vocalique et tons partagent donc avec l'aspiration la propriété de ne pas appartenir au même « plan » que celui des consonnes et des voyelles. La notion ancienne de « prosodie » présente bien, comme le relevait P. Probert, une ressemblance frappante avec la notion de trait suprasegmental : /h/ n'apparaît pas dans la chaîne des consonnes et des voyelles, et n'est pas un objet « linéaire », mais « supralinéaire »¹².

2.3. Une illusion graphique ?

La conception ancienne de /h/ comme une « prosodie », un objet de même nature que les tons et la longueur vocalique, présente donc un véritable enjeu théorique. La question que l'on peut alors se poser est la suivante : comment la théorie grammaticale ancienne est-elle parvenue à l'idée de réunir sous un même nom ton, longueur vocalique et aspiration ? Le problème est que, comme nous l'exposons en 2.1, les philologues d'Alexandrie et leurs successeurs notent ces trois objets par le

¹² Les scholiastes de la *Grammaire* de Denys le Thrace poussent la réflexion encore plus loin, en désignant plusieurs fois l'aspiration comme une *poiotēs sullabēs*, une « qualité de la syllabe », c'est-à-dire d'une unité plus haute dans la structure que le simple *stoikheion* « élément ». Ainsi dans l'exemple (3), *h* ne serait pas la propriété du seul *o*, mais de toute la syllabe *os*. C'est typiquement le genre d'analyse que les représentations autosegmentales sont à même de capturer, si l'on y inclut la structure syllabique ; l'hypothèse que l'aspiration est un trait de la syllabe, et non du seul segment, a d'ailleurs été proposée récemment dans la littérature phonologique (Kehrein 2002). Cette expression des scholiastes n'est cependant employée qu'en référence à l'aspiration nue devant voyelle (les syllabes de type *hos*), et non pour l'aspiration des consonnes (syllabes de type *t^hon*).

même type de signes : les diacritiques. Dans ce contexte, il est tentant de penser que la catégorie des « prosodies » renvoie, au moins à partir d'une certaine date, à la catégorie graphique des signes diacritiques, sans référence directe aux réalités phonétiques que ces derniers servent à noter. La question que nous souhaiterions poser ici est la suivante : peut-on savoir si le terme « prosodie », et les trois objets phonologiquement apparentés qu'il recouvre, ont correspondu à un concept avant de correspondre à une graphie ? Avant de tenter d'y répondre, il faut souligner que démêler ces deux notions se heurte à au moins trois problèmes importants.

D'abord, l'« invention » des diacritiques, attribuée à Aristophane de Byzance (première moitié du II^e s. av. J.-C.)¹³, précède dans le temps les premières mentions du terme « prosodie » dans son acception technique (du moins si l'on ne tient pas compte du témoignage d'Aristote ; cf. n. 3). Nous n'avons donc pas de témoignages grammaticaux sur les prosodies *avant* que celles-ci ne soient notées par des diacritiques.

Ensuite, l'activité des grammairiens grecs s'étend depuis le III^e s. av. J.-C. jusqu'au Moyen-Âge. Les témoignages qui nous en sont parvenus sont très inégalement répartis sur cette longue période : nombre des travaux des premiers Alexandrins ne nous sont connus que de manière indirecte, par le rapport qu'en font les grammairiens plus tardifs. Or, au cours de cette très longue période, la langue grecque connaît de profondes mutations : si les premiers grammairiens parlent un grec de *koinè*, encore proche du grec classique, ce n'est plus le cas des scholiastes de l'Antiquité tardive. Leur objet d'étude reste le même : le grec des auteurs canoniques ; mais il devient de plus en plus théorique à mesure que la langue évolue. Il est vraisemblable de penser que l'aspiration, par exemple, avait disparu en grec byzantin.¹⁴ À partir d'une certaine date, difficile à cerner, les grammairiens parlent d'un objet dont ils ne connaissent plus que le signe graphique et ce qu'en ont dit leurs prédécesseurs. Notre approche des grammairiens souffre donc bien souvent d'un manque de perspective historique : il est très délicat de juger quand une idée est apparue.

Enfin, la distinction que nous posons entre graphie et analyse grammaticale n'était conceptualisée de la même manière par les grammairiens grecs. La grammaire antique, dit J. Lallot (1989, p. 18), est à la fois un « art de lire » et un « art de parler du mot écrit » ; dans les termes de F. Desbordes (1988 [2007], p. 301), « la graphie est plus qu'une image du signifiant préexistant, elle participe à la détermination des unités de ce signifiant ». Pour les Grecs, le signe écrit manifeste la nature du signe linguistique. De fait, les signes diacritiques sont d'excellentes représentations de la notion de « prosodie » définie en 2.1 : ils se trouvent sur un plan parallèle à la chaîne des consonnes et des voyelles, et apparaissent visuellement comme une propriété des voyelles et non comme un son autonome. Dans ces conditions, à partir du moment où aspiration, ton et longueur sont représentés de la même manière – c'est-à-dire très tôt dans la tradition grammaticale –, on ne s'attend pas à trouver d'interrogation critique sur la catégorie des « prosodies » en tant que telle, ni sur l'inclusion de /h/ en son sein.

Pourtant, notre corpus grammatical n'est pas unanime sur la question de la nature de l'aspiration comme une « prosodie ». Certains scholiastes font écho de débats : puisque /h/ possède un « son

¹³ Cf. [Arcadius] (212.8-12). Ce témoignage est cohérent avec la date des premières attestations d'esprits et d'accents dans les papyri, au II^e s. av. J.-C. (Fournet 1999, p. 30 ; Probert 2006, p. 22).

¹⁴ Il est malaisé de savoir quand l'aspiration pré-vocalique a disparu. Déjà à l'époque classique, elle n'était plus prononcée dans plusieurs dialectes, notamment en Asie Mineure. Il est plausible que les grammairiens réinventent une graphie pour /h/ précisément parce que l'aspiration commençait à disparaître. À l'époque alexandrine, les diacritiques ne sont employés que sur certains mots archaïques de l'épopée homérique, ou pour distinguer des paires minimales et faciliter la lecture des textes sans espace entre les mots. L'emploi des esprits se développe lentement, et surtout dans la littérature savante ; ils ne sont systématiquement reportés que beaucoup plus tard, à partir du IX^e s. ap. J.-C. L'aspiration est encore présente dans les emprunts latins des graffiti de Pompéi (Biville 1990, p. 61). Les occlusives aspirées, d'autre part, disparaissent également pour aboutir en grec byzantin à des fricatives. L'époque à laquelle ce changement se produit varie selon les dialectes et les consonnes : θ est une fricative dans les emprunts latins dès le I^{er} s. ap. J.-C. ; φ est couramment transcrit *f* au II^e s. ap. J.-C. ; χ est le plus résistant (cf. Schwyzler 1939 [1990], p. 204-207, Lejeune 1972, p. 61, Biville 1990, p. 189).

propre », et qu'il a été noté, par le passé, par une lettre H¹⁵, est-il certain qu'il s'agit d'un « accident du son », et non d'un « élément » atomique du langage ? L'objection conduit celui qui la rapporte (et la réfute) à expliquer avec beaucoup de finesse que l'appartenance de /h/ aux « prosodies » ne tient pas à sa substance, effectivement comparable à celle des autres consonnes, mais à son comportement phonotactique. Ainsi, /h/ n'est pas une consonne, dit-il, parce qu'il ne se trouve qu'à l'initiale de mot, et qu'il ne peut pas former des parfaits à redoublement comme les autres consonnes initiales de verbes (type Ce-C-) (GG i.iii 187.26-188.22).

Rares sont cependant les voix qui remettent en cause le code graphique au profit d'une analyse phonétique et phonologique. On rencontre plus souvent chez les grammairiens la tendance inverse : le système graphique et sa terminologie sont projetés sur l'analyse grammaticale, voire sur l'explication phonétique. À cet égard, la conception binaire de l'aspiration, omniprésente dans le corpus grammatical, est particulièrement révélatrice. Les grammairiens, dans leur ensemble, considèrent en effet l'absence d'aspiration comme une propriété au même titre que la présence d'aspiration, et non comme une absence de propriété dans le cadre d'une opposition privative. Ils cherchent alors à la fonder articulatoirement ; l'absence d'aspiration est décrite comme un « souffle » prononcé non depuis la poitrine, mais depuis le bout des lèvres¹⁶. Or, si l'absence d'aspiration ne correspond à rien phonétiquement, elle renvoie en revanche à un objet graphique : nous avons vu qu'il existe un diacritique pour préciser qu'une voyelle n'est pas précédée d'une aspiration, l'« esprit doux ». L'existence d'un signe pour noter une absence de son n'est pas le moindre des paradoxes qui entourent /h/ en grec ancien. On conçoit son intérêt pratique : quand un A initial peut noter soit [a], soit [ha], il est naturel de le désigner en opposant un « a simple » (*psilon*) à un « a aspiré ». Noter l'absence d'aspiration permet de clarifier des paires minimales, ainsi que de signaler, dans un texte sans séparateurs de mots, le début d'un nouveau mot (cf. ci-dessous n. 19). En revanche, dire que le a simple correspond à un deuxième type de souffle renvoie certainement à une méprise due à la graphie.

La conception binaire de l'aspiration et de son absence est également manifeste dans la terminologie : on oppose deux *pneumata* (littéralement « souffles »), le *pneuma dasu* « esprit rude », et le *pneuma psilon* « esprit doux », et non un *pneuma* à une absence de *pneuma*¹⁷. La circularité du raisonnement est achevée par le grammairien Tryphon (I^{er} s. av. J.-C. ; fr. 108 Velsen). Il explique l'adjectif technique *psilos* « non aspiré » ou « doux », par le nom de l'« extrémité » en dorien, *psilion* : on appelle la *prosōdia psilē* ainsi parce qu'elle est prononcée avec l'extrémité des lèvres. Le nom du signe diacritique est justifié par une explication articulatoire (fausse), elle-même vraisemblablement fondée sur la simple existence de ce signe diacritique.

Ensuite, les grammairiens ne rapprochent pas, à notre connaissance, les voyelles non aspirées à l'initiale de mot (â-) des voyelles normalement non aspirées à l'intérieur de mot (-α-). Par exemple, pour un autre scholiaste de Denys le Thrace (GG i.iii 33.26), il n'existe pas de « variété articulatoire »¹⁸ non aspirée de la voyelle υ. En réalité, υ n'apparaît jamais graphiquement doté de

¹⁵ Les grammairiens savent que les « Anciens » notaient /h/ par la lettre H (cf. ci-dessous 3.1), et que la lettre est encore employée avec cette valeur en latin ; cf. par exemple GG i.iii.35.9-12.

¹⁶ Cf. par exemple GG i.iii 144.35-36, 296.6, etc.

¹⁷ On passe du terme grec transparent *pneuma* « souffle », au terme français opaque *esprit* à travers la traduction latine *spiritus* « souffle ». Le français *rude* traduit le latin *asper*, « rugueux, âpre » qui rend lui-même le grec *dasus* « touffu, boisé, chevelu », déjà lexicalisé avec ses dérivés comme terme technique de l'aspiration chez Aristote (*Poét.* 1456 b 32, cf. 3.3). Son antonyme, *doux*, en latin *lenis*, renvoie à l'adjectif grec *psilos*, « nu, simple », également chez Aristote. Les mêmes termes désignent respectivement les consonnes aspirées (*dasea*) et sourdes non aspirées (*psila*), par exemple chez Denys le Thrace (*Grammaire* chap. 6). L'expression *pneuma psilon*, littéralement « souffle simple » est intrinsèquement contradictoire, et ne peut avoir émergé qu'au sein d'une conception binaire de l'aspiration. Le terme *psilon* quant à lui ne semble pas avoir complètement perdu son sens originel, puisqu'il est réutilisé à l'époque byzantine pour désigner la lettre E ([e]) « simple », *e psilon*, par opposition à l'usage de AI, diphtongue désormais purement graphique, pour noter le même son [e]. De même, la lettre Y est qualifiée de *psilon* par opposition à l'usage de la diphtongue OI pour noter le même son, [y] (la voyelle du fr. *hutte*) (Schmitt 1952, p. 26, et Allen 1968 [1987], p. 69 et 78-79).

¹⁸ Le terme grec est *diaphora ekphoneseōs* ; la traduction est celle de J. Lallot (1989, p. 96).

Phonologie, écriture et analyse grammaticale en Grèce ancienne

l'esprit doux, puisqu'il est systématiquement aspiré à l'initiale de mot. À l'intérieur de mot en revanche, il est toujours *de facto* non aspiré. C'est donc la notation des voyelles initiales que le scholiaste est en train de décrire, non leur prononciation ; les voyelles à l'intérieur de mot n'appellent pas de commentaire. L'absence d'aspiration est considérée comme une propriété à part entière, et une propriété des seules voyelles initiales : cette description est indissociable du signe de l'esprit doux¹⁹.

Enfin, le mot « prosodie » possède sans aucun doute le sens de « signe diacritique » chez les grammairiens tardifs (Allen 1973, p. 3-5). Plusieurs scholiastes ajoutent aux trois types de « prosodies » d'Hérodien une quatrième catégorie, les *pathē* ou « altérations »²⁰. Appartiennent à cette catégorie trois diacritiques qui n'ont plus grand-chose à voir avec la « prosodie » au sens phonologique : l'apostrophe, qui signale une élision, le signe de « liaison » (*hyphen*), qui indique que deux mots doivent être lus comme un composé, et le signe de frontière de mot (*hypodiastolē*). Il est donc manifeste que le terme de « prosodie » est devenu une catégorie graphique à un moment donné de la tradition grammaticale. Désignant un ensemble de signes diacritiques, il a pu englober les nouveaux signes diacritiques au fur et à mesure de leur apparition. On peut et on doit donc traduire le titre du premier supplément à la grammaire de Denys le Thrace, *Peri prosōdiōn*, directement par « Sur les diacritiques », comme le font R. Dupont-Roc et J. Lallot. Comment être sûr que ce n'était pas déjà le cas chez Hérodien et ses sources alexandrines ?

On ne peut donc pas affirmer, nous semble-t-il, que la parenté entre l'aspiration, les tons et la longueur vocalique, reconnue par les grammairiens sous le terme de « prosodie » par opposition aux « éléments », ait jamais renvoyé à autre chose qu'à leur parenté graphique, la notation diacritique. Dès l'invention de ces derniers, la distinction entre graphie et analyse grammaticale devient nulle et non avenue : ces deux dernières coïncident, et il est impossible d'évaluer, au sein de la tradition grammaticale, si la notion de « prosodie » telle qu'on la trouve chez Hérodien est un artefact du système graphique, ou au contraire provient d'une analyse préalable qui a motivé le système de notation des diacritiques. Pour répondre à cette question, il nous faut donc chercher s'il existe des traces de cette analyse grammaticale avant l'institution des diacritiques à la période alexandrine.

3. /H/ A LA PÉRIODE CLASSIQUE

Le regroupement de l'aspiration avec les tons et la longueur vocalique tire peut-être son origine d'un artefact graphique. Mais dans ce cas, le problème n'est que reporté : pourquoi /h/ est-il noté par un diacritique, et non par une lettre propre ? Comment l'orthographe grecque en vient-elle à reproduire graphiquement le statut non linéaire de l'aspiration ?

3.1. Notation et non notation de /h/

Si les grammairiens d'Alexandrie doivent inventer des signes diacritiques pour noter l'aspiration, c'est parce que le graphème qui, dans une partie des cités grecques, était dédié à /h/, H « (h)êta », a changé de valeur au cours de la période classique. L'histoire de cette substitution a été abondamment commentée dans la littérature, et ce n'est pas le lieu ici de la détailler²¹. On peut la résumer à très grands traits comme suit. Dans nos premières inscriptions, le symbole H, nommé « (h)êta », note /h/ dans certaines cités, dont Athènes, et un *e* long ouvert dans l'alphabet ionien

¹⁹ Il est important de souligner que, si nous n'avons pas de raison de penser que l'esprit doux n'est pas apparu en même temps que l'esprit rude, et que les deux signes ont toujours été conceptualisés en opposition, la pratique des papyri en revanche distingue nettement les deux : l'esprit doux est logiquement beaucoup moins souvent employé que l'esprit rude, et presque toujours pour distinguer une paire minimale (Fournet 1999, p. 30).

²⁰ Par ex. *GG* i.iii 125.33, 131.33, interpolation dans [Arc.] (216. 4–11), etc.

²¹ On peut se référer sur cette question à Thumb (1888), Lejeune (1949), Schmitt (1952), Threatte (1980), Jeffery (1990).

employé sur la côte d'Asie mineure ainsi que quelques autres cités²². Au cours de la période classique, on constate un usage de plus en plus fréquent de symboles de l'alphabet ionien dans les cités continentales. Celui-ci se distingue de l'alphabet attique en particulier par la forme de certaines lettres, l'apport de trois nouveaux signes (Ξ = [ks], Ψ = [ps], Ω = *o* long ouvert), et la valeur vocalique de H. Pendant la période d'extension de l'alphabet ionien, les deux valeurs de H, aspiration et *e* long ouvert, coexistent parfois dans le même texte, avant que la deuxième ne se généralise à tout le monde grec entre 450 et 350 (Lejeune 1949, p. 9). L'alphabet ionien est enfin complètement adopté par les cités grecques vers la moitié du IV^e s. av. J.-C. ; à Athènes, la transition est entérinée assez tôt, par la réforme d'Euclide en 403/2. Quelques cités (Tarente, Métaponte, Héraclée, Cnide...) adoptent alors pour noter /h/ le symbole \vdash , mais son usage reste isolé. C'est ce symbole qui est repris un siècle plus tard, à Alexandrie, comme symbole diacritique de l'aspiration. À partir de la moitié du IV^e s., donc, la majorité des cités grecques ne note plus /h/.

3.2. Pourquoi les Grecs abandonnent-ils le signe pour /h/ ? Arguments pratiques

La question « pourquoi les Grecs abandonnent-ils la notation de /h/ ? » recoupe donc en bonne partie cette autre question : « pourquoi les Grecs adoptent-ils l'alphabet ionien ? ». Plusieurs raisons extérieures à l'aspiration justifient cette adoption. L'alphabet ionien aurait été considéré comme un alphabet de prestige, associé à la tradition épique d'Homère, à la prose scientifique des présocratiques ioniens et plus tard à la prose historique d'Hérodote (Lejeune 1949, p. 15 ; Colvin 2007, p. 65-66). L'alphabet ionien présentait en outre l'intérêt d'avoir été fixé et standardisé très tôt en tant qu'alphabet officiel de l'Ionie orientale, et d'être donc plus stable que les différents alphabets épichoriques de Grèce continentale. Enfin et surtout, il offrait une notation plus fine des distinctions phonémiques du système vocalique. Au cours de l'époque classique, le grec attique atteint un stade dans lequel il possède pas moins de six voyelles moyennes : *e* bref, *e* long fermé et *e* long ouvert à l'avant, *o* bref, *o* long fermé et *o* long ouvert à l'arrière. À Athènes, les trois voyelles d'avant étaient notées par le symbole E, et les trois voyelles d'arrière par O. L'alphabet ionien, avec ses symboles spéciaux pour les voyelles moyennes ouvertes H et Ω , permettait donc de réduire de manière appréciable la confusion graphique dans la notation des distinctions vocaliques.

Il existait donc de très bonnes raisons extérieures à l'aspiration pour adopter l'alphabet ionien. L'abandon d'une notation pour /h/ était l'unique perte occasionnée par le passage au nouvel alphabet. On sait par ailleurs qu'au cours de leur transmission, les alphabets anciens ont tendance à être adoptés en bloc : les abécédaires conservent longtemps des symboles dont la langue cible n'a pas l'usage, et l'on n'ajoute que parcimonieusement de nouveaux symboles pour mieux correspondre à la phonologie de cette dernière. L'aspiration, de ce point de vue, aurait été une perte considérée comme négligeable dans le passage à un alphabet plus pratique.

3.3. Arguments « grammaticaux »

Pourtant, d'autres indices permettent de supposer que ces arguments extérieurs à l'aspiration ne sont pas les seuls responsables de l'abandon de la notation de /h/. Tout d'abord, on sait que le passage à l'alphabet ionien ne s'est pas fait sans quelques doléances ; nous avons gardé la trace de harangues que le promoteur de la réforme, Archinos, aurait dû prononcer pour justifier l'adoption de Ξ ([ks]) et de Ψ ([ps]), de fait plutôt inutiles (Usener 1912-13 [1965], p. 175-6). Pour le changement de valeur de H, en revanche, et bien que ce soit l'unique perte engendrée par le nouvel alphabet, il semble que la réforme ait été acceptée sans protestation. À y regarder de plus près, on constate même que H à valeur vocalique est le premier des symboles de l'alphabet ionien à avoir été adopté, bien avant la réforme de l'alphabet (Threatte 1980, p. 41-44). Thumb (1888) et Wachter (1991) y voient une manifestation de la nature ambiguë de /h/ dans le système grec. Cependant, il existe une explication plus pragmatique : H étant le seul symbole commun aux deux alphabets à avoir une

²² Une troisième valeur de H, [he], est également attestée de manière sporadique (cf. Lejeune 1949, Schmitt 1952, Wachter 1991).

lecture différente, il n'est pas étonnant que les Athéniens, s'ils lisaient fréquemment des textes en alphabet ionien, aient confondu les deux valeurs du signe de manière précoce (Threatte 1980). La notation ionienne de *o* ouvert, par contraste, supposait l'ajout d'un graphème et donc une décision plus audacieuse. Ce qui importe ici, c'est le constat que la perte d'un moyen de noter /h/ n'a nullement été ressentie comme un manque à gagner par les Athéniens.

Un autre indice provient du *Cratyle* de Platon. Dans ce dialogue, Platon mentionne et décrit de nombreux sons du grec, mais fait une impasse totale sur /h/. On le voit notamment lorsque Socrate explique à Hermogène que le nom d'Héphaïstos, le dieu forgeron ([hēp^haistos]), est formé de l'adjectif *p^haistos* « brillant » auquel on ajoute « éta »²³.

(5) « Φαῖστος » ὄν, τὸ ἦτα προσελκυσάμενος (Crat. 407 c)
« Phaïstos (brillant), avec adjonction de l'ê » (trad. L. Méridier)

Pour Platon donc, il n'y a qu'un « élément » de différence entre [hep^h-] et [p^h-] : il raisonne dans le nouvel alphabet, dans lequel effectivement le nom du dieu ne diffère de l'adjectif que par un symbole graphique, H = [ē], et non dans l'ancien, dans lequel *hep^haistos* se distinguait de *p^haistos* par deux graphèmes, HE. Pourtant, Platon connaît bien l'ancien alphabet attique : il avait une vingtaine d'années lors de la réforme, et il mentionne explicitement l'ancien emploi polyvalent des symboles E et O (Crat. 426 c). Son silence sur l'aspiration est donc étonnant. Peut-on faire l'hypothèse que déjà au IV^e s. av. J.-C., l'aspiration était considérée comme un son à part, une « prosodie » ?

De l'activité grammaticale de cette époque, nous savons malheureusement très peu de choses. L'on sait simplement que les classifications phonétiques déjà élaborées que l'on trouve chez Platon et Aristote renvoient à l'activité de spécialistes des rythmes (Crat. 424 b-c) et de métrique (Poét. 1456 b 34 ci-dessous). Or, de tels spécialistes connaissent nécessairement les propriétés de « transparence » de /h/ : ils savent qu'il ne compte pas dans la scansion des temps forts et des temps faibles du vers. Il est donc tout à fait plausible que, dès le V^e s., alors que l'aspiration était encore notée par un graphème à Athènes, elle ait déjà été analysée et enseignée comme un son à part, une « prosodie ».

La confrontation de deux passages d'Aristote cependant permet de nuancer cette affirmation²⁴. Dans un passage abondamment cité de la *Poétique* (1456 b 31-34), celui-ci démontre une connaissance poussée des différents « traits » qui caractérisent les *stoikheia* :

(6) Les différences tiennent ici à la forme de la bouche et au lieu du rapprochement, à la présence ou à l'absence d'aspiration, à la longueur ou à la brièveté, et en outre à l'intonation aiguë, grave ou intermédiaire. L'examen de ces questions a sa place dans les traités de métrique. (trad. R. Dupont-Roc et J. Lallot 1980)

Cinq propriétés des éléments sont individualisées : la forme de la bouche, que l'on peut rapprocher du mode d'articulation ; le lieu d'articulation ; l'aspiration ; la longueur vocalique ; le ton. Le vocabulaire grammatical en usage chez les grammairiens postérieurs est déjà en place : l'aspiration est appelée *dasutēs*, la non aspiration *psilotēs*, sans qu'aucune explication n'en soit nécessaire. Les trois parties de la « prosodie » pour Hérodien – aspiration, longueur vocalique et ton – sont donc déjà isolées à l'époque d'Aristote, mais semble-t-il pas encore regroupées ensemble dans une catégorie différente, qui s'opposerait aux « éléments » en tant qu' « accidents du son ». Dans un autre passage, *Métaphysique* (1014 a 30), Aristote explique qu'on peut diviser un mot, puis une

²³ Le texte est postérieur à la réforme de l'alphabet : en vertu du principe acrophonique, le nom de la lettre ne peut pas commencer par /h/, mais par la voyelle longue mi-ouverte qu'elle symbolise désormais. Nous ne connaissons pas d'attestation du nom de la lettre avant ce passage.

²⁴ Nous nous appuyons sur ce point sur Belardi (1985, p. 91-97).

syllabe en différentes parties, mais qu'on ne peut pas diviser un « élément » de la même manière : le *stoikheion* est comme de l'eau, toutes ses parties sont homogènes ; il « ne peut plus être divisé spécifiquement en une espèce autre que la sienne » (trad. Barthélémy-Saint-Hilaire - Mathias). Une façon d'interpréter cette distinction est de dire que pour Aristote, les parties constitutives de l'élément ne sont pas ordonnées linéairement dans le temps, contrairement aux parties constitutives de la syllabe. L'aspiration est donc déjà analysée par Aristote comme un « trait » non linéaire, sans que soit déjà faite la distinction alexandrine entre des traits « élémentaires » et des traits « prosodiques ».

L'abandon de l'aspiration au cours de la période classique peut donc être expliquée aussi par une analyse « grammaticale » de l'aspiration : déjà aux V^e-IV^e s., les Anciens voyaient dans /h/ un son spécial, pour lequel l'ordre linéaire de l'alphabet était inadéquat. L'analyse préexisterait, dans ce cas, sinon à la disparition graphique de /h/ du niveau des segments, du moins à sa réapparition au niveau « suprasegmental »²⁵.

Doit-on pousser le raisonnement encore plus loin ? Schmitt (1952) n'hésite pas à employer la notion de « prosodie » comme principe explicatif de l'adaptation de l'« alphabet » phénicien à l'alphabet grec. Dans son raisonnement, l'aspiration n'était pas prise en compte dans la première mouture de l'alphabet grec : le « Schöpfer » de l'alphabet grec, qui voyait dans /h/ une « prosodie » et non un « élément », aurait créé les symboles vocaliques pour noter aussi bien *V-* que *hV-*, en laissant le symbole de la fricative pharyngale sourde, H, vacante dans les abécédaires. Ce n'est que dans un second temps que H aurait été réintroduit dans l'alphabet grec, avec une valeur variable selon les dialectes. Mais son raisonnement pêche par un défaut majeur : si, avant même l'adoption de l'alphabet, on ne voyait pas l'intérêt de noter /h/, pourquoi aurait-on commencé à le noter par la suite ? Il est dangereux de projeter dans la préhistoire du grec, à l'époque indéterminée de l'adaptation de l'alphabet, un fait de langue bien attesté en grec classique mais démenti par nos documents du deuxième millénaire (Lamberterie 2012). Même à l'époque classique, il faut souligner que l'aspiration, tant qu'il existait un signe pour la transcrire, était notée de manière régulière²⁶. Si /h/ est un objet phonologique non linéaire, il n'en est pas moins distinctif. À ce titre, il est significatif que l'abandon de sa notation, quoique accompli sans protestation, ne se soit pas produit spontanément – contrairement, par exemple, à la lettre qoppa pour noter un allophone de /k/ – mais sous l'influence de circonstances extérieures.

Les péripéties graphiques de /h/ illustrent donc successivement ses différentes propriétés phonologiques : l'aspiration est distinctive, donc notée de manière régulière tant qu'un signe est disponible pour elle ; elle est non-linéaire, et c'est parce que l'on sait que sa place n'est pas dans l'enchaînement linéaire des consonnes et des voyelles dans le temps, c'est-à-dire pas non plus dans l'enchaînement linéaire des lettres dans l'espace, qu'on abandonne cette notation sans regret. À partir de cette disparition, une voyelle à l'initiale de mot devait être lue soit « avec » aspiration (*dasus*), soit « sans » aspiration (*psilos*). Dès lors que le besoin de noter /h/ se fait de nouveau sentir, pour résoudre des doutes philologiques sur de vieux termes homériques ou faciliter la lecture dans les textes sans séparateurs de mots, l'opposition binaire de deux signes diacritiques peut émerger naturellement. Ceux-ci s'avèrent, de fait, une excellente représentation de l'objet phonologique /h/, et achèvent de le rapprocher d'autres objets efficacement représentés par des diacritiques, les tons et la longueur vocalique.

4. CONCLUSION

Notre raisonnement nous a donc conduit d'une analyse grammaticale à un fait graphique, puis d'un fait graphique à une analyse grammaticale. L'entrelacs est constant entre l'évolution de la langue

²⁵ Sur la question de savoir si des diacritiques existaient avant le II^e s. av. J.-C., cf. la réponse négative de P. Probert (2006, p. 18-22).

²⁶ Avec le *caveat* mentionné dans le premier paragraphe de la section 3.3.

elle-même, les remaniements de son système graphique et le développement de la pensée grammaticale grecque. À l'époque classique, /h/ est noté comme les autres consonnes du système – ce qu'il a été dans un état antérieur de la langue –, par un symbole propre, H. Cette notation cependant ne convient pas, ou plus, au « phonème non-linéaire » qu'il est devenu. L'abandon de H pour noter /h/ peut être ramené à des considérations pratiques extérieures à l'aspiration, l'attrait de l'alphabet ionien, mais également à une analyse précoce de /h/ comme un « trait », une propriété d'autres éléments plutôt que comme un « élément » *per se*. Cette analyse était énoncée, selon toute probabilité, par les spécialistes de métrique, dans des termes qui nous sont inconnus. Elle se reflète dans la graphie de manière indirecte : le fait que H = /h/ n'ait pas été « spontanément » abandonné, contrairement à d'autres symboles, s'explique par la valeur distinctive de /h/ ; tandis que son abandon définitif entre 450 et 350 av. J.-C. révèle la conscience qu'il ne s'agissait pas d'une consonne comme les autres. L'aspiration – et son absence – réapparaît chez Aristote dans la liste des traits constitutifs de l'« élément », sans que la partition des traits « prosodiques » - ton, longueur vocalique et aspiration – soit encore attestée avec certitude. Cette partition apparaît un siècle plus tard, à Alexandrie, où création des diacritiques et théorisation des « prosodies » procède sans doute d'un même mouvement de rationalisation des études philologiques. Alors que /h/ disparaît de la langue, sa notation dans la transmission des textes classiques se développe. Elle aboutit à un système original, qui rend compte à la fois de la distinctivité et de la non-linéarité de l'aspiration, et dont l'efficacité a permis sa transmission jusque dans nos éditions modernes. À terme, l'histoire graphique de /h/ donne raison aux Anciens : l'écriture est bien la manifestation, la *re-présentation* au sens plein du terme, de la nature même des sons du langage.

BIBLIOGRAPHIE

- [Arcadius] = SCHMIDT (1860) *Epitomē tēs katholikēs prosōdias Herōdianou*, Jena, Mauke.
- ALLEN, William Sidney ([1968] 1987) *Vox Graeca : a guide to the pronunciation of Classical Greek*, 3e édition, Cambridge, Cambridge University Press.
- ALLEN, William Sidney (1973) *Accent and rhythm : prosodic features of Latin and Greek: a study in theory and reconstruction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ARISTOTE, *Métaph.* = *La Métaphysique*, trad. Jules BARTHÉLÉMY-SAINT-HILAIRE [1879], revue par Paul MATHIAS [1991], nouv. tirage 1997, Paris, Pocket.
- ARISTOTE, *Poét.* = *La Poétique*, trad. Roselyne DUPONT-ROC et Jean LALLOT (1980), Paris, Seuil.
- PSEUDO-ARISTOTE, *Les réfutations sophistiques* = trad. Louis-André DORION et Jacques BRUNSCHWIG (1995), Presses de l'Université Laval, Vrin.
- BELARDI, Walter (1985) *Filosofia, grammatica e retorica nel pensiero antico*, Rome, Edizioni dell'Ateneo.
- BIVILLE, Frédérique (1990) *Les emprunts du latin au grec. Approche phonétique. I. Introduction et consonantisme*, Louvain-Paris, Peeters.
- COLVIN, Stephen (2007) *A Historical Greek Reader: Mycenaean to the Koiné*, Oxford, Oxford University Press.
- DESBORDES, Françoise ([1988] 2007) « La prétendue confusion de l'écrit et de l'oral dans les théories de l'Antiquité », *Idées grecques et romaines sur le langage*, préface de Marc BARATIN, textes réunis par Geneviève CLERICO, Bernard COLOMBAT et Jean SOUBIRAN, Lyon, ENS Éditions, 297-305. 1^e édition *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS, 27-33.
- FOURNET, Jean-Luc (1999) *Hellénisme dans l'Égypte du VI^e siècle : la bibliothèque et l'oeuvre de Dioscore d'Aphrodité*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale.
- GG = Lentz, August (éd.) (1867) *Grammatici Graeci*, Stuttgart, Teubner.
- GOLDSMITH, John (1976) *Autosegmental phonology*, thèse non publiée, MIT.
- GOLDSMITH, John A. (1990) *Autosegmental and metrical phonology*, Oxford, Basil Blackwell.

Adèle Jatteau

- JEFFERY, Lilian H. (1990) *The Local Scripts of Archaic Greece: a Study of the Origin of the Greek Alphabet and its Development from the Eighth to the Fifth Centuries B.C.*, Oxford, Clarendon Press.
- KEHREIN, Wolfgang (2002) *Phonological representation and phonetic phasing: affricates and laryngeals*, Tübingen, M. Niemeyer.
- LALLOT, Jean (1989) *La grammaire de Denys le Thrace*, Paris, CNRS.
- LAMBERTERIE, Charles de (2012) « Sur un anthroponyme héroïque du grec ancien (hom. Ἀμυθάων, myc. *a-mu-ta-wo*), avec un excursus relatif à la famille du verbe ἔχω et à la loi de Grassmann », *Revue des Études Grecques*, vol. 125 / 2, 341-364.
- LEJEUNE, Michel (1949) « En marge d'inscriptions grecques dialectales. VI, Sur l'extension de H pour noter *e* long », *Revue des Études Anciennes*, 6-15.
- LEJEUNE, Michel (1972) *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, Klincksieck.
- LSJ = LIDDELL, Henry George et SCOTT, Robert ([1949] 1996). *A Greek-English Lexicon*, 9^e édition révisée par Henry Stuart JONES et Roderick MCKENZIE avec un supplément, Oxford, Oxford University Press.
- MATTHEWS, Peter (1990) « La linguistica greco-latina », Giulio C. Lepschy (éd.), *Storia Della Linguistica*. Bologne, Il Mulino, 187-292.
- MILLER, D. Gary (1994) *Ancient Scripts and Phonological Knowledge*, Amsterdam, John Benjamins.
- PLATON, *Crat.* = *Œuvres complètes. Tome V. 2e partie, Cratyle*, trad. Louis MERIDIER (1961), Paris, Les Belles Lettres.
- PROBERT, Philomen (2003) *A New Short Guide to the Accentuation of Ancient Greek*, Londres, Bristol Classical.
- PROBERT, Philomen (2006) *Ancient Greek accentuation : synchronic patterns, frequency effects, and prehistory*, Oxford, Oxford University Press.
- PROBERT, Philomen (à paraître) « Ancient Theory of Prosody », Antonios RENGAKOS, Franco MONTANARI, Stephanos MATTHAIOS (éd.), *Brill's Companion to Ancient Scholarship*, Leiden, Brill.
- SCHMITT, Alfred (1952) *Der Buchstabe H im Griechischen*, Münster, Aschendorff.
- SCHWYZER, Eduard ([1939] 1990) *Griechische Grammatik. I. Band. Allgemeiner Teil, Lautlehre, Wortbildung, Flexion*, Munich, Beck.
- THREATTE, Leslie (1980) *The Grammar of Attic Inscriptions. I. Phonology*, Berlin-New York, Walter de Gruyter.
- THUMB, Albert (1888) *Untersuchungen über den "spiritus asper" im Griechischen*, Strasbourg, Trübner.
- USENER, Hermann ([1912-13] 1965) *Kleine Schriften*, Osnabrück, O. Zeller.
- VELSEN, Arthur von (éd.) (1853) *Tryphonis grammatici Alexandrini fragmenta*, Berlin, Nicolai.
- WACHTER, Rudolf (1991) « Abbreviated Writing », *Kadmos* 30, 49-80.

**THE NATURAL HEBREW ALPHABET ACCORDING TO FRANCIS MERCURY VAN
HELMONT**

Camiel Hamans

Université Adam Mickiewicz Poznań, Pologne
Département de langue néerlandaise et afrikaans (Afrique de Sud)

RÉSUMÉ : Dans cet article nous examinons l'ouvrage de François Mercure van Belmont (1667) consacré au caractère naturel de l'alphabet hébreu devant permettre aux sourds d'apprendre à parler. Son essai s'oppose à la philosophie hermétique et aux idées linguistiques en vigueur à l'époque aux Pays-Bas. On prêtera une attention particulière aux observations phonétiques tout à fait intéressantes effectuées par Van Belmont.

MOTS-CLÉS : Alphabet hébreu, la tradition hermétique, l'enseignement des sourds à parler, observations phonétiques

ABSTRACT : This paper discusses the work of Francis Mercury van Belmont (1667) on the natural character of the Hebrew alphabet, by which he aimed at teaching the deaf to speak. His essay is placed against the hermetic philosophical background of his days, as well against the linguistic ideas prevailing in the Low Countries of his days. Special attention is given to the valuable phonetic observations of Van Belmont.

KEY WORDS : Hebrew alphabet, hermetic tradition, teaching the deaf to speak, phonetic observations

The natural Hebrew alphabet according to Francis Mercury van Helmont

1. INTRODUCTION

In 1667 Franciscus Mercurius [Francis Mercury] van Helmont (1614-1698) published a booklet *Alphabeti vere naturalis hebraici brevissima delineatio quae simul methodum suppeditat, juxta quam qui surdi nati sunt sic informari possunt, ut non alios saltem loquentes intelligent, sed & ipsi ad sermonis usum perveniant*, which title has been translated into English in a contemporary source as *A Most Compendious and truly Natural Draught of the Hebrew Alphabet, which at the same time furnishes a method whereby those who are born deaf may be so informed that they may not only understand others speaking but also may themselves arrive at the use of speech* (Coudert 1999, p.59).

In the same year and in the same small German place Sulzbach a German edition of the same work came out, translated by the Hebraist and Christian Kabbalist Christian Knorr von Rosenroth. Thirty years later Van Helmont's work, nowadays generally known as *The Alphabet of Nature* or more correct *A Short Sketch of the Truly Natural Hebrew Alphabet* (Coudert 1999, p.59 & Van Helmont 2007), was still considered to be so important that a Dutch edition was published, together with a manual of J.C. Amman, the Swiss-Dutch physician, phonetician (Jongeneelen 1994) and founding father of the education of the deaf, in which Amman did not suggest a sign language, as is common nowadays, but a system of lip reading.

Several years after his death his friend Leibniz described Van Helmont and this booklet in an essay of 1711:

I believe there is a reference...to the late Mr. van Helmont, the younger, who was a prisoner of the Inquisition at Rome and who took it into his head, in his solitude, to examine the function of the organs in pronouncing letters and thought he had found how these characters are formed. I have known the same person unusually well, and I must do him the justice of saying that...his conduct was without reproach, his actions were full of charity and disinterestedness. Except for certain chimeras which remained with him from the impressions of his youth like a hereditary illness, he was an excellent man whose conversation was very instructive to all who could benefit from it. His works reveal only that part of him which was least praiseworthy.¹

Although Leibniz makes a single reservation, he highly appreciated Van Helmont and his work, as is also clear from the epitaph he wrote after Van Helmont's death (Brown 1997, p.110). However, it may look strange that a person as Van Helmont who apparently believed to have found a magical force in the Hebrew alphabet so that it could be used to teach the deaf to speak, was held in high esteem by a rational philosopher such as Leibniz, one of the fathers of modern logic. Before we will turn to this aspect, first a few words about Van Helmont and his background.

2. ALCHEMIST, PHYSICIAN AND NATURAL PHILOSOPHER

Francis Mercury van Helmont was born in Vilvoorde², a little Flemish town in the shadow of Brussels as son of Jean Baptist van Helmont (1579-1644), a world famous physician, outstanding iatrochemist and a follower of Paracelsus, and thus an anti-Galenic in his medical practices. J.B. van Helmont's work and ideas became so influential that a term 'Helmontianism' for a more purified and more radical form of 'Paracelsianism' was introduced (Elmer 2004, p.108). He was an alchemist and also founded a discipline that has

¹ Translation by Leroy E. Loemker (1956), quoted from Merchant (1979, p.172).

² See for full biographical details Coudert (1999) and Brown (1997) and also Sherrer (1938). Most of the biographical information given here goes back to Brown (1997) and Coudert (1999).

Camiel Hamans

been called ‘pneumatic chemistry’, in which field he introduced and coined the word *gas*, that he derived from the Greek *chaos*. Van Helmont sr. had little liking for the standard education of his days and therefore kept his son at home and taught him himself. Later on Francis used to assist his father in his experiments.

After his father’s death Francis went to Amsterdam where he published his father’s writings and met among others Franciscus van den Enden, teacher and friend of Spinoza (Israel 2001, p.170). In the Netherlands he also met members of the German nobility, especially the Palatine family who lived there in exile. This brought him to a career as a diplomat. For years he travelled through Europe as an emissary of German noble men and women. On his way over the continent and to England he met several still famous scholars, philosophers and religious leaders. He met the English king, was friends with such opposite figures as Locke and Leibniz, who corresponded via him, made friends in the Royal Society, was befriended with the Cambridge Neo-Platonist Henry More, collaborated with Quakers, was a member of a Rotterdam-based group of free thinkers the “Latern”, in which among others Pierre Bayle played a role, and planned a translation of a book by Comenius. His frequent travels gave him the nickname of a ‘scholar gipsy’(Brown 1997, p. 7, Merchant 1979, p.171) or ‘wandering eremite’(Coudert 1999, p.21).

Francis Mercury van Helmont was so successful as a diplomat that he received a Patent of Nobility from the Austrian Emperor Leopold in 1658, which made him a baron. Alongside his activities as a diplomat he was practicing as a physician, in which quality he had such a good name that the British Neo-Platonist philosopher Lady Anne Conway invited him to become her court physician.

3. INQUISITION

Nevertheless he managed to end up in prison. It happened in the days he stayed at the court of Christian August, Count Palatine of Sulzbach, with whom he collaborated to modernize the county. Sulzbach just struggled to overcome a period of religious animosity and persecution. Christian August and his main advisor Van Helmont worked on religious tolerance and therefore as well as for economic reasons, they invited foreign craftsmen to come to Sulzbach, especially people who were persecuted elsewhere; among them also Jews. Van Helmont advised the sovereign to give up luxury and to introduce the study of Hebrew. This was to the chagrin of the neighbouring Roman Catholic counts, princes and archbishop and so they convinced Rome to accuse Van Helmont, although officially he was a Roman Catholic. He was sent to Rome where he spent eighteen months in the dungeons of the Inquisition (1661-1663). Part of the indictment was Van Helmont’s ‘Judaism’.

In the cell he wrote his *Alphabet of Nature*, as the frontispiece to the *Alphabeti vere naturalis Hebraici brevissima delineatio* shows: a man sitting in front of a mirror and a blank sheet of paper, measuring the opening of the mouth with a pair of compasses and keeping a pencil prepared in his other hand.

Some of Van Helmont’s German noble friends applied so much pressure to the Inquisition that he was released and could bring the manuscript with him to Sulzbach, where he continued to be an advisor to Christian August for some time. Shortly after he was back at the court of Sulzbach, Van Helmont invited the protestant scholar, alchemist, statesman and Cabbalist Christian Knorr von Rosenroth to join him. In 1668 Knorr became ‘Hoffkanzleirat’, Chancellor, of Count Christian August. Knorr stimulated Van Helmont to publish his work, produced an introduction to the *Alphabet* and translated the whole work into German. The two 1667 editions were printed by a press financed by Christian August, Knorr and Van Helmont together.

The natural Hebrew alphabet according to Francis Mercury van Helmont

4. HERMETIST AND CABBALIST

Unlike Van Helmont who published relatively little, Knorr was a very productive author. In 1667/8 he published, with the assistance of Van Helmont, the *Kabbala denudata*, a collection of basic esoteric treatises in which he included a dialogue written by Van Helmont and which was published separately in 1682 in English as *A cabbalistic dialogue* and that is still seen as an important Hermetic, Cabbalist text³.

From all this we may conclude that Van Helmont, just as Knorr, can be described as a natural philosopher with a penchant for Hermetic and Cabbalist ideas. As is well known Hermetism – from Hermes Trismegistos, Thrice-Greatest Hermes, the Greek name for the Egyptian God of wisdom and script, Toth – is a religious philosophy that is said to originate in Hellenistic Egypt of the third century AD. The hermetic texts and knowledge, that were lost, were found back in the Renaissance. Centre of this philosophy is the idea that there once was an original ancient wisdom, which revealed all mysteries, the so called ‘prisca theologica’. This knowledge, that would end all quarrels, including all religious disputes, and would answer all questions, is hidden behind the visible reality.

The Kabbalah is a Jewish esoteric discipline that resembles Hermetism. The Kabbalah is believed to preserve wisdom and traditions that go back to Mozes or even before and predates all world religions. An important feature of Kabbalah is that all letters, numbers and words of the Old Testament have a covered meaning. The Hebrew letters are the ‘building blocks’ of the universe according to the Cabbalist Naphtali ben Jacob Bacharach (Van Helmont 2007: XXIX). By deciphering these letters one should be able to find the real but obscured truth. There are special methods to reveal the wisdom that is hidden behind the visible text.

With respect to such a hidden reality behind the visible world there is a considerable overlap between Hermetism and Kabbalah. Moreover, both philosophies share many ideas with Neo-Platonism, that became very popular again in the Renaissance and immediately after. The point that these ‘schools’ have in common is that the universe may be considered a book that can be ‘read’ and of which its creator can be found by contemplating his creation.

5. ALPHABET

The Alphabet of Nature is an essay that aims at several goals, as the full title says. Three important aspects of the book can be distinguished:

- it is a method to teach the deaf to speak and understand
- it is a description of the uncorrupted, natural alphabet of Hebrew
- it is a natural philosophical treatise on the origin of human language.

These three aspects are interconnected and have a logical relation to each other.

Since Hebrew is the holy language in which the nature of the creation has been expressed, Hebrew embodies the essence of the things in the world. Accordingly Hebrew letters must have a natural or essential relation with the things they represent. Letters represent sounds. Sounds are produced by the human speech organ, especially by the movements of the tongue. So, the letters of the original uncorrupted Hebrew alphabet mirror the movements of the tongue. As an aside: Van Helmont is well aware of the other articulatory features that play a role in the production of speech sounds, but according to him the tongue movements are the most important.

Because Hebrew letters symbolize and reproduce the essential features of the consonants and vowels, somebody who wants to analyze speech sounds may do such by analyzing the letters.

³ See: [//www.digital-brilliance.com/contributed/Karr/VanHelmont/fmvhCabDial.pdf](http://www.digital-brilliance.com/contributed/Karr/VanHelmont/fmvhCabDial.pdf)

Camiel Hamans

People who cannot speak may be instructed how to use their speech organ and especially their tongue by showing them the drawings of the movements, which are the letters. Thus, in this way a deaf man can be taught to speak and understand, via a form of lip reading. Van Helmont, who is not only a theoretician, but also a man who experiments, claims he has taught a deaf musician to speak and understand in three weeks. Later he also picked up Hebrew.

6. CREATION

According to the fifth of the seven dialogues of Van Helmont's *Alphabet of Nature*, language has a creative power, which is the result of the process of breathing. The air one breathes in is absorbed in the whole body. In the lower abdomen the air gets mixed with semen. When speaking, air filled with semen, which has reproductive creative power, escapes through the mouth.

Therefore air without semen or with only a little bit sounds weak, as in the case of children and this is, according to Van Helmont, why children and eunuchs have problems in pronouncing [r]. Letters have a natural meaning. The meaning of [r] is that of reproduction. Young boys have not yet reproductive power, so they faint when they have to produce the corresponding sound (Van Helmont 2007, p.81).

The idea that language not only had a creative power at the moment Adam had to name the animals in Paradise (Genesis (2:19-20)), but still has, is an hermetic element in his theory. After all, human beings are provided with divine power according to hermetic theory. Hermetics consider the human being as a mortal God, just as they see the heavenly God as an immortal human being (Schilt 2013, p.139).

The creative power of language is best expressed in Genesis (2: 19-20) itself. In Van Helmont's interpretations these verses read as a process of creation.

He did not believe the animals existed until Adam named them; before that time they were simply ideas in his mind. By imposing names on the thoughts in his mind, he brought the animals into physical existence, "because," as Van Helmont says, "to call Things by their names is to give them nature" (Van Helmont 2007, p.XVII).

Thus for example, when a horse was brought before Adam and he said *sus* (the Hebrew word for horse), he expressed the essence of "horseness" (Van Helmont 2007, p.XVII).

The quotation in this citation comes from Van Helmont's last 'publication', *Quaedam praemeditatae & consideratae Cogitationes super Quator priora Capita Libri Primi Mosis, Genesis nominate* (1697), a commentary on the first books of the Old Testament, ghost written for Van Helmont by Leibniz, which shows that the distance between more esoteric and more main stream philosophers was rather small in these days. At least smaller than this gap is nowadays. There was a daily forth and back circulation of ideas between the different schools of thought. Moreover, the term 'monad', that is so characteristic for the philosophy of Leibniz originates in the works of the hermetic natural philosopher Van Helmont and the Neo-Platonist Lady Conway (Merchant 1979, p.170).

This last book is not the only publication of Van Helmont which in fact is produced by somebody else. Van Helmont loved to discuss difficult philosophical questions with his friends and acquaintances. Some of them were so kind to write down and publish these exchanges of views under Van Helmont's name. Most of these works appeared in the form of Socratic dialogues.

The natural Hebrew alphabet according to Francis Mercury van Helmont

7. PARADISE

Van Helmont believed that Hebrew, originally, was natural and divine, but the language was corrupted in the course of the history, whereby the wisdom inherent in the language was lost or forgotten. It was his aim to reconstruct the original language and the original symbols and so to reveal the forgotten wisdom again, by which he could achieve his ultimate aim and that was to make peace. He thought he could start discovering the covered truth by analyzing the name, the form and the sound of the letters.

Van Helmont was not the only scholar who believed in a lost Paradise that could be retrieved by analyzing language. In the Low Countries, and not only there, this was a hot topic in the 16th and 17th century. Although Van Helmont travelled extensively and although much of his work was published in England, the centre of his intellectual activities were the Netherlands:

the Netherlands were his base, in so far as he had one. (...) In his own person he epitomized the role of the Netherlands as the crossroads of North European culture in the seventeenth century (Brown 1997: 97).

When he worked during the 1670s as personal physician to Lady Anne Conway, Van Helmont was ridiculed in a satirical pamphlet published in London under the title *London's plague from Holland* (Brown 1997, p.98). So a short comparison of his work with that of a few Dutch and Flemish scholars is in place here. In this way one may see whether Van Helmont's ideas are original or do belong to the mainstream of his days.

The idea of a lost Paradise, or a lost pre-historic Golden Age, as described by Virgil in his 4th Eclogue, is common place among humanist scholars. Simon Stevin, the well known Dutch engineer, mathematician, hermetic natural philosopher and propagator of the vulgar tongue, firmly believed in it. Just as Van Helmont he thought that one could find back the lost wisdom of these days by analyzing language.

However, in his *Uytspraeck van de Weerdicheyt der Duytsche Tael* (1586) he claimed that it was not Hebrew that was the original language, but that the language in which all the wisdom could be found was Dutch. Therefore this language is the most suitable for expressing the true knowledge. Because of its ease of word formation Dutch is the best language to express newly found conceptions in. Stevin's work was very influential and that is why in modern Dutch the words for 'mathematics', 'geometry' etc. still differ from international standards. In modern Dutch self explanatory terms such as 'wiskunde' en 'meetkunde' are still in use. (Van Hal 2010, p.133 & Schilt 2013, p.135-138).

In this respect Stevin followed Goropius Becanus, a physician and polyhistor, who studied the history of Antwerp and 'proved' that Dutch was the language of Paradise in his *Origines Antwerpianae* (1569). This idea that the own language is the original and best language is not typically Dutch. Not only almost all major Western languages have been considered to be the first language, but also other national tongues. So, Laurentius Petri Gothus (1559) claimed that Swedish must be the original language, Stanislaus Hosius (1584) was convinced that the first language was a Slavic tongue and the militant Polish Jesuit Piotr Skarga (1577) defended the idea that Polish is the language of creation (Swiggers 1984, p.17 & 27.n5).

8. SCYTHIAN

In the Low Countries there were more authors who defended a special place for their own native language, but most of them did not claim that their native tongue, Dutch, was the oldest

Camiel Hamans

and original language. According to scholars such as Mylius (1611), Schrieckius (1614), the famous specialist on international justice Hugo Grotius (1617, 1642, 1644 & 1655), Elichman (1636 & 1640), Saumaise (1643) and especially Boxhorn (1647 & 1650) Dutch belonged to a very old group of languages, called Scythian by some of them, which had a similar status and age as Hebrew, but did not originate in Hebrew (Droixhe 2002, p.150-161 & Van Hal 2010: , p.209-399). Hebrew, as the language of the Old Testament, had a certain extra status, but it was not necessary the mother of all the other languages nor was there a necessary natural relation between this language and the real world. Quite a few of these scholars defended a conventional relation between language and the world it describes.

On the other hand Schrieckius added a treatise on the Hebrew alphabet to his text when he published his 1614 Dutch book in Latin in 1615. He made a comparison between the Hebrew alphabet and the ‘Celtic’ letters that corresponded with the Hebrew symbols. Since according to Schrieckius languages such as Hebrew and Scytho-Celtic have a natural relation with the things in the world, there should be a relation between the two set of letters as well. The elements in the real world are the same; so the form of the letters that symbolize the things in the world should also show a correspondence. In Schrieckius’ opinion the ‘Celts’ descend from the Scythes and live all over Europe. Their language, which replaced Hebrew after Babel, he calls Scythian, Scytho-Celtic but also Belgica or Teutonica. (Swiggers 1984, p.19 & 28 n.2).

Grotius (1642 & 1644), who in the tradition of Stevin highly praised his mother tongue, still saw Hebrew as the oldest language following the tradition established by the Church fathers Jerome and Augustine. He tried to prove that the American Indians descended from Germanic colonizers. Therefore their language had to show traces from the first human language, Hebrew. The Dutch geographer Johannes de Laet (1643 & 1644) criticized Grotius seriously and showed that the languages of the native American Indians have no relation whatsoever with languages such as Hebrew, Latin, Greek or the modern languages of Europe. (Van Hal 2010; p.299-333).

In reaction to the unpleasant discussion between Grotius and De Laet the French theologian Isaac La Peyrère, who happened to know Grotius and Saumaise personally, published his sensational book *Praeadamitae* (1655), which appeared in Amsterdam. In this study La Peyrère argues that there must have lived people before Adam.

9. TRADITION

Of all these discussions one does not find any trace in Van Helmont’s treatise. He stays in line with the traditions that claim that that there once was a Golden Age, that Hebrew is the original language and that there is a natural relation between names – words and other linguistic elements – and the real world, just as one of the opponents in Plato’s *Cratylus* states.

Van Helmont was not the only one who believed that Hebrew was of a special nature. Francis Lodwick, a Flemish merchant living in London and an active member of the Royal Society, also showed interest in the sounds of Hebrew letters (Lodwick 2011, p.119). Lodwick, an active language planner and involved in all kinds of universal language schemes – in 1647 he designed a real character, a kind of a universal alphabet, and in 1652 he developed a philosophical universal language scheme on a numerical basis (Hamans 1975, Lodwick 2011 & Smith 2011) – used invented, abstract symbols for the radices of his universal alphabet, but showed real interest in the sound of Hebrew and Arabic, because it could help him in finding the best letters for his universal alphabet. His colleague language planners George Dalgarno and Bishop Wilkins – their essays appeared in 1661 and 1668 respectively – considered

The natural Hebrew alphabet according to Francis Mercury van Helmont

Hebrew the best fit for a universal character because of the supposed fewest figure of radical words (Lodwick 2011, p.21).

10. PHONETICIAN

In another respect Van Helmont fits into the tradition as well. This is the stress he puts on the education of the deaf with respect to language. Language philosophers from Descartes till Kant, especially Diderot and Condillac, also used the deaf and mute to discuss the nature of language (Ricken 1994 & Ehram 2012). Although Van Helmont suggests that he is more interested in teaching the deaf how to speak and understand, actually the deaf musician of Sulzbach, who managed to learn language via Van Helmont's method is more an instrument to prove Van Helmont's ideas about the nature of the language than a patient who may be cured. The other philosophers take a similar position.

Joh. Conrad Amman, the founding father of the real education of the deaf, showed a more practical interest in his *Surdus Loquens* (1692), the essay that was published together with Van Helmont's *Alphabet of Nature* in a Dutch translation in 1697. Amman realised that the same letter may be pronounced differently in various dialects. This brought him to the idea that one should abstract from the actual realization and should concentrate on an 'ideal' pronunciation, in a way a precursor of the later concept of the phoneme. Amman also concluded that the number of simple sounds and movements is very restricted. In all the languages he had seen the maximum turned out to be 24. Moreover, in most languages only a very few of the 24 letters/sounds fail, but the way the 'ideal' letters sound in the various languages may differ considerably. In some languages the sounds are produced a bit more closed, or sound somewhat more harsh or louder (Jongeneelen 1994, p.8-9). Amman's 'ideal' letters can be symbolized by Van Helmont's alphabet of nature. So it is not a coincidence that the two essays are published together. The teacher of the deaf may restrict himself to the teaching of Van Helmont's alphabet of nature (Jongeneelen 1994, p.8).

Moreover, Van Helmont himself can be seen as a phonetician (Klijnsmit 1996). The way he observes the articulatory movements of the speech organ to describe the nature of the Hebrew letters is doing phonetics in a way. In this respect Van Helmont fits very well in the tradition of the Hebrew grammarians. Whereas early grammarians of other languages usually concentrate on morphology and some syntax as was common in the Latin tradition, the Hebrew linguistic tradition deals mainly with articulatory phonetics. The influence of the Hebrew grammatical tradition on the existing Latin tradition led to a considerable innovation, as Kessler-Mesguich (1996, p.88) shows.

Although Van Helmont's ideas fit into most of the contemporary traditions and although he is seen by a fine scholar and good physician as Amman as somebody who has enriched the world with his ideas, not everybody took him seriously. The Hebraist Joh. Jacobi Schudt called Van Helmont's ideas ridiculous 'ridicula' and made a fool of him (Schudt 1700, p.62).

11. GIMEL

To show what the real quality of Van Helmont's linguistic work is an example may be helpful. In the sixth dialogue between the two antagonists H. and M., Van Helmont explains the nature of the sounds, the form of the letters and their correspondence. Here the Hebrew letter 'gimel' is taken as an example (Van Helmont 2007, p.111-113).

Figure 1, which is a cross section of the human speech organ, shows the movements of the tongue. The headband, that contains four positions, shows symbols from alternative alphabets (position 2 till 4). In position 1 the corresponding possible soft consonant is given. The bar under the head reads, as in good Hebrew, from right to left, and starts with the letter, followed

Camiel Hamans

by the constituent letters of the name of the letter, 'gimel' in this case. As in traditional Hebrew only the consonants are represented by letters. The vowels are represented by vowel points, the so called 'niqqut'.

The alphabet has a natural order, according to Van Helmont. So it is not an accident that 'gimel' follows on 'beth':

H. How can the connection of *Beth* with the following letter be determined from the nature of the letter itself?

M. The end of the action in pronouncing this letter ['beth' is meant here, CH] consists in the rising of the tongue, which needs to go forward only a little in order to begin the letter *Gimel*, as anyone can easily ascertain. [M. does not mean the sound /b/ but the whole name *Beth*, that ends in a /t/. That is why the speaker has to raise his tongue in order to produce a /t/.]

H. What is the power of the letter *Gimel*, and how can this shape be deduced from the motion of the tongue ?

M. The letter G is one of the silent palatals, even though it is slightly aspirated like a partial laugh.

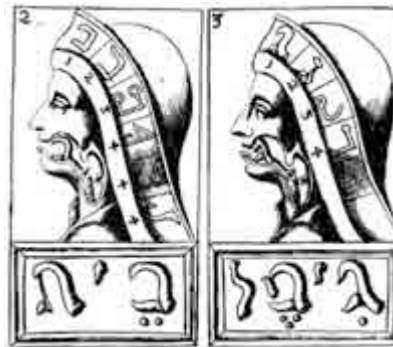


Figure 1, the diagrams of Beth(left) and Gimel (right)

Here, the tongue presses firmly against the upper palate, especially the strong part behind the tip, in such a way that the upper part of the tongue is hollowed out like a channel and struck by the exhalation of air with a whistling sound. Moreover, because pressure is chiefly applied by the part of the tongue behind the tip, the tip hangs down somewhat lower and curves forward a bit. Immediately afterwards strong pressure is applied to the back of the tongue with the midsection stretching forward so that the root of the tongue lifts up a little at the same time. Finally, when this action has been completed in the highest part of the mouth, the tongue must descend to the lowest part (...), from where the tip of the tongue quickly ascends to a certain height. One should also note that as the tongue rebounds from the palate, the breath, having struck the upper teeth, bounces back under the tongue. Therefore, this letter becomes a bit harsh. If, however, the initial action of the tongue is not so violent that the tip curves forward, it does not rebound again in its descent, as is shown in position number 1 on the headband. This letter is softer and is called the softer *Gimel*.

H. Why did the ancients name this letter *Gimel* [ג], and how does the name indicate its connection with the following letter?

M. They seem to have taken into account the following:

1). The curved tip of the tongue, hanging downwards exhibits the figure of the letter *Jod* [י], and the breath exists from this figure just as nature requires in forming the vowel *Chirek* [one vowel point].

The natural Hebrew alphabet according to Francis Mercury van Helmont

--

2). Because with the falling down of the tongue, our mouth is shaped in the way necessary to pronounce the letter M, and because, moreover, the tongue descends all the way to the bottom, it appears to signify the vowel *Saegol* [three vowel points], which cannot be pronounced unless the mouth is opened to its lowest part.

3). The letter *Lamed* [ל] is hidden in the shape of *Gimel* [ג] when the mid part of the tongue protrudes and the back part is curved. And this letter puts the tongue in position from to begin the action for the following letter. The tongue reaches this position when it begins to ascend from below at the end of the letter. Thus, the connection of these letters is obvious.

The name *Gimel* signifies either a “camel” or, according to others, “retribution”. As for the common explanation for this name, other authors can be consulted.”(Van Helmont 2007, p.111-113)

12. CONCLUSION

From what has been said so far it is clear that the esoteric ideas of Van Helmont are not of great importance to modern linguistics. His theory that the letters of the Hebrew alphabet have a hidden significance, a natural meaning should obviously be rejected, just as his idea that Hebrew or any language has a natural relation to the objects it signifies. Moreover, Van Helmont’s ideas concerning the education of the deaf have become outdated in this era, in which sign languages prevail.

However, Van Helmont turns to be more than a curious figure from the past. His philosophical ideas about language do not resonate anymore, although they offer us a good image of the ideas popular in his time, but his precise phonetic observations are still worth studying. Together the dungeons of the inquisition, a mirror, the genius and the perseverance of Van Helmont (figure 2) offered us a fine piece of early phonetic observation.

Camiel Hamans



Figure 2, Frontispiece to Van Helmonts *Alphabeta vere Naturalis Hebraici* (1667)

REFERENCES

- BROWN, Stuart (1997) "F.M. van Helmont: His philosophical connections and the reception of his later cabbalistic philosophy." M.A. STEWART (ed.) *Studies in Seventeenth-Century European Philosophy*, Oxford, Clarendon press, 97-116.
- COUDERT, Alison (1999) *The Impact of the Kabbalah in the Seventeenth Century. The Life and thought of Francis Mercury van Helmont (1614-1698)*, Leiden, Boston & Köln, Brill.
- DROIXHE, Daniel (2002) *L'Étymon des Dieux. Mythologie gauloise, archéologie et linguistique à l'âge classique*, Genève, Librairie Droz.
- EHRMAM, Raphaël (2012) "Représentation des sourds et muets et fonctions de la parole de Descartes à Kant", *Archives de Philosophie* 75-4, 643-667.
- ELMER, Peter (2004) "Chemical medicine and the challenge to Galenism: the legacy of Paracelsus 1560-1670". Peter ELMER (ed.) *The Healing Arts: Health, Disease and Society in Europe 1500-1800*, Manchester, Manchester University Press, 108-135.
- HAL, Toon van (2010) "Moedertalen en taalmoeders". *Het vroegmoderne taalvergelijkende onderzoek in de Lage Landen*. Brussel: Koninklijke Vlaamse Akademie van België voor Wetenschappen en Kunsten.
- HAMANS, Camiel (1975) "De gehele aarde nu was één van taal en één van spraak", *Spektator* 4-6, 321-340.
- HELMONT, Franciscus Mercurius van (1657=1667) *Alphabeta veri naturalis hebraici delineatio, quae simul methodum suppeditat juxta quam qui surdi nati sunt sic informari*

possunt, ut non alios saltim loquentes intelligere, sed et ipsi ad sermonis usum perveniant, Sulzbach, Abraham Lichtenthaler.

- HELMONT, Franciscus Mercurius van (1667) *Kurtzer Entwurf des eigentlichen Naturalalphabets der heiligen Sprache: Nach dessen Anleitung man auch Taubgebohrne verstehend und redend machen kann*. [Translated into German by Christian Knorr VON ROSENROTH]. Sulzbach: Abraham Lichtenthaler. Re-edited by Wilhelm VIETOR (1916), Sonderabdruck *Vox, Internationales Zentralblatt für experimentelle Phonetik* 26, Berlin, Fischer's Medicinische Buchhandlung; Hamburg, L. Friederichsen & Co.
- HELMONT, Franciscus Mercurius van (1697) *Een zeer korte Afbeelding van het Ware Natuurlijke Hebreeuwse ABC welke tegelyk De Wyse vertoont, volgens welke die Doof geboren zijn, zodanig kunnen onderwesen werden, dat sy niet allenig andere die spreken kunnen, verstaan, maar selfs tot het gebruik van spreken komen. Also mede een Verhandeling om de Doofgeborene te leeren spreken door Joh. Conrad AMMAN*, Amsterdam, Pieter Rotterdam.
- HELMONT, Franciscus Mercurius van (2007) *The Alphabet of Nature*, translated with an introduction and annotations by Allison P. COUDERT & Taylor CORSE, Leiden, Brill.
- ISRAEL, Jonathan (2001) *Radical Enlightenment: Philosophy and the Making of Modernity, 1650-1750*, Oxford, Oxford University Press.
- JONGENEELLEN, Gerrit H. (1994) *Fonetiek en verlichting. De redenering over de talen van Jan Trioen* (1692), Amsterdam, Stichting Neerlandistiek VU.
- KESSLER-MESGUICH, Sophie (1996) "L'hébreu chez les hébraïsants chrétiens des XVI^e et XVII^e siècles", *Histoire Épistémologie Langage* 18-1, 87-108.
- KLIJNSMIT, Anthony J. (1996) "F.M. van Helmont: Kabbalist and Phonetician", *Studia Rosenthalia* 30-2, 267-281.
- LODWICK, Francis (2011) *On Language, Theology and Utopia*. Edited with an introduction and commentary by Felicity HENDERSON and William POOLE. Oxford: Clarendon Press.
- MERCHANT, Carolyn (1979) "The vitalism of Francis Mercury van Helmont: its influence on Leibniz", *Ambix*, 26-3, 170-182.
- RICKEN, Ulrich (1994) *Linguistics, Anthropology and Philosophy in the French Enlightenment: Language, Theory and Ideology*. Translated by Robert E. NORTON. London, Routledge.
- SCHILT, Kees (2013) *Simon Stevin en het Hermetisme*. Unpublished doctoral dissertation Free University Amsterdam. [//hdl.handle.net/1871/40745](https://hdl.handle.net/1871/40745)
- SCHUDT, Joh. Jacobi (1700) *Deliciae Hebraeo-Philo-Logicae Sive Tractatus De Studio Linguae & Philologiae Hebraicae*. Frankfurt am Main: Fridericus Knochius. Also: reader.digitale-sammlungen.de
- SHERRER, Grace B. (1938) "Francis Mercury van Helmont: A Neglected Seventeenth-Century Contribution to the Science of Language", *The Review of English Studies* 14-56, 420-427.
- SMITH, Arden R. (2011) "Confounding Babel: International Auxiliary Languages". Michael ADAMS (ed.) *From Elvis to Klingon*, Oxford, Oxford University Press.
- SWIGGERS, Pierre (1984) "Adrianus Schrieckius: De la langue des Scythes à l'Europe linguistique", *Histoire Épistémologie Langage* 6-2, 17-35.

LA PHONOLOGIE AU PAYS DES KABARDES

Elena Simonato

Université de Lausanne

RÉSUMÉ : La révolution bolchevik et les années 1920 constituent un moment charnière dans la linguistique en Russie. Les besoins de l'alphabétisation font comprendre aux divers linguistes concernés que leur science doit être réorientée vers les besoins de la pratique. Le passage de la recherche à l'élaboration d'un alphabet pose des questions fondamentales : comment transcrire les sons, comment traiter les différences sonores, qu'est-ce le phonème ? En nous penchant sur un exemple concret, l'élaboration de l'alphabet pour le kabarde, cet article montre le cheminement qu'a suivi la doctrine phonologique en Russie.

MOTS-CLÉS : alphabet, histoire des idées linguistiques, phonème, phonétique, phonologie, Russie, Union soviétique, Caucase

ABSTRACT: Bolshevik revolution and 1920s constitute a pivotal instant in the linguistics in Russia. Alphabetisation program brings Russian and Soviet linguists to understand that their science must be reoriented towards the needs of practice. Their practical work on alphabets ask fundamental questions: how to transcribe sounds, how to treat sound difference, that is it the phoneme? By tilting us on a concrete example, the development of alphabet for the Kabardian language, this article shows the progress of phonological doctrine in Russia.

KEY WORDS: Alphabet, History of Language Sciences, Phoneme, Phonetics, Russia, Soviet Union, Caucasus

La phonologie au pays des Kabardes

INTRODUCTION

En 2006, Jonathan Littell revenait dans son roman *Les Bienveillantes* sur un épisode mouvementé de l'histoire, l'invasion de l'Union Soviétique par les Allemands et leur périple à travers les pays montagneux du Caucase. Il y mettait en scène un jeune officier allemand prénommé Voss, connaisseur des langues caucasiennes. C'est à travers les propos de Voss que Littell expliquait la politique linguistique soviétique. En guise d'introduction, nous aimerions reprendre un extrait de ce roman.

Après la Révolution et la guerre civile, le pouvoir bolchévique, inspiré au départ par un écrit de Lénine, a petit à petit défini une politique des nationalités absolument originale : Staline, qui à cette époque était commissaire du peuple aux nationalités, a joué un rôle de premier plan. Cette politique est une synthèse étonnante entre d'une part des travaux scientifiques tout à fait objectifs, comme ceux des grands caucalogues Jakovlev et Troubetzkoy ; d'autre part, une idéologie communiste internationaliste ; et, enfin, la réalité des relations et des aspirations ethniques sur le terrain.¹

Une digression historique s'impose pour compléter ce fragment. Dès les premières années de l'Union Soviétique, les besoins de la lutte contre l'analphabétisme chez une population parlant quelque cent-cinquante langues poussent certains linguistes soviétiques à réfléchir sur la théorie et la pratique de l'élaboration des alphabets. Le gouvernement bolchevique met en place un programme complet d'actions visant l'« édification linguistique » [*jazykovoje stroitel'stvo*]. Le Présidium du Conseil pour les Nationalités instaure le Comité Central pan-unioniste du Nouvel Alphabet Turk², organe qui dirige, de 1926 à 1936 environ, l'alphabetisation et la mise à l'écrit de dizaines de langues de l'Union Soviétique. Tout au long de son existence, les rapports sténographiés de ce Comité conservés dans les archives indiquent une activité scientifique foisonnante.

De nombreuses études se sont focalisées sur les raisons politiques et idéologiques qui ont favorisé le succès des initiatives en matière de l'alphabetisation. Nous reviendrons ici aux bases linguistiques de cette entreprise titanesque. Les documents relatifs au travail du Comité sont là pour témoigner de son formidable dynamisme intellectuel.

¹ J. LITTELL (2006, p. 171).

² C'est lors du Premier Congrès Turkologique en 1926 qu'est décrétée la création du Comité central pan-unioniste du Nouvel Alphabet Turk (*Vsesojuznyj central'nyj komitet novogo tjurkskogo alfavita*, VCKNTA), muni d'un Conseil scientifique (dont Nikolaj Jakovlev est le secrétaire scientifique). Les Plénums du VCKNTA assument plusieurs rôles, à commencer par celui de coordonner le travail visant à élaborer les alphabets pour les langues sans écriture et la « latinisation » des alphabets existants (ce qui en fait un organisme unique dans l'histoire, puisqu'il remplit la fonction curieuse de « gérer l'édification des nouvelles cultures langagières »). D'autre part, le Conseil scientifique est chargé d'examiner les requêtes des comités locaux du nouvel alphabet et d'élaborer les alphabets en accord avec eux. Le VCKNTA se présente donc également comme un lieu de discussion entre les délégués locaux et les scientifiques de Leningrad et de Moscou.

Elena Simonato



Image 1. Affiche de propagande soviétique destinée aux peuples du Caucase

1.1. Précis historique

En terrain caucasien, la phonologie soviétique a fait des découvertes auxquelles nous reviendrons. Mais nous trouvons nécessaire de revenir sur l'histoire des Kabardes. En 1920, les territoires peuplés par les Tcherkesses (dont font partie les Kabardes) sont incorporés dans la République de Russie, à l'exception de l'Abkhazie, rattachée à la Géorgie. En 1920, la République Autonome Socialiste Soviétique des Montagnards est proclamée. Elle est divisée en districts selon sa composition ethnique, parmi lesquels celui de Kabardie et de Balkarie. Mais la République des Montagnards n'existe que quelques mois. Déjà, dès 1921, le district de Kabardie est transformé en région autonome de Kabardie. Celle-ci se voit rattacher, par un décret du 16 janvier 1922, les territoires de la République montagnarde peuplés par les Balkars et reçoit le nom de « région autonome de Kabardino-Balkarie ». Cette formation autonome unit donc deux peuples, les Kabardes et les Balkars³.

D'après le recensement de 1926, Les Kabardes résidant en Kabardino-Balkarie représentent 122 000 personnes alors que ceux résidant dans d'autres entités autonomes du Caucase sont au nombre de 17 000 (dont 12 000 dans le district autonome de Tcherkessie, de petits groupes compacts dans la région autonome d'Adyghée, 1200 dans la région autonome de Karačaj, 500 personnes en Tchétchénie, ainsi que dans la région de Mozdok du district de Terek⁴). Telle est la situation sociolinguistique à laquelle sont confrontés les jeunes linguistes soviétiques mandatés pour une recherche de terrain.

1.2. Une phonologie avant l'heure

Les langues caucasiennes ont depuis toujours fasciné les linguistes, autant par leurs spécificités que par leur nombre. La légende raconte que Dieu, en distribuant les langues de son panier, trébucha sur le grand Caucase et que toutes les langues se déversèrent sur cette région. Pline en avait compté près de trois-cents ! Il faut cependant attendre la fin du XIX^e siècle pour que les scientifiques se mettent à les étudier. Une première expérience en matière d'étude de la phonétique des langues caucasiennes a sans doute été celle de Piotr Uslar (1816-1875), avec ses ouvrages *La langue abkhaze* (1887) et *De l'étude des langues caucasiennes*

³ Sur la destinée des Kabardes après la seconde guerre mondiale, cf. R. CARATINI (1992).

⁴ *Statističeskij spravočnik*, 1926, p. 26-32.

La phonologie au pays des Kabardes

(1888) qui représentaient une grande avancée pour la pensée linguistique de son époque. UsLAR insistait sur une condition fondamentale pour une recherche en linguistique appliquée : le recours à l'ouïe étrangère qui perçoit mieux les nuances sonores de la langue donnée que celle des locuteurs autochtones.

UsLAR a surtout étudié l'abkhaze. « Les Abkhazes parlent une langue tellement compliquée qu'il est surprenant qu'ils se comprennent encore ! », désespérait-il. Voici comment l'un des personnages de Littell décrit l'enjeu scientifique :

Après ça, chaque langue a ses difficultés et ses problèmes propres qu'il faut travailler si on veut la maîtriser. On peut dire si vous voulez que la langue comme objet scientifique est une chose assez différente, dans son approche, de la langue comme outil de communication. Un gamin abkhaze, à quatre ans, sera capable d'articulations d'une complexité phénoménale que je ne pourrais jamais reproduire correctement, mais que moi, en revanche, je peux décomposer et décrire, comme, par exemple, des séries alvéolo-palatales simples ou labialisées, ce qui ne voudra strictement rien dire pour ce garçon qui possède toute sa langue dans sa tête mais ne saura jamais l'analyser⁵.

Il faudra attendre la fin des années 1930 pour voir Nikolaj Troubetzkoy rédiger ses *Principes de phonologie*. Dans les années 1920, la phonologie est encore balbutiante. Mais la « révolution scientifique » de la phonologie ne s'est pas développée en un instant. Aussi, est-il intéressant de remonter aux racines de cette science.

2. LES KABARDES ET LES PHONOLOGUES

2.1. Les mystères du kabarde

Il faut savoir que la langue kabarde demeurait méconnue pour les philologues du XIX^e siècle, bien que les recherches sur les peuples montagnards aient été développées, aussi bien dans l'Empire Russe qu'en Europe Occidentale, par toute une pléiade de chercheurs : « Longtemps négligées, les langues caucasico-septentrionales deviennent enfin l'objet d'études scientifiques sérieuses et systématiques », écrit le prince N. Troubetzkoy en 1925 dans son compte-rendu sur les Travaux de la Section des langues du Caucase septentrional de l'Institut Oriental à Moscou⁶. C'est en effet au début des années 1920 que la science s'intéresse de plus près en URSS au kabarde et à ses locuteurs.

Dans nos publications antérieures (Simonato 2005, Simonato 2008, Simonato 2010), nous avons analysé le rapport entre la phonologie structurale et tendances pré-structuralistes dans la linguistique soviétique. Il apparaît clairement que la phonologie, en URSS, avait à ses débuts pour matériau les langues caucasiennes du Nord-Est (voir carte).

La recherche fondamentale sur le kabarde est de la plume de Nikolaj Feofanovič Jakovlev (1892-1974), collaborateur du Comité du Nouvel Alphabet. Elle s'intitule *Tablicy fonetiki kabardinskogo jazyka* [Tables de la phonétique du kabarde] (1923)⁷. A notre avis, ce texte doit être considéré comme un des ouvrages fondateurs de la phonologie soviétique. En effet, on y découvre de nombreuses thèses qui serviront de socle à une réflexion phonologique : le rôle distinctif du phonème pour le sens, le concept de traits distinctifs ainsi que la notion de système phonologique.

⁵ J. LITTELL (2006, p. 170).

⁶ N. TROUBETZKOY (1925, p. 277). Il s'agit d'un compte-rendu des trois numéros des *Travaux*, à savoir 1) N. Jakovlev, *Tablicy fonetiki kabardinskogo jazyka*, Moscou, 1923, 2) N. Jakovlev *Slovar' primerov k tablicam fonetiki kabardinskogo jazyka*, Moscou, 1923, et 3) L. Žirkov, *Grammatika avarskogo jazyka*, Moscou, 1924.

⁷ Pour plus de détails au sujet de l'apport théorique de cet ouvrage à la phonologie, cf. E. SIMONATO (2005).

Elena Simonato

Mais qui était Nikolaj Jakovlev ? Né en 1892 dans une famille noble des Cosaques du Don, il termine en 1916 la Faculté d'histoire et de philologie de l'Université de Moscou. Ses camarades de cours sont Nikolaj Trubetzkoy, de quelques années son aîné, et Roman Jakobson, un peu plus jeune. Jakovlev et Jakobson accomplissent ensemble des expéditions dialectologiques et ethnographiques, et fondent, pendant leurs années d'études, le Cercle linguistique de Moscou qui existera jusqu'en 1924. Plus tard, Jakobson reconnaît toujours la grande influence exercée sur lui par Jakovlev dans les premières années de son activité scientifique. Jusqu'au milieu des années 1920, Jakovlev hésite entre linguistique et ethnographie (on lui doit un livre sur la culture des Ingouches, peuple du Caucase), avant de se consacrer définitivement à la linguistique⁸.

2.2. *Les théoriciens de l'alphabétisation*

Dès le début des années 1920 plusieurs institutions scientifiques de Leningrad et de Moscou sont engagées dans l'élaboration des alphabets. Citons-en quelques-unes : l'Institut du Langage et de la Pensée à Leningrad, l'Institut des Études Orientales de l'Académie des Sciences de l'URSS, l'Institut de psychologie de Leningrad, l'Association des études orientales de l'Académie Communiste, L'Association pour l'étude des problèmes coloniaux et nationaux (NIAKN), L'Institut de Littérature de l'Académie Communiste, l'Institut de psychotechnique, de pédagogie et de pédologie, L'Institut de la Langue (NIJAZ), l'Institut des Nationalités et beaucoup d'autres.

Il est nécessaire de souligner que pour les jeunes chercheurs présentés plus haut, élèves de Jan Baudouin de Courtenay (1845-1929) et diplômés en « philologie », l'élaboration des alphabets est un véritable test de rentabilité de la jeune discipline que représente alors la phonologie : ils doivent élaborer des alphabets pour des langues d'une extrême richesse sonore (54 phonèmes pour le kabarde !), la plupart sans tradition écrite. Leur doctrine phonologique aura pourtant une destinée remarquable : il s'agit de la seule conception phonologique élaborée à partir d'un corpus très complexe qui a fait ses preuves sur le terrain. Lorsque Jakovlev et ses collègues se mettent au travail, les méthodes d'investigation sont loin d'être au point. Une des difficultés de cette « linguistique de terrain »⁹ concerne le recueil de données. Dans les montagnes et les précipices infranchissables du Caucase, à pied ou à dos d'âne, les instruments fragiles des phonéticiens sont intransportables ; mais ce n'est qu'une difficulté matérielle. La deuxième difficulté est bien plus importante : après avoir recueilli les données sur la phonétique de ces langues, il faut les interpréter. Jakovlev expose ses réflexions dans deux textes intitulés *Tables de la phonétique du kabarde* (1923) et *Une formule mathématique pour élaborer un alphabet* (1928).

2.3. *Le principe phonologique dans l'élaboration des alphabets*

C'est en Russie que pour la première fois a été formulé le concept de phonème, dans l'École de Saint-Petersbourg, fondée par I. Baudouin de Courtenay. Les idées de ce dernier ont été développées dans les années 1910 par ses élèves L.V. Ščerba et E.D. Polivanov. Ils faisaient une nette distinction entre les différences de son qui entraînaient une différence de sens et les autres (Alpatov et Ašnin, 1995, p. 150).

Aussi, il est intéressant de revenir sur les bases de l'approche de ces deux chercheurs. Dans un célèbre exemple, Lev Ščerba constatait qu'au son « a » dans le mot russe « ad » [l'enfer] correspond un spectre qui passe par toutes les nuances de « a » et qui se termine par

⁸ F. AŠNIN, V. ALPATOV (1995, p. 148).

⁹ Le terme est d'A. GENKO (1933, p. 42).

La phonologie au pays des Kabardes

un « e » ouvert¹⁰. Ščerba se rendait compte que les nuances observées se situent sur un axe continu. Cet exemple montrait clairement que si l'on cherchait à décrire la prononciation réelle des locuteurs d'une langue, on obtiendrait autant de nuances que de locuteurs. La portée de cette conclusion se mesure à l'abîme qui sépare la phonologie de la phonétique expérimentale de l'époque. Elle lui a permis d'en arriver à une méthode d'identification des phonèmes d'une langue, qui pousse à ne retenir que ce qui, dans les productions verbales de ses informateurs, est porteur de signification. Deux points forts de sa définition du phonème concernent ainsi sa fonction distinctive et la définition du phonème par ses traits pertinents. La réflexion de Ščerba l'a porté à établir, parmi ces variations, certaines gradations, en d'autres termes, à décider que certaines variations ne sont que des gradations d'autres variations. Quelques années plus tard, dans son étude intitulée *Un dialecte sorabe de l'est* (1915), il démontrait à partir d'exemples que ce sont les phonèmes qui servent à différencier les sens, et pas les variantes¹¹.

Si nous nous sommes arrêtée sur les acquis de Lev Ščerba, c'est parce que Jakovlev s'en inspire dans ses *Tables de la phonétique du kabarde*. Voici une citation qui illustre cette thèse :

J'adhère totalement à la position de L.V. Ščerba, selon qui il existe dans chaque langue un nombre strictement délimité de sons, les « phonèmes », mais, à la différence de Ščerba, je donne de ce fait une interprétation purement linguistique. En effet, selon moi, ce n'est pas parce que chaque locuteur a conscience des phonèmes que ces derniers peuvent être mis en évidence, mais, au contraire, si les locuteurs en ont conscience, c'est parce que ces sons accomplissent une fonction grammaticale particulière dans la langue, système grammatical socialement élaboré. On peut dire avec Uslar que les phonèmes sont les sons grâce auxquels se distinguent les mots dans la langue. Et, pour être plus précis, nous devons reconnaître comme phonèmes les différences de son qui apparaissent dans la parole comme ses plus petites unités de son en rapport avec la distinction d'éléments signifiants dans la langue¹².

¹⁰ L. ŠCERBA (1912, p. 129).

¹¹ L. ŠCERBA (1915). Pour une analyse détaillée de cette étude de Ščerba, cf. IVANOVA (2005), E. SIMONATO (2010b).

¹² N. JAKOVLEV (1923, p. 46), cité d'après F. AŠNIN, V. ALPATOV (1995, p. 148).

Elena Simonato

3. TABLES DE LA PHONÉTIQUE DU KABARDE : LES ENSEIGNEMENTS DE JAKOVLEV

Image 2. Carte linguistique du Caucase¹³

En 1923, au retour d'une expédition dialectologique en Kabardie, Jakovlev publie sa brochure *Tables de la phonétique du kabarde*, qui, manuscrite et tirée à seulement 300 exemplaires, n'a pas un grand impact. Son titre est également trop spécifique : malgré la ressemblance volontaire avec la « table des éléments chimiques » de Mendeleïev, qui révèle l'ambition de Jakovlev de donner au monde un répertoire des éléments principaux d'une langue, le matériau choisi reste méconnu. Cependant, la brochure reçoit un écho de la part de Troubetzkoy qui en fait un compte-rendu élogieux dans le *Bulletin de la société de linguistique* de Paris. Mais la portée de cette étude de phonétique d'une petite langue du Caucase n'a jamais été soulignée. Il est alors d'autant plus intéressant d'explorer les points forts qui se dégagent de ce texte.

Jakovlev nomme son approche « phonétique phonémologique » [fonemologičeskaja fonetika], terme qui indique clairement dans quelle perspective il inscrit son travail et quelle portée théorique il entend lui donner. Il ne faut en effet pas oublier que le terme de « phonologie » désigne à l'époque les études de phonétique générale, tandis que Jakovlev désire se concentrer sur les phonèmes. Il part d'une tâche pratique : proposer un alphabet pour le kabarde, langue d'une extraordinaire richesse sonore (Jakovlev avance le chiffre de 52 phonèmes) qui a déjà vu échouer cinq tentatives.

¹³ http://artxiker.ccsd.cnrs.fr/docs/00/61/07/68/PDF/2011-07-03_gfrank_actance_caucas.pdf

La phonologie au pays des Kabardes

Передача отдельных звуков К. яз.	Ифетидологическая транскрипция	Передача отдельных звуков К. яз.	Ифетидологическая транскрипция
А а	a	Р р	ʃ
А́ а́	ʒa	Рн рн	ʃ̄
В в	b	Рх рх	ʃ̄x
У у	v	С с	s
Д д	d	С́ с́	su
Е е	e	С̣ с̣	su̇
Е́ е́	ʒe	Т т	ʈ
Г г	g	Тн тн	t̄
Гу гу	go	Т́ т́	t̄u
Х х	x	Т̣ т̣	t̄u̇
Х́ х́	ʒ	К к	q
Х̣ х̣	ʒ̄	Кн кн	qo
Ц ц	d̄	К̣ к̣	q̄
Ц́ ц́	ʒ̄	К̣у к̣у	ko
Ц̣ ц̣	ʒ̄o	У у	coʒ
Цу цу	ʒ̄o	У́ у́	ʒo
Ц̣у ц̣у	ʒ̄ȯ	Ф ф	f
Н н	ɛ	Тн тн	f̄
Н́ н́	h	Х х	ʃ
А а	ic	Хн хн	ʃo
Ау ау	ico	Х̣ х̣	ʃ̄
Ах ах	q	Х̣у х̣у	ʃ̄ȯ
Аху аху	qo	С с	ʃ̄
Л л	l	С́ с́	t̄
Л́ л́	h̄	С̣ с̣	t̄u̇
Л̣ л̣	h̄̄	С̣н с̣н	su̇
М м	m	У у	ʒ
Н н	n	У́ у́	ʒo
О о	eo		

Image 3. Les alphabets du kabarde.

Pour cela, il dresse l'inventaire des phonèmes du kabarde et accompagne ses choix de commentaires théoriques. Les spécificités de son approche sont les suivantes: un travail sur une langue sans écriture et l'impossibilité d'utiliser des appareils phonétiques. On peut constater que l'objet d'étude très particulier est décisif dans la genèse de la pensée phonologique de Jakovlev.

Les sons en tant que phonèmes n'ont pas de valeur propre. Mais dans la langue, il n'y a rien qui ne soit pas en fin de compte lié à la signification, c'est-à-dire avec le contenu de la parole, c'est-à-dire qui ne soit pas un signe qui accomplit la *fonction sociale de la communication*¹⁴. (...) Nous pouvons de ce point de vue définir le phonème *comme unité de la chaîne sonore* la plus courte socialement relevée, ou, ce qui revient au même, comme l'unité la plus courte combinable grammaticalement¹⁵.

Alpatov et Ašnin voient Jakovlev comme « l'un des fondateurs de la phonologie structurale, au même titre que N. Trubeckoj et R. Jakobson » (Alpatov, Ašnin 147). Ainsi prête-t-il, en analysant les sons kabardes, une attention particulière aux « différences fonctionnelles »

¹⁴ Je souligne, E.S.

¹⁵ N. JAKOVLEV (1930c, p. 30).

Elena Simonato

[osnovnye linii funkcional'nogo značenijsa], qui permettent de distinguer les phonèmes (« traits pertinents » en terminologie moderne), par exemple le trait de labialisation active ou passive. Il élaborera plus tard une « formule mathématique » reposant sur le principe de différencier les phonèmes par paires d'après leurs traits distinctifs.

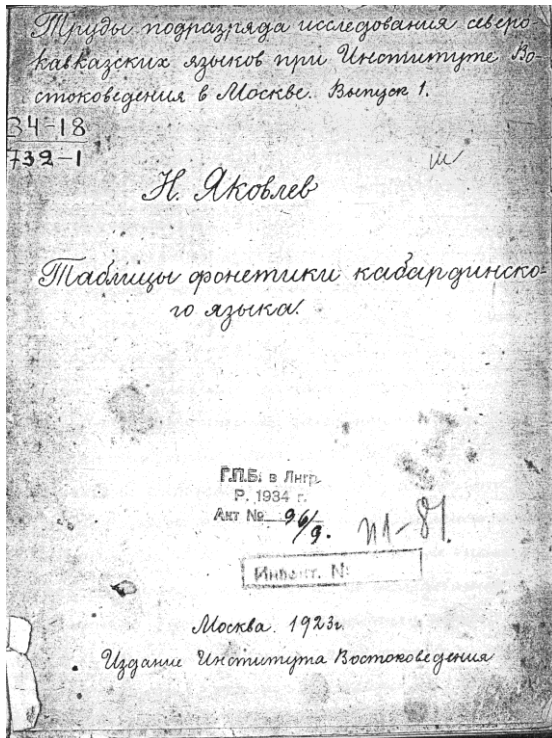


Image 4. La page titre de la brochure *Tables de la phonétique du kabarde*

3.1. Une phonologie sociologique

Jakovlev pense avoir abouti à une approche « purement linguistique » (selon sa propre expression, par contraste sans doute avec la « psychophonétique » de Baudouin de Courtenay).

Ceci permettrait à la « phonémologie », tout en continuant à se servir des observations psychophonétiques en tant qu'auxiliaires, en tant que procédé hors linguistique, de transposer sa base sur le sol de la linguistique pure, statique dans ce cas précis. (Jakovlev, 1923, p. 67-68)

Voici enfin sa définition « sociologique » du phonème en tant que « son socialement relevé dans la langue » qui existe dans chaque langue en nombre bien défini. On pourrait la reformuler en disant que c'est la collectivité langagière qui détermine ce qui doit être considéré comme phonème, et non pas un physicien ni un physiologiste, même munis des appareils les plus modernes.

On peut constater que Jakovlev s'éloigne de Ščerba en repensant le degré d'abstraction du phonème par rapport au son. Il remarque que la place dans le contexte sonore (dans un mot) détermine les caractéristiques acoustiques et articulatoires de chaque nuance. Pour rendre compte de ce phénomène, il propose de définir le phonème comme « série de nuances (appelées variantes facultatives ou combinatoires) sonores recensées dans une langue donnée

La phonologie au pays des Kabardes

en tant que totalité, et opposée à toutes les autres séries – phonèmes »¹⁶. En d'autres termes, Jakovlev conserve la définition du phonème par ses variantes : le phonème est une sorte de dénominateur commun, de type, dont les variantes facultatives ne sont que des gradations.

La définition exacte du phonème chez Jakovlev reste très confuse. Elle varie selon les périodes. Cinq ans après la parution de ses *Tables de la phonétique du kabarde*, Jakovlev détaille une marche à suivre pour l'élaboration d'un alphabet dans son article « Une formule mathématique pour élaborer un alphabet » (1928). Les passages qui se focalisent sur la différence entre son et phonème permettent de dégager à quelle définition du phonème il adhère. Il opte clairement en faveur de celle qui voit le phonème comme « son socialement reconnu » dans la langue, ce qui témoigne de son penchant « sociologique »¹⁷ ou « socio-linguistique » [social'no-lingvističeskij]¹⁸.

L'approche du Comité du Nouvel Alphabet est explicitée plus tard par un collaborateur de Jakovlev dans une formule qui ménage sagement les nombreuses définitions jakovliennes :

Mais du point de vue de la linguistique et de la théorie matérialistes, le moment le plus simple de la langue, ce n'est pas le son, comme unité relevant de la prononciation individuelle, mais le phonème, comme une sorte de type de son qui peut varier dans les limites de la prononciation individuelle mais qui, socialement établi, possède une signification fonctionnelle et non uniquement dialectologique, c'est-à-dire qu'il a une signification dans la distinction des mots et des formes¹⁹.

CONCLUSION

Au cours d'une période très courte, de 1923 à 1928, Nikolaj Jakovlev a accompli ce que peu de scientifiques réalisent : une carrière de caucasologue, une renommée de phonologue et un rôle de déclencheur d'une approche nommée plus tard « structuralisme ». Ses *Tables de la phonétique du kabarde* inauguraient une méthode : le linguiste peut construire le système phonologique d'une langue qu'il ne parle pas et en élaborer l'alphabet correspondant.

Trubetzkoy reconnaissait le mérite de Jakovlev dans ce domaine. Il écrit ainsi en 1925 :

L'auteur fait preuve d'un don d'observation exceptionnel et d'une grande sévérité de méthode. On s'aperçoit que tout en fixant son attention sur les faits qabardis (kabardes, E.S.), M. Jakovlev ne perd jamais de vue la phonétique générale. Et en effet, certaines pages de l'ouvrage de M. Jakovlev présentent un grand intérêt non seulement pour la caucasologie, mais aussi pour la phonétique générale. On notera par exemple la description de phénomènes aussi curieux et paradoxaux au premier abord que les ultravélaires palatalisées, les spirantes articulées avec complète occlusion de la glotte, ou la série de faits qui se rattache au « renforcement » (expiratoire et quantitatif) des consonnes devant les voyelles brèves. On trouvera aussi dans cet ouvrage des idées intéressantes sur la théorie générale de la « phonémologie » : en principe M. Jakovlev se déclare partisan des théories de MM. Baudouin de Courtenay et Ščerba, tout en les complétant par quelques idées nouvelles et fécondes²⁰.

On constate ainsi qu'en réalité, les « phonologues » soviétiques des années 1920 ont bel et bien amorcé ce nouveau courant de pensée. Comme tout intellectuel, Trubetzkoy s'inspira donc des idées de son temps et les travailla à sa manière.

¹⁶ N. JAKOVLEV (1923, p. 68-69).

¹⁷ Le terme est de Strelkov, STRELKOV (1929, p. 130, 232).

¹⁸ N. JAKOVLEV (1928, p. 130). La traduction exacte serait « de linguistique sociale », à ne pas confondre avec le terme moderne « socio-linguistique ».

¹⁹ M. BELJAEV (1930, p. 65).

²⁰ N. TROUBETZKOY (1925, p. 277-279).

Elena Simonato

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALPATOV, Vladimir, Ašnin, Fëdor (1995) « Nikolaj Feofanovič Jakovlev (1892-1974) », *Histoire Epistémologie Langage*, 17-2, 147-161.
- BELJAEV, Mixail (1930) « Grammatičeskaja sistema kavkazskix (jafetičeskix) jazykov », in *Kul'tura i pi'mennost' gorskix narodov Severnogo Kavkaza*, Vladikavkaz, 61-98. 'Le système grammatical des langues caucasiennes (japhétiques)'
- CARATINI, Roger (1992) *Dictionnaire des nationalités et des minorités de l'ex-URSS*, Paris, Larousse.
- Genko Anatolij (1933) « Opyt klassifikacii novogo alfavita s točki zrenija unifikacii », *Pis'mennost' i revolucija 1, K VI Plenumu VCKNA*, 128-137. [Essai de la classification du nouvel alphabet du point de vue de l'unification]
- JAKOVLEV, Nikolaj (1923) *Tablicy fonetiki kabardinskogo jazyka*, Moskva, [Tables phonétiques du kabarde].
- JAKOVLEV, Nikolaj (1928a) « Matematičeskaja formula postroenija alfavita », *Kul'tura i pis'mennost' Vostoka*, kn. 1, Baku, 41-64. [Une formule mathématique de construction d'alphabet].
- LITTELL, Jonathan (2006) *Les Bienveillantes*, Paris, Gallimard.
- SIMONATO, Elena (2005) « Le kabarde, langue minoritaire du Caucase, et la réflexion linguistique dans l'URSS des années 1920-1930 », *Slavica Occitania* 20, 385-404.
- SIMONATO, Elena (2008a) « Langues et politiques linguistiques en Asie Centrale : les enseignements de Polivanov », *Contributions suisses au VIIIe Congrès des slavistes*, Peter Lang, Berne, 271-289.
- SIMONATO, Elena (2008b) « La phonologie appliquée des « édificateurs linguistiques » en URSS dans les années 1920 », *Revue des études slaves*, 79- 4, 535-555.
- SIMONATO, Elena (2010a) « Le Caucase comme laboratoire de la linguistique soviétique des années 1920 », *Slovo* 36, 86-97.
- SIMONATO, Elena (2010b) « L'émergence de la phonologie en Russie : entre expérimentation et nécessité », *Le chaos de l'ordre, l'ordre d'un chaos, Hommages à Leonid Heller*, A. DOBRITSYN, E. Velmezova (éd.), 461-472.
- TRIOMPHE, Robert (1970-1971) « Itinéraires caucasiens », *Annuaire de l'URSS*, tiré à part, 465-569.
- Statističeskij spravočnik po Severokavkazskomu kraju*, Rostov na Donu, (1926) [Recueil statistique de la région du Caucase septentrional]
- TROUBETZKOY, Nikolaj (1925) « 1) N. Jakovlev, *Tablicy fonetiki kabardinskogo jazyka*, Moscou, 1923, 2) N. Jakovlev *Slovar' primerov k tablicam fonetiki kabardinskogo jazyka*, Moscou, 1923, et 3) L. Žirkov, *Grammatika avarskogo jazyka*, Moscou, 1924 », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XXVI, Paris, 1925, 277-286.
- TROUBETZKOY, Nikolaj (1937) *Osnovy fonologii*, Moskva : Aspekt-Press, 2000, trad. d'A.A. XOLODOVIČ, réd. S.D. KACNEL'SON [Principes de phonologie].

CONSTRAINT INTERACTION AND WRITING SYSTEMS TYPOLOGY

Antonio Baroni

(antonio.baroni@studenti.unipd.it)

Università degli Studi di Padova

RÉSUMÉ

L'objectif de cette contribution est d'analyser les différences entre les systèmes d'écritures du point de vue de la Théorie de l'Optimalité (TO), un modèle linguistique fondé sur l'interaction d'un ensemble de contraintes susceptibles d'être enfreintes, qui se basent, généralement, sur des facteurs perceptuels, articulatoires ou cognitifs. En particulier, cet article propose d'analyser les phénomènes suivants à l'aide de la TO : la représentation de la longueur vocalique et consonantique, l'effet Buben, le Dialecte Oculaire ou Eye Dialect. On démontre que cette approche est capable de rendre compte des différences entre les systèmes d'écriture, tout en soulignant leurs similarités.

MOTS-CLÉS: orthographe – système d'écriture – graphématique – Théorie de l'Optimalité – linguistique – phonologie – phonétique – scripta – allemand – anglais – italien – français – pendjabī – finnois – alphabet – syllabaire – abjad – abugida – chinois – coréen – longueur vocalique – longueur consonantique – effet Buben – Eye Dialect.

ABSTRACT

The aim of this contribution is to analyze differences between writing systems from the perspective of Optimality Theory, a linguistic framework based on the interaction of a set of violable constraints, generally grounded in perception, production or cognition. In particular, this article proposes optimal theoretic analyses of the following phenomena: vowel and consonant length representation, Spelling Pronunciation, Eye Dialect. It is shown that the current approach is able to account for differences across writing systems, yet highlighting their similarities as well.

KEYWORDS: orthography – writing systems – graphemics – Optimality Theory – linguistics – phonology – phonetics – script – German – English – Italian – French – Punjabi – Finnish – alphabet – syllabary – abjad – abugida – Chinese – Korean – vowel length – consonant length – Spelling Pronunciation – Eye Dialect.

Constraint interaction and writing systems typology

1. INTRODUCTION

Most linguists, when dealing with graphemics, written language, writing systems and orthography, feel the need to justify themselves. It is about time to change this attitude and to stop feeling guilty about treating graphemics as part of linguistics. The main reason why linguists claim that writing is not language and should not be considered by linguistics is its derivative nature. Such a position is shared by influential scholars such as Saussure (1916), Bloomfield (1933), Jakobson (1963), and implicitly, by most generative literature. For example, Pinker & Bloom (1990, p. 707) claim that “language is not like writing or the wheel”. At the same time, those who tried to integrate graphemics into linguistic theory, especially in the framework of structuralism, ended up with analyses that were nothing but a list of grapheme–phoneme and phoneme–grapheme correspondences, where the graphemes (or graphonemes, cf. Hořejši 1971, p. 186) consisted merely in the letter or group of letters transcribing a phoneme. These first attempts had the merit, nevertheless, to recognize a certain degree of independence of written language from speech (Artymovyc 1932, Vachek 1939). One of the most interesting arguments in favor of the study of writing is proposed by the Danish scholar Louis Hjelmslev (1943), who claims that language is form and is not limited to only one substance. Sign language or writing would then still be language, since the form is not affected by the substance (air, ink, etc.). However, as one of his students would point out later, even if one tries to ignore the physical reality of language, “on tient compte de la substance à toute étape de l’analyse” (Fischer-Jørgensen 1949). As a matter of fact, all phonological theories, even those that claim to be completely phonetics-free (e.g. CVCV theory, cf. Scheer 2004) have to deal with physical reality at some point of their analysis (at least in the labels they assign to distinctive features or elements (e.g., [+rounded], [-high], palatality, etc.). The fact that these labels are not applicable at all at sign language makes very clear that the medium through which language is expressed affects language itself or at least its analysis.

The main aim of this paper is not to deny the derivative nature of written language, its non-universality, or its ontogenetic or phylogenetic secondarity in relation to speech. Quite simply, I argue that once speakers live in an environment where they learn and experience reading and writing, all the arguments mentioned above become irrelevant. For literate people, speech and writing are just two different expressions of the same faculty. I intend to show that it is possible to integrate written language in linguistic theory, in particular, through the framework of Optimality Theory.

2. CONTRADICTIONARY PRINCIPLES

Writing systems are normally described as a combination of different principles and these principles are often in conflict with one another (Coulmas 2009, Baroni 2011). Chinese writing, for example, is at the same time morphographic – its graphic units stand for morphemes – and syllabographic – its graphic units stand for syllables. Generally, Chinese characters are composed of an element that conveys the meaning – the radical – and of an element that gives a vague indication about pronunciation. Contrary to what most people might think, Chinese is not an example of a semasiographic system, completely detached from speech. It is still dependent from spoken language, but works at a different level than alphabetic systems. On the other hand, all alphabetic orthographies display some morphological and semantic components, although not in a consistent way. In English some morphemes maintain their spelling unaltered in derived words even though pronunciation differs, e.g., <electric, electricity> [ɪlektɹɪk, ɪlektɹɪsɪti], <sign, signature> [saɪn, sɪgnətʃə]. In <electric>, the first <e> stands for [ɪ], the second <e> stands for [ɛ] and the second <c> stands for [k], but in <electrical>, the first <e> now corresponds to [i], the second <e> to [e] and the second <c> for [s]. Similarly, in <sign>, <i> corresponds to a diphthong and <g> is silent, whereas in <signature>, <i> stands for a monophthong and <g> is pronounced as [g]. One might argue that in the case of <electric, electricity> an English native speaker might know by rule how to pronounce

the two words (e.g., something like velar softening in Latinate words, in the spirit of Chomsky & Halle 1968), so he or she would not need orthography to be overly precise. In the case of <sign, signature>, a phonetic final sequence as [-gn] would violate English phonotactics, so it is likely that native speakers would not pronounce <gn> as such. However, which rule tells us that <g> must be silent and not <n>? The only suitable way to analyze cases like <electric, electricity> and <sign, signature> in synchrony is to invoke what I propose to call *Morpheme Identity Conservation Principle*: the graphic shape of a morpheme is conserved regardless of phonology. Another orthography that applies the *Morpheme Identity Conservation Principle* quite often is German orthography, e.g., the plural of <Haus> 'house' is <Häuser>; it might as well have been spelled *<Heuser> and it would have still been pronounced [hɔʏzɐ], but preserving the <a> of <Haus> indicates a morphological relationship between the two forms. Nevertheless, neither English nor German are consistent in applying the principle: <see> and <sight> and <collide> and <collision> are obviously morphologically related, but their spelling differs. In German, the plural of <Alt> 'old', is <Eltern> and not *<Ältern>. Another principle that seems active in many alphabetic orthographies is *Homophones Distinction*: words that sound the same but have different meanings are spelled differently. In English we have up to four different graphic words corresponding to the same pronunciation, i.e., <right> vs. <rite> vs. <write> vs. <Wright> for [ɹaɪt]. In French we have six: <sein> 'bosom', <saint> 'saint', <ceint> 'girded', <sain> 'sane, healthy', <seing> 'signature', and one could add <cinq> 'five' when the final <q> is silent (normally before another consonant); they all sound [sɛ̃]. In Danish [vɛ'ɐ] can be spelled <vejr> 'weather', <vær> 'to maintain double', <hver> 'each', <værd> 'worth'. Even a shallow orthography as Italian distinguishes homophones, mostly employing diacritics, as in <da> 'from' vs. <dà> 'he/she/it gives', <di> 'of' vs. <di> 'day', <la> 'the', <là> 'there', or with silent <h>, as in <anno> 'year' vs. <hanno> 'they have', <a> 'at, to' vs. <ha> 'he/she/it has', <o> 'or' vs. <ho> 'I have', <ai> 'to the' vs. <hai> 'you have'. In all these orthographies, though, there are examples of homophones that are also homographs (e.g., Danish <dør> [dø'ɐ] 'door' and 'die/dies') and even homographs that are not homophones (e.g. English [li:d] vs. [lɛd], both spelled <lead>; French *se* [fje] 'to trust' vs. [fjɛb] 'proud', both spelled <fier>; Italian ['aŋkora] 'anchor' vs. [aŋ'kora] 'again, still', both spelled <ancora>).

Leaving aside the relationship with pronunciation, it is interesting to note that different writing systems and orthographies also differ in the importance they give to visual salience. Chinese writing is undoubtedly very complex and quite cumbersome, but the shape of each character is very distinct from all the others and on the printed page they stand out much more than, say, Latin letters. Yet, the letters of the Latin alphabet possess lines that extend in upper and lower space, as in <b, d, f, g, j, k, l, p, q>, a characteristics that seems to enhance readability (Sampson 1985, p. 94; Pontecorvo 1994, p. 278). On the contrary, Hebrew letters normally consist of a horizontal line on top and a vertical line on the right. There appears to be experimental evidence that Hebrew and Arabic readers make longer eye fixations than European readers (Gray 1956, p. 59). Even within orthographies employing Latin alphabet there are notable differences with regards to visual salience. For example, English avoidance of final <i, u> is due to the fact that, during the Middle Ages, scribes did not use spaces between words so the end of a word had to be signaled by other means. <i, u> did not have very salient shapes so they were systematically replaced by <y, w> or <ie, ue> word-finally. Today the norm is to divide two words with a space and computer writing made letters much more distinct from each other. However, the rule still remains in English spelling, although final <i, u> appear to be now tolerated (e.g., in the non-standard spelling <thru> for <through> or in given names such as <Nikki>)¹.

¹ Social, cultural, political and even religious factors play a major role in orthographic issues (Smalley 1964, Sebba 2006). However, for space reasons, this paper will only focus on the linguistic aspects of writing.

Constraint interaction and writing systems typology

3. OPTIMALITY THEORY AND GROUNDED CONSTRAINTS

Given that writing systems and orthographies appear to be better described resorting to multiple coexistent conflicting principles rather than to inviolable rules, Optimality Theory (OT henceforth) seems to be suitable for the analysis of graphemic phenomena. In this section I will present the framework, discuss some issues that may rise in applying OT to graphemics and propose some ways to solve them. OT (Prince & Smolensky 1993) was originally conceived to account for phonological facts but has been applied more recently to other fields as well, such as morphology (Legendre 2000), syntax (Grimshaw 1997; Legendre, Grimshaw & Vilkner 2001), semantics (de Swart 2006), and graphemics (Primus 2004; Wiese 2004; Song & Wiese 2010, Baroni 2013). As a matter of fact, nothing in the architecture of OT excludes the possibility to deal with fields other than phonology. OT assumes the existence of quite a large set of universal constraints that are valid for language in general. What differentiates language X from language Y is the ranking of these constraints. Constraints are universal but their hierarchy is language-specific. Most constraints are based on generalizations about the most frequent phenomena in the world's languages and/or are grounded on perceptual, articulatory and psychological facts. Constraints are of two types: FAITHFULNESS and MARKEDNESS. Faithfulness constraints preserve the input from undergoing changes and ensure lexical conservation. Markedness constraints avoid excessive effort in production and lack of salience in perception.

(1) Examples of proposed constraints in OT:

FAITHFULNESS

MAX All the segments in the input must be preserved in the output (No deletion)

DEP All the segments in the output must be present in the input (No insertion)

MARKEDNESS

ONSET Syllables have onsets.

NOCODA Syllables do not have codas.

OT is articulated in GEN, the component that virtually gives every possible output, EVAL, the component which evaluates the best output among a set of candidates, and these candidates are evaluated following CON, the constraints set. This process of selection is typically shown by a tableau, where the winning candidate is indicated by a pointing hand. Given the constraints C1, C2, C3 and the following ranking, $C1 > C2 > C3$ (C1 is ranked higher than C2 that is ranked higher than C3), the result of the evaluation is the following:

Tableau 1: constraint interaction in OT

Input	C1	C2	C3
☞ Candidate (a)			**
Candidate (b)		*!	*
Candidate (c)	*!		

Candidate (a) is the winner because it does not violate C1 and C2, which are ranked higher than C3, even if it violates C3 twice. Candidate (c) is ruled out because it violates the highest ranked constraint (the exclamation point indicates a fatal violation) and candidate (b) is ruled out simply through comparison with candidate (a). Note that the cells of the tableau that turn out to be irrelevant are shaded.

An issue that immediately arises is the necessity to limit the overgeneration of possible constraints. Phonologists have come to the agreement that constraints must be grounded, either in phonetics or in cognition. At worst, seemingly unnatural constraints are assumed to exist given speakers' capacity to induce them from positive or negative evidence in the language (Baroni 2001). Grounding is quite straightforward in phonology, since it is relatively easy to find articulatory or

acoustic counterparts of phonemes and phonological features. Therefore, a constraint like NOCODA is grounded in the fact that consonant place and manner cues are richer in pre-vocalic position, rather than post-vocalically. Similarly, NOVOICEDOBSTRUENTS is grounded in the fact that it is articulatorily costly to maintain voicing in obstruents, whereas voicing is spontaneous for sonorants. Constraints of the ALIGN family, proposed, for example, by McCarthy & Prince (1993) for Tagalog, militate for a specific morpheme to appear at the left or at the right edge of a word (i.e., word-initially or word-finally). The beginning and the end of a word are normally more cognitively salient for the listener and it is therefore preferable to place relevant information there, rather than word-medially. The question is: if phonological constraints can be grounded in phonetics and morphological constraints in cognition, what about graphemic constraints? Firstly, I argue that most of them can be justified on cognitive grounds as well. For example, it is likely that one-to-one relationships, where one function corresponds to one form, are more easily computable than more complex relationships (cf. Dressler et al. 1987). Therefore, a relationship of the type <a> ↔ /a/ might be preferable to /s/ → <c, s, ss, sc, x, ç> (as in French orthography). Secondly, I also argue that phonetic properties of specific segments can have an impact on writing. From a survey conducted by Justeson (1976), it appears that some features and segments are more likely to have a corresponding grapheme in a given writing system compared to others, somehow more marked. For example, if in a writing system there is a straightforward way to note a long vowel (e.g., a letter standing for /a:/), there must also be a way to note the short version of that vowel². Similarly, if voiced obstruents are noted, so are voiceless ones. Inherently weak phonemes or phonemes in weak positions are often omitted, such as nasals in pre-consonantal position, consonants in complex clusters, glides or /h/. It is also important to note that generally consonants carry more lexical information than vowels. As a matter of fact, there are writing systems, such as the Semitic abjads, that normally note only consonants, but there are no writing systems only noting vowels. That also depends on the structure of Semitic languages, but in other languages as well consonants seem to play a greater role than vowels for word recognition. Written abbreviations normally maintain only consonants, as in English <mmt> for *moment*, Italian <cmq> for *comunque* ‘however’, <tmb> for Spanish *también* ‘also’, and in casual and/or fast speech, vowels are among the first segments to be reduced or deleted, generating very long consonant clusters even in languages that normally do not allow them, e.g., European Portuguese *desprezar* ‘to despise’, careful speech [dɨʃprɨzar], casual speech [dʃprɨzar] (Heinz 2012), Italian *sempre* ‘always’, careful speech [sempre], casual speech [smpɸ]³. Consonant representation may therefore have a sort of primacy over vowel representation in writing.

Constraints on the graphic representation of speech may be grounded either in cognition (e.g., preference for simple relationships) or in phonetics (e.g., preference to represent - “make visible” - relatively more salient sounds). Song & Wiese (2010) propose two constraint families that they call SIMPLICITY and VISIBILITY. SIMPLICITY reflects the preference for unmarked structures, whereas VISIBILITY militates for certain segments or features to be represented. More specifically, SIMPLICITY bans graphemes whose visual shape is complex (i.e. formed by a great number of strokes), favors continuous over discontinuous shapes and privileges straightforward speech-to-writing and writing-to-speech relationships (e.g., one phoneme – one grapheme, one morpheme – one grapheme, etc.). A type of VISIBILITY constraint is VISIBILITY-V-LENGTH, which is active in languages like German and Finnish where vocalic length is distinctive and needs to be signaled in writing, e.g. Finnish /mu:ta/ → <muuta> ‘more’, German /ze:/ → <See> ‘lake’. I propose to consider another constraint family, opposite to VISIBILITY, that militate against the representation of weak phonemes and features, *VISIBILITY. For example, in Semitic abjads a constraint like *VISIBIL-V (do not represent vowels) must be ranked higher than a VISIBILITY constraint militating

²In Arabic and Hebrew, if vowels are noted at all, normally only long vowels have a corresponding sign, whereas short vowels are omitted. Justeson's predictions are not entirely wrong, though, since the signs that transcribe long vowels are not specific for that use, but are otherwise employed as consonant signs.

³Extracted from the spoken Italian corpus CLIPS, available at <http://www.clips.unina.it/it/>.

Constraint interaction and writing systems typology

for the representation of all phonemes. In an optimal theoretic view, the differences between writing systems can be accounted for by VISIBILITY constraints re-ranking:

(2)

Alphabet: each grapheme (minimal graphic unit) represents a phoneme (Latin, Cyrillic).

VISIBIL-PHONEME > VISIBIL-SYLLABLE > VISIBIL-MORPHEME.

Abjad: each grapheme represents a consonant (Arabic, Hebrew), vowel representation is facultative and defective.

VISIBIL-CONSONANT, *VISIBIL-VOWEL > VISIBIL-PHONEME > VISIBIL-SYLLABLE, VISIBIL-MORPHEME.

Abugida: each grapheme represents a syllable but the graphic elements standing for the consonant and for the vowel are recognizable (Devanāgarī, Ge'ez).

VISIBIL-SYLLABLE, VISIBIL-CONSONANT, VISIBIL-PHONEME > VISIBIL-MORPHEME.

SYLLABARY: each grapheme represents a syllable (Cherokee, Japanese kana).

VISIBIL-SYLLABLE > VISIBIL-PHONEME > VISIBIL-MORPHEME.

Morphosyllabary: each grapheme corresponds to a syllable and/or a morpheme (Chinese).

VISIBIL-MORPHEME, VISIBIL-SYLLABLE > VISIBIL-PHONEME.

Korean Hangŭl is unique in the sense that it is an alphabet where the shape of consonant graphemes is articulatorily iconic and graphemes are grouped according to an abstract syllabic division.

VISIBIL-PHONEME, VISIBIL-CONSONANT-FEATURE, VISIBIL-SYLLABLE > VISIBIL-MORPHEME.

With regards to alphabetic orthographies, on the other hand, we can expect them to rank VISIBILITY constraints similarly, their diversity probably consists in the re-ranking of SIMPLICITY constraints. In shallow orthographies (e.g., Italian, Spanish, Finnish) SIMPLICITY constraints such as *COMPLEX (one-to-many and many-to-one mappings between phonemes and graphemes are banned) must be ranked higher than in opaque orthographies (e.g., English, French, Danish). In the next section I will show some examples of constraint interaction in alphabetic orthographies, both opaque and shallow ones. More specifically, I will deal with the representation of vowel and consonant length and the two phenomena generally known as Spelling Pronunciation (or *effet Buben* in French) and Eye Dialect.

4. VOWEL LENGTH

Vowel length is distinctive in a number of languages and it appears cross-linguistically more often than consonant length. Out of a sample of 60⁴ languages, in 20 both vowel and consonant length are distinctive, in 29 only vowel length and in 11 only consonant length. If a language possessing a written form has distinctive vowel length, there are six possible ways to represent it:

(3)

1. <V¹V¹>: if a vowel /V/ is represented by a grapheme <V>, the long vowel /V:/ is represented by the reduplication of the grapheme <V>, e.g., Dutch <beet> /be:t/ 'bite',

⁴The languages in the sample are the following, grouped per family: Indo-European (Italic: Latin; Hellenic: Ancient Greek; Slavic: Czech, Slovak, Polish, Russian, Ukrainian; Germanic: Dutch, English, German, Old Norse, Danish, Icelandic, Swedish; Romance: French, Italian, Lombard, Catalan; Celtic: Irish, Scottish Gaelic, Welsh; Baltic: Latvian, Lithuanian; Indo-Iranian: Hindi, Gujarati, Punjabi, Sanskrit, Oriya, Bengali; Anatolian: Hittite), Finno-Ugric (Finnish, Hungarian, Estonian), Semitic (Hebrew, Arabic), Aymaran (Aymara), Sino-Tibetan (Cantonese, Burmese, Limbu), Iroquoian (Cherokee), Austronesian (Hawaiian, Fijian, Maori, Pattani Malay, Samoan, Yapese), Eskimo-Aleut (Inuktitut), Dravidian (Kannada), Altaic (Korean, Japanese, Turkish), Uto-Aztecan (Luiseño), Algic (Mi'kmaq), Austroasiatic (Khmer, Vietnamese), Tai-Kadai (Lao), Niger-Congo (Ganda), Oto-Manguean (Trique), Wagiman.

Estonian <saada> /sa:da/ 'to get'.⁵

2. <V¹V²>: if a vowel /V/ is represented by a grapheme <V>, /V:/ is represented by <V> plus another vowel grapheme different from <V>, e.g., German <Liebe> /li:bə/ 'love', English <beat> /bi:t/.
3. <VC>: a grapheme <V> represents a long or a short vowel depending on whether it is followed or not by a <C>; or alternatively, whether it is followed by a single or a double <C>, e.g., German <zehn> /tse:n/ 'ten', Swedish <byta> /by:ta/ 'to switch' vs. <bytta> /byta/ 'bucket'⁶.
4. Diacritics: a diacritic sign (macron, acute/grave/circumflex accent, etc.) is placed over <V> to represent /V:/, e.g., Czech <můj> /mu:j/ 'my, mine', Scottish Gaelic <bàta> /pa:ˠtə/ 'walking stick'.
5. <V:>: given /V/ and /V:/, they are represented respectively by <V> and <V:>, e.g., Hindi <अ> /a/ vs. <आ> /a:/ or <न> /na/ vs. <ना> /na:/, Ancient Greek <ε> /e/ vs. <η> /ɛ:/.
6. Vowel length is not represented graphically, e.g., in Korean Hangŭl (cf. Weingarten 2012).

German employs three different methods to represent vowel length, (1) as in <See> 'lake', (2) as in <Liebe> 'love' and (3) as in <Ihrer> 'yours'. Song & Wiese (2010, p. 92) point out that only certain vowel graphemes can be doubled in German, namely <a, e, o>, whereas <ä, ö, i, u, ü> cannot. Sequences like <ii>, <üü> or <uu> are not acceptable in written German. According to them, the reason lies in the complexity of <ä, ö, i, ü>, whose shape is discontinuous (using their terminology, they bear the feature [disconnected]). They posit a constraint banning doubling of letters bearing this feature. Similarly, the impossibility to double <u> appears, in their analysis, to be caused by a feature, [open-up]. I propose that it is not necessary to consider <u> separately from the other letters that cannot be doubled. The doubling of <ä, ö, i, u, ü> engenders the adjacency of identical strokes: the umlaut in <ää, öö>, the dot and the minim in <ii>, the minims in <uu> and the umlaut and the minims in <üü>. The shape of <a, e, o> is such that these letters, if doubled, maintain the alternation of different strokes. Instead of positing two different constraints, I unify them in one: *SEQIDSTROKES, militating against sequences of identical strokes. This constraint is not hard to justify, since it appears to be grounded both in production (avoidance of identical gestures when writing) and perception (lack of visual distinctiveness when reading). *SEQIDSTROKES might be considered the written counterpart of the phonological constraint OCP[FEATURE], that bans adjacent segment sharing the same feature. In German *SEQIDSTROKES must be ranked below VISIBIL-V-LENGTH but higher than DEP-L, a constraint banning the use of letters that do not correspond to any specific phoneme.

(4) Ranking for German: VISIBIL-V-LENGTH > *SEQIDSTROKES > DEP-L.

VISIBIL-V-LENGTH	Represent vowel length.
*SEQIDSTROKES	Avoid sequences of two adjacent identical strokes
DEP-L	Every letter in the output must have a corresponding phoneme in the input (no silent letters).

Tableau 2: representation of /i:/ in German.

/i:/	VISIBIL-V-LENGTH	*SEQIDSTROKES	DEP-L
a) <ii>		*!	
☞ b) <ie>			*
☞ c) <ih>			*
d) <i>	*!		

⁵ Estonian vowels display three degrees of length, with short, long and extra-long vowels. However, long and extra-long vowels are not distinguished in writing.

⁶ In Swedish, as in other Germanic languages, the difference in length normally involves a lax vs. tense opposition.

Tableau 2 shows how constraint interaction selects <ie> and <ih> as possible representations of /i:/ in German. The input is the phonological form /i:/ and I consider here four possible candidates for its graphic representations. Candidate (a) represents vowel length by letter doubling but violates *SEQIDSTROKES. Candidate (d) is ruled out because it does not represent length by any means. (b) and (c) are both winning candidates because they only violate DEP-L, which is the lowest constraint in the hierarchy, but they do represent length and they do not display a sequence of identical strokes.

In a language like Finnish, whose orthography is very transparent, constraints militating for a 1:1 relationship between phonemes and graphemes must be ranked higher than in German. DEP-L dominates *SEQIDSTROKES, and, as a matter of fact, in Finnish vowel length is consistently signaled by letter doubling, regardless of letter shape, e.g. Finnish <liina> ‘cloth’⁷.

Tableau 3: representation of /i:/ in Finnish

/i:/	VISIBIL-V-LENGTH	DEP-L	*SEQIDSTROKES
a) <ii>			*
b) <ie>		*!	
c) <ih>		*!	
d) <i>	*!		

5. CONSONANT LENGTH

Just like vowel length, consonant length can be noted following different methods:

(5)

1. <CC>: if there is a consonant grapheme <C> standing for /C/, then /C:/ will be rendered by <CC>, e.g., Polish <lekki> /lɛk:i/ ‘light, not heavy’, Ganda <ŋŋenda> /ŋ:e:nda/ ‘I go’.
2. Diacritics: a diacritic sign is placed upon/before/after <C> to render /C:/, e.g., Punjabi <ੳਸ> [ɖəs] ‘ten’ vs. ਢਸ [ɖəs:] ‘to tell’.
3. <C:>:
 1. a specific grapheme is employed for <C> and another one for <C:>, e.g., in Wagiman <d> stands for /t/ and <ɖ> stands for /t:/.
 2. a specific grapheme is created for <C:> doubling <C> and then merging the two signs in a conjunct, e.g., Brahmanic scripts, such as Devanāgarī.
4. <VC><CV>: a VC¹ grapheme is followed by a C¹V grapheme, e.g. Hittite syllabary <as> + <su> + <us> + <sa> + <an> + <ni> for /as:us:an:i/ ‘master horse trainer’.
5. Gemination is not noted by orthography (Amharic-Ethiopic abugida, cf. Weingarten 2011).

Most languages with phonemic consonant length use (1), i.e., letter doubling, whereas diacritics, which are quite common, cross-linguistically, to note vowel length, are seldom employed on consonant graphemes. Italian is typical in this sense, e.g., <coro> ‘choir’ vs. <corro> ‘I run’. Punjabi, which employs a Brahmanic script, Gurmukhi, prefers to place a diacritic sign, called *āddak*, before the sign standing for the syllable containing the geminate consonant. In order to compare Italian and Punjabi, I propose to consider the following constraints:

(6)

VISIBIL-C-LENGTH

Represent consonant length.

⁷ Note that the model for Finnish orthography, at its earlier stage, was based on Latin, High German and Swedish and the relationship with speech was therefore much less transparent.

NODIACRITICS Letters do not bear diacritics.
 *LL Avoid sequences of identical letters.

VISIBIL-C-LENGTH militates for phonemic consonant length to be represented. NODIACRITICS may appear hard to consider a universal constraint, but I argue that it is grounded both in ease of production and ease of perception. When an orthography employs diacritic signs, they are very often abandoned in spontaneous writing (both handwriting and computer writing) because they hinder fluency (Coulmas 1989, p. 237). During the reading process, diacritics require a certain effort to be identified since they are normally not very salient. *LL is somehow similar to *SEQIDSTROKES, meaning that normally language does not like the repetition of identical elements. Moreover, a study conducted by Pontecorvo (1993) on Italian children proves that pre-literate or semi-literate children do not perceive letter doubling as linguistically significant. As a matter of fact, letter doubling to note geminates is one of the major sources of spelling mistakes in Italian. Interestingly, Finnish students seem to have similar issues (Lehtonen 2006).

Tableau 4: Italian *corro* ‘I run’

/kor:o/	VISIBIL-C-LENGTH	NODIACRITICS	*LL
☞ a) <corro>			*
b) <coro>	*!		
c) <cofo> ⁸		*!	

In Italian, the constraint against diacritics is ranked higher than the one banning the repetition of the same letter, so that <cofo> is not a possible graphic representation of /kor:o/. Since length must be noted somehow, (a) is the winning candidate, although it violates *LL, and (b) is ruled out because it violates VISIBIL-C-LENGTH.

Tableau 5: Punjabi <ਪੜਾ> /pət:a/ ‘leaf’

/pət:a/	VISIBIL-C-LENGTH	*LL	NODIACRITICS
☞ a) <ਪੜਾ>			*
b) <ਪਤਾ>	*!		
c) <ਪਤਾਤਾ>		*!	

In Punjabi, unlike in Italian, *LL dominates NODIACRITICS, so (a) is the winning candidate, since letter doubling is banned. However, it would not be correct to claim that in Italian NODIACRITICS always dominates *LL. Vowel graphemes generally cannot be doubled but they can bear a graphic accent, e.g., to indicate that the vowel is stressed or to distinguish homophones, whereas consonant graphemes can be doubled but they cannot combine with any diacritic sign. This situation is quite common in many orthographies. I therefore argue that in languages like Italian, *LL has to be split in *<VV> and *<CC> and NODIACRITICS in NODIACRITICSC and NODIACRITICSV. *<VV> and NODIACRITICSC dominate *<CC> and NODIACRITICSV, as shown by the example in Tableau 6.

Tableau 6: Italian *scappò* ‘he/she/it fled’.

/ska'p:o/	VISIBIL-C-LENGTH	VISIBIL-STRESSEDV	*<VV>	No DIACRITICS C	*<CC>	No DIACRITICSV
☞ a) <scappò>					*	*

⁸ Note that candidates (c) of Tableau 4 and candidates (b), (c) and (d) of Tableau (6) are unattested in the history of Italian orthography and highly unlikely to emerge. However, they are employed exactly to show why they are not possible forms (i.e., because of the constraint ranking). One of the underlying ideas of OT is the Richness of the Base hypothesis, i.e., the assumption that GEN generates any possible realizations of a given input without restriction.

Constraint interaction and writing systems typology

10

b) <scapoo>			*!	*		
c) <scappoo>			*!		*	
d) <scapò>				*!		*

In Tableau 6 not all the constraints are crucially ranked with each other. Tied constraints are indicated by a dotted line. VISIBIL-C-LENGTH ties with VISIBIL-STRESSEDV, a constraint militating for the stressed vowel to be indicated, they are both undominated and no candidate violates them. The two constraints dominate *<VV> and NODIACRITICSC, that ban candidates (b), (c) and (d) and dominate *<CC> and NODIACRITICSV.

Generally, in the world's writing systems, diacritics are much more likely to be placed upon vowel graphemes rather than consonant graphemes. This could be due to the fact that normally a long consonant is ambisyllabic whereas a long and/or stressed vowel belongs to one syllable. Letter doubling might render ambisyllabicity more iconically than a diacritic sign.

6. SPELLING PRONUNCIATION & EYE DIALECT

This section will deal with Spelling Pronunciation (Levitt 1978) and Eye Dialect (Bowdre 1964). The former consists in the modification of the pronunciation of certain words based on how they are spelled, whilst the latter leaves pronunciation unaffected but changes the spelling, normally to give the impression of non-standard speech or to result "cool" and rebellious. If the former can be described as a form of hypercorrection, normally considered acceptable and likely to eventually become part of the standard, the latter is a purposeful deviation from the norm. What the two phenomena have in common is that they bring the phonological and the orthographic forms closer. Both Spelling Pronunciation and Eye Dialect tend to occur more often in languages with opaque orthographies. In French, many final letters that used to be silent are now (optionally or compulsorily) pronounced, as in *but* [by ~ byt] 'aim', *cinq* [sẽ ~ sêk] 'five', *août* [ut] (formerly [u]) 'August', *sens* [sãs] (formerly [sã]) 'sense, meaning'. In English, several words of classical origin now contain a [θ] that was never there, as in *author* [ɔ:θə/ə], from Latin *auctor* [auktor] (Neuman 2009, p. 400). These are all examples of Spelling Pronunciation. Eye Dialect forms in English are, among others, <tonite>, <sed>, <thru>, <tho>, <woz> for *tonight*, *said*, *through*, *though*, *was*. French examples are <koi>, <jamè>, <z'yeux> for *quoi* 'what', *jamais* 'never', *(le)s yeux* 'the eyes'. I argue that both Spelling Pronunciation and Eye Dialect can be described through constraint re-ranking, in which complex relationships between phonemes and graphemes are penalized. Importantly, even if pronunciation is aligned to spelling, as in the case of Spelling Pronunciation, phonotactics cannot be violated. Therefore, in a word like <often>, <t> can acquire a phonetic value but in a word like <knight>, <k> cannot correspond to /k/, it must stay silent. This is because English phonotactics does not allow a sequence like /kn/ in the onset. I will consider then the following constraints:

(7)

VISIBIL-PHONEME

All the phonemes in the input must have a corresponding grapheme in the output.

MINSON

The minimum sonority distance between two consonants before a nucleus must be ≥ 2 , following this scale (Kenstowicz 1994): glides 4, liquids 3, nasals 2, obstruents 1.

DEP-L

No silent letters.

Tableau 7: English <often>

	VISIBIL- PHON	MINSON	DEP-L
--	------------------	--------	-------

Antonio Baroni

☞ a) <often> /ɒftən/			
b) <often> /ɒfən/			*!

In Tableau 7 there is no actual input, the candidates under evaluation are orthographic form – phonological form pairs. Under this ranking, (a) is a better candidate than (b) because if <t> corresponds to /t/ instead of being silent, none of the relevant constraints is violated (therefore the relevant tableau cells are left empty).

Tableau 8: English <knight>

	VISIBIL-PHON	MINSON	DEP-L
☞ a) <knight> /naɪt/			***
b) <knight> /knaɪt/		*! kn = 1	**

Tableau 8 shows that <knight> cannot possibly be pronounced with initial /kn/ because this sequence would violate MINSON (/k/ = 1, /n/ = 2, 2 – 1 = 1, which is < 2), ranked higher than DEP-L. No candidate violates VISIBIL-PHON, since all the phonemes have a written correspondent, but both violate DEP-L, but (b) only twice (<g> and <h> are silent, but <k> is not). As a matter of fact, <igh> functions as a complex grapheme (a grapheme composed of more than one letter) but maintains nevertheless a regular 1:1 relationship with the diphthong /aɪ/. <igh> can only correspond to /aɪ/ in English, but /aɪ/ can also be spelled <i> before a consonant grapheme followed by <e>, like all other tense vowels (compare, for example, *mat* vs. *mate*, *ton* vs. *tone*, *hug* vs. *huge*, etc.). This kind of mappings can be expressed in English through bidirectional constraints (Baroni 2013):

(8)

<VCe> ↔ TENSE V

A vowel grapheme followed by a consonant grapheme and <e> maps onto a tense vowel, and vice versa.

<igh> ↔ /aɪ/

<igh> maps bidirectionally onto /aɪ/.

The main difference between the two constraints is that the latter is very specific; it only applies to one sound and one grapheme, whereas the former applies to a class of sounds: all English tense vowels. It is therefore more general. Both constraints play a role in standard orthography, cf. *sight* vs. *site*, *might* vs. *mite*, etc. I argue that in Eye Dialect, more general constraints are ranked higher than more specific ones, and that the input only consists in the phonological form. In standard orthography, on the other hand, the input must also contain some information about the orthographic form, otherwise no ranking could explain the coexistence, in the same system, of <igh> and <iCe> to note /aɪ/. It appears likely that, at least for proficient readers and spellers, orthographic representations are present underlyingly, paired with the phonological ones (Katz & Frost 2001). This is also consistent with the fact that Eye Dialect is a stylistic device aiming to convey non-cultivated speech, ignoring the norm (especially the orthographic norm) on purpose.

Tableau 9: Standard English <tonight>

/tonaɪt/ <tonight>	INPUT-TO-OUTPUT FAITHFULNESS	<igh> ↔ /aɪ/	<VCe> ↔ TENSE V	DEP-L
☞ a) /tonaɪt/ <tonight>			*	**
b) /tonaɪt/ <tonite>	*!	*		*
c) /tonaɪt/ <tonit>	*!	*	*	

In Tableau 9 an INPUT-TO-OUTPUT FAITHFULNESS constraint is ranked high in the hierarchy and bans any candidate that does not contain <gh>. Even if the orthographic form were ignored and the input only consisted in the phonological form, (b) and (c) would still be ruled out since <igh> ↔

Constraint interaction and writing systems typology

/aɪ/ is ranked higher than <VCe> ↔ TENSE V.

Tableau 10: Eye Dialect <tonite>

/tonaɪt/	INPUT-TO- OUTPUT FAITHFULNESS	<VCe> ↔ TENSE V	<igh> ↔ /aɪ/	DEP-L
a) /tonaɪt/ <tonight>		*!		**
b) /tonaɪt/ <tonite>			*	*
c) /tonaɪt/ <tonit>		*!	*	

Tableau 10 shows the Eye Dialect ranking. The input only contains the phonological form and the candidates are possible phonological form – orthographic form pairs. Since there is no orthographic information in the input, faithfulness constraints are not violated by any of the candidates. The more general constraint <VCe> ↔ TENSE V dominates the more specific one, <igh> ↔ /aɪ/, and both are ranked higher than DEP-L. Candidate (b) is the winner, since the tense vowel is rendered by <i> + <Ce>. Candidate (a) is dismissed because it violates the highest ranked constraint and so is (c), although it is the only candidate without any silent letter.

7. CONCLUSION

The aim of this paper was to show that Optimality Theory is suitable to describe orthographic phenomena, given that writing systems and orthographies are normally based on a series of conflicting principle that can be easily translated into violable constraints. In particular, I have tried to focus on the grounding of the constraints that might play a role in orthographic systems. I proposed that some constraints might be grounded in cognition (e.g., SIMPLICITY constraints), some in perceptual salience (e.g., VISIBILITY and *VISIBILITY families) and others might be simply based on system-internal factors (e.g., bidirectional grapheme ↔ phoneme constraints). Even languages employing the same writing system may rank constraints differently, representing the same phonological features with different solutions. Both German and Finnish represent vowel length, but in German not all vowel graphemes can be doubled, so other solutions have to be preferred. Two languages that possess phonological long consonants can employ different writing systems and constraint rankings, for example, Italian represents long consonants by doubling the consonant grapheme whereas Punjabi, that employs an abugida, places a diacritic sign on the grapheme standing for the syllable that precedes the long consonant. When it comes to opaque orthographies, such as English and French, spontaneous phenomena like Spelling Pronunciation and Eye Dialect promote 1:1 relationships between sound and letters and/or extend the more general patterns at the expense of the more specific ones. Even if one of the most striking facts about writing systems is their external dissimilarity, with this paper I hope to have shown that at least some constraints seem to be active both in related and unrelated orthographies. Beyond the visual diversity, writing systems and orthographies rely on a finite set of constraints that are ranked differently depending on the orthography considered. Put differently, the analysis of orthographic phenomena in OT allows us to account for differences among writing systems through constraint ranking but at the same time shows us what is universal about writing.

BIBLIOGRAPHY

ARTYMOVYČ, Agenor (1932) «Fremdwort und Schrift», *Charisteria Guilelmo Mathesio quinquagenario a discipulis et Circuli Linguistici Pragensis sodalibus oblata*, Prague,

Antonio Baroni

Pražský Linguistický Kroužek.

- BARONI, Antonio (2011) « Alphabetic vs. non-alphabetic writing: Linguistic fit and natural tendencies », *Italian Journal of Linguistics/Rivista di Linguistica* 23.2, 127-159. BARONI, Antonio (2013). « Eye Dialect and Casual Speech Spelling: Orthographic Variation in OT », *Writing Systems Research* 5.1, 24-53. BARONI, Marco (2001). « How Do Languages Get Crazy Constraints? Phonetically-Based Phonology and the Evolution of the Galeata Romagnolo Vowel System », *UCLA Working Papers in Linguistics* 7, 152-178.
- BLOOMFIELD, Leonard (1933) *Language*, New York, Henry Holt.
- BOWDRE, Paul Hull jr. (1964) *A Study of Eye Dialect*, thèse de doctorat, Université de Floride.
- CHOMSKY, Noam et Halle, Morris (1968). *The Sound Pattern of English*, New York, Evaston & Londres, Harper & Row.
- COULMAS, Florian (1989) *The writing systems of the world*, Oxford, Blackwell.
- COULMAS, Florian (2009). « Evaluating merit – the evolution of writing reconsidered », *Writing Systems Research* 1.1, 5-17.
- DRESSLER, Wolfgang U., MAYERTHALER, Willi, WURZEL, Wolfgang U., et PANAGL, Oswald (1987) *Leitmotifs in Natural Morphology*, Amsterdam, John Benjamins.
- FISCHER-JØRGENSEN, Eli (1949) « Remarques sur les principes de l'analyse phonémique », *Travaux du Cercle Linguistique de Copenhague* 5, 213-234.
- GRAY, William Scott (1956) *The Teaching of Reading and Writing*, Paris, UNESCO.
- GRIMSHAW, Jane (1997) « Projections, heads and optimality », *Linguistic Inquiry* 28, 373-422.
- HEINZ, Matthias (2012) « Complex syllable types in Romance languages: *central* or *peripheral*? », handout, *International Conference on Romance Languages – in memoriam Alf Lombard*, 7-8 Novembre 2012, Université de Lund, Suède.
- HJELMSLEV, Louis (1943) *Omkring sprogteoriens grundlæggelse*. Copenhagen, Akademisk forlag.
- HOŘEJŠÍ, Vladimír (1971) « Formes parlées, formes écrites et systèmes orthographiques des langues », *Folia linguistica* 5, 185-193.
- JAKOBSON, Roman (1963) *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit.
- JUSTESON, John S. (1976) « Universals of Language and Universals of Writing », JUILAND, Alphonse, DEVINE, A. M. et STEPHENS, Laurence D. (éd.), *Linguistic studies offered to Joseph Greenberg* 1, Saratoga, Anna Libri, 57-94.
- KATZ, Leonard et FROST, Stephen J. (2001) « Phonology constrains the internal orthographic representation », *Reading & Writing: An Interdisciplinary Journal* 14, 297-332.
- KENSTOWICZ, Michael (1994) *Phonology in Generative Grammar*. Oxford, Blackwell.
- LEGENDRE, Géraldine (2000) « Morphological and prosodic alignment of Bulgarian clitics », DEKKERS, Joost, VAN DER LEUW, Frank et VAN DER WEIJER, Jeroen (éd.), *Optimality Theory : phonology, syntax and acquisition*, Oxford, Oxford University Press, 423-462.
- LEGENDRE, Géraldine, GRIMSHAW, Jane et VIKNER, Sten (2001) *Optimality-theoretic syntax*, Cambridge, MIT Press.
- LEHTONEN, Annukka (2006) « Sources of Information Children Use in Learning to Spell: the Case of Finnish Geminate », MALATESHA, Joshi et AARON, P. G. (éd.), *Handbook of Orthography and Literacy*, Oxford et New York, Routledge.
- LEVITT, Jesse (1978) « The Influence of Orthography on Phonology: A Comparative Study (English, French, Spanish, Italian, German) », *Linguistics* 208, 43-67.
- MCCARTHY, John et PRINCE, Alan (1993) *Prosodic Morphology I: Constraint Interaction and Satisfaction*, Rutgers University.
- NEUMAN, Yishai (2009) *L'influence de l'écriture sur la langue*, thèse de doctorat, Université de Paris III, Sorbonne Nouvelle.
- PONTECORVO, Clotilde (1994) « Iconicity in Children's First Written Texts », Simone, Raffaele (éd.), *Iconicity in Language*, Amsterdam et Philadelphia, John Benjamins, 277-307.
- PRIMUS, Beatrice (2004) « A Featural Analysis of the Modern Roman Alphabet », *Written Language & Literacy* 7.2, 235-274.

Constraint interaction and writing systems typology

- PRINCE, Alan, et SMOLENSKY, Paul (1993) *Optimality Theory: constraints interaction in generative grammar*, Rutgers University.
- SAMPSON, Geoffrey (1985) *Writing systems*, London, Hutchinson.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1916) *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- SCHEER, Tobias (2004) *A Lateral Theory of Phonology. Vol. 1: What is CVCV and why should it be?*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- SEBBA, Mark (2006) « Ideology and alphabets in the former USSR », *Language Problems and Language Planning* 30.2, 99-125.
- SMALLEY, William A. (1964) *Orthography Studies*, London/Amsterdam, United Bible Society/North-Holland Publishing Company.
- SONG, Hye Jeong et WIESE, Richard (2010) « Resistance to complexity interacting with visual shape – German and Korean orthography », *Writing Systems Research* 2.2, 87-103.
- SWART, Henriette de (2006) « Marking and Interpretation of Negation: A bidirectional-OT approach », ZANUTTINI, Raffaella et CAMPOS, Hector (éd.), *Negation, Tense and Clausal Architecture: Cross-linguistic Investigations*, Georgetown, Georgetown University Press, 199-218.
- VACHEK, Josef (1939) « Zum Problem der geschriebenen Sprache », *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*.
- WEINGARTEN, Rüdiger (2011) « Comparative graphematics », *Written Language & Literacy* 14.1, 12-38.
- WIESE, Richard (2004) « How to optimize orthography », *Written Language & Literacy* 7.2, 305-331.

**LES UNITÉS GRAPHIQUES DE L'ANCIEN ET DU MOYEN FRANÇAIS :
UN LIEU D'OBSERVATION PRIVILÉGIÉ POUR UNE MEILLEURE APPROCHE DES
PHÉNOMÈNES
DE LEXICALISATION ET DE GRAMMATICALISATION DU FRANÇAIS ?**

Laurent Balon

Docteur en Sciences du langage, chercheur indépendant

RÉSUMÉ

Cette contribution interroge le rapport (réflexif ou spontané ?) qu'entretiennent, en ancien et moyen français, les segments graphiques avec certaines unités linguistiques envisagées en tant qu'unités grammaticales. L'objet est de montrer qu'ils apparaissent comme un lieu privilégié de l'observation des phénomènes de lexicalisation et de grammaticalisation du français et que leur étude en diachronie contribuera à une meilleure approche de ces faits de langue.

MOTS-CLEFS

Ancien et moyen français – unités/segments graphiques – unités grammaticales – lexicalisation – grammaticalisation

ABSTRACT

This paper investigates the relation between graphical sequences and grammatical units in Old and Middle French, in order to establish whether this relation is spontaneous or reflexive. The objective is to demonstrate that such relations are useful in gaining a better understanding of lexicalization and grammaticalization processes. These phenomena are thus provided a further angle of inquiry.

KEY WORDS

Old and Middle French – graphical sequences – grammatical units – lexicalization – grammaticalization

Les unités graphiques de l'Ancien et du Moyen Français

0. INTRODUCTION

Les travaux de P. Rickard (1982), N. Andrieux-Reix et S. Monsonégo (1997, 1998, 1999, 2000, 2003a) ont mis en évidence une lacune dans les études médiévales : alors que la question d'une éventuelle *scriptura continua* « originaire » du français n'est pas tranchée, et que dans l'évolution du français écrit ce sont les segmentations les plus radicales qui sont devenues la norme, pendant longtemps la pratique des copistes concernant la « syntaxe graphique » des manuscrits a été renvoyée à l'aléatoire de la « variation graphique » sans plus de recherches systématiques ou perçue comme un geste vain ne méritant pas notre attention (H. Lewicka 1963¹ ; R.-L. Wagner 1974²). Or cette caractéristique de la matérialité graphique du manuscrit, souligne N. Andrieux-Reix (2003a, p. 137),

se révèle étonnamment permanente, [et] n'a jamais été abordée dans les traités et les manuels, pas plus médiévaux que postérieurs au Moyen Âge : en-dehors de ce qui concerne l'apostrophe et le trait d'union, qui restent la part mineure de la question, le blanc et les constituants de l'entre-deux blancs n'ont été définis – normalisés ? – que par défaut : par la fixation d'images véhiculées et consacrées dans les entrées de dictionnaires et dans tous textes imprimés.

Les premiers travaux d'une étude systématique des séquences graphiques ont dressé un premier bilan des mécanismes régissant ces phénomènes, et P. Rickard (1982, pp. 486-488) conclut à leur quasi détermination par la récurrence de deux observations : la brièveté du mot, généralement monosyllabique et « outil », entrant en séquence avec un élément subséquent, et l'utilité grammaticale, par un rapport syntagmatique étroit (par ex. : *leroi*), de cette séquence. Or les constantes relevées, manifestes derrière les variations, invitent à s'interroger sur l'existence d'une norme implicite, non prescriptive, relevant de la conscience linguistique d'une époque et d'un lieu et sur d'éventuelles motivations grammaticales, alors que se manifestent de nombreuses incertitudes concernant le statut grammatical de certains éléments (par ex. : *très* (préfixe intensif ou adverbe ?) et l'unité ou non de formes en cours de lexicalisation (par ex. : *si tost/sitost*) dans une langue en construction et un état de langue lui-même en constante évolution. C'est ce que souligne avec force N. Andrieux-Reix (2003a, p. 137) :

Le choix d'écrire en continu ce qui pouvait être séparé, a été à chaque fois le fait d'une initiative individuelle, sans doute en grande partie spontanée, mais qui s'est trouvée en concordance avec d'autres initiatives individuelles. Ces produits convergents, en se multipliant, en se transmettant, par voie d'enseignement comme par communauté de fréquentation des mêmes ateliers d'écriture et par voie de copie d'un atelier à l'autre, sont devenus des usages consensuels – assez récurrents pour nous permettre de définir une grammaticalité de l'écrit médiéval – fédérant une communauté langagière/scripturaire beaucoup plus large que celle de l'atelier où ils avaient été fabriqués et peut-être à chaque fois recréés. N'y a-t-il pas là une forme de norme, autre que la norme prescriptive – de toute façon chronologiquement seconde : une norme « pragmatique » ?

Et l'évaluation aujourd'hui de ce que cette pratique dit de la conscience linguistique et grammaticale se révèle riche en enseignements : si elle confirme d'une part notre hypothèse selon laquelle la conscience d'une grammaire du français précède les premières réflexions métalinguistiques publiées au XVI^e s., et que la pratique du copiste du ms. Londres, BL, Royal

¹La chercheuse concluant qu'« il n'y a [...] rien à tirer de la soudure des mots », p. 142.

²Ce fondement aléatoire, reposant sur la variabilité des pratiques de séquenciations d'un scribe à l'autre, d'un atelier à l'autre et d'une époque l'autre, constitue le socle de la constatation formulée par Robert Léon Wagner p. 41, p. 74.

Laurent Balon

20 D XI, donne les preuves d'une réflexion grammaticale sur la procédure de « mise en texte » de son manuscrit qui annoncerait une théorisation de l'objet langue française (Balon, à paraître), l'étude des unités graphiques permet, d'autre part, de mettre plus précisément en relief les types de problèmes linguistiques qui se posent au scripteur médiéval et les interrogations du copiste sur le fait même de la langue française.

On en arrivera à la conclusion que les unités graphiques pratiquées en ancien et moyen français apparaissent comme un lieu privilégié de l'observation des phénomènes de lexicalisation et de grammaticalisation du français, et que leur étude en diachronie contribuera à une meilleure approche de ces faits de langue.

1. ÉTUDE DE QUELQUES FORMES DU TYPE « PARTICULE PRÉVERBALE³ EN + VERBE⁴ » :
L'EXEMPLE DE EN PORTER/EMPORTER, DE EN PRENDRE/EMPRENDRE ET DE EN
PENSER/EMPENSER, EN PENSSE/EMPENSSE

Dans la partie du manuscrit de Londres qui consigne *Garin de Monglane*, ces formes présentent la particularité de s'accompagner bien souvent d'ambiguïtés morpho-syntaxiques et sémantiques corrélées à la grammaticalisation de *en* et à leur caractère mouvant d'unités lexicales en cours de formation.

Les formes du type « *en* + verbe » entretiennent ainsi parfois un doute sur la valeur de *en* pouvant être soit un pronom régime clitique, et constituer un élément grammatical distinct du verbe, soit un préfixe se rattachant au verbe dans un lien de dépendance graphique plus ou moins étroit.

Cette différence de traitement serait fonction du degré d'ambiguïté morpho-syntaxique et sémantique sous-jacent à ces formes mettant en relief deux types de formes « *en* + verbe » :

- un premier groupe dont l'écriture, ordinairement soit en séquence, soit en segments, se poserait en termes essentiellement sémantique et lexical comme dans *en prendre* (« prendre une partie d'un tout ») ou « en prendre » (par ex. FM : *en prendre peur*) mais *emprendre* (« entreprendre », « commencer »), la distinction des deux verbes paraissant plutôt aisée en contexte ;
- un second groupe dont l'écriture se poserait en termes d'ambiguïtés sémantiques accrues corrélées à la valeur et au statut de *en*, comme dans *enchacier* (« expulser »), *en chacier* (« chasser de »), *en--chacier*⁵ (« expulser » ou « chasser de » ?), la distinction des deux verbes paraissant plus problématique que pour *en prendre/emprendre*, par ex. (Balon 2012).

N. Andrieux-Reix (2000, p. 58) montre comment, dans la partie du manuscrit de Londres qui consigne le *Moniage Guillaume* (2003b), la perte d'autonomie graphique de *en* passant à *em* dans *emprendre* par fait de grammaticalisation (*en* substantif > *em* préfixe) serait un indice de la soudure des deux éléments *en* et *prendre* par laquelle la séquence *emprendre* vaudrait pour « en prendre », et *enprendre* pour « entreprendre ».

Cette observation se heurte à la pratique du même copiste, dans la partie du manuscrit consignant *Garin de Monglane*, qui se caractérise par la systématisation, à une exception près

³Cette terminologie a été préférée à celle, plus ambiguë, de « pronom personnel régime », même si, ainsi que le précisent N. Andrieux-Reix et S. Monsonégo (1997, p. 300) *en* présente un « fonctionnement référentiel et morpho-syntaxique identique à celui de *me*, *le* etc. »

⁴La catégorie « verbe » incluant ici des participes passés substantivés.

⁵Le tiret redoublé indique une indécision de lecture entre *enchacier* et *en chacier*.

Les unités graphiques de l’Ancien et du Moyen Français

(*enporte*, vers 6587), de la transformation graphique de *en* à *em* employé en séquence avec *p* et de la permanence de la graphie *en* employée entre deux blancs graphiques⁶.

On observe ainsi, dans notre partie du manuscrit, la mise en place d’un système pour ainsi dire inverse à celui décrit par N. Andrieux-Reix à l’endroit du *Moniage* et qui oppose *en prendre* (*Moniage Guillaume* : *emprendre*) à *emprendre* (*Moniage Guillaume* : *enprendre*).

Autrement dit, si un phénomène graphique tel que celui décrit par N. Andrieux-Reix peut constituer un indice de différenciation lexicale, il s’observe dans la partie de ce même manuscrit consignant *Garin de Monglane* la mise en place d’un (micro-) système cumulant une dimension paradigmatique (substitution graphique *en* > *em*) et syntagmatique (fragmentation de la chaîne graphique : *en prendre/emprendre*), absent du *Moniage*. Et l’étude des données de *Garin de Monglane* révèle un fonctionnement du blanc graphique comme marque sémantico-morphologique, qu’on peut qualifier de plus grammatical que le système consistant seulement en la stabilité ou la perte d’autonomie graphique de l’élément *en*, parce qu’il assure désormais une meilleure lisibilité dans la distinction des deux verbes « en prendre/en prendre » et « entreprendre/emprendre ».

Ainsi, l’autonomie graphique de *en* devant *p* en séquence ne se rencontre qu’une seule fois dans *Garin de Monglane*, dans *enporte* au vers 6587 vs. 16 occurrences de *emporter* en toutes lettres⁷. On observe en outre qu’aucune des 23 occurrences, en toutes lettres ou abrégées *ēp-* à l’initiale, ne présente une indécision entre une séquenciation et une segmentation.

Si dans cette occurrence de *enporte* la forme a bien le sens d’« emporter » (unité en cours de formation), en suivant le principe mis en relief par N. Andrieux-Reix concernant les graphies en *enp-* dans le *Moniage*, on note que 20 des 22 occurrences restantes en *emp-* s’entendent aussi pour « emporter » à l’exception, sans doute, des occurrences des vers 4779 et 11387.

Autrement dit, la graphie *em-* ne constitue pas ici à elle seule un indice de différenciation lexicale mais une variante combinatoire de la séquence « particule préverbale *en* + *p* » s’ajoutant à la séquenciation représentant elle-même une unité de sens « emporter », conformément au code graphique moderne dans 16 des 17 occurrences en toutes lettres au plan de la graphie proprement dite (soit 94 %, exception : *enporte* vers 6587) et dans 21 occurrences sur 23 au plan de la segmentation de la chaîne graphique en unités significatives (soit 91 %, exceptions : *emporte* vers 4779, 11387). Aussi peut-on poser l’hypothèse que la distinction entre une scription *en porter*, inexistante dans *Garin de Monglane*, et *emporter* apparaît pour le copiste pertinente, peut-être parce que la distinction « *en* pronom adverbial + *porter* » et « *en* particule de sens aspectuel devant un verbe de mouvement » est elle-même bien perçue.

Si l’on considère, par hypothèse mais suivant aussi en cela la pratique du copiste, que les 6 occurrences abrégées *ēp-* valent pour *emp-*, 20 occurrences sur 23 (soit 87 %) seraient conformes au code graphique moderne sous le double rapport « sens/graphie/découpage de la chaîne graphique », la pratique du copiste opposant du même coup clairement *emporter* à *en porter*, qui certes n’apparaît pas mais dont le sens n’est en même temps convoqué que dans 2 occurrences sur 23, au plus (vers 4779, 11387).

Cette observation peut de la même manière être exemplifiée par les formes de *en prendre/emprendre* (unité en cours de formation).

⁶Pour cette raison, nous n’avons pas décompté les cas où, par ex., *en prendre* est abrégé *ē prendre* dans le ms. étant donné que la graphie *em* entre deux blancs graphiques n’est pas autorisée à apparaître selon le système graphique du copiste. En revanche, les graphies du type *ēprendre* ont été décomptées dans un premier temps, de même que celles présentant un « petit espacement » du type *em--prendre*, *ē--prendre*.

⁷L’élément *en* se transformant en *em* employé en séquence avec une forme commençant par *p* ou *b* dans 58 occ. en toutes lettres sur 59 dans *Garin de Monglane*.

Laurent Balon

Pour ces deux graphies, on observe qu'une seule occurrence (vers 11083) sur 24 présente une indécision de script, *em--prendre*, que 19 occurrences apparaissent en segments, *en prendre* (vers 680, par ex.), 4 en séquence, *emprendre* (vers 811, 2213, 5265, 5555). Si l'on considère que l'occurrence du vers 11083 vaut sans doute pour une séquence, alors *emprendre* vaut pour « entreprendre », « commencer », dans 3 occurrences sur 5, *en prendre* valant pour « en prendre », « prendre une partie d'un tout » dans 17 occurrences sur 19.

Si l'emploi d'un signe abrégatif ne permet pas de tirer de conclusion assurée en regard de la graphie attendue en français moderne (*m*) dans 2 occurrences d'emploi en séquence⁸, on observe néanmoins que la forme graphique et le contenu sémantique des verbes *en prendre* et *emprendre* est conforme aux attentes du code moderne, l'unité graphique et lexicale de *emprendre* répondant à l'unité de sens d'« entreprendre », et la discontinuité graphique de *en prendre* répondant de la même manière à la construction attendue en deux éléments séparés en français moderne, la conformité au code moderne tenant compte de la graphie, de la fragmentation de la chaîne écrite en unités significatives en regard du sens attendu concernant au bout du compte 20 des 24 occurrences des verbes (*en*) *prendre* et *emprendre*.

Ainsi, la confrontation des données du manuscrit à l'endroit des binômes *en prendre/emprendre* et *en porter/empporter* atteste que la pratique de la séquenciation, comme de la segmentation, y est corrélée à une nécessité de différenciation lexicale en conséquence de quoi, malgré quelques emplois « fautifs », la pratique tend à entériner la formation de nouvelles unités lexicales, dans 20 occurrences sur 24 pour le premier binôme, dans 22 occurrences sur 24 pour le deuxième.

Cette observation peut de la même manière être exemplifiée par les formes de *en pensser/empensser* (unité en cours de formation) et de *en penssé* (*en* + participe passé masculin substantivé de *pensser*)/*empenssé* (participe passé masculin de *empensser*).

Ces formes présentent, plus encore que pour *en prendre/emprendre* où l'unité alors en cours de formation n'est pas restée dans la langue moderne, des difficultés accrues corrélées au maintien en français moderne du seul verbe *penser* (et de son doublet *panser*, non attesté dans *Garin de Monglane*) et à la difficulté d'appréhension de la graphie (*en/em-*) *penssé* par les lexicographes (substantif ou forme verbale?), ainsi qu'en témoignent les approches contradictoires du *Godefroy*⁹ et du DMF y compris sur des exemples identiques. Soit l'exemple des vers 3012-3013 : *si li demanda / Que ele a empenssé* ; *Godefroy* considérerait plutôt la graphie comme une forme de substantif « ce qu'elle a à l'esprit/dans la tête », le DMF la considérant plutôt comme une forme verbale « ce qu'elle a décidé », entérinant ce faisant sans doute la lexicalisation complète de *empenser*, ce qui devait être le sentiment du copiste.

Dans *Garin de Monglane*, on assiste en effet à la mise en place d'un système graphique visant à discriminer les emplois de *penssé* comme substantif des emplois comme forme verbale. Si quelques occurrences peuvent prêter à discussion en raison de l'interchangeabilité souvent possible en contexte entre « (avoir) à l'esprit » et « (avoir) décidé », comme au vers 3013, on observe que le copiste oppose *en penssé*, qu'il emploie comme substantif dans 2 occurrences sur 2 dans (*venir/avoir*) *en cuer et en penssé* (vers 385, 7090) à *empenssé*, perçue et sans doute employée comme forme verbale dans ses 10 occurrences en toutes lettres, dans 12 occurrences sur 13 (soit 92 %) si l'on considère que les 3 occurrences abrégées *ēp-* valent pour *emp-*¹⁰, dans 12 occurrences sur 14 (soit 86 %) si l'on considère que *ē--penssé* vers 8344 vaut pour une séquence *empenssé*.

⁸Cf. note 6.

⁹Cf. « empenser », III, 58a.

¹⁰L'occurrence du v. 6177, *ēpenssé*, semblant être employée comme substantif (*en penssé*).

Les unités graphiques de l'Ancien et du Moyen Français

Par ailleurs, si le copiste oppose *en penssé* à *empenssé*, il oppose aussi *en penssé*, participe passé masculin substantivé de *pensser*, aux autres tiroirs verbaux du verbe (*en*) *pensser* qui tendent à se spécialiser dans la notion de « soin » (FM *panser*), comme par exemple dans *Se Damedix n'en pensse* vers 613, dans 9 occurrences sur 9 complètement exploitables au plan du découpage graphique, dans 9 occurrences sur 10 (soit 90 %) si l'on considère que *ē--pensse* vers 3270 vaut pour une séquence *empensse*.

La pratique du copiste oppose ainsi, dans 100 % des occurrences complètement exploitables du double point de vue de la graphie et du découpage de la chaîne graphique, d'une part, *en penssé* (*en* + participe passé masculin substantivé de *pensser*) à *empenssé* (participe passé masculin de *empensser*, unité en cours de formation) dans la notion de « pensée » et, d'autre part, *en penssé* aux autres tiroirs verbaux du verbe (*en*) *pensser* dévolus à la notion de « soin », les principes graphiques mis en œuvre y apparaissant comme des signes hautement distinctifs.

Ces observations suggèrent que les accointances entre la pratique du copiste et le code graphique moderne dépassent les caractéristiques ordinairement attachées à l'écriture du français médiéval, la pratique du copiste ici constituant dès lors davantage qu'une forme de « norme "pragmatique" » ainsi que N. Andrieux-Reix (2003a, p. 137) l'avait suggéré à l'endroit de la langue du *Moniage Guillaume* du manuscrit de Londres, la partie du manuscrit contenant *Garin de Monglane* apparaissant au bout du compte plus à même « à former système, ce qui permet de mieux étayer les raisonnements avancés sur certains types de graphies » ainsi que N. Andrieux-Reix (2000, p. 57) l'avait montré à l'endroit de la partie du manuscrit consignant le *Moniage*.

2. DE L'« UTILITÉ GRAMMATICALE » A L'« UTILITÉ LEXICALE » DES SÉQUENCES ET SEGMENTS GRAPHIQUES : UN AFFINEMENT DE LA PERCEPTION DES UNITÉS GRAMMATICALES ET LEXICALES COMME ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA LANGUE ?

Outre cette tendance au fonctionnement du blanc graphique comme marque sémantico-morphologique, ce qui frappe dans le manuscrit de Londres, c'est la réduction considérable du nombre de séquences graphiques et la radicalisation de certaines segmentations.

La pratique de la séquenciation apparaît ainsi restreinte, le copiste segmentant et individuant souvent les éléments de la chaîne graphique en parties du discours, autrement dit en unités significatives, cette procédure de mise en texte tendant donc vers un usage « moderne » et plus grammatical qu'on le suppose ordinairement.

Ce phénomène suggère une tentative d'organisation en système ainsi que l'avait souligné N. Andrieux-Reix (2000, pp. 56-57) à l'endroit du passage du manuscrit de Londres consignant le *Moniage Guillaume*. Mais, ainsi que nous venons de l'illustrer, on observe entre ces deux différentes parties du manuscrit pourtant rédigées de la même main quelques différences de pratique qui permettent d'aller sans doute ici plus loin dans l'interprétation que l'on peut faire de l'écriture du copiste.

De son côté, P. Rickard (1982) avait bien perçu l'« utilité grammaticale » (*Id.*, p. 486) des séquences graphiques pratiquées en français médiéval dont le premier élément est un mot grammatical dont la fonction, selon le chercheur, est de souligner les « liens syntagmatiques » et « grammaticaux » (*Id.*, p. 470) unissant les différents éléments de la phrase¹¹, « car un mot-outil avait de quoi rassurer le lecteur en restreignant, plus efficacement qu'un mot plein, le champ de son incertitude quant à la catégorie grammaticale du mot suivant » (*Id.*, p. 487).

¹¹À l'endroit de l'ancienne langue, le terme est évidemment employé dans une acception très large.

Mais, si on retrouve dans le manuscrit de Londres l'« utilité grammaticale » de ce type de séquences, on constate surtout, ce qui semble constituer une étape supérieure dans la perception et l'appréhension grammaticale de la langue, une tendance à la fragmentation des groupes syntaxiques en éléments grammaticaux et lexicaux individués ; les mécanismes linguistiques qui régissent ces séquences révélant à la fois une conscience linguistique en émergence et une tendance plus ou moins spontanée à la systématité grammaticale.

2.1 L'exemple de la séquence *sitres* comme indice de lexicalisation

On observe qu'une séquence du type « *et* + E », par exemple *etsouvent*, linguistiquement improductive car incapable tant à indiquer la formation de nouvelles unités lexicales qu'à signifier une quelconque utilité grammaticale au sens décrit par P. Rickard, n'apparaît pas dans *Garin de Monglane*.

En revanche, si la plupart des séquences du type « adverbe + adjectif ou adverbe » du type *tropgrant*, *tresgrant*, *moutgrant*, *tresbien*, n'apparaissent pas non plus¹², on note un emploi assez fréquent de l'une d'entre elles : la séquence « adverbe *si* + adverbe¹³ (ou préfixe) *tres* » qu'on peut interpréter en termes d'indice de lexicalisation.

L'intérêt de la séquence *sitres*¹⁴ (vers 893, 17 occurrences) est d'unir deux éléments parfois considérés comme appartenant à la même classe adverbiale, mais aussi sémantiquement très proches. Or le copiste ne séquencie jamais deux éléments appartenant à la même classe grammaticale, excepté lorsque cette séquence fait ou pourrait faire sens au plan du lexique.

Dès lors, la tendance à la systématisation d'une écriture en séquence avec la forme *si*, dont la valeur adverbiale ne fait aucun doute, conduirait à penser que la forme *tres* appartiendrait, pour le copiste, à la classe des préfixes. Mais la quasi synonymie des éléments *si* et *tres* a aussi pu motiver un rapprochement adverbial pour créer une unité hyperbolique à deux termes redondants, la séquenciation des deux éléments *si* et *tres* ne constituant plus dès lors que l'indice d'une unité peut-être sentie par le copiste comme étant en cours de lexicalisation, bien que minoritaire face aux emplois en segments ; la séquenciation des éléments *si* et *tres* ne constituant plus dès lors nécessairement un indice d'une catégorisation de *tres* dans la classe des préfixes.

Ce sentiment lexical, entériné ou non par les dictionnaires et l'histoire ultérieure de l'unité *sitres*¹⁵, pourrait dès lors justifier les segmentations systématiques, par exemple de la catégorie « adverbe + adjectif *grant*, *grande(s)* » (à trois exceptions près¹⁶) : *si grant/grande(s)* vers 1288, 8194 (107 occurrences, dont *si grande(s)* 3 occurrences, mais *sigrant* vers 8185, 8194, *sigrande* vers 3633), *tres grant* vers 2036 (38 occurrences), *mout grant/grande* vers 2563, 5286 (76 occurrences dont *mout grande* 6 occurrences), *trop grant*

¹²Les formes composées du type *tres* + adjectif ont pu être pressenties dans l'histoire du français comme pouvant former une unité grammaticale (cf. Grevisse 1991, p. 147).

¹³C'est par commodité que nous avons classé ici *tres* dans la classe des adverbes, car cette appartenance ne fait pas l'unanimité : Gérard Moignet (1988, p. 270) souligne qu'« il constitue plutôt un préfixe intensif qu'un adverbe ». Philippe Ménard (1994, p. 264) le classe sans restriction parmi la catégorie des adverbes. Susan Baddeley (1998, p. 59) constate que dans des imprimés du début du XVI^e siècle « l'élément *tres* n'est jamais utilisé de manière autonome, mais [qu'il] fonctionne comme un préfixe, agglutiné à un adjectif ».

¹⁴Les variantes *issi*, *aussi* et *ainsi tres* apparaissent toujours en segments, et on relève 43 occ. de *si tres* en segments, 4 occ. indéterminées *si--tres*. – D'une manière générale, on note une tendance à l'emploi en segments de « *si* adverbe », par ex. : *sitost* (v. 3936, 10259, 10587, mais *si--tost* v. 12418, *si tost* v. 752, 12 occ.) ; *sicom(me)* (v. 3712, 12239, mais *si--com(me)* v. 67, 15 occ., *si com(me)*, v. 203, 142 occ.) ; *sique* (v. 2570, 4 occ., mais *si--que* v. 2629, 7 occ., *si que* v. 257, 41 occ.).

¹⁵La forme n'est pas considérée comme une unité lexicale par les dictionnaires d'ancien et de moyen français (cf. Godefroy ; TL ; DMF), contrairement à *sitost*, *sicom* (cf. Godefroy, « *sitost* », X, 679b ; « *sicom* », « *sicum* », VII, 417b), voire *sique* (cf. Hilaire van Daele 1901).

¹⁶*sigrant* v. 8185, 8194, *sigrande* v. 3633, et un cas indéterminé *si--grandes* v. 11677.

Les unités graphiques de l'Ancien et du Moyen Français

vers 2827 (4 occurrences), les cas de cooccurrences « *si + tres* en séquence + adjectif » du type, par exemple, *sitres grant* vers 3410 (17 occurrences), allant de la même manière dans le sens d'une permanence de la séquenciation de *sitres* et de l'isolement de l'adjectif, une séquence du type *sitresgrant* n'étant pas autorisée à apparaître selon le système graphique du copiste.

L'hypothèse d'une contrainte liée à l'environnement graphique pour justifier, contre l'hypothèse de la lexicalisation, l'absence de mise en contact de deux consonnes dans ces formes (soit *sg*, *pg*, *tg*) est invalidée par les exemples de formes composées ou dérivées telles que *trestout*, *itrestant*, *montgravier*, de même que par les cas où la mise en contact de deux consonnes s'accompagne d'une réduction à une seule de ces consonnes, comme dans *tretant* (*tres + tant*), *tretout* (*tres + tout*), *toudroit* (*to(u)t + droit*), *toudis* (*tou(s/z) + dis*). Dans ces conditions, les quelques occurrences de *sigrant* (mais *si grant*, 107 occurrences) ne sauraient remettre en question la non-lexicalisation de la forme, la séquence apparaissant ici davantage comme un vestige d'une pratique traditionnelle facilitée par la suite graphique « voyelle + consonne ».

Or, ce fonctionnement qui semble s'organiser en système est de la même manière perceptible dans l'emploi de *par* comme introducteur de locutions prépositionnelles et adverbiales et comme adverbe intensif dans les constructions du type *tant par aura*.

2.2. Cas de *par* introducteur de locutions prépositionnelles ou adverbiales et *par* adverbe intensif : un fonctionnement linguistique reposant sur un sentiment de la construction et de la lexicalisation

Les séquences graphiques de plus de deux éléments ne comportant pas d'éliision¹⁷, du type *alaterre*, sont exclues de la pratique du copiste si elles ne sont pas sous-tendues par une considération lexicale (formes lexicalisées, unités lexicales en cours de formation ou perçues comme telles par le copiste).

On ne relève ainsi qu'une poignée de formes composées de plus de deux éléments dont la lexicalisation est entérinée par l'histoire ultérieure de ces unités : *maudehaiz* vers 2495 (mais *mal dehé* vers 5298), *nonpourquant* vers 4174 (mais *non por quant* vers 3567), *debon(n)airement* vers 305 (10 occurrences), ainsi que sans doute *pardevers* vers 9514 et peut-être *ensifaitierement* vers 2914, l'occurrence de *en si* en segments vers 5578 et l'occurrence de *ainsi faitierement* vers 9235 suggérant la perception d'une forme *en-si-faitierement* à trois éléments, et *debonaire* vers 277, si tant est que cette forme ne masque pas en réalité la présence d'une apocope *bon'aire*, l'accord au féminin de l'adjectif *bone* avec *aire*, variable en genre selon les manuscrits, étant possible¹⁸ par ailleurs mais impossible à déterminer ici.

Cette réduction considérable des séquences de plus de deux termes, restreintes, qui plus est, à des formes de composition entérinées par l'histoire, apparaît comme un indice de modernité dans la production de l'écrit.

S. Baddeley (1998, p. 66) souligne en effet, qu'« on ne trouve plus à cette époque [au début du XVI^e siècle], ou presque plus, de cas d'agglutinations de plusieurs termes (sinon dans certaines locutions adverbiales, du type *cepourquoy* [...], ni d'agglutinations de mots pleins (mis à part les noms et verbes composés). »

2.2.1 *par* introducteur de locutions prépositionnelles ou adverbiales du type *par dessus*

¹⁷On rencontre, à ce titre, des séquenciations à trois termes dans le ms. type *dencoste* (*de* élidé + *en* + *coste*) ou *dalez* (*de* élidé + *a* + *lez*), dont la lexicalisation semble en outre déjà assurée (cf. *TL*, « dalez » II, 1172, 9).

¹⁸Cf. *TL*, « aire », I, 253, 5.

Laurent Balon

La quasi inexistence de certaines séquenciations composées de plus de deux éléments apparaît en cela caractéristique qu'elle s'observe y compris dans des cas où une séquenciation pourrait faire sens et annoncer une nouvelle unité en cours de lexicalisation, particulièrement dans le cas des locutions introduites par *par* comme, par ex., dans *par dedevant* vers 2108 (3 éléments), mais *pardevant* vers 5737 (2 éléments).

Ce principe que nous pouvons supposer de lisibilité semble ne constituer un frein qu'à la scription de séquences d'au moins trois éléments. On constate ce faisant que si *par* suivi d'un élément apparaît aussi bien en séquence qu'en segments (*pardevant* mais *par devant* vers 1120), il apparaît systématiquement entre deux blancs graphiques lorsqu'il est employé dans une construction à trois ou quatre éléments pouvant former une unité. On note ainsi que dans les constructions originellement à trois termes, la séquenciation s'effectue sans aucune exception (29 occurrences) :

- entre le deuxième et le troisième élément dans : *par dessus* vers 1789, 4037, 6673, 8328, 9835, 11183, 11454, *par desouz* vers 1235, 6393, 10124, 10566, 10689, 10881, 11644, *par deça* vers 2548, 10908, *par dela* vers 6637, 6917, 9909, 10910, *par delez/par dalez*¹⁹ vers 7581, 11180, 11958, *par decoste* vers 587, 836, *par dedenz* vers 10565, *par devers* vers 3473, *par enval* vers 4790, *par dehors* vers 2987.

- entre le troisième et le quatrième élément dans les constructions originellement à quatre termes : *par de delez* vers 3373, *par de dessus* vers 5348, *par de desouz* vers 9605, *par de dessous* vers 11475, *par de devant* vers 5085, mais, exception : *par dedevant* vers 2108.

Cette systématisme d'emploi de *par* entre deux blancs graphiques semble pouvoir souligner l'existence d'un seuil d'illisibilité qui prévaudrait sur toute autre considération, le détachement quasi systématique de *de*, apparaissant lui aussi entre deux blancs, s'inscrivant dans ce même objectif assurant dès lors une lisibilité totale à l'ensemble de la locution.

Ce souci de lisibilité pourrait être corrélé à l'emploi en cooccurrence d'éléments relevant de la même classe grammaticale qui empêcherait toute séquenciation.

On observe en effet, d'une part que dans ces locutions prépositionnelles le copiste ne séquencie jamais plus de deux éléments à la suite susceptibles d'être individués, d'autre part que l'emploi conjoint des deux prépositions *par* et *de* rend leur séquenciation impossible.

L'unique réelle exception²⁰ à cette constatation, *pardevers* vers 9514, peut dès lors être interprétée en termes de lexicalisation complète de *devers*, ainsi que semble d'ailleurs en attester l'absence dans le manuscrit d'un emploi en segments *de vers*. Or, *devers* constituant désormais une unité et non plus une simple séquenciation de deux éléments sécables, *pardevers* équivalant à la séquence de deux éléments et non plus de trois, l'occurrence devient donc possible à l'image de *pardevant*, *devers* et *devant* étant sans doute désormais perçues comme des formes lexicales à part entière. Pour le copiste, une séquenciation « préposition *par* + préposition *de* » semble n'être grammaticalement acceptable que dans ce cas.

La possible séquenciation de deux éléments du type *pardevant* et l'absence de séquenciation de trois éléments dans ce type de locutions apparaît en cela caractéristique que « dans le cas des locutions [...] l'écriture soudée devait représenter non seulement un rapprochement avec la prononciation, mais aussi un « groupe de sens », plusieurs éléments fonctionnant comme un tout, d'un point de vue syntaxique » (Baddeley 1998, p. 54).

¹⁹La construction est initialement sans doute composée de quatre éléments *par + de + a + lez*, mais l'élision de *de* devant *a* réduit de fait le nombre d'éléments à trois à l'image de *par delez*, justifiant que l'on ait classé cette forme dans les constructions à trois termes.

²⁰On relève aussi *pardevant* v. 5737, mais la forme *devant* apparaît comme une unité stable et insécable.

Les unités graphiques de l'Ancien et du Moyen Français

Il apparaît ainsi que ce fonctionnement « comme un tout » s'observe dans le manuscrit de Londres jusqu'à un certain degré de lisibilité ; le dépassement d'un seuil de lisibilité semblant entraîner l'éclatement en plusieurs segments de ce qui sous ce seuil pouvait être transcrit en un seul tenant.

Il peut de la même manière s'observer une séquenciation *dede-*, mais possible uniquement dans le même contexte, avec les mêmes éléments et pour la même locution : *par dedevant*. Ainsi, encore une fois, seule la lexicalisation de *devant* paraît seule autoriser la suite *dede-* dans une séquence *dedevant*, tout en interdisant une séquence *parde-* que l'absence d'occurrence du type *pardedevant*, *pardedevers* semble attester.

Il semble ainsi se dégager de la pratique du copiste deux principes de fonctionnement linguistiques opposés reposant pourtant sur des matériaux²¹ identiques : d'une part, un sentiment de la construction des unités attesté par des phénomènes de segmentations particulières et, d'autre part, un sentiment de la lexicalisation attesté par des phénomènes réguliers de séquenciations, la préposition *par* conservant dans ces constructions sa nature prépositionnelle, alors que *de*, selon la portée grammaticale et lexicale que le copiste veut lui donner, conserve tantôt sa valeur première de préposition, tantôt devient l'instrument d'une préfixation.

Or ce fonctionnement est de la même manière perceptible dans l'emploi de *par* comme adverbe dans les constructions du type *tant par aura*.

2.2.2 *par* adverbe intensif : l'exemple des constructions du type « *mout/tant + par + verbe* »

Dans ce type de construction, on remarque encore que les deux adverbes ne sont jamais séquenciés, *par* se retrouvant en outre entre deux blancs graphiques dans 38 des 40 occurrences présentes dans le manuscrit, à l'exception de *mout parfu* vers 5809, 12166, non signifiante, sans doute, au plan du lexique. On constate en outre que *par* demeure entre deux blancs y compris dans des unités pourtant considérées comme lexicalisées et lemmatisées comme telles dans les dictionnaires d'ancien et de moyen français²² dans :

. que Diex par ama tant vers 6 ; que il par ama tant vers 8063 ; dont il par avoit tant vers 9455²³.

Cette lisibilité de l'écrit apparaît ici d'autant plus surprenante que les trois exemples présentent une construction où l'un des deux adverbes est pourtant disjoint de l'autre dans une construction « adverbe + verbe + adverbe ». L'ordre des mots ne semble donc pas avoir d'influence, d'où l'hypothèse que la cooccurrence de deux adverbes intensifs employés conjointement ou disjointement induirait un emploi en segments de *par amer* et de *par avoir*. Cette hypothèse semble pouvoir se vérifier dans les deux occurrences présentant une séquence « *par + verbe* » attestée en tant qu'unité lexicale dans :

. *quant il parot .V. anz*²⁴ vers 12242 ; *mout se partint*²⁵ *pres de son destre costal* vers 3453.

Dans le premier cas, la séquenciation *parot* pourrait être motivée par l'absence, dans la proposition, d'un élément « adverbe » qui provoquerait une agglutination *paravoir*.

Dans le second cas, l'emploi d'une construction pronominale interposant *se* entre les deux adverbes pourrait neutraliser l'effet cumulatif engendré par l'occurrence des intensifs *mout* et

²¹Matériaux ici représentés par les prépositions *par* et *de*.

²²Cf., par ex., *TL*, « paramer », VII, 198, 51 ; « paravoir », VII, 199, 51.

²³« dont il était en pleine possession ».

²⁴« à cinq ans révolus ».

²⁵« se tenir complètement ».

par en libérant ce dernier de son emploi strictement adverbial, *par* devenant dès lors l'instrument d'une préfixation lexicale, engendrant, presque nécessairement, une séquenciation *partint*, l'emploi en segments *mout se par tint pres de* devenant sinon illisible, du moins freinant l'intelligibilité de la proposition en raison d'une segmentation qui deviendrait excessive.

Ces deux hypothèses peuvent se trouver confortées par l'occurrence de *si li ont par--tolu* du vers 1669 : dans ce cas, les éléments *par* et *tolu* ne sont concrètement employés ni en séquence ni en segments, mais dans un « entre-deux » (signalé par un tiret redoublé) qui pourrait manifester de l'embarras du copiste en regard des observations formulées ci-dessus. La construction apparaît en effet en prise à deux principes contradictoires : l'absence d'un second élément « adverbe », entraînant partout ailleurs une séquenciation, se trouve ici en partie contrecarrée par l'inexistence dans le lexique d'un verbe *partolir* en tant que tel²⁶. La segmentation incertaine, caractérisée ici par un petit espacement entre *par* et *tolu*, pourrait dès lors constituer une sorte de « non-choix » réflexif.

3. CONCLUSION

Il apparaît ainsi que les unités et segments graphiques du *Garin de Monglane* du manuscrit de Londres apparaissent conditionnés par des critères d'utilité grammaticale et lexicale, leur agencement syntaxique reposant sur la lisibilité et l'intelligibilité de l'ensemble, mais aussi sur la compatibilité grammaticale des différents éléments entre eux au plan d'une certaine idée que se fait le copiste de la grammaire et qui devait connaître quelque fortune dans l'histoire ultérieure de la langue.

Ce fruit d'une pratique individuelle d'écriture invite à un examen portant sur un corpus de textes plus vaste permettant de se faire une idée plus fiable de la compétence des locuteurs/scripteurs, de la chronologie du changement linguistique, de considérer les facteurs corrélés à l'évolution et à terme de réexaminer les hypothèses expliquant le changement.

Ainsi, en comparant deux manuscrits du *Roman de la Rose*, on observe que le manuscrit du XIII^e siècle (BNF fr. 1573) pratique la séquence *tresgrant* mais, qu'en revanche, le manuscrit du XV^e siècle (Bibl. Sainte Geneviève 1127), qui a considérablement réduit le nombre de séquences graphiques, a généralement remplacé la séquence *tresgrant* par *mout grant* en deux segments, ce qui permet d'en déduire deux choses : d'une part, que l'élément *tres* était bien compris au XV^e siècle comme un synonyme de l'adverbe *mout*, mais que le statut grammatical encore incertain de *tres*, ainsi que nous l'avons évoqué à l'endroit de la pratique du manuscrit de Londres, lui a fait préférer l'emploi de *mout*, adverbe depuis les origines ; d'autre part, que l'étude des séquences et segments graphiques en diachronie contribuera à une meilleure approche des phénomènes de lexicalisation et de grammaticalisation.

²⁶Or un vocable « partolir » pourrait faire sens : « enlever la possibilité de », « empêcher complètement », « dissuader ».

Les unités graphiques de l'Ancien et du Moyen Français

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Londres, BL, Royal 20 D XI (XIV^e s.) : *Garin de Monglane, Moniage Guillaume*

Paris, BNF, fr. 1573 (XIII^e s.) : *Roman de la Rose*

Paris, Bibl. Sainte Geneviève, 1127 (XV^e s.) : *Roman de la Rose*

Sources secondaires

ANDRIEUX-REIX, Nelly (1999). « Le manuscrit 150 de Valenciennes, f^o141 v^o : premières images des mots graphiques médiévaux », HERBIN, Jean-Christophe (éd.), *Actes de la Journée d'Étude du 3 avril 1998*, Valenciennes, Université de Valenciennes, Éditions Lez Valenciennes, 25, Presses universitaires de Valenciennes, 9-23.

ANDRIEUX-REIX, Nelly (2000). « Transcription, lisibilité, transgression : quelques problèmes posés par les éditions de textes médiévaux », BURIDANT, Claude (éd.), *Le moyen français. Le traitement du texte (édition, appareil critique, glossaire, traitement électronique)*. *Actes du IX^e colloque international sur le moyen français*, Strasbourg, Université Marc Bloch, 29-31 mai 1997, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 55-63.

ANDRIEUX-REIX, Nelly (2003a). « Ateliers d'écriture et fabriques individuelles de normes collectives du français au Moyen Âge », *Faits de Langues* 22, Paris, Éditions OPHRYS, 129-137.

ANDRIEUX-REIX, Nelly (2003b). *Moniage Guillaume. Édition de la rédaction longue*, Paris, H. Champion.

ANDRIEUX-REIX, Nelly, MONSONÉGO, Simone (1997). « Écrire des phrases au Moyen Âge. Matériaux et premières réflexions pour une étude des segments graphiques observés dans des manuscrits français médiévaux », *Romania* 115, 289-336.

ANDRIEUX-REIX, Nelly, MONSONÉGO, Simone (1998). « Les unités graphiques du français médiéval : mots et syntagmes, des représentations mouvantes et problématiques », ANDRIEUX-REIX, Nelly et MONSONÉGO, Simone (éd.), *Segments graphiques du français. Pratiques et normalisations dans l'histoire*, *Langue française* 119, 30-51.

BADDELEY, Susan (1998). « Théorie et pratique de la segmentation graphique dans les textes français du premier tiers du XVI^e siècle », *Langue française* 119, 52-68.

BALON, Laurent (2012). « Des indices probants de l'existence d'une « grammaire » du français dans de l'écrit littéraire dès le début du XIV^e siècle ? », COLOMBAT, Bernard, FOURNIER, Jean-Marie et RABY, Valérie (éd.), *Actes du colloque SHESL-HTL 2011*, Paris, H. Champion, coll. « linguistique historique », 673-688.

BALON, Laurent (à paraître). *Garin de Monglane*, chanson de geste du XIII^e siècle éditée d'après le manuscrit de Londres, Éditions Classiques Garnier, coll. « Textes Littéraires du Moyen Âge ».

BIEDERMANN-PASQUES, Liselotte (1998). « Des segmentations particulières d'un incunable (1488) à l'écriture du français en unités lexicales et grammaticales », *Langue française*, 119, 69-87.

CARERI, Maria *et al.* (2001). *Album de manuscrits français du XIII^e siècle : mise en page et mise en texte*, édit. CNRS et Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Roma, Viella.

CATACH, Nina (1998). « Les signes graphiques du mot à travers l'histoire », *Langue française* 119, 11-23.

DAELE, Hilaire van (1901). *Petit dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Garnier frères.

Laurent Balon

- GASPARRI, Françoise, HASENOHR, Geneviève, RUBY, Christine (1993). « De l'écriture à la lecture : réflexions sur les manuscrits d'*Érec et Énide* », *Les manuscrits de Chrétien de Troyes*, édit. K. Busby, 2 vol., Amsterdam, t. 1, 97-148.
- GODEFROY, Frédéric (1982). *Dictionnaire de l'ancien français et de tous ses dialectes du IX^e siècle au XV^e siècle*, 10 t., Paris-Genève, Slatkine, (1^{re} éd., Vieweg, 1881/1902) [Godefroy].
- GREVISSE, Maurice (1991). *Le bon usage*, 12^e éd. refondue par André GOOSSE, Paris, Duculot, (1^{re} éd., 1936).
- LEWICKA, Halina (1963). « Réflexions théoriques sur la composition des mots en ancien et en moyen français », *Kwartalnik neofilologiczny* 10, 2, 131-142.
- LLAMAS POMBO, Elena (2003). « Séquences graphiques dans le *Roman de Fauvel* (BNF, fonds fr. 146) », *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, Numéro Extraordinario, Madrid, Ediciones de la Universidad Complutense, 225-236.
- PELLAT, Jean-Christophe (1998). « Les mots graphiques dans des manuscrits et des imprimés du XVII^e siècle », *Langue française* 119, 88-104.
- MARTIN, Robert *et al.*, *Dictionnaire du moyen français (1330-1500)*, version 2012 (DMF 2012). ATILF - CNRS et Université de Lorraine ; dictionnaire électronique, <http://www.atilf.fr/dmf/> [DMF].
- MÉNARD, Philippe (1994). *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière, 4^e éd.
- MOIGNET, Gérard (1988). *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 2^e éd.
- RICKARD, Peter (1982). « Système ou arbitraire ? Quelques réflexions sur la soudure des mots dans les manuscrits français du Moyen Âge », *Romania* 103, 470-512.
- SAENGER, Paul H. (1997), *Space Between Words: The Origins of Silent Reading* (Series: *Figurae: Reading Medieval Culture*), Stanford, California, Stanford University Press.
- SEGUIN, Jean-Pierre (1998). « Les incertitudes du mot graphique au XVIII^e siècle », *Langue française* 119, 105-124.
- TOBLER, Adolf, Lommatzsch Erhard, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, 1915-1995 pour la 1^{ère} éd. ; éd. électronique, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2002 [TL].
- WAGNER, Robert-Léon (1974). *L'ancien français. Points de vue. Programmes*. Paris, Larousse.

DE L'OBJET LINGUISTIQUE À L'OBJET D'ÉCRITURE
Rossana De Angelis

RÉSUMÉ : Envisager le *texte* en tant qu'écrit occupe un espace qui n'est pas seulement celui unidimensionnel de la ligne d'écriture, mais celui bi- ou tridimensionnel du support. Le *texte* devient alors un objet empirique complexe qui peut être analysé par des approches différentes : notamment, les études paratextuelles, la *textologie*, la *textique*, les *théories du Texte absolu*. Nous allons montrer ici les relations entre les *théories de l'écriture* et les *théories du texte* contemporaines dans les approches qui tiennent en compte de la matérialité de l'objet empirique *écrit*. Son rapport à l'*écriture* permet finalement à la notion de *texte* de quitter progressivement son identité d'*objet linguistique* pour devenir un *objet d'écriture*.

MOTS CLEFS : Texte, Ecriture, Paratexte, Textologie, Textique, Texte absolu

ABSTRACT : The *text* considered as a *written* one occupies a space which is not only linear, but bi- or three-dimensional depending on its support. The text becomes then a complex empirical object that could be analysed by different points of view as the *paratextology*, the *textology*, the «*textique*» and the *theories of the Absolute text*. We will show here the relationship between contemporary *theories of writing* and *theories of text* so we can realize the transition of the *text* from being a *linguistic object* to being an *object of writing*.

KEYWORDS : Text, Writing, Paratext, Textology, *Textique*, Absolute Text

De l'objet linguistique à l'objet texte

0. INTRODUCTION

Envisagé en tant qu'*écrit*, le *texte* se présente comme un *objet linguistique* qui occupe un espace. Toutefois, l'espace du texte n'est pas seulement celui unidimensionnel de la ligne d'écriture, mais celui bi- ou tri-dimensionnel de son *support*. En ce qui concerne les textes imprimés, par exemple, l'espace occupé par le texte est celui de la page. Le *texte* devient alors un *objet empirique* complexe. Une première conséquence de cette approche est l'apparition de la notion de *paratexte*. C'est à partir de cette idée de complexité qu'on voit se développer des approches différentes, cherchant à concilier *théories de l'écriture* et *théories du texte*. C'est le cas, par exemple, de la *textologie* et de la *textique*, qui prennent en considération toute dimension de l'*écriture* et tout niveau de lecture pendant l'analyse de ce qu'on appelle *texte*.

Néanmoins, des questions restent encore ouvertes notamment autour de la définition même d'*écriture*. Dans sa relation avec le texte, par exemple, il ne s'agit pas de l'écriture conçue comme un système de signes graphiques (tel que les systèmes alphabétiques, idéographiques, etc.), ni de l'écriture conçue comme chaîne signifiante de signes linguistiques ou comme pratique manuscrite. Pour comprendre sa relation au texte il est en effet nécessaire de concevoir l'*écriture* en tant que *pratique d'inscription (sur un support)*, mais aussi en tant que *produit d'une pratique d'inscription (comprenant son support)*.

Enfin, la superposition des deux notions de *texte* et d'*écriture* porte à l'affirmation des *théories du Texte absolu*. Dans cet article, nous allons analyser de près les approches évoquées pour comprendre leurs différences et pour saisir les enjeux épistémologiques implicites dans la relation entre les notions de *texte* et d'*écriture*. Nous proposons alors d'évaluer les relations entre *théories de l'écriture* et *théories du texte* contemporaines pour comprendre finalement ce qu'est un « texte » dès que l'on envisage sa matérialité d'objet empirique *écrit*.

1. LE TEXTE, UN OBJET LINGUISTIQUE

Les études concernant spécifiquement ce que l'on reconnaît désormais comme « paratexte » sont très récentes (Genette 1987 ; Lane 1992 ; Demaria & Fedriga 2001 ; Santoro & Tavoni¹ 2005). Le *texte* est ici considéré en tant qu'*objet linguistique* écrit. Cette définition plutôt classique conduit à analyser à nouveaux frais la relation entre *théories du texte* et *théories de l'écriture*.

En portant l'attention sur la notion de *paratexte* au sein des théories littéraires, Genette remet en question la notion même de *texte*. Son approche « contribue à la déconstruction de la hiérarchie qui privilégie le corps du texte sur ses composantes prosthétiques » (Colilli 2007, p. 445). L'introduction de la notion de *paratexte* va complexifier la notion de *texte* : puisqu'il rend le texte

¹ La revue *Paratesto. Rivista internazionale* (n. 1/2004, Istituti Editoriali e Poligrafici Internazionali, Pise-Rome), éditée par Marco Santoro et Maria Gioia Tavoni, est entièrement consacrée aux études paratextuelles. Son approche est à la fois analytique et historique. Les articles édités peuvent concerner l'étude d'œuvres particulières, mais aussi l'histoire des composantes paratextuelles (leur apparition, les changements de fonction, les déplacements, etc.). Cette revue est à présent l'une des références les plus importantes dans ce domaine. Il faut rappeler aussi la revue *Tipofilologia. Rivista internazionale di studi filologici a stampa*, dirigée par Antonio Sorella (n. 1/2007, Istituti Editoriali e Poligrafici Internazionali, Pise-Rome), entièrement consacrée à la philologie des textes imprimés.

Rossana De Angelis

réellement présent², il lui permet d'être compris dans un événement communicatif et il permet à cet événement de se réaliser par le biais de ce *texte*.

Pour comprendre la relation entre *texte* et *paratexte*, il faut rappeler le concept de *paratextualité* (Genette 1979, 1982), c'est-à-dire l'une des relations *transtextuelles* par lesquelles le texte se porte au delà de ses propres limites linguistiques.

Le second type [de transtextualité] est constitué par la relation, généralement moins explicite et plus distante, que, dans l'ensemble formé par une œuvre littéraire, le texte *proprement dit* entretient avec ce que l'on ne peut guère nommer que son paratexte: titre, sous-titre, intertitres ; préfaces, postfaces, avertissements, avant-propos, etc., notes marginales, infrapaginales, terminales; épigraphes ; illustrations ; prière d'insérer, bande, jaquette, et bien d'autres types de signaux accessoires, autographes ou allographes, qui procurent au texte un entourage (variable) et parfois un commentaire, officiel ou officieux, dont le lecteur le plus puriste et le moins porté à l'érudition externe ne peut pas toujours disposer aussi facilement qu'il le voudrait ou le prétend. (Genette 1982, p. 9).

La relation de *paratextualité* permet de discerner un *texte* « proprement dit » et un système complexe qui l'accompagne et que l'on peut appeler son *paratexte*. Comme le dit Lane (1992), l'analyse de Genette (1987) vise à définir les différences et les fonctions des éléments qui composent le *paratexte*, en les discernant par des critères spatiaux, temporels, matériels, pragmatiques et fonctionnels. L'un de ces critères, par exemple, est la localisation des éléments paratextuels. Genette discerne un « péritexte » et un « épitexte » respectivement selon ce qui est tout près et ce qui est loin par rapport au texte « proprement dit ». Néanmoins, il y a des éléments tels que les titres, les sous-titres, les bibliographies, etc. dont le statut est liminaire.

Le *paratexte* est pour Genette un « accompagnement, d'ampleur et d'allure variables » (Genette 1987, p. 7), un ensemble d'éléments linguistiques et non-linguistiques qui se joignent au texte « proprement dit » et sont disposés selon les fonctions accomplies. Le statut ambigu du *paratexte* est déterminé déjà par son préfixe³. « Il faut l'entendre au sens ambigu, voire hypocrite, qui fonctionne dans des adjectifs comme *parafiscal* et *paramilitaire* » (Genette 1982, p. 9, n. 3). Le préfixe *para-* introduit à la fois la proximité et la distance, la similarité et la différence, l'intériorité et l'extériorité, c'est-à-dire qu'il introduit une ambiguïté et une sorte d'instabilité dans la relation avec le *texte*. Le *paratexte* représente donc une dimension liminaire entre le texte « proprement dit »

² « L'œuvre littéraire consiste, exhaustivement ou essentiellement, en un texte, c'est-à-dire (définition très minimale) en une suite plus ou moins longue d'énoncés verbaux plus ou moins pourvus de signification. Mais ce texte se présente rarement à l'état nu, sans le renfort et l'accompagnement d'un certain nombre de productions, elles-mêmes verbales ou non, comme un nom d'auteur, un titre, une préface, des illustrations, dont on ne sait pas toujours si l'on doit ou non considérer qu'elles lui appartiennent, mais qui en tout cas l'entourent et le prolongent, précisément pour le *présenter*, au sens habituel de ce verbe, mais aussi en son sens le plus fort : pour le *rendre présent*, pour assurer sa présence au monde, sa "réception" et sa consommation, sous la forme, aujourd'hui du moins, d'un livre. Cet accompagnement, d'ampleur et d'allure variables, constitue ce que j'ai baptisé ailleurs [...] le *paratexte* de l'œuvre. » (Genette 1987, p. 7).

³ « *Para* est un préfixe antithétique qui désigne à la fois la proximité et la distance, la similarité et la différence, l'intériorité et l'extériorité [...] une chose qui se situe à la fois en deçà et au-delà d'une frontière, d'un seuil ou d'une marge, de statut égal et pourtant secondaire, subsidiaire, subordonné, comme un invité à son hôte, un esclave à son maître. Une chose en *para* n'est pas seulement à la fois des deux côtés de la frontière qui sépare l'intérieur de l'extérieur : elle est aussi la frontière elle-même, l'écran qui fait membrane perméable entre le dedans et le dehors. Elle opère leur confusion, laissant entrer l'extérieur et sortir l'intérieur, elle les divise et les unit » (Hillis-Miller 1979, p. 219).

De l'objet linguistique à l'objet texte

et le contexte communicatif dans lequel il est produit et/ou compris. Il permet au texte d'être (ré)introduit dans un contexte communicatif et il garantit ainsi une première médiation entre le texte, son auteur et son lecteur. Le *paratexte* n'est donc pas un *objet empirique* séparé du *texte* « proprement dit », mais l'ensemble des éléments qui rendent possible, au moment de sa (re)production, la (ré)introduction du texte dans des contextes communicatifs spécifiques, en lui attribuant ainsi une consistance réelle, *matérielle*, par laquelle seulement il peut assurer au *texte* sa permanence et sa circulation.

Plus que d'une limite ou d'une frontière étanche, il s'agit ici d'un *seuil*, ou – mot de Borges à propos d'une préface – d'un « vestibule » qui offre à tout un chacun la possibilité d'entrer, ou de rebrousser chemin. « Zone indéfinie »⁴ entre le dedans et le dehors, elle-même sans limite rigoureuse, ni vers l'intérieur (le texte) ni vers l'extérieur (le discours du monde sur le texte), lisière, ou, comme disait Philippe Lejeune⁵, « frange » du texte imprimé qui, en réalité, commande toute la lecture. (Genette 1987, p. 8).

Plutôt qu'un lieu de transition entre un texte « proprement dit » et un contexte communicatif dans lequel ceci est compris, le *paratexte* représente donc un *lieu de transaction*, comme le dit Genette (1987, p. 8), c'est-à-dire un lieu où le lecteur entreprend son action sur le *texte*. Néanmoins, il reste au service d'un texte « proprement dit » conçu comme un *objet (strictement) linguistique*. Mais cette conception du *texte* change lorsqu'on remet en question son rapport avec l'*écriture*.

2. LA TEXTOLOGIE

La notion de *texte* représente ce qui assure à une séquence d'éléments linguistiques une existence empirique, matérielle. Cet acquis permet à la *textologie*, étudiant « les conditions générales d'existence des textes », de prendre place entre les domaines linguistique et littéraire, bien qu'elle reste pourtant plus proche du premier. « La textologie se situe donc dans l'étroit domaine qui sépare les textes d'eux-mêmes et ne départage qu'une frange de leur signification » (Laufer 1972, p. 8), en analysant la typographie et l'écriture comme moyens de transformation de la culture⁶. Cette approche envisage donc le texte en tant qu'*objet empirique* produit par une *pratique d'écriture*.

Le texte est un produit matériel. [...] Les ressources limitées de la typographie et les normes des ouvriers typographes ont imposé des contraintes historiques précises à l'écrivain, et, bien davantage que l'orthographe, ont fixé la notion même de texte. (Laufer 1972, p. 153).

Néanmoins, la *textologie* reconnaît ses limites face aux problèmes posés par la *textualisation*.

⁴ Genette emprunte cette expression à C. Duchet, « Pour une socio-critique », *Littérature*, I, février 1971, p. 6.

⁵ Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, p. 45.

⁶ « Toute reproduction typographique comporte des erreurs mécaniques et humaines, et ces erreurs s'accumulent et se composent avec le temps. Quel texte reproduit-on ? Le plus accessible et le moins cher, c'est-à-dire souvent le dernier imprimé, donc le plus fautif. On se garde d'ailleurs de signaler l'édition qui a servi de base, par négligence ou afin d'échapper aux droits commerciaux. Pour retrouver un bon texte, il faut remonter aux éditions originales ou, mieux encore, aux manuscrits originaux, quand ils ont été préservés » (Laufer 1972, p. 7).

Rossana De Angelis

La textologie échoue dans les cas difficiles : transmission orale, textes inachevés, brouillons, etc., où on veut accomplir la tâche séduisante mais strictement irréalisable de textualiser du non-texte. (Laufer 1972, p. 8-9).

Conçu en tant que produit d'une pratique d'écriture, le texte suppose donc un support. « Un texte est nécessairement porté par un objet » (Laufer 1972, p. 7). Pour cette raison la notion de *texte* doit comprendre dans sa définition aussi l'objet qui le porte, ce qui va au-delà d'être un *objet (strictement) linguistique*.

Roger Laufer introduit le terme de *textologie* au sein des disciplines du langage en France⁷, en proposant un nouveau point de vue dans l'étude des textes. Si le texte est porté par un objet, il peut donc occuper un espace. Et si le texte est le *produit* d'une pratique d'écriture, cet espace sera organisé par l'écriture elle-même. « *L'espace du texte est graphique* » (Laufer 1972, p. 9). Au sein de la *textologie* on voit naître donc le concept d'« espace graphique », qui intervient ensuite dans l'analyse linguistique des textes. Anis (1988), par exemple, affirme avoir puisé le concept d'« espace graphique » dans la *textologie* pour mettre en place sa théorie de l'écriture.

La *textologie* vise donc à contrôler le processus de *textualisation* des textes⁸, ce qui est une *mise en texte* correspondant à une *mise en page*. Elle cherche donc à assurer le bon usage des signes typographiques dans les textes imprimés, mais aussi à surveiller le travail en vue de la première édition : il est donc question de variantes, d'annotation, de commentaires⁹. « Elle est une sémiologie scientifique des textes parce qu'elle néglige la signification humaine, philosophique, etc. au profit du sens opératoire des signes en tant qu'ils fondent l'espace de la textualité » (Laufer 1972, p. 9). Le fait que le texte soit conçu premièrement comme un *objet empirique* produit par une pratique d'écriture représente le principe fondamental du travail de Laufer (1972, 1987, 1989). Le texte est *écrit* : l'analyse de cet *objet linguistique* doit donc comprendre aussi ce qui dépend de sa propre

⁷ « La textologie s'est constituée comme discipline autonome dans la première décennie du pouvoir soviétique, c'est-à-dire à une époque où les acquis de l'érudition ont été appliqués à la diffusion de masse : l'art d'éditer les textes servait une révolution culturelle » (Laufer 1972, p. 5). Le terme de *textologie* a été proposé en effet dans les années 1920 par Boris Tomachevski, dans le sous-titre de l'ouvrage *L'écrivain et le livre. Esquisse de textologie* (Léningrad, 1928). Récemment un recueil sur la *textologie* russe a été édité par Mikhailov et Ferrer (2007). « C'est bien cette contradiction profonde [entre une approche esthétique et une approche historique aux textes] qui a conduit, en France, à une séparation de principe de l'approche éditoriale, qui vise à *établir* le texte, et de l'approche génétique, qui tend à déstabiliser le texte en le considérant dans la pluralité de ses incarnations successives. Pour les Russes, au contraire, il s'agit de deux versants d'une même discipline » (Mikhailov & Ferrer 2007, p. 6).

⁸ Nous nous permettons ici de renvoyer à une analyse du concept de *textualisation* menée ailleurs, voir De Angelis (2010).

⁹ Dans un paragraphe explicitement consacré à l'*espace graphique*, Laufer explique la relation entre le *texte* et la *mise en page*, c'est-à-dire une *mise en texte* concernant l'utilisation des marges, des bas de page des différentes manières d'employer les caractères, etc. « La difficulté à laquelle on se heurte dès qu'on présente des variantes complexes vient de la nature même du texte et de l'espace graphique. Dès que le texte d'auteur cesse d'être unique, il ne tient plus dans l'espace graphique linéaire à deux dimensions. Les variantes complexes présentées en bas de page n'ont de sens que par rapport au texte idéal qui les appelle. » (Laufer 1972, p. 79). Cette affirmation renvoie à la distinction proposée par le même auteur entre « texte de base » (presque correspondant à *copy texte*) et « texte idéal » (presque correspondant à *ideal copy*). « Tout texte concret contient des fautes matérielles. Le meilleur texte, choisi comme base, n'en est pas exempt. L'éditeur s'appuie sur un texte idéal pour amender le texte réel. Le texte idéal ne s'écarte du texte de base qu'en certains lieux ou classes de lieux, où il reprend les leçons ou classe de leçons d'un texte *d'autorité supérieure* pour ceux-ci. Toute modification du texte de base doit être justifiée par des critères extrinsèques aux lieux considérés. [...] Le texte idéal qu'on s'efforce de constituer, doit pallier les défaillances d'autorité dans le texte de base. » (Laufer 1972, p. 47).

De l'objet linguistique à l'objet texte

matérialité. La question à laquelle il faut répondre est donc la suivante : « comment l'inscription matérielle du texte fait-elle sens ? ».

Quel lien le *texte* : *produit de l'esprit* entretient-il avec le *texte* : *produit de l'outil* ? On a longtemps admis, sans y prêter attention, un simple lien de succession temporelle entre le texte et son inscription. La reproductibilité de l'écriture tend en effet à obscurcir la différence entre l'inscription et la copie ou la transcription. Or, il n'y a pas de texte avant une première inscription. (Laufer 1989, p. 10, nous soulignons).

Laufer le dit aussi autrement : « Il n'existe pas de texte sans inscription », ou « Tout texte est inscrit », ou encore – amusons-nous : $\sim (\exists x) (x \text{ est un texte} \bullet \sim x \text{ est inscrit})$ » (Laufer 1989, p. 11). Ce qu'on appelle « texte » a donc une acception similaire à celle d'« écrit » et comprend « la mise en forme spatiale et matérielle d'un ensemble de caractères conventionnels d'écriture et de graphismes schématiques ou naturels » (Laufer 1989, p. 11). Cette approche porte donc sur l'écart aperçu entre deux acceptions de texte : celle d'*objet linguistique* et celle d'*objet linguistique écrit*. Cette dernière acception porte en effet sur ses aspects matériels au sens large. « Il est ici question de support matériel et d'espace » (Laufer 1989, p. 13).

3. LE PROGRAMME DE LA TEXTIQUE

L'approche de Jean Ricardou, fondateur de la *textique*, montre comment la notion de *texte* acquiert une réalité phénoménologique qui va au delà de son existence d'*objet (strictement) linguistique*. La *textique* se présente aujourd'hui comme « une discipline nouvelle : son objectif est d'établir une théorie capable de concevoir et d'ordonner, selon une démarche unifiante, les multiples structures dont peut relever, *quel qu'il soit*, un écrit » (Tronchet 2012, p. 20). Le nom même de *textique* est « l'indice d'une continuité et d'une rupture » (Tronchet 2012, p. 25) par rapport aux approches de l'époque. Selon un esprit novateur, il fallait envisager en fait des théories moins réductives dans l'étude des textes et des écrits en général.

Le terme de « texte » était alors fréquemment employé pour désigner un écrit dont l'élaboration suppose une recherche formelle et détermine des effets irréductibles aux événements qu'il retrace ou aux idées qu'il développe. Du coup, parler de « texte » revenait tendanciellement à invoquer une sorte de « littéarité », dont les manifestations rejoindraient les marques de la fonction poétique définie par Roman Jakobson. (Tronchet 2012, p. 25-26).

La réflexion de Ricardou sur le *texte* et l'*écrit* doit être située dans un débat épistémologique plus vaste qui voyait les disciplines du langage se confronter à un certain matérialisme. Une première conséquence qui en découle est que les actes linguistiques n'appartiennent plus au domaine de la *praxis*, mais à celui de la *poïesis*, en devenant ainsi des actes *producteurs* d'objets linguistiques qui possèdent une matérialité spécifique. Les *objets linguistiques*, c'est-à-dire les textes, les discours, etc., se présentent ainsi premièrement en tant qu'*objets empiriques*. C'est à partir de leur matérialité spécifique qu'il est donc possible de les analyser. L'intervention de Ricardou dans le débat de l'époque supposait aussi une théorie de la connaissance bien définie. Son *orientation matérialiste* – mêlée aussi à une *orientation structuraliste* – traverse en effet l'œuvre entière de Ricardou.

Rossana De Angelis

« Le principe de la textique a surgi vers le milieu des années mille neuf cent quatre-vingt, au fil d'un séminaire¹⁰ tenu, sur deux ans, à Paris, au Collège International de Philosophie, sur le thème des *Ateliers d'écriture*. » (Tronchet 2012, p. 9). Deux raisons principales contribuent à l'affirmation de cette perspective de recherche : d'un côté, le mouvement de réorganisation en cours à l'époque au sein des disciplines du langage autour de la question du « texte » ; de l'autre, l'ouverture aux nouveautés caractérisant la vie du Centre International de Philosophie. En analysant de près le rapport entre la pratique de l'écriture et le *produit* de cette pratique, le but de la *textique* était dès le début d'élaborer une *théorie unifiante des structures de l'écrit*. Cette théorie devait fournir un outillage conceptuel cohérent pour analyser les textes en tant que *produits* de pratiques d'écriture différentes, tout en considérant donc la *pratique* d'écriture elle-même.

La *textique* représente une approche intermédiaire entre les *théories de l'écriture* et les *théories du texte*. « Après un travail plutôt assidu, de cette façon, sur environ un quart de siècle, cette discipline a clarifié son *projet* (ambitieux), ses *concepts* (novateurs), son *vocabulaire* (rationnel), sa *méthode* (spécifique), son *style* (défini). » (Tronchet 2012, p. 12). Il s'agit de consolider, d'une part, une *théorie unifiante des structures de l'écrit* et, de l'autre, une *théorie unifiante des opérations de l'écriture* dont ces structures sont issues. Autrement dit, il s'agit d'analyser à la fois les textes et les pratiques d'écriture dont ils sont issus : alors que la plupart des *théories du texte* considérait à l'époque l'écriture comme un moyen de transposition d'une signification préalable, la *textique* reconnaît dans l'écriture une pratique de production de la signification elle-même, ce qui change la notion même de *texte*. Étant donné qu'il n'y a pas de sens préalable à transposer dans les textes, mais qu'il y a du sens à produire¹¹ par une pratique d'écriture, la *textique* porte donc sur une conception différente du rapport entre *texte* et *écriture*.

Malgré tous les efforts de recherche, aucune notion de *texte* n'était adéquate à l'époque pour identifier son propre *objet*. « Le problème majeur que rencontrait la théorie, c'était de ne posséder d'autre objet qu'empirique. » (Tronchet 2012, p. 28). Il fallait donc reformuler une notion de *texte* qui pouvait s'adapter aux exigences de la *textique* et combler ainsi le vide entre les *objets empiriques* soumis à l'analyse à travers l'outillage conceptuel mis à point au fur et à mesure et l'*objet théorique* envisagé par cette nouvelle discipline.

C'est la métaphore du *texte* comme *texture* qui est d'abord adaptée à ses exigences¹². Cette métaphore découle de la propriété du *texte* en tant qu'*écrit* d'être composé d'éléments linguistiques

¹⁰ Cette approche a été développée pendant les « séminaires de textique » tenus par Jean Ricardou au Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle à partir de 1986. Cette nouvelle théorie du texte et de l'écriture surgit d'un esprit collectif : chaque chercheur peut porter sa contribution pendant et après les « séminaires de textique » (*SemTex*) et la théorie s'enrichit donc au fur et à mesure que l'on étudie les textes choisis (*Cercle Ouvert de Recherche en Textique*). La liste des « séminaires de textique » est disponible sur le site du Centre culturel à la page suivante : <http://www.ccic-cerisy.asso.fr/colloques5.html#1986>

¹¹ « En adoptant le radical « texte », le vocable de « textique » montre bien que la discipline en question reprend à son compte l'intérêt pour une complexité qui, dans l'écrit, outrepassa la signification des énoncés. [...] En effet le souci d'affirmer la différence entre les « textes » et les autres catégories d'ouvrages équivalait à récuser le point de vue traditionnel qui considère l'écriture uniquement comme le moyen d'exprimer certaines idées préalables, de représenter certains objets ou certaines actions : il mettait en valeur les écrivains qui s'attachent aux opérations conduisant à obtenir tel ou tel effet de sens, qui s'interrogent sur les agencements du matériau signifiant, l'organisation des structures narratives. En gros, le débat opposait alors ceux qui envisageaient l'écrit comme un simple vecteur de signification et ceux qui le considéraient comme un objet original, comportant des qualités particulières, si bien qu'il s'offre à un travail d'exploration, capable d'aboutir à des constructions inédites. » (Tronchet 2012, p. 26-27).

¹² « Repartant de l'image textile, Jean Ricardou, au cours d'un séminaire tenu à Paris pendant l'hiver 1985-1986, au Collège International de Philosophie, a élaboré l'hypothèse de la texture, comme type de structure qui constituerait

De l'objet linguistique à l'objet texte

qui « entretiennent au moins deux relations d'ordre différent avec le reste de l'écrit » (Tronchet 2012, p. 30). Ces relations dépendent à la fois de « l'enchaînement syntaxique » et de « l'environnement sémantique » – selon les mots de Tronchet – dans lesquels ils sont situés et compris. A partir de cette double relation – syntaxique et sémantique – que les éléments saisis entretiennent par rapport aux autres éléments dont le *texte-écrit* se compose, il est alors possible d'assumer une première notion de *texte* en tant que *texture*. Ricardou définit alors le concept de *texture* comme « une supplémentaire structure formant synergie » (Ricardou 1986, p. 30). En outre, à l'époque il n'avait pas encore proposé le terme de *textique*, mais celui de *textologie*¹³, portant sur *l'étude des textes et des textures* dont ceux-ci se composent. Comme le dit Tronchet, les éléments ainsi considérés

introduisent un degré de complexité en plus dans l'écrit, auquel leur présence confère le statut de texte, au moins de façon localisée, c'est-à-dire pour le fragment observé. De la sorte, tout texte est forcément d'abord un écrit, tandis que tout écrit n'est pas a priori un texte, puisque des textures ne s'y manifestent pas nécessairement. (Tronchet 2012, p. 30).

Le fait d'assumer une notion de *texte* en tant que *texture* redéfinit aussi la notion même d'*écrit* : c'est seulement dans le respect des conditions supposées par le concept de *texture* que l'on observe la genèse d'un *écrit* qui est aussi un *texte*. L'écrit n'est plus donc « un ensemble homogène, une suite de caractères aux formes communément admises, les lettres de l'alphabet » (Tronchet 2012, p. 38). En effet, « la notion habituelle d'écrit élude un ensemble de phénomènes solidaires et, par contrecoup, réduit considérablement le territoire effectif à explorer » (Tronchet 2012, p. 40). Considéré du point de vu de la *textique*, l'écrit devient alors quelque chose de bien plus complexe que ce que l'on pensait. En outre, comme le rappelle aussi Tronchet (2012, p. 28), les métaphores du *tissu* et de la *texture* étaient déjà utilisées à l'époque dans les approches les plus novatrices (cf. *infra*).

Le terme de *textologie* premièrement adopté pour ouvrir ce nouveau champ de recherche est ensuite remplacé par celui de *textique*. A cette substitution correspond aussi un changement considérable dans le statut du *texte* : n'étant plus envisagé seulement en tant que *texture*, *tissu*, le texte se présente plus généralement comme un *écrit* à analyser selon un outillage conceptuel adéquat à la pluralité de ses dimensions. C'est dans les *Éléments de textique* (Ricardou 1987-1990) que l'on trouve finalement les principes fondateurs de cette nouvelle discipline. Néanmoins, la *textique* à cette époque devait se confronter aussi avec d'autres théories portant sur la superposition entre *texte* et *écriture*.

3. LES THÉORIES DU TEXTE ABSOLU

Comme le dit Roland Barthes (1973a), une véritable « mutation épistémologique » de la notion de *texte* est observable lorsque les théories du texte rencontrent des épistèmes différents, tels que le

l'élément de base commun à tous les textes et permettrait de les identifier en tant que tels. Il s'agit d'un dispositif isolable, dont les constituants participent au déroulement linéaire de l'écrit, porteur de sens, mais obéissent non moins à un « réglage de surcroît » [Ricardou 1986] » (Tronchet 2012, p. 29).

¹³ Cet article est contemporain du séminaire « Initiation à la textologie » tenu à Cerisy-la-Salle pendant l'été 1986. Ceci ouvrait les « séminaires de textique ». En utilisant dans les mêmes années le même terme pour proposer de nouvelles perspectives de recherche, l'approche de Ricardou était en tous cas différente de celle de Laufer (cf. *supra*).

Rossana De Angelis

marxisme et la psychanalyse. C'est le cas notamment des *théories matérialistes* portant sur la définition de *texte* comme « produit d'une pratique » (Tel Quel 1968) et « pratique signifiante » (Kristeva 1969). La notion de *texte* change son propre statut en relation aux concepts de *production* et de *produit*. Au sein des théories littéraires, par exemple, Roland Barthes envisage le *texte* à la fois comme une « production », une pratique de (ré)écriture continue, un objet empirique « produit » par une pratique d'écriture achevée (Barthes 1970). Son approche du *texte* est déterminée par une conception de l'*écriture* comme *pratique*. L'évaluation d'un *texte* en fait « ne peut être liée qu'à une pratique et cette pratique est celle de l'écriture » (Barthes 1970, p. 10). Il émerge donc une duplicité de la notion de *texte* que l'auteur explicite par les concepts de « texte scriptible » et de « texte lisible »¹⁴ : le premier identifie une *production* due à une *pratique de ré-écriture* du texte toujours renouvelée et renouvelable, alors que le deuxième identifie tout *produit* d'une *pratique d'écriture* achevée¹⁵.

A l'entrée « (Théories du) Texte » écrite pour l'*Encyclopédie Universelle*, Barthes affirme que le texte « (ce n'est, après tout, qu'un objet, perceptible par le sens visuel) [...]. Lié constitutivement à l'écriture (le texte, c'est ce qui est écrit) » (Barthes 1973a, p. 443). Son approche dépend finalement du lien entre les notions de *texte*, de *production* et de *produit* : « le Texte ne s'éprouve que dans un travail, une production » (Barthes 1971, p. 71), ce qui lui permet finalement d'arriver à une superposition des notions de *texte* et d'*écriture* (Barthes 1971, 1973a, 1973b, 1984). Comme le dit l'auteur,

l'œuvre se tient en main, le texte se tient dans le langage : il n'existe que dans un discours (ou plutôt il est Texte par cela même qu'il le sait) ; le Texte n'est pas la décomposition de l'œuvre, c'est l'œuvre qui est la queue imaginaire du Texte. Ou encore : le Texte ne s'éprouve que dans un travail, une production. Il s'ensuit que le Texte ne peut s'arrêter (par exemple, à un rayon de bibliothèque) ; son mouvement constitutif est la traversée (il peut notamment traverser l'œuvre, plusieurs œuvres). (Barthes 1971, p. 71).

Cette conception du *Texte* en tant que « travail » et « production » – du langage et par le langage lui-même – fait du *texte* une sorte d'objet empirique toujours en train de se faire. Ce qui peut être reconnu en tant que *Texte* est donc ce concept même de *travail* inachevé et inachevable au sein du langage, une *production* perpétuelle du langage par le biais des sujets parlants et des lecteurs : « le

¹⁴ « Il y a d'un côté ce qu'il est possible d'écrire et de l'autre ce qu'il n'est plus possible d'écrire : ce qui est dans la pratique de l'écrivain et ce qui en est sorti : quels textes accepterais-je d'écrire (de ré-écrire), de désirer, d'avancer comme une force dans ce monde qui est le mien ? Ce que l'évaluation trouve, c'est cette valeur-ci : ce qui peut être aujourd'hui écrit (ré-écrit) : le *scriptible*. [...] En face du texte scriptible s'établit donc sa contre-valeur, sa valeur négative, réactive : ce qui peut être lu, mais non écrit : le *lisible*. Nous appelons classique tout texte lisible. » (Barthes 1970, p. 10).

¹⁵ Voyons donc de près cette différenciation : « le texte scriptible n'est pas une chose, on le trouvera mal en librairie. De plus, son modèle étant productif (et non plus représentatif), il abolit toute critique, qui, produite, se confondrait avec lui : le ré-écrire ne pourrait consister qu'à le disséminer, à le disperser dans le champ de la différence infinie. Le texte scriptible est un présent perpétuel, sur lequel ne peut se poser aucune parole *conséquente* (qui le transformerait, fatalement, en passé) ; le texte scriptible, c'est *nous en train d'écrire*, avant que le jeu infini du monde (le monde comme jeu) ne soit traversé, coupé, arrêté, plastifié par quelque système singulier (Idéologie, Genre, Critique) qui en rabatte sur la pluralité des entrées, l'ouverture des réseaux, l'infini des langages. Le scriptible, c'est le romanesque sans le roman, la poésie sans le poème, l'essai sans la dissertation, l'écriture sans le style, la production sans le produit, la structuration sans la structure. Mais les textes lisibles ? Ce sont des produits (et non des productions), ils forment la masse énorme de notre littérature. » (Barthes 1970, p. 11).

De l'objet linguistique à l'objet texte

Texte est ce qui se porte à la limite des règles de l'énonciation (la rationalité, la lisibilité, etc.) » (Barthes 1971, p. 71).

Cette nouvelle conception du texte, beaucoup plus proche de la rhétorique que de la philologie, se veut cependant soumise aux principes de la science positive : le texte est étudié d'une façon immanente, puisqu'on s'interdit toute référence au contenu et aux déterminations (sociologiques, historiques, psychologiques), et cependant extérieure, puisque le texte, comme dans n'importe quelle science positive, n'est qu'un objet, soumis à l'inspection distante d'un sujet savant. On ne peut donc parler, à ce niveau, de mutation épistémologique. (Barthes 1973a, p. 4).

Isolable des sujets et des contextes, le *texte* devient donc un *Texte* : c'est en envisageant cet écart que l'on peut comprendre alors la notion de *Texte absolu*. La superposition entre le *texte* et l'*écriture* est donc la raison de l'autonomie du *Texte* : les processus d'espacement que l'on observe dans l'écriture conçue en tant que pratique d'inscription du texte sur un support rendent évidente la possibilité du renvoi d'un texte à l'autre sans que l'on puisse prédéterminer la fin de ce mouvement. Autrement dit, le *Texte* conçu comme *production* inachevée et inachevable dépend finalement de l'identification entre *texte* et *écriture*. « Pendant un moment, il pouvait sembler que l'idéologie du texte absolu ne laissait plus de place que pour des choses-textes » (Greisch 1987, p.10). La notion de *texte* vient donc au premier plan grâce à la superposition avec celle d'*écriture*, ce qui permet aussi de l'envisager comme *tissu* et/ou *texture*. La métaphore du *tissu* ou de la toile d'araignée, par exemple, permet à Barthes (1973b) de parler de « *hyphologie* » et d'envisager ainsi une discipline des textes.

Texte veut dire *Tissu* ; mais alors que jusqu'ici on a toujours pris ce tissu pour un produit, un voile tout fait, derrière lequel se tient, plus ou moins caché, le sens (la vérité), nous accentuons maintenant, dans le tissu, l'idée générative que le texte se fait, se travaille à travers un entrelacs perpétuel ; perdu dans ce tissu – cette texture – le sujet s'y défait, telle une araignée qui se dissoudrait elle-même dans les sécrétions constructives de sa toile. Si nous aimions les néologismes, nous pourrions définir la théorie du texte comme une *hyphologie* (*hyphos*, c'est le tissu et la toile d'araignée). (Barthes 1973b, p. 85-86).

A partir de la conception du *texte* comme *tissu*, c'est-à-dire « un produit, un voile tout fait » par des fils qui s'entrecroisent, Barthes passe ensuite à la conception du *texte* comme *texture* en évoquant ainsi la pratique même de tisser et, par le biais de celle-ci, « l'idée générative que le texte se fait » dans un travail perpétuel du langage sur lui-même (Barthes 1971, 1973a). Néanmoins, Barthes n'est pas le seul à réfléchir à cette époque sur le *texte* comme *tissu* et *texture*, en passant par sa superposition avec la notion d'*écriture*. Cette possibilité se présente aussi chez Jacques Derrida.

A tel supplément près, nos questions n'auront plus à nommer que la texture du texte, la lecture et l'écriture, la maîtrise et le jeu, les paradoxes de la supplémentarité aussi et les rapports graphiques du vivant et du mort : dans le textuel, le textile et l'histologique. Nous nous tiendrons dans les limites de ce *tissu* : entre la métaphore de l'*istos* et la question sur l'*istos* de la métaphore. (Derrida 1972, p. 73).

Rossana De Angelis

Derrida propose en effet une équivalence entre « le textuel, le textile et l'histologique » à partir du grec *istos* renvoyant à la métaphore textile¹⁶. Néanmoins, cette image « textile » du *texte* suppose la médiation de l'*écriture*. Les approches de Barthes, en littérature, et de Derrida, en philosophie, sont en effet les plus représentatives de ce que l'on peut reconnaître comme *théories du Texte absolu* : l'identification entre *texte* et *écriture* permet de rendre visible cette image « textile » du texte et de reconnaître dans le signifiant linguistique le garant de l'interprétation textuelle.

Selon cette perspective, *théorie du texte* et *théorie de l'écriture* vont de pair. Le texte considéré premièrement en tant qu'*écrit* devient autonome par rapport aux pôles ontologiques extratextuels (l'auteur, le lecteur, le monde) auxquels il est néanmoins toujours en relation. Lorsque la notion d'*écriture* est absorbée par celle de *texte*, on ouvre la voie à une notion de *Texte absolu* : en s'identifiant avec l'*écriture*, le texte se présente à la fois comme le produit *et* la pratique dont il est le produit. Une *théorie du Texte absolu* suppose alors une référence continue aux *théories de l'écriture* centrées sur les possibilités heuristiques offertes par le support à la *textualisation* du texte. Certains essais de Derrida (1972a, 1972b, 1974) portent en effet au premier plan la relation entre le texte et son support. Cette relation est mise en valeur par une pratique d'*écriture* qui rend le texte écrit premièrement un texte visible. Ces textes représentent en fait des cas exemplaires de ce que l'on entend par *Texte absolu*. Ici l'*écriture* est envisagée en tant qu'inscription, ce qui suppose une conscience de la relation entre l'*écrit* et son support, c'est-à-dire de l'« espace graphique » (cf. *supra*). Cette conscience de l'« espace graphique » est évidente, par exemple, dans « La dissémination » et « La double séance » (Derrida 1972a), « Tympan » (Derrida 1972b), *Glas* (Derrida 1974). Ici l'auteur montre une attention particulière pour la manière d'éditer les textes¹⁷. Les choix typographiques pour l'édition des textes supposent à leur tour une certaine *théorie de l'écriture* : l'*écriture* est inscription dans sa double acception de pratique et de trace, ce qui suppose de considérer dès le début la relation entre le texte inscrit et son support. Cette mise en texte particulière relève d'une distribution singulière et anormale des *espaces blancs*, des *vides* et des morceaux de texte sur la page. L'*espace blanc* introduit un manque, permet l'inscription d'un vide, en faisant devenir visible la rature de la présence, et donc la rature de l'être (« *est* ») caractérisant depuis le début la réflexion de l'auteur sur l'*écriture* (Derrida 1967a, 1967b). L'*espace blanc* devient donc une irruption de la contradiction dans la relation entre *théorie du texte* et *théorie de l'écriture* : c'est l'inscription d'une absence, c'est-à-dire de ce qui par principe ne peut pas être inscrit dans un texte¹⁸. Cette pratique de l'*écriture* (typographique) devient donc révélatrice d'une certaine relation entre *théorie de l'écriture* et *théorie du texte*.

¹⁶ Pour expliquer le concept de texte comme *tissu*, *texture*, Derrida renvoie donc aux acceptions du terme utilisé : « *Istos*, ou, propr. *objet dressé d'où* : I *mât de navire*. II *rouleau vertical* chez les anciens, non horizontal comme chez nous (sauf aux Gobelins et aux manufactures de l'Inde), d'où partent les fils de la chaîne sur un métier de tisserand, d'où 1. *métier de tisserand* ; 2. p. suite, *la chaîne fixée sur le métier d'où la trame* ; 3. *tissu*, *toile*, *pièce de toile* ; 4. p. anal. *toile d'araignée* ; ou *cellule d'abeille*. III *baguette*, *verge*. IV p. anal. *os de jambe* » (Derrida 1972, p. 73, n. 1). Néanmoins, il avait déjà utilisé ailleurs le terme « histologie » dans une acception qui vient du monde du vivant. « La distinction entre les catégories de neurones « n'a aucune assise reconnue, du moins quant à la morphologie, c'est-à-dire à l'histologie » » (Derrida 1967a, p. 303).

¹⁷ Le rapport entre *théories* et *pratiques* de l'*écriture* est très complexe et n'a pas été encore bien éclairé. Nous avons eu l'occasion de le remettre en question dans un article auquel nous nous permettons ici de renvoyer (De Angelis 2011).

¹⁸ La rupture de la chaîne linguistique par l'introduction des vides d'*écritures* représentés par les *espaces blancs* ouvre à la possibilité de l'effraction ou de la greffe. Le *vide* et le *blanc* permettent la construction d'un sens nouveau grâce à la possibilité d'interposer une lettre ou un texte entre ceux qui sont déjà présents. Cette mise en page particulière rend visible un processus théorétique. Nous avons pu analyser le rôle de l'*espace blanc* dans les textes de Derrida dans des articles auxquels nous nous permettons ici de renvoyer (De Angelis 2008, 2010).

Les textes dont on vient de parler (Derrida 1972a, 1972b, 1974) ne vont pas attribuer à l'écriture une valeur iconique, car elle ne devient jamais image tout en restant visible. En revanche, cette *théorie du Texte absolu* rend visible la textualité en tant que telle, en portant au premier plan le *texte en tant que texte*, c'est-à-dire en faisant devenir visible la « condition textuelle » (Mc Gann 1991) car les *textes* sont d'abord des *écrits* : l'écriture se rend donc visible en tant qu'*écriture*, en portant au premier plan le texte en tant que *Texte*, lorsqu'il se présente à nous par le biais d'une écriture. La mise en abîme de l'écriture en tant qu'*écriture* permet la mise en abîme du texte en tant que *texte*. Cette double mise en abîme permet donc de faire devenir l'écriture une *Écriture* et le texte un *Texte* : on peut donc constater d'où vient cette *théorie du Texte absolu* et comment cette dénomination découle de la superposition entre texte et écriture.

4. LE TEXTE, OBJET D'ÉCRITURE

L'interdépendance entre texte et support montre la validité d'une *hypothèse intégrationnelle* dans l'approche des textes linguistiques (Harris 1993, 2000 ; Zinna 2004 ; Fontanille 2008) au sein des recherches sémiotiques et sémiologiques. La notion de « texte-énoncé » utilisée par Jacques Fontanille, par exemple, englobe le support *dans* la notion de texte : « le texte-énoncé se donne à saisir, du côté de l'expression, à la fois comme un réseau d'isotopies, et, en raison de l'organisation en général tabulaire de ce réseau, comme un *dispositif d'inscription*, si on accepte d'accorder à « inscription » une vaste extension » (Fontanille 2008, p. 21). Cette duplicité révèle une « face formelle » et une « face substantielle » : supposant un « support-objet », un « corps-objet », la deuxième représente le « dispositif d'inscription ». Le concept de « texte-énoncé » représente ainsi l'achèvement d'un processus d'*intégration* concernant une succession de structures énonciatives intermédiaires¹⁹. Pour comprendre le « texte-énoncé », il est donc nécessaire d'analyser les « objets-supports », en discernant aussi entre un « support formel » et un « support matériel » (Fontanille 2005, p. 186) : le premier représente l'ensemble des règles topologiques d'*orientation*, de *dimension*, de *proportion* et de *segmentation* qui dirigent et rendent significatives les inscriptions sur le « support matériel », alors que ce dernier n'est pas pertinent pour l'analyse.

Le support graphique *et* le texte linguistique forment un *objet empirique* complexe. Si l'écriture est d'abord inscription, lorsqu'on envisage un *texte* en tant qu'*écrit*, il faut tenir en compte sa relation avec le support. Cette question revient aussi dans l'argumentation de Zinna (2004), prenant le relais de l'« hypothèse intégrationnelle » proposée par Harris (1993, 2000) qui montre comment le support graphique participe à la construction du sens du texte linguistique inscrit²⁰. Selon la terminologie adoptée par Zinna (2004), on peut donc appeler *objet d'écriture* cet objet empirique comprenant à la fois le texte linguistique et son support. Zinna ne fait donc que rapprocher le

¹⁹ Le « texte-énoncé » présente en effet deux plans d'énonciations différents : (i) l'« énonciation énoncée » inscrite dans le texte et sur le support et (ii) l'« énonciation présupposée » évoquant ce qui n'est pas explicité par l'écriture, en restant « virtuelle et hypothétique » (Fontanille 2008, p. 23). Les contraintes matérielles du support vont donc déterminer le type d'interaction énonciative et la première approche au texte. « Bref, l'objet-support d'écriture intègre le texte en fournissant une structure de manifestation figurative aux divers aspects de son énonciation. » (Fontanille 2008, p. 24). Les propriétés de l'« objet-support » deviennent donc des propriétés énonciatives qui offrent une première médiation dans l'approche au « texte-énoncé ».

²⁰ L'approche « intégrationnelle » suppose une idée complexe d'*écriture*. « On tend constamment à confondre l'écriture soit avec ses fonctions, soit avec ses ressources matérielles, soit avec ses conséquences. Et par conséquent on oublie quelque chose de fondamental : l'écriture n'existerait pas sans toute une intégration d'activités dont elle fournit un moyen technologique essentiel. » (Harris 1998, p. 16).

Rossana De Angelis

monde des textes du monde des outils (Leroi-Gourhan 1964-1965). En croisant deux paramètres différents, c'est-à-dire la présence de langages dans les objets considérés et l'interactivité du support, Zinna discerne entre quatre dimensions où l'on peut situer différents types d'objets²¹ et parmi lesquels on trouve les *objets d'écriture*. « L'objet d'écriture tire son origine de la rencontre entre un discours et un support matériel » (Zinna 2004, p. 89, nous traduisons). En tant qu'objet matériel, et en raison de sa persistance dans l'espace-temps, l'*objet d'écriture* acquiert donc sa propre autonomie, ce qui lui permet de rentrer dans un circuit de pratiques différentes par rapport à celles de départ. Le principe fondamental est donc qu'il n'y a jamais d'*écriture(s)* en tant que telle(s), mais toujours des *objets d'écriture*. Selon l'auteur, la notion d'*écriture(s)* est donc une abstraction comme les notions de *langue* ou de *signe*. En effet, en parlant couramment de *textes* on suppose toujours des écritures inscrites sur des supports. En revanche, les théories linguistiques traitent souvent les textes comme s'ils étaient des objets immatériels. Cette difficulté dérive partiellement de l'ambiguïté de la notion d'*écriture* envisagée en même temps comme la pratique, les matériaux et les produits de cette pratique (Harris 1993, p. 8). La difficulté à envisager les *textes* en tant qu'*objets d'écritures* dépend donc surtout de la difficulté à les envisager premièrement en tant qu'objets matériels, selon des traditions linguistiques, littéraires et herméneutiques pour lesquelles un « texte n'est pas ce que l'on fait, mais ce que l'on interprète » (Mc Gann 1991, p. 4, nous traduisons).

5. CONCLUSIONS

Une véritable « mutation épistémologique » de la notion de *texte* se met en place à la rencontre de la notion d'*écriture*. Cette rencontre se réalise par le biais des concepts de *production* et *produit* issus des approches matérialistes au sein des disciplines du langage. Néanmoins, la possibilité d'une superposition entre les deux notions concernées dépend finalement de la polysémie de la notion d'*écriture*, qui est à la fois une *production* et un *produit*. Dans les approches matérialistes au sein des disciplines du langage, c'est donc la notion de *texte* qui acquiert cette duplicité : lorsque les concepts de *production* et *produit* sont introduits au sein de la réflexion sur le langage et les objets linguistiques, on envisage le texte à la fois comme une *production* du langage et un *produit* de cette action langagière. En passant par la médiation des concepts de *production* et *produit*, il devient donc possible d'envisager la superposition entre les notions de *texte* et *écriture* et de comprendre ainsi, par exemple, les raisons qui soutiennent les approches de la *textologie* et de la *textique*, mais aussi la notion de *Texte absolu* qui apparaît à la fin de ce parcours. On peut alors observer la démarche progressive de la notion de *texte* se complexifiant au fur et à mesure par rapport à celle d'*écriture*, en passant de la condition d'être un *objet linguistique* à celle d'être un *objet d'écriture*.

²¹ Ce rapprochement entre le monde des *textes* et celui des *objets* permet une première classification par rapport aux deux paramètres représentés par la présence de langages et l'interactivité des supports : on a donc des *objets sans écriture*, comprenant aussi par exemple les objets de design ; les *objets avec écriture*, c'est-à-dire les objets où l'on reconnaît des langages qui ne sont pas des langues (usage de symboles, icônes, etc.) ; les *objets d'écriture*, dont le support montre une présence significative d'écritures verbales, comme par exemple les livres et les documents écrits ; enfin, les *objets-écriture* constitués entièrement par des langages et des écritures, comme par exemple les hypertextes (Zinna 2004, p. 14).

De l'objet linguistique à l'objet texte

BIBLIOGRAPHIE

- ANIS, Jacques (1988) « Une graphématique autonome ? », CATACH, Nina (éd.), *Pour une théorie de la langue écrite*, Paris, CNRS, 213-223.
- ARABYAN, Marc, KLOCK-FONTANILLE, Isabelle (2005) *L'écriture entre support et surface*, Paris, L'Harmattan.
- AUROUX, Sylvain (1994) *La Révolution technologique de la grammatisation : introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège, Mardaga.
- BARTHES, Roland (1970) *S/Z*, Paris, Seuil.
- BARTHES, Roland (1971) « De l'œuvre au texte », *Le Bruissement de la langue*, Paris, Seuil, 1984, 69-77.
- BARTHES, Roland (1973a) « (Théorie du) Texte », *Roland Barthes: Œuvres complètes*, IV, Paris, Seuil, 443-459.
- BARTHES, Roland (1973b) *Le plaisir du texte*, Paris, Seuil.
- CHISS, Jean Louis, PUECH, Christian (1999) *Le langage et ses disciplines. XIX^e-XX^e siècles*, Paris-Bruxelles, Duculot.
- COLILLI, Paul (2007) « Paratextology », *Semiotica* 166, 1/4, 445-451.
- DE ANGELIS, Rossana (2008) « *Il corpo testuale fra sacro e profano* », E/C, mars 2008, disponible en ligne : http://www.ec-aiss.it/pages/destini_sacro/atti_destini_sacro2.html
- DE ANGELIS, Rossana (2010) « Sur la matérialité du texte. La textualisation », Florea, Ligia-Stela et. al. (éd.), *Directions actuelles en linguistique du texte. Actes du colloque international : Le texte : modèles, méthodes, perspectives*, Cluj-Napoca, Casa Cărții de Știință, vol. 1, 95-106.
- DE ANGELIS, Rossana (2011) « L'esplicitazione dell'esperienza grafica. Lo spazio bianco come caso esemplare », Canzonieri, Armando et Gallo, Giusy (éd.), *I segni dell'esperienza. Saggi sulle forme di conoscenza*, Roma, Carocci, 77-89.
- DE ANGELIS, Rossana (2012) « Entre oralité et écriture », Haßler, Gerda et Neis, Cordula (éd.), *Oralité(s) et écriture(s)*, Münster, Nodus Publikationen, 28-42.
- DEMARIA, Cristina et FEDRIGA, Riccardo (2001) *Il paratesto*, Milano, Silvestre Bonnard.
- DERRIDA, Jacques (1967a) *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil.
- DERRIDA, Jacques (1967b) *De la grammatologie*, Paris, Minuit.
- DERRIDA, Jacques (1972a) *La dissémination*, Paris, Seuil.
- DERRIDA, Jacques (1972b) *Marges – de la philosophie*, Paris, Minuit.
- DERRIDA, Jacques (1974) *Glas*, Paris, Galilée.

Rossana De Angelis

- FONTANILLE, Jacques (2005) « Du support matériel au support formel », ARABYAN, Marc, KLOCK-Fontanille, Isabelle (éd.), *L'écriture entre support et surface*, Paris, L'Harmattan, 183-200.
- FONTANILLE, Jacques (2008) *Pratiques sémiotiques*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GENETTE, Gérard (1979) *Introduction à l'architexte*, Paris, Seuil.
- GENETTE, Gérard (1982) *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil.
- GENETTE, Gérard (1987) *Seuils*, Paris, Seuil.
- GREISCH, Jean (éd.) (1987) *Le texte comme objet philosophique*, Paris, Beauchesne.
- HARRIS, Roy (1993) *La sémiologie de l'écriture*, Paris, CNRS.
- HARRIS, Roy (1998) « Théorie de l'écriture: une approche intégrationnelle », *Op. Cit. Littérature française et comparée* 10, 15-17.
- HARRIS, Roy (2000) *Rethinking writing*, London-New York, Continuum.
- HILLIS-MILLER, J. (1979) « The Critic as Host », *Deconstruction and Criticism*, The Seabury Press, New York, 1979, 217-253.
- KRISTEVA, Julia (1969) *Sémiotiké. Recherches pour une sémanalyse*, Paris, Seuil
- LANE, Philippe (1992) *Les périphéries du texte*, Paris, Nathan.
- LAUFER, Roger (1972) *Introduction à la textologie. Vérification, établissement, édition des textes*, Paris, Librairie Larousse.
- LAUFER, Roger (éd.) (1987) *Le texte en mouvement*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes.
- LAUFER, Roger (éd.) (1989) *Le texte et son inscription*, Paris, CNRS.
- LEROI-GOURHAN, André (1964-1965) *Le geste et la parole*, 2 vol., Paris, Albin Michel.
- MIKHAILOV, Andreï, FERRER, Daniel (2007) *La textologie russe*, Paris, CNRS.
- MCGANN, Jerome J. (1991) *The textual condition*, Princeton, Princeton University Press.
- RICARDOU, Jean (1986) « La couverture découverte (Problèmes de la lecturabilité textuelle) », *Protée* 14/1-2, 5-34.
- RICARDOU, Jean (1987) « Eléments de textique (I) », *Conséquences* 10, 5-37.
- RICARDOU, Jean (1988) « Eléments de textique (II) », *Conséquences* 11, 5-32.
- RICARDOU, Jean (1989) « Eléments de textique (III) », *Conséquences* 12, 5-37.
- RICARDOU, Jean (1990) « Eléments de textique (IV) », *Con(treba)n(d)es* 13-14, 167-206.
- RICARDOU, Jean (1994) « Discernement matérialiste », *Cahiers marxistes*, 194, 21-85.
- RICARDOU, Jean (2012) *Intelligibilité structurale du trait*, Paris, Les Impressions Nouvelles.
- SANTORO, Marco et TAVONI, Maria Gioia (éds.) (2005) *I dintorni del testo. Approcci alle periferie del libro. Atti del convegno internazionale*, vol. 2, Roma, Edizioni dell'Ateneo.
- TEL QUEL (1968) *Théorie d'ensemble*, Paris, Seuil

De l'objet linguistique à l'objet texte

TRONCHET, Gilles (2012) *Un aperçu de la textique*, Paris: Les Impressions Nouvelles.

ZINNA, Alessandro (2004) *Le interfacce e gli oggetti di scrittura*, Roma, Meltemi.

SYSTÈME D'ÉCRITURE, LITTÉRALITÉ, HERMÉNEUTIQUE BIBLIQUE ET TALMUDIQUE

Stefan Goltzberg

FNRS, Centre Perelman de l'Université du droit, Université Libre de Bruxelles

RÉSUMÉ : La lettre du texte a dans le droit juif un double sens : la lettre, comme élément minimal du système d'écriture qui sert, en l'occurrence, à transcrire des textes en hébreu et le sens littéral, l'interprétation obvie d'un énoncé. Le présent texte étudie le lien entre ces deux sens et suggère qu'une mauvaise compréhension de ces deux sens a accompagné la condamnation paulienne de la lecture soi-disant pharisienne de la loi. Cette accusation de formalisme requiert que soient éclaircis les points suivants : la littéralité telle que le droit juif la conçoit, ou plutôt le *peshat* maladroitement traduit par « littéralité » ; la notion de formalisme, qui fut mal définie pendant longtemps et qui charrie son lot d'incompréhension ; enfin, le fonctionnement du procédé consistant à revocaliser les versets dans le droit hébraïque, en mettant en suspens les contraintes combinatoires qui pèsent sur tout segment linguistique.

MOTS-CLÉS : système d'écriture, herméneutique, littéralité, sens littéral, formalisme, *peshat*, argumentation juridique, droit talmudique, hébreu biblique, Weiss, Halivni, Paul, Perelman, Searle.

ABSTRACT: In Jewish law the letter of the law means two things. One is an element of the system of writing that is used to transcribe Hebrew texts. The other one is the obvious meaning of a statement. The following text examines the relationship between both senses of "letter" and suggests that a misunderstanding of at least one of the two meanings is not unrelated to Paul's condemnation of the so-called Pharisaic reading of the law for being legalistic and formalistic. This condemnation requires the examination of the following notions: the first is literal meaning as it is understood in Jewish law or rather the *peshat*, mistranslated by "literal meaning"; the second is the confused, long ill-defined notion of formalism; and lastly, the device whereby Jewish law scholars used to replace the vowels of a Hebrew text in order for it to mean something somewhat different.

KEYWORDS: system of writing, hermeneutics, literal meaning, literality, formalism, *peshat*, legal argument, legal reasoning, Talmudic law, Jewish law, Biblical Hebrew, Weiss Halivni, Paul, Perelman, Searle.

Système d'écriture, littéralité, herméneutique biblique et talmudique

Le lien entre système d'écriture et sens littéral n'est pas d'emblée perceptible¹. En effet, ces notions sont étudiées dans des champs qui ne se croisent qu'occasionnellement : la sémiotique d'une part, qui comprend l'étude des systèmes d'écriture et la théorie de l'interprétation d'autre part, y compris de l'interprétation juridique. Il sera question ici du système d'écriture utilisé dans le judaïsme, plus précisément, dans le droit hébraïque. Le système est consonantique – cette description sera étoffée plus bas ; le sens littéral, en revanche, sera analysé – rapidement – sous l'angle de la comparaison entre le sens littéral dans l'herméneutique chrétienne – puis en droit romain médiéval – et dans l'herméneutique du droit hébraïque.

S'il est bien connu que le système d'écriture hébraïque est plus ou moins consonantique, les conséquences de ce trait ne sont pas toujours très claires dans l'esprit de quiconque s'intéresse au statut du sens littéral en droit comparé. Nous étudierons le lien qui unit les deux sens du terme *lettre* : la lettre au pied de laquelle on prend une expression ou un énoncé et la lettre qui constitue l'élément atomique des systèmes d'écriture phonographiques, alphabétiques comme consonantiques (Gelb 1952). Le fait que *lettre* possède les deux sens n'est pas un universel et si la proximité des deux termes est prégnante, elle n'est pas possible dans toutes les langues. Voici un passage de Bonaventure où la traduction permet un rapprochement que le latin ne permet pas ici :

De même que celui qui dédaigne d'apprendre les lettres de l'alphabet (*elementa*) qui composent un mot ne peut absolument pas comprendre le sens des mots ni la construction grammaticale, de même celui qui méprise la lettre (*litteram*) de l'Écriture sainte ne peut jamais s'élever aux significations spirituelles. (cité par Dahan 2009, p. 242).

Ce rapprochement entre les deux sens de *lettre*² est étudié ici, sous plusieurs aspects.

L'affirmation paulinienne selon laquelle « la lettre tue, l'esprit vivifie » (2 Cor 3, 6), qui semble signifier que les pharisiens³ se seraient indûment attachés à la seule lettre, appelle deux remarques. Premièrement, il n'est pas vrai que les chrétiens ont effectivement, historiquement, dédaigné la lettre au profit de l'esprit⁴. Cette vue est totalement erronée. Même le plus grand défenseur de la lecture allégorique, Grégoire le Grand, rappelait l'importance de retenir, également, le sens littéral. Du reste, durant tout le Moyen Âge, les auteurs chrétiens ont insisté sur la nécessité de l'étude du sens littéral des Écritures ; l'accusation, faite notamment aux juifs et aux chrétiens judaïsants, d'en rester à la lettre relève non tant de la dimension théologique chrétienne que de la dimension polémique ou apologétique. L'image d'Épinal selon laquelle la Renaissance et l'humanisme seraient enfin – après un long sommeil médiéval dogmatique – retournés à l'étude du sens littéral est donc fortement biaisée et relève d'une vision trop peu informée de la réalité médiévale (Dahan 2009).

¹ Il paraît indispensable de préciser s'il est question du sens littéral des mots ou des phrases ou de toute autre unité de sens. Pour une définition de ces unités de sens, voir Tamba 2005, p. 63. Pour notre propos, cependant, nous ne précisons pas chaque fois le type d'unité de sens. Cette imprécision permet en revanche de rendre possible une comparaison entre des systèmes juridiques différents, des religions différentes, qui, de toute manière, ne distinguent pas rigoureusement les unités de sens.

² Le terme *littera* peut également signifier la lettre de l'alphabet, mais le plus souvent signifie *texte* ou encore *sens littéral*. Le texte latin aurait donc, théoriquement, pu faire le jeu de mot entre les deux sens du mot *littera* (Dahan 2009, p. 249).

³ Le pharisaïsme est un courant du judaïsme qui, entre autres caractéristiques, souscrit à l'idée d'une source au moins double de la loi : écrite et orale. La loi écrite est lue au travers de la loi orale. Paul, quoique se disant pharisien, est l'opposant traditionnel de la lecture dite *littérale* des pharisiens. Sur les liens entre Paul et le pharisaïsme, on consultera Maccoby 1991. Pour ce qui est du mouvement pharisien en général, voir Neusner, 1973.

⁴ Sur le sens littéral chez Jérôme, on consultera Rico (2009).

La seconde remarque porte sur le lien entre l'accusation paulinienne et la notion de ce que l'on appellerait aujourd'hui *formalisme*. Les pharisiens seraient formalistes, en ce sens, puisqu'ils se seraient attachés indûment à la littéralité du texte biblique, en l'occurrence de l'Ancien Testament⁵. Pourtant, la lettre que les pharisiens vénèrent est davantage la lettre au sens *des* lettres qui composent les mots que *la* lettre du texte (sens littéral). En tout état de cause, la notion de *sens littéral* n'a pas le même sens sous la plume de Paul et sous celle de ses confrères pharisiens. Une grande confusion grève ce débat et imprime sa marque sur l'histoire des théories du sens littéral.

Pour ce qui est de l'interprétation juridique et de son histoire, les balises en sont clairement posées (Frydman 2005), l'objet n'est plus désormais inconnu mais mérite d'entrer en dialogue avec l'histoire de la notion de sens littéral couplée à celle de système d'écriture.

1. « LA LETTRE TUE » OU L'ACCUSATION DE FORMALISME

La lettre tue, l'esprit vivifie. C'est au travers de cette opposition que Paul de Tarse exprime son rejet de l'herméneutique pharisienne – ou de la représentation qu'il s'en fait (Maccoby 1991) – et qu'il promeut une lecture atteignant le sens, vivant, des énoncés (Ginzburg 2010, Tatum 2009). L'idée paulinienne d'après laquelle la lettre tue suggère plusieurs types de métaphores conceptuelles (Lakoff et Johnson 1980). La lettre est conçue comme un simple vêtement, sinon un comme emballage, certes nécessaire à l'expression mais qui ne saurait se substituer à l'objet qu'il contient. Le sens littéral serait donc la pelure, l'écorce – plutôt que la cosse, comestible – qu'il convient d'enlever avant la consommation du fruit. Une autre métaphorisation possible de la théorie paulinienne de la lettre serait celle du chemin jalonné d'étapes, puisqu'on « s'arrête » au sens littéral ou qu'on le « dépasse » pour « atteindre » le sens spirituel : sur ce chemin chaque étape rend caduc ce qui est dit lors de la précédente. Ultime métaphore – mais on pourrait les multiplier – le sens littéral serait cette échelle dont Wittgenstein conseillait de la jeter après usage. La lettre, dans toutes ces représentations, tue – ou du moins elle tue si l'on en fait un mauvais usage : elle tue si on voit en elle le lieu de la signification. Au contraire, c'est l'esprit qui vivifie. Dahan écrit, à propos de quelques citations d'auteurs chrétiens :

se dessine autour de la « lettre » une isotopie négative : la lettre tue, elle est charnelle, superficielle (avec notamment le motif de l'écorce opposé au fruit), vieille – elle est la mort même. Tout à l'opposé, l'exégèse véritablement chrétienne se fonde sur une interprétation spirituelle, profonde, nouvelle – qui est la vie même. (Dahan 2009, p. 238).

La lettre biblique est donc tantôt vue comme un moyen, tantôt comme un milieu⁶ (Venard 2009, 307-310). Selon le verset de Paul, la lettre est un moyen, qui permet le passage vers l'esprit. Selon les pharisiens, la lettre est un milieu ; plus exactement, Paul considère que les pharisiens prennent la lettre, qui serait un moyen, pour un milieu, voire pour une fin en soi, ce en quoi ils se trompent.

Cette accusation de se crisper sur la lettre plutôt que sur la signification réelle de l'énoncé se cristallise, en philosophie du droit et en éthique, sous le reproche de formalisme (Perelman 1976). D'une manière générale, il est reproché au formalisme – en morale comme en droit – de respecter la forme au détriment du fond. L'auteur paradigmatique ayant fait l'objet de la critique de formalisme est Kant (Dupréel 1949, p. 15). Son formalisme, selon lequel les

⁵ Nous suivons ici l'appellation traditionnelle « Ancien Testament » et « Nouveau Testament » et nous ne recourons pas aux expressions euphémistiques de « Premier Testament », ni, à plus forte raison, de « Deuxième Testament ». Notre choix terminologique se veut sans connotation péjorative.

⁶ Milieu est à comprendre ici comme milieu vital, milieu ambiant, comme, en somme, l'inverse de *medium*.

Système d'écriture, littéralité, herméneutique biblique et talmudique

principes moraux seraient valides en vertu de la forme généralisable de la maxime d'action, fut critiqué notamment par Max Scheler. D'une manière générale, les kantien feront, à l'instar de Kelsen, les frais de cette critique. À tort ou à raison, les formalistes semblent – sous la plume de leurs contradicteurs – commettre à nouveau l'erreur, la faute pharisienne, celle d'un attachement disproportionné ou inopportun à la lettre⁷. Il est intéressant de relever que les auteurs antipositivistes, rendront plus crédible encore leur accusation de formalisme après que les accusés du procès de Nuremberg auront invoqué, pour leur défense, le respect scrupuleux de la loi qui leur était imposée. Le positivisme juridique ne prévoyait pas de véritable solution à la difficile question des lois injustes : les lois, si elles étaient votées, ne pouvaient pas être injustes. C'est du moins le point que soulignent, pour le critiquer, les antipositivistes.

Perelman, un des chefs de file de l'École de Bruxelles en philosophie du droit et instigateur de la Nouvelle rhétorique (Frydman 2012), auteur notamment de *La logique juridique*, en 1976, critiquera avec véhémence le formalisme en droit et le respect de la lettre au détriment de l'objectif de la loi. Selon lui, le rôle du juge, en appliquant la loi, est de défendre les valeurs du droit : il ne se contente pas d'élever le débat au niveau de l'esprit de la loi mais il exige du juge que celui-ci honore l'esprit du droit. L'appel à l'esprit du droit, plutôt qu'à l'esprit de la loi, est une étape supplémentaire dans la critique du formalisme, puisque le juge est censé s'émanciper, au besoin, de la formulation du texte de loi. Ce n'est pas qu'il doive l'interpréter, transcender la formulation littérale ; il peut s'épargner même de faire référence à la formulation, s'il s'avère qu'une valeur défendue par le droit risque d'être bafouée. Perelman lui attribue dès lors la tâche de concilier la lettre de la loi et l'acceptabilité de la décision. Critique du formalisme, il ne prétend pas faire fi de la matérialité de la lettre. Il est remarquable que le maître de Perelman, Eugène Dupréel, grand penseur du pluralisme des valeurs, a remis à l'honneur la notion de formalisme. Selon Dupréel, Kant s'est trompé non pas parce qu'il soutenait un formalisme mais parce que son formalisme était unitaire (Dupréel 1949, pp. 15-16). Dupréel, pluraliste dans toutes les questions qu'il traite, se propose de substituer au formalisme d'inspiration kantienne, unitaire, un formalisme pluraliste : le formalisme étant le sceau de toute convention, il voit dans cette dernière un acte de l'esprit – « l'acte spirituel par excellence » (Dupréel 1949, p. 13) – qui s'appuie sur plusieurs antécédents. Une convention – par exemple lorsque deux amis décident de ne pas acheter les mêmes ouvrages mais de se les prêter – convient à tous les contractants mais pas nécessairement pour les mêmes raisons, l'un des amis pouvant avoir souscrit à la convention pour lire à moindre frais alors que le second tire de cet échange le plaisir de voir plus souvent le premier. Le formalisme n'est pas une violence à l'égard du bon sens (tel est le sens péjoratif que lui accorde Perelman), il est au contraire bien vu et défini par Dupréel comme la philosophie qui voit dans la convention une force explicative. Comme tel, le formalisme permet l'interaction entre les esprits qui autrement se voueraient une lutte sans merci. Ajoutons, pour compléter ce portrait peu habituel du formalisme, que de même que la convention a plusieurs causes (et plusieurs effets), le formalisme qui l'exprime est lui aussi multiple et irréductible à une cause unique, et donc ne tombe pas ou ne devrait pas tomber, selon Dupréel, sous la critique qui guette le formalisme en général en philosophie post-kantienne.

Le formalisme est également critiqué comme notion à la fois par un des juges à la cour suprême des États-Unis, Antonin Scalia, le théoricien du droit Frederick Schauer et le philosophe Jonathan Barnes.

Le premier, Scalia, reproche à cette notion sa trivialité (bien entendu, le droit est valable par sa forme) :

⁷ En tout état de cause, la catégorie de « formalisme » fonctionne comme catégorie polémique, voire comme catégorie infâmante (au sens de Goldschmidt 1947).

Of all the criticisms leveled against textualism, the most mindless is that it is 'formalistic'. The answer to that is, of course it is formalistic ! The rule of law is about form. (Scalia 1997 : 25 ; Schauer 2009 : 31).

Scalia et Garner reviennent sur la notion de formalisme qu'ils définissent comme une méthode d'interprétation en vertu de laquelle le juge adhère aux mots plutôt que de s'enquérir des buts (non exprimés) du texte ou d'évaluer les conséquences (Scalia et Garner 2012, p. 429). Le point intéressant ici est que l'opposition n'est pas tant entre la lettre et l'objectif de la loi (la *ratio legis*) qu'entre la lettre et l'objectif *supputé car non écrit*. Autrement dit, Scalia est souvent accusé d'être un juge formaliste, mais il affirme pourtant tenir compte des objectifs de la loi, pour peu que ceux-ci soient couchés par écrit (Scalia et Garner 2012, pp. 56-58).

Schauer a bien montré quant à lui que l'accusation de formalisme n'est pas du tout réhabilitaire, puisque le juge est présumé devoir appliquer la loi sauf raison valable de faire autrement. Il y a donc une présomption qui justifie le mouvement initial du juge, celui d'appliquer la loi. C'est à celui qui plaide contre l'application de la loi, ou du moins pour une réinterprétation du sens de cette loi, qu'il revient de renverser la présomption. Un juge ne saurait être accusé de formalisme pour la seule raison qu'il applique la loi.

Enfin, un petit peu à la manière dont Scalia disait que le droit était valide en vertu de sa forme, Barnes relève que la logique est valide en vertu de sa forme, qu'elle est formelle en soi et qu'il n'est pas cohérent de reprocher à quelqu'un de n'appliquer la logique que formellement. La logique est, dit-il, formelle par essence, bien qu'elle puisse être exprimée dans une expression symbolique (langue artificielle) ou non. Il reconnaît cependant que la notion même de forme, et à plus forte raison, de forme logique, mériterait examen (Barnes 2007 p. 274-276). Ce qu'il importe de retenir, c'est que Barnes, comme Scalia et Schauer, refusent la distinction trop souvent opérée entre ce qui est formel et ce qui ne le serait pas, du moins au sein de discours (le droit pour Scalia et Schauer, la logique pour Barnes) qui se caractérisent par le fait qu'ils sont formels par nature et que leur validité tient dans ce formalisme, entendu au sens non péjoratif.

1.1 Interdiction d'interpréter le sens littéral

Le droit, d'une manière assez générale, porte une double exigence : celle de respecter la lettre et celle de ne pas s'y réduire. Le respect de la lettre n'est pas en contradiction avec l'herméneutique chrétienne, puisque celle-ci n'est pas, comme nous l'avons vu, oublieuse de l'importance de la lettre, quelque sens qu'elle donne au verset paulinien d'après lequel la lettre tue⁸. En revanche, et en même temps qu'elle attache un grand respect pour la lettre, l'herméneutique chrétienne rappelle continuellement la suite du verset : l'esprit vivifie. Ce paragraphe s'interroge sur la portée du premier principe mentionné, celui qui interdit l'interprétation du texte, si le sens littéral de celui-ci est clair.

Bien que, comme Maclean le souligne, nombreux sont les auteurs contemporains qui posent qu'il n'existe guère de degré zéro de l'interprétation, les juristes médiévaux et renaissants ne pensaient pas de la sorte. Ainsi, Bartole écrit que les juges peuvent interpréter la loi, « sauf dans les cas où les mots sont clairs ; dans ces cas, il n'est pas possible d'interpréter d'aucune autre façon que selon le sens littéral », « *nisi verba essent plana, quia tunc non potest aliter interpretari quam verba loquuntur* » (Maclean 1992, p. 89). Cet extrait montre bien le lien qui

⁸ Au sujet du « renversement des rapports de la lettre et de l'esprit » dans le droit naturel moderne, voir Frydman 2005, § 137.

Système d'écriture, littéralité, herméneutique biblique et talmudique

unit le sens clair et le sens littéral.

*Interpretatio cessat in claris*⁹. Ce principe du droit romain interdit l'interprétation d'une disposition légale au cas où celle-ci est claire – littéralement. L'interdiction d'interpréter la loi si elle est claire est déjà implicite dans l'affirmation de Justinien selon laquelle les juristes ne doivent pas interpréter et que le monopole de l'interprétation revient à l'Empereur-législateur (Maclean 1992, p. 91). En d'autres termes, si la lecture obvie, immédiate, le sens « plénier » (Gilbert 2009, p. 45), le sens clair (Kolb 2006, p. 410-418), ne pose pas de problème, si l'énoncé se prête à une lecture transparente, il est inutile – et interdit – de l'interpréter, au-delà du sens littéral¹⁰. Les arguments abondent, en réalité, qui plaident en faveur de la lettre¹¹ (Frydman 2005, § 22).

Ce principe est tempéré par un principe inverse qui se traduit sous la forme d'un principe d'interprétation du droit qui s'énonce négativement comme le refus d'appliquer la loi littéralement si cela contredit le bon sens, la raison et qui, positivement, s'exprime par la prise en compte de l'objectif visé par la loi. Selon cette lecture, le juge doit appliquer la loi en gardant à l'esprit le but que le législateur a assigné à telle disposition légale. La loi tient dans l'objectif qu'elle vise et c'est le travail du juge de contribuer à la réalisation de l'objectif de la loi. Ce principe téléologique entre dès lors fréquemment en contradiction avec l'interprétation littérale. Certains règlements de restaurant interdisent l'entrée des chiens dans un restaurant. Qu'arriverait-il si un client entrait dans un tel restaurant, accompagné d'un ours, d'un serpent ou tout animal censément inquiétant ? D'un côté, le règlement est clair et donc ne devrait pas être interprété (*interpretatio cessat in claris*) ; mais d'un autre côté, il est manifeste que l'objectif de ce règlement est de ne pas importuner les autres clients par les odeurs des animaux, leur dangerosité ou autres prérogatives des animaux physiquement imposants¹². Le conflit est donc flagrant, le droit est régi par deux principes qui s'opposent frontalement.

1.2. Théorie pragmatique du sens littéral

L'approche pragmatiste et pragmatique (aux sens philosophiques) de Perelman, est typique au demeurant, de l'École de Bruxelles, bien que ce pragmatisme conduise Dupréel à promouvoir un type de formalisme alors que Perelman combat tout type de formalisme. Les tenants de cette école abordent le droit tel qu'il se pratique et l'argumentation telle qu'elle fonctionne effectivement. Pour ce qui est du sens littéral, Perelman nous met en garde contre une idée fautive : il ne faut pas se laisser abuser par la notion de sens littéral. En effet, contre la doctrine du texte clair qui impose l'application de la loi, l'auteur de la *Logique juridique* souligne que la partie qui plaidera pour l'application de la loi clamera que le texte *est clair*, qu'il doit dès lors être appliqué, tandis que la partie adverse, qui ne souhaite pas voir cette disposition légale s'appliquer recourra à l'argument selon lequel le texte *n'est pas clair* et qu'il convient dès lors de l'interpréter, en vue, par exemple, d'en restreindre la portée (Perelman 1976 : 36-37).

⁹ Kolb mentionne la formulation *Interpretatio non fit in claris*, attribué à Emer de Vattel. Kolb explique combien la formule, selon Vattel, n'a rien de mécanique et vise à réprimander la fraude, les artifices interprétatifs (Kolb 2006, p. 411). Voir aussi tout le développement sur Vattel dans (Frydman 2005, § 148).

¹⁰ Pour sa part, Gonçalves assimile le sens littéral au sens historique originaire (Gonçalves 2009).

¹¹ D'une manière très intéressante, Roscoe Pound signale que le juge n'est pas dit interpréter dans les mêmes conditions selon le système juridique où il officie. Dans le droit anglo-américain, le raisonnement analogique n'est pas décrit comme de l'interprétation, alors que dans les traditions de droit civil, le juge raisonnant par analogie procède à de l'interprétation (Pound 1954, p. 51).

¹² Cet exemple est typique du XX^e siècle. Un exemple plus ancien, cité par Bartole, est celui de l'interdiction de toute effusion de sang sur la voie publique, interdiction qui est, le cas échéant, suspendue par l'effusion de sang causée par une opération en urgence pratiquée sur la voie publique par un médecin (Maclean 1992, p. 144). Mais, qu'il s'agisse d'un règlement de restaurant ou de l'effusion de sang, l'opposition entre le sens littéral et l'objectif de la loi, est identique.

Les catégories de « littéral », « sens clair » (nous ajouterions « formaliste », « arbitraire ») sont perçues par Perelman sous l'angle horizontal des stratégies argumentatives. Cette approche pragmatique dégonfle considérablement ces concepts et les réduit, dans une certaine mesure, à des armes invoquées par les parties. Si la lettre tue, ce n'est pas qu'en soi elle tuerait, c'est que telle personne trouve avantage dans la non application de telle disposition légale et donc recourra aux moyens à sa disposition pour en suspendre l'application. Il se trouve que ces moyens comprennent aussi les principes interprétatifs légués par le droit romain médiéval, mais qui sont plus généraux que cela, dans la mesure où on peut raisonnablement s'attendre à ce que tout système juridique intègre et articule d'une manière ou d'une autre l'opposition entre un respect de la norme, voire de sa littéralité, laquelle permet la prévisibilité du droit, et l'acceptabilité de l'application de la norme en question. Cette tension apparaîtra sans doute sous une forme ou sous une autre dans tout système juridique : dans tout système de normes générales vouées à être appliquées à une variété de cas.

2. LA LETTRE VIVIFIE

2.1. *Peshat et herméneutique talmudique*

Il n'est pas évident que le sens littéral « pharisien » attaqué par Paul puis par la tradition juridique occidentale ait un quelconque rapport avec la manière dont les pharisiens – membres d'un mouvement de pensée de l'antiquité qui se distinguait (notamment des saducéens) par l'acceptation et la transmission de la loi orale, parallèlement à la transmission de la loi écrite – ont interprété la Bible, historiquement. Il apparaît au contraire que la notion même de littéralité n'a pas du tout le même sens dans les deux grands méta-récits : le récit pharisien et le récit anti-pharisien, lequel prépara l'émergence ou plutôt le renouveau du droit romain. Le mot qui désigne la littéralité en hébreu est *peshat*. David Weiss Halivni, dans un texte fondamental (Weiss Halivni 1991), s'est proposé de refaire l'histoire de la notion de *peshat* dans la littérature rabbinique et talmudique.

Il étudie en particulier un principe d'interprétation qui s'énonce comme suit : « *eyn miqra' yotse midey peshuto* », « Aucun texte/verset¹³ ne sort de son *peshat* ». Ce principe, couramment utilisé aujourd'hui pour justifier une interprétation littérale, n'a pas toujours eu partie liée avec le sens littéral. En effet, les passages talmudiques où apparaît ce principe obligent, d'après Weiss Halivni, à une conclusion : non seulement ce principe n'est pas évoqué pour justifier ce que nous appellerions une interprétation littérale, mais celle-ci est parfois *exclue* en vertu de ce principe. Comment ce phénomène est-il possible ? Comment le principe qui semble consacrer l'éminence du sens littéral peut-il permettre une interprétation métaphorique – ou du moins non littérale – d'un passage, voire ne retenir que l'interprétation métaphorique et exclure le sens littéral ? La solution réside dans la signification du terme *peshat*. Non sans quelque malice, Weiss Halivni suggère de prendre, une fois n'est pas coutume, le mot *peshat* dans son sens... littéral. Or, ce terme est lié à la racine *p-sh-t* qui signifie *tendre, étendre*. Le *peshat* est donc l'extension, plus exactement : le contexte (Weiss Halivni 1991, p. 10). Le principe d'après lequel le texte ne peut jamais sortir de son contexte ne signifie donc pas que l'on ne peut pas sortir de l'interprétation littérale, mais signifie que l'on ne peut pas sortir un verset du contexte – ou du cotexte¹⁴ – où il apparaît. Nous sommes donc bien éloignés ici de l'opposition entre le sens littéral et les deux ou trois autres sens telle que la littérature patristique puis scolastique la conçoit, quoique l'idée même de sens littéral a connu, dans le monde latin, des changements de sens, parfois une extension qui lui faisait contenir l'interprétation métaphorique (Dahan 1999, Dahan 2009, p. 255). Les auteurs

¹³ Le terme *miqra'*, en hébreu postbiblique signifie tantôt « Bible », tantôt un « verset ».

¹⁴ Une distinction existe en linguistique entre le contexte situationnel et le cotexte discursif. Le cotexte, en ce sens, se réduit aux énoncés qui précèdent et qui suivent l'énoncé analysé.

Système d'écriture, littéralité, herméneutique biblique et talmudique

modernes, dont Dumarsais, prolongent tout en la transformant la tradition chrétienne médiévale mais ne semblent pas prendre position par rapport à la tradition pharisienne historique.

Voici un exemple. Un verset biblique énonce : « Tu ne poseras pas d'obstacle devant un aveugle » (Lév. 19, 14). Le droit hébraïque en déduit¹⁵ une série d'interdictions : on ne peut pas sciemment donner de mauvais conseils, etc. Ces lois sont déduites de ce verset alors que manifestement il ne s'agit pas d'une lecture littérale, laquelle devrait seulement interdire de poser un obstacle devant un aveugle. La démonstration de Weiss Halivni repose sur le fait que l'action consistant à poser un obstacle devant un aveugle n'est pas comprise parmi les divers interdits déduits de ce verset. Qu'on se rassure, un autre verset est sollicité à l'appui de cet interdit : il n'est pas autorisé par la loi juive de poser un obstacle devant un aveugle, mais cet interdit trouve sa source dans un autre verset (Deut 27, 18). Or, le principe « un texte ne peut jamais sortir de son *peshat* » est invoqué sinon à l'endroit même du Talmud où les interdits sont déduits du verset en question, du moins à plusieurs endroits où le sens que nous appellerions littéral n'est pas retenu. Le paradoxe touche à son comble : le principe interdisant de transcender, de faire fi du *peshat* exclut le sens littéral ! L'auteur de *Peshat and Derash* en conclut dès lors que le terme *peshat* – et donc ce principe – a une portée contextuelle. Le passage où le verset apparaît ne porte pas *vraiment*, pas littéralement, sur un obstacle tangible et un aveugle en chair et en os. Le verset fonctionne davantage à la manière d'un proverbe : sa portée s'étend à de multiples situations sans nécessairement couvrir le sens littéral ; en l'occurrence, elle ne le couvre pas.

2.2. Nombre d'interprétations littérales

Il est une idée courante qui est associée à la notion de sens littéral d'un terme voire d'un énoncé : celle d'unicité, sans doute liée au fait que le sens littéral d'un terme était associé à son sens propre, premier, donc forcément unique. D'après cette idée, le sens littéral d'un énoncé – fruit de la combinaison des termes pris au sens propre – serait unique alors que les interprétations non littérales, métaphoriques, seraient multiples, puisqu'elles seraient dérivées de plusieurs façons du sens propre de chaque terme. Cette opposition entre littéralité unique et sens métaphorique multiple est tentante. Pourtant, d'une part il existe des lectures *fondamentalistes* des textes sacrés consacrant *une et une seule* interprétation métaphorique (et ceci, quelle que soit la religion) ; d'autre part, rien, par essence, ne requiert du sens littéral qu'il soit unitaire. Il n'y a aucune raison de cautionner cette habitude d'esprit qui ne repose que sur des intuitions insuffisamment explicitées. Mais si le sens littéral peut être multiple, comment expliquer le principe *Interpretatio cessat in claris* ? L'on voit tout de suite que, outre les critiques pertinentes émises notamment par Perelman, la théorie du sens clair fait face à de nombreuses difficultés autour de la définition de ce que serait le sens clair ou le sens littéral. Afin de poursuivre le récit de cet éclatement du sens littéral, il est opportun de mentionner l'apport de John Searle à la théorie du sens littéral d'une phrase et de son énonciation (Searle 1979). Ce philosophe a démontré d'une manière convaincante que tout énoncé est susceptible d'un nombre indéfini d'interprétations littérales – ce qui ne signifie pas que toute interprétation littérale est valable ou même possible. Pour ce faire, Searle s'est départi de l'idée que « comprendre de multiples manières » un énoncé conduisait nécessairement à en produire à son sujet des interprétations métaphorisantes. Au contraire, toute compréhension d'un énoncé est déterminée par un arrière-plan (*background*) : il s'agit

¹⁵ Le terme de déduction se justifie parce qu'il y a deux manières au moins de comprendre la *derasha*, c'est-à-dire l'enseignement juridique fondé sur un élément du verset. Soit l'on présente l'enseignement comme découlant du verset – auquel cas l'enseignement est *découvert* dans le verset – soit l'on fait *comme s'il* découlait du verset, tout en ayant conscience qu'il s'agit d'une projection. Quelle que soit le choix doctrinal opéré, l'enseignement est ou passe pour une déduction au sens où le verset contiendrait l'information inférée.

de toutes les informations encyclopédiques, les suppositions, que l'on prend en considération spontanément ou pas spontanément à propos des circonstances dans lesquelles se déroule l'action ou se produit le fait en question. Il est toujours possible, explique Searle, de modifier cet arrière-plan, ce qui donnerait lieu à une nouvelle interprétation littérale. Searle refuse l'idée qu'il serait possible de déterminer la signification littérale (ou métaphorique du reste) des énoncés hors contextes, hors arrière-plan. C'est la raison pour laquelle Récanati le classe parmi les contextualistes (Récanati 2004, p. 90). Les littéralistes, contrairement aux contextualistes, minimisent le rôle du contexte et de l'arrière-plan.

À supposer que la théorie contextualiste de Searle soit retenue, elle est *mutatis mutandis* illustrée avec encore plus de force dans le droit hébraïque. Mais avant de procéder à cette démonstration, et afin d'y parvenir, il nous faut ici faire état d'une critique de la théorie de Searle que nous devons à Irène Tamba¹⁶ : Ce qui est vrai d'un mot isolé, à savoir qu'il est susceptible d'un nombre indéfini d'interprétations littérales, l'est beaucoup moins d'un énoncé entier. Dans un énoncé, en effet, la suite combinatoire des termes permet une fermeture progressive des possibilités de sens. Si le mot « prendre » est polysémique, sinon vague, ce même terme, dans l'expression « prendre le bus » est doté d'une signification beaucoup plus précise, isolable et exprimable. Ce qui est vrai du cas d'un énoncé est à plus forte raison vrai dans le cas d'un texte : les termes qui conserveraient une certaine latitude de sens verraient ce dernier rapetisser à mesure que la suite du texte exclurait les multiples interprétations. Ce constat, qui s'impose, ne concerne cependant pas le droit hébraïque, pour deux raisons.

La première raison – qui introduit enfin la question du système d'écriture – est que la lecture de la loi (qu'elle provienne de la Bible ou de la loi orale, la *mishnah*) autorise une revocalisation du texte consonantique et que cette revocalisation n'est pas contrainte par les suites de mots. Avant de mentionner un exemple il convient de fournir au lecteur quelques informations nécessaires à la compréhension du problème¹⁷. Le texte du Pentateuque est transmis par divers canaux connectés et néanmoins théoriquement indépendants. D'une part, le texte consonantique est transmis sous deux formes : sous forme de rouleau, dans lequel ne figurent que les consonnes ainsi que certaines consonnes jouant occasionnellement un rôle de voyelle ou plutôt de trait vocalique. Ces lettres sont tantôt facultatives tantôt indispensables. L'exemple que nous allons traiter dans un instant porte sur la présence d'une de ces lettres facultatives, présence dont un enseignement juridique va être tiré. D'autre part, le texte du Pentateuque a fait l'objet d'une transmission sous la forme de ce qu'on appelle la tradition massorétique de Tibériade (Khan 2012, p. 3). Celle-ci contient les éléments suivants :

- 1) Le texte consonantique de la Bible hébraïque.
- 2) La mise en page du texte et la forme codicologique des manuscrits.
- 3) Les indications des divisions des paragraphes.
- 4) Les signes d'accentuation, qui indiquent la cantillation musicale ainsi que l'accent principal d'un mot.
- 5) La vocalisation, qui indique la prononciation des voyelles et certaines indications sur la prononciation des consonnes.
- 6) Des notes sur le texte écrites dans les marges du manuscrit.

¹⁶ Communication orale ayant fait suite à l'exposé de cette contribution.

¹⁷ D'une manière générale, les aspects du droit hébraïque dont il sera question ici supposent acquise l'idée selon laquelle l'écriture permet des représentations, en l'occurrence des représentations métalinguistiques, sur le fonctionnement de la langue (Aurox 1994). Il ne sera pas question ici de représentations métalinguistiques – puisque le talmud contient très peu de vocabulaire métalinguistique – mais de procédés comme la revocalisation d'un texte consonantique, dont tout porte à croire qu'il relève de capacités qui, comme les capacités de grammatisation, ne sont acquises qu'avec l'avènement de l'écriture. Sur le développement non seulement épilinguistique mais métalinguistique de la grammaire hébraïque, voir Chomsky 1945.

Système d'écriture, littéralité, herméneutique biblique et talmudique

- 7) Les traités massorétiques, à la suite du texte biblique.
- 8) La tradition de lecture transmise oralement.

Tous ces éléments sont écrits, sauf le dernier, qui relève de la tradition véritablement orale (et non pas simplement de la transcription d'une tradition orale). Ce dernier élément, du reste, fut perdu dès le XII^e siècle. Pour notre propos, il est important de garder en mémoire l'opposition entre d'une part le rouleau liturgique ne contenant que le texte consonantique sans ajout et d'autre part les livres massorétiques contenant ce que nous appellerions aujourd'hui l'édition critique. Le droit hébraïque développé dans le talmud se déploie à une époque où les traditions massorétiques n'existaient pas encore en tant que telles, mais où le souci de la préservation du texte consonantique existait bel et bien, ainsi que les traditions de lecture de ce texte consonantique. Il est évident qu'un texte consonantique requiert, toutes choses égales par ailleurs, plus d'aide, plus d'entraînement, qu'un texte rédigé dans un système d'écriture alphabétique (Gelb 1952). L'exemple qui suit est une discussion sur le sens qu'il convient d'attribuer à un mot, sachant que ce mot était susceptible de deux graphies, dont l'une, la graphie pleine (avec la lettre *vav*) n'autorise qu'une vocalisation pertinente, alors que la graphie défective autorise deux vocalisations.

Voici l'exemple : le mot *sukkot* « cabanes » peut, au cas où il est écrit avec des consonnes uniquement, être revocalisé *sukkat*, « cabane de », alors même qu'aucun mot ne suit. Il est évident que si un terme signifie « cabane de », il doit, pour que l'énoncé soit grammatical et pour qu'il soit doté de sens, être suivi par un groupe nominal d'un type ou d'un autre. Cependant, la revocalisation de ce terme, qui en fait un nom commun au singulier exigeant un complément du nom plutôt qu'un pluriel n'exigeant pas nécessairement (mais autorisant) un complément du nom, est tout à fait recevable, car elle permet de formuler un argument selon lequel le terme en question a été *intentionnellement* écrit sans la consonne *vav* qui est facultative mais qui aurait désambiguïté le terme. Le ressort de l'argument est le suivant : le mot est certes au pluriel et personne n'en disconvient. La tradition massorétique confirmera ce point, mais pour le moment, à l'époque talmudique, cela ne fait pas non plus débat. En revanche, au sein d'un débat sur le nombre de murs à construire, l'intérêt se porte alors sur la graphie du terme *sukkot*. En effet, un avis va souligner le fait que la graphie est sans lettre *vav* afin de faire valoir l'idée que le mot, quoique au pluriel, transmet également l'idée d'un singulier, puisqu'en l'absence de *vav* il est possible de le revocaliser *sukkat*. Le fait que cette revocalisation donne lieu à un terme qui rend la phrase agrammaticale n'est pas rédhibitoire : ce fait n'est en fait même pas dérangeant. En d'autres termes, la revocalisation rendue possible par le caractère majoritairement consonantique du texte dans lequel est transmise la loi juive, s'émancipe clairement des contraintes qui pèsent habituellement sur les énoncés et sur les textes en général.

La seconde raison porte sur le fait que comme tout système juridique, le droit hébraïque est sous-tendu par des principes opposés qui, sans s'annuler mutuellement, donnent à tout le moins aux interlocuteurs la possibilité d'invoquer des principes différents pour soutenir des thèses opposées. Ainsi, de même qu'un principe soutient que le texte ne doit pas sortir de son *peshat* (de son contexte), une tolérance considérable entoure le procédé consistant à revocaliser tel mot pour lui donner un autre sens – en faisant complètement fi, le cas échéant, du contexte de l'énoncé et même en faisant violence à la grammaticalité de cet énoncé.

L'HISTOIRE D'UN MALENTENDU

La représentation que l'on se fait du sens littéral des énoncés est au moins double. D'une part, le récit paulinien, d'autre part, celui du *peshat*. La littéralité telle que Paul la popularise connaît donc une histoire mouvementée. En effet, tantôt la lettre fait l'objet de la plus grande

méfiance – la lettre tue – tantôt, associée au sens clair, elle devient la pierre de touche de l'application de la loi : on se doit d'appliquer la loi si son sens – littéral – est clair. Le sort de la notion de littéralité connaît dès le XIII^e siècle une inflation, puisqu'elle en vient à inclure le sens métaphorique. Au XVIII^e siècle puis au XIX^e siècle, la notion même de sens littéral va être remise en question par Vico, Rousseau et Nietzsche. Ceux-ci vont présenter le sens littéral comme un produit accidentel causé par l'érosion du sens métaphorique originel. Le sens littéral ne serait qu'une métaphore usée, vieillie, endormie, qui s'ignore. Une fois mise en doute l'existence d'un sens littéral original, toutes les théories de la métaphore subséquentes, du moins celles qui validaient ce constat, furent prises dans des difficultés insurmontables. La définition de la métaphore comprend le plus souvent l'évocation d'un *écart* du sens littéral¹⁸. Dans la mesure où cet écart venait de disparaître – au sens où la possibilité du sens littéral d'un terme fut mise en doute – l'existence même des métaphores fut remise en question. C'est ainsi que des auteurs d'inspiration nietzschéenne, comme Derrida et Deleuze, en sont venus à produire des métaphores et à préciser que ce n'étaient pas des métaphores. Ce syndrome à la Magritte continue à toucher de nombreux auteurs qui s'inspirent indirectement des intuitions nietzschéennes. Ces auteurs semblent avoir commis l'erreur suivante : du fait – allégué notamment par Nietzsche – qu'il n'existe pas de *pure* littéralité, ils ont conclu qu'il n'existe *pas* de littéralité. Ce serait comme déduire du fait qu'il n'existe pas de *pur* triangle, l'inexistence des triangles dans le monde.

Du point de vue du judaïsme, la caricature qu'en a proposée Paul ne fut jamais un portrait fidèle. Plus injuste encore : il y a fort à parier que les décisionnaires de la loi juive auraient souscrit au jugement de Paul selon lequel la lettre tue. Seulement, la lettre qui tue n'est pas la lettre du pharisaïsme historique. Celui-ci mettait au cœur de sa théorie de l'interprétation des contraintes portant sur le contexte, dont il était recommandé de ne pas faire abstraction, il fallait au contraire le prendre en considération, fût-ce au détriment de la lettre. Comme nous l'avons indiqué plus haut, ce principe que l'on peut appeler de contrainte cotextuelle n'est pas absolu mais est tempéré par d'autres principes herméneutiques¹⁹. C'est une constante que les principes herméneutiques soient généraux sans être universels, c'est-à-dire qu'ils trouvent à s'appliquer dans de nombreux cas tout en s'accommodant des situations qui voient leur application être écartée au profit d'un autre principe. Ils sont suffisamment généraux pour rendre compte de nombre de phénomènes éventuellement hétérogènes tout en ne manifestant pas la rigidité de règles universelles qui auraient le choix, devant un contre-exemple, soit de le soumettre, en faisant violence à l'esprit du droit, soit de se dédire et de perdre le statut de règle *universelle*.

« La lettre tue » est de ces énoncés qui sont à la fois des synthèses ingénieuses et qui charrient une série de représentations floues sur l'interprétation. Nous espérons avoir montré qu'une série de notions méritent une attention soutenue, en particulier la littéralité et le formalisme. Et ce d'autant plus que leur usage polémique l'emporte souvent sur leur fonction descriptive, parfois triviale. Le droit en général souscrit à la phrase de Paul *et* aux principes inverses. Le droit hébraïque souscrit à la phrase de Paul *et* aux principes inverses. Le verset de Paul fonctionne souvent comme un slogan, il convenait d'alerter le lecteur au sujet d'un risque de publicité mensongère.

¹⁸ Deleuze et Guattari 1975, p. 39.

¹⁹ Ajoutons que l'argument par le contexte est notamment exprimé par la douzième règle de la nomenclature de Rabbi Ishmaël : *Davar halomed me'inyano*, « une interprétation déduite de son contexte » (Lopes Cardozo 1989, p. 160).

Système d'écriture, littéralité, herméneutique biblique et talmudique

BIBLIOGRAPHIE

- AUROUX, Sylvain (1994) *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- BARNES, Jonathan (2007) *Thruth, etc.*, Oxford, Oxford University Press.
- CHOMSKY, William (1945) « How the Study of Hebrew Grammar Began and Developed », *The Jewish Quarterly Review* 35/3, 281-301.
- DAHAN, Gilbert (1999) *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval. XII^e-XIV^e*, Paris, Cerf.
- DAHAN, Gilbert (2009) « Le sens littéral dans l'exégèse chrétienne de la Bible au Moyen Âge », Venard, Olivier-Thomas (éd.), *Le sens littéral des Écritures*, Paris, Cerf, 237-262.
- DELEUZE, Gilles, GUATTARI, Felix (1975) *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Minuit.
- DUPREEL, Eugène (1949) *Essais pluralistes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- FRYDMAN, Benoît (2005) *Le sens des lois. Histoire de l'interprétation et de la raison juridique*, Bruxelles, Bruylant.
- FRYDMAN, Benoît (2012) « Perelman et les juristes de l'école de Bruxelles », Benoît FRYDMAN, Michel MEYER, Michel (éd.), *Chaïm Perelman (1912-2012) : de la Nouvelle Rhétorique à la logique juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 229-246.
- GELB, Ignace J. (1952) *A Study of Writing: The Foundations of Grammatology*, Chicago, University of Chicago Press.
- GILBERT, Maurice (2009) « Les enseignements magistériels sur le sens littéral », Olivier-Thomas VENARD, (éd.), *Le sens littéral des Écritures*, Paris, Cerf, 27-46.
- GINZBURG, Carlo (2010) « The Letter Kills : On Some Implications of 2 Corinthians 3:6 », *History and Theory* 49, 71-89.
- GOLDSCHMIDT, Victor (1947) *Les dialogues de Platon. Structure et méthode dialectique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GONÇALVES, Francolino J. (2009) « Enjeux et possibilités de la quête du sens historique originaire. Est-ce la même chose que le sens littéral ? », Olivier-Thomas VENARD, (éd.), *Le sens littéral des Écritures*, Paris, Cerf, 47-74.
- KHAN, Geoffrey (2012) *A Short Introduction to the Tiberian Masoretic Bible and its Reading Traditions*, Piscataway, New Jersey, Gorgias Press.
- KOLB, Robert (2006) *Interprétation et création du droit international. Esquisse d'une herméneutique juridique moderne pour le droit international public*, Bruxelles, Bruylant.
- LAKOFF, George, JOHNSON, Mark (1980) *Metaphors we live by*, Chicago, University of Chicago Press.
- LOPES CARDOZO, Nathan T. (1989) *The written and oral torah. A Comprehensive Introduction*, Jérusalem, Aronson.
- MACCOBY, Hyam (1991) *Paul and Hellenism*, Londres, Trinity Press International.
- MACLEAN, Ian (1992) *Interpretation and meaning in the Renaissance. The case of law*, Cambridge, Cambridge University Press.
- NEUSNER, Jacob (1973) *From Politics to Piety. The Emergence of Pharisaic Judaism*, Englewood Cliff, New Jersey, Prentice-Hall, Inc.
- PERELMAN, Chaïm (1976) *Logique juridique. Nouvelle rhétorique*, Paris, Dalloz.
- POUND, Roscoe (1954) *An Introduction to the Philosophy of Law*, New Haven, Yale University Press.
- RECANATI, François (2004) *Literal meaning*, Cambridge, Cambridge University Press.
- RICO, Christophe (2009) « La traduction du sens littéral chez saint Jérôme », Olivier-Thomas VENARD, (éd.), *Le sens littéral des Écritures*, Paris, Cerf, 171-218.
- SCALIA, Antonin (1997) *A Matter of Interpretation : Federal Courts and the Law*, Princeton, Princeton University Press.
- SCALIA, Antonin, GARNER, Bryan A. (2012) *Reading Law. The Interpretation of Legal Texts*,

Stefan Goltzberg

St Paul, Thompson/West.

SCHAUER, Frederick (2009) *Thinking like a lawyer. A New Introduction to Legal Reasoning*, Cambridge Mass. et Londres, Harvard University Press.

SEARLE, John R., (1979) *Expression and Meaning. Studies in the Theory of Speech acts*, Cambridge, Cambridge University Press.

TAMBA, Irène (2005) *La sémantique*, Paris, Presses Universitaires de France.

TATUM, Gregory (2009) « The letter kills, the spirit gives life (2 Cor 3:6), Olivier-Thomas VENARD, (éd.), *Le sens littéral des Écritures*, Paris, Cerf, 153-158.

VENARD, Olivier-Thomas (2009) « Problématique du sens littéral », Olivier-Thomas VENARD, (éd.), *Le sens littéral des Écritures*, Paris, Cerf, 293-353.

VENARD, Olivier-Thomas (éd.) (2009) *Le sens littéral des Écritures*, Paris, Cerf.

WEISS HALIVNI, David (1991) *Peshat & Derash. Plain and Applied Meaning in Rabbinic Exegesis*, Oxford/New York, Oxford University Press.

PARTIE V

Oralité / Écriture

LES SCRIBES HITTITES
AU SERVICE DE LA RESTAURATION DU HATTI
Isabelle Klock-Fontanille
 Université de Limoges & Institut Universitaire de France

RÉSUMÉ

Le hattî est la langue qui a précédé le hittite en Anatolie centrale. Les utilisateurs de cette langue étaient les Hattis, porteurs de la culture de l'Anatolie centrale au III^e millénaire avant J.-C. A la fin du III^e millénaire (peut-être avant), des éléments proto-indo-européens s'infiltraient dans la péninsule, s'intégraient dans la société hattite et assimilaient leur langue, qui a fini par disparaître. Plus tard, grâce à une volonté politique, cette langue a été restaurée. Les scribes hittites ont alors transcrit/noté en cunéiforme les textes hattis. Donc, le hattî ne nous est connu que par la tradition scribale hittite tardive. Les textes que nous possédons contiennent des fautes, des variantes, des approximations, et mettent en lumière la méconnaissance que les scribes hittites avaient de cette langue, et sans doute aussi des problèmes d'adaptation. Par ailleurs, le hattî a laissé des traces dans la langue hittite, puisque celle-ci a emprunté du lexique, mais aussi des constructions, des traits morphologiques. L'étude de ce travail des scribes nous permet aussi de mieux comprendre certaines particularités du hittite, qu'il faut reconsidérer à l'aune du substrat hattî.

MOTS-CLEFS

Écriture cunéiforme – tradition scribale – transcription – adaptation – résurrection d'une langue morte

ABSTRACT

The Hattian language preceded Hittite in central Anatolia. The Hattian people, who spoke this language, were responsible for the culture which flourished in central Anatolia in the third millennium B.C. At the end of this period (or possibly before it), proto-Indo-Europeans infiltrated the peninsula and became part of hattian society, assimilating their language which eventually died out. Later, due to a change in political policy, this « dead » language was brought back. Hittite scribes transcribed / noted in cuneiform script Hattian texts. Therefore, the Hattian language is known to us through late Hittite scribal tradition. The texts we possess contain errors, variants, approximations, and thus emphasise the Hittite scribes' ignorance of this language as well as their problems in adapting it. Moreover, there are traces of the Hattian language in Hittite since vocabulary, borrowed from the Hattian lexicon, and grammatical and morphological features, are found in Hittite texts. The study of the work of the scribes also allows us to understand certain features of Hittite which are to be reconsidered in light of the Hattian substrate.

KEYWORDS

Cuneiform writing – scribal tradition – transcription – adaptation – restoration of dead language

Les scribes hittites au service de la restauration du hattî

1. CADRE HISTORIQUE

Au second millénaire avant J.-C., l'Anatolie est occupée par les Hittites, peuple indo-européen parlant une langue indo-européenne, le hittite-nésite¹. Ce peuple s'est installé là vers le début du III^e millénaire avant J.-C., peut-être même avant, venant, selon les hypothèses, soit des Balkans par la route des Détroits et les Dardanelles, soit des régions du Caucase. Avant l'arrivée des Hittites, l'Anatolie centrale était occupée par les Hattis. Leur langue n'était ni indo-européenne, ni sémitique, ni même apparentée à quelque groupe linguistique connu. Les Hattis ne connaissaient pas l'écriture.

Une symbiose, notamment culturelle et cultuelle, se réalise entre la population indigène et les nouveaux arrivants indo-européens. Ces derniers empruntent aux Hattis nombre de dieux, de rites, de mots et de mythes. Mais c'est la langue hittite-nésite qui s'impose comme langue parlée, tandis que la langue hattie fait office de langue liturgique, devenant peu à peu une langue morte.

La documentation que nous possédons montre que la fusion des populations est achevée au début du second millénaire avant J.-C.

L'histoire hittite² commence véritablement dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle avant J.-C., lorsqu'un mouvement d'unification politique s'affirme en Anatolie centrale. Malheureusement, c'est une période trouble pour laquelle la documentation est absente. Après cette période que nous connaissons encore mal, les choses redeviennent plus claires avec les premiers rois de l'Ancien Royaume, Labarna et Hattušili I, vers 1600 avant J.-C. C'est sans doute sous le règne de Hattušili I que les Hittites ré-adoptent l'écriture cunéiforme (qui avait été abandonnée (?) pendant la période trouble qui vient d'être évoquée). A la suite de ses campagnes en Haute Mésopotamie et en Syrie du Nord, Hattušili ramène des scribes qui possèdent la maîtrise de l'écriture cunéiforme et de la langue akkadienne. C'est ainsi que se constitue une tradition sribale.

Cette écriture cunéiforme sert à noter l'akkadien qui restera toujours d'usage courant et qui est, rappelons-le, la langue diplomatique internationale dans tout le Proche-Orient. Mais ce syllabaire va surtout servir à noter le hittite-nésite qui devient, à cette époque, la langue officielle du nouveau royaume avec sa capitale Hattuša. Il est aussi utilisé pour noter le louvite et le palaïte, les deux autres langues indo-européennes de l'Anatolie, le hourrite, une langue à part, et le hattî – c'est-à-dire la langue des habitants de l'Anatolie avant l'arrivée des « Indo-Européens ». Seuls des documents à caractères religieux sont rédigés dans les autres langues, les textes juridico-politiques et économique-administratifs³ restent toujours rédigés en hittite-nésite.

Cette écriture cunéiforme sera utilisée jusqu'au déclin de l'empire (vers 1190 avant J.-C.) et disparaîtra avec lui. En effet, nous n'avons plus d'attestations après cette date.

Parallèlement à cette écriture d'emprunt, les Hittites ont utilisé une autre écriture, un système

¹ D'après le nom de la première capitale des Hittites Neša. Cette ville se situait sur le site de l'ancienne Kaneš (l'actuelle Kültepe). Les Hittites nomment eux-mêmes leur langue d'après cette ville : *nešili* « en nésite ». La désignation de « hittite » appliquée à la langue et à ses locuteurs, fixée par la tradition, provient de la désignation attestée dans la Bible (*Hittîm*).

² L'histoire hittite se découpe traditionnellement en un certain nombre de périodes. Voici le découpage schématique, mais commode, que l'on peut proposer :

- avant l'arrivée des « Indo-Européens » : du VII^e au III^e millénaire avant J.-C. ;
- la période des comptoirs assyriens : XIX^e – XVIII^e siècles avant J.-C. ;
- l'Ancien Royaume : 1650-1465 avant J.-C. ;
- l'Empire : 1465-1190 avant J.-C. ;
- les royaumes néo-hittites (jusqu'au VII^e siècle avant J.-C.).

³ Marazzi, 2002, p.1528-1529.

Isabelle Klock-Fontanille

hiéroglyphique, qu'ils ont inventé. Mais il ne nous concernera pas ici⁴.

2. LE DESTIN DU HATTI ET DES HATTIS.

Que sont devenus les Hattis ? On ne peut formuler que des hypothèses. Les Hattis ont-ils été éliminés ? Le cas échéant, en totalité ou seulement l'aristocratie ? On ne sait pas. Ou alors, ont-ils été complètement assimilés au point de ne plus parler leur langue ? Jusqu'où est allée cette vague d'évincement est un problème non résolu. Il est tout à fait possible que la langue hattie se soit maintenue encore longtemps dans certaines provinces comme langue du peuple⁵ et certains pensent qu'elle aurait survécu à la dislocation de l'Empire hittite (1190 avant J.-C.). Pour d'autres, le hattit était déjà mort au début de l'Ancien Royaume⁶.

Il est possible que le hattit ait disparu faute de locuteurs (mais en l'état actuel de nos connaissances, nous ne savons pas jusqu'à quel point) ; ce qui est à peu près sûr, c'est que, tout comme Richelieu qui pensait que l'unification de la France devait passer par l'unification linguistique, le roi hittite a imposé le hittite-nésite comme langue officielle du nouveau royaume. Le hattit semble alors être devenu une langue morte.

Dans son ouvrage *Halte à la mort des langues*, Claude Hagège explique que « il existe bien des façons, pour une langue, d'être morte »⁷. En effet, une langue disparue de l'usage peut se maintenir dans un état qui n'est pas celui de la vie définie par sa présence au sein de l'échange quotidien, mais qui, pour autant, n'est pas véritablement un état de mort, pour filer la métaphore vitaliste⁸.

En effet, pour ce qui concerne le hattit, premièrement, il faut nuancer l'idée que le hittite a évincé ou éliminé le hattit : celui-ci a imprégné la langue hittite de plusieurs manières. D'ailleurs, on parle maintenant plutôt de « symbiose hittite »⁹. Le hattit a imprégné le hittite à des degrés très divers. En général, le processus de fusion se fait au détriment de la langue d'origine, et au terme de ce processus de fusion, ni les structures ni les mots de la langue d'origine ne restent d'usage général, ne survivant au mieux que dans une faible minorité d'emplois. Ce n'est pas le cas pour le hattit. Des mots sont empruntés, bien entendu, mais aussi des constructions qui vont devenir très productives en hittite, ainsi que des formules. De nombreux exemples pourraient montrer que la fusion est profonde, puisque c'est la langue d'origine (dominée) qui a imprégné profondément la langue dominatrice. Si les spécialistes des langues anatoliennes et les indo-européanistes ont tendance actuellement à minimiser l'influence linguistique¹⁰, personne ne nie l'influence culturelle : le vocabulaire de l'idéologie

⁴ Pour une présentation générale, voir : Laroche, 1960 ; Laroche, 1978 ; Marazzi, 1990 ; Marazzi, 1998 ; Hawkins, 1998 ; Payne, 2004 ; Freu, 2006 ; Klock-Fontanille, 2011.

⁵ Pour certains, au début de l'Ancien Royaume, on serait dans une situation de bilinguisme : le hittite-nésite serait la langue de la chancellerie et du commerce, le hattit la langue vernaculaire. Steiner pense que le hattit est resté la langue vernaculaire à côté du hittite qui, lui, est devenu la langue de la chancellerie (Steiner, 1981). Voir aussi Masson, 1996 et Singer, 1981.

⁶ Pour le monde hittite, nous n'avons aucune marque d'expression populaire, spontanée comme par exemple les graffitis qui existent dans d'autres cultures. Pensons à tout ce que les graffitis de Pompéi nous ont appris sur la langue vernaculaire.

⁷ Hagège, 2003, p. 63.

⁸ Hagège, 2003, p. 69.

⁹ Freu, 2006, p.105-158.

¹⁰ Melchert (2003) minimise l'influence du hattit et pour lui, elle est sans commune mesure avec celle du louvite. Rieken (2006) va dans le même sens : étudiant la nature des contacts linguistiques entre hittite et louvite, elle montre que l'influence du louvite a commencé dès l'Ancien Royaume pour s'intensifier pendant la période intermédiaire entre l'Ancien Royaume et l'Empire. De son côté, Tischler insiste sur le fait qu'on n'a que 30 emprunts sûrs du hattit en hittite. Même la désinence *-el* peut avoir une origine indo-européenne. Quant au terme *tabarna-*, titre du roi en exercice, qui passait pour un emprunt au hattit, il pose problème (voir, en dernier Yakubovitch, 2008). Etc.

Les scribes hittites au service de la restauration du hattî

royale pendant l'Ancien Royaume est hattî et, à la même époque, le panthéon, ainsi que la mythologie, sont clairement adoptés, sinon tout simplement traduits¹¹.

Deuxièmement, si le hattî a disparu comme outil de communication, il a été perçu comme une part inaltérable de la culture et a survécu, ou s'est maintenu comme langue liturgique : c'est le contenu de notre documentation.

Le matériel que nous avons à notre disposition est plutôt limité. Nous possédons environ 550 fragments : il s'agit de monolingues en hattî, de textes hittites comprenant des mots hattis, ou des textes bilingues. Ils relèvent tous de la sphère religieuse. Par ailleurs, leur état de conservation est problématique : les tablettes que nous avons à notre disposition sont abîmées, parce qu'elles ont connu les outrages du temps, nous possédons peu de *duplicata*, mais celles que les scribes hittites avaient à leur disposition l'étaient aussi.

Pourquoi ? Le royaume, puis l'empire hittite, ont connu des hauts et des bas. Pendant les périodes de faiblesse du pouvoir central, les populations des régions pontiques menaient des raids dévastateurs jusqu'au cœur du pays hittite¹². Les sanctuaires avaient été détruits, donc les tablettes en argile qui se trouvaient à l'intérieur aussi (*a fortiori* les tablettes en bois¹³).

Cela nous amène au troisième point : plusieurs siècles plus tard (XIV^e – XIII^e siècles avant J.-C.), le pouvoir central met en place un vaste programme de restauration. On décide de restaurer les sanctuaires hattis détruits et de réhabiliter les vieux cultes tombés en désuétude. Le roi demande aux scribes de retrouver les tablettes dans les sanctuaires détruits, de reconstituer, de recomposer les prières, les grands rituels.

C'est notre chance, puisque, bien évidemment, de la période hattie proprement dite, aucun document écrit en hattî ne nous est parvenu (les Hattis ne connaissaient pas l'écriture).

Cependant, deux problèmes se sont posés aux scribes hittites : l'état de conservation des tablettes - déjà mentionné -, et leur méconnaissance de la langue. Nous en avons des indices. Par exemple, on peut lire sur un colophon ces termes : *Cette tablette était broyée ; et c'est Attanalli qui l'a écrite en présence d'Aa*¹⁴. Étant donné les conditions dans lesquelles le scribe a travaillé, on peut se demander si le texte qui nous est parvenu est fidèle à l'original. L'exemple qui suit montre que, dans certains cas, le scribe réécrit le texte :

Tablette de l'hymne du chant officiel de Nériq ; celle-ci est une nouvelle tablette. Quand, durant les années terribles, on se fut mis à célébrer la fête de Nériq à Ḫakmiš, l'homme du dieu de l'Orage et le prêtre-IMME vinrent de Nériq ... ; on a entrepris pour cet hymne ... ; il n'est pas conforme à l'hymne ancien.¹⁵

Ce texte est précieux pour nous, dans la mesure où il nous renseigne sur le manque de fiabilité de la transmission par les Hittites : ces textes n'ont pas été écrits par des natifs, mais par des

¹¹ Un certain nombre de termes relevant du pouvoir sont hattis : *tuḫkanti-* « prince héritier », *ḫalmaššuit-* « trône », etc. Remarquons aussi qu'un certain nombre de rois et reines portent des noms hattis : Tudḫaliya, Ḫattušili et Kadduši, Muršili, Ḫarapšili, Ḫuzziya, Telipinu et Ištapariya. Ḫantili est soit hattî soit louvite, mais Zidanta et Muwatalli sont des noms clairement louvites.

¹² Tout au long de leur histoire, les Hittites eurent maille à partir avec les Gasgas. Ceux-ci sont présentés comme des pilliers, venus des montagnes pontiques. Périodiquement, ils menaient des raids dévastateurs dans les régions septentrionales de l'Empire. Pour les contenir, les rois de Ḫattuša tentèrent de les lier par des serments solennels, voire par des traités. Cela n'empêcha pas les Gasgas de faire vivre ces régions, situées à la périphérie de l'Empire et mal contrôlées par le pouvoir central, dans une insécurité permanente. L'instabilité des frontières est d'ailleurs un motif récurrent dans les textes.

¹³ Cf. Waal, 2011.

¹⁴ Cité par Laroche, 1947, p. 71.

¹⁵ Cité par Laroche, 1947, p. 71.

Isabelle Klock-Fontanille

Hittites, qui ne comprenaient pas toujours, ou plus, cette langue. On en a d'innombrables preuves : par exemple, le scribe découpe mal les mots (KUB 28.73 : 6', 7')¹⁶ :

Translittération : *pa-la-ti ku-un-ku-uh-[hu-u-wa]*

Or, il faut lire (en transcription) : *pala ti=kunku h[hu=wa]*

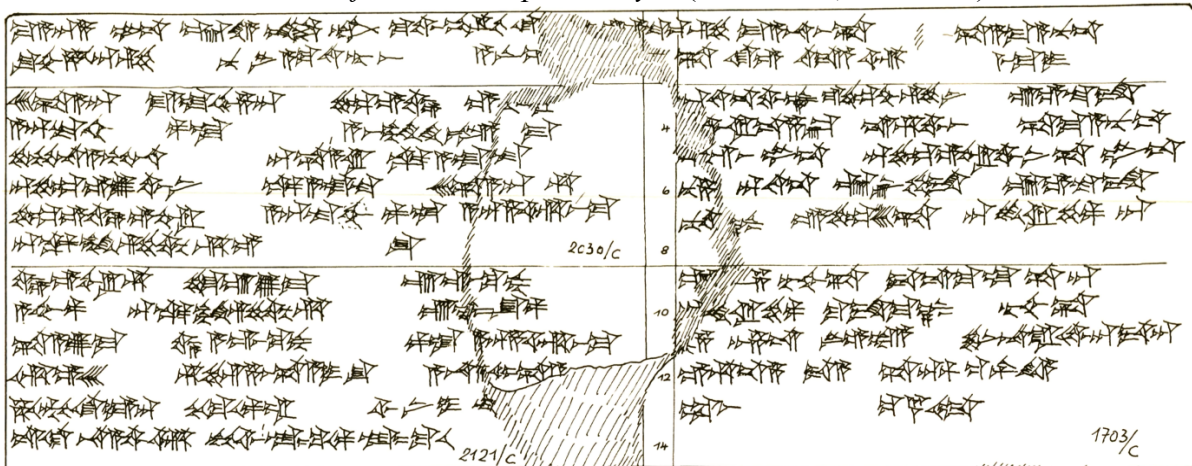
et puisse-t-il vivre !

(*pala* « et » – préfixe *te-* + racine verbale + suffixe de modalité *a* = marque d'optatif)

Les documents bilingues¹⁷ sont importants pour nous pour plusieurs raisons :

- (i) d'une part, en l'état actuel de notre connaissance de cette langue, nous avons du mal à comprendre les textes monolingues ;
- (ii) d'autre part, le document bilingue permet de voir comment le scribe a transcrit et traduit les particularités d'une langue agglutinante (le hattite) en une langue flexionnelle (le hittite-nésite) ;
- (iii) et enfin, parce qu'il nous donne des indices sur l'attitude des scribes face au hattite.

Voici le début du *Rituel de fondation de palais royal* (CTH 726¹⁸, KBo 37.1) :



Une introduction en hittite court sur les deux colonnes : *Lorsque le roi se construit de nouveaux palais et lorsqu'on verse les fondations, l'échanson accomplit < le rituel > et dit ces paroles.* Puis le texte hattite se déploie sur la colonne de gauche et le texte hittite, sur celle de droite.

Comme en témoigne le trait de séparation des paragraphes qui traverse l'ensemble des deux colonnes de la tablette, le scribe a vraiment pensé le texte comme un bilingue.

3. LA MÉCONNAISSANCE DE LA LANGUE HATTIE

Les scribes étant de tradition babylonienne (et sans doute même d'origine babylonienne), cela ne leur posait pas de problème d'être confrontés à une langue différente de celle à laquelle ils étaient habitués : outre le hittite, on trouve dans les textes de l'akkadien, du sumérien, ainsi que, dans une moindre mesure, du louvite, du hourrite et du palaïte. Dans de tels cas, les scribes avaient recours à une sorte de sténographie, créée en milieu babylonien : pour raccourcir la notation d'un mot, ils utilisaient, à l'intérieur d'un même texte, soit le mot hittite,

¹⁶ Exemple cité par Soysal, 2004, p. 83.

¹⁷ Les textes bilingues ont été édités par Schuster, 1974 et 2002.

¹⁸ CTH = *Catalogue des textes hittites*. Les textes hittites sont répertoriés dans le *Catalogue des textes hittites*, édité par Laroche, 1971. On les cite d'après le numéro qui leur a été attribué dans ledit catalogue. Quant à KBo, il s'agit de l'inventaire *Keilschrifttexte aus Boğazköy*.

Les scribes hittites au service de la restauration du hattî

soit un akkadogramme, soit un sumérogramme, ces deux derniers pouvant être accompagnés de compléments phonétiques¹⁹. Mais le terme était censé être compris et lu en hittite.

Voici une phrase extraite du *Rituel d'évocation* (CTH 423) :

KAS^{MES}-ya-wa-aš-ma-aš IŠ-TU TÚG BABBAR TÚG SA₅ TÚG ZA.GÌN kat-ta-an iš-pár-ra-aḫ-ḫu-un

« Pour vous j'ai tracé des routes avec de l'étoffe/la laine blanche, rouge, bleue. »

Pour différencier les langues, nous avons l'habitude de noter le hittite en minuscules, le sumérien en capitales romaines et l'akkadien en capitales italiques.

Les scribes avaient donc l'habitude de « bricoler »²⁰ ; ils y étaient même obligés dans le cas du hittite, langue indo-européenne écrite à l'aide du cunéiforme, initialement élaboré pour des langues sémitiques.

Avec le hattî, la situation était différente, car ils étaient confrontés à une langue qu'ils ne connaissaient pas, ou plus exactement qu'ils ne comprenaient plus, d'autant plus que tout oppose les deux langues :

(i) du point de vue génétique : le hittite est une langue indo-européenne, alors que le hattî est une langue qu'on ne peut rattacher à aucune famille linguistique connue : elle n'est ni indo-européenne, ni sémitique, elle n'est pas non plus proche du hurrite. On ne peut l'apparenter à aucun groupe linguistique connu. Ajoutons que le hattî n'a eu aucune descendance.

(ii) Du point de vue typologique et sur le plan morphologique, le hattî est une langue agglutinante. C'est d'ailleurs notamment ce qui permet un rapprochement avec certaines langues du Caucase²¹. Le hittite, quant à lui, est une langue flexionnelle. D'un point de vue syntaxique, le hittite est une langue de type SOV, le hattî, de type VOS.

4. TYPOLOGIE DES FAUTES, ADAPTATIONS, APPROXIMATIONS

Face à cette étrangeté, les documents bilingues nous montrent qu'on ne cherche pas à ressusciter cette langue hors d'usage. Comme on restaure les sanctuaires (on les remet dans l'état antérieur), on restaure les textes hattis.

(i) Premier exemple : le scribe adapte le texte à la réalité hittite.

Les scribes restaurent, mais comme ils ne comprennent plus cette langue si différente, ils le font parfois à l'aune de leur propre langue. Lisons un extrait du texte bilingue déjà cité, le *Rituel de fondation du palais royal* (CTH 726, KBo 37.1) :

Translittération : hattî :	<i>eš-ta-a-an-ḫu</i> ^{URU} <i>La-aḫ-za-an le-ewe-e-el a-an-te-eḫ</i>
// hittite :	<i>nu-za</i> ^D UTU- <i>uš-wa-az</i> ^{URU} <i>Li-iḫ-zi-ni É-ir-še-et ú-e-te-et</i>
Transcription : hattî :	<i>eštan=ḫu</i> ^{URU} <i>Laḫzan le=wel an=teḫ</i>
// hittite :	<i>nu=za</i> ^D UTU- <i>uš=wa=az</i> ^{URU} <i>Liḫzini É-ir=šet úetet</i>

¹⁹ Le syllabaire cunéiforme utilisé par les scribes hittites comprend environ 400 signes, dont une centaine est d'usage courant, traduisant trois valeurs :

- des phonogrammes (essentiellement des syllabes) ;
- des déterminatifs, à savoir des signes placés devant des noms pour préciser leur genre, qualité, fonction ;
- des idéogrammes (empruntés, pour l'essentiel, au sumérien et à l'akkadien, d'où l'emploi par les chercheurs des termes « sumérogrammes » et « akkadogrammes »).

²⁰ Voir Klock-Fontanille, 1998.

²¹ Le caractère agglutinant de la langue hattie, la présence de l'ergativité ainsi que d'autres traits ont entraîné des rapprochements avec certaines langues du Caucase. C'est une proposition qui a été faite dès les débuts de la recherche par des savants comme Forrer ou Bleichsteiner. Les travaux continuent de nos jours, même si plus personne ne cherche une langue actuelle qui descendrait du hattî. Voir la synthèse de Klinger, 1994.

Isabelle Klock-Fontanille

La divinité Soleil s'est construit sa maison à Liḫzina.

En hattite, *le-* (en gras dans la transcription) est le possessif utilisé lorsque le possesseur est masculin. En hittite, le possessif *-šet* (en gras dans la transcription) est le possessif inanimé, parce qu'il s'accorde avec *É-ir* « maison » (substantif inanimé). Le système des genres ne se superpose pas en hattite et en hittite : le hittite présente une opposition inanimé/animé, tandis que le hattite présente une opposition masculin/féminin/neutre. De plus, en hattite, le possessif prend le genre du possesseur alors que, en hittite, le possessif s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Dans cette phrase hattite, on attendrait *še-*, puisque le possesseur est *eštan* « la déesse Soleil », de genre féminin.

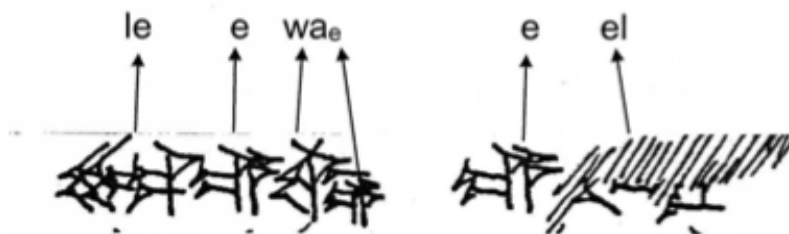
Or, le scribe a mis un possessif masculin, qui est donc fautif. On peut expliquer cette « faute » de deux manières :

1. *Eštan* est une déesse, on attend *še-*. Mais probablement le scribe a-t-il oublié que *Eštan* est une divinité féminine (les Hittites ont emprunté cette divinité, mais l'ont « masculinisée » et ont thématisé la forme : *Eštan* est devenue *Ištanu-* (cf. dans la version hittite : ⁴UTU-uš = *Ištanu-*)²².

2. Ou alors, le scribe ne connaît que la notion d'animé. En effet, le hittite connaît une opposition inanimé/animé, et non l'opposition masculin/féminin/neutre. En hittite il n'existe donc pas de féminin grammatical. Pour le scribe, *le-* est le générique de l'animé (masculin/féminin).

(ii) Deuxième exemple : le scribe « bricole » pour rendre au mieux la réalité hattite.

Cet exemple montre que les scribes font ce qu'ils peuvent pour restaurer cette langue. C'est d'autant plus difficile que l'écriture cunéiforme n'est que partiellement appropriée pour rendre phonétiquement une langue. Le scribe hittite est souvent obligé de bricoler et on ne sait pas toujours à quel phonème correspond tel signe graphique. Voyons un exemple de bricolage réussi : *le-e-wa_e-e-el* (« sa maison »). Le syllabaire a un signe pour *wa*, mais pas pour *we*, donc le scribe utilise le signe *wa* et met *e* en indice :



le=we (« sa maison »)

²² Voici l'évolution qu'on peut reconstituer :

1. Les Hattites ont une divinité solaire *Eštan* = « la » Soleil d'Arinna.
2. Les Hittites arrivent avec une divinité lumineuse : indo-européen **dyēus* (cf grec *Zeus*).
3. Mais ils empruntent au hattite le nom de la divinité solaire. Ils la thématisent et la masculinisent : *Eštan* > *Ištanu-*.
4. Du coup le nom indo-européen pour le ciel lumineux était disponible pour signifier « dieu » en général : *šiuš* en hittite.

Les scribes hittites au service de la restauration du hattî

Dans d'autres cas, par exemple pour les affriquées, le bricolage est moins bien réussi : les variantes, les flottements graphiques qui apparaissent dans les textes laissent supposer que si le hittite a une affriquée, le hattî en a au moins deux. Mais comme il n'y a pas de signe graphique, les scribes utilisent tantôt un signe, tantôt un autre.

(iii) Troisième exemple : le scribe calque le hittite sur le hattî.

On restaure et on traduit les textes ou passages en hattî. Cependant la traduction hittite consiste plutôt en un calque. Souvent, dans la version hittite, c'est l'ordre des mots hattis - aberrant pour du hittite - qui est utilisé : ainsi va-t-on trouver le verbe en tête de phrase. Le scribe hittite cherche même des équivalents en hittite des affixes qui composent la chaîne affixale des mots hattis, mais qui n'ont aucune raison d'être en hittite. En voici un exemple, emprunté au texte *CTH 726* (extrait du texte bilingue présenté en 2.) :

Version hattie 4a-5a (colonne de gauche) :

Translittération : *pa-la a-aš-taḫ-ḫil-ma še-mu-na-a-mu-na* ^D*Ta-a-ru ka-a-at-te*
^D*Le-e-lu-wa-ni ka-a-at-te*

Transcription : *pala aš=tuḫ=ma še=munamuna* ^D*Taru katte* ^D*Lelwani katte*

// Version hittite 4b-5b (colonne de droite) :

Translittération : *nu-wa-ru-uš-za-kán iš-ḫu-wa-aš ša-ma-a-nu-uš* ^D*IM-aš*
 LUGAL-uš ^D*Le-e-el-wa-ni-ša* LUGAL-uš

Transcription : *nu=war=uš=za=kan išḫuwaš šamanuš* ^D*IM-aš* LUGAL-uš
^D*Lelwaniš=a* LUGAL-uš

pala aš=tuḫ=ma še=munamuna ^D*Taru katte* ^D*Lelwani katte*

nu=war=uš=za=kan išḫuwaš šamanuš ^D*IM-aš* LUGAL-uš ^D*Lelwaniš=a* LUGAL-uš

Dans le texte hattî, après le coordonnant *pala, aš-* (noté en gras) est le marqueur de COD (3^e personne du pluriel avec un verbe transitif) suivi de *-tuḫ-* « verser ». Suivent le COD (*še=munamuna*) et les sujets (^D*Taru katte* ^D*Lelwani katte*). Ce qui donne la traduction littérale suivante : *Et ont versé les fondations, le dieu Taru, roi, et le dieu Lelwani, roi.*

Si nous regardons le texte hittite, nous voyons que le scribe a compris la valeur de la particule *aš-* du hattî (marqueur d'objet), puisqu'il l'a rendue par l'anaphorique : *-uš* (noté en gras), qui se construit avec *šamanuš*, fléchi à l'accusatif pluriel (*elles, ils les ont versées, les fondations, le dieu de l'Orage, roi et le dieu Lelwani, roi*). Le texte hittite est donc un calque parfait du texte hattî.

Cette phrase, extraite du rituel déjà cité, est intéressante à un autre titre. Le sujet du verbe :

hattî : ^D*Taru katte* ^D*Lelwani katte*

// hittite : ^D*IM-aš* LUGAL-uš ^D*Lelwaniš=a* LUGAL-uš

*Le dieu de l'Orage, roi, <et>*²³ *le dieu Lelwani, roi.*

Dans le premier extrait considéré plus haut, le scribe avait vraisemblablement oublié que *Eštan* était une divinité féminine, sans doute parce que la masculinisation de celle-ci remontait aux débuts du royaume. Pour *Lelwani*, les choses sont un peu différentes. Il s'agit d'une divinité hattie masculine (elle présidait le groupe des divinités infernales du panthéon hattî) : c'est pourquoi, ^D*Lelwani* est qualifié de *katte* « roi » (*katte* « roi » / *kattaḫ* « reine »). Puis, au temps de l'empire hittite, c'est-à-dire précisément au moment où le scribe recopie ce texte, s'est produit un syncrétisme entre le dieu hattî *Lelwani* et la déesse hittite « Soleil de la terre ». Au temps de Ḫattušili III, elle intègre le culte hourrite de *Ḫebat* (la grande déesse

²³ Dans la version hittite, le scribe a rajouté un coordonnant enclitique *-a* « et ».

Isabelle Klock-Fontanille

Soleil hourrite, parèdre du grand Dieu de l'Orage) et devient une divinité féminine. On en déduit que, soit le syncrétisme n'était pas encore accompli au moment où le scribe écrit, soit il connaît bien son histoire religieuse.

(iv) Quatrième exemple : le scribe a oublié la construction hattite.

Terminons par exemple emblématique. Il y a dans un certain nombre de textes hittites une formule qui a fait couler beaucoup d'encre : « boire le dieu ». En voici quelques occurrences, avec la désinence *-n* (marque d'accusatif en hittite) :

KBo 45.64 II 9' ^D*Zintuhešun ekuzi* (litt. *Il boit la déesse Zintuḫi*).

KUB 33.79 IV 12' ^D*UTU-un ekuzi* (litt. *Il boit la divinité Soleil*).

La désinence peut manquer : IBoT 2.74 ^D*Tauri ekuzi*

Enfin, on trouve des cas où le nom divin se laisse clairement analyser comme un datif :

KUB 34.77 *A-NA* ^D*IŠKUR ekuzi* (le « datif » est ici rendu par la préposition akkadienne *ANA* « pour ») : *il boit pour le dieu de l'Orage*.

Que peut bien signifier la formule « boire le dieu » d'un point de vue religieux ?

O. Soysal²⁴ et P. Goedegebuure²⁵ ont repris l'étude de cette formule à l'aune non pas du hittite, mais du hattite et ont montré qu'on était en présence d'un cas d'interférence entre deux langues.

En hittite, *-n* est la désinence d'accusatif, donc de complément d'objet direct. Mais en hattite, le *-n* est la marque d'oblique, et correspond à une marque de datif. Les Hittites l'ont repris et l'ont assimilé à un accusatif : la phrase signifie donc, non pas « boire le dieu », mais « boire pour le dieu ».

Ce qui a troublé les hittitologues pendant longtemps, c'est que, en l'état actuel de notre documentation, nous n'avons pas d'attestation en hattite.

Pourtant, des indices nous permettent d'affirmer que cette formule est un héritage du hattite, mais que le scribe hittite ne la comprend plus. Dans la *Fête du mois* (CTH 591), le scribe écrit :

LUGAL-*uš* MUNUS.LUGAL-*aš*=a GUB-*aš* *aššuzerit* ^D*ištanu* ^D*palatappinu* *akuanzi*

Si nous traduisons ce que le scribe a écrit, cela donne : *le roi et la reine boivent debout le dieu Soleil et la divinité Palatappinu avec une coupe*.

Le scribe, par méconnaissance de la langue, a mal découpé les groupes : *pala* = « et » + *ta-* = variante de *te-*, préfixe possessif utilisé lorsque le possesseur est féminin + *pinu* = « enfant ».

La traduction est donc la suivante : *le roi et la reine boivent debout pour la déesse Soleil et son enfant avec une coupe*. Afin de rendre sa phrase cohérente en hittite, le scribe a même rajouté le déterminatif des noms divins devant ce qu'il pense être le nom d'une divinité : ^D*_* (= DINGIR « dieu »).

Le terme *pinu* désigne *Mezzula*, la fille de la déesse Soleil. Il s'agit non pas de ^D*ištanu*, c'est-à-dire le dieu Soleil des Hittites, mais d'*Eštan*, la déesse Soleil des Hattis.

Cet exemple nous montre que le scribe était confronté à deux problèmes : sa méconnaissance de la langue et sa méconnaissance des questions religieuses. Non seulement, il a mal découpé les mots, mais il a masculinisé la déesse *Eštan*. Du coup, l'utilisation du possessif *ta* (= *še*), qui renvoie à un possesseur féminin, devient incompréhensible.

²⁴ Soysal, 2008, p.45-66.

²⁵ Goedegebuure, 2008, p.67-73.

Les scribes hittites au service de la restauration du hattî

Cette formule « boire le dieu » est devenue très productive en hittite. Comme d'autres, elle montre que la langue d'origine a imprégné profondément la langue dominatrice. Mais cet exemple est intéressant aussi parce qu'il nous renseigne sur la manière dont les scribes hittites ont appréhendé le hattî. Enfin, il nous permet de mieux comprendre certaines particularités du hittite, qu'il faut, dans certains cas, reconsidérer à l'aune du substrat hattî.

CONCLUSION : POURQUOI CETTE RESTAURATION ?

Comme il a été dit, derrière cette restauration, il y a une volonté politique. Le moment où le roi lance cette campagne de restauration, est aussi le moment où l'empire intègre massivement des éléments louvites et hourrites : on importe à Ḫattuša des rites, des prières, des cultes, des dieux. C'est le moment où une nouvelle écriture, l'écriture hiéroglyphique anatolienne, transcrivant la langue louvite, commence à se diffuser en de longues inscriptions sur pierre, entre autres.

C'est aussi à cette époque que le roi Ḫattušili III demande aux scribes de retrouver les vieilles tablettes dans les sanctuaires détruits, de restaurer, de recomposer les prières et les grands rituels.

Dans une interview qu'il donnait à l'Express²⁶, au journaliste qui lui faisait la remarque suivante : « paradoxalement, ce qui peut sauver les langues, c'est le réveil des nationalismes », Cl. Hagège répondait : « Oui. Neuf fois sur dix, le nationalisme politique se double d'un nationalisme linguistique ».

Il n'est évidemment pas question de nationalisme dans notre cas. Néanmoins, toute une série d'indices nous permettent de dire que cette restauration de la langue participe d'une recherche de ce qu'on pourrait appeler, de manière quelque peu anachronique, une identité nationale.

L'empire a toujours été ressenti comme la fusion de trois composantes : le hittite-nésite proprement dit, le substrat hattî et la composante louvite/hourrite. Mais à la fin de l'empire, un déséquilibre se crée. Le louvite prend une place de plus en plus importante : c'est d'ailleurs la seule langue qui survivra au démantèlement de l'empire hittite et aura des descendants (lycien, carien, lydien, etc.). Des influences mésopotamiennes se laissent deviner. Il faut, non pas ressusciter, mais restaurer le hattî pour rétablir l'équilibre.

Cette rémanence du hattî n'est donc pas due au hasard. Si sa disparition s'explique par une volonté politique, sa résilience et sa résurgence, ou réhabilitation, sont aussi dues à une volonté politique, et, d'une certaine manière, à cette même volonté politique. Restaurer, réhabiliter le hattî n'était pas du folklore.

On pourrait reprendre la distinction, empruntée par Cl. Hagège à Saussure « La parole est fugitive, mais la langue ne meurt pas tout à fait »²⁷.

Comme outil de communication et d'échange, le hattî est bien une langue morte (il n'y a probablement plus de locuteurs natifs), mais comme élément participant à l'idéologie, au sens dumézilien, il est bien resté vivant. Les Hittites ont eu conscience que la langue a une part importante dans la culture et dans la cohésion de la société. C'est de cette même conscience que participe l'invention de l'écriture hiéroglyphique anatolienne. Les rois de la fin de l'empire n'auront de cesse de mettre en avant cette idée que la société est fondée sur l'exact ajustement des parties, à savoir les trois composantes de l'empire.

²⁶ L'Express du 02/22/2000 : « Une langue disparaît tous les jours » par Dominique Simonnet.

²⁷ Hagège, 2003, p. 10.

Isabelle Klock-Fontanille

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations :

KBo : *Keilschrifttexte aus Boğazköy*, Leipzig/Berlin, 1916 —.

KUB : *Keilschrifturkunden aus Boğazköy*, Berlin, 1921 —.

CTH : Laroche, Emmanuel (1971), *Catalogue des textes hittites*, Paris, Klincksieck.

FREU, Jacques (2006). « Les Hittites, un peuple à deux écritures », VIERS, Rina (éd.), *Langues et écritures de la Méditerranée*, Paris, Karthala, 105-158.

GOEDEGEBUURE, Petra (2008). « Hattian origins of hittite religious concepts : the syntax of ‘to drink (to) a deity’ (again) and other phrases », *JANER* 8.1., 67-73.

HAGEGE, Claude (2003). *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.

HAWKINS, David (1998). « Il geroglifico anatolico : stato attuale degli studi e delle ricerche », *Il Geroglifico Anatolico*, a cura di Marazzi, Massiliano, Napoli, 1998, 149-171.

KLINGER, Jörg (1994). « Hattisch und Sprachgewandtschaft », *Hethitica* 12, 23-40.

KLOCK-FONTANILLE, Isabelle (1998). « Digraphie, emprunts et approximations : le problème de l’écriture dans l’Empire hittite du second millénaire avant J.C. », Pau, *Op.cit.* 10, 53-61.

KLOCK-FONTANILLE, Isabelle (2011). « Innovations graphiques et contexte politique dans l’Anatolie du IIe millénaire av. J.-C. », VIERS, Rina (éd.), *Les premières cités et la naissance de l’écriture*, Actes Sud, 59-82.

LAROCHE, Emmanuel (1947). « Etudes protohittites », *RA* 41, 67-98.

LAROCHE, Emmanuel (1960). *Les Hiéroglyphes hittites*, Paris, Ed. du CNRS.

LAROCHE, Emmanuel (1978). « Problèmes de l’écriture cunéiforme hittite », *Actes du colloque de Pise (1977)*, *Annali Scuola Normale Pisa*, 739-753.

MARAZZI, Massimiliano (1990). *Il Geroglifico Anatolico. Problemi di analisi e prospettive di Ricerca*, Roma.

MARAZZI, Massimiliano (1998). (a cura di), *Il Geroglifico Anatolico*, Napoli, 1998.

MARAZZI, Massimiliano (2002). « Brevi riflessioni su scrittura, lingue e competenze linguistiche nell’Anatolia hittite », *Raccolta di scritti in memoriam di Antonio Villani*, Napoli, Istituto Suor Orsola Benincasa, 1525-1538.

MASSON, Emilia (1996). « Le bilinguisme hittite-hatti au début du royaume », *Mosaïque de langues, mosaïque culturelle*, 23-32.

MELCHERT, H. Craig (2003). *The Luwians*, Leiden-Boston, Brill.

PAYNE, Annick (2004). *Hieroglyphic Luwian*, Wiesbaden, Harrassowitz (*Elementa Linguarum Orientis* 3).

RIEKEN, Elisabeth (2006). « Zum hethitisch-luwischen Sprachkontakt in historischer Zeit », *AoF* 33, 271-285.

SCHUSTER, Hans-Siegfried (1974). *Die Hattisch-Hethitischen Bilinguen, T. 1 : Einleitung, texte und Kommentar*, Leiden, Brill.

Les scribes hittites au service de la restauration du hattî

- SCHUSTER, Hans-Siegfried (2002). *Die Hattisch-Hethitischen Bilinguen, T. 2-3 : Textbearbeitungen*, Leiden-Boston-Köln, Brill.
- SINGER, Itamar (1981). « Hittites and Hattians in Anatolia at the beginning of the second millennium B.C. », *Journal of Indo-European Studies* 9, n°1-2, 1981, 119-134.
- SOYSAL, Oğuz (2004). *Hattische Wortschatz in hethitischer Überlieferung*, Leiden-Boston, Brill.
- SOYSAL, Oğuz (2008). « Philological contributions to Hattian-Hittite religion », *JANER* 8.1, 45-66.
- STEINER, Gerd (1981). « The rôle of the Hittites in Ancient Anatolia », *JIES* 9, 150-173.
- WAAL, Willemijn (2011). « They wrote in wood. The case for a hieroglyphic scribal tradition on wooden writing boards in Hittite Anatolia », *Anatolian Studies* 61, 21-34.
- YAKUBOVITCH, Ilya (2008). « Hittite-Luvian Bilingualism and the development of Anatolian Hieroglyphs », *Acta Linguistica Persepolitana* 4/1, 9-36.

**L'ÉVOLUTION DE L'HÉBREU ÉCRIT SANS HÉBREU PARLÉ
ET SES EFFETS SUR LES LANGUES VERNACULAIRES**

Yishai Neuman

CENTRE DE RECHERCHE FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

RÉSUMÉ :

La strate médiévale de l'hébreu ne correspond pas à de l'hébreu parlé, d'où un certain désintérêt pour l'hébreu médiéval ; c'est un idiome littéraire, certes, mais non sans retombées linguistiques. Un examen sommaire de quelques effets de l'hébreu médiéval sur les langues vernaculaires justifie l'intérêt linguistique pour cette strate et affirme le statut autonome de l'écriture et son rôle actif dans la sphère sémiotique, à côté de la langue.

MOTS-CLEFS : hébreu non vernaculaire ; évolution de l'écrit sans pendant parlé ; autonomie sémiotique de l'écrit ; transfert scripto-linguistique ; vernacularisation ; formation linguistique *ex scripto*

ABSTRACT:

The Medieval stratum of Hebrew corresponds to no spoken Hebrew, whence a certain loss of interest for Medieval Hebrew; a literary idiom, certainly, but not lacking linguistic consequences. A succinct survey of some effects of Medieval Hebrew on the vernaculars makes the case for a linguistic interest in this stratum of Hebrew and affirms the autonomous status of writing and its active role in the semiotic sphere, besides language.

KEY WORDS: non-vernacular Hebrew; written-language evolution without spoken counterpart; semiotic autonomy of writing; scripto-linguistic transfer; vernacularization; written-originated linguistic formation

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé

QUEL INTÉRÊT LINGUISTIQUE POUR L'HÉBREU MÉDIÉVAL ?

L'hébreu comme langue vernaculaire connaît une rupture de dix-sept siècles, entre la fin du II^e siècle et la fin du XIX^e siècle, alors que le grapholecte hébreu continue à servir comme outil de communication écrite entre Juifs et ne connaît pas de rupture, ni par ses scripteurs ni par ses lecteurs. Cet hébreu écrit, dépourvu d'hébreu parlé, est désigné par l'expression générique *hébreu médiéval*. De par son emploi continu, l'hébreu médiéval ne cesse d'évoluer au cours des siècles. Il s'enrichit de néologismes lexicaux, sémantiques, syntaxiques et stylistiques comme s'il accompagnait une langue vernaculaire qu'on intitulerait « hébreu ». Il s'agit donc d'une « langue littéraire » qui est néanmoins « vivante », même sans pendant parlé. Mais c'est précisément le manque d'un hébreu médiéval vernaculaire qui fait qu'au début du XX^e siècle, quand la linguistique réclame la place des langues vernaculaires comme *seul* objet légitime d'enquête linguistique, il arrive que l'on refuse à l'hébreu médiéval tout intérêt linguistique. Cette vision est bien représentée par Nöldeke (1911, p. 622) dans son article « Semitic Languages » :

From the beginning of the middle ages down to our own times the Jews have produced an enormous mass of writings in Hebrew, sometimes closely following the language of the Bible, sometimes that of the Mishnah, sometimes introducing in a perfectly inorganic manner a great quantity of Aramaic forms, and occasionally imitating the Arabic style. The study of these variations has but little interest for the linguist, since they are nothing but a purely artificial imitation, dependent upon the greater or less skill of the individual. The language of the Mishnah stands in much closer connexion with real life, and has a definite *raison d'être*; all later Hebrew is to be classed with medieval and modern Latin. The dream of some Zionists, that Hebrew—a would-be Hebrew, that is to say—will again become a living, popular language in Palestine, has still less prospect of realization than their vision of a restored Jewish empire in the Holy Land. Much Hebrew also was written in the middle ages by the hostile brethren of the Jews, the Samaritans; but for the student of language these productions have, at the most, the charm attaching to curiosities.

*Medieval
and
Modern
Hebrew.*

Theodor Nöldeke (1836-1930) est sans aucun doute l'un des sémitisants les plus éminents de son temps, mais la vision qu'il articule dans la *Britannica* de 1911 comporte non seulement une prophétie avérée comme une flagrante imprécision, mais surtout deux erreurs logiques. L'une est liée à la vision générale des rapports entre la langue et l'écriture, comme si l'écriture représentait la langue et que toute production écrite qui ne le faisait pas était « artificielle ». L'autre erreur concerne la place de l'hébreu médiéval, trop souvent ignorée, comme *agent de formation des langues vernaculaires* – contemporaines et futures, d'où une erreur d'évaluation concernant les effets linguistiques de cet hébreu écrit.

0.1. L'hébreu médiéval ne représente pas un hébreu parlé

D'un point de vue général, se désintéresser de l'hébreu médiéval en raison de l'absence d'un pendant parlé contemporain, portant le même nom, revient à dire que l'intérêt pour l'écrit ne serait défendable que seulement s'il représente une langue qui est parlée, et exclusivement par des locuteurs natifs. Ainsi, nous dirait-on, il est légitime que les linguistes s'intéressent au latin de l'Antiquité, dont les traces sont pourtant exclusivement écrites, puisqu'il représente le

latin encore parlé ; mais le latin médiéval – il faut l'exclure de la recherche linguistique, puisqu'il ne représente aucune langue, car au Moyen Âge le latin est devenu une langue morte. Si on suit le même raisonnement, l'hébreu médiéval ne présente pas d'intérêt linguistique non plus, car il ne représente pas la langue de ses scripteurs, l'hébreu étant alors « langue morte ». Ce type de raisonnement est pourtant sans fondement, puisque le principe même de l'écriture est qu'elle ne représente pas la langue ; au mieux, l'écriture coexiste avec les codes sémiotiques de son entourage et de son histoire – linguistiques et scripturaux – et entretient avec eux un jeu de transferts réciproques, dont « langue → écriture » et « écriture → langue ». Les rapports entre la langue et l'écriture ne doivent pas être réduits à la représentation puisqu'ils sont bien plus riches et complexes. Alors que parler est un instinct naturel, inhérent aux humains et acquis au cours de la socialisation des enfants, écrire est un *art* que l'on étudie ou non, d'où son caractère intrinsèquement *artificiel*. Il s'ensuit que les idiomes écrits sont artificiels, par définition, et que l'absence d'un hébreu parlé au Moyen Âge ne fait donc pas de l'hébreu médiéval le seul idiome artificiel.

0.2. L'hébreu exclusivement écrit : agent de formation et d'évolution linguistiques

D'un point de vue spécifique à l'hébreu, l'intérêt linguistique pour l'hébreu médiéval se justifie même si l'on croit que seules les langues vernaculaires ou leurs « représentations graphiques » méritent l'attention des linguistes. Quoique grapholecte sans langue lui étant contemporaine, l'hébreu médiéval a joué un rôle actif dans la formation des langues de ses scripteurs et dans celles de leurs descendants. En effet, l'hébreu médiéval, de par son contact social et cognitif avec les langues parlées par les Juifs, a affecté les langues vernaculaires, non seulement des Juifs, mais aussi les langues environnantes, parlées par des non juifs.

Le contact de l'hébreu écrit avec les langues vernaculaires et avec les corpus littéraires est constant et les transferts sont réciproques. Les langues parlées par les Juifs s'enrichissent ainsi de formes nouvelles, synchroniquement *ex scripto*, d'où la plupart des mots d'origine hébraïque en yiddish, en judéo-espagnol, en judéo-arabe. L'hébreu écrit de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle se sert des développements scripturaux cumulés et acquiert ainsi une haute agilité d'expression, étant partiellement à l'image des langues parlées par ses scripteurs et des littératures non hébraïques qu'ils connaissent. Cet hébreu « sans intérêt », non parlé mais en pleine effervescence, devient alors la plateforme pour la vernacularisation de formes écrites à une échelle sans précédent, vernacularisation dont le point culminant s'articule dans l'apparition de l'hébreu parlé au tournant du XX^e siècle.

Le transfert sémiotique du type *écriture* → *langue* n'est pas réservé au cas particulier où l'hébreu écrit est le code source du transfert. Mais ce cas particulier jouit d'une richesse sans égale dans l'histoire des langues et le fait qu'il affecte les langues vernaculaires justifie un intérêt proprement linguistique pour ce code source. Le présent cadre ne permet d'en proposer qu'une revue très sommaire.

1. LES EFFETS LINGUISTIQUES DE L'HÉBREU AMORAÏQUE, NON PARLÉ

L'histoire linguistique et l'histoire littéraire de l'hébreu sont telles que la périodisation de l'hébreu nécessite une clarification. L'hébreu classique se subdivise en *hébreu biblique*, lui-même périodisé en hébreu archaïque, préexilique et postexilique ; et en *hébreu mishnique*, qui est postérieur à la période biblique. Tout le monde s'accorde à dire que l'hébreu biblique correspond à des variantes d'hébreu parlé.

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé

Pour l'hébreu mishnique, en revanche, on est passé d'une vision réductrice, toujours en cours au XIX^e siècle, qui voyait dans cet hébreu une langue littéraire sans pendant parlé, à l'autre extrême, à commencer par Segal, qui, dans une importante publication de 1908, démontre que l'hébreu mishnique correspondait à une langue vernaculaire, proprement hébraïque. Plus tard au XX^e siècle, la linguistique hébraïque a affiné ses méthodes d'enquête pour parvenir à la subdivision chronologique de l'hébreu mishnique en (1) *hébreu tannaïtique*, de l'époque où l'hébreu était encore parlé à côté de l'araméen, et en (2) *hébreu amoraïque*, produit quand l'hébreu, comme langue vernaculaire, est définitivement supplanté par le grec et par l'araméen.

Le corpus littéraire qu'est l'hébreu amoraïque constitue donc la première manifestation d'un hébreu écrit sans hébreu parlé. Cet hébreu fait apparaître, pourtant, des traits structuraux nouveaux dont certains ne sont pas imputables à l'influence de l'araméen. Ceux de ces traits qui sont restés en hébreu littéraire, au point d'intégrer l'hébreu vernacularisé de l'ère moderne, et qui font partie intégrante de l'hébreu israélien parlé, constituent un argument en faveur de l'intérêt que la linguistique, même dans sa définition la plus étroite, doit porter aux évolutions de l'hébreu écrit sans hébreu parlé.

1.1. L'émergence d'une distinction entre ל-כ-א ?KL « manger » et ל-כ-ע ?KL « digérer »

Il est un fait établi que l'araméen babylonien, parlé par les auteurs du Talmoud babylonien, avait perdu l'articulation pharyngale : les phonèmes sémitiques /h/ et /ʕ/, correspondant aux lettres ח et ע en hébreu et ح et ع en arabe, avaient fusionné avec les consonnes glottales fricative pour l'une [h] et occlusive pour l'autre [ʔ], correspondant aux lettres ה <h> et א <ʔ> en hébreu (et ه et ع / ʔ en arabe). Pour le phonème sémitique /ʕ/, cela signifie que l'orthographe des mots hébreux et araméens oscillait entre ע <ʕ> et א <ʔ>, selon la maîtrise de l'orthographe par tel ou tel scripteur. Ainsi, il arrivait qu'un mot en */ʔ/ soit orthographié en ע <ʕ>.¹

Tel est le cas de la racine ל-כ-א ?-K-L. Dans un premier temps, à savoir en hébreu biblique et en hébreu mishnique, cette racine signifie à la fois « manger » et « consumer » ; ensuite, le Talmoud babylonien introduit la distinction graphémique entre ל-כ-א ?-K-L pour « manger », mais ל-כ-ע ?-K-L pour « consumer », et cette distinction a été adoptée par les éditions imprimées. Plus tard, dans un processus que l'on observe dans les textes de l'hébreu médiéval, le verbe employé métaphoriquement selon le passage mishnique יתעכל מזון שבמעיו *yit 'akel mazon še-be-me'av* « la nourriture dans les intestins sera consommée » était pris d'une manière elliptique, et la graphie en ע, progressivement stabilisée dans ce sens spécifique, a donné lieu à une nouvelle racine ל-כ-ע ?-K-L, distincte de ל-כ-א ?-K-L, au nouveau sens de « digérer » (Blau 1970, p. 51, n.19).

La distinction médiévale, inorganique à l'hébreu classique, a été vernacularisée en hébreu moderne, ayant donné lieu à toute une famille de termes : לַעֲכַל *le'akel* « digérer » et métaphoriquement « comprendre un fait complexe ou émotionnellement difficile », עֲכֹל *'ikul* « digestion, etc ». Mieux : l'inventaire phonémique du dialecte arabisé (ou « oriental ») de l'hébreu israélien comporte le phonème sémitique /ʕ/ et ce phonème figure dans la nouvelle racine ?-K-L, pourtant sans fondement en hébreu classique, car créée *ex scripto*.

¹ La translittération de l'hébreu et de l'arabe est marquée ici par des parenthèses pointées : < >. La transcription de l'hébreu médiéval, non vernaculaire, pose le problème du choix : ici elle est faite pour des non spécialistes de l'hébreu et se veut donc pratique, abstraction faite de conventions qui l'assimilent à l'hébreu biblique.

Yishai Neuman

1.2. Les tournures syntaxiques de אָסוּר 'asur « interdit

Sémantiquement, l'adjectif passif אָסוּר 'asur évolue du sens concret « ligoté, incarcéré » en hébreu biblique vers le sens métaphorique abstrait « interdit » en hébreu postbiblique (Sarfatti 1985, p. 129). Syntaxiquement, les tournures du terme « interdit évoluent à l'intérieur de l'hébreu mishnique entre la tournure où le sujet est humain גַּד אָסוּר מִלַּעֲשׂוֹת *Gad 'asur mi-la'asot* « Gad est interdit de faire » « Gad n'a pas le droit de faire » et la tournure à sujet impersonnel avec un complément datif introduisant l'agent לְגַד אָסוּר לַעֲשׂוֹת *'asur le-Gad la'asot* « (il est) interdit à Gad (de) faire » « Gad n'a pas le droit de faire ». D'un point de vue chronologique, la première tournure relève de l'hébreu tannaïtique et la seconde relève de l'hébreu amoraïque (Breuer 1987, p. 132-134 ; 1998, p. 134-136). Cette évolution émane donc de l'hébreu qui n'était plus parlé. Or, l'origine vernaculaire de l'une et littéraire « artificielle » de l'autre n'a nullement enlevé à la seconde sa primauté dans la littérature hébraïque postérieure. En conséquence, la vernacularisation de l'hébreu écrit en langue parlée n'a pas incorporé la tournure tannaïtique אָנִי אָסוּר *'ani 'asur* « je suis interdit de » mais la tournure amoraïque לִי אָסוּר *'asur li* « il m'est interdit ».

2. LES EFFETS LINGUISTIQUES DE L'HÉBREU DES TRADUCTIONS MÉDIÉVALES

Alors que l'Europe traversait le Moyen Âge, la civilisation arabe jouissait d'une floraison culturelle remarquable. L'arabe a suivi une évolution considérable, en grande partie grâce aux traductions en arabe des œuvres grecques issues de l'Antiquité, souvent par la médiation du syriaque des Chrétiens d'Orient. L'hébreu reste alors loin derrière ce développement. C'est ainsi que dès le X^e siècle, pour rédiger des œuvres de philosophie, théologie, grammaire et sciences, domaines dans lesquels l'hébreu n'avait pas encore mis au point les outils d'expression adéquats, les auteurs juifs avaient recours à l'arabe (en caractères hébreux). Mais les Juifs, en bonne part, habitaient en Asie Mineure et en Europe et n'avaient donc pas accès aux œuvres de leurs coreligionnaires arabophones. C'est pour y remédier qu'un mouvement de traducteurs de l'arabe vers l'hébreu voit le jour. Or, l'hébreu ne disposait toujours pas des moyens d'expression adéquats susceptibles de véhiculer des notions nouvelles. C'est au cours de ce processus de traduction depuis l'arabe, que les traducteurs ont dû enrichir l'hébreu et l'adapter à l'érudition arabe médiévale. Cette actualisation de l'hébreu a été un jalon déterminant de sa mise au point pour les générations futures. Cela peut être illustré par la présentation d'un échantillon de quelques arabismes apparus dans l'hébreu des traductions qui, au moment où l'hébreu littéraire a été vernacularisé, ont été intégrés en hébreu moderne au même titre que les éléments organiques de l'hébreu classique.

2.1. Emprunt lexical à l'arabe

Parmi les néologismes linguistiques de l'hébreu médiéval dont la formation a été inspirée par l'arabe, l'emprunt lexical direct représente 5% seulement (80 mots). Une partie de ces mots a été adoptée par la littérature hébraïque ultérieure et ensuite vernacularisée en hébreu moderne, parfois avec une variation sur le sens. Parmi ces éléments on peut citer אֶפֶק *'ofeq* « horizon » (de أُفُق *ufq*), הַנְּדָסָה *handasa* « géométrie » (de هِنْدَسَا *handása*), en hébreu moderne aussi « le métier d'ingénieur », חֶקֶן *xóken* « lavement » (حُقْنَة *húqna*), לַחֵן *láxan* « mélodie » (لَحْن *lahn*), מֶרְכָּז *merkaz* « centre » (مَرْكَز *márkaz*), נֶמֶשׁ *némeš* « tache de rousseur » (نَمَش *námaš*), פְּדָף *tsédef* « coquille, coquillage » (صَنْدَفَة *šúdfa*), קוֹטֵב *kótev* « pôle » (قُطْب *quṭb*), קוֹטֵר *kóter* « diamètre » (قוטר *quṭr*), תַּאֲרִיخ *ta'arix* « histoire, date » (تَارِيخ *ta'rīx*), en hébreu moderne seulement « date ». Ces mots sont passés de l'arabe dans le grapholecte hébreu et non dans une langue

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé

parlée quelconque, mais au-delà de l'intérêt culturel et historique que l'on peut éprouver pour ces éléments, l'attention purement linguistique qu'ils méritent réside dans le fait qu'ils ont eu un effet linguistique ultérieur.

2.2 Dérivation morphologique calquée sur des mots arabes

À la différence de l'emprunt lexical, le calque morphologique ne laisse pas facilement transparaître l'origine étrangère des néologismes et donne aux usagers non avertis le sentiment qu'ils emploient des mots purement autochtones. Ainsi, pour des raisons d'ordre identitaire, les traducteurs qui devaient combler des lacunes lexicales en hébreu par rapport à l'arabe, plutôt que d'emprunter des mots, ont préféré la formation de néologismes fondés sur des morphèmes hébreux dont seuls la juxtaposition et l'emploi sont calqués sur l'arabe. Par la suite, nombre de ces néologismes, purement littéraires au moment de leur formation et pendant les siècles qui ont suivi, ont été vernacularisés en hébreu moderne.

Prenons par exemple les substantifs abstraits qui ont été formés sur la base des pronoms interrogatifs. À l'instar du substantif abstrait arabe كَيْفِيَّة *kayfiyya* « qualité », formé de l'interrogatif كَيْف *káyfa* « comment » et du suffixe d'abstraction -يَّة *-iyya*, les traducteurs ont eu recours à l'interrogatif hébreu אֵיךְ *'ex* « comment » et au suffixe d'abstraction -ות *-ut* pour former le substantif abstrait אֵיכוּת *'exut* « qualité »; par la même modalité de formation ont vu le jour les termes כְּמוּת *kamut* « quantité » (de כְּמִיָּה *kammíyya*) et מְהוּת *mahut* « essence » (de מְהִיָּה *māhiyya*). C'est là un exemple de formation certes savante mais d'une telle nécessité pour l'expression de la pensée moderne, qu'il est impossible d'envisager l'avènement de l'hébreu comme langue d'une civilisation moderne, sans l'apport de ces termes.

Le dictionnaire d'Even-Shoshan (2003) marque l'adverbe לְמִשָּׁל *le-mašal* « par exemple » comme un néologisme moderne. Or, cet adverbe existe déjà en tant qu'hébraïsme en yiddish parlé, sous forme de *lemóšl*. Cela laisse supposer qu'il s'agit là d'une formation médiévale, éventuellement calquée sur l'arabe مَثَلًا *máthalan* « par exemple », étant donné qu'à la fois מִשָּׁל *mašal* en hébreu classique et مَثَل *máthal* en arabe signifient « fable, proverbe ». En effet, une recherche dans le corpus recueilli par le projet *Responsa* de Bar-Ilan signale que ce vocable figure dans ce sens déjà dans les *Responsa* de Maïmonide (1138-1204). Cet adverbe serait alors un néologisme de l'hébreu médiéval, dont la formation a probablement été inspirée par l'arabe, mais que le yiddish aurait vernacularisé. Courant en yiddish, l'adverbe est resté sur les lèvres des pionniers yiddishophones de l'hébreu parlé à l'ère moderne.

2.3. Élargissement de sens à base sémantique

Plutôt que de recourir à l'emprunt lexical ou à la formation de néologismes par calque morphologique, les traducteurs ont le plus souvent choisi, consciemment ou non, d'employer un mot hébreu existant avec un sens qu'un mot partiellement équivalent avait en arabe. Ils étendaient par-là l'équivalence de sens qui existait déjà entre deux termes.

Par exemple, le verbe arabe أَفَفَ *'allafa* signifie à la fois « connecter, attacher, mettre ensemble » et « rédiger » mais son équivalent partiel חִבֵּר *hibber* ne signifie en hébreu classique que « joindre, mettre ensemble ». Dans les traductions médiévales, le verbe hébreu commence à être employé aussi dans le second sens du verbe arabe. En effet, le dictionnaire de Ben-Yehouda alloue deux entrées à ce verbe, l'une pour le sens classique et l'autre pour le sens plus récent, originaire de l'arabe. Désormais, l'hébreu moderne emploie la racine ח-ב-ר *H-B-R* tout entière pour véhiculer les deux sens, d'où les termes חִבּוּר *xibur* « connexion »;

Yishaï Neuman

essai, מְחַבֵּר *mexaber* « auteur », מְחַבֵּר *mexubar* « connecté », מְחַבֵּר *maxbar* « connecteur », מְחַבֵּר *maxbêret* « cahier », הִתְחַבֵּר *hitxaber* « se connecter ».

De même, le verbe arabe نَبَّأَ *nábbaha* signifie à la fois « réveiller » et « faire remarquer, attirer l'attention », mais son équivalent partiel העיר *he'ir* ne signifie en hébreu classique que « réveiller ». Dans les traductions médiévales, le verbe hébreu commence à être employé aussi dans le second sens du verbe arabe. La nouvelle polysémie est restée en hébreu médiéval et l'hébreu moderne emploie ce verbe dans les deux sens, le classique avec l'accusatif העיר מישהו *he'ir miše'hu* « réveiller quelqu'un » et le médiéval avec le datif העיר למישהו *he'ir máše'hu l-miše'hu* « faire remarquer quelque chose à quelqu'un ».

2.4. Élargissement de sens à base phonétique

L'origine de l'élargissement sémantique n'est pas nécessairement une équivalence partielle de sens. Une proximité phonétique peut suffire pour engendrer le transfert sémantique d'un mot arabe vers un mot hébreu. Dans certains cas, le facteur phonétique peut coexister avec un facteur sémantique.

En effet, la proximité phonétique de l'hébreu גָּשֶׁם *géšem* « pluie » et de l'arabe جِسْم *ġism* « corps » favorise le transfert du sémantisme arabe vers le terme hébreu. Ainsi, les mots formés par la racine arabe ج.س.م Ĝ-S-M véhiculent des notions comme « incarner, réaliser », « réalisation », « corporel », « matériel », et la racine phonétiquement proche ג-ש-מ G-Š-M, qui en hébreu classique n'évoque que « pluie », commence en hébreu médiéval à véhiculer les notions de ج.س.م Ĝ-S-M en arabe. Par conséquent, la racine ג-ש-מ G-Š-M en hébreu moderne est la composante à la fois des termes גָּשֶׁם *géšem* « pluie » et גָּשֶׁם *gašum* « pluvieux » relevant du sémantisme classique mais aussi גָּשְׁמִי *gašmi* « matériel, mondain », מְגֻשָּׁם *meġušam* « massif, maladroit », הִגְשִׁים *higšim* « réaliser (idéal, rêve) » et הַגְשָׁמָה *hagšama* « réalisation », originaires de l'enrichissement de sens à l'issue du contact avec l'arabe.

De même, la proximité phonétique entre הֶשֶׁק *héšeq* « volonté » et عِشْق *išq* « amour, passion » est à l'origine de l'enrichissement sémantique du terme hébreu par la signification « passion, désir sexuel » en hébreu médiéval, d'où la polysémie de la racine ח-ש-ק Ḥ-Š-Q en hébreu moderne. Pour illustrer le double sens de l'épithète נְחֻשֶׁקֶת *nexšéket* « désirée », on peut citer le roman רחוק מן הדרך הנחשקת « Loin de la voie désirée » M. Gilboa (1997) et le titre hébreu du roman de poche הנחשקת « La désirée », traduit de l'anglais *The Desired* (C. Brown, 1959).

2.5. Formation de la terminologie poétique

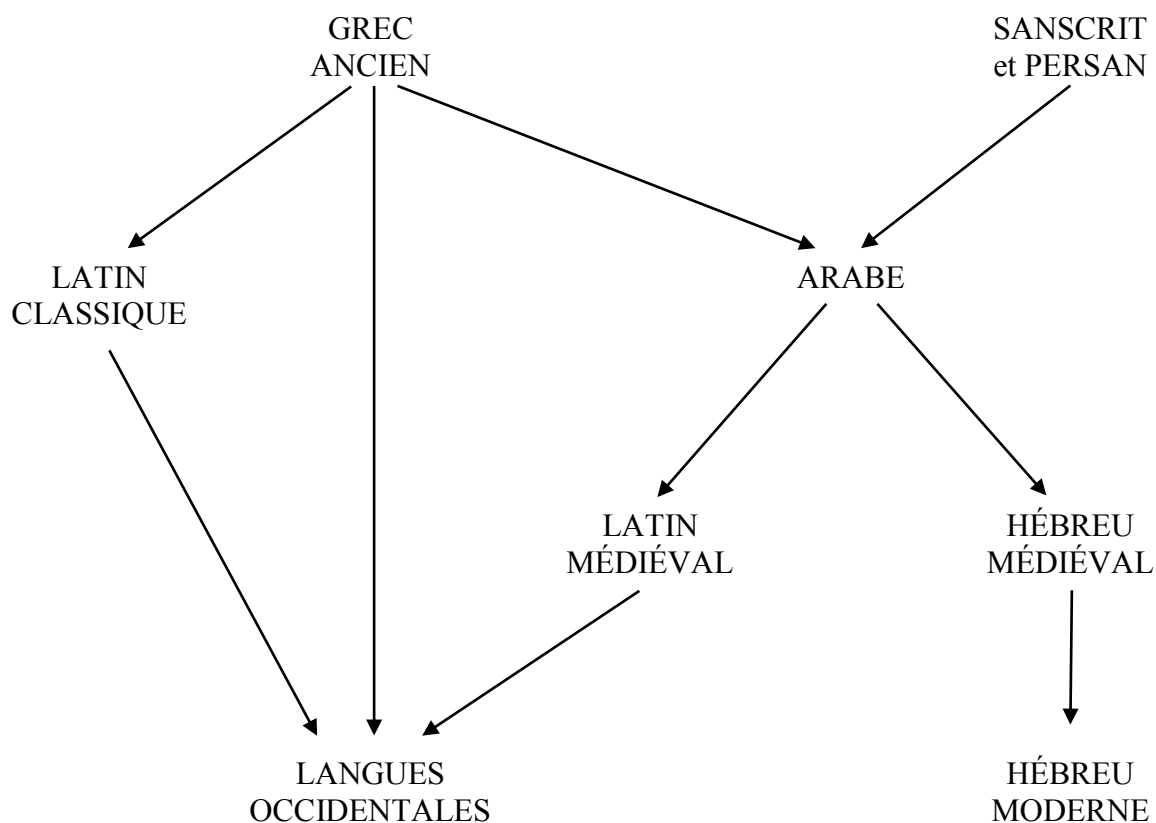
La terminologie technique relative à la poésie hébraïque composée en Andalousie est calquée sur la terminologie arabe. Ainsi, le substantif arabe نَظْم *naẓm* signifie généralement « perle, rangée de perles » et dans la terminologie poétique aussi « vers, rime ». L'hébreu חָרֹז *haruz* signifie initialement « perle, objet enfilé » et sous l'influence de l'arabe aussi « vers, rime », dont le sens « rime » sert en hébreu moderne. L'arabe بَيْت *bayt* signifie principalement « maison » (pluriel بُيُوت *buyūt*) et dans la langue poétique aussi « strophe » (pl. أَبْيَات *'abyāt*). Par élargissement analogue, l'hébreu בַּיִת *báyit* « maison » acquiert dans les œuvres médiévales le sens de « strophe ». L'arabe وَزْن *wazn* signifie tout d'abord « poids » et par extension aussi « mètre » ; par analogie, l'hébreu מִשְׁקָל *mišqal* « poids » signifie également « mètre » dans les traités portant sur la poésie. Cet héritage taxinomique fait partie intégrante du vocabulaire de l'hébreu moderne.

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé

2.6. Formation de la terminologie grammaticale

Alors que les œuvres massorétiques font apparaître une réflexion grammaticale implicite (Dotan 1990), la réflexion grammaticale formulée explicitement naît sous les plumes de Juifs arabophones, bien versés dans la grammaire arabe. De ce fait, l'arabe est source d'inspiration pour la terminologie grammaticale de l'hébreu. Tout d'abord, la racine type arabe ف.ع.ل F-ʿ-L est à l'origine d'un emploi parallèle de la racine hébraïque congénère פ-ע-ל P-ʿ-L dans les noms des schèmes verbaux et dans les schèmes nominaux, et ce malgré son caractère peu pratique pour l'hébreu, car en hébreu, à la différence de la situation en arabe, le /ʿ/ ne peut pas être géminé. Ensuite, puisque l'arabe مَبْنَى *mabna* véhicule à la fois le terme général « édifice » et, par une métaphore lexicalisée, le terme grammatical de « conjugaison, schème verbal », l'hébreu בִּינָיָה *binyan*, qui en hébreu classique signifie « édifice, construction », se met à véhiculer lui aussi cette notion grammaticale, notamment dans les traités grammaticaux qui ont été rédigés ou traduits en hébreu médiéval. L'arabe وَزْن *wazn* signifie tout d'abord « poids » et par extension aussi « schème morphologique » ; par analogie sémantique, l'hébreu מִשְׁקָל *mišqal* « poids » véhicule la même notion pour l'hébreu. L'arabe فِعْل *fiʿl* « acte » véhicule aussi le terme grammatical de « verbe » et par analogie l'hébreu פְּעַל *poʿal* « acte » signifie, à partir du X^e siècle, aussi « verbe ». L'arabe أَصْل *ʿasl* « racine (botanique) » signifie aussi « racine grammaticale » et l'hébreu שְׁרֵשׁ *šoreš* « racine » a pris aussi ce sens grammatical. Enfin, la racine נ-ו-ע N-W-ʿ « bouger » existe en hébreu classique et l'hébreu médiéval a dérivé le nom d'action תְּנוּעָה *tnuʿa* « mouvement », mais puisque l'arabe حَرَكَة *ḥaraka* « mouvement » signifie aussi « voyelle », le néologisme médiéval a pris ce sens aussi, retenu par l'hébreu moderne.

2.7. L'arabe médiéval comme agent de convergence entre l'hébreu et les langues occidentales modernes



Yishaï Neuman

La terminologie philosophique du grec ancien est arrivée en Europe à travers trois canaux : le latin classique, l'arabe (au moyen du latin médiéval) et le grec lui-même. Des termes sanscrits et persans sont passés en arabe pour ensuite être transmis eux aussi au latin médiéval et de là dans les langues occidentales. Or, l'arabe comme agent de transmission de la terminologie grecque, persane et sanscrite avait aussi pour langue cible, en plus du *latin* médiéval, *l'hébreu* médiéval. C'est ainsi que se confirme la place de l'arabe médiéval comme nœud de traduction ciblant à la fois les langues occidentales et l'hébreu moderne (Sarfatti 1985, p. 257).

De la même manière que le latin médiéval, idiome littéraire cible des traductions scientifiques depuis l'arabe, a nourri les lexiques des langues occidentales modernes, l'hébreu médiéval, lui aussi idiome littéraire cible des traductions scientifiques depuis l'arabe, a nourri l'hébreu moderne. L'arabe, par son rôle de source de traduction, est alors responsable d'un rapprochement terminologique entre les deux idiomes littéraires médiévaux et, par conséquent, de la place de l'hébreu moderne dans le faisceau linguistique mieux connu comme le *Standard Average European*. Voyons quelques exemples.

L'arithmétique de l'Antiquité gréco-latine ne connaissait pas les fractions et c'est pourquoi le grec et le latin anciens n'ont pas le terme véhiculant la notion de « fraction ». Puisque le verbe arabe كَسَرَ *kásara* signifie « casser » et que son nom d'action كَسْر *kasr* « fracture » véhicule aussi la notion arithmétique qui sera connue plus tard par le terme « fraction », les traductions latines des traités arabes d'arithmétique font apparaître le terme *fractio* au sens « fraction » puisque c'est le nom d'action du verbe latin *frangere* « casser ». Par la formation savante, ce néologisme latin médiéval a engendré l'italien *frazione*, l'espagnol *fracción* (mais aussi *quebrado* de *quebrar* « casser ») et l'allemand *Bruch* par calque sémantique selon *brechen* « casser ». Dans le canal parallèle arabe → hébreu, par le même procédé de calque sémantique, l'arabe كَسْر *kasr* « fraction » est aussi à l'origine du substantif l'hébreu שֶׁבֶר *šéver* dont le sens classique est « fracture », en corrélation avec le verbe שָׁבַר *šavar* « casser ». C'est donc grâce aux traductions de l'arabe en hébreu médiéval et en latin médiéval que les langues modernes, l'hébreu, d'une part, et les langues européennes, d'autre part, partagent la polysémie de « fracture » et de « fraction ».

Toujours en arithmétique : le sanscrit *mula* véhicule d'abord le terme botanique de « racine » et, par métaphore, le terme arithmétique de « racine carrée ». L'arabe a assigné cette polysémie au terme جَذْر *ǧiḍr* « racine » en ajoutant au sens botanique le sens arithmétique. Par le canal des traductions de l'arabe en latin médiéval, cette polysémie a affecté le terme latin *radix*, d'où l'anglais *root* et l'allemand *Wurzel*. Et par le canal parallèle, c'est également l'arabe qui est à l'origine de la polysémie de l'hébreu שֹׁרֵשׁ *šóreš* en botanique et en arithmétique.

3. LES NÉOLOGISMES DE RASHI DE TROYES (1040-1105)

Les termes יהדות *yahadut* « judaïsme », אזרחי *'ezraxi* « civil », מאסר *ma'asar* « détention » et משמעות *mašma'ut* « signification », tous d'un emploi usuel en hébreu moderne, sont venus au monde sous la plume de Rashi (acronyme de Rabbi Shlomo Itzhaki), commentateur juif important et auteur de quelque 1300 néologismes lexicaux et sémantiques. Puisque les sources qu'il employait sont rédigées tantôt en hébreu, tantôt en araméen, Rashi procède souvent par l'hébraïsation d'énoncés araméens et enrichit ainsi l'inventaire expressif de l'hébreu (Gamliel 2008), procédé qui s'avèrera bien productif pour la formation lexicale et phraséologique en hébreu moderne, littéraire et ensuite parlé (Bar-Asher 1996). Rashi est aussi la source de termes comme בדיחן *badhan* « humoriste » et גלה *galah* « prêtre », que le yiddish parlé a adoptés mais qui n'ont pas vécu en hébreu en dehors de leur statut d'hébraïsmes en yiddish.

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé

Enfin, il faut savoir que, pour bien des éléments que l'on croit pouvoir faire dériver de l'œuvre de Rashi, celle-ci a sans doute servi de vecteur pour la transmission de termes et de significations qui lui préexistaient et qui étaient déjà en usage dans l'hébreu livresque des Guéonim (ca. 600-1100), dont toute l'œuvre n'a pas été conservée. Créateur de certains éléments, transmetteur d'autres, Rashi constitue un jalon important dans l'évolution de la langue hébraïque pendant sa période non vernaculaire (Rabin 1974, 1999).

4. ÉVOLUTION DE L'HÉBREU MÉDIÉVAL DANS LE DOMAINE DE LA PHILOSOPHIE

Une part des éléments que l'hébreu moderne a retenue, parmi les néologismes médiévaux, provient des écrits philosophiques, qu'il s'agisse d'œuvres originales ou de traductions de l'arabe en hébreu.

4.1. Les termes בכח *be-ḵóah* « en puissance » et בפעל *be-fó'al* « en acte »

Aristote oppose deux états qui sont, d'une part, κατὰ δύναμιν « en puissance » et, d'autre part, ἐντελεχεία « en acte ». Dans les traductions du grec en arabe, ces termes apparaissent comme بِالْقُوَّةِ *bi-l-qúwwa* et بِالْفِعْلِ *bi-l-fi'l*. Dans sa traduction du *Guide des égarés* de l'arabe en hébreu, Samuel ibn-Tibbon (1150-1230) véhicule ces notions par les termes בכח *be-ḵóah* et בפעל *be-fó'al*, tous les deux calqués morphologiquement et alignés sémantiquement sur les sémantismes arabes d'origine grecque. L'hébreu médiéval a créé également l'expression הפעל הכח אל הפעל להוסי מן הכח אל הפעל *lehoši min ha-kóah 'el ha-pó'al* « mettre en œuvre » et tous les éléments qui sont mentionnés ici sont entrés en hébreu moderne. Parmi celles-ci on peut citer l'expression elliptique courante לפועל להוסי *lehotsi la-pó'al* « réaliser, mettre en œuvre » (Kaddari 1970, p. 14-17 ; Sarfatti 1985).

4.2 La locution מרחיב המציאות *mehuyav ha-meši'ut* « inévitable »

La notion philosophique d'« inévitable » apparaît dans les écrits philosophiques arabes sous la locution واجب الوجود *wāǧib al-wuǧūd*, que les tibbonides ont traduit par מרחיב המציאות *mehuyav ha-meši'ut*. Sans entrer dans les détails, le fait que cette expression, sous la forme de *mehuyav ha-meši'ut*, soit courante en hébreu moderne est le résultat d'une manipulation littéraire qui, en donnant lieu à une nouvelle forme linguistique quelques siècles plus tard, illustre le rôle de l'hébreu médiéval dans la formation de l'hébreu moderne (Kaddari 1970, p. 21-23).

5. L'EFFET DE L'HÉBREU LIVRESQUE SUR LES LANGUES VERNACULAIRES MÉDIÉVALES

Les langues juives comme le judéo-araméen, le yiddish, le judéo-espagnol et le judéo-arabe sont connues pour les composantes hébraïques de leurs lexiques. À première vue, on serait tenté d'attribuer les mots hébreux dans les langues juives à l'influence de l'hébreu comme langue de contact, tout comme les anglicismes en français, les slavismes en hongrois ou les arabismes en espagnol. Certes, les langues de contact sont source de transfert lexical. Il n'y a là rien d'exceptionnel. Or, rappelons-le, entre l'an 200 et l'an 1900 l'hébreu n'est la langue vernaculaire d'aucune communauté linguistique. Il s'ensuit qu'il ne peut être la langue de contact d'aucune langue vernaculaire. Comment est-ce alors possible que le yiddish parlé au Moyen Âge emploie des milliers d'hébraïsmes lexicaux ? Avec quelle communauté linguistique les yiddishophones entrent-ils en contact pour emprunter ces mots ?

Yishaï Neuman

La réponse est claire : à l'exception d'un nombre infime de mots hébreux qui n'ont jamais été abandonnés par les Juifs, quelle qu'ait été la langue parlée en tel ou tel temps et lieu, les mots hébreux qui s'emploient dans les langues juives sont issus des livres. La lecture régulière des prières quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et annuelles, la lecture publique à haute voix du Pentateuque et des Prophètes, la familiarité avec le commentaire de Rashi, le statut populaire des Maximes des Pères, etc., reviennent à un contact constant avec le patrimoine littéraire juif. Cette bibliothèque usuelle est en effet source de mots d'abord oralisés de l'écrit et ensuite, par un processus progressif, intégrés dans les langues vernaculaires.

On pourrait s'interroger pour savoir si ces mots sont restés lettres mortes dans les langues d'accueil ou s'ils ont vraiment été parlés. Pour dissiper le doute, on peut prendre comme preuve les hébraïsmes lexicaux des langues juives médiévales qui sont passés dans les langues environnantes, car si ces mots n'avaient pas été employés oralement, ils n'auraient pas pu être adoptés dans les langues de voisinage.

Supposer un usage oral des hébraïsmes en yiddish est la seule façon de rendre compte des 300 pages du *Kleines Lexikon deutscher Wörter jiddischer Herkunft* « Petit dictionnaire de mots allemands d'origine yiddish » (Althaus 2003), ainsi que les yiddishismes notés par le dictionnaire étymologique allemand *Kluge Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, car l'origine génétiquement commune de l'allemand et du yiddish implique que la majorité de ces mots soient d'origine hébraïque et araméenne. Leur présence en allemand prouve ainsi que leur emploi en yiddish n'était pas seulement littéraire, mais aussi et peut-être surtout vernaculaire. Une liste non exhaustive de quelques termes (Neuman 2009, p. 274-278) illustre l'impact de l'hébreu livresque, sur l'allemand dialectal, par le transfert depuis l'hébreu non vernaculaire, à travers le yiddish. D'autres travaux scientifiques, articles et dictionnaires étymologiques font le point sur les hébraïsmes populaires non ecclésiastiques qui sont passés, suivant les mêmes modalités, en polonais, en russe, en hongrois, en roumain. Un travail d'ensemble reste à entreprendre.

6. L'EFFET DE L'HÉBREU RABBINIQUE ASHKENAZE SUR L'HÉBREU MODERNE

La langue rabbinique des *Reponsa* emploie souvent des termes classiques, dans des acceptions et tournures différentes de celles de l'hébreu classique. Ces emplois sont parfois restés en hébreu littéraire moderne et de là ont été vernacularisés pour intégrer l'hébreu parlé.

6.1. Le connecteur de concession *בכל זאת be-kól zot* « pourtant »

La locution *בכל זאת be-kól zot* est attestée en hébreu biblique, mais pas au sens concessif « pourtant ». Sa première interprétation concessive figure dans le *Midrash des Psaumes*, connu depuis le XI^e siècle. Alors que Rashi, Maïmonide et leurs contemporains ne l'emploient pas dans ce sens, elle devient fréquente dans cette acception dans la langue des *Responsa* ashkénazes à partir du XVIII^e siècle et intègre ainsi la littérature moderne. En hébreu israélien la locution signifie « pourtant » et son intonation initiale *be-KOL zot* corrobore son sens concessif, à côté d'autres locutions concessives (Kaddari 1990, p. 329-330).

6.2. L'intensificateur *כול-כל kol-kaḵ* « tellement »

La locution *כול-כל kol-kaḵ* figure en hébreu mishnique où elle signifie « tout cela » faisant référence à l'énoncé précédent, surtout dans les tournures interrogatives comme *כל-כך למה*

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé

kol-kaḳ láma « tout cela, pourquoi ? ». En hébreu moderne, à la fois écrit et parlé, on emploie cette locution au sens adverbial d'intensificateur, par exemple *היא כל-כך יפה hi kol-kaḳ yafa* « elle est tellement belle ». D'où vient cette acception ? Dans les midrashim tardifs (*Exode Rabba, Tanhuma, Midrash Psaumes*), à partir du X^e siècle, la locution signifie d'abord « une (grande) quantité » et par glissement sémantique aussi « très, tellement ». Sa fréquence dans ce sens augmente chez Rashi et dans l'œuvre monumentale de Maïmonide *Mišné Tora* (XI^e s.), d'où son intégration en hébreu médiéval, en hébreu littéraire moderne et en hébreu israélien.

6.3. L'adverbe *ממש* *mamaš* « réellement »

En hébreu moderne, le mot *ממש* sert dans un registre soutenu, réservé essentiellement à l'écrit, de substantif au sens « consistance », comme dans *הצלחה של ממש hatslaxa šel mamaš* « un succès bien tangible », signifiant « un véritable succès ». Dans un registre caractéristique de l'hébreu parlé, ce mot est un adverbe d'intensification et d'insistance, comme *ממש יפה mamaš yafa* « réellement jolie » ou encore *ממש נהנינו בים mamaš ne^henenu ba-yam* « on s'est vraiment éclatés à la plage ». Alors que l'hébreu écrit peut, sous certaines conditions, admettre *mamaš* au sens vernaculaire, l'hébreu parlé l'emploie seulement comme un intensificateur. Pour déceler la source de la variation, il faut parcourir l'évolution du mot à travers les sources littéraires et linguistiques, car elles divergent à un moment donné (Kaddari 1984 ; 1990, p. 332-333 ; 1991, p. 69-92).

En hébreu classique, *mamaš* est absent de l'hébreu biblique mais se trouve en hébreu mishnique avec l'acception de « réalité, consistance », par exemple *אם יש ממש בדבריך שומעין לא im yeš mamaš bi-dvarav šom'im lo* « si ses propos ont de la substance, on l'écoute » (Mishna, Sanhedrin, 5,4). L'hébreu amoraïque, déjà post-vernaculaire et donc exclusivement littéraire, emploie ce terme aussi comme un adverbe postposé au noyau avec le sens métalinguistique « au sens propre du terme », fonction que Rachi exprimera plus tard par l'adverbe *כפשוטו ki-fšuto* « au sens littéral », ou encore *פשוטו כמשמעו pšuto ke-mašma'o*. Ensuite, la fonction métalinguistique « au sens propre » sert de tremplin pour une évolution sémantique aboutissant au sens « réellement, très, beaucoup », que le terme acquiert en yiddish médiéval, développement comparable à celui de l'adverbe anglais *very* « très », originaire de l'adjectif français *vrai*, mais dont le sens adjectival survit dans l'expression figée *in this very moment*. Ainsi, les *Responsa* composés en domaine ashkénaze emploient *ממש* *mamaš* au sens qu'a *mameš* en yiddish vernaculaire, alors que l'hébreu composé à la même période mais ailleurs ne fait pas apparaître ce développement. Kaddari (1990, p. 334) conclut :

Il s'ensuit que l'emploi fréquent de *ממש* *mamaš* en tant qu'intensificateur en hébreu moderne (comme *זה ממש מדהים ze mamaš madhim* « c'est vraiment ahurissant » en hébreu parlé) ne doit pas être considéré comme la continuation de la langue mishnique, mais plutôt comme l'effet de l'influence de l'hébreu médiéval, exercée par des voies susceptibles de l'avoir transférée de l'hébreu médiéval à l'hébreu de nos jours (la médiation de la langue maternelle des pionniers de l'hébreu parlé en Europe orientale, le yiddish, aurait été susceptible de favoriser ce transfert).

Sur le rôle du yiddish dans cet épisode, Kaddari paraît trop prudent. Même si les pionniers de la vernacularisation de l'hébreu littéraire provenaient de milieux religieux et connaissaient sans doute les textes classiques et les prières, ils devaient certainement ignorer la littérature des *Responsa*, car seules les personnes qui approfondissent les études rabbiniques en ont connaissance. Il ne paraît donc pas raisonnable de penser que les textes des *Responsa* aient été la source de l'emploi vernaculaire de *ממש* *mamaš* en hébreu israélien. L'hébreu médiéval, par

Yishai Neuman

définition exclusivement scriptural, est une source moins probable qu'une source vernaculaire, et c'est pourquoi il faut considérer le yiddish comme l'origine de cet emploi, à la fois dans les documents hébraïques rédigés au Moyen Âge par des yiddishophones et dans l'hébreu parlé qui a germé dans la bouche des pionniers, eux aussi yiddishophones. En somme, au lieu d'adopter un modèle « yiddish → hébreu littéraire médiéval → hébreu parlé moderne », mieux vaut parler de deux transferts parallèles : d'abord « yiddish → hébreu médiéval », et quelques siècles plus tard « yiddish → hébreu moderne ». On comprend bien que si l'hébreu scriptural n'était pas pratiqué par les yiddishophones et que le yiddish était ouvert vers le patrimoine hébreu littéraire, ce mot ne se serait pas introduit en yiddish, ni *ex scripto* ni autrement, et l'hébreu israélien ne l'aurait pas employé dans un sens autre que celui qu'il avait en hébreu classique. L'accessibilité des yiddishophones à l'hébreu littéraire est donc un facteur sans lequel l'hébreu moderne vernaculaire n'aurait pas employé le mot *mamaš* comme un intensificateur.

7. LES QUATRE SAISONS : DE LA LITTÉRATURE MODERNE À L'HÉBREU VERNACULAIRE

Une *kétoubah* (contrat de mariage) décorée, originaire de Corfou (1819), fait apparaître des motifs encerclés, dont quatre, dans chaque coin, symbolisent les quatre saisons climatiques et comportent leurs noms (Davidovitch 1968, p. 65 [coll. Stieglitz, Tel-Aviv]) :

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé



Or, les noms des saisons accompagnant les motifs sautent aux yeux : autant on reconnaît les termes קיץ *qáyis* « été » et חרף *hóref* « hiver », autant on est surpris de voir קור *gor* « froid » et חום *hom* « chaleur » au lieu des termes connus סתיו *stav* « automne » et אביב *'aviv* « printemps ». Le fait que les deux mots manquants sont connus de l'hébreu biblique ne fait qu'accroître l'étonnement. Qu'en est-il ?

À l'image du climat de la terre de Canaan, l'hébreu classique ne connaît que deux périodes climatiques : קיץ *qáyis* « été » et חרף *hóref* « hiver » en hébreu biblique et ימות החמה *yemot ha-ḥama* « les jours du soleil » et ימות הגשמים *yemot ha-gšamim* « les jours des pluies » en hébreu mishnique. Les termes attendus סתיו *stav* et אביב *'aviv* sont certes attestés en hébreu biblique, mais ils ne signifient ni « automne » ni « printemps ». Ainsi, le parallélisme avec « pluie » et la description de la saison qui suit confèrent à la seule occurrence de סתיו *stav* en hébreu biblique le sens « hiver » (Cantique des Cantiques 2,11) :

Car voilà l'hiver qui est passé,
la saison des pluies est finie,

כי-הנה הסתיו עָבַר
הגֶּשֶׁם חָלַף

Yishai Neuman

elle a cédé la place.

הִלָּךְ לוֹ

Il s'ensuit que les deux termes, le courant חֹרֵף *hóref* et le rare סְתָו *stav*, signifient « hiver » en hébreu biblique. De même, toutes les occurrences bibliques du terme אָבִיב *'aviv* lui confèrent le sens « épis (verts) », ex. Lévitique 2,14 :

Lorsque tu offriras au Seigneur
l'oblation des prémices, c'est en épis
torréfiés au feu, réduits en gruau pur,
que tu offriras l'oblation de tes prémices.

וְאִם-תִּקְרִיב מִנְחַת בְּכוֹרִים
לִיהוָה אָבִיב קִלּוֹי בְּאֵשׁ גָּרֶשׁ
כַּרְמֶל וּתְקַרִיב אֶת מִנְחַת
בְּכוֹרֶיךָ

Alors que la *kétoubah* corrobore les faits lexicaux de l'hébreu classique, l'ouvrage למודי הטבע *limudei ha-téva* « Les sciences naturelles », rédigé en hébreu et publié à Tchernivtsi en 1836 par M. Yovel décrit, un système climatique à quatre saisons, dont les termes annoncent ceux de l'hébreu moderne : אָבִיב *'aviv* « printemps », קִיץ *qáyits* « été », חֹרֵף *xóref* « hiver » et סְתָו *stav* « automne ». On sait que Yovel n'est pas à l'origine de l'évolution sémantique par laquelle le terme « épis verts » se met à signifier « la période de l'année où les épis verts deviennent mûrs », car celle-ci est connue précédemment en hébreu médiéval, et on n'est pas certain qu'il soit à l'origine de l'évolution sémantique par laquelle le synonyme rare de « saison pluvieuse » se limite à « automne » et limite à « hiver » la portée sémantique de l'autre synonyme. Mais on a la certitude que ces évolutions sémantiques se sont produites pendant la période non vernaculaire de l'hébreu, que l'auteur de la *kétoubah* de 1819 ne les connaissait pas, mais que « Les sciences naturelles », faisant office de vulgarisation scientifique en hébreu moderne écrit (1756-), bien avant que l'idée d'un hébreu moderne parlé (1881-) n'ait conquis les esprits, a suffi pour stabiliser la nouvelle division taxonomique des saisons en hébreu, au point que lors de la vernacularisation de l'hébreu écrit, la question des saisons ne se pose plus (Sarfatti 2001, p. 277-278).

8. CONCLUSION SUR L'HISTOIRE DE L'HÉBREU

L'hébreu écrit est un grapholecte dont l'évolution n'a jamais cessé, qu'il existe une langue que l'on pouvait appeler « hébreu » ou non. Désormais dans l'étude de l'histoire de l'hébreu, il faut éviter l'amalgame entre hébreu parlé et hébreu écrit. Et puisque les deux « hébreux » évoluent en parallèle et entretiennent une autonomie réciproque, il faut pouvoir considérer les faits de l'hébreu écrit indépendamment de ceux de l'hébreu parlé, sans perdre de vue d'éventuelles passerelles, quand les conditions socioculturelles favorisent le transfert. Le contact entre l'hébreu écrit et les langues vernaculaires parlées par les Juifs a enrichi ces dernières tout au long de l'histoire et a abouti à la formation d'une nouvelle langue, l'hébreu moderne parlé. Les faits considérés démontrent que par « renaissance » de l'hébreu il faut entendre non pas la reprise de l'hébreu classique, mais la vernacularisation de l'hébreu écrit de la fin du XIX^e siècle. On découvre ainsi que les diverses formes d'hébreu écrit sans hébreu parlé, tout au long des siècles, méritent l'attention de la linguistique, ne serait-ce qu'au titre

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé

du rôle, encore insuffisamment appréhendé, qu'elles ont joué dans l'évolution des langues au sens propre.

9. CONCLUSION SUR LE STATUT SÉMIOLOGIQUE DE L'ÉCRITURE

La séparation perceptive entre *langue* et *écriture* constitue une des avancées les plus importantes de la linguistique moderne. Mais, la réduction de l'écriture à un système second à la langue, faisant office de représentation, est sans fondement. En effet, considérer que la « représentation écrite » de la langue est chose naturelle et que des grapholectes sans langue comme le latin médiéval ou l'hébreu médiéval seraient artificiels confère à l'écriture un statut naturel qu'elle n'a pourtant pas. Et ceci, abstraction faite de la présence ou l'absence d'une langue vernaculaire portant le même glottonyme, car parler est un instinct naturel, universellement humain, alors que le savoir lire et écrire est un *art* que l'on apprend volontairement, d'où son caractère universellement *artificiel*.

La vision autonome de la langue et de l'écriture permet de les considérer comme systèmes sémiotiques en contact, d'où la possibilité de transfert, comme pour les langues en contact. Le transfert sémiotique du type *scripto-linguistique*, c'est-à-dire le transfert « écriture → langue », consiste en la vernacularisation d'éléments écrits. Ce type de transfert n'enlève pas à la langue sa primauté *ontogénétique* et *phylogénétique* par rapport à l'écriture, mais il lui enlève la prétendue primauté *logique* par rapport à l'écriture.

La vernacularisation d'éléments écrits est à l'origine de la plupart des hébraïsmes dans les langues juives. Elle est aussi à l'origine de l'hébreu moderne parlé et constitue par là le point culminant du phénomène de transfert « écriture → langue ». D'autres cas de figure de ce type de transfert sémiotique sont également connus, comme la formation savante et l'emprunt aux corpus littéraires patrimoniaux dans bien des cultures. Le cas de l'hébreu témoigne du rôle actif que joue l'écriture dans l'évolution des langues. Ce rôle autonome de l'écrit rend non pertinente la vision de l'écriture comme fonction représentative de la langue et fait une place dans la théorie linguistique à l'influence de l'écriture sur la langue.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTHAUS, Hans Peter (2003) *Kleines Lexikon deutscher Wörter jiddischer Herkunft*, München, C.H. Beck.
- AVINERY, Isaac (1940) היכל רש"י יצחק. *Heical Rashi: Encyclopedia in five volumes, containing alphabetically all that Rashi created in the field of language and exegesis*, vol. I: New words and expressions, Tel-Aviv.
- BAR-ASHER, Moshe (1996) מקומה של הארמית בעברית החדשה. משה. בר-אשר, "The Place of Aramaic in Modern Hebrew", *Evolution and Renewal: Trends in the Development of the Hebrew Language*, Jerusalem, The Israel Academy of Science and Humanities, 14-76.
- BLAU, Joshua (1970) *On Pseudo-Corrections in Some Semitic Languages*, Jerusalem, The Israel Academy of Humanities.

Yishai Neuman

- BREUER, Yoḥanan (1987) "On the Hebrew Dialect of the Amoraim in the Babylonian Talmud", מחקרים בלשון ב-ג, *Language Studies* 2-3, 127-153; English abstract: p. XV-XVI.
- BREUER, Yoḥanan (1998) "On the Hebrew dialect of the Amora'im in the Babylonian Talmud", *Scripta Hierosolymitana* 37, 129-150.
- DAVIDOVITCH, David (1968) דוד. הכתובה בעיטורים *The Ketuba: Jewish Marriage Contracts Through the Ages*, foreword by Cecil Roth, Tel-Aviv, Lewin-Epstein.
- DOTAN, Aron (1990) « De la Massora à la grammaire : les débuts de la pensée grammaticale dans l'hébreu », *Journal asiatique* 278, 13-30.
- EVEN-SHOSHAN, Avraham (2003) מילון אבן-שושן, אברהם. *Le nouveau dictionnaire*, 6 vols., Jérusalem, Le nouveau dictionnaire.
- Gamliel, Ḥanokh (2008) "The Contribution of Rashi's Torah Commentary to the Hebrew language", Maman, Aharon et alii (eds.), *Sha'arei Lashon: Studies in Hebrew, Aramaic and Jewish Languages Presented to Moshe Bar-Asher*, vol. 1, Jerusalem, Bialik Institute, 115-127.
- GOLDENBERG, Esther (2007 [1972]) "Medieval Hebrew Language – Original Prose Works and Translations", *Encyclopedia Judaica*², vol. 8, 659-671.
- HALKIN, Abraham Solomon and Sáenz-Badillos, Angel (2007 [1972]) "Translation and Translators", *Encyclopedia Judaica*², vol. 20, 94-102.
- KADDARI, Menahem Zevi (1970) קדרי, מנחם-צבי. מירושת לשון ימי הביניים *The Medieval Heritage of Modern Hebrew Usage*, Tel-Aviv, Dvir.
- KADDARI, Menahem Zevi (1984) "Hebrew *mikol-makom*, *mamash* and *nitpa'el* in Responsa Literature (with Reference to Probable or Possible Influence on Hebrew)", *Jewish Language Review* 4, 30-33.
- KADDARI, Menahem Zevi (1990) קדרי, מנחם-צבי. השתקפותה של העברית של ימי הביניים בעברית לשוננו נד « Le reflet de l'hébreu médiéval en hébreu contemporain », *Leshonenu* 54, 325-334.
- KADDARI, Menahem Zevi (1991) קדרי, מנחם-צבי. תחביר וסמנטיקה בעברית שלאחר המקרא *Syntax and Semantics in Post-Biblical Hebrew*, Ramat-Gan, Bar Ilan University.
- MAMAN, Aharon (1991) "L'hébreu influencé par l'arabe au Moyen Âge", ממן, אהרן. העברית המושפעת מן הערבית *Mahanayim* 1, 106-115.
- NEUMAN, Yishai (2009) *L'influence de l'écriture sur la langue*, thèse de doctorat, Paris : Université de la Sorbonne Nouvelle.
- NÖLDEKE, Theodor (1911) "Semitic Languages: Medieval and Modern Hebrew", *Encyclopedia Britannica*, 11th edition, vol. 24, 622.
- RABIN, Chaim (1974) « La langue de Rachi », *Rachi : ouvrage collectif*, Paris, Service technique pour l'éducation, 103-122.
- RUBIN, Aaron D. (2008) "The Paradigm Root in Hebrew", *Journal of Semitic Studies* 53, 29-41.
- SÁENZ-BADILLOS, Angel (1993) *A History of the Hebrew Language*, New York, Cambridge University Press.

L'évolution de l'hébreu écrit sans hébreu parlé

- SARFATTI, Gad ben-Ami (1985) צרפתי, גד בן-עמי. התקרבות העברית לשונות אירופה בתיווך « Le rapprochement de l'hébreu aux langues européennes par la médiation de l'arabe », מחקרים בלשון א, *Language Studies* 1, 251-260.
- SARFATTI, Gad ben-Ami (2001) העברית בראי הסמנטיקה *Semantic Aspects of Hebrew*, Jerusalem, The Academy of the Hebrew Language.
- SEGAL, Moses H. (1908) "Mišnaic Hebrew and Its Relation to Biblical Hebrew and to Aramaic", *Jewish Quarterly Review* 20, 647-737.

**D'UNE LANGUE PARLÉE À UNE LANGUE ÉCRITE.
LE CAS DES ALLEMANDS DE LA VOLGA À LA FIN
DU XVIII^E SIÈCLE - PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^E SIÈCLE**

Ekaterina Alexeeva

Université de Lausanne

RÉSUMÉ : Cet article a pour but d'étudier le passage d'une langue parlée à l'écrit à partir de l'exemple des emprunts russes dans la langue des Allemands de la Volga (deuxième moitié du XVIII^{ème} - première moitié du XX^{ème} s.) dans une situation de contacts entre les langues russe et allemande. Ces emprunts étaient assez nombreux et se présentaient comme des calques phonétiques et grammaticaux de la langue russe aidant les Allemands à combler les lacunes de leur vocabulaire. Au début du XX^{ème} siècle on note près de 800 mots russes empruntés par les colons allemands, et leur nombre allait croissant. Les spécificités de ces emprunts, liées aux différentes phases de l'intégration des colons allemands à la vie russe, restent à étudier. Dans notre recherche nous nous appuyons sur les documents (livres, journaux, revues) qui ont gardé les traces de ces complexes processus linguistiques et culturels. Cet article est consacré aux spécificités du passage des mots russes et de certains phénomènes de la vie russe dans la langue et culture allemandes de la Volga. Il s'agit d'une part de présenter l'histoire des premiers emprunts russes dans l'allemand de la Volga et les premières recherches fondamentales dans ce domaine, et, d'autre part, d'étudier les spécificités de l'emploi des emprunts.

MOTS-CLÉS : langue parlée/écrite, emprunts, calques, graphismes, Allemands de la Volga

ABSTRACT: This article aims to study the transition from a spoken language to written on the example of Russian loans in the language of the Volga Germans (second half of the XVIIIth - first half of the XXth cent.) in a situation of contacts between Russian and German languages. There are nearly 800 Russian words borrowed by Germans. In my research I study different documents (books, newspapers, magazines) keeping the traces of these complex linguistic and cultural processes. This article is devoted to the study the history of the passage of Russian words in the German language and culture.

KEYWORDS: Volga Germans, contacts between Russian and German languages, spoken and written languages

Le cas des Allemands de la Volga

La communauté allemande de la Volga en Russie (deuxième moitié du XVIII^e - première moitié du XX^e s.) présentait des spécificités qui ont accompagné le contact des deux langues, russe et allemande, au cours de presque trois siècles¹, en particulier la rencontre de deux alphabets : cyrillique et latin. Ces interactions ont laissé des traces sous la forme de nombreux emprunts linguistiques et culturels.² D'après les remarques des premiers chercheurs qui, au XIX^e siècle se consacrèrent à ce sujet avec enthousiasme, et qui étaient tous des Allemands³ de Russie, la langue des Allemands de la Volga représentait « un dialecte extraordinaire contenant un grand nombre de mots russes et tatares » (citation de F. Dsirne in Dinges 1929 p. 214).

Les spécificités de ces emprunts, liées aux différentes phases de l'intégration des colons allemands à la vie russe, restent à étudier. Au début du XX^e siècle on note près de 800 mots russes empruntés par les colons allemands, et leur nombre allait croissant.

Les emprunts faits au russe dans la langue des Allemands de la Volga ont été conditionnés par les facteurs économiques et politiques de la région de la basse Volga au XVIII^e – XIX^e siècles. Ces emprunts jouaient un rôle important dans la communication russo-allemande. C'est pourquoi ils avaient été complètement ou partiellement assimilés par les Allemands. Ils les aidaient à combler des lacunes dans leur vocabulaire et à désigner des mots ou des objets nouveaux. Il est nécessaire de souligner l'influence des facteurs politiques, économiques et culturels sur ces changements langagiers.

Cet article est consacré aux spécificités du passage des mots russes dans la langue et culture allemandes de la Volga. Il s'agit d'une part de présenter l'histoire des premiers emprunts russes dans l'allemand de la Volga et les premières recherches fondamentales dans ce domaine, qui reflètent le processus du passage des mots russes d'une forme orale à l'écrit, puisque presque tous ces mots avaient été empruntés par les Allemands aux Russes dans la communication quotidienne ; et, d'autre part, d'étudier les modalités spécifiques de l'emploi des emprunts selon que :

- a) on emprunte un certain objet et son nom russe ;
- b) on emprunte les mots mais non pas les réalités correspondantes. Ces emprunts désignent les faits de la vie russe. L'influence culturelle est plus forte que l'influence linguistique ;
- c) on emprunte un certain objet qui est présent sur tout le territoire, mais le mot qui le désigne diffère d'un endroit à l'autre.

¹ Le manifeste de 1673 de la tsarine russe Catherine II encourageait les étrangers, notamment les ressortissants des pays de l'Europe Occidentale à aller s'installer dans les terres de la région de la Volga dans les environs de Saratov. Les premiers colons allemands arrivèrent dans la région de la Volga en 1674. Au début du XX^e siècle on comptait 190 colonies allemandes avec 405 500 habitants dans la région de Saratov (*die Wolgadeutschen*). En 1941 soupçonnés par Staline d'une possible connivence avec l'Allemagne nazie, les Allemands de la Volga furent déportés en Sibérie et en Asie centrale.

² Avant et après 1917 jusqu' en 1941 on trouve dans les revues et journaux (publiés par les maisons d'édition allemandes de Russie) les noms des villes et des villages allemands de la région de la Volga écrits en cyrillique et en latin, par exemple : Balzer et Бальцер, Schiling et Шиллинг, Frank et Франк, Mariental et Мариенталь.

³ En 1861 le pasteur Friedrich Dsirne (1835-1772) publia un récit sur la vie des colons allemands, en employant beaucoup de mots russes connus par tous les Allemands (in Dinges 1929, p. 200).

Ekaterina Alexeeva

L'histoire des emprunts russes dans l'allemand de la Volga connaît trois étapes essentielles. La première influence du russe sur l'allemand de la Volga commence en 1764, avec l'arrivée des colons allemands en Russie et se prolonge jusqu'à 1867. C'est la période des premiers contacts russo-allemands dans la région de la Volga, où se produit le plus grand nombre d'emprunts. Les premières notes faites par des colons allemands sur leur vie en Russie contiennent beaucoup de renseignements langagiers et culturels. C'est, par exemple, le cas du poème de l'officier de l'armée allemande Plahten (1733-1774) décrivant son séjour en Russie⁴, ou des notes de Ch. Züge⁵ (1746–1824), A. Schneider⁶ (1798-1867), etc.

En 1871 l'empereur russe Alexandre II supprime tous les privilèges que la tsarine russe Catherine II avait accordés aux Allemands. L'année 1874 est décisive pour les colons allemands. A partir de cette année-là, ils sont astreints au service militaire. Le gouvernement russe encourage la russification des affaires administratives et des procédures judiciaires. Toutes ces actions provoquèrent le départ des Allemands de Russie.

A partir de 1876 commence une nouvelle étape d'intégration des Allemands à la vie russe, liée à des actions de l'État qui favorisèrent considérablement le bilinguisme dans la communauté allemande de la Volga. Cette étape de l'histoire des emprunts dura jusqu'à 1917.

Au début du XX^e siècle la population allemande de la région de la basse Volga était relativement nombreuse. La communauté allemande avait ses écoles, ses industries et ses commerces. Le livre de G. Beratz *Die deutschen Kolonien an der unteren Wolga in ihrer Entstehung und ersten Entwicklung. Saratow*⁷, 1914 -1915 est un bon exemple de la production de cette époque, car il consigne de nombreux emprunts de l'allemand de la Volga. Il contient un grand nombre renseignements décrivant le mode de vie des colons allemands avec des références sur leurs auteurs. Il faut mentionner particulièrement les journaux et les revues publiés dans les villes et villages de la région de la Volga, par exemple la *Saratowsche Deutsche Zeitung* (1864-1866) ou la *Deutsche Volkszeitung* (1906-1916). On y trouve la transcription de nombreux mots russes en allemand.

On peut classer ces emprunts⁸ par domaines thématiques:

⁴ Le manuscrit de ce texte n'a pas été conservé, il est mentionné pour la première fois dans le complément du livre d'A. Klaus. *Naši kolonii*. SPb, 1869 (Dinges 1929).

⁵ *Der russische Kolonist oder Christian Gottlob Züge's Leben in Russland*. Zeitz und Naumburg. 1802. 1803.

⁶ Il s'agit d'un manuscrit du journaliste et enseignant Anton Schneider, du village de Mariental dans la région de Saratov *Haus und Lanwirtschaft für ausländische Ansiedler der Samarschen und saratowschen Gouvernements*. 1849.

⁷ Gottlieb Beratz (1871-1921) – prêtre catholique, enseignait au séminaire de Saratov.

⁸ Ces exemples sont tirés de l'article de G. Dinges « O russkix slovak, zaimstvonannyx povolžskimi nemcami do 1876 goda » [Les mots russes empruntés par les Allemands de la Volga avant 1876] (Dinges 1929).

Le cas des Allemands de la Volga

А м б а р: 18. Jh. Möhring, 235. 1847, Gemeindecarchiv, Preuss: Fruch-
tambar, 220; 1857 ds.: Ambaren, 221; 1849, A. Schneider: Ambars, 212;
Ambaren, 211; 1861. Dsirne, Ambar, 214; 1869; Klaus, Ambar, 219.

А р б у з: 1802, Züge: Arpusen, 204; 1827/28, Manusk. U. W. 1922,
4—5: Arbusen, 208; 1842, Gemeindecarch. Preuss Arbusen, 220, 221; 1857;
Arbusen Acker, 221; 1849, A. Schneider, Arbussen, 212; 1864/65, S. D. Z.:
Arbusenlandstück, Arbusen, Arbusenbau, Arbusenacker, Arbusenfelder,
216—223, 227.

А р ш и н: 1864/65, S. D. Z.: Arschin, 218—224.

А т а м а н: 1885/88 G. Bauer: Ataman. 220—224.

Б а б а: 18. Jh., Platen: Baba, 198—228.

Б а д е й к а: 18. Jh., Plahten: Badeika, 198—222.

Б а т о г и: 1802, Züge: Pódoggen, 205; 1870: (Volkszeitung 1914),
Badogen. 200—223, 224.

Б а т ю ш к а, б а ч к а: 1803. Züge: Batuschka, Batschky, 206; 18. Jh.,
Plahten: Batschka, 198—228.

Б а х ч а: 1827/28, Manusk. U. W., 1922, 4—5: Bachtschu, 210—228.

Б е л о т у р к а: 1827/28, Manusk. U. W. 1922, 4—5: Beloturka 208
1849. A. Schneider, Beljäturka, 213—222, 226, 227,

Б е л у г а: 1802, Züge: Beluhschen, 204, 207—222.

Image 1. Fragment de la liste des emprunts russes composée par G. Dinges 1929.

Administration et économie :

Ukas (ordre) en russe указ [ukaz], Poschlin (devoir, impôt) en russe пошлина [pošlina], Pud,
Buth (poud) en russe пуд [pud] ; Rubel (rouble), en russe рубль [rubl'], Kopeek, Copie (kopek)
en russe копейка [korejka] Denisch (argent) en russe денежка [denezhka] ;

Religion :

Pope (prêtre russe orthodoxe) en russe поп [pop], hospodibomille (grâce de Dieu [Seigneur aie
pitié !]) en russe Господи помилуй ! [Gospodi pomiluj] ;

Professions et métiers :

Plotnik (charpentier) en russe плотник [plotnik], Iemschik (cocher) en russe ямщик [jamščik],
Woywot (gouverneur) en russe воевода [voevoda], Starost (patron-paysan du village ou
campagne) en russe староста [starosta], Storosch (gardien) en russe сторож [storož], Kreis
Iemschik (cocher local) en russe волостной ямщик [volostnoj jamščik] ;

Ekaterina Alexeeva

Nourriture et boissons :

Schi, Aschy (soupe aux choux) en russe *щи* [šči], *Bline* (crêpe) en russe *блин* [blin], *Birok, Piroken*⁹ (pâté en croûte) en russe *пирог* [pirog], *Galatsch, Kalatschy*¹⁰ (pain blanc) en russe *калач* [kalač], *Quast*¹¹, *Quaas* (boisson fermentée et pétillante, légèrement alcoolisée) en russe *квас* [kvas], *Nalifki* (boisson alcoolique à la base de fruits) en russe *наливки* [nalivki], *Arbusen, Arpussen* (pastèque) en russe *арбуз* [arbuz] ;

Poisson :

Sasan (carpe) en russe *сазан* [sazan], *Leschtsch* (brème) en russe *лещ* [lešč], *Sudak* (sandre) en russe *судак* [sudak], *Sewriuga* (esturgeon étoilé) en russe *севрюга* [sevrjuga], *Ikra* (caviar) en russe *икра* [ikra] ;

Vêtements:

Serrevahn, Sarefan (sarafan – robe de femme traditionnelle russe) russe - *сарафан* [sarafan], *Kaftan, Kalatt* (peignoir) en russe *халат* [xalat], *Kasatschka* (casaque) en russe *казачка* [kazačka], *Fufei* (flanelle) en russe *фужайка* [fufajka] ;

Nationalités:

Girgisen (kirkhizes) en russe *киргизы* [kirgizy], Tartaren¹²(tatares) en russe *татары* (tatory), Morduinen (mordves) en russe *мордвиньы* [mordviny], Kalmuken (kalmouks) en russe *калмыки*

⁹ Certaines spécificités de la prononciation des mots russes sont reflétées dans les formes écrites des emprunts. Pour désigner la lettre « x » absente dans la langue allemande on employait « k » ou « g » : « k » dans « **Kalatt** » au lieu de « **xalat** », dans « **Kocholen** » au lieu de « **кохол** », « g » dans « **Schvaga** » au lieu de « **сваха** ».

On observe l'emploi de « g » dans « **Girgisen** » au lieu de « **Kirgizy** », « b » dans « **Buth** » au lieu de « **puđ** ». « **Galatsch** » au lieu de « **kalatch** », « b » dans « **Birok** » au lieu de « **pirog** ».

¹⁰ Le mot « **Ka(o)latsch** » ou « **Galatsch** » (pain blanc de bonne qualité) était répandu dans les années 1930 à Saratov et dans sa région. On rencontre ce mot dans la description de Züge :

Jetzt näherte sich unserem Schiffe ein kleines Kahn, in welchem sich nur reine einzelne Frauenperson befand, die uns **Kolatschy**, eine Art kleiner, weisser Brode von sehr gutem Geschmacke zum Verkauf anbot. [Teper' priblizilsja k našemu korablju malen'kij čoln, v kotorom naxodilas' liš' odna tol'ko ženščina, predlagavšaja k prodaže kolači, rod malen'kix belyx xlebov očen' xorošego vkusa] (Un petit canot s'est approché de notre bateau, où se trouvait une femme seule, qui nous proposait des **kolatschy**, une sorte de petit pain blanc de très bon goût) (Züge 1802 (s.p.) cité par in Dinges 1929, p. 202).

¹¹ Le « **Kwas** » était une boisson inconnue des colons allemands. Dans le livre de Beratz ce mot est écrit comme *Kwas* (in Dinges 1929). Le chercheur Züge l'écrit comme *Quaas* avec deux lettres « a », en marquant de cette façon sa longueur vocalique. Dinges fait l'hypothèse que Züge entendait souvent ce mot aux marchés où les vendeuses russes criaient ce mot en allongeant spécialement la voyelle « a » (Dinges 1929, p. 204).

¹² La plupart de ces mots russes avaient été assimilés et adaptés à la grammaire allemande. Dans de nombreux cas, on observe l'emploi du nom au singulier et au pluriel : *Plotnik(en)*, *Pirok(en)*, *Tartar(en)*, *Morduin(en)*, *Girgis(en)*, *Kochol(en)*, *Karpf(en)*, *Tabun(en)*, *Turkan(en)*, *Tragon(en)*, *Kasak(en)*, *Kaback(en)*, *Semlenk(en)*, *Simalink(en)*, *Podogg(en)*, *Schelepp(en)*.

Le cas des Allemands de la Volga

[kalmyki], Kasaken (cosaques) en russe *казаки* [kazaki], Kocholen (ukrainiens) en russe *хохлы* [xoxly].

Après la Révolution socialiste d'octobre 1917 commence une autre étape de survie de l'allemand de la Volga, liée à la russification totale des villes et villages allemands de la région. Cette période a duré jusqu'en 1941. L'allemand de la Volga emprunte des soviétismes : *Komsomolka*, *Kollektivist*, *Leninez*, *Stalinez*, *Stalinist*, *Rot Front*, *Kommunist*, *Bolschewik*. Ce sont des calques phonétiques et grammaticaux des mots russes.

Les premières études des emprunts russes de l'allemand de la Volga sont dues à G. Dinges (1891-1932), professeur de l'Université de Saratov et vice-recteur de l'École normale supérieure Allemande à Pokrovsk /Engels¹³. Ses recherches envisageaient l'histoire de ces emprunts du point de vue sociolinguistique ; elles sont rassemblées dans sa thèse de Doctorat, soutenue à la faculté d'histoire et des lettres de l'Université de Moscou en 1914. Un chapitre de cette recherche « Ob istorii russkix zaimstvovanij » [Sur l'histoire des emprunts russes] a été publié dans une revue de l'Université de Saratov en 1929 sous le titre « O russkix slovaх, zaimstvovannyx povolžskimi nemcami do 1876 goda » [Les mots russes empruntés par les Allemands de la Volga avant 1876]. Dans sa recherche, Dinges constatait que la plupart des emprunts au vocabulaire russe remontaient au XVIII^e siècle et continuaient d'exister dans l'allemand de la Volga au début du XX^e siècle¹⁴. L'étude de ces emprunts, selon Dinges, représentait un large champ de recherche. En tant que linguiste, il étudiait, en s'appuyant sur ses matériaux oraux et écrits, l'influence de la langue russe sur l'allemand de la Volga et celle des facteurs économiques et socio-politiques dans la culture des Allemands de la région.

Ces changements linguistiques de l'allemand de la Volga (emprunts, changements du sens des mots, nouvelles unités lexicales) devaient trouver leur place dans le dictionnaire de *L'allemand de la Volga* rédigé sous la direction de Georg Dinges. Ce travail aurait dû voir le jour à la fin des années 1930, mais n'a jamais été terminé à cause des grandes purges staliniennes en URSS¹⁵.

En 1925 il publia à l'Université de Saratov un article intitulé « K izučeniju govorov povolžskix nemcev » [L'étude des parlers des Allemands de la Volga]¹⁶ dans lequel il formulait certains problèmes concernant les spécificités des contacts entre langues au sein de la communauté allemande de la Volga, à savoir :

1. Trouver les lois des mélanges de langues et établir les forces qui favorisent les interactions et ces mélanges, trouver les résultats de ces interactions [...] ;
2. Etudier les résultats de l'influence de la langue russe sur les parlers allemands et inversement l'influence de ces parlers sur les parlers russes et ukrainiens. (Dinges 1925, p. 18)¹⁷.

¹³ Pokrovsk était la capitale de la république allemande de la Volga. Depuis 1931 elle porte le nom d'*Engels*.

¹⁴ Dinges 1929, p. 195.

¹⁵ En 1930 Dinges fut arrêté sous l'inculpation d'activité antisoviétique et déporté à Tomsk.

¹⁶ Il y présentait les résultats de ses recherches sur une carte : « Sprachkartei der wolgadeutschen Mutterkolonien ».

¹⁷ Cf. Alexeeva 2013, p. 46.

Dans les années 1920-1930 Dinges et ses élèves avaient réalisé plusieurs expéditions dans les villages de la région de Saratov afin d'étudier les parlers des Allemands de la Volga. En particulier, ils étudiaient les spécificités de l'emploi des emprunts russes par des colons allemands sur le terrain.

Afin d'examiner les spécificités des emprunts russes dans l'allemand de la Volga, Dinges a réalisé plusieurs questionnaires sur la fréquence d'emploi, le territoire de la répartition de tel ou tel mot russe emprunté par les Allemands. Ces informations lui ont permis de reconstituer la liste des emprunts russes dans l'ordre chronologique, ainsi que leur appartenance à telle ou telle couche sociale et leur emplacement géographique.¹⁸

Dinges relève sept cas concernant les emprunts russes dans l'allemand de la Volga¹⁹. Dans le cadre de cet article je m'arrête sur trois situations essentielles.

Le premier cas concerne la situation où *on emprunte un nouvel objet et son nom russe*. Il s'agit des emprunts ayant lieu pendant le premier temps de l'adaptation des Allemands à la vie russe.

La plupart de ces mots avaient été empruntés par les cadres, les commerçants et les intellectuels dans le processus de communication. Ils avaient pénétré ensuite dans les autres couches sociales. La fréquence de leur emploi dans la communication a conditionné les formes écrites sous lesquelles ils sont restés fixés dans les documents de l'époque (journaux, protocoles, instructions). Ces emprunts témoignent des liens étroits et la continuité des relations socio-culturelles qui existaient entre la population russe et allemande : *Turkanen (cafard)*, *Ukas (ordre)*, *Kabacke (cabaret, café)*, *Rubel (rouble)*, *Kopeek, Copie (kopek)*.

Le cas suivant concerne les situations, où *on emprunte les mots mais non pas les phénomènes de la vie*.

Dans l'étude des emprunts au russe dans l'allemand de la Volga il est nécessaire de faire la différence entre le nombre des emprunts langagiers et le nombre des « emprunts culturels » appartenant à la vie privée, à la famille, aux traditions et aux mœurs.

Les Allemands avaient emprunté beaucoup de mots désignant des aspects du mode de vie russe, par exemple, « Masliza » (le carême) en russe *масленица* [maslenica] et « Dratze » [se battre] en russe *драться* [drat'sja] qu'ils employaient dans un sens péjoratif.

L'expression « gospody bomile » était fréquente dans la langue des Allemands dans les années 1920-1930 (selon l'observation de Dinges) car elle montrait comment les Russes priaient.

Partie 1. 53. Als der Soldat auf unser Schiff kam, nahm er das Gevehr auf die Schulter, machte drei Kreuze und rief : ... *hospody bomile*. [Kogda soldat vzošel na naš korabl', on vzjal ružje na plečo, triždy perekrestilsja i voskliknul: ... gospodi, pomiluj] (Quand le soldat est monté sur notre bateau, il a mis son fusil sur l'épaule, a fait le signe de la croix trois fois et a crié : ... Seigneur aie pitié!) (Züge 1802 (s.p.) cité par Dinges 1929, p. 202).

¹⁸ Dans le présent article on citera la carte et des exemples tirés du questionnaire ayant servi de base pour le dictionnaire de *L'allemand de la Volga* de Dinges concernant le mot *arbuzenacker* (pastèque) en russe *арбуз* [arbuz] qui donne des exemples intéressants concernant le territoire de son emploi.

¹⁹ Dinges 1929.

Le cas des Allemands de la Volga

C'est au XVIII^e siècle que les Allemands de la Volga commencent à employer les mots : « Matschka » (*la mère* ; en russe : *матушка* [matuška]) et « Batshka » (*le père* ; en russe *батюшка* [batjuška]), « Baba » (baba - fam. et pop. de *femme*). Ces mots désignaient des réalités de la vie russe et n'avaient aucune influence sur la vie des Allemands. Les mots « Batshka » et « Matshka » avaient un sens péjoratif. Par exemple, le mot « Matshka » a changé sémantiquement et désignait dans la langue courante une femme non-allemande, par exemple, russe, ukrainienne, kirghize, juive, tzigane.

Et enfin dans certains cas *on emprunte un nouvel objet qui est présent sur tout le territoire, mais le mot qui le désigne diffère d'un endroit à l'autre.*

Cette situation peut être illustrée par la manière de désigner *la pastèque* sur le territoire de la communauté allemande de la Volga aux environs de Saratov dans les années 1930.

Ce fruit était méconnu des Allemands arrivés en Russie au XVIII^e siècle. Depuis le début du siècle jusqu'au moment de sa déportation en 1941, la population allemande de la Volga s'occupait largement de la plantation de pastèques.

1, 184 : Noch lieber verzehrten sie eine Art von Melonen, welche Arpusen genannt werden, und von einem sehr angenehmen Geschmacke sind. [Ešče oxotnee edjat oni (t.e. russkie) rod dyn', kotorye nazyvajutsja arbuzami i očen' prijatny na vkus] (C'est encore plus volontiers qu'ils mangent une sorte de melon qui s'appelle *arbuz* et qui ont un goût très agréable) (Züge 1802 (s.p.) cité par Dinges 1929, p. 204).

Dans les années 1930 on trouvait plus de cinq dénominations des pastèques chez les Allemands dans les environs de Saratov : *Arbusen*²⁰, *Melone*, *Arbusenacker*, *Arbusenstück*, *Melonenstück*, *Wassermelone*. Ces données ont été collectées en vue de l'élaboration du dictionnaire de *L'allemand de la Volga*²¹. Dans le groupe des villages du nord on trouve 25 dénominations de la pastèque comme *Bachtschu* (*melons*), 17 – *Arbusenstück*, dans le groupe du sud, 9 - *Arbusenacker*, *Melonenstück*. Dans certains cas on a *Wassermelone* et *Melone*. L'appellation de la pastèque différait d'un village à l'autre :

²⁰ En Russie la pastèque s'appelle *арбуз* [arbuz]. Ce mot dérive du pers. *ḡarbūza*, *ḡarbuza*.

²¹ Ce travail était mis en place par G. Dinges et son équipe.

Ekaterina Alexeeva

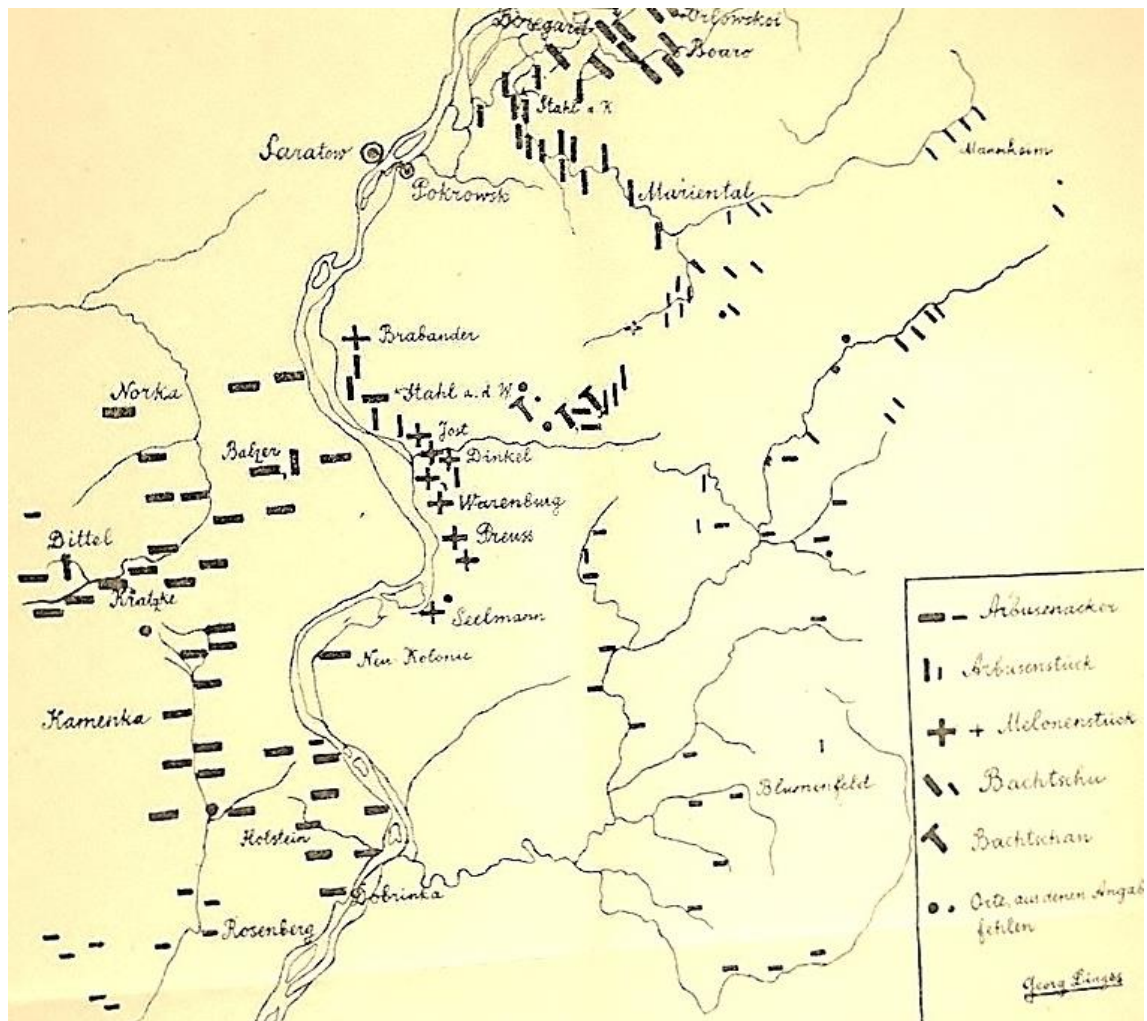


Image 2. Le fragment de la carte « Arbusenacker » (1928) des nominations des pastèques dans la région de Saratov.

Les emprunts d'aspects spécifiques de la vie russe (alimentation, vêtements, constructions) dans l'allemand de la Volga sont nombreux.

On peut mettre en évidence deux voies possibles d'implantation des emprunts russes dans l'allemand de la Volga : celle passée par les couches modestes et paysannes de la société et celle véhiculée par les couches sociales supérieures vers les couches inférieures. Le destin des emprunts varie selon les cas et dépend de facteurs sociaux, politiques et économiques. Dans certains cas, par exemple, on observe la disparition de certains emprunts. La plupart des emprunts remontaient à la première période du séjour des Allemands en Russie ; ils étaient transcrits en latin. Il s'agit des formes fixées qu'on trouve dans les documents écrits de l'époque. Les formes phonétiques et morphologiques de ces emprunts sont proches des mots russes. Ce qui prouve encore une fois les liens étroits qui existaient entre les populations russe et allemande.

A l'inverse, on ne peut se prononcer sur les emprunts à l'allemand dans le russe. Dans la plupart des cas ils étaient peu nombreux et locaux. Aujourd'hui certains villages de la région de Saratov

Le cas des Allemands de la Volga

ont gardé leurs noms allemands. Ce sont des toponymes qui rappellent le passé allemand de ces endroits et ont survécu malgré les changements politiques.²²

L'étude des emprunts peut avoir un caractère transdisciplinaire et attirer l'attention des spécialistes de différentes branches de la connaissance : linguistes, historiens, ethnographes, anthropologues.

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXEEVA, Ekaterina (2013) « Contacts de langues dans la communauté allemande de la Volga dans les années 1910-1930 », *L'édification linguistique en URSS : thèmes et mythes, Cahiers de l'ILSL* 35, 45-59.
- DINGES, Georg (1925) « Kizučeniju govorov povolžskix nemcev ». [L'étude des parlers des Allemands de la Volga], *Učenyje zapiski Saratovskogo universiteta*, 4-3, 12-20.
- DINGES, Georg (1929) « O russkix slovax, zaimstvovannyx povolžskimi nemcami do 1876 goda » [Les mots russes empruntés par les Allemands de la Volga avant 1876], *Učenyje zapiski Saratovskogo universiteta*, 7-3, 195-236.

²² La plupart des villes et villages allemands ont été renommés après la seconde guerre mondiale.

**L'INFLUENCE DE L'ORALITÉ SUR LA FORMATION DE LA NORME LINGUISTIQUE:
ANALYSE DE LA PLACE DES PRONOMS ATONES DANS LA GRAMMAIRE DE LA
LANGUE PORTUGAISE**

LEITE, Marli Quadros
Universidade de Sao Paulo - CNPq
mqleite@usp.br

RÉSUMÉ:

Cette étude poursuit l'objectif d'analyser comment l'oralité est représentée dans les textes des grammaires brésiliennes et d'examiner comment elle détermine le changement de la norme linguistique. La recherche s'inscrit dans le domaine de l'histoire des idées linguistiques et elle a pour objet la grammatisation des clitics pronominaux en portugais. Celle-ci a été commencée au XVIII^e par Jérôme Contador d'Argote (1721), puis a été théorisée à partir des grammaires portugaises lors des siècles suivants. Nous essaierons de montrer que les usages provenant de l'oral et cités dans le texte comme grammaticalement erronés, peuvent engendrer des exceptions et, au fil du temps, être responsables de l'évolution de la norme linguistique, recommandée comme « bon usage ». La théorisation et la normalisation de la place des pronoms dans les grammaires brésiliennes exemplifie ce processus.

MOTS-CLEFS: oralité, norme grammaticale, grammatisation, langue portugaise, grammaire brésilienne

ABSTRACT:

The aim of this paper is to analyze how orality is represented in Brazilian grammar texts and examine how it determines changes in normalization grammar. This research falls within the history of linguistic ideas and the object of study is grammatising of pronominal clitics in Portuguese, which started in the XVIII century with the text of Argote (1721). The standard was formulated on such basis and along time built on Brazilian grammar, especially during the XX century. Our hypothesis is that the use arising from orality, firstly considered as incorrect, was responsible for the modification of rules that are valid for Brazilian Portuguese and professed in reference grammars.

KEYWORDS: orality, normalization grammar, Portuguese language, Brazilian grammar.

INTRODUCTION

L'une des questions les plus débattues au sujet de la norme brésilienne pour le portugais, au cours des XIX^e et XX^e siècles, a été celle de la place du pronom complément, ce thème ayant constitué, comme le dit Lobo (2002) « l'un des aspects linguistiques auxquels on se réfère le plus souvent pour diviser le portugais entre sa variante européenne et sa variante brésilienne ».

Dans la discussion des deux normes, étaient engagés d'un côté les défenseurs de la validité de la norme européenne, menés par le grammairien et lexicologue portugais Candido de Figueiredo (1937 [1909]), et de l'autre, ceux qui s'étaient affiliés à Saïd Ali (1930), grammairien et philologue brésilien. Les positions de ces spécialistes ont permis aux travaux écrits sur ce sujet de définir deux lignes d'approche du phénomène qui traitent de deux ordres distincts des facteurs : l'analyse de **facteurs morphosyntaxiques**, en prenant pour base la leçon de Figueiredo, et l'analyse des **facteurs phonologiques**, s'appuyant sur l'explication de Saïd Ali.

On peut dire qu'après la seconde moitié du XX^e siècle la discussion polémique a peu à peu perdu de sa force, jusqu'à s'apaiser après les années 1980, quoique le problème n'ait pas été effectivement résolu, car les grammairiens n'ont pas tous accepté, à la lettre, la grammatisation de la norme brésilienne. On remarque que Celso Cunha et Lindley Cintra (1985) ont grammatisé la norme brésilienne pour ce qui se réfère à la place des pronoms atones et que Evanildo Bechara (1999) considère légitime cet usage mais ne le grammatise pas. Par la suite, au début du XXI^e siècle, la grammaire de José Carlos de Azeredo (2008) traite cette question d'une façon encore plus moderne et fournit de nouveaux subsides à l'explication de l'usage et de la norme brésilienne pour la place des pronoms clitics.

L'objet de notre étude est la normalisation ou grammatisation de la place des pronoms personnels atones dans les grammaires portugaises et brésiliennes. Étudier un objet du point de vue de l'histoire des idées, ne signifie pas seulement décrire sa matérialité et traiter de sa fonctionnalité ou de son importance socio-historique à une époque donnée. Cela signifie surtout chercher à comprendre et expliquer comment les idées qui donnent forme à cet objet s'inscrivent à l'horizon de la connaissance, chercher ce qui les a conditionnées et chercher à comprendre et expliquer leur répercussion actuelle ou passée dans leur domaine scientifique. Comme le dit Auroux (2007, p. 158), « le travail de l'historien est d'expliquer pourquoi X est construit comme il l'est, et de vérifier s'il y a (ou non) une ligne causale entre Y et B ». Enquêter sur la causalité de la connaissance, ou sur le changement théorique qui se produit au long de grandes périodes temporelles est donc le métier de l'historien des sciences.

Comme l'expliquent Colombat, Fournier et Puech (2010, p. 15), la tâche de l'historien est essentiellement d'étudier et d'expliquer la construction de la connaissance et les façons de procéder qui ont amené à sa formation. Ceci revient, disent les auteurs, à la mise en œuvre de deux projets :

1. la description des formes sous lesquelles les différents états de la connaissance ont été représentés ;
2. la description du changement théorique, c'est-à-dire du fait que l'on passe historiquement d'un état de la connaissance de l'objet à un autre, d'une représentation de la connaissance à une autre. Il est également légitime d'attendre de l'historien qu'il dépasse la simple description du changement et qu'il propose une analyse des causalités de ce changement.

Notre objectif dans ce travail, donc, est d'analyser l'importance de l'oralité pour la grammatisation de la place des pronoms dans la norme brésilienne. Pour ce faire, nous

partirons de l'examen de l'œuvre portugaise qui a grammatisé la place des pronoms, et, ensuite nous analyserons rapidement comment ce thème s'est fixé dans l'histoire de la grammaticographie, puis nous analyserons brièvement pourquoi et comment la grammaire enregistre ce fait linguistique qui individualise et distingue les deux normes de la langue portugaise.

La place des pronoms atones est, de manière inhérente, un phénomène relié à l'oralité, car les objets concernés, les pronoms clitiques, sont des produits de l'oralité, puisque ce sont des vocables atones qui, adjacents à un autre, tonique celui-ci, forment avec lui un vocable phonologique. L'écrit, alors, représente la réalité phonético-phonologique, et en en normalisant l'usage, il crée des règles de caractère morphosyntaxique. Le point de départ pour l'analyse et l'interprétation du problème est, inexorablement, l'oralité.

Notre hypothèse est, alors, que la parole spontanée des Brésiliens constituant la base de la différenciation des normes brésilienne et portugaise quant à la place des pronoms atones, et les grammairiens n'ayant pas accepté cette réalité depuis la constitution de la variante brésilienne du portugais, le problème s'est créé, et l'usage propre aux Brésiliens a été considéré comme une « erreur », « usage de personnes incultes », « langage vulgaire ». Nonobstant, ce fait a été reconnu par les grammairiens (Ali, 1930) et, peu à peu, on a commencé à voir un changement de la règle, lentement modifiée en faveur de l'usage brésilien. Ainsi l'on voit que les grammairiens constatent la variation et la rejettent, mais, par la suite, acceptent le changement normatif, en se rendant aux évidences de la réalité de la langue effectivement pratiquée au Brésil, aussi bien dans les réalisations orales de la langue qu'à l'écrit, par des usagers cultivés en diverses situations de communication.

Pour développer cette étude, nous examinerons certaines grammaires portugaises et brésiliennes. Parmi les grammaires portugaises, l'ouvrage d'Argote (1725) et parmi les œuvres brésiliennes, nous mettons en lumière la pensée de Saïd Ali (1923,1930), de Cunha et Cintra (1985), de Bechara (1999) et d'Azeredo (2008). Le choix de ce corpus se justifie par l'importance de ces œuvres sur la scène de la grammaticographie portugaise, et plus encore parce qu'il s'agit d'œuvres de référence qui ont ajouté des connaissances à la question.

Pour développer cette question, nous partirons de l'analyse de l'importance de l'oral dans la grammatisation de la langue dans les premières grammaires portugaises, particulièrement celles des XVI^e et XVIII^e siècles; nous analyserons ensuite les premiers registres de la place du pronom dans deux grammaires du XVII^e siècle ; finalement, nous examinerons l'importance, du fait qu'elle est enregistrée dans le texte de grammaires de référence, de l'oralité dans le changement normatif par lequel est passée la variante brésilienne du portugais.

1. L'ORALITÉ DANS LA GRAMMATISATION DU PORTUGAIS

La grammaire portugaise est née sous l'égide de l'oralité. En 1536 Fernão de Oliveira donna le jour à la *Grammaire du langage portugais*, une œuvre consacrée à des aspects phonético-phonologiques et morphologiques du portugais. Dans ce cas, en particulier à propos de la flexion et de la dérivation des mots, il avait pour point de départ pour ce qu'il prétendait fixer ou normaliser, ce qu'il apprenait de l'usage de ceux qu'il considérait « les meilleurs de la langue », ceux qui avaient le plus de savoir.

L'objectif de Fernão de Oliveira était d'enregistrer l'usage à partir de la réalisation orale de la langue, pour révéler comment parlaient les Portugais cultivés. De cette description orale du « bien parler » surgissent, nécessairement les problèmes afférant à la variation linguistique et aux facteurs qui la conditionnent. Sans que cela soit systématique, l'auteur a pris soin de

Influence de l'oralité sur la formation de la norme linguistique portugaise

traiter les problèmes sous deux aspects : celui de la manière de parler en général, dans toutes les situations de communication, et en particulier, celui de l'usage cultivé de la langue par les Portugais.

L'auteur, suivant la leçon de Quintilien et de Varron, s'occupe de la langue effectivement pratiquée. La manière de parler décrite, par exemple, se réfère à la façon de parler des Portugais en général, pas seulement à celle des gens cultivés. La première description apparaît dans la comparaison, par contraste, avec la manière dont les autres peuples articulent leur langue, ce que l'auteur fait en observant la réalisation de phonèmes propres à certaines langues étrangères, comme celles qui ont des sons gutturaux et aspirés, inexistantes en portugais ; d'autre part, l'auteur observe la vitesse, le rythme et la mélodie propres à la langue portugaise.

L'usage cultivé est recueilli auprès de locuteurs savants, en se fondant sur l'observation de l'oralité ; c'est pour cette raison que l'auteur s'attarde sur la description de la phonétique et de la phonologie de la langue. La lecture de la *Grammaire de la langue portugaise* montre avec évidence que l'intention d'Oliveira n'était pas de faire une grammaire de la langue écrite, littéraire ou non, mais de la langue parlée de son temps. L'affirmation sur les objectifs (« annotations sur la manière de parler le portugais », « je noterai leur [de ceux qui savent le mieux] bon usage) et les sources (ceux qui en savent plus) ne reste pas limitées au niveau de la rhétorique de l'auteur, la description est fidèle à ce qu'il dit dans sa « lettre d'intention » qui précède l'œuvre.

Dans certains passages, Oliveira identifie la source de ses exemples et, quelquefois, il sert lui-même de modèle de locuteur cultivé, comme arbitre des phénomènes commentés, évaluant et jugeant les exemples présentés. Ceci montre que, en ce qui concerne les citations et les exemples, recueillis auprès de personnes sélectionnées comme autorités du langage, l'auteur ne les considère pas comme une possibilité unique, préférable et correcte de réalisation de la forme linguistique en question. Au contraire, souvent il est en désaccord avec ses sources, utilisant parfois comme argument sa propre expérience linguistique, ou recourant à ce qu'il entend dans l'usage général. Parfois il montre que sa préférence ne doit pas être prise pour règle, si l'usage en « décide » autrement.¹

Malgré l'importance qu'elle a aujourd'hui à nos yeux, la grammaire de Fernão de Oliveira n'a pas eu de répercussion dans le monde portugais avant le XIX^e siècle, lorsqu'elle fut rééditée pour la première fois en 1871. Son œuvre n'est pas citée par les grammairiens qui lui ont succédé, au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Nous allons examiner les *Regras da língua portuguesa, espelho da língua latina* [Règles de la langue portugaise, miroir de la langue latine], de D. Jeronimo Contador de Argote, dans sa seconde édition, de 1725 (la première est de 1721), car dans cet ouvrage l'auteur présente des observations importantes sur l'usage de la langue portugaise et, surtout parce que c'est l'ouvrage qui grammatise, pour la première fois la place des pronoms personnels atones, dans le chapitre VII, *Des mots enclitiques*.

¹ Cf. Leite (2007).

2. LA GRAMMATISATION DE LA PLACE DU PRONOM EN PORTUGAIS DANS LA GRAMMAIRE PORTUGAISE DU XVIII^e SIÈCLE²

Dom Jeronimo Contador de Argote, portugais de Colares, est né en 1676 et mort en 1749, à Lisbonne, au couvent des Théatins. En plus de grammairien, le Père fut historien et écrivit d'autres ouvrages. La grammaire d'Argote, eut deux éditions, la première en 1721, publiée sous le pseudonyme de Père Maldonado da Gama. La grammaire s'organise en quatre parties : la première, de onze chapitres, traite de morphologie ; la seconde, de huit chapitres, traite de la syntaxe ; la troisième, avec sept chapitres, traite de syntaxe figurée ; et la quatrième partie, ajoutée à l'édition de 1725, traite de la variation linguistique. Cette édition, la seconde, est donc différente de la première, puisqu'elle comporte en plus cette quatrième partie, de trois chapitres, le premier intitulé *Des dialectes de la langue portugaise* ; le second sur la *Construction de la langue portugaise*. Il y a encore une dernière partie, *Pratique du régime de la langue portugaise*, accompagnée de l'analyse, présentée comme un exercice, d'une lettre, inédite à cette époque, du Père Antonio Vieira.

Il s'agit de la première systématisation, quoique encore imparfaite, des dialectes portugais (continentaux, insulaires et d'outremer). Le commentaire à ce sujet est organisé à partir de la classification de trois types de dialectes : locaux, de temps ; et de profession. L'auteur, en plus de traiter de variétés diatopiques et diachroniques, traite aussi, quoique superficiellement, de la variété diastratique quand il se réfère au langage populaire, à l'argot de Lisbonne et au langage des gitans. Les « dialectes de profession », comme les appelle le grammairien, se réfèrent en réalité au style (prose et vers), et non aux dialectes sociaux (comme on les appelle aujourd'hui). Avant Argote, des grammairiens et des orthographistes avaient reconnu la variation de la langue, mais aucun d'eux n'avait traité cette question aussi complètement.

La grammaire a bénéficié d'une certaine répercussion à l'époque de sa parution, mais n'a eu que deux éditions, que nous avons citées, celle de 1721 et celle de 1725. Comme argument montrant l'importance et la répercussion de l'oeuvre en son temps, rappelons qu'Antonio José dos Reis Lobato, auteur de *l'Art de la Grammaire Portugaise*, de 1770, grammairien officiel du Portugal à l'époque du roi D. José, et dont l'oeuvre a été recommandée par la réforme de Pombal, se réfère aux Règles et bien qu'il critique sérieusement certaines « erreurs » d'Argote, affirme que « bien que ce soit une des meilleures parmi celles qui ont été écrites sur les langues vulgaires, elle est limitée et contient beaucoup de règles fausses ».

Le texte des *Règles* d'Argote se présente sous la forme d'un dialogue, dans lequel « conversent » le Maître (M) et le Disciple (D), le maître jouant le rôle d'inquisiteur, pour amener le disciple à réfléchir et à trouver les réponses sur les thèmes grammaticaux à propos desquels ils s'entretiennent.

Dans l'oeuvre d'Argote, quoique la préoccupation centrale soit de préciser les règles générales et communes au latin et au portugais, Argote se réfère, dans plusieurs passages, à l'usage oral pour parler des idiotismes, aspects propres au portugais.

La lecture du texte d'Argote révèle un auteur qui a conscience de ce que le grammairien ne possède pas le don de traiter la langue comme un tout. En même temps, on perçoit que l'auteur est conscient de ce que la grammaire est un instrument au moyen duquel sont présentés les principes généraux de la langue, et que c'est au sujet parlant que revient la tâche d'observer l'oralité pour appréhender la langue comme un tout, car ce n'est qu'à partir de l'usage que surgissent, d'une part les aspects typiques d'une langue et d'autre part, les différences par rapport aux règles préconisées pour un dialecte déterminé et valables à un certain moment dans un certain espace et pour des groupes sociaux donnés.

² Quelques passages de cette section, se référant à Jeronimo Contador de Argote, sont publiés dans Leite (2011).

Influence de l'oralité sur la formation de la norme linguistique portugaise

La troisième partie de la grammaire d'Argote est importante parce qu'y sont inclus les *idiotismes* qui constituent le chapitre V, les *figures de « diction »* [figures de mots] qui constituent le chapitre VI, et les *mots enclitiques* au chapitre VII, celui qui nous intéresse directement. C'est peut-être la première fois que ces derniers sont étudiés systématiquement dans la grammaire portugaise, comme nous le verrons tout à l'heure.

Dans le chapitre cinq on perçoit que l'auteur considère comme « différents » tous les phénomènes pour lesquels les règles du portugais divergent de celles du latin. A

À la question du maître sur ce qu'est l'idiotisme, le disciple répond :

M. Et dans ce chapitre, qu'entendez-vous par le mot Idiotisme ?

D. *J'entends tous les modes, et façons de parler la langue portugaise, qui n'ont pas d'affinité ou de ressemblance avec la Grammaire Latine, même si ces façons de parler la langue portugaise se trouvent dans la Grammaire d'autres langues vulgaires, telles que le Castillan, l'Italien, etc. (Argote, 1725, p. 258)*

C'est donc par la description des idiotismes que l'on connaît des phénomènes typiques de la langue orale portugaise. Ce chapitre montre clairement que l'un des centres de préoccupation du grammairien est la variation de la langue portugaise par rapport au latin, et que l'explication des phénomènes typiquement portugais échappe à son intérêt, puisque ce qu'il cherche, ce sont les règles qui confirment celles du latin.

Le chapitre VII *Des mots Enclitiques*, est important pour l'historiographie grammaticale, car il s'agit de la première systématisation, pour le portugais, du phénomène de l'enclise, et parce qu'il consigne le fait que la position de la particule enclitique, pour le portugais européen, est variable jusqu'à cette période du XVIII^e siècle.

Après l'explication sur le concept de « Diction enclitique », le Maître demande, et le disciple répond :

M. Et qu'est-ce que le ton ?

D. C'est une certaine manière, ou diversité de son, avec laquelle nous prononçons le même mot ou particule.

M. Citez un exemple.

D. *Dizme* (me dit). Dans ce mot la particule *Me* se prononce d'une certaine façon, différente de la manière de prononcer quand nous plaçons la particule *Me* avant le verbe *Diz*, et que nous prononçons *Me diz*. (passages signalés par nous) (Argote, 1725, p. 287)

Ce qui est important également, c'est qu'à partir de la première description de l'enclise en portugais, l'auteur reconnaît le problème comme un fait phonétique et, inévitablement le grammairien lie le concept d'enclise à celui de la place du pronom. Le chapitre a pour titre *Des mots enclitiques*, et il y traite des pronoms sans leur donner de sous-classification. Argote se réfère toujours aux clitiques comme enclitiques, d'où l'on conclut qu'il s'agit là de la position normale du portugais à partir de cette époque. En outre, les pronoms atones formés par une consonne + une voyelle sont considérés comme des pronoms typiquement enclitiques, la séquence de pronoms formés d'une seule voyelle sont classés comme relatifs et il dit qu'ils paraissent enclitiques lorsqu'ils se joignent aux autres, formés par c + v. Les extraits retranscrits ci-dessous rendront plus claire la position d'Argote.

Marli Quadros Leite

M. Et quelles sont les particules ou mots enclitiques dans la langue portugaise ?

D. Ce sont les suivantes : *Me, Te, Se, Lhe, Nós, Vós, Lhes*, et à mon avis, les relatifs *O, A, OS, AS*.

M. Et quelles sont les règles des enclitiques ?

D. Ce sont les suivantes. **Chaque fois que ces particules ou pronoms *Me, Te, Se, Lhe, Nós, Vós, Lhes* sont placés immédiatement après le verbe, ils deviennent enclitiques.** C'est-à-dire qu'ils changent de ton. (Argote 1725, p. 288)

Ce passage ne laisse aucun doute sur le fait que pour l'auteur le concept d'enclise est défini par la position de la particule après le verbe, mais que ceci provient du changement du ton du fort au faible, de la particule que l'on place après le verbe, et que c'est par cet affaiblissement du ton qu'elle devient enclitique. Le phénomène est phonétique et a des conséquences syntaxiques, et non le contraire.

Il est important de souligner, en outre, qu'il s'agit du texte fondateur de la grammatisation de la place des pronoms dans la langue portugaise et que l'auteur s'est intéressé essentiellement à la réalisation orale de la langue. Cette règle de base, développée au cours du temps par la description des constituants immédiats formant la structure verbale dans laquelle elle se réalise, a peu à peu rendu artificielle l'explication, jusqu'à la porter à l'extrême, au point que les locuteurs ont le sentiment d'avoir perdu aussi bien la maîtrise de la situation linguistique dans laquelle ils devraient utiliser l'enclise ou la proclise, aussi bien que la liberté d'utiliser l'une ou l'autre à laquelle Argote se réfère dans ce passage « Ordinairement, on peut les mettre avant ou après [le verbe] ».

Pour parler de la possibilité que le pronom apparaisse avant la forme verbale, Argote n'emploie pas le terme de proclise, mais ce concept existe dans son œuvre et surgit quand il traite des cas où les pronoms sont placés avant le verbe. L'explication en est la suivante.

M. Et quand ces particules, ou pronoms sont placés avant le verbe, sont-elles enclitiques ?

D. Non.

M. Citez un exemple.

D. *Pedro me he suspeyto* (Pierre m'est suspect), Où la particule *Me* n'est pas enclitique parce qu'elle est avant le verbe.

M. Et ces pronoms ou particules peuvent-ils se mettre avant ou après le verbe ?

D. **Communément, on peut les mettre avant ou après.**

M. Donnez un exemple.

D. Tu dàslhe o pão (toi donne-lui le pain) **ou** Tu lhe dàs o pão (Tu lui donnes le pain), **où la particule *lhe* est après le verbe dans une phrase et avant le verbe dans l'autre.**

M. Et quand les relatifs *o, a, os, as* sont-ils enclitiques ?

D. Quand ils se joignent aux pronoms *Me, Te*, etc. qui viennent juste après le verbe.

M. Donnez un exemple.

D. Deylhos (je les lui ai donnés) où le relatif *os* est enclitique, parce qu'il s'unit au pronom *lhe* qui vient après le verbe *Dey*. (Argote, 1725, p. 289)

Pour renforcer l'idée que la place du pronom en portugais européen au XVIII^e siècle n'obéissait pas aux restrictions entrées en vigueur par la suite, citons deux autres grammaires:

Influence de l'oralité sur la formation de la norme linguistique portugaise

premièrement la grammaire officielle, recommandée par un édit de Pombal, *l'Art de la Grammaire de la Langue Portugaise*, d'Antonio José dos Reis Lobato, publiée en 1770 ; et deuxièmement, la grammaire de Pedro José da Fonseca, *Rudiments de la Grammaire Portugaise, Commodes pour l'instruction de la Jeunesse, et confirmés par des exemples sélectionnés de bons Auteurs*, de 1799, parce que c'est l'une des premières grammaires portugaises construites avec des exemples littéraires.³

Plus tard, du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, la question a été principalement traitée dans la perspective de la syntaxe, ce qui a empêché de nombreux grammairiens de traiter ce thème de façon adaptée. Les normes ont été élaborées par des grammairiens et des philologues portugais, parmi lesquels nous distinguerons Candido de Figueiredo, auteur de travaux spécifiques sur la place du pronom. Ces normes devaient obligatoirement être valables pour les deux variantes du portugais. Une telle obligation, jointe à l'imperfection supposée de la langue parlée au Brésil, conduisit à une dissension présente encore aujourd'hui au sein de certaines discussions linguistiques, bien que ce thème soit dépassé, car l'identité linguistique brésilienne est maintenant fixée. Mais au cours du temps, on a assisté à de nombreuses polémiques sur « la question de la norme » du portugais parlé au Brésil.

À l'argument linguistique s'est ajouté un argument politique, car le Brésil, alors déjà politiquement indépendant du Portugal, montrait, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, qu'il ne supportait plus la dépendance culturelle représentée particulièrement par la dépendance linguistique. Le thème qui a impulsé le débat sur la différence linguistique entre les deux peuples, a porté surtout sur la place attribuée aux pronoms atones. Sur cette base, certains ont défendu l'idée qu'au Brésil on parlait une langue différente de celle du Portugal, et qu'on devrait l'appeler langue brésilienne.

3. ASPECTS DE LA DIFFÉRENCE DE LA PLACE DU PRONOM DANS LE PORTUGAIS DU BRÉSIL⁴

La différence entre les variantes portugaise et brésilienne du portugais s'appuie sur divers arguments grammaticaux, dont le plus important, sur le plan historique, est celui de la place du pronom, à cause des discussions mêmes provoquées par cette question. Il y a eu, tout au long du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle, de nombreuses explications données à ce phénomène de réalisation différente de la position des pronoms clitiques par rapport au verbe (enclitique, proclitique ou méso clitique).

Ce thème a constitué l'élément principal en faveur de l'affirmation de l'identité brésilienne en opposition au Portugal. Premièrement par la position de José de Alencar (1870), écrivain qui défendit l'idée de la « langue brésilienne », suivi de beaucoup d'autres, pour le défendre ou l'attaquer, puis par Mario de Andrade qui, comme José de Alencar, défendait l'indépendance linguistico-culturelle du Brésil.

Bien d'autres modernistes l'ont appuyé, comme Oswald de Andrade. Ces explications, comme nous l'avons dit, se sont historiquement appuyées sur des arguments morphosyntaxiques et phonético-phonologiques. Il est important de noter, néanmoins, que les arguments morphosyntaxiques sont apparus les premiers dans la comparaison entre les deux variétés de langue.

Ces arguments, cités par les grammairiens ainsi que par tous ceux qui se sont engagés dans cette « question de la norme » pratiquée au Brésil, ont été renforcés en 1909, par un portugais, le professeur Candido de Figueiredo, de l'Académie des Sciences de Lisbonne, dans le livre

³ Il y a une grammaire, également de 1799, de Pedro José de Figueiredo, qui apporte des exemples littéraires.

⁴ Des extraits concernant cette question, qui se réfèrent à Cunha, Celso et Cintra, Lindley (1985) et à Bechara (1999) ont été publiés dans Leite (2006).

intitulé *Le problème de la place des pronoms*. Cette œuvre résulte de la répercussion de ses livres antérieurs *Leçons, pratiques* et *Ce que l'on ne doit pas dire*, dans lesquels il présente des règles pour placer les pronoms. Ce qui provoqua des réactions, en particulier de la part d'un professeur du Para, Paulo de Brito, qui publia dans le journal *Province du Para* plusieurs articles dans lesquels il dit de Figueiredo qu'« il combat la doctrine à laquelle je souscris, et insinue des processus, à mon avis inacceptables. » (1937, p. 20)

La thèse de Figueiredo (op. cit. p. 129), dénommée par Monteiro (1981) « théorie de l'attraction lexicale », a un fondement morphosyntaxique.

L'œuvre est précédée, à la manière d'une préface, d'un jugement critique écrit par le phonéticien portugais Gonçalves Viana, sur le livre de Figueiredo dans lequel il résume ainsi la question :

Il s'agit de savoir si la place qu'ils donnent là-bas aux pronoms personnels par rapport aux verbes auxquels ils appartiennent est légitime et conforme à la langue portugaise, et c'est un litige qui dure depuis déjà depuis un demi-siècle. Voici les trois cas les plus courants qui concernent cette question, dans la façon de parler brésilienne.

1° Déplacement du pronom sujet d'une phrase interrogative : - Quando ele veio ? au lieu de Quando veio ele ?

2° Antéposition du pronom régime dans des phrases énonciatives : Me diga, me diz, au lieu de Diga-me, diz-me.

3° Postposition du pronom régime dans une proposition relative : O homem que viu-me, au lieu de O homem que me viu. (Apud Figueiredo, 1909, préface)

Les trois cas rapportés par Gonçalves Viana, comme il l'affirme lui-même, résument le contenu du livre de Figueiredo (408 pages), écrit pour réfuter les arguments de son opposant, et par conséquent, critiquer la manière brésilienne de placer les pronoms. Le livre comporte deux parties : dans la première, il y a une discussion théorique sur la question, et dans la deuxième, la présentation d'exemples pour chaque règle. Ces derniers proviennent de textes littéraires, d'auteurs en majorité Portugais (Vieira, Herculano, Bernardim, Camilo, F. Manoel, Castilho, M. Bernardes, Garret, etc.), mais aussi de quelques Brésiliens (Machado de Assis, José de Alencar, Rui Barbosa, João Ribeiro, etc.) qui, sans doute, obéissaient aussi à la norme portugaise dans les extraits sélectionnés.

Voyons maintenant comment le professeur Saïd Ali (1930 [1908]) explique la question de la place des pronoms. Dans l'œuvre citée, de 1923, l'auteur consacre deux chapitres à l'étude de cette question, l'un portant sur la place du pronom avec des verbes à l'infinitif, et l'autre, avec les verbes finis. Ali déclare qu'il est partisan de la théorie de l'attraction, mais différemment de Figueiredo, à partir d'arguments phonético phonologiques. L'étude réalisée par l'auteur a pour objet la place des pronoms telle qu'elle est pratiquée au Portugal, mais il fait remarquer que l'explication du problème par la réalisation phonético-phonologique pourrait être étendue au cas brésilien. A la fin de l'étude portant sur « La place des pronoms personnels régis par des formes verbales finies », il consacre pourtant quelques pages à la place des pronoms compléments au Brésil et affirme que la différence de cette place est un fait. Dans sa *Grammaire secondaire de la langue portugaise* (s/d, p. 279) il dit :

La prononciation brésilienne diffère de la prononciation lusitane ; il en résulte que la place du pronom dans notre parler spontané ne coïncide pas parfaitement avec celle de la langue parlée au Portugal.

Influence de l'oralité sur la formation de la norme linguistique portugaise

Tout de suite après, l'auteur affirme qu'une partie des règles qu'il expose « sont applicables aussi à l'idiome du Brésil » mais que ces règles découlent de l'observation de l'usage littéraire lusitain.

L'affirmation de Saïd Ali qu'il est significatif de faire la différence entre les deux variantes linguistiques, parce que la prononciation brésilienne est différente de la prononciation lusitaine, a été fondamentale de sorte que, peu à peu, les grammairiens ont assimilé cette leçon et ont modifié la norme grammaticale, d'abord en la simplifiant, jusqu'à parvenir à la grammatisation de la règle relative à la pratique linguistique des usagers cultivés du Brésil, comme le font Cunha et Cintra (1985) quand ils ajoutent un sous chapitre au chapitre 11 pour exposer des règles concernant la place des pronoms au Brésil.

La *Nouvelle grammaire du portugais contemporain* a été écrite en collaboration par un Brésilien, Celso Cunha, Professeur à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, et un Portugais, Luis Filipe Lindley Cintra, Professeur à l'Université de Lisbonne. C'est, nous le pensons, une oeuvre fondamentale dans le cadre des instruments linguistiques du portugais, par son propos novateur et audacieux. Audacieux, parce que c'est une grammaire qui s'adapte au cadre de la linguistique contrastive, ou tout au moins cherche un code contrastif de la lusophonie. Novateur parce que, pour la première fois, sont confrontées, dans l'espace d'une grammaire normative, les normes brésiennes, portugaises et africaines de la langue.

Dans le cas de la *Nouvelle grammaire*, il n'est pas pertinent de dire que les auteurs entendent la langue comme une entité monolithique, ce qui est généralement le cas des autres grammairiens. D'abord, le fait même de considérer la diversité des variantes annule cette hypothèse; ensuite, dans le corps de la grammaire, comme nous nous efforcerons de le montrer, il y a, concernant la variante brésilienne, des considérations sur des possibilités linguistiques non prévues dans la tradition grammaticale. Dans ces cas-là, il n'y a pas toujours de restrictions quant à la correction sur la norme.

Nous travaillons ici, exactement là où se dessine, dans la tradition, une ouverture à oralité, afin de montrer comment la grammatisation de la variante brésilienne a lieu dans le corps du texte grammatical. Comme ce sujet est très vaste, nous n'examinerons que le chapitre traitant des pronoms.

Le plus important dans ce chapitre est le fait que les auteurs consacrent une sous-section entière, avec le même status que les autres, à la place des pronoms atones au Brésil. D'après ce qu'on peut comprendre, la façon brésilienne de placer les pronoms est elle aussi réglementée par la grammaire. Voyons quelques extraits du texte.

LA PLACE DES PRONOMS ATONES AU BRÉSIL

La place des pronoms atones au Brésil, principalement dans la conversation normale, diffère de celle en usage actuellement au Portugal, et présente, dans certains cas, une similarité dans la langue médiévale et classique.

On peut considérer comme caractéristique du portugais du Brésil, et aussi du portugais des Républiques africaines :

a) la possibilité de faire commencer la phrase par l'un de ces pronoms, en particulier avec la forme *me* (...).

b) la préférence pour le proclitique dans les propositions indépendantes, principales et coordonnées, commençant par un mot qui exige ou conseille ce placement (...).

c) la proclise avec le verbe principal dans les locutions verbales (...).

Pour justifier cette dernière façon de placer le pronom, Martins de Aguiar écrit :

‘Dans une phrase comme *ele vem-me ver* générale au Portugal, littéraire au Brésil, le facteur logique a déplacé le pronom *me* du verbe *vem* (vient), pour l’adjoindre au verbe *ver* (voir), parce qu’il est déterminant, objet direct du second verbe, et non du premier. C’est-à-dire que la langue parlée au Brésil a cessé de dire *vem-me ver* (facteur historique, qui est une simple continuation du schéma général portugais) pour dire *vem me-ver*, qui suit aussi la langue, en liant le pronom au verbe qui le gouverne (facteur logique). Cette place du pronom s’est stabilisée de telle manière, que l’on dit peu *vem ver-me*, et a entraîné des conséquences imprévues (...). (Apud Cunha et Cintra, 1985, p. 307)

Le texte n’apporte aucune restriction aux règles qui déterminent la place des pronoms au Brésil, ce qui signifie que ce phénomène provenant de l’oralité dans la variante brésilienne est « grammatisé ». La phrase des auteurs, « principalement dans la conversation normale », ouvre la voie aux sous-entendus, parce que nous en inférons que dans d’autres registres que celui de la conversation courante, ces règles ne sont pas admises. Et comme c’est logique, ce qui est permis dans le sous-entendu opère dans le champ de ce qui est hiérarchiquement supérieur à ce qui est cité, c’est-à-dire dans des registres supérieurs à celui de la conversation courante. La réalité, toutefois, ne laisse pas de doute : ce thème est loin de réunir un consensus sur l’usage. Dans le langage standard non littéraire tout au moins – par exemple, journalistique, scientifique, académique, administratif etc., la règle de la proclise absolue n’a pas encore été définitivement acceptée. Les autres règles sont pleinement en vigueur et si elles ne sont pas suivies, ce qui se produit dans des cas de plus en plus rares, c’est par choix conscient de l’écrivain.

De toutes façons, c’est un fait que les auteurs n’ont pas hésité devant cette question, et n’ont pas laissé la décision à d’autres personnes, ni aux grammairiens, ni aux locuteurs de la langue, et bien qu’ils continuent de s’appuyer sur le discours de Martins de Aguiar, cela ne signifie pas qu’ils se sont limités aux règles données par cet auteur, car Cunha et Cintra ont rédigé leurs propres règles sur ce problème (*a, b et c*).

L’enquête a montré que la grammaire normative va même jusqu’à prendre en compte quelques traits d’oralité de la variance brésilienne. Le point fort de la Nouvelle grammaire est le contraste du portugais européen avec le portugais du Brésil.⁵

La question de la place des pronoms au Brésil, depuis la période de constitution de la pensée critique, est controversée. Peut-être parce que la question grammaticale est celle qui présente le plus de relief et de visibilité, elle a pris des aspects politiques, elle a été un symbole de nationalisme, et elle est devenue fondamentale pour la construction de l’identité de la langue pratiquée au Brésil. Du point de vue de la linguistique, c’est un problème comme n’importe quel autre et c’est ainsi qu’il doit être analysé. À l’heure actuelle, il y a une variation dans l’usage concernant la proclise absolue selon la modalité, et, dans certains cas selon le registre. Nous pensons que pour parvenir à une meilleure appréhension de ce thème, il serait indispensable de mener une étude qui porterait sur les langages technique, scientifique, académique et journalistique les plus récents, pour vérifier l’usage de la proclise absolue à l’écrit.

Bechara lui aussi (1999), dans sa 37^e édition de sa *Moderne Grammaire Portugaise*, traite du problème de la place des pronoms, mais il n’a pas fait avancer la question comme Cunha et Cintra, car il a répété la même opinion qu’il avait exposée dans la première version de son

⁵ Le portugais africain n’apparaissant que de façon marginale. L’exemplification n’établit pas non plus de parité entre les trois variantes, au préjudice de la variante africaine.

texte (1961). Cet auteur, marchant dans les pas de Saïd Ali, explique la question de la place des pronoms atones, en explicitant certains points relatifs à la norme brésilienne, mais ne dépasse cette limite, bien qu'il reconnaisse que le parler brésilien n'est pas inférieur au portugais à cause de la place des pronoms. En réalité, il laisse paraître dans son texte que le problème est « résolu » par la voie de la phonétique syntaxique, mais ne se libère pas de la restriction décalquée de la norme européenne traditionnelle sur la manière brésilienne de disposer les pronoms avant ou après le verbe. Ainsi, dit Bechara (1999, p. 588-589) :

La grammaire fondée sur la tradition littéraire, ne se dispose pas à faire des concessions à certaines tendances de la langue parlée par des brésiliens cultivés, et ne tient pas compte des possibilités stylistiques offertes aux écrivains par la place des pronoms atones. Nous ne donnerons ici que les normes qui, sans exagération, sont observées dans le langage écrit et parlé des personnes cultivées. Si l'on n'enfreint pas les critères exposés, le problème est une question de choix personnel, en respectant les exigences de l'euphonie. Il est urgent de s'éloigner de l'idée que la façon brésilienne de placer les pronoms est inférieure à ce que les portugais pratiquent, parce que « la prononciation brésilienne se différencie de la prononciation lusitane ; d'où il résulte que la place du pronom dans notre parler spontané ne coïncide pas parfaitement avec le parler des Portugais (SA. 2,279).

La première règle qu'il présente, dans les limites de ce qui lui a semblé raisonnable, de ce qu'il a jugé « sans exagération », lorsqu'il dialogue avec des grammairiens anciens qui ont déjà rédigé des livres entiers sur le sujet, c'est : « On ne commence pas une période par un pronom atone ». D'autres règles sont présentées par Bechara (1999, 588-591), de façon claire et simplifiée, mais encore avec des réserves quant à l'usage brésilien. La position du grammairien devant cette question est délicate, car, comme on peut l'inférer de l'analyse de l'ensemble de ses observations, son côté « grammairien linguiste » indique une position plus libre par rapport à l'utilisation brésilienne, ou de considération envers l'usage brésilien, tandis que son côté « grammairien grammairien » lui fait réfréner l'impulsion d'accepter l'usage brésilien, plus calqué sur la réalisation des genres discursifs oraux. La conséquence de cette attitude est l'absence de grammatisation de la norme brésilienne. C'est pourquoi, à chaque pas, Bechara appose des observations restrictives à l'usage brésilien, comme celle qui suit la première, « on ne commence pas une période par un pronom atone » alors que sa première observation est

quoique non victorieuse dans la langue exemplaire, principalement dans sa modalité écrite, ce principe [on ne commence pas une période par un pronom atone], dans notre parler spontané, n'est pas respecté, et, comme dit Sousa da Silveira, dans quelques exemples littéraires, la proclise communique à l'expression littéraire une suavité et une beauté charmantes. [SS.1, §523, a, obs.]. (Bechara, 1999, p.588)

De même, quand il expose la règle sur la place du pronom par rapport à une locution verbale formée d'un verbe auxiliaire suivi d'un infinitif, alors que la règle exige une des trois possibilités : 1. proclitique à l'auxiliaire ; 2. enclitique à l'auxiliaire (lié par un trait d'union) ; 3. enclitique au verbe principal (lié par un trait d'union). Le trait d'union indique qu'oralement la forme clitique se réalise avec la forme à laquelle elle se lie (verbe principal ou auxiliaire). Dans la réalisation orale du portugais brésilien aucune de ces trois possibilités, normales dans la variété portugaise écrite et parlée, n'est possible. Bechara (1999, p. 590) dans les observations qu'il fait sur ces règles, dit :

Marli Quadros Leite

Observations :

1.a) Ce qui est le plus souvent employé par les brésiliens, dans le langage écrit ou parlé, c'est le pronom atone proclitique au verbe principal, sans trait d'union.

Eu quero lhe falar.

Eu estou lhe falando.

La Grammaire classique, de façon un peu exagérée, n'a pas encore accepté cette manière de placer le pronom atone, sauf si l'infinitif est précédé d'une préposition :

Começou a lhe falar, ou a falar-lhe. (Bechara, 1999, p. 590)

Il est important toutefois de dire que Bechara se montre sensible au problème de la norme brésilienne, ce qui devient évident, par exemple, dans la restriction faite à l'exagération de la Grammaire classique refusant d'accepter la norme brésilienne. Ceci est évident dans l'« Explication de la place des pronoms au Brésil », faite pour clore le sous-paragraphe dans lequel il présente les « critères pour la place à attribuer aux pronoms personnels atones et au démonstratif *o* », quand il affirme : « Dans les principes commentés précédemment nous avons vu certaines tendances brésiliennes, que la Grammaire n'accueille pas toujours comme dignes d'être imitées, attachée comme elle l'est à un critère d'autorité que la linguistique moderne demande à revoir. » (Bechara, 1999, p. 591)

Ce n'est pas pour une autre raison que, comme il l'avait fait dans la première édition de sa grammaire, il présente la leçon de Martins de Aguiar pour conclure : « C'est pour les mêmes raisons très variées qu'au Brésil dans le langage de la conversation, le pronom atone peut occuper la place initiale de la période. » (*ibidem*) On perçoit, toutefois, une certaine indécision du grammairien au sujet de la grammatisation des règles valables pour la place des pronoms selon la norme brésilienne, ce que prouve la stratégie discursive récurrente, l'embranchement, c'est-à-dire le recours constant à l'autorité d'une troisième voie, soit « la Grammaire », soit la « Grammaire classique », comme on le voit dans les extraits transcrits ci-dessus, et bien d'autres présents dans d'autres parties du texte. En somme Bechara voit clairement la question de la norme relative de la place des pronoms atones dans la variété brésilienne de la langue et l'explique avec précision, selon des critères morphosyntaxiques et phonético-phonologiques, mais n'autonomise pas cette norme dans sa grammaire, ne la grammatise pas. La plus nouvelle grammaire brésilienne de référence, *Gramática Houais de lingua portuguesa*, (2008), dont l'auteur est le professeur José Carlos de Azeredo⁶, n'assume pas seulement la norme brésilienne, fondée sur l'oralité et qui se répand à l'écrit dans de nombreux genres discursifs, mais elle offre aussi de nouveaux critères pour l'étude et l'explication de celle-ci.

Aux critères déjà cités, morphosyntaxique, et phonético-phonologique, ce dernier sous une autre dénomination, Azeredo en ajoute un troisième et compose une base tripartite pour l'analyse de la question ;

La place des pronoms atones (ou synclise pronominale) est conditionnée par des facteurs de trois ordres : syntaxique, prosodique et socio communicatif.

Du point de vue prosodique, il faut considérer deux variables :

- a) le modèle qui détermine la distribution des accents d'intensité ; et

⁶ Azeredo est professeur à l'UERJ (Université de l'Etat de Rio de Janeiro).

Influence de l'oralité sur la formation de la norme linguistique portugaise

- b) de quelle façon les vocables atones se subordonnent à ceux qui contiennent une syllabe tonique pour la formation des **vocables phonologiques**. (souligné par l'auteur) (Azeredo, 2008, p. 258).

Azeredo commente les critères socio-communicatifs et prosodiques⁷. Du premier, qui représente spécifiquement sa contribution à l'analyse de la question, il dit qu'il faut considérer, lorsqu'on interprète la place des pronoms, aussi bien les facteurs discursifs que la variante linguistique. Bien que l'auteur ne s'étende pas systématiquement en considérations sur ces deux conditions, on peut extraire ceci de son texte :

Pronoms considérés et leurs fonctions respectives :

- a. *o, a, os, as* apparaissent avec les verbes transitifs directs ;
- b. *me, te, se, vos* remplissent les fonctions accusative ou datife (cette dernière dans l'expression de rôles sémantiques de destinataire et objet de l'expérience) ;
- c. *lhe, lhes* ont une fonction datife dans la façon d'écrire conventionnelle, soit pour se référer à la personne à qui l'on parle (interlocuteur) qu'à celle de qui l'on parle (un tiers) ; fonction datife et accusative dans la façon non conventionnelle. (Azeredo, p.259)

Sur le point c, l'auteur défend l'idée que l'usage du *lhe* aussi comme accusatif a une explication analogique, car elle forme un ensemble harmonieux et symétrique avec les autres formes *me, te, se*, qui fonctionnent aussi bien comme accusatif que comme datif. A ce sujet, il commente en bas de page⁸, qu'Antenor Nascentes (s.d.) avait déjà donné cette explication quand il avait commenté la question du *lheísmo* brésilien, en faisant une analogie avec celle du *leísmo* espagnol, qui est, comme il l'explique par la citation du Dictionnaire de la Royale Académie, « l'emploi de la forme **le** du pronom de la troisième personne, comme unique à l'accusatif masculin singulier ». Auparavant, en espagnol ainsi qu'en portugais, la forme *le* devait être employée seulement avec des verbes intransitifs, mais son emploi comme accusatif s'est imposé, donnant une impulsion à sa grammatisation ; au Brésil, par contre, ce que Nascentes affirmait au début du xx^e siècle est encore valable :

En portugais du Brésil l'apparition de *lhe* (l'équivalent portugais de *le*) comme objet direct, est condamnée de façon unanime par les grammairiens. Jusqu'à ce jour nos grammairiens ont refusé d'admettre ce fait de langue. Pour qui connaît la mentalité rétrograde et ultra conservatrice des grammairiens, cette attitude n'étonne pas. (Nascentes, sd., p. 1)

On peut encore affirmer que, dans la variété brésilienne, la forme *lhe* fonctionne comme clitique accusatif dans des phrases comme *Vou lhe chamar/Vou chamar você*, en référence à l'interlocuteur, ou *Vou chamar ela*, pour *Vou chamá-la*, dans les genres discursifs oraux en général et dans ceux de la modalité écrite non formelle, pratiqués par des personnes scolarisées et d'un bon niveau culturel⁹. Dans la pratique des personnes scolarisées, dans les registres informels, il est possible de dire que le *lhe* n'existe plus, ayant été substitué presque complètement par les pronoms personnels directs (*ele, ela, eles, elas*). Ainsi les phrases valables pour la norme portugaise, comme *vou chamar-lhe/vou lhe chamar*, sont généralement réalisées, au Brésil, par des personnes cultivées, sans l'emploi du *lhe*, qui est

⁷ Le critère syntaxique est inhérent à la question, puisque toute la discussion sur la place des éléments dans la période ou phrase implique les concepts syntaxiques de position, de relation et de distribution.

⁸ Note 48, p. 258.

⁹ Même les personnes cultivées tendent à remplacer *lhe* par des structures prépositionnelles, comme dit Nascentes (op. cit.) : « Dans le langage courant l'emploi de **lhe** au datif s'est atténué, et la tendance est d'utiliser de préférence les expressions **a êle, para êle, a você, para você**. »

remplacé par le pronom *te*, comme dans *vou te chamar*, quand elles se réfèrent à l'interlocuteur et par le pronom objet direct *ele(s)/ela(s)*, comme dans *vou chamar ela*, en se référant à la troisième personne, celle de qui l'on parle.

Pour traiter ce thème sur le plan socio-communicatif, Azeredo se réfère aux genres discursifs suivants : celui de l'oralité – conversation, conventionnelle ou non conventionnelle (« décontractée ») ; celui de l'écrit – journalistique¹⁰. La référence aux registres cultivé et informel (décontracté) est relative, dans les deux cas, à la pratique de personnes scolarisées.

Le facteur prosodique est utilisé par l'auteur, non pas pour expliquer ou discuter la place brésilienne des pronoms, mais pour la confirmer, dans une attitude claire de reconnaissance de la grammatisation de la norme :

Le facteur prosodique est sûrement le plus complexe. Remarquons tout d'abord que la proclise du pronom est la position du pronom la plus favorisée par le rythme de la phrase dans le portugais du Brésil, où la rareté des formes *o/a/os/as* – mais celle des formes *lo/la/los/las* – est responsable d'une situation particulière : les pronoms atones les plus communs sont commencés par une consonne- *me, te, lhe, se* (reflexif). La position proclitique dans laquelle ils sont généralement placés favorise le relief phonétique de ces pronoms et les rend semi toniques. Dans les phrases en langage familier *Me larga, Te peguei, Se manda daqui*, la prononciation semi tonique des pronoms est nette. Il n'y a pas d'autre raison à l'habitude brésilienne connue de « commencer une phrase avec un pronom atone », fait qui à des époques pas tellement éloignées faisaient horreur aux grammairiens puristes. (Azeredo, p.259)

Ensuite, l'auteur présente les règles en vigueur pour la place des pronoms dans la variante brésilienne. Il part de l'analyse de deux types de pronoms, qu'il divise en règles spécifiques pour chacun d'eux. Ces deux types sont :

1. Les pronoms reliés à une forme simple du verbe (divisé en six règles) ;
2. Les pronoms atones reliés à des séquences du verbe fini + infinitif, gérondif ou participe (divisé en quatre règles). (ibidem)

L'étude du type 1 part de la prémisse que la position normale du pronom atone dans la variété brésilienne est la proclise.

Nous distinguerons six cas, en partant de la reconnaissance consensuelle du fait que la place du pronom oblique atone avant le verbe qui le régit - proclise - est la position la plus fréquente dans les variantes brésiennes du portugais parlées au Brésil. L'option pour l'enclise dans la parole peut révéler un degré élevé de directivité (*Ajudei-o a levantar-se*) et même créer un côté très artificiel. (Azeredo, p. 260).

Dans ce cas, les exemples cités sont en majorité forgés par l'auteur, mais à partir de phrases communes du langage courant au Brésil. L'exemple issu de la modalité écrite employée dans ce paragraphe provient d'une chronique de journal.

En ce qui concerne le type 2, ce qui est important est ce qui a trait à la position de l'auteur quant à la place des pronoms dans les formes composées du verbe. Dans ce cas également le grammairien adopte des positions avancées, au sens où il grammatisé l'usage brésilien

¹⁰ Dans la partie du chapitre dans laquelle Azeredo étudie la question de la place des pronoms, les exemples sont extraits de textes de journaux (chroniques et nouvelles), mais dans son œuvre l'auteur utilise non seulement des textes journalistiques mais aussi d'autres genres, écrits par des auteurs brésiliens, de la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. (Cf. Azeredo, 2008, p. 25)

Influence de l'oralité sur la formation de la norme linguistique portugaise

consistant à donner au pronom la place intermédiaire, ce qui donne au clitique une certaine indépendance tant par rapport au verbe principal qu'au verbe auxiliaire. Il dit.

Dans les formes composées du verbe, ces pronoms peuvent être proclitiques au verbe principal dans le participe, place usuelle dans toutes les variantes du portugais du Brésil (*Tinham me convidado / Ele tem se dedicado*) (Ils m'avaient invité/ Il s'est dédié). La proclise au verbe auxiliaire se restreint aux usages formels de la langue, plus souvent encore dans l'écrit. (ibidem)

La leçon d'Azeredo est importante pour l'histoire du portugais du Brésil parce qu'il montre comment le texte grammatical a évolué, quoique lentement, en exploitant la connaissance acquise de l'usage de la langue.

La collection de textes commentés ici montre comment à partir de Candido de Figueiredo – le plus grand représentant du purisme linguistique portugais – à José Carlos Azeredo – grammairien du XXI^e siècle, disposé à reconnaître et accepter le changement linguistique – la question de la grammatisation de la place des pronoms a évolué. On remarque, surtout, que l'argument le plus fort pour que soit admise la norme brésilienne quant à la pratique de la disposition du pronom atone dans la phrase est la prononciation brésilienne, c'est-à-dire l'oralité.

REMARQUES FINALES

Beaucoup d'autres textes doivent être pris en considération pour que l'interprétation de la place des pronoms atones, si chère à la caractérisation de la variante brésilienne de la langue portugaise, telle qu'elle est présentée dans les grammaires portugaises et brésiennes, soit appréhendée. Ici, l'objectif était de présenter un panorama d'ensemble afin d'examiner comment cette question a été traitée dans la grammaire portugaise.

Ce thème a représenté un moment décisif dans la caractérisation du portugais du Brésil. La façon de parler des brésiliens les oblige à prononcer les pronoms atones d'une façon différente des portugais, et par conséquent la réalisation des pronoms n'est pas la même dans les deux pays. Comme l'ont dit Cunha et Cintra (1985) et Azeredo (2008), les pronoms atones au Brésil sont, en réalité, semi toniques, ce qui justifie la prépondérance de leur place proclitique, différente de la place enclitique qui prédomine au Portugal.

Tout ceci a justifié la création de règles spécifiques pour le portugais du Brésil relativement à la place du pronom, comme l'ont fait Cunha et Cintra (1985), dans la section consacrée à la *Place des pronoms atones au Brésil*.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

- ALI, Manuel Saïd (1923) *Grammatica secundaria as língua portuguesa*, São Paulo, Melhoramentos.
- AZEREDO, José Carlos de (2008) *Gramática Houaiss da língua portuguesa*, São Paulo, Publifolha.
- ARGOTE, Jerónimo Contador de (1725 [1721]) *Regras da língua portuguesa, espelho da língua latina. Dedicada ao príncipe de Portugal, nosso senhor, pelo padre Dom Jeronimo Contador de Argote, Clérigo Regular, e Acadêmico da Real Academia Real da História Portugueza. Muito accrecentada, e correcta*, Lisboa Occidental, Officina de Musica.
- BECHARA, Evanildo (1999 [1961]) *Moderna gramática brasileira*, Rio de Janeiro, Lucerna.
- CUNHA, Celso et CINTRA, Lindley (1985) *Nova gramática do português contemporâneo*, Rio de Janeiro, Nova Fronteira.
- RIBEIRO, João (1930) *Grammatica Portugueza – Curso Superior*, Livraria Francisco Alves, São Paulo e Belo Horizonte.
- RIBEIRO, Júlio (1914) *Grammatica Portugueza*, Rio de Janeiro, Francisco Alves.

Références

- ALI, Manuel Saïd (1930) *Dificuldades da língua portuguesa*, Rio de Janeiro, Francisco Alves.
- AUROUX, Sylvain (2006) « Les modes d'historicisation », *Histoire Épistémologie Langage (HEL)* 28 (1), 105-116.
- AUROUX, Sylvain (2007) *La question de l'origine des langues, suivi de l'historicité des sciences*, Paris, PUF.
- COLOMBAT, Bernard, FOURNIER, Jean-Marie, PUECH, Christian (2010) *Histoires des idées sur le langages et les langues*, Paris, Klincksieck.
- FIGUEIREDO, Candido de (1937) *O problema da colocação de pronomes - Suplemento às gramáticas portuguesas*, Lisboa, Livraria Clássica.
- LEITE, Marli Quadros (2006) « A Nova Gramática do Português Contemporâneo: tradição e modernidade », *Revista Filologia e Linguística Portuguesa*, 8, 23-50.
- LEITE, Marli Quadros (2007) *O nascimento da gramática portuguesa: uso e norma*, São Paulo, Humanitas/Paulistana.
- LEITE, Marli Quadros (2011) « Normalisation du portugais: une analyse des grammaires du XVI^e et du XVIII^e siècles », Branca-Rosoff, Sonia et al., *Langue commune et changements de normes*, Paris, Honoré Champion.
- LOBO, Tânia (2002) A sintaxe dos clíticos: o século XVI, o século XX a constituição da norma padrão, Mattos e Silva, Rosa Virgínia et Machado Filho, Venâncio, *O português quinhentista: estudos linguísticos*, Salvador, EDUFBA/UEFS.
- NASCENTES, Antenor (s.d.) *Lheísmo no português do Brasil*. Copie digital, disponible sur <http://ojs.c3sl.ufpr.br/ojs2/index.php/letras/article/viewArticle/19904>

REGARD SUR LA NATURE DE SIGNWRITING (SW), UN SYSTÈME POUR REPRÉSENTER LES LANGUES DES SIGNES (LS)

Claudia Savina Bianchini

Université de Poitiers (FoReLL - EA 3816)

RÉSUMÉ

Les Langues des Signes (LS) n'ont pas développé un système d'écriture qui leur soit propre et, parce qu'elles utilisent un canal de communication différent, elles ne peuvent pas être représentées en adaptant un système conçu pour une langue vocale (LV). De nombreuses solutions graphiques ont été développées pour représenter les LS, mais elles comportent toutes de fortes lacunes. Une exception est constituée par SignWriting (SW), qui est l'objet de notre étude. Nous présentons d'abord SW en montrant ses spécificités par rapport aux autres méthodes de représentation des LS et aux systèmes d'écriture de LV existants. Après avoir déterminé ce qu'il n'est pas, nous proposerons ici une nouvelle définition de SW, en dehors de toute typologie classique des écritures, en montrant aussi sa capacité de fournir « en creux » de nombreuses informations.

MOTS-CLEFS

SignWriting – Langue des Signes – Représentation – Écritures

ABSTRACT

Sign languages (SLs) have not developed a writing system of their own and, because they use a different communication channel, cannot be represented by adapting a system designed for vocal languages (VLs). Many systems have been developed trying to represent the SLs, but each of them has serious deficiencies. A possible exception is SignWriting (SW), which is the subject of this study. First, SW is introduced, and its specificity compared to other systems of representation of SLs, and to existing writing systems for VLs: having determined what SW is not, a new definition is then proposed for it, away from any other writing system, underlining its ability to provide a lot of "contextual" information.

KEY WORDS

SignWriting – Sign Language – Representation – Writing systems

SignWriting et Langues des Signes

En Italie (Russo Cardona et Volterra, 2007), en France (Garcia et Derycke, 2010a; 2010b) et dans le monde entier, les Langues des Signes (LS¹) – langues visuo-gestuelles - sont utilisées comme système privilégié de communication au sein de la communauté sourde (composée de sourds mais aussi d'entendants). Elles se différencient des langues vocales (LV) par leur capacité de « dire en montrant » (Cuxac, 2000). Il existe en effet en LS deux modalités d'expression : la modalité illustrative, correspondant à l'action de « dire en montrant » (ex : *cet objet-là, une action réalisée comme ça, un objet ayant cette forme-là*), et la modalité non illustrative du « dire » sans montrer. Le « dire » mène à la production de signes lexicalisés appelés par Cuxac (2000) Signes Standards ou, plus récemment, *Unités Lexématiques (UL)* (Cuxac et Antinoro Pizzuto, 2010) ; il est composé pour la plupart de signes-mots, facilement traduisibles dans les LV de référence (LV_{REF}), et dont le sens est véhiculé essentiellement (mais pas uniquement) par les mains. Le « dire en montrant », par contre, permet de transférer des expériences (réelles ou fictives) dans l'univers discursif, créant des structures spécifiques aux LS, appelées par Cuxac (2000) *Structures de Grande Iconicité (SGI)* ; dans ces structures, le sens est véhiculé par les mains mais aussi par le regard, l'expression faciale, la posture du corps, la vitesse de signation, etc. Il faut souligner que l'une des différences principales entre « dire » et « dire en montrant » est la direction du regard qui, dans un cas, est rivé sur l'interlocuteur et, dans l'autre, sur les mains et/ou l'espace de signation (dont des portions sont activées sémantiquement par le regard lui-même). Du point de vue quantitatif, Sallandre (2003) et Antinoro Pizzuto *et al.* (2008b) ont trouvé que, dans les textes narratifs, la plupart des structures présentes (jusqu'à 95%) sont des SGI.

Les LS, comme la majorité des LV du monde (Cardona, 1981 ; Ong, 1982), n'ont pas développé une tradition scripturale qui leur soit propre : elles peuvent donc être considérées comme des langues exclusivement face-à-face (FàF) (Garcia, 2010) ; toutefois, de par la spécificité du canal de communication utilisé, elles ne peuvent être représentées par l'alphabet phonétique international (API) à l'instar des autres langues FàF. Antinoro Pizzuto *et al.* (2010), en parlant des systèmes de représentation des LS, affirment :

Une condition préalable fondamentale et critique de toute recherche sur une langue est de disposer d'une transcription facile à lire qui, au-delà des annotations linguistiques spécialisées, permette à quiconque connaisse la langue objet de la transcription d'en reconstruire les formes et les liens forme/signifié dans le contexte, même en absence des "données brutes". (trad. par nous)

À partir de la première moitié du XIX^e siècle de nombreux éducateurs et linguistes ont développé des systèmes de représentation des LS dans le but de consigner et/ou analyser les signes. Nous présentons ici quelques systèmes de représentation graphique des LS, en nous concentrant particulièrement sur les caractéristiques du système **SignWriting** (Sutton, 1995) ; nous comparons ensuite ce dernier avec des systèmes d'écriture développés pour les LV afin de fournir une hypothèse sur sa nature.

1. REPRÉSENTER LES LANGUES DES SIGNES

Historiquement parlant, les premiers systèmes de représentation des LS sont à attribuer à des éducateurs travaillant en contact avec les sourds², comme par exemple Bébien ou la congrégation des Frères de S^t Gabriel. À partir de 1880, suite au Congrès de Milan et à l'interdiction d'enseigner la LS dans les établissements scolaires de la plupart des pays européens, il se produira un déclin de ces systèmes de représentation. Il faudra attendre les années 1960, avec les travaux de William Stokoe (considéré comme le père de la recherche sur les LS), pour que renaisse l'intérêt linguistique pour les LS et, par conséquent, recommencent à fleurir des systèmes graphiques pour les rendre analysables.

¹ Les LS sont identifiées par un sigle différent selon le pays où elles sont pratiquées: LIS pour la LS italienne, LSF pour la française, ASL pour l'américaine, BSL pour l'anglaise et ainsi de suite.

² Pour une analyse détaillée des systèmes de représentation du XIX^e siècle, cf. Françoise Bonnal-Vergès (2008).

Il est possible de classer les systèmes « institutionnels³ » de représentations des LS en trois grands groupes : systèmes de dessins ou de vidéos ; descriptions fondées sur les LV ; représentations utilisant des symboles spécifiques. Un cas à part est constitué par SignWriting, que nous verrons dans la deuxième partie de cet article.

1.1. Représentations à travers les images

La typologie de représentation la plus connue du grand public est celle par le dessin ou – plus récemment – par la vidéo, car c'est le système utilisé dans la plupart des dictionnaires⁴ de LS destinés à la divulgation.

Nous trouvons des dessins différents selon les époques et les dictionnaires, mais tous ont en commun une illusoire facilité de lecture : illusoire parce que s'il est assez simple de se faire une idée du signe tel qu'il sera réalisé, le dessin ne permettra pas d'en comprendre les détails. C'est la raison pour laquelle les dessins ne sont utilisés que pour représenter des signes-mots (c'est-à-dire des UL) isolés de tout contexte.



Figure 1 - Exemples de dessins de signes LSF du XIX^e siècle (source : Bonnal-Vergès, 2008 [Annexes, p. 23])

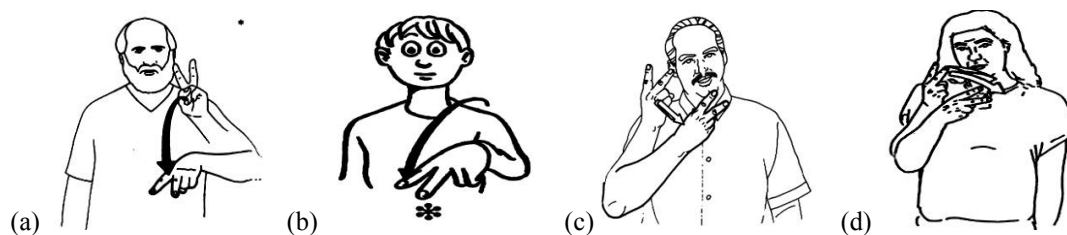


Figure 2 - Exemples de dessins dans les dictionnaires modernes : le signe signifiant « vrai/vero » en LSF ou LIS (a) Girod *et al.*, 1997 (LSF) ; (b) Companys *et al.*, 2006 (LSF) ; (c) Radutzky, 2001 (LIS) ; (d) Romeo, 1991 (LIS)

1.2. Représentations à travers les Langues Vocales

Un autre système de représentation des LS très répandu est celui qui repose sur l'utilisation d'une LV_{REF}. Les premières traces de cette tendance se trouvent déjà dans les dictionnaires du XIX^e siècle (comme ceux cités par Bonnal-Vergès [2008, p. 175]) :

³ Nous ne traiterons ici que des systèmes qui ont eu une certaine diffusion (surtout sous l'action de chercheurs), et pas de ceux qui sont régulièrement inventés par les sourds eux-mêmes pour pouvoir, par exemple, prendre des notes (cf. Garcia, 2010).

⁴ Plus que de véritables dictionnaires, il s'agit le plus souvent de lexiques de base associant un signe en LS à un mot dans la LV_{REF} (voir à ce propos Cuxac et Antinoro Pizzuto, 2010).

SignWriting et Langues des Signes

Abbé Sicard (1808) : CONFESSER. 1°. Signe de deux personnes, dont l'une parle, écrit, ou fait des signes ; et l'autre écoute, lit, ou regarde. Mais l'état de la première est d'être dans la posture humiliée de quelqu'un qui fait des aveux pénibles et difficiles. 2°. Signe du mode indéfini.

Abbé Lambert (1859) : CONFESSER. Simuler la grille du confessionnal, en plaçant les doigts écartés de la m. d. sur ceux de la m. g. qu'on rapproche de son oreille. [...].

Plus récemment, de nombreux chercheurs affirment fonder leurs analyses sur une représentation des LS qu'ils considèrent comme fidèle : les *gloses*. Cette approche, issue de l'analyse des LV, est sujette à de nombreuses critiques (Garcia et Boutet, 2006; Pizzuto *et al.*, 2006; Garcia *et al.*, 2007; Antinoro Pizzuto *et al.*, 2008a, 2010; Di Renzo *et al.*, 2009; Cuxac et Antinoro Pizzuto, 2010; Boyes-Braem, 2012).

Tout d'abord, il faut distinguer la *notation* (représentation graphique de la forme signifiante d'une langue) de l'*annotation* (apposition d'étiquettes représentant une analyse de la langue). Dans la grille d'analyse des LV (Tableau 1), nous trouvons (en simplifiant) 4 lignes : 1) source à analyser ; 2) notation dans la langue analysée (qui suit une convention orthographique ou l'API) ; 3) annotation en LV_{REF} ; 4) traduction en LV_{REF}. Dans l'analyse des LS, par contre, nous trouvons une seule ligne qui, dans l'intention des chercheurs, devrait correspondre à une notation mais, dans la réalité des faits, n'est qu'une forme d'annotation basée sur une correspondance mot-à-mot (ou plutôt signe-à-mot) entre la production signée et la LV_{REF}. Aucune indication présente dans la glose ne permet de reconstituer la forme signifiante du signe, et l'absence d'une forme de notation est sans précédent dans l'étude des LV.

<i>LV : Phrase en Sherpa (Tibet)</i> (Givón, 2001:192)	<i>Niveau</i>	<i>LS : Dialogue en LS indopakistanaise</i> (Zeshan, 2008:684)
[audio / vidéo / écrit]	⇐ <i>Données brutes</i> ⇒	[vidéo]
ti-gi pumpetsa-la Derma Tu si-kyaa-sung	⇐ <i>Notation</i> ⇒	
he-ERG woman-DAT Dishes wash-IMP tell-AUX-PERF	⇐ <i>Annotation (gloses)</i> ⇒	(1) IX2 CHILD-pl EXIST? (2) IX1 CHILD-pl THREE
'he told the woman to wash the dishes'	⇐ <i>Traduction</i> ⇒	(1) 'Do you have children?' (2) 'I have three children.'

Tableau 1 - Comparaison entre les niveaux d'analyse pour les LV (notation, annotation, traduction) et les LS (annotation, traduction) [source : adaptation de Bianchini (2012) à partir de Antinoro Pizzuto *et al.* (2010)]

Plus que de *gloses*, il s'agit donc d'*étiquettes verbales* (pour reprendre la terminologie proposée par Antinoro Pizzuto *et al.* 2010). De plus, ces étiquettes se fondent souvent sur une correspondance signe-mot, associant donc à un signe, même très complexe, un unique mot en LV_{REF}, et donnant ainsi naissance à une analyse de la LS à travers le miroir déformant de la LV_{REF}.

Les logiciels d'annotation modernes comme *ELAN* ou *ANVIL* permettent de lier les étiquettes verbales à la production signée vidéo-enregistrée. Toutefois, pour les LV, nous n'aurons pas besoin de recourir continuellement à la source originale puisque la notation nous guide, tandis qu'en LS la notation continuera d'être absente, même si la forme pourra être re-analysée à partir de la source primaire. Le recours à des instruments d'annotation multilinéaire ne résout donc pas le problème de la notation des LS.

1.3. Représentations à travers des systèmes de symboles

Pour réussir à noter les LS, de nombreux éducateurs et chercheurs ont élaboré des systèmes basés sur l'utilisation de symboles conventionnels décrivant les principales composantes des LS (les éléments en faisant partie varient selon les auteurs et les théories, mais nous pouvons les subdiviser en composantes manuelles – CM – et non manuelles – CnM).

1.3.1. La Mimographie de Bébien

Le plus ancien de ces systèmes est la Mimographie de Bébien (1825). Cet éducateur pour sourds affirmait que, grâce à son système « *le sourd-muet pourrait exprimer sa pensée sur le papier, aussi et plus clairement que par le geste et sans avoir besoin de la traduire linéairement dans aucune langue* ». C'est un système composé de 187 caractères décrivant les configurations, mouvement des mains et du corps, les emplacements, les expressions faciales.

Caractères indicatifs du mouvement.^{P.I.}

Mouvement	A Amplas	B Circulaires	C Circulaires	D Obliques	
De gauche à droite	⊖	⊖	⊖	⊖	De gauche à droite et en arrière
De droite à gauche	⊕	⊕	⊕	⊕	De droite à gauche et en arrière
De bas en haut	⊖	⊖	⊖	⊖	De bas en haut et à droite
De haut en bas	⊕	⊕	⊕	⊕	De haut en bas et à gauche
En avant	⊖	⊖	⊖	⊖	En avant et en bas
En arrière	⊕	⊕	⊕	⊕	En arrière et en haut
Mouvements de contraction	⊖	⊖	⊖	⊖	Mouvements ondulés
..... d'extension	⊕	⊕	⊕	⊕ sinueux
..... propres (a) ⊖ ⊕ ⊖ ⊕				 de progression en avant
(b) ⊖ ⊕ ⊖ ⊕				 de tremblement

Figure 3 - Mimographie de Bébien (1825) : les mouvements

Il est intéressant de remarquer que Bébien a voulu que ces éléments ne soient pas tout à fait arbitraires, afin d'en faciliter la mémorisation :

Pour aider à la mémoire, nous avons voulu les emprunter à des objets ou à des signes déjà connus [...]. L'accent de la vitesse rappelle les ailes d'un oiseau, ou le dard d'une flèche. (Cité par Renard, 2004)

1.3.2. La Notation de Stokoe (NS) et ses dérivés

Le système le plus connu, dont dérivent la plupart des systèmes de notation actuellement utilisés, est celui inventé par Stokoe (1960 et suivants) – nommé Notation de Stokoe, NS. Elle est basée sur une série de symboles (55 en 1960) dont le but est de représenter les *chérèmes*, unités que Stokoe voulait équivalentes aux phonèmes, et qu'il subdivisait en 3 groupes : la configuration des mains, leur emplacement, leur mouvement et, à partir de 1965 (Stokoe *et al.*, 1965), leur orientation.

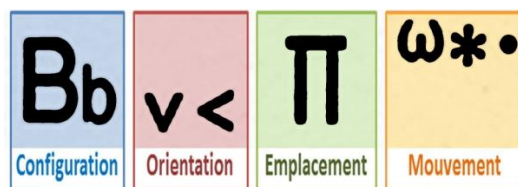


Figure 4 - Exemple de signe en LIS (ici [CHIEN]) transcrit dans la variante italienne de la NS

NS est un système linéaire, où les CM sont présentées dans un ordre fixe (le but étant la mise en évidence des couples minimaux de signes), et dont les caractères n'ont pas été conçus pour en faciliter l'apprentissage et la mémorisation⁵. NS a été élaboré pour représenter des signes élicités à partir de mots d'une LV_{REF}, processus qui porte à l'obtention de signes-mots. Elle permet uniquement de coder

⁵ Bien qu'il ne s'agisse pas de caractères purement arbitraires: par exemple, le poing fermé est utilisé, dans l'alphabet dactylogologique de la LS américaine, pour représenter la lettre « A »; dans la notation de Stokoe, on utilise le symbole « A » pour indiquer la configuration poing fermé.

SignWriting et Langues des Signes

les CM, empêchant ainsi la représentation – et l'analyse – de toutes les CnM (expression faciale, regard, posture, etc.). De plus, NS ne permet pas une analyse fine de l'utilisation de l'espace de signation qui, surtout dans les SGI, joue un rôle fondamental pour la construction de la deixis et de l'anaphore (Pizzuto *et al.*, 2008) et, en général, pour la création du sens.

HamNoSys (Hamburg Notation System – Prillwitz *et al.*, 1989) est actuellement un des systèmes de représentation par symboles les plus utilisés. Il dérive de la NS et, par rapport à ce dernier, il permet une analyse plus fine des différentes composantes du signe, bien qu'il se concentre lui aussi presque exclusivement sur les CM.

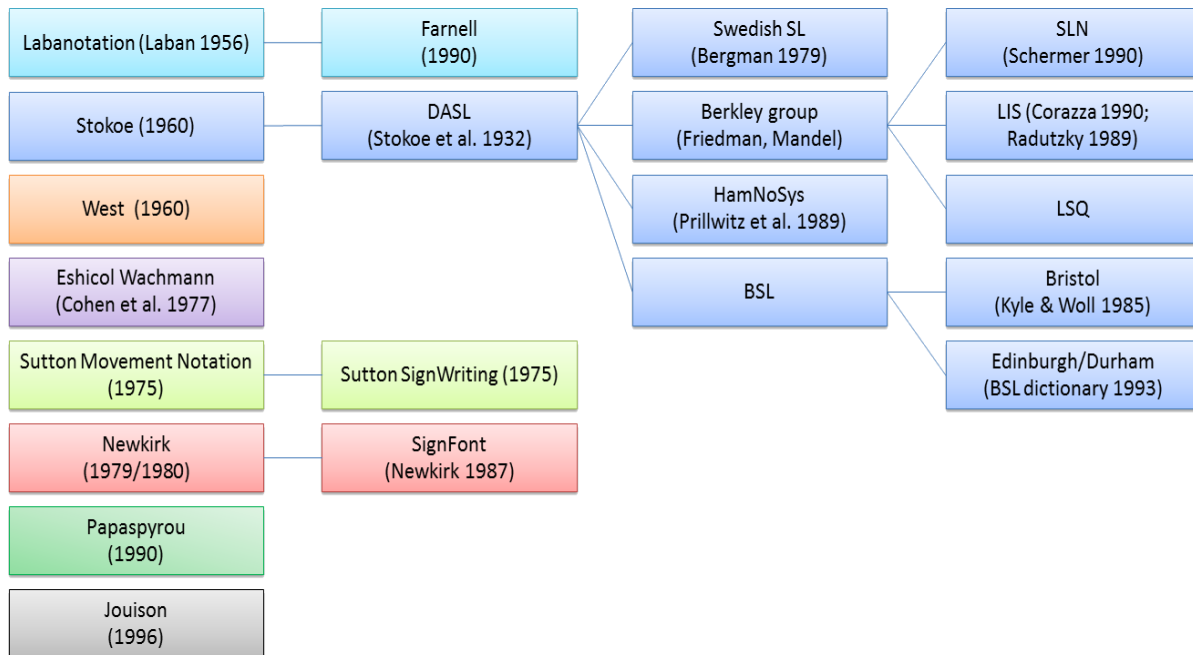


Figure 5 - Parenté des systèmes de représentation des LS, réélaborée à partir du dessin de Miller (2001)

D'autres systèmes, comme par exemple SignFont (Newkirk, 1989) ou d'autres variantes de la NS, présentent les mêmes désavantages que cette dernière : ils sont présentés en détails dans Bianchini (2012).

1.4. Limites des systèmes classiques de représentation des LS

En prenant en considération la citation de Antinoro Pizzuto (cf. Introduction), aucun des systèmes de représentation des LS, qu'ils reposent sur le dessin, la LV_{REF} ou les symboles, ne permet de reconstruire aisément le lien forme/signifié du signe. Les limites de ces systèmes de notation sont entre autres les suivantes :

- Influence de l'alphabet latin : le choix des symboles est souvent dicté par des éléments de la LS qui sont issus de la représentation écrite des LV (ex : l'alphabet manuel et la numération).
- Linéarité des éléments : les symboles sont disposés linéairement, dans un ordre conventionnel et arbitraire, ce qui gêne la gestion de l'espace et de la simultanéité (indispensables pour la transmission du sens en LS).
- Nombre exigu d'éléments : d'où l'impossibilité de représenter les nuances dans la forme des signes.
- Difficultés de mémorisation des symboles : due à leur caractère visuel mais arbitraire, en opposition avec une langue visuelle et iconique (et bien que leur nombre soit exigu).
- Faible lisibilité des représentations : due à la linéarité, au nombre exigu d'éléments et au manque de motivation iconique.

- Prédominance de la représentation des CM : seule une petite minorité des systèmes décrits prennent en considération les CnM.
- Manque de finesse dans l'indication de l'espace : d'où l'impossibilité de représenter les phénomènes linguistiques liés à l'utilisation de l'espace (par exemple la deixis et l'anaphore), qui sont très importants en LS.
- Vocation du système : il a été élaboré pour la représentation de signes isolés, exprimés sous forme citationnelle.
- Impossibilité de représenter le discours signé et les structures particulières des LS (les SGI) : à cause de l'attention aux CM, des difficultés à représenter l'espace et de la conception des systèmes liée aux signes-mots.

Les systèmes de représentation mentionnés jusqu'ici ne semblent donc pas constituer une solution viable pour représenter (au minimum) les éléments pertinents en LS. De plus, aucun de ces systèmes n'a été institutionnalisé (Garcia *et al.*, 2007), c'est à dire qu'ils ne font pas l'objet d'un enseignement scolaire pour les enfants signeurs pour leur permettre de représenter les LS : il s'agit donc de systèmes qui ne sont normalement utilisés que dans le cadre des recherches en linguistique et qui n'ont guère la possibilité d'être utilisés en dehors de ce domaine.

Le seul système qui ne semble pas tomber dans cette série de limitations est SignWriting, qui est l'objet du §2.

2. SIGNWRITING : UN SYSTÈME À PART

2.1. *SignWriting, un cas à part de représentation par symboles*

SignWriting (SW) est un système de notation par symbole qui se fonde sur un ensemble de **glyphes** - motivés iconiquement - disposés dans une **vignette** bidimensionnelle qui représente de façon analogique l'espace de signation. Les glyphes sont très nombreux (environ 40 000) mais l'existence de groupes de glyphes « prototypiques » se déclinant selon des règles bien déterminées⁶, ainsi que la motivation iconique de bon nombre de glyphes permettent de les mémoriser facilement⁷.

Ces glyphes permettent de représenter toutes les CM et les CnM tandis que la représentation analogique de l'espace de signation au sein de la vignette permet une gestion fine des phénomènes liés à la spatialisation en LS (malgré une perte due au passage du 3D du signe au 2D de la vignette).

⁶ Bianchini (2012) affirme qu'il est suffisant de connaître 432 glyphes « prototypiques » et une centaine de règles pour pouvoir reconstruire les quelques 40 000 glyphes de SW.

⁷ Dans Bianchini (2012) sont présentées en détail les raisons de cette facilité d'apprentissage. Pour donner une idée au lecteur, les membres sourds de l'ISTC-CNR de Rome, au bout de 6 heures de formation, avaient suffisamment bien assimilé le système pour produire leur premier texte écrit en SW.

SignWriting et Langues des Signes

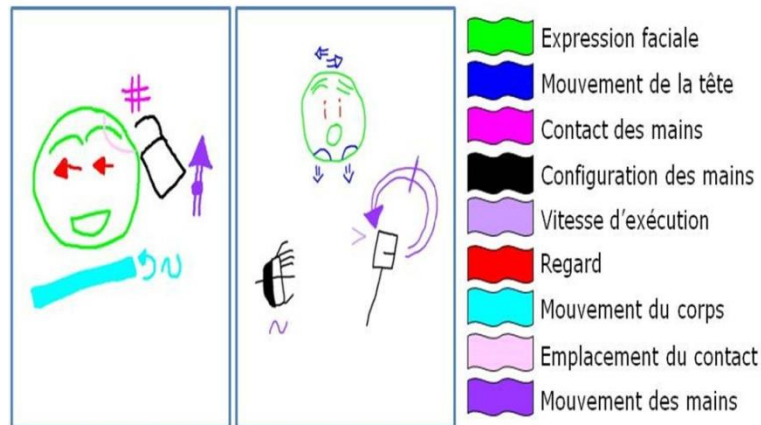


Figure 6 - Deux vignettes en SW : les différents glyphes ont été colorés pour en identifier la fonction ; ces vignettes sont exprimées du point de vue du producteur du signe



Figure 7 - La séquence transcrite dans la vignette de droite de la Figure 6 : puisqu'il s'agit d'une vidéo, on la voit du point de vue du récepteur du signe

Dans la Figure 6 sont présentés deux signes en LIS (cf. note 1) : on y voit les différentes composantes du signe qui peuvent être représentées en SW, mais aussi la façon dont la vignette représente l'espace de signation. Si on observe la Figure 7, on voit que la main droite de l'informateur est en mouvement et que la main gauche, par contre, est figée. La vignette de droite de la Figure 6 est la représentation de cette séquence : au-dessus de la configuration de gauche, une flèche courbe indique le mouvement circulaire de la main ; au-dessous de la configuration de droite, une sorte de tréma signifie « absence de mouvement ». Si les mains sont inversées⁸ par rapport à la vidéo, la position relative des composantes (mains et tête) est respectée, car la vignette représente analogiquement l'espace de signation. Ce positionnement relatif des éléments permet de marquer « **en creux** » (García *et al.*, 2007) les différents emplacements, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de glyphes spécifiques pour identifier l'endroit où se positionne - par exemple - la main, mais que la lecture de la globalité de la vignette permettra tout de même d'avoir cette information à travers la disposition des glyphes marqués « en plein ».

Grâce à ces caractéristiques, SW permet de représenter aisément tant les UL que les SGI, tant les signes isolés que le discours en LS. De plus, SW n'a pas été conçu uniquement pour la transcription : le travail effectué à l'ISTC-CNR de Rome (Di Renzo *et al.* 2009 ; Bianchini *et al.*, 2010a, 2010b) montre que SW peut facilement être utilisé pour la réalisation de textes conçus directement en modalité écrite, sans passer par une mise en signe préalable. Il s'agit, à notre connaissance, du seul système de notation des LS qui permette ce type d'utilisation directe.

⁸ Par convention, SW s'écrit du point de vue du producteur du signe (tandis qu'en regardant la vidéo, on est placé du point de vue du récepteur), d'où l'inversion entre la présentation en SW de la Figure 6 et la vidéo de la Figure 7.

Une autre caractéristique, qui n'est pas évidente à première vue, mais qui est fondamentale pour son utilisation, est que SW ne code que ce qui est jugé pertinent (par le scripteur) pour la compréhension de la vignette (par le lecteur) : ainsi les mains, les doigts et les expressions faciales seront presque toujours représentés, tandis que l'emboîtement des épaules, le coude ou le poignet seront souvent absents, à moins que leur position ne soit inattendue⁹.

En SW, par conséquent, les informations sont véhiculées selon trois modalités :

- **explicite** : pour les informations liées aux mains, qui sont codées « en plein » pour la configuration et l'orientation, et « en creux » pour l'emplacement ;
- **indirectement explicite** : pour les informations liées aux avant-bras, dont la position et l'orientation ne sont codées ni « en plein » ni « en creux » mais dont l'orientation peut être déduite de l'union des glyphes de configuration et des glyphes de mouvements des mains et des bras (ces glyphes codant explicitement le plan d'orientation de l'avant-bras) ;
- **implicite** : il existe enfin des informations qui ne sont pas codées, mais que le lecteur doit déduire en tenant compte des spécificités des LS, en particulier la contrainte de la facilité articulaire (cf. note 7) ; violer cette règle rendrait pertinente la position de l'articulateur, ce qui pousserait le scripteur à l'écrire de façon explicite.

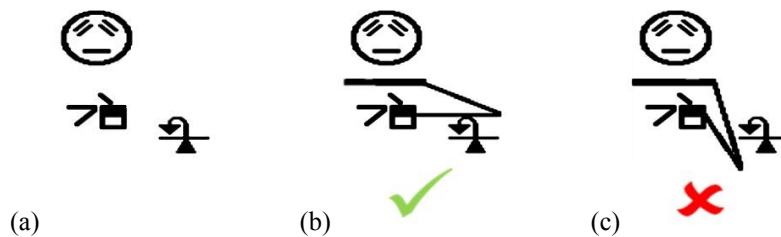


Figure 8 - La possibilité de déduire l'orientation correcte de l'avant-bras (b) est donnée par l'union des informations codées par le glyphe de la configuration et celui du mouvement, auquel s'ajoute la contrainte de la facilité articulaire

L'ensemble des glyphes de SW sont appelés par Sutton « International SignWriting Alphabet » (ISWA) et, dans la littérature, SW est souvent décrit comme alphabétique : dans nos travaux nous l'avons souvent décrit par l'expression « considéré comme alphabétique » (cf. par exemple Gianfreda *et al.*, 2009 ; Bianchini *et al.*, 2009 ; 2010b ; 2011) mais sans jamais nous pencher de façon plus approfondie sur la nature du système. Nous tenterons donc de répondre à la question : où placer SW par rapport aux systèmes d'écriture "classiques" (développés pour les LV) ?

3. SIGNWRITING ET LES ÉCRITURES DES LANGUES VOCALES

3.1. Typologie des systèmes d'écriture des Langues Vocales

Les écritures ont été classifiées de différentes façons selon les époques, les connaissances et les points de vue théoriques des auteurs ; on observe dans ces classifications l'utilisation de terminologies variées, mais toutes subdivisent les écritures selon la façon dont elles représentent leur LV_{REF}. Dans Bianchini (2012), un tableau récapitulatif de ces classifications a été élaboré (cf. Tableau 2) pour illustrer les divergences dans la manière de subdiviser et de nommer les systèmes d'écriture. Il faut toutefois souligner que l'appartenance à une catégorie n'est pas toujours nette, puisque beaucoup

⁹ Une des caractéristiques de la LS est la facilité articulaire (Cuxac, 2000), c'est à dire que le signeur évitera de produire des mouvements qui pourraient être difficiles, voire douloureux, à exécuter : la position « attendue » est donc celle qui permet un plus grand confort articulaire.

SignWriting et Langues des Signes

d'écritures se trouvent à cheval entre différentes catégories (par exemple, les caractères chinois ont des composantes pictographiques, logographiques mais parfois aussi phonographiques).

Saus- sure 1922	Idéographiques			Phonographiques					
Smith 1922	Dessins mnémo- techni- ques	Picto- graphi- ques	Idéo- graphi- ques	Transi- tionnels	Phonographiques				
					Ver- baux	Syllabi- ques	Alphabétiques		
Diringe r 1948	Pictographiques		Idéo- graphi- ques	Transi- tionnels	Phonographiques				
Cohen 1958	Pictographiques		Idéo- graphi- ques	Phonographiques					
Hill 1967	Discur- sifs	Morphémiques		Morpho- phonémiques	Phonémique				
					Poly- phoné- miques	Partiellement phonémiques	Mono- phoné- miques		
Samp- son 1986	Sémiasologiques		Glottographiques						
			Logographiques		Phonographiques				
							Syllabi- ques	Alphabétiques	<i>Featural</i>
De Francis 1989			Phonographiques						
			Morpho-phonographiques		Sylla- bi- ques	Consonantiques	Phoné- mique		
Daniels 1990		Logographiques			Sylla- bi- ques	Abu- gida	Abjad	Alpha- bétiques	<i>Featural</i>

Tableau 2 - Schématisation des différentes façons dont quelques auteurs classifient les écritures
[source : Bianchini (2012)]

Selon le degré de précision (vignette ou glyphe) avec lequel on observe SW, il est possible de chercher des correspondances avec des systèmes d'écriture différents : nous chercherons donc à comprendre en quoi SW ressemble ou ne ressemble pas aux systèmes *logographiques*, *alphabétiques* et *featural*¹⁰.

3.2. Comparaison de SW avec les systèmes alphabétiques et l'API

Comme indiqué plus haut, la première comparaison qui vient à l'esprit est dictée par le nom même de l'ensemble des glyphes de SW : *International SW Alphabet* (ISWA). SW serait donc un système alphabétique ou, encore mieux, un équivalent pour les LS de l'Alphabet Phonétique International (API), mais qui représenterait le mouvement au lieu du son.

L'alphabet est un système représentant, de façon assez approximative, les phonèmes d'une langue à travers un ensemble de symboles graphiques arbitraires ; par principe d'économie, ces symboles sont peu nombreux. Le nombre et l'ordre des symboles est prédéterminé, l'alphabet est donc un système fermé, mais il dépend tout de même de la langue, qui influence le nombre de symboles mais aussi la correspondance graphème-phonème.

SW représente de façon très détaillée les différentes composantes du signe, à travers un ensemble très vaste de glyphes, ce qui viole le principe d'économie alphabétique (Boutora, 2005) ; c'est un système qui se veut adapté à toutes les LS mais dont la lecture n'est pas influencée par la LS représentée ; de plus, les glyphes qui le composent ne cessent d'augmenter et d'évoluer (il ne s'agit donc d'un système ni stable ni fermé) (Bianchini *et al.*, 2011 ; Bianchini et Borgia, 2012). Nous observons par conséquent que de nombreuses caractéristiques des alphabets n'ont pas de correspondant en SW.

¹⁰ Nous reprenons ici la terminologie de Sampson (1986) car nous avons besoin d'évoquer les systèmes *featural* mais nous n'avons pas besoin de faire, comme Daniels (1990), la distinction entre *abjad*, *abugida* et *alphabets* (la LS étant dépourvue de la distinction consonnes/voyelles).

Il est alors possible d'associer SW non à l'alphabet *commun* (qu'il soit latin, cyrillique, grec ou autre), mais à l'API (cf. Martin, 2000 ; Galea, 2006), qui n'est pas contraint par le principe d'économie et dont la représentation et la lecture devraient être indépendantes de la LV_{REF}. Martin (2000) affirme que la seule différence entre SW et l'API est que ce dernier n'est pas utilisé pour l'écriture quotidienne. À part ce point, SW diffère aussi de l'API en ce qu'il ne représente pas le niveau phonétique¹¹ de la langue, ce qui confirme que SW n'est pas un équivalent de l'API.

3.3. Comparaison de SW avec les systèmes logographiques (caractères chinois)

Une vignette de SW représente une « unité gestuelle », c'est-à-dire un signe mais aussi, plus rarement, une de ses parties : en effet, si le signe est particulièrement complexe (par exemple lors de la production d'une SGI), l'auteur peut décider de le segmenter en plusieurs vignettes qui représenteront des moments successifs du signe. La double illusion qui pousse à considérer qu'une vignette représente un signe, et qu'un signe est l'équivalent d'un mot, mène à considérer les vignettes de SW comme des logogrammes. SW serait donc un type d'écriture comparable aux caractères chinois, ou du moins à une partie de ces caractères.

Pour comprendre les limites de la comparaison entre SW et l'écriture chinoise, il faut prendre en considération plusieurs facteurs. En premier lieu, les logogrammes chinois ne donnent aucune indication sur la façon dont le mot doit être prononcé : ainsi les traits qui composent 来 (« venir ») ne permettent pas de savoir que « venir » en chinois se dit [lài]. D'autres caractères donnent par contre l'indication de la prononciation, mais toujours par rapport à un autre élément : ainsi 来 représente « venir » [lài] (et c'est ce sens qui est actuellement retenu pour ce caractère) mais archaïquement ce caractère était utilisé pour « blé » (qui se prononçait lui aussi [lài]¹²) et cette homophonie serait à l'origine du choix du caractère pour « venir » (Mensier, 2004). Quant aux unions phono-sémantiques, nous trouverons là aussi une indication de la prononciation par rapport à un autre caractère : ainsi 狼 [láng] (« loup ») est composé d'un caractère à valeur sémantique 犬 [quān] (« chien ») et d'un autre à valeur phonétique 良 [liáng] (« bien ») car le loup est un type de chien dont le nom en chinois est presque homophone de « bien ».

SW permet de représenter la façon dont le signe est « prononcé », ce qui ne correspond pas aux cas de figure retrouvés dans l'écriture chinoise que nous avons mentionnés. De plus, en chinois, le changement de prononciation de « blé » de [lài] à [mài] fait perdre l'association « venir » se prononce comme « blé » sans pour autant affecter le fait que « venir » s'écrit 来 comme la forme archaïque de « blé ». En SW, la mutation d'un signe entraînerait obligatoirement un changement dans sa représentation.

De plus, les logogrammes sont standardisés, c'est-à-dire qu'il est possible de trouver deux fois le même logogramme : même si la calligraphie varie, il ne sera identifié que si les traits qui le composent sont agencés exactement de la même façon. Ainsi, 来 n'équivaldra pas à 𠂇¹³.

En SW, il n'existe pas de standardisation des vignettes : même si elles représentent un même signe, chaque vignette sera différente, car SW n'impose pas un agencement précis des éléments. Ainsi, le glyphe représentant le mouvement pourra être situé à droite ou à gauche de la configuration de la main (qui sera placée par rapport à la tête ou aux épaules), sans que cela modifie la lecture de la vignette ni le signe qu'elle représente. Cette caractéristique est liée à la conception même d'espace

¹¹ Nous pensons en effet que SW peut représenter tant le niveau phonologique que le niveau phonétique et que, plus que de son utilisation, cela dépend de la valeur acquise par les CM et CnM au sein de la LS : une même configuration pourra en effet avoir une valeur phonologique ou phonétique selon qu'elle se trouve dans une UL ou une SGI (pour une explication, cf. Bianchini, 2012).

¹² 'Blé' s'écrit désormais 麥 et se prononce [mài] et non plus [lài].

¹³ Caractère que nous avons inventé et qui est composé des mêmes traits que [lài], mais dans un ordre différent.

SignWriting et Langues des Signes

graphique en SW : il s'agit d'une représentation analogique de l'espace de signation et non d'un espace abstrait et linéaire.

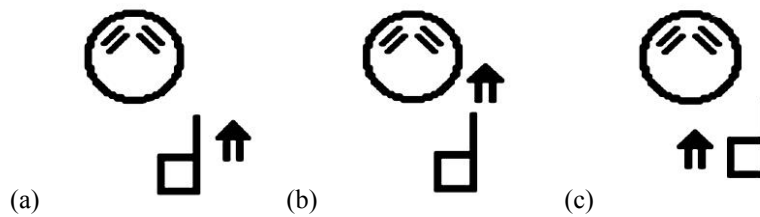


Figure 9 - Trois vignettes véhiculant le même signe mais qui divergent dans l'agencement des éléments : le glyphe de mouvement change de place mais le signe se lit toujours de la même façon

3.4. Comparaison de SW avec les systèmes featural (*Hangul*)

SW n'est donc comparable ni avec les systèmes alphabétiques ni avec les systèmes logographiques. Puisqu'il semble représenter la façon dont le mouvement est articulé, il est possible d'essayer de faire le rapprochement avec les systèmes *featural*, comme le *Hangul* utilisé en Corée.

Le *Hangul* est articulé en trois niveaux : le caractère est l'équivalent d'une syllabe ; il est composé de *jamo* (phonèmes), qui sont à leur tour formés de traits graphiques représentant les traits articulatoires du phonème représenté par le *jamo*.

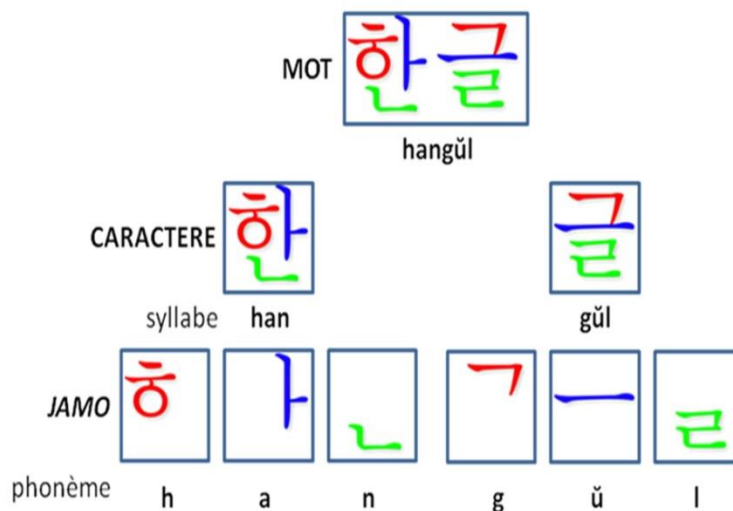


Figure 10 - Subdivision du mot *Hangul* en caractères et en *jamo*

Ainsi, le *jamo* ㅎ est composé de 3 traits (ㅡ, ㅡ et ㄴ) qui correspondent respectivement à explosive (présent aussi dans ㄱ g, ㄷ d, ㅂ b, ㅈ j), aspirée (comme ㅎ h, ㅋ k, ㅍ p, ㅊ ch) et coronal (comme ㄴ n, ㄷ d, ㄹ l). Les *jamo* représentent des phonèmes mais pas de la même façon que les lettres de l'alphabet : ainsi, la lettre « M » représente une consonne occlusive nasale bilabiale voisée mais aucune caractéristique graphique de « M » ne véhicule cette information ; dans les *jamo*, par contre, chaque trait graphique indique un trait articulatoire. Nous pourrions donc dire, en simplifiant, que les *jamo* représentent le **processus** d'articulation, tandis les lettres donnent accès au **résultat** de celle-ci. À noter que, dans les deux cas, une personne lambda pourra lire le texte sans avoir aucune notion de phonétique, puisqu'elle peut connaître la convention d'association *jamo*/phonème ou lettre/phonème, sans pour autant connaître la correspondance entre trait graphique et trait articulatoire dans les *jamo*.

Si SW était un système *featural* comparable au *Hangul*, il devrait donc représenter le processus d'articulation (avec pour articulateurs non les organes de l'appareil phonatoire, mais les articulations des mains, des bras, du corps, etc.) et non le résultat de celle-ci. À notre avis, le système de

représentation de la LS à travers SW est bien trop complexe pour être réduit aux termes de processus ou de résultat de l'articulation. Dans la conclusion, nous allons voir pourquoi.

4. CONCLUSION : TENTATIVE DE DÉFINITION DE LA NATURE DE SW

Compte tenu du fait que SW ne représente que les éléments jugés pertinents par le scripteur, il faut découper la vignette sur la base des éléments qu'elle représente (la configuration des mains, l'expression du visage, le mouvement du corps, le mouvement des mains, etc.) et de la façon dont ces éléments sont représentés : explicite, indirectement explicite et implicite.

Si une photo représente un mouvement à un moment T, une vignette de SW représente simultanément différents instants du signe : par convention les mains seront représentées dans la configuration et à l'emplacement du début du signe, par contre l'expression du visage sera figée dans son instant (ou dans son mouvement) le plus saillant, indépendamment du moment effectif de réalisation et du fait que deux éléments de l'expression faciale (comme le regard et le sourire) aient lieu simultanément ou pas.

Le mouvement appelle une considération à part : il est représenté par une flèche qui en montre le déploiement tout au long du signe. Cette indication permet de déduire (indirectement) la position elle-même ainsi que le mouvement effectué par les articulateurs. Le glyphe de mouvement est, par conséquent, la trace du processus d'articulation du mouvement, mais ce dernier n'est pas pour autant visible directement : il ne s'agit donc pas d'un système *featural*, puisque ce dernier donnerait une indication (certes conventionnelle et non iconique) du processus d'articulation.

Pour finir, le résultat du signe est montré, lui aussi, de façon indirecte : il est obtenu à travers la combinaison des informations fournies par l'état initial du signe et par la trace du processus. De ce point de vue, SW n'est pas non plus comparable au système alphabétique puisqu'il ne représente pas le résultat.

Un schéma (figure 11) permet de montrer les différentes indications qui sont explicites (a) et celles qui sont déduites (b) à partir des éléments indiqués « en plein » et « en creux ».

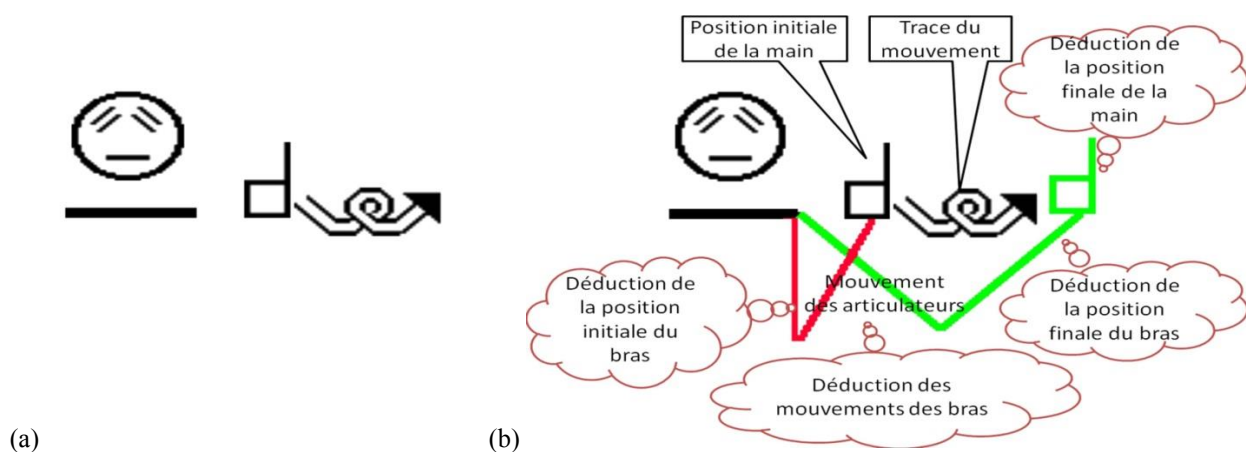


Figure 11 - Ce qui est codé et ce qui peut être déduit (b) lors de la lecture d'un signe en SW (a)

En conclusion, SW ne code directement ni le processus ni le résultat, mais il fournit au lecteur tous les éléments qui lui seront nécessaires pour déduire l'un et l'autre. Ce n'est que dans le cas extrême d'une impossibilité du lecteur (supposée par le scripteur) à mener à bien cet exercice de déduction que le scripteur fournira des glyphes supplémentaires pour compléter les informations sur l'état final et/ou l'état initial : toutefois, le processus restera toujours à déduire de la trace notationnelle qu'il laisse. SW n'est donc ni alphabétique ni *featural* ; il s'agit plutôt d'un système fondé sur la **trace**, c'est-à-dire l'évolution du mouvement à partir d'un point initial. Ces considérations valent tant pour

SignWriting et Langues des Signes

les composantes manuelles que pour les mouvements du corps et de la tête, ou encore pour les expressions faciales.

À la lumière du fait que les langues typologiquement éloignées ont développé des systèmes de représentation typologiquement éloignés, et que la LS est différente de toute LV puisqu'elle n'utilise pas le même canal de communication, le fait que SW ne corresponde pas à un système d'écriture préexistant ne nous paraît pas gênant. Il se peut même que la raison pour laquelle SW est le seul système capable de représenter les LS avec une telle fidélité (tant pour la représentation des UL que des SGI, tant en écriture qu'en transcription) réside justement dans le fait que SW se base sur une nouvelle idée de système d'écriture, qui ne cherche pas une justification dans ce qui a été créé pour les LV.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTINORO PIZZUTO, Elena, CHIARI, Isabella, & ROSSINI, Paolo (2008a). « The representation issue and its multifaceted aspects in constructing Sign Language corpora: questions, answers, further problems », in Ono CRASBORN, Eleni EFTHIMIOU, Thomas HANKE, Ernst THOUTENHOOFD & Inge ZWITSERLOOD (éd.), *Proc. 3rd Works. 'Representation and Processing of Sign Languages', 6th Int. Conf. 'Language resources and evaluation (LREC2008)', Marrakech (Maroc) 01/06/2008*, 150-158.
- ANTINORO PIZZUTO, Elena, ROSSINI, Paolo, SALLANDRE, MarieAnne, & WILKINSON, Erin (2008b). « La struttura del discorso segnato: dati sulla LIS, l'ASL e la LSF, e nuove prospettive nel quadro di una grammatica dell'iconicità », in Caterina BAGNARA, Serena CORAZZA, Sabina FONTANA & Amir ZUCCALA (éd.) *I Segni parlano: prospettive di ricerca sulla Lingua dei Segni italiana*, Milano (IT), Franco Angeli, 43-53.
- Antinoro PIZZUTO, Elena, CHIARI, Isabella, & ROSSINI, Paolo (2010). « Representing signed languages: theoretical, methodological and practical issues », in Massimo PETTORINO, Antonella GIANNINI, Isabella CHIARI & Francesca M. DOVETTO (éd.) *Spoken communication*, Newcastle upon Tyne (UK), Cambridge Scholars Publ., 205-241.
- BEBIAN, Auguste (1825). *Mimographie ou Essai d'écriture mimique propre à régulariser le langage des sourds-muets*, Paris (FR), éd. L. Colas.
- BIANCHINI, Claudia S. (2012). *Analyse métalinguistique de l'émergence d'un système d'écriture des Langues des Signes : SignWriting et son application à la Langue des Signes Italienne (LIS)*, Thèse, Université Paris VIII (FR) & Università Studi Perugia (FR).
- BIANCHINI, Claudia S., & BORGIA, Fabrizio (2012). « Writing Sign Languages: analysis of the evolution of the SignWriting system from 1995 to 2010, and proposals for future developments », in *Proc. 3rd Int. Sci. Congr. Technical University of Varna, vol. 6*, Varna (BG), TUV, 18-123.
- BIANCHINI, Claudia S., BORGIA, Fabrizio, & CASTELLI, Margherita (2011). « L'appropriation et les modifications du SignWriting (SW) de la part de locuteurs de Langue des Signes Italienne (LIS) », *Trav. Linguist. CerLiCO (n° non définitif) [in press]*.
- BIANCHINI, Claudia S., DI RENZO, Alessio, LUCIOLI, Tommaso, ROSSINI, Paolo, & ANTINORO PIZZUTO, Elena (2010a). « Unità Lessematiche e Strutture di Grande Iconicità nella Lingua

dei Segni Italiana (LIS): nuovi dati e nuove metodologie di analisi », *Collana Pubblicazioni SLI* 56, 281-294.

BIANCHINI, Claudia S., GIANFREDA, Gabriele, DI RENZO, Alessio, LUCIOLI, Tommaso, PETITTA, Giulia, PENNACCHI, Barbara, LAMANO, Luca, & ROSSINI, Paolo (2010b). « Écrire une langue sans forme écrite: réflexions sur l'écriture et la transcription de la Langue des Signes » *Trav. Linguist. CerLiCO* 24, 71-89.

BIANCHINI, Claudia S., LUCIOLI, Tommaso, DI RENZO, Alessio, & ROSSINI, Paolo (2009). « Analyse comparative de signes LSF et LIS et de gestes français sélectionnés dans des recueils destinés au grand public », *Symp. Int. 'Du geste au signe: le pointage dans les langues orales et signées'*, Lille (FR) 04-05/06/09.

BONNAL-VERGES, Françoise (2008). *Semiogénèse de la Langue des Signes Française: étude critique des signes de la langue des signes française attestés sur support papier depuis le XVIII^e siècle et nouvelles perspectives de dictionnaires*, Thèse, Université de Toulouse II (FR).

BOUTORA, Léila (2005). *État de l'art sur les systèmes graphiques des langues des signes: expérience en production et perception sur SignWriting (Programme LS-Script : rapport interne)*, Paris, UMR7023-SFL.

BOYES-BRAEM, Penny (2012). « Evolving methods for written representations of signed languages of the deaf », in Andrea ENDER, Adrian LEEMANN & Bernhard WÄLCHLI (éd.) *Methods in contemporary linguistics*, Berlin (D), de Gruyter Mouton, 411-438.

CARDONA, Giorgio R. (1981). *Antropologia della scrittura*, Torino (IT), Loescher. [réimprimé en 2009 par UTET].

COHEN, Marcel (1958). *La grande invention de l'écriture et son évolution*, Paris (FR), Imprimerie nationale et Librairie Klincksieck.

COMPANYS, Monica, TOURMEZ, Fabrice, & DELAPORTE, Yves (2006). *La Langue des Signes Française: dictionnaire 1200 signes*, Angers (FR), Editions Monica Companys.

CUXAC, Christian (2000). *La Langue des Signes Française (LSF): les voies de l'iconicité*, Paris (FR), Ophrys.

CUXAC, Christian, & ANTINORO PIZZUTO, Elena (2010). « Emergence, norme et variation dans les langues des signes: vers une redéfinition notionnelle », *Langage et société* 131 'Sourds et langues des signes: norme et variations', 37-53.

DANIELS, Peter T. (1990). « Fundamentals of grammatology », *J. American Oriental Soc.* 119, 727-731.

DE FRANCIS, John (1989). *Visible speech: the diverse oneness of writing systems*, Honolulu (HI, USA), Univ. of Hawaii Press.

DI RENZO, Alessio, GIANFREDA, Gabriele, LAMANO, Luca, LUCIOLI, Tommaso, PENNACCHI, Barbara, ROSSINI, Paolo, BIANCHINI, Claudia S., PETITTA, Giulia, & ANTINORO PIZZUTO, Elena (2009). « Representation-Analysis-Representation: novel approaches to the study of face-to-face and written narratives in LIS », *Int. Conf. on Sign Languages (CILS)*, Namur (BE) 16-20/11/09.

- DIRINGER, David (1948). *The alphabet: a key to the History of mankind*, New York (NY, USA), Philosophical Library.
- GALEA, Maria (2006). *Classifier constructions in Maltese Sign Language (LSM): an analysis*, Master Thesis, University of Malta (M).
- GARCIA, Brigitte (2010). *Sourds, surdit , Langue(s) des Signes et  pist miologie des sciences du langage : probl matiques de la scripturisation et mod lisation des bas niveaux en Langue des Signe Fran aise (LSF)*, M moire de HDR, Universit  de Paris VIII (FR).
- GARCIA, Brigitte, & BOUTET, Dominique (2006). « Finalit s et enjeux linguistiques d'une formalisation graphique de la Langue des Signes Fran aise (LSF) », *Glottopol* 7, 31-52.
- GARCIA, Brigitte, & DERYCKE, Marc (2010b). « Introduction », *Langage et Soci t * 131, 5-17.
- GARCIA, Brigitte, & DERYCKE, Marc ( d.) (2010a). « Sourds et langues des signes: norme et variations », *Langage et Soci t * 131.
- GARCIA, Brigitte, BRUGEILLE, Jean Louis, KELLERHALS, Marie P., BRAFFORT, Annelies, BOUTET, Dominique, DALLE, Patrice, & MERCIER, Hugo (2007). *LS-Script (2005-2007): rapport final*, Paris, Agence Nationale Recherche.
- GIANFREDA, Gabriele, PETITTA, Giulia, BIANCHINI, Claudia S., DI RENZO, Alessio, ROSSINI, Paolo, LUCIOLI, Tommaso, PENNACCHI, Barbara, & LAMANO, Luca (2009). « Dalla modalit  faccia-a-faccia ad una lingua scritta emergente: nuove prospettive su trascrizione e scrittura della Lingua dei Segni italiana (LIS) », in Carlo CONSANI, Cristiano FURIASSI, Francesca GUAZZELLI & Carmela PERTA ( d.), *Atti IX Congr. Int. Assoc. Ital. Linguistica Applicata [AltLA]*, Perugia (IT), Guerra Ed., 413-437.
- GIROD, Michel, VROUC'H, Agn s, GALANT, Philippe, GACHE, Corinne, & MOUSSION, Sylvie (1997). *La langue des signes: dictionnaire bilingue LSF/fran ais*, Vincennes (FR),  ditions IVT [3 vol.].
- GIVON, Talmy (2001). *Syntax: a functional-typological introduction*, Amsterdam (NL), John Benjamins Publisher [2 vol.].
- HILL, Archibald (1967). « The typology of writing systems », in William M. AUSTIN & Leon DOSTERT ( d.), *Papers in linguistics in honor of Leon Dostert*, The Hague (NL), Mouton, 92-99.
- LAMBERT, Abb  (1859). *La Religion et les devoirs moraux de la vie enseign s aux sourds-muets*, Paris (FR),  d. Vrayet de Surcy.
- MARTIN, Joe (2000). « Is SignWriting like Chinese? », in *SignWriting list forum (26/01/2000)*, <http://signwriting.org/forums/swlist/archive2/message/2619.html> [disponible en ligne, acc s 06/2012]
- MENSIER, Patrick (2004). « Les six modes de formation des caract res chinois », in *Chroniques LeChinois.com*, <http://lechinois.com/chronique/chroliushu05.html> [disponible en ligne, acc s 09/2012]
- MILLER, Christopher (2001). «Some reflections on the need for a common sign notation», *Sign Language Linguistics* 4, 11-28.

- NEWKIRK, Don (1989). *SignFont handbook*, Bellevue (WA, USA), Edmark Corp.
- ONG, Walter J. (1982). *Orality and literacy: the technologizing of the word*, London (UK), Methuen.
- PIZZUTO, Elena, ROSSINI, Paolo, & RUSSO, Tommaso (2006). « Representing signed languages in written form: questions that need to be posed », in Chiara VETTORI, *Proc. 2nd Works. 'Representation and Processing of Sign Languages', 5th Int. Conf. 'Language resources and evaluation (LREC2006)', Genova (Italie) 25/05/2006*, 1-6.
- PIZZUTO, Elena, ROSSINI, Paolo, SALLANDRE, MarieAnne, & WILKINSON, Erin (2008). « Deixis, anaphora and highly iconic structures: cross-linguistic evidence on American (ASL), French (LSF) and Italian (LIS) signed languages », in *Proc. 9th Int. Congr. 'Theoretical issues in Sign Language research', Florianopolis (BR) 09/12/2006*, Florianopolis (BR), Editora Arara Azul, 140-158.
- PRILLWITZ, Siegmund, LEVEN, Regina, ZIENERT, Heiko, HANKE, Thomas & HENNING, Jan (1989). *Hamburg Notation System for Sign Languages: an introductory guide - HamNoSys version 2.0.*, Hamburg (D), Signum Press.
- RADUTZKY, Elena (2001). *Dizionario bilingue elementare della Lingua Italiana dei Segni: oltre 2500 significati*, Roma (IT), Edizioni Kappa [+ DVD audiovisuel].
- RENARD, Marc (2004). *Écrire les signes: la Mimographie d'Auguste Bébien et les notations contemporaines*, Les Essarts-le Roi (FR), Éditions 2-AS.
- ROMEO, Orazio (1991). *Dizionario dei segni: la lingua dei segni in 1400 immagini*, Bologna (IT), Zanichelli.
- RUSSO CARDONA, Tommaso, & VOLTERRA, Virginia (2007). *Le lingue dei segni: storia e semiotica*, Roma (IT), Carocci.
- SALLANDRE, MarieAnne (2003). *Les unités du discours en Langue des Signes Française : tentative de catégorisation dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité.*, Thèse, Université de Paris VIII (FR).
- SAMPSON, Geoffrey (1986). *Writing systems: a linguistic approach*, Palo Alto (CA, USA), Stanford University Press.
- SAUSSURE, Ferdinand (1922). *Cours de linguistique générale*, Paris (FR), Payot. [réédité en 1995].
- SICARD, Roche Ambroise (1808). *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets*, Paris (FR), Imprimerie de l'Institut des sourds-muets.
- SMITH, William A. (1922). *The reading process*, New York (NY, USA), MacMillan Company.
- STOKOE, William C. (1960). « Sign language structure: an outline of the visual communication systems of the American deaf », *Studies in Linguistics* 8 (occasional papers) [réimprimé en 2005 : *Journal of Deaf Studies and Deaf Education* 10(1), 3-37].
- STOKOE, William C., CASTERLINE, Dorothy C., & CRONEBERG, Carl G. (1965). *A dictionary of American Sign Language on linguistic principles*, Washington (DC, USA), Gallaudet College Press. [réimprimé en 1976 par Linstock Press].

SignWriting et Langues des Signes

SUTTON, Valerie (1995). *Lessons in SignWriting: textbook, & workbook*, La Jolla (CA, USA), Deaf Action Committee for Sign Writing.

ZESHAN, Ulrike (2008). « Roots, leaves and branches: the typology of sign languages », in *Proc. 9th Int. Congr. 'Theoretical issues in Sign Language research'*, Florianopolis (BR) 09/12/2006, Florianopolis (BR), Editora Arara Azul, 30-51.

NB : Toutes les images de cet article sont issues de Bianchini (2012).

**LA PAROLE ÉCRITE AU LENDEMAIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.
VARIATION SOCIALE, LITTÉRATURE TRONQUÉE OU RÉSIDU DIGLOSSIQUE**

Carita Klippi

Université de Tampere

RÉSUMÉ : À la veille et encore au lendemain de la Première Guerre mondiale, prévalait en France une triple diglossie – celle entre les langues régionales et le français, celle entre un dialecte et la langue standard et celle entre un français parlé « corrompu » et un français parlé correct (Brunot 1909). À cela s'ajoute la diglossie entre l'oral et l'écrit. Au cours de la Grande guerre, les Français « ordinaires » prennent la plume. Leurs écrits offrent aux linguistes un observatoire du langage au ras-du-sol et fraient la voie aux premières recherches systématiques de la langue parlée en France. La plus connue d'entre elles est sans doute la *Grammaire des fautes* (1929) d'Henri Frei qui montre à travers les « fautes, innovations, argot, cas insolites ou litigieux [et] perplexités grammaticales » que la langue non standard obéit aux règles systématiques même si elles ne sont pas celles de la norme prescriptive (p. 32). En comparaison, Henri Bauche (1920) fournit une image du langage parisien des « basses couches » de la société de la même époque. L'abondance des sources empiriques de ces ouvrages permet non seulement d'examiner la transposition à l'écrit de la parole dans une société où tous les citoyens ont pu bénéficier de la scolarisation généralisée, mais permet aussi de conclure quel est le rôle de l'écrit et de la norme grammaticisée selon les professionnels de la langue.

ABSTRACT: A triple diglossic language situation prevailed in France well before and even after the First World War – a diglossia between regional languages and French, between dialects and standard language and between corrupt spoken French and correct spoken French (cf. Brunot 1909). In addition, there was a diglossia between oral and written language. During the Great War, the 'ordinary' French citizens put pen to paper. Their written productions offer linguists an observatory of the language use from below and pave the way for the first systematic studies of the spoken language use in France. The best known among these studies is certainly Henri Frei's *La Grammaire des fautes* (1929), which shows through "faults, innovations, slang, unusual or disputed cases and grammatical confusion" that the non-standard language follows systematic rules, even if these rules do not conform to the prescriptive norms (p. 32). In comparison, Henri Bauche (1920) gives a picture of the Parisian language variety used by the lower classes of society during the same period. The diversity of the empirical data of these studies allows a review of the transposition of spoken to written language in a society in which citizens have been able to benefit from generalised schooling, but, in addition, makes it also possible to re-examine the function of the written language and the grammaticised norms according to professional linguists.

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

MOTS-CLÉS : littératie (literacy), écriture au ras-du-sol, parole ordinaire, socialisation secondaire par l'écriture (Linell), variation sociale, diglossie, variété haute, variété basse, français populaire, grammatisation, mise à l'écrit, Ferdinand Brunot, Henri Bauche, Henri Frei

KEYWORDS: literacy, written language from below, ordinary language, secondary socialisation (Linell), social variation, diglossia, high variety, low variety, popular French, grammatisation, writing, Ferdinand Brunot, Henri Bauche, Henri Frei

1. INTRODUCTION

À la veille et encore au lendemain de la Première Guerre mondiale, prévalait en France une triple diglossie – celle entre les langues régionales et le français, celle entre un dialecte et la langue standard et celle entre un français parlé corrompu et un français parlé correct (voir Brunot 1909). A cela doit s'ajouter celle entre l'oral et l'écrit.

La généralisation de l'écriture confirme un projet politique national dont le but est d'imposer à la société entière un étalon idéal de référence réduisant la langue à un objet monolithique. Relevant de la *socialisation secondaire*¹, la possibilité de l'apprentissage de l'écriture d'une forme linguistique invariante, soutenue par les institutions scolaires, exerce un rôle fondamental dans la stratification sociale (Linell 2005, p. 23). La distribution de la littératie se fait d'une manière inégale d'un espace à l'autre, d'une communauté à l'autre, et d'un individu à l'autre.² L'écriture conduit au nivellement apparent de la société mais, en pratique, son acquisition incomplète mène à l'accentuation des clivages sociaux. Les attitudes et les présupposés intériorisés par des locuteurs eux-mêmes reflètent ces deux cas de figure : s'installe un rapport d'équivalence entre un texte écrit et une variété dominante dans l'imaginaire épilinguistique des locuteurs.

La linguistique française de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle est écartelée entre différentes forces : l'idéologie nationale, l'imposition d'une variété linguistique grammatisée par la législation et par l'école obligatoire, la nécessité de s'assurer une place dans le tableau des sciences et de se définir. Dans ces circonstances, néanmoins, la langue d'un sujet parlant devient une source empirique tout à fait valable, voire une mesure scientifique à part entière, à côté de la grammaire prescriptive. Quand certains

¹ Le développement ontogénétique d'un individu dans son enfance est étroitement lié à sa socialisation primaire dans la mesure où l'enfant imite les modes de fonctionnement de son entourage immédiat et en intériorise les valeurs. L'acquisition de la langue maternelle est une partie intégrante fondamentale de cette phase de développement.

² Dans ses recherches menées dans le cadre des études du multilinguisme tant dans la société postmoderne européenne que dans les communautés africaines, Jan Blommaert (2008a, 2008b) a utilisé les notions de *grassroots literacy* et *truncated repertoires* ou *truncated competence* afin de faire référence à des situations et trajectoires individuelles où un système linguistique monoglossique n'est pas un acquis évident. Ces notions peuvent également être appliquées à notre contexte historique, même si les expressions *littératie tronquée* et *langage* ou *écriture au ras du sol* semblent fonctionner moins bien en français. Il convient de faire remarquer toutefois que les historiens français de la vie privée, Madeleine Foisil et Jacques Revel notamment, ont employé le terme d'*histoire au ras du sol* bien avant les linguistes.

Carita Klippi

linguistes vont jusqu'à considérer que toute théorisation sur la langue n'est valide que si elle s'accorde avec la connaissance athéorique des locuteurs, et que les dialectologues, au cours de leur travail de terrain, soumettent aux informateurs ordinaires des enquêtes concernant leurs parlers, quelques grammairiens vont même jusqu'à « descendre dans la rue » (Dauzat 1906, p. 7) et relever des exemples authentiques de la parole vive afin de les comparer avec les règles de la grammaire normative. (Voir Klippi 2010, 2011.)

Toujours est-il que la science linguistique, où la parole devrait primer sur l'écrit, est confrontée à un paradoxe qui touche tant les linguistes professionnels que les locuteurs ordinaires (ou les scripteurs maladroits), comme F. de Saussure l'a si bien évoqué :

La langue littéraire accroît encore l'importance imméritée de l'écriture. Elle a ses dictionnaires, ses grammaires ; c'est d'après le livre et par le livre qu'on enseigne à l'école ; la langue apparaît réglée par un code ; or ce code est lui-même une règle écrite, soumise à un usage rigoureux : l'orthographe, et voilà ce qui confère à l'écriture une importance primordiale. On finit par oublier qu'on apprend à parler avant d'apprendre à écrire, et le rapport naturel est renversé. (CLG/M, p. 47)

Quelque infidèle qu'elle soit, l'écriture n'est-elle donc pas un moyen incontournable de transmettre la parole dans toutes ses nuances ?

Il sera question ici d'examiner la dialectique entre le français parlé et le français écrit dans le contexte éducatif et linguistique autour de la Première Guerre mondiale. La façon dont l'oral « coule » (Gadet 1991, p. 110) dans l'écrit sera explorée à travers deux approches métalinguistiques, traditionnellement considérées comme des grammaires du « français populaire », ou des toutes premières études systématiques du français parlé (Gadet 1989, 1992, p. 17 ; Guiraud 1965 ; Bourdieu 2001 [1982], p. 138) : *Le langage populaire. Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris avec tous les termes d'argot usuel* (1920) d'Henri Bauche (1880-1947) et la *Grammaire des fautes* (1929) d'Henri Frei (1899-1980). Dans quelle mesure et de quelle manière ces linguistes tiennent-ils ces deux systèmes de modalités à part ? De quel écrit s'agit-il ? Comment les exemples relevés dans la parole ordinaire reflètent-ils la situation diglossique ?

2. LA SITUATION DIGLOSSIQUE ET L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Selon Charles Ferguson (1971 [1959]), l'usage du terme *diglossie* doit être réservé aux situations où deux variétés linguistiques de souche apparentée ou deux différentes langues – la variété haute et la variété basse – sont en contact permanent, mais possèdent des fonctions systématiques et clairement distinctes dans une société, mesurables selon les critères bien précis. La variété basse peut ainsi être définie négativement, différenciellement et relativement par rapport à la variété haute : prestigieuse, codifiée, standardisée, littéraire et imposée d'en haut. Au sens strict, la définition de la diglossie n'englobe pas la situation « normale » où à côté de la langue standard il y a des dialectes ; pour la raison particulière qu'aucune couche de la société n'est censée utiliser la variété haute au cours d'une conversation ordinaire (Ferguson (1971 [1959]), p. 16). Dans le

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

même temps, l'une des variétés est toujours superposée sur la variété « native » – basse – par l'intermédiaire d'une éducation formelle. De ce fait, le domaine d'application ultérieure du terme s'est vu élargir à la suite de Ferguson. Einar Haugen (IN Ferguson 1971 [1963], p. 85) a déjà, en effet, tenu à préciser que le terme devait faire référence à toute situation où l'enseignement de la variété haute entraîne des problèmes. Parmi les nombreuses révisions successives du terme, nous retenons cette dernière définition qui dans la France de la période concernée avait pour conséquence une mise à l'écart, voire une disparition, de l'une des variétés basses, mais aussi, dans une situation d'apprentissage incomplet, des productions langagières mélangées de deux variétés de statut inégal, notamment à l'écrit. La situation diglossique relativement stable depuis des siècles a été ébranlée au cours du XIX^e siècle par l'alphabétisation et la littérisation des masses qui ont eu pour effet involontaire de laisser une empreinte de la variété basse dans la variété haute. A un moment transitoire, avant que l'usage des variétés diglossiques basses s'efface au fur et à mesure au profit d'un « français parlé commun », des voix puristes s'élèvent pour que le « français reste lui-même » (Brunot 1909, p. 127).

Dans son ouvrage, *L'enseignement de la langue française. Ce qu'il est – Ce qu'il devrait être dans l'Enseignement primaire* (1909), Ferdinand Brunot (1860-1938) dessine les principes selon lesquels le système éducatif devrait être réformé, mais dénonce à la fois la difficulté de la tâche due à l'hétérogénéité linguistique persistante dans le pays. Malgré les lois Jules Ferry, les points de départ des enfants ne sont pas les mêmes. L'enfant ne commence jamais par acquérir sa langue maternelle par l'alphabet, la lecture et l'écrit, alors que la réussite de l'apprentissage de l'écriture est souvent conditionnée par des contingences sociolinguistiques :

Si tous les enfants de France auxquels s'adresse l'enseignement, étaient dans des conditions identiques au début, on pourrait songer à exprimer cet effort par une formule générale et commune. Mais il s'en faut que partout l'enseignement de la langue doive être identique. Il y a d'abord, dans quelques pays, des enfants qui, parlant dans leur famille le flamand, le bas-breton, ou telle autre langue étrangère, ne connaissent le français que par l'enseignement de l'école. En outre, bon nombre d'enfants parlent, avant leur entrée à l'école, et en-dehors de l'école, un patois roman. [...] Enfin, beaucoup d'enfants parlent français, mais un français corrompu, influencé soit par le patois, soit par l'argot, soit par toutes sortes d'actions diverses. Ces enfants sont incontestablement moins favorisés que ceux qui entendent employer autour d'eux un français correct. (Brunot 1909, p. 56-57)

Dans ces diverses situations diglossiques, le processus d'apprentissage de l'écriture – sous plusieurs aspects identique à celui d'une langue étrangère³ – amène l'enfant à prendre conscience de la différence entre l'ordre oral et l'ordre écrit :

[...] si, sur certains points, la langue écrite et la langue parlée se correspondent, très souvent cette correspondance n'existe pas. La langue française, considérée dans son ensemble, est en effet aujourd'hui composée : 1° d'éléments communs à la langue écrite et à la langue parlée, que la pratique enseigne à l'école ; 2° d'éléments,

³ Voir aussi Lev Vygotskij 1982 [1931], p. 193-194.

Carita Klippi

vivants sans doute [...] puisqu'on en use dans la langue écrite, mais que la langue parlée ne connaît pas, et qui sont pour l'enfant comme une langue étrangère. Cette langue étrangère, il devra l'acquérir tout entière par l'enseignement [...]. (Brunot 1909, p. 59)

Or, le point de vue de Brunot, qui n'a aucun intérêt *sui generis* pour la variation sociolinguistique, a pour objectif pédagogique d'augmenter la compétence métalinguistique de l'enfant afin que celui-ci sache procéder à une analyse raisonnée des fautes, et, par voie de conséquence, d'extirper de « son français » les éléments barbares⁴. Si un enfant est muni d'un esprit analytique, il apprendra à appliquer les formes correctes dans toutes les situations requises, et l'école aura rempli l'un de ses principaux objectifs. Le germe de l'échec réside tant dans le système éducatif que dans les destins individuels. Afin d'assurer l'égalité des chances et une possibilité à l'ascension sociale à tous les citoyens par l'intermédiaire de la langue nationale, les méthodes traditionnelles séculaires de l'enseignement de la grammaire logique devront d'abord être entièrement révisées, car

[...] les enfants étudient et récitent leurs leçons, mais machinalement : ces règles abstraites, encombrées d'exceptions [...] ne pénètrent pas réellement leur esprit [...]; des exercices immédiats d'application la correction ne s'étend pas à leur usage quotidien, comme elle le devrait. (Brunot 1909, p. 1-2)

L'individu issu d'un milieu social inférieur n'est pas souvent capable d'aller au-delà du déterminisme linguistique de sa langue maternelle, d'où une interférence constante de celle-ci sur la norme prescriptive : « La plupart du temps l'enfant prononce mal, parce que son oreille entend mal, il écrit mal ou parle mal, parce qu'il ne sait pas observer » (Brunot 1909, p. 164). Dans une situation diglossique, l'une des variétés est normalement choisie en fonction de l'usage vernaculaire ou de l'usage véhiculaire. Or, un tel choix n'est pas intégralement à la portée de tous, comme les propos métalinguistiques de Ferdinand Brunot permettent de l'entrevoir. Et sans la possession de la norme standard, véhicule de la culture française et symbole du patrimoine national, un individu reste en lisière de la société, des idées politiques, voire de la citoyenneté. Brunot est catégorique :

Un homme n'est vraiment un citoyen, il ne peut prendre part véritablement à la vie commune, politique ou économique, sans posséder sa langue nationale ; il n'est même, à proprement parler, un homme, qu'à ce prix, et du jour où lui sont ouvertes les trésors de vérité et de beauté accumulés par les penseurs, les poètes, les écrivains de sa race. (Brunot 1909, p. 55)

Par l'intermédiaire des textes d'Henri Bauche et d'Henri Frei, en revanche, il est possible d'appréhender, sous un autre jour, les vices et les pathologies langagières transmises par des individus anonymes ayant un rapport complexé avec l'écrit, et par ricochet, les structures sous-jacentes de la société, organisées aussi selon l'usage linguistique.

⁴ « Il y a de grandes chances pour que bien des formes et des tours qu'on veut laisser à la porte entrent dans la maison. [...] les barbares sont à nos portes » (Brunot 1909, p. 126).

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

3. LA MISE À L'ÉCRIT D'UN CORPUS « ORDINAIRE »

La constitution d'un corpus linguistique ne se fait jamais au hasard. Les grammairiens ici étudiés défendent leurs hypothèses de départ et leurs objectifs théoriques par le choix d'un corpus donné. L'écriture est un moyen d'arrêter ce choix tout en permettant la classification et l'analyse de son résultat. Fondés en partie sur des exemples fournis par des informateurs réels, ces travaux transposent à l'écrit une représentation de la langue parlée et traitent, sous des perspectives théoriques différentes, des manifestations empiriques déviantes de la norme standard. Quel est le statut octroyé à ces exemples face aux exemples relevant des écritures littéraires ou de la tradition grammaticale consacrée ? S'agit-il tout simplement d'idéaliser ou d'esthétiser le langage du peuple (voir Schafroth 2005, p. 419) à travers sa transmission métalinguistique ?

À cela s'ajoute l'enjeu diachronique de ces données. La question se pose de savoir comment la parole ordinaire se dégage de l'*écriture ordinaire* authentique et comment l'oralité s'infiltré dans les exemples relevés et transcrits par les linguistes. C'est une question controversée, car l'étude diachronique du français parlé est à la merci des données écrites, et, par conséquent, leur véridicité à l'égard de l'usage effectif doit être soigneusement mesurée, car « aucun locuteur ne parle comme il écrit, aucun n'écrit comme il parle » (Gadet 2003, p. 98). Les opinions des chercheurs se situent entre deux pôles méthodologiques opposés : d'une part, le refus total d'obtenir des connaissances sur l'oral à travers les textes du passé ; d'autre part, le postulat de correspondance exacte entre les éléments oraux dans un texte écrit et l'oral lui-même (Schafroth 2005, p. 420-421).

3.1. Henri Bauche⁵ : le français populaire ou réussite d'une variété basse

3.1.1. Diglossie

Dans *Le langage populaire. Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris avec tous les termes d'argot usuel*, Henri Bauche (1920) se donne pour objectif de fournir une image complète de la grammaire et du lexique du langage populaire parisien, non seulement dans le but d'étudier en soi le système d'une variété linguistique locale, mais aussi dans le but de montrer en quoi cette variété est susceptible de devenir « le langage populaire de tous les Français ». Le langage populaire constitue pour lui une catégorie homogène issue de la même souche historique que le français de l'école. Paris est le lieu de brassage de la société et « la grande usine de fabrication de la langue nouvelle » (Bauche 1920, p. 17) dont l'usage se répand à la manière d'une tache d'huile et se connaît (et se reconnaît) dans l'Hexagone entier.

Henri Bauche nous transmet l'image d'un territoire national qui se voit uniformisé par le bas, par les « basses couches » de la société parisienne. Horizontalement, « les mêmes « fautes » de grammaire, de syntaxe et de vocabulaire s'entendent aussi bien à Marseille, à Lille, à Nancy, à Bordeaux et à Brest qu'à Paris » (Bauche 1920, p. 16-17),

⁵ Plutôt que comme linguiste, Henri Bauche fut sans doute plus connu à son époque comme poète, romancier et auteur de pièces de théâtre du Grand-Guignol.

Carita Klippi

verticalement, le langage populaire a « pénétré [...] le langage des hautes classes sociales [...] pass[ant] de l'office au salon, des ateliers de l'usine au bureau du chef d'industrie, de la vendeuse du grand magasin à la clientèle riche ; le service militaire obligatoire [étant] son meilleur agent de diffusion » (Bauche 1920, p. 27).

Outre les catégories linguistiques « intérieures » (patois, dialectes et argots) ou les « idiomes étrangers » (langues régionales), il existe en France « sous le même nom générique national » une *langue parlée, populaire, vulgaire* ou *commune* à côté d'une *langue écrite, correcte, classique, littéraire* et *officielle* (Bauche 1920, p. 15- 16). Le français rejoint ainsi le phénomène universel constaté dans toutes les sociétés d'écriture opposant la langue écrite à un vernaculaire parlé – le *haut langage* et le *bas langage* – l'un *artificiel*, l'autre *naturel* (1920, p. 15). Malgré une diffusion généralisée du français populaire parisien, cette ligne de démarcation, impliquant un fort jugement de valeur, renforce le fondement de la première division de la société en classes selon l'usage linguistique : « le peuple parle un langage qui diffère non seulement du langage littéraire écrit, mais [...] de celui qui est parlé [...] dans les classes supérieures, parmi les gens de la bonne société » (Bauche 1920, p. 16). Les vieilles divisions linguistiques de la société persistent tout en se manifestant sous de nouveaux aspects sur l'ensemble du territoire national.

3.1.2. Outillage du français populaire parisien et sa portée sociolinguistique

Si l'un des critères de la réussite d'une variété linguistique est sa codification et sa grammatisation par l'écriture, Henri Bauche y contribue en nous transmettant l'état du français populaire parisien parlé aux alentours de la Première Guerre. Son outil grammatical et lexical est conçu à l'instar du plan traditionnel de toute théorie grammaticale : prononciation, formation des mots, parties du discours, caractéristiques syntaxiques, le tout suivi d'un dictionnaire du français populaire. Bauche construit à la fois son outil linguistique, comme s'il s'agissait d'une codification d'un terrain vierge, à partir des occurrences empiriques relevées dans des contextes naturels oraux et écrits :

La grammaire et le dictionnaire contiennent un grand nombre d'exemples. Mais, contrairement à l'usage, au lieu de prendre comme exemples des textes d'auteurs connus, textes généralement longs, et, bien souvent, mauvais au point de vue de l'exactitude du parler populaire, j'ai simplement reproduit des phrases que j'ai entendues dans la rue, dans l'armée, dans les ateliers, les usines et les boutiques, chez les marchands de vin, dans les compartiments de troisième classe, dans les quartiers populaires de Paris ; et aussi, des phrases que j'ai collectionnées dans des lettres écrites par des gens du peuple (Bauche 1920, p. 26)

Lorsqu'il s'agit d'une mise à l'écrit des observations de terrain, il revient au linguiste de choisir le mode de transposition de la prononciation par écrit, d'établir le découpage de la chaîne parlée, de traiter la redondance orale, et de restituer les caractéristiques morphologiques et syntaxiques du langage populaire.

Bauche a recours à l'orthographe établie là où il n'est pas précisément question de souligner une particularité phonétique déviante par rapport au standard. Dans ce dernier

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

cas, afin de montrer les réalisations possibles d'un élément linguistique, il se sert d'une transcription quasi-phonétique qui confond la prononciation avec la graphie du français : *un chfal, di chfau, vingt-quat' cheveau ; ch'sai pas, j'chai pas, j'h'ai pas, ch'ch'ai pas* (Bauche 1920 p. 31-32). Ces simples exemples illustrant la variation libre au niveau d'un seul phénomène linguistique particulier montrent quelle difficulté affronte le codificateur d'une langue parlée lorsqu'il tente de faire des abstractions à partir d'énoncés réels. La diversité de ces formes est également propre à souligner l'écart entre l'orthographe du français standard possédant un fort caractère historique et sa prononciation contemporaine.

En effet, si le français existait tel qu'il existe aujourd'hui, sans que l'écriture fût connue, et si on voulait le fixer actuellement par l'écriture, il différerait considérablement du français écrit tel que l'imprimerie nous le donne (Bauche 1920, p. 31).

Par conséquent,

[...] malgré l'imprimerie qui agit comme fixatif, le français de l'avenir sera selon toute probabilité fort différent du français d'aujourd'hui (Bauche 1920, p. 29).

Bauche dénonce, pourtant, l'insuffisance de la graphie à transmettre les éléments suprasegmentaux, si ce n'est par des descriptions approximatives ne possédant aucune valeur pédagogique ou démonstrative. L'essence de l'accent populaire parisien, en train de devenir celui de la Nation (1920, p. 60-62), se compose donc de certaines particularités phonétiques récurrentes, mais dont la réalisation dépend aussi d'un contexte concret d'énonciation :

La phrase française est une phrase musicale, où les temps forts et les temps faibles, où les notes hautes et basses alternent d'une façon rationnelle, mais irrégulière, que seul l'usage peut enseigner à dire correctement, car la tonalité, la mélodie, la modulation de la phrase dépendent de facteurs nombreux : longueur des mots, sonorité de leurs syllabes, place qu'ils occupent dans la phrase, interrétion des mots les uns sur les autres, intention du discours, etc. (Bauche 1920, p. 61-62).

Un certain embarras s'exprime également dans la manière dont on doit rapporter à l'écrit la variation phonétique fondée sur des variables sociolinguistiques, mais aussi celle liée aux conditions individuelles ou contextuelles, ou encore celle qui possède une fonction identitaire valorisante ou dévalorisante par rapport à l'interlocuteur et au groupe de référence :

Tout cela varie suivant le degré d'instruction et d'éducation de l'individu, suivant sa classe sociale, ses fréquentations, son métier, etc. De plus, comme ces phénomènes sont fondés à la fois sur les lois de la phonétique et sur les effets artificiels de la langue imprimée, sur la tendance reconnue de toute langue à faciliter sa prononciation, à s'amollir, et, en même temps, sur l'affectation, le snobisme particulier qui consiste soit à prononcer de certaine façon les mots que

Carita Klippi

l'on croit nobles, soit à déformer d'autres mots, il est bien difficile dans l'état actuel du langage populaire d'en donner des lois formelles et générales, les causes étant trop diverses et souvent opposées [...]. (Bauche 1920, p. 37)

Les individus des « basses couches » de la société cherchent à accommoder leur comportement verbal aux représentations qu'ils se font de la manière de parler des « hautes couches » de la société. La reproduction hypercorrecte des variantes de prestige trahit les aspirations de leurs auteurs à la mobilité sociale :

Parmi les gens du peuple qui prétendent à l'élégance – au « chic » - il est de mode actuellement, de parler très vite du bout des lèvres, en assumant un air important et sévère. Lorsque les enfants prennent ce ton, ils deviennent assez comiques ; les adultes sont franchement déplaisants. Certaines femmes du peuple ont, dans leur parler, une tonalité d'une nuance particulière lorsqu'elles veulent se montrer distinguées, aimables, *gentilles*. Elles émettent alors une petite voix, à fleur de bouche ; à les entendre on dirait que le son part de la partie du palais qui est situé immédiatement derrière les dents. Le timbre est alors mirlitonesque, légèrement grinçant, un peu comme un bêlement sans tremblement. C'est cette sorte de femme qui dit *vi* (et non pas *voui*) pour « oui ». Cette élocution est désagréable à l'audition. (Bauche 1920, p. 62)⁶

En ce qui concerne le découpage de l'énoncé, Bauche a recours à la segmentation normative des éléments morphologiques sauf quand il est question d'un élément clairement agglutiné à l'oral : *Regarde-moi çtîmbécile !* (p. 155). Il supprime les redondances et les répétitions de la langue parlée et réduit les énoncés oraux à leur forme la plus courante, celle de phrase de base. La structure syntaxique SVO est souvent transformée dans le français populaire par la dislocation d'un constituant en tête de la phrase repris par un pronom personnel correspondant (p. 156) :

*Le charretier il bat ses bourrins.
Le tramway il veut s'arrêter ici.
Sa dame elle est belle femme.*

Une autre caractéristique qui marque la phrase populaire est la fluctuation de l'accord du verbe avec le sujet (p. 156) :

*Si tu fermes pas la fenêtre, les moustiques va rentrer.
J'aime pas les femmes qui boit.
Tout le monde s'en vont.*

⁶ En dépit des apparences, l'observation concernant la prononciation des femmes n'est pas anodine, car elle montre que les règles d'élocution aussi sont susceptibles de changer au cours du temps : ce qui hier était désagréable du point de vue standard, est sans doute devenu un standard dans l'usage publicitaire d'aujourd'hui par l'intermédiaire des médias télévisuels. Le niveau segmental de l'écrit ne saurait transmettre cette information.

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

Si le linguiste a du mal à faire des choix orthographiques ou à rendre fidèlement les particularités grammaticales dans l'apparente contingence du phénoménal, l'analyse de l'écriture des membres des « basses classes » de la société dans leur correspondance place ce problème dans une toute autre dimension :

Le peuple n'a point d'orthographe proprement dite. Les gens du peuple possédant une certaine instruction s'efforcent, lorsqu'ils écrivent, d'épeler leurs mots suivant les règles classiques. La plus grande fantaisie au contraire existe dans l'écriture des gens non cultivés. Il est donc impossible d'établir des règles d'orthographe populaire. (Bauche 1920, p. 169)

Un échantillon d'une lettre confirme les tendances de cette écriture, constatées également dans d'autres corpus de la même époque (Klippi 2013 ; Klippi et Kiviniemi (à paraître) : orthographe simplifiée (*j'ai écri, tu as promi*) ou hypercorrecte (*amitiée, journeaux, loquomotive*), erreurs ou absence d'accents, manque de ponctuation, absence de paragraphes, de cohérence, de structure etc. (Bauche 1920, p. 170).

Mon Chairi la Praisante ai pour te Dire Que jaie
 beaucou bezouain darGent passeque manMan elle a
 tombée maLadde alors Si que tu voudrait bien men
 anvoyé Par retourre...
 (Bauche 1920, p. 170)

Les difficultés à transmettre les éléments oraux à l'écrit s'expliquent par le fait que le graphisme est toujours précédé d'une démarche d'idéalisation. La proximité du français populaire avec le système du français standard oriente considérablement les choix du linguiste, mais contribue aussi à biaiser le résultat. Bauche est vaguement conscient d'un manque d'équivalence ontologique entre l'écriture et l'oralité. Il constate un manque d'isomorphisme ou correspondance biunivoque entre l'ordre oral et l'ordre graphique, la langue écrite étant toujours attelée à la parole vivante.

L'usage linguistique populaire est un miroir des attitudes linguistiques négatives vis-à-vis des normes de la langue standard, et montre ainsi une certaine acceptation des clivages sociaux dont la langue est un symbole. Tout comme la sociolinguistique variationniste labovienne l'a statistiquement prouvé par la suite, Henri Bauche voit déjà bien que la connaissance d'une norme supérieure n'équivaut pas à sa reconnaissance sociale identitaire :

Le peuple répugne à employer certains mots, certaines tournures de phrases, certaines prononciations qui appartiennent au français correct. Cette répugnance est peut être instinctive, personnelle ou naturelle ; elle est souvent née de l'idée que telle ou telle façon de s'exprimer ne convient point au rang social qu'on occupe, et ferait courir à la personne qui parle le risque d'être raillé ou renié par les camarades (Bauche 1920, p. 76).

Carita Klippi

Voici également la raison pour laquelle le français populaire parisien persiste, voire se répand, car pour un individu relevant d'une certaine couche de la société il est plus aisé de s'identifier à l'usage de ses semblables qu'à l'usage de celui avec qui il ne saurait nouer aucun lien de connivence ou de solidarité.

En dépit de son attrait pour le langage populaire, qui pour lui constitue « la véritable Langue Française naturelle » (p. 180), Henri Bauche ne peut éviter pour autant d'être totalement à la merci de sa culture écrite où la parole d'autorité compte, car en dernier lieu, la variation sociale, elle, fait la distinction :

[L]'artiste de lettres doit combattre dans la mesure du possible les termes populaires qui, moins beaux, moins simples, moins précis et moins sonores que nos vieux mots français, font double emploi avec eux et menacent de les détrôner. Il doit surveiller la tendance à l'affaiblissement, à l'affadissement de la prononciation. C'est surtout à certaines complications de la grammaire et de la syntaxe qu'il faudra s'opposer. (Bauche 1920, p. 28)

3.2. *Henri Frei et le français avancé*

Au cours de la Première Guerre mondiale, les Français prennent la plume. L'abondance des sources empiriques permet l'observation du « passage à l'écrit d'une langue parlée » dans une situation de transition d'une société orale vers une société de l'écriture où tous les citoyens ont pu bénéficier de la scolarisation généralisée. Les nombreuses études du langage des soldats, réalisées déjà pendant la guerre, fraient la voie aux premières recherches systématiques de la langue parlée en France, même si leurs données relèvent de corpus écrits. La plus connue d'entre elles est sans doute la *Grammaire des fautes* (1929) d'Henri Frei qui montre à travers les « fautes, innovations, argot, cas insolites ou litigieux [et] perplexités grammaticales » que le langage de son corpus obéit à des règles systématiques même si elles ne sont pas celles de la langue standard (p. 32).

L'étude de Frei se veut une réflexion sur la grammaticalité de la langue parlée à travers le français qui s'écrit par le peuple. Il s'appuie principalement⁷ sur des lettres adressées aux prisonniers de guerre « parvenues à l'Agence des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge » (1929, p. 35) :

Rédigées le plus souvent par des personnes de culture rudimentaire – généralement des femmes du peuple – expédiées de tous les coins de France, ces lettres reflètent assez fidèlement l'état de la langue courante et populaire d'aujourd'hui (Frei 1929, p. 35)

Les locuteurs ordinaires, dans leurs productions écrites, semblent avoir intériorisé une représentation extrêmement normée de ce qu'il convient d'être mis sur papier. Il s'agit

⁷ En outre, il reprend des exemples relevés dans des journaux et dans des ouvrages de ses collègues, Charles Bally, Henri Bauche, Ferdinand Brunot, Philippe Martinon et André Thérive, entre autres.

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

d'une tentative d'écrire une « langue du dimanche »⁸ dans la mesure où, pour eux, l'écrit représente toujours ce qui est correct en face de la fluctuation orale. Du point de vue de la grammaire prescriptive, le résultat se trouve toutefois à l'intersection entre l'écrit et l'oral. La position des scripteurs maladroits entre deux systèmes de modalités, la parole et l'écriture ainsi que l'apprentissage lacunaire du standard dans une situation de coexistence de plusieurs variétés linguistiques les conduit à l'insécurité linguistique. Empruntés, ils ne savent pas faire la part entre des situations de communication différentes même s'ils manifestent un effort constant d'écrire leurs messages sous une forme normative et standardisée selon le modèle appris à l'école obligatoire. Si l'écriture est génératrice d'une conscience plus grande des formes et des formalisations (Goody 1979 [1977], Olson 2010 [1994]), elle l'est aussi de la transgression des règles imposées par l'autorité grammaticale. À la manière de tous les outils linguistiques, l'écriture modifie l'écologie de la communication, le rapport qu'entretiennent les locuteurs avec leur milieu linguistique (Auroux 1994). Pour cette littérature tronquée, dont il est question ici, Frei a proposé la notion de *français avancé*.

Dans la *Grammaire des fautes*, Frei s'oppose à la conception courante selon laquelle est correct ce qui est conforme à la norme sociale, alors que pour lui est correct ce qui est adéquat à la fonction. La norme sociale doit être entendue ici au sens large : elle implique, d'une part, un choix idéologique qui favorise l'un des usages collectifs au détriment des autres, déterminant ainsi un standard sur lequel l'usage effectif sera reflété ; et, d'autre part, les règles qui relèvent de l'usage commun de la communauté, orientant par la suite les actes de ses membres. Même si l'émergence de ces deux types de normativité ne suit pas le même schéma, leurs mécanismes sont les mêmes : une norme est violée seulement par ce qui n'est pas intersubjectif, par ce qui ne l'est pas encore ou par ce qui ne l'est plus. En revanche, du point de vue fonctionnel qui est celui de Frei, la faute perd sa raison d'être. Relevée dans l'usage oral ou écrit, la faute n'en est pas une, si elle remplit le besoin immédiat d'exécuter avec succès un acte de communication. Aussi, la modalité a-t-elle peu d'importance : seul le procédé de transmission du message fait la différence (1929, p. 36). Il s'agit plutôt d'un déficit dans le système que le linguiste pourra consciemment repérer pour établir si les fautes ont servi à prévenir les lacunes du système ou à y remédier (cf. Frei 1929, p. 19).

Le grammairien décrit la langue d'un « locuteur idéal » qui agit sous la contrainte d'une autorité normative, cette langue étant illustrée, selon Frei, par les exemples du français correct (exemple 1.). Cependant, en tant qu'observateur extérieur des phénomènes langagiers, le grammairien est conscient de l'existence de la variation, tandis que le locuteur du français avancé n'en est pas conscient avant d'être confronté à l'usage du « locuteur idéal », d'où le mélange de deux codes à l'écrit (exemples 1. et 3.). À l'oral, l'apparition récurrente des phrases déviantes de la langue standard (exemple 2.) constitue une preuve empirique de l'existence de normes parallèles.

⁸ Pour la définition, voir Blanche-Benveniste (1982) : « Les enfants et les adultes peu accoutumés à l'écrit ont souvent une certaine répulsion pour la représentation écrite de la langue de conversation : « ça ne s'écrit pas ». Il est assez facile de voir qu'ils ont une image déterminée de ce que doit être la langue écrite, même s'ils ne la possèdent pas techniquement : on ne doit écrire que la langue du dimanche ; la langue de « tous les jours » ne s'écrit pas, sinon par une sorte de « profanation » ».

Carita Klippi

- 1) Français correct: *Ce **qui** importe dans un pays, c'est le nombre.*
 2) Français avancé parlé: *Ce **que ça** importe dans un pays, c'est le nombre.*
 3) Français avancé écrit: *Ce **qu'il** importe dans un pays, c'est le nombre.*

Selon Frei, le besoin d'invariabilité explique *ipso facto* la phrase en français avancé. Les locuteurs appliquent le modèle analogique de la phrase principale à la structure de la phrase subordonnée (« transposition de la phrase indépendante en proposition relative » en supprimant ainsi la forme invariable du pronom relatif (Frei 1929, p. 36). L'objectif premier de Frei n'est pas d'entreprendre une réflexion sur le bien-fondé de la variation sociale avec des paramètres et variables sociolinguistiques. Sa linguistique fonctionnelle est structuraliste dans la mesure où elle « épuise les possibilités d'explication par le fonctionnement même du système et par les besoins qui le commandent » (Frei 1929, p. 195 ; voir aussi Klippi 1999, 2007, 2010 ; Klingler et Véronique 2012). L'ouvrage de Frei combat l'idée que les langues ou les variétés parlées n'ont pas de règles (voir Aurox 1994). La confrontation des exemples du français avancé – la parole écrite – avec le français correct rend l'existence de ces règles plus tangible.

3.2.1. Propriété et clarté du français avancé

Depuis la création de l'Académie française, la grammaire prescriptive est guidée par des canons bien précis : la propriété sémantique des mots et la clarté de la syntaxe. Pour une illustration des règles et des phénomènes récurrents du français avancé, ces critères peuvent être pris pour point de référence.

Le mot constitue une unité linguistique fondamentale, mais à la fois controversée et largement commentée⁹. Les exemples concrets relevés dans un corpus ordinaire écrit font valoir que le découpage de la chaîne linéaire de la parole n'est pas toujours transparent en l'absence de reconnaissance de l'identité des mots. Avec en tête la notion saussurienne de valeur, Frei illustre l'équivoque des chaînes identiques par le biais des calembours : *Il est trop osé – Il est trop posé* ou *Il a une tentation – Il a une tante à Sion* (Frei 1929, p. 96). Ne représentant pas la segmentation standard, les exemples retenus par Frei montrent toutefois une conscience aiguë du mot en tant que réalité linguistique. Différents types d'interférences de l'oral sur l'écrit (liaison, préfixe *re-*, article + substantif) se dégagent des tentatives de séparer explicitement les syllabes finales des mots des syllabes initiales des mots suivants (Frei 1929, pp. 98-100) :

*J'ai chez moi une dizaine de zouvrières.
 Les Français ne sont pas plus beaux, comme zhommes.
 Il rarrête et ne raveritit pas.
 Un nange, un nenfant, un noeil, un petit noiseau*

⁹ Voir, par exemple, Dauzat (1917, p. 15) : « Le mot forme un tout. Encore son individualité est-elle souvent bien imparfaite. L'indépendance du mot par rapport à la phrase est toute relative. La décomposition du discours en ses différents termes par la grammaire suppose déjà un état intellectuel avancé, une force de réflexion et d'analyse qui est étrangère à la plupart des individus qui parlent une langue. Essayez de faire séparer les mots d'une phrase à quiconque n'a pas étudié la grammaire, et vous serez frappé par les erreurs commises, plus encore par les hésitations et les incertitudes ».

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

Mon zoiseau

*Elle va toucher **sa location** à la mairie.*

*Passe-moi **les lastiques**.*

Les déviations par rapport à l'orthographe standard montrent, selon Frei, qu'il y aurait une tendance dans le français avancé à préférer une structure syllabique qui commence par une consonne plutôt que par une voyelle. Ces exemples ont également un intérêt sociolinguistique. Le français correct s'impose sur le français avancé et vient troubler la comparaison naturelle des occurrences spatio-temporelles sur l'axe syntagmatique et sur l'axe paradigmatique. L'usage d'une variante hypercorrecte à l'écrit – le marqueur *z* de la liaison – indique que les scripteurs ont bien l'intention d'utiliser la langue standard, et par là même, cherchent à s'identifier avec l'usage d'un groupe de référence senti comme supérieur.

Les scripteurs maladroits manifestent une tendance à ramener les mots ou les expressions moins connus à ceux qui leur sont connus et plus familiers par l'intermédiaire de l'analogie sémantique qui occasionne un « changement d'interprétation d'un syntagme », ou bien, crée un lien avec un sens préexistant « dans le stock traditionnel de la langue » (Frei, p. 46-47). La précision sémantique des mots est en défaut dans les documents ordinaires dès qu'il s'agit de mots abstraits (p. 47) :

*Et croyez bien Monsieur que vous n'aurez pas à **faire** à une ingrate. (APG)*

*Je vient solliciter à votre bonne **veillance** à ce que vous ayez la bonté de ... (APG : boulanger).*

*C'est une chause bien dure que d'aprandre la mort mais j'aime meux savoir la **définision** car je suis dans la peine voila 6 mois (APG : Côte-d'Or).*

L'équivoque polysémique ou homophonique remet également en question la propriété des mots. Contrairement à ceux qui pensent que le problème n'existe qu'au niveau de l'abstraction et se règle dans un contexte concret d'énonciation, Frei considère qu'il faut « prêter l'oreille au jeu quotidien de la parole – dans la rue, au magasin, au téléphone, à table – pour se convaincre du contraire » (Frei 1929, p. 65) :

*J'aimerais acheter des **plumes** (des porte-plumes ou des becs ?)*

*Passe-moi la **pomme** (pomme-fruit ou pomme d'arrosoir ?)*

*Les **indigènes** se sont révoltés (les troupes de couleur ou les autochtones ?)*

*On a oublié de mettre le **timbre** sur cette lettre (le timbre-poste ou l'oblitération ?)*

*J'ai vu **sé** lettres (les lettres de lui ? d'elle ? ces lettres ?)*

*Il a permis à **séz** ouvriers de partir (à ses propres ouvriers ? à ceux d'un autre ? à ces ouvriers ?)*

Les locuteurs d'une « grande langue de civilisation » telle que le français, conscients de l'influence de la langue écrite sur leurs énoncés oraux, sembleraient supprimer l'équivoque par un effet prophylactique avant qu'elle se manifeste sur la surface, tandis que les innovations repérées dans le français avancé écrit s'expliqueraient par un besoin

Carita Klippi

de clarté sémantique, par un « besoin de prévenir ou de détruire les équivoques », et non pas par une maîtrise imparfaite de l'orthographe (Frei 1929, p. 36, 64).

Le besoin de précision et de clarté se révèle également au niveau de la morphosyntaxe. Les scripteurs maladroits ont recours à divers moyens afin de rendre les distinctions subtiles du sens grammatical. Frei montre à travers les exemples suivants que les scripteurs cherchent à faire une différence aspectuelle entre l'état et le procès par leur choix de l'auxiliaire (Frei 1929, p. 86) :

Il est mort / il a mouru le 31 de décembre

Ils aurait partie sur le front le 18 novembre et ils à arrivé en Belgique le 27

Il a parti sur le front le 3 août.

Mais comme depuis ce temps je n'ai plus de nouvelles et j'ai parvenu à avoir votre adresse.

Le soldat D. a resté entre les mains de l'ennemi.

Et il na pas revenu à sa C^{ie} depuis.

L'on nous a dit qu'il avait tombé sur le champs de bataille.

Nous avons su par les chefs de son régiment qu'il avait tombé blessé à R. Vu que l'armée française se retirait et que les blessés et ambulances ont tombé entre les mains des Allemands.

Or, le besoin de précision sémantique est contrecarré par le besoin d'invariabilité syntaxique. Les autres corpus similaires indiquent que le choix de l'auxiliaire *avoir* au détriment de l'auxiliaire *être* constitue une preuve d'un nivellement analogique en faveur du principe isomorphique d'un sens (ou fonction) pour une forme (Klippi 2013). En privilégiant la forme au sens, les locuteurs et les scripteurs ordinaires effacent ainsi les ambiguïtés fonctionnelles. La confrontation du sens avec la forme traverse, en effet, tous les phénomènes linguistiques, tout en soulignant aussi la rivalité entre l'écriture correcte et l'écriture « avancée ». Les règles de l'accord du participe passé dont la maîtrise nécessite un bagage grammatical important sont fondées sur le principe iconique ou « conformisme » dans la terminologie de Frei, à savoir que ce qui appartient ensemble, va ensemble et s'exprime en conséquence : « les éléments qui se suivent dans la chaîne parlée s'adaptent étroitement les uns aux autres et varient par conséquent les uns en fonction des autres » (Frei 1929, p. 33). Si du point de vue du développement des règles écrites, il s'agit de construits de grammairiens, d'un point de vue du scripteur du français avancé, il est question d'une redondance superflue :

[...] l'accord n'est nullement indispensable à l'intelligence de la phrase, et le besoin d'invariabilité, qui exige que la transposition s'effectue avec le minimum de changements formels, cherche naturellement à se défaire de ces procédés qui augmentent inutilement l'effort de mémoire à fournir [...]. Pour ne pas dire ou écrire : la peine qu'on a *pris*, la boîte qu'elle a *ouvert*, après toutes ces injures qu'on s'est *dit*, les conséquences qu'il a *crain*t, la personne que j'ai *plaint*, la récompense qu'il a *promis*, etc. etc., il faut savoir aujourd'hui d'avance, et uniquement en vertu des règles enseignées à l'école et dans les livres, que tels tours sont incorrects. (Frei 1929, p. 183)

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

Les actes linguistiques des usagers du français avancé sont donc des actes intentionnels que l'on peut situer dans une hiérarchie des actions rationnelles : en bas de cette hiérarchie, les locuteurs et les scripteurs se posent un objectif immédiat conscient – communication d'un message – qu'ils cherchent à atteindre par l'intermédiaire du procédé le plus adéquat, le plus approprié, le plus clair et le plus précis possible ; en haut de la hiérarchie se trouve l'objectif médiat inconscient – celui de réparer les lacunes et les déficits du système. Afin de satisfaire à leur objectif premier, les locuteurs ont le choix entre différentes variantes dans un pôle linguistique hétérogène : certaines se diffusent au sein d'un corps social populaire malgré les efforts de la socialisation secondaire, d'autres possèdent une longévité sous-jacente seulement dans les écrits ordinaires.

4. CONCLUSIONS : DEUX ONTOLOGIES COMPLÉMENTAIRES

Jusqu'aux études systématiques de la langue parlée, la plupart des linguistes réduisaient la dialectique entre l'oral et l'écrit à une relation iconique ou similitude structurale. L'écriture est donc une « manifestation graphique » de l'oral, une simple « transcription » (Branca 1992, p. 60-62) de la parole. Malgré les facilités de transposer à l'écrit un enregistrement phonographique de la parole depuis au moins la fondation des *Archives de la parole* en 1911, offrant ainsi un accès direct à l'étude des caractéristiques de la langue parlée, rares sont les linguistes à faire état de l'ontologie complémentaire entre l'oral et l'écrit, l'un ressortissant du continu, l'autre du discontinu (voir Annexe, Tableau 1. *Ontologies complémentaires*). Selon Saussure (CLG/E, II R 572), en effet, « il faut tout une éducation, même quand on est averti, pour voir la langue nue, non revêtue de l'écriture ». Les premiers éléments de cette éducation peuvent être retracés dans les textes de Bauche et de Frei.

Les linguistes étudiés défendent à partir de perspectives différentes le système linguistique – celui du français populaire et celui du français avancé. Ces auteurs ne s'intéressent pas à l'identité de leurs informateurs, mais étudient la langue en elle-même et pour elle-même à travers leurs exemples. Le sujet parlant et écrivant reste anonyme, sans papier. Les traces que celui-ci a laissées permettent à Bauche et à Frei d'entrevoir la dialectique entre l'oral et l'écrit. L'écriture permet de segmenter le fluide oral et d'analyser en détail les composantes de l'énoncé sur l'axe paradigmatique (voir Blanche-Benveniste 2000, § 1.). L'écriture stabilise les énoncés-occurrences de leurs auteurs en abstractions théoriques (phrases, constituants, syntagmes etc.), l'intégration de ces éléments dans le système garantissant à la fois l'anonymat de ces auteurs. L'écriture met en exergue la possible équivoque des énoncés dont l'interprétation dans leur contexte d'énonciation est souvent univoque. Cela rejoint la thèse de Goody (1979 [1977]) selon laquelle, grâce à la visualisation de la parole et de la durabilité des produits, il devient autrement possible d'accéder à une analyse grammaticale des énoncés avec l'écriture que sans écriture.

Carita Klippi

Dès lors, le paradoxe dénoncé ci-devant par Saussure (voir citation dans l'Introduction) semble incontournable : il n'est possible de « mettre en œuvre une réflexion sur un matériau [oral] qu'en passant par son inscription » à l'écrit (Gadet 1991, p. 110) : « l'image [...] paraît être la chose vivante, parce que fixe, tangible, visible, tandis que la parole est fuyante, aérienne, insaisissable une fois qu'[elle] a cessé de retentir » (CLG/E, D 481). L'écriture constitue donc un faux ami de la parole, hypostasié et sacralisé, mis sur un piédestal.

De ce fait, l'opposition entre l'écrit et l'oral se confond avec l'opposition des registres ou des niveaux de langue¹⁰, et par conséquent, il est difficile de dégager ou de différencier quelle est la part de l'oralité et quel est l'effet de la variation sociale dans ces textes (voir Gadet 2003, p. 98). Ces textes fournissent pourtant un fondement pour une véritable réflexion sociolinguistique. Qu'ils transposent une littératie tronquée ou des résidus diglossiques, ces documents seuls avec les représentations de la parole par les linguistes permettent de franchir « l'irréductibilité entre la vivacité de l'échange oral et l'inertie de sa transcription écrite » (Chartier 2008, p. 60) que les historiens de la langue tentent aujourd'hui de surmonter.

BIBLIOGRAPHIE

- AUROUX, Sylvain, (1994) *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- BAUCHE, Henri (1920) *Le langage populaire : Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel*, Paris, Payot.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1982) « La escritura del lenguaje dominguero », E. FERREIRO, M. GOMEZ PALACIO (éd.), *Nuevas perspectivas sobre los procesos de lectura y escritura*, Mexico, Editorial Siglo XXI, 247-270.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (2000) *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- BLOMMAERT, Jan (2008a) « Language, asylum, and the national order », *Working Papers in Urban Language and Literacies*, 50.
<http://www.kcl.ac.uk/innovation/groups/ldc/publications/workingpapers/50.pdf>, consulté le 17 mars 2013.
- BLOMMAERT, Jan (2008b) *Grassroots literacy. Writing, Identity and Voice in Central Africa*, London, New York : Routledge.
- BOURDIEU, Pierre (2001 [1982]) *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- BRANCA, Sonia (1992) « Constantes et variantes dans l'appropriation de l'écriture chez les « mal lettrés » pendant la période révolutionnaire », *Grammaire des fautes et*

¹⁰ Au cours du XX^e siècle, les linguistes deviennent bien conscients de cette confusion tout en avertissant qu'il ne faut pas identifier l'opposition langue parlée vs. langue écrite avec l'opposition niveau relâché vs. niveau soutenu. Jean Peytard (1970 : 35-36), parmi d'autres, pose qu'on fait de langue parlée « un synonyme de langue populaire ou familière », de langue écrite « un synonyme de langue châtiée, choisie, littéraire, cultivée ».

La parole écrite au lendemain de la Première Guerre mondiale

- français non conventionnels, Colloque du GEHLF*, déc. 1989, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 59-76.
- BRUNOT, Ferdinand (1909) *L'enseignement de la langue française. Ce qu'il est – ce qu'il devrait être dans l'enseignement primaire*, Paris, Librairie Armand Colin.
- CHARTIER, Roger (2008) *Écouter les morts avec les yeux*. Paris, Collège de France, Fayard.
- DAUZAT, Albert (1906) *Essai de méthodologie linguistique*, Paris, Librairie Honoré Champion.
- DAUZAT, Albert (1917) *La philosophie du langage*, Paris, Ernest Flammarion.
- FERGUSON, Charles A. (1971) *Language Structure and Language Use*, Stanford, Stanford University Press. Selected and Introduced by Anwar S. DIL.
- FERGUSON, Charles A. (1971 [1959]) « Diglossia », DIL, Anwar S. (éd.), *Language Structure and Language Use*, Stanford, Stanford University Press.
- FERGUSON, Charles A. (1971 [1963]) « Problems of Teaching Languages with Diglossia », DIL, Anwar S. (éd.), *Language Structure and Language Use*, Stanford, Stanford University Press, 1-26.
- FREI, Henri (1929) *La Grammaire des fautes*, Paris, Geuthner.
- GADET, Françoise (1989) « La relative non standard saisie par les grammaires », *Linx*, 20, 37-49.
- GADET, Françoise (1991) « Le parlé coulé dans l'écrit : le traitement du détachement par les grammaires du XX^e siècle », *Langue française*, 89, 110-124.
- GADET, Françoise (1992) *Le français populaire, Que sais-je ?*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GADET, Françoise (2003) *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys.
- GOODY, Jack (1979 [1977]) *La raison graphique*, Paris, Éditions de Minuit.
- GUIRAUD, Pierre (1965) *Le français populaire, Que sais-je ?*, Paris, Presses Universitaires de France.
- KLINGLER, Dominique, VÉRONIQUE, Georges Daniel (2012) « La Grammaire des fautes de Henri Frei (1899-1980) : fautes et fonctions », *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives*, Paris, Honoré Champion, 291-310.
- KLIPPI, Carita (1999) « La Grammaire des fautes – pour une linguistique naturaliste ? », GAMBIER, Yves et SUOMELA-SALMI, Eija (éd.), *Jalons pour le 75^e anniversaire de l'enseignement du français à l'Université de Turku*, Turku, Université de Turku, 144-160.
- KLIPPI, Carita (2007) « La première biolinguistique », *Le naturalisme linguistique et ses désordres*, *HEL*, XXIX, 2, 17-40.
- KLIPPI, Carita 2010. *La vie du langage. La linguistique dynamique en France de 1864 à 1916*, Lyon, ENS-Éditions.
- KLIPPI, Carita (2013) “Letters from Gaston B. – a prisoner’s voice during the Great War”, VAN DER WAL, Marijke, RUTTEN, Gijsbert (éd.), *Touching the Past. Studies in the historical sociolinguistics of ego-documents*. Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 107-128.
- KLIPPI, Carita, KIVINIEMI, Anne-Laure (à paraître) « L'écriture de deux frères d'armes, déshérités du français. Une caricature de la langue nationale ? ».
- LINELL, Per (2005) *The Written Language Bias in Linguistics: Its Nature, Origins, and Transformations*. London, Routledge.

Carita Klippi

- OLSON, David R. (2010 [1994]). *L'univers de l'écrit*, Paris, Retz.
- PEYTARD, Jean (1970). « Oral et scriptural : deux ordres de situations et de descriptions linguistiques », *Langue Française*, 6, 35-47.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1968) : *Cours de linguistique générale*. Wiesbaden : Otto Harrassowitz, édition critique par Rudolf ENGLER. (=CLG/E).
- SAUSSURE, Ferdinand de (1972 [1922]) : *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot. Édition critique par Tullio DE MAURO. (=CLG/M).
- SCHAFROTH, Elmar (2005). « Pour une diachronie du français parlé », *Mélanges offerts au Professeur Lothar Wolf*. « Je parle, donc je suis ... de quelque part », Horiot, Brigitte, SCHAFROTH, Elmar, SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (éd.), Lyon, Centre d'études linguistiques, 419-445.
- VYGOTSKIJ, Lev Semenovitch (1982 [1931]). *Ajattelu ja kieli*, Espoo, Weilin&Göös.

ANNEXE



Ontologies complémentaires

Oral	Écrit
1. Dynamique, action	1. Statique, résultat
2. Temps : organisation temporelle	2. Espace : organisation spatiale
3. Produits éphémères	3. Produits durables, objectifs ; processus de production non accessible
4. Mémorisation approximative	4. Mémorisation mot à mot possible
5. Acte et réalisation simultanés	5. Acte et réalisation successifs
6. Continu, non discret	6. Discret, frontières claires (lettres, mots, syntagmes, phrases, paragraphes, textes)
7. Quasi normatif (traits structuraux, prosodiques, non verbaux)	7. Normatif, règles conventionnelles
8. Acoustico-vocalique (sauf : langue des signes)	8. Visuel
9. Acte interactif total de communication : situation d'énonciation, connaissance commune, communication non verbale	9. Décontextualisation relative, autonome
10. Implicite : communication non verbale	10. Relativement explicite : référence, argumentation
11. Partie intégrante de la socialisation de l'homme	11. Maîtrise des connaissances et du savoir
12. Influence du 'feedback' de l'interlocuteur sur le comportement du locuteur	12. Encodeur et décodeur du message dans un espace-temps différent
13. Fonction dialogique	13. Fonction monologique
14. Socialisation primaire	14. Socialisation secondaire

Tableau 1. *Ontologies complémentaires*

ORALITÉ ET ÉCRITURE DANS DES MANUELS DE GRAMMAIRE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE.

Claire Doquet

Clesthia, EA 7345, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris 3.

claire.doquet@univ-paris3.fr

RÉSUMÉ

Cet article s'interroge sur la manière dont les manuels scolaires destinés à l'école primaire rendent compte des règles qui régissent la langue française, sur le type d'exemples sur lesquels ils s'appuient et sur les tâches demandées aux élèves. Les manuels oscillent entre une visée prescriptive, où la grammaire est vue comme un ensemble de règles externes qu'il convient de faire acquérir, et une visée descriptive, où la grammaire devient un outil de description des pratiques langagières. Cette oscillation reflète la double mission dont ils sont investis : outiller les élèves pour analyser la langue et les discours mais aussi les doter d'un bagage de règles qui leur permettent de contrôler la conformité de leurs propres énoncés. On observe donc un double trajet, inductif (des discours aux règles) et déductif (des règles aux énoncés), qui correspond le plus souvent à un matériau dédoublé : des énoncés attestés, par exemple des textes littéraires ou fonctionnels, pour l'induction ; des exemples dits "de grammaire", énoncés courts forgés pour les besoins de l'apprentissage, pour la déduction.

L'analyse porte sur deux séries de manuels destinés à l'école primaire et parus entre 1996 à 2009. Les notions examinées sont les pronoms et la phrase.

L'article tente d'apporter des réponses aux questionnements suivants :

- Comment est présentée la langue dans son expression la plus restreinte, à propos de laquelle les Instructions Officielles parlent d'*étude de la langue*, c'est-à-dire la conjugaison, l'orthographe et le lexique ?
- Dans quelle mesure son enseignement s'ancre-t-il dans des pratiques langagières ?

Ces pratiques sont-elles différenciées du point de vue de l'oral vs l'écrit ou les deux canaux se confondent-ils dans les « exemples de grammaire » donnés par les manuels ?

MOTS-CLEFS

Manuel – école primaire – collège – langue – grammaire – oral – écrit

ABSTRACT

This article examines how the textbooks for primary school represent the rules governing the French language, the type of examples on which they rely and the tasks required of students. Textbooks waver between a prescriptive aim, where grammar is seen as a set of external rules that should be acquired and a descriptive aim, where the grammar description becomes a tool of language practices. This variation reflects a dual mission: preparing students to analyze language and speech but also providing them with rules that allow them to monitor the compliance of their own utterances. So there is a dual path, inductive and deductive, which usually corresponds to a split material : attested utterances, such as literary or functional texts (induction) ; short utterances fabricated for learning (deduction).

The analysis focuses on two sets of textbooks for primary school and published between 1996 and 2009, considering lessons on the pronouns and the sentence.

The article attempts to provide answers to the following questions :

- How is presented the language, *ie* verbal conjugation, spelling and vocabulary ?
- How is his teaching anchored in language practices ?
- Are these practices differentiated from the perspective of oral vs. written or do both channels merge in the "grammar examples" given by the textbooks?

KEY WORDS

Elementary textbook – primary school – language – grammar – speaking – writing

L'enseignement de la grammaire à l'école élémentaire est l'objet de controverses lisibles jusque dans les textes officiels, en évolution permanente depuis les années 1970. Ces controverses se retrouvent dans les manuels scolaires, où s'affiche une grande variété de pratiques et de conceptions de la langue et des discours. Pour autant, variété ne signifie pas absence d'organisation : dans leur diversité même, les points de vue sur la langue et son apprentissage s'organisent en tension de deux pôles bien connus : un pôle prescriptif, où la grammaire est vue comme un ensemble de règles externes qu'il convient de faire acquérir ; un pôle descriptif, où la grammaire devient, à l'instar de la linguistique aujourd'hui, un outil de description des pratiques langagières. Les manuels oscillent entre ces deux pôles, et cette oscillation reflète la double mission dont ils sont investis : outiller les élèves pour analyser la langue et les discours mais aussi les doter d'un bagage de règles qui leur permettent de contrôler la conformité de leurs propres énoncés. On observe donc un double trajet, inductif (des discours aux règles) et déductif (des règles aux énoncés), qui correspond le plus souvent à un matériau dédoublé : des énoncés attestés, par exemple des textes littéraires ou fonctionnels, pour l'induction ; des exemples dits "de grammaire", énoncés courts forgés pour les besoins de l'apprentissage, pour la déduction.

Une première question se pose concernant ces objets de travail : dans quelle mesure font-ils place à des productions orales ? Le caractère livresque des manuels pose comme allant de soi un matériau écrit, ou tout au moins graphié : qu'ils s'originent dans une pratique orale ou écrite de la langue, les exemples et autres supports de réflexion linguistique mis à disposition des élèves apparaissent sous forme graphique.¹ Toutefois, rien n'empêche de transcrire l'oral et donc de proposer à la réflexion des exemples tirés de cette pratique singulière de la langue. En corollaire, on pourrait concevoir des manuels qui donnent des exemples explicitement situés comme émanant d'une pratique de l'écrit, et s'attachent à caractériser cette opposition – ou au moins cette distinction – entre langue orale et langue écrite.

Cette question de la place de l'oral dans les grammaires scolaires² s'attache à celle des notions enseignées et de leur lien avec les usages de la langue : usages « de référence », par exemple dans les écrits offerts à la lecture des élèves ; usages des élèves eux-mêmes, locuteurs et de ce fait, dépositaires d'un savoir sur la langue, sur lequel une grammaire pourrait s'appuyer pour faire émerger des notions d'ordre linguistique. La plupart des recherches actuelles en didactique du français font état d'un lien fort entre la variété des pratiques personnelles de la langue (écrite et orale) et les performances scolaires (Bucheton, 1997 ; Bautier, 2002 ; Bautier & Goigoux, 2004). Ces travaux ont donné lieu à des prescriptions didactiques dans les domaines de l'oral et de l'écrit, allant jusqu'à inverser l'ordre de l'apprentissage : l'écriture est pensée comme un préalable utile, voire indispensable, à l'acquisition des compétences lectorales (Bara *et al.* 2010, David, 2007).

Qu'en est-il de la langue dans son expression la plus restreinte, à propos de laquelle les Instructions Officielles parlent d'« étude de la langue », c'est-à-dire la grammaire et ses corollaires traditionnels (conjugaison, orthographe, lexique)³ ? Dans quelle mesure son

¹ De manière paradoxale, les manuels d'apprentissage de la langue maternelle ne se sont pas dotés, au contraire des manuels de langue étrangère, d'outils audio et vidéo permettant un travail sur l'oral dans toutes ses dimensions ; dès lors, si les manuels parlent d'oral, c'est toujours de transcriptions de l'oral qu'il s'agit, non d'oral véritable.

² Le terme de *grammaire*, très polysémique (Combettes, 2006), sera employé ici majoritairement au sens d'analyse du système de la langue. Pour désigner les ouvrages consacrés à l'enseignement de la grammaire, nous préférons le terme de *manuel*.

³ Sur cette distinction quadri-partite, Combettes note que « pour de nombreux enseignants et linguistes, *grammaire* ne désigne pas le système de la langue dans son entier, mais seulement la syntaxe et la morphologie. Beaucoup excluent de cette notion le lexique et la conjugaison. » (Combettes, 2006 : 42). Au rebours de cette

Claire Doquet

enseignement s'ancre-t-il dans les pratiques langagières ? Ces pratiques sont-elles différenciées du point de vue de l'oral vs l'écrit ou les deux canaux se confondent-ils dans les exemples des grammaires ? En somme, quelle vision les manuels de grammaire destinés à l'école donnent-ils aux élèves des spécificités de l'écrit et de l'oral ?

Ces questions renvoient, en didactique, à la dialectique cloisonnement / décloisonnement des activités grammaticales : traditionnellement cloisonnée, la grammaire est censée s'appuyer, depuis une vingtaine d'années, sur les contenus abordés en lecture et en écriture. D'outil d'étiquetage des notions observées, elle devient moyen de réflexion⁴ sur la langue et les textes (Instructions Officielles de 1995 et 2002⁵). Cette vision de la langue comme prenant corps dans des productions langagières renvoie aux acquis de la linguistique des années 1970, des recherches de Benveniste aux descriptions de l'oral et à la linguistique textuelle. Elle s'articule également au débat plus ancien de Meillet et Saussure, celui de l'étude de la langue comme système vs comme occurrences d'énoncés où les éléments linguistiques sont marqués par leur contexte d'émergence (Meillet 1905-1906). Ce débat pourrait se formuler ainsi eu égard aux manuels scolaires : les notions grammaticales fondamentales sont-elles considérées comme trans-canal ou sont-elles au contraire présentées comme dépendantes de leur contexte de production/réception ? C'est ce que nous observerons ici à travers deux séries de manuels de grammaire pour le Cours Moyen 1 (4^{ème} primaire) : la *Grammaire pour lire et écrire*, devenue en 2004 *Grammaire pour parler, lire et écrire* et éditée chez Delagrave ; la collection *Fouillade* éditée chez Bordas.⁶ Cette observation se fera sur une courte diachronie, la période de parution des manuels allant de 1996 à 2009. Nous centrerons notre examen sur le traitement de deux notions systématiquement présentes dans les manuels de grammaire scolaire : les pronoms et la phrase.

1. LA GRAMMAIRE DANS LES TEXTES OFFICIELS : SUPPORTS, APPUIS, THÉORIES.

1.1 Grammaire scolaire et sciences du langage : l'inquiétante étrangeté.

Au sein de l'enseignement du français, la grammaire apparaît, aux côtés de l'orthographe, comme gardienne de la norme. Fondés sur un ensemble de règles qu'il convient de maîtriser, les exercices de grammaire permettent, au contraire de tâches moins clairement normées comme la rédaction, d'attribuer des notes relativement objectives, tout au moins explicables. Dans les rédactions même, ce sont l'orthographe et la grammaire qui sont le plus souvent corrigées intégralement, les aspects sémantiques, organisationnels et stylistiques des écrits donnant lieu à des commentaires plus vagues et, surtout, à très peu de propositions de solutions (Pilorgé, 2008). A ces pratiques enseignantes font écho, à de rares exceptions près, des textes officiels qui inscrivent l'ensemble « grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison » comme le quatuor des acquisitions de base pour la langue écrite. Compter le nombre de mots maîtrisés par un élève, noter son orthographe et la correction de sa syntaxe

tradition et arguant des liens endémiques entre ces composantes, les *Programmes de l'Ecole Primaire* de 2002 ont tenté de regrouper, sous l' *Observation Réfléchie de la Langue*, toutes les activités d'ordre grammatical au sens large, y compris l'orthographe.

⁴ Boutan (2012) a montré l'ancienneté de cette question de l'articulation entre la transmission de notions et la construction chez les élèves de capacités à les découvrir, qui continue de traverser les débats didactiques.

⁵ Les Instructions Officielles de 2008 sont moins marquées de ce point de vue : elles tentent de concilier la nécessité de s'appuyer sur des corpus "authentiques" (textes de littérature de jeunesse, documentaires, presse etc.) et des activités émanant d'approches plus traditionnelles.

⁶ Ce choix est dû, pour Bordas, à la longévité de la collection *Fouillade* (depuis 1987) et pour Delagrave, la *Grammaire pour lire et écrire* étant moins ancienne (1997), au fait que R. Tomassonne était impliquée dès 1977 dans la confection de manuels pour le collège (coll. *Bâtir une grammaire*, en collaboration avec B. Combettes) ainsi qu'à la reconnaissance institutionnelle de ces travaux. Il suffit de parcourir les sites des IUFM – aujourd'hui ESPE – et des Inspections Académiques pour trouver maintes traces de cette reconnaissance.

Oralité et écriture dans les grammaires

apparaît comme une tâche objective en comparaison de l'évaluation de la qualité d'une lecture ou du style d'un écrit. Cela est d'autant plus vrai que la grammaire scolaire est devenue, au cours des siècles, un ensemble de règles prescriptives qu'il convient de faire acquérir selon une progression fixée par les Programmes. Chervel a montré le caractère figé et même désancré de cette sous-discipline : selon lui, la grammaire scolaire n'est ni une variante, ni une formulation simplifiée des ouvrages de référence, mais « un courant grammatical spécifique, aux lignes propres, [donnant lieu à] une théorie syntaxique originale. » (Chervel, 1977 p. 26). C'est cette spécificité qui permet aux auteurs des *Programmes* de 2008, les derniers en vigueur pour l'école primaire, de présenter la grammaire comme une liste de notions qui devront être maîtrisées en fin de cycle. Ces préconisations, qui ont soulevé de la part des chercheurs maintes contestations au moment de l'établissement des programmes, sont souvent difficiles à justifier, tant sur la pertinence du choix effectué que sur l'organisation des notions, par exemple :

- l'organisation générale suit le plan suivant : la phrase, les classes de mots, les fonctions des mots, le verbe, les accords, les propositions, l'orthographe grammaticale et lexicale ;
- pour les classes de mots, les textes donnent comme programme : « Identification, selon leur nature, des mots suivants : les verbes, les noms, les déterminants (articles définis et indéfinis, déterminants possessifs, démonstratifs, interrogatifs), les adjectifs qualificatifs, les pronoms (personnels, possessifs, relatifs, démonstratifs et interrogatifs), les adverbes, les prépositions. »

La notion de phrase, véritable base d'organisation de l'enseignement de la syntaxe, a donné lieu à bien des interrogations⁷ : se demandant si elle n'est pas « une création de grammairiens », Combettes questionne la catégorie « phrase » dont il fait « une sorte de cote mal taillée » entre la proposition, « unité minimale d'expression construite autour du verbe et de ses actants », et la période classique, « enchaînement de propositions » (Combettes, 2006, p. 47). On peut au moins s'interroger, au vu de l'organisation générale des Programmes 2008, sur l'opportunité de séparer la phrase des propositions ainsi que sur l'ordre des objets d'étude : la macro-syntaxe a montré la pertinence syntaxique de l'unité *proposition*, tandis que la phrase est difficile à saisir par des critères autres que ponctuationnels et d'une modélisation très complexe ; par ailleurs, les catégories de « classes de mots » et de « fonctions des mots » ne sont que des réécritures des traditionnelles « nature » et « fonction », apanage de la grammaire scolaire et de ses exercices les plus anciens.⁸ Concernant les classes de mots, comment expliquer l'absence des interjections et *a fortiori* celle des conjonctions ? Enfin, quelle justification y a-t-il à ne voir figurer aucun intermédiaire entre le mot et la proposition, alors que la notion de syntagme est si opératoire en linguistique ? De fait, sauf pour certains points terminologiques (emploi du mot *déterminant* plutôt qu'*adjectif*, possessif ou démonstratif), ces programmes tout récents s'appuient sur une conception de la grammaire française antérieure aux années 1970. Structurale ou énonciative, transformationnelle ou pragmatique, la linguistique n'a que peu pénétré ces catégories censées, selon Chervel, « représenter des réalités objectives de la langue. » (Chervel, 1977 p. 26). Les *Programmes* de 2008 sont finalement une sorte d'alliance entre tradition grammaticale et réflexion didactique : destinée à « favoriser la compréhension des textes lus et entendus [et à] améliorer l'expression en vue d'en garantir la justesse, la

⁷ Sur l'histoire de la notion de phrase, voir Seguin 1993. Sur la notion de phrase dans les grammaires, et son articulation avec la proposition, voir Marchello-Nizia, 1979.

⁸ On peut même voir, dans l'organisation proposée, une résurgence de la logique grammaticale qui a prévalu, selon Chervel, entre l'édition de la grammaire de Lhomond en 1780 et les années de la rénovation pédagogique du français (1960) : le découpage suit les parties du discours et le lien entre ces dernières aboutit à une formalisation des accords grammaticaux.

Claire Doquet

correction syntaxique et orthographique » (*Programmes de l'école primaire* 2008), la grammaire demeure cette discipline externe aux pratiques de lecture et d'écriture, ensemble de normes dont l'apprentissage trouverait son utilité dans des pratiques langagières sans que son transfert ne soit pris en charge par l'enseignement.

1.2 Grammaire scolaire, oralité et écriture.

En quoi le type de grammaire décrit ci-dessus pourrait-il être utile pour aborder l'oral ? De fait, ce sont des catégories issues de l'écrit qui en organisent la progression et la question d'un matériau oral perd de sa pertinence face à la nomenclature que dressent les *Programmes*.⁹ Il n'en a pas toujours été ainsi : le *Plan de rénovation de l'enseignement du français* (1971), issu des travaux de la commission Rouchette, recommandait de partir de l'oral, en tant qu'il était déjà connu des élèves, pour aborder la grammaire et analyser l'écrit. Il fut suivi en 1972 par des Instructions Officielles qui, sans renoncer à la place centrale de l'écrit, situaient l'oral comme premier parce que acquisition première des enfants, locuteurs de la langue. Cette position s'est affaiblie à partir de 1980, avec les Instructions Officielles promulguées par J.-P. Chevènement (1985) puis par F. Bayrou (1995)¹⁰ où l'on perçoit un retour en force de l'écrit, que Maurer (2002) impute aux linguistiques textuelles mais qui est également justifié, dans les discours officiels, par la prise de conscience de l'importance renouvelée de la lecture avec la généralisation de l'informatique ainsi que par les travaux sur l'illettrisme (Espérandieu, Lion, Bénichou 1983) qui ont mis en évidence l'importance du phénomène dans une France alphabétisée. Alors que nos voisins suisses, par exemple, travaillaient à un enseignement des genres discursifs oraux (Schneuwly & Dolz, 1998), les programmes français, et les manuels peut-être encore plus vite, se sont recentrés sur l'écrit. C'est en 2002 qu'ils vont à nouveau faire place à l'oral, qui devient une composante essentielle d'un enseignement de la langue fondé sur les pratiques discursives, y compris celles des élèves. A l'ensemble *grammaire, conjugaison, orthographe, vocabulaire* succède *l'observation réfléchie de la langue*, qui comprend l'oral et s'appuie sur des énoncés authentiques. Sur beaucoup de points, ces *Programmes* se rapprochent des conclusions de la Commission Rouchette de 1970 : inscription de la langue et de ses usages dans un processus de communication, volonté de rendre l'élève grammairien¹¹ :

La relation naturelle des enfants à la langue se centre sur la communication : ils veulent comprendre et être compris. Au cycle III les élèves commencent à devenir aptes à la conceptualisation et à la généralisation. En les conduisant à une réflexion sur le fonctionnement de la langue, on les introduit à une conscience plus claire des faits de langue, à une première

⁹ Par exemple, concernant les fonctions des mots :

« - Identification du verbe, de son sujet (nom propre, groupe nominal ou pronom), et des compléments du verbe : compléments d'objet direct, indirect et second, compléments circonstanciels (de lieu, de temps).

- Compréhension de la notion de circonstance.

- Identification de l'attribut du sujet.

- Identification des éléments du groupe nominal et de leurs fonctions : déterminant, adjectif qualificatif épithète, complément du nom, proposition relative complément du nom. » (*Programmes de l'École Primaire*, 2008 : 22).

¹⁰ Du point de vue de la répartition oral/écrit, les Programmes de 1985 d'une part, amenuisent l'oral bien davantage que ceux de 1995, d'autre part, considèrent l'oral comme une langue pour laquelle l'enseignant va être un modèle : le paragraphe concerné à l'oral commence par « La parole du maître est claire, bien articulée, correcte ; elle offre aux élèves l'exemple d'une langue simple et juste, car elle leur sert de modèle ». Cette conception behavioriste de l'apprentissage est relayée par celle de la transparence de la langue, qui conduit au souhait que « le maître vérifie la conformité de l'expression à l'intention du discours ».

¹¹ C'est une constante en 2002 que de vouloir faire acquérir aux élèves les questionnements et les comportements de spécialistes des disciplines. Par exemple, le travail de « La Main à la pâte », issu des réflexions de l'Académie des Sciences, tente d'instaurer dès le plus jeune âge la démarche d'investigation scientifique. En grammaire de phrases, on fait travailler en priorité deux techniques transformationnelles : la commutation et la substitution.

Oralité et écriture dans les grammaires

formalisation. (*Document d'Accompagnement Observation Réfléchie de la Langue Française*, 2005 p. 6¹²).

Ces programmes détaillent des compétences à construire et des techniques exploratoires plutôt que des listes d'éléments à connaître, stigmatisant même les « exercices répétitifs mettant en place des savoirs approximatifs et l'usage prématuré d'une terminologie inutilement complexe » (*Programmes de l'Ecole Primaire* 2002, p. 75).

Le revirement de 2008, où reviennent en force la conjugaison, l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire, correspond aussi à un retour à l'écrit : pour les élèves de cycle 3 (du CE2 au CM2), l'oral occupe moins de dix lignes,¹³ contre plusieurs pages pour la lecture et l'écriture. En cela, les *Programmes* de 2008 rejoignent ceux de 1985 (12 lignes pour l'oral, contre 32 dévolues à la lecture). Au contraire, le document d'accompagnement de 2005 proposait à parts égales des activités orales, puis de lecture, puis d'écriture, pour permettre le travail linguistique.

2. GRAMMAIRE À ENSEIGNER ET LANGUE DES ÉLÈVES : QUELLES ARTICULATIONS ?

Des recherches didactiques récentes ont montré que les élèves mobilisaient, dans des tâches complexes comme l'écriture, des savoirs et savoir-faire que l'école ne leur a pas explicitement enseignés et qu'eux-mêmes s'avèrent incapables de mobiliser dans des tâches d'ordre métalinguistique ou métaprocédural : c'est ce que Penloup (2007) appelle dans un heureux oxymore les « connaissances ignorées » des élèves. Parmi ces connaissances, celles d'ordre grammatical ont été repérées dès 2000 par Cappeau qui recense, dans des écrits d'élèves, des indices de savoirs morpho-syntaxiques implicites. La plupart des didacticiens du français préconisent de s'appuyer sur ces connaissances pré-construites pour organiser l'enseignement. La grammaire, discipline essentiellement méta-linguistique, peut alors être vue comme le lieu de la transformation de connaissances implicites en connaissances explicites, assorties du métalangage adéquat. C'est ainsi que les I.O. de 2002 posent l'Observation Réfléchie de la Langue, préconisant, en écho au Plan Rouchette de 1970, le recours aux productions langagières des élèves comme base à l'étude des mécanismes linguistiques. Parmi ces productions, l'oral figure en bonne place, dans la mesure où, à leur entrée au Cycle 3 (Cours Élémentaire 2, soit 3ème Primaire), les élèves ont une maîtrise de l'oral bien plus aboutie que leur maîtrise, encore balbutiante, de l'écrit.

2.1 Place de l'oral dans les grammaires scolaires.

La logique d'un appui sur les pratiques langagières des élèves comme porteuses de « connaissances ignorées » du fonctionnement de la langue voudrait que l'on prenne en compte leur pratique de la langue la plus courante et la plus aboutie, c'est-à-dire l'énonciation orale et plus précisément l'oral spontané. Ce dernier est enseigné en Français Langue Etrangère/Seconde, où les didacticiens tentent de décrire les principaux faits d'oralité et d'en

¹² Ce document d'accompagnement, présent au moment de sa sortie (en 2005) sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, n'a jamais été imprimé. Il demeure accessible aujourd'hui sur un site syndical : http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/Observation_reflechie_de_la_langue.pdf

¹³ « L'élève est capable d'écouter le maître, de poser des questions, d'exprimer son point de vue, ses sentiments. Il s'entraîne à prendre la parole devant d'autres élèves pour reformuler, résumer, raconter, décrire, expliciter un raisonnement, présenter des arguments. Dans des situations d'échanges variées, il apprend à tenir compte des points de vue des autres, à utiliser un vocabulaire précis appartenant au niveau de la langue courante, à adapter ses propos en fonction de ses interlocuteurs et de ses objectifs. La qualité du langage oral fait l'objet de l'attention du maître dans toutes les activités scolaires. »

Claire Doquet

organiser l'enseignement (Weber 2013) et où les manuels comportent le plus souvent un auxiliaire audio-vidéo qui permet de travailler les compétences orales dans leurs multiples dimensions. Au contraire, les manuels de Français Langue Maternelle n'évoquent que très rarement cette pratique de la langue : l'enseignement de l'oral est celui des « genres » oraux, qui fondent l'ouvrage de Schneuwly & Dolz (2009)¹⁴ mais aussi, de manière implicite, les séquences « oral » des manuels généralistes de français au Cycle 3. En tentant de traiter simultanément tous les aspects de l'enseignement du français, ces manuels¹⁵ font une place à l'oral mais c'est dans le cadre d'un apprentissage organisé des genres oraux tels que l'exposé, le débat argumenté, la communication téléphonique, etc. A la manière des types d'écrits et types de textes qui ont organisé l'apprentissage dans les années 1990, ces « types d'oraux » font l'objet de séquences d'entraînement qui comportent une part de réflexion métadiscursive. En revanche, les manuels de grammaire ne comportent pas, dans leurs sommaires, de parties sur l'oral et ses fonctionnements. Même les didacticiens les plus attachés à des supports authentiques, comme Charmeux & Roland dans leur *Langue française : mode d'emploi* (Sedrap, 2003), s'appuient exclusivement sur de l'écrit. Seule, la *Grammaire pour parler, lire et écrire* de Tomassone et Leu-Simon fait apparaître l'oral dans son titre et, de manière périphérique mais bien réelle, dans les leçons consacrées à certaines notions de langue. Pour autant, elle ne différencie pas l'oral spontané d'autres oraux plus nettement codifiés et elle ne travaille pas sur les structures syntaxiques propres à l'oral, comme le détachement et la reprise ou encore les formes de « préambules » (Morel & Danon-Boileau, 1998) des énoncés.

2.2 L'écrit dans les manuels : spécificités scripturales vs transversalité de la langue.

En corrélat à cette indigence de l'oral dans les manuels de grammaire, l'écrit n'est que très rarement spécifié en tant que tel. C'est encore la *Grammaire pour parler, lire et écrire* (désormais *GPLE*) qui prend en compte la distinction écrit/oral, avec une réflexion sur la notion de phrase. Si cette dernière est définie comme une unité trans-canal (« une phrase est une suite ordonnée de mots liés les uns aux autres et qui a un sens », *GPLE* 2004, p.75), la question de sa délimitation permet aux auteurs de spécifier l'oral vs l'écrit :

A l'écrit, la phrase commence par une majuscule et se termine par un point (point d'interrogation, point d'exclamation, point de suspension). (*GPLE*, 2004, p.74).

A l'oral, il peut être difficile de délimiter les phrases, même si l'intonation peut nous y aider. Il faut alors s'appuyer sur le sens et les relations entre les mots. (*ibid*, p.75)

Cette double spécification se trouve déjà dans le manuel de 1997, dont le titre, *Grammaire pour lire et écrire*, ne semble pas tenir compte de la pratique orale de la langue. On la retrouve encore en 2009. Pour autant, l'interrogation sur les incidences du canal ne porte pas sur les formes spécifiques d'énoncés : pour introduire la notion de phrase et ses limites, la même grammaire propose une activité de réflexion à partir d'un texte et conclut :

A l'oral, les phrases sont séparées les unes des autres par des pauses. A l'écrit, les phrases sont séparées par certains signes : elles commencent par une majuscule et se terminent par un signe de ponctuation. (*GPLE*, 2009 p. 40).

¹⁴ Dans la présentation de cet ouvrage, on peut lire que « si l'oral est bien présent dans le quotidien des classes, il est rarement conçu comme un objet scolaire autonome différent de l'écrit. ». Ce constat, inversé, renvoie à l'absence de travail de l'écrit dans sa spécificité.

¹⁵ Citons par exemple *L'île aux mots* (2008, Nathan) qui propose, pour chaque période de travail, des activités dans des domaines variés parmi lesquels « parler et dire ». Les tâches regroupées dans cette rubrique renvoient toujours à des genres oraux codifiés, il n'apparaît pas d'oral spontané. La « solidarité didactique » (Chervel, 1988) entre les différentes composantes de l'enseignement de la langue explique ce parti-pris : les mêmes objets à enseigner sont traités par diverses composantes des disciplines.

Oralité et écriture dans les grammaires

Limitée aux séparateurs, la réflexion n'aborde pas ici les spécificités syntaxiques de la phrase à l'oral. Dans cet exemple, on a l'impression que le fait que le texte support soit écrit (c'est un extrait de *Nils Holgersson*) ne compte pas dans l'identité et la constitution des phrases. De ce fait, le repérage des phrases (par des signes de ponctuation et des pauses) demeure comme externe à la notion elle-même. Sans ignorer la distinction entre oral et écrit, le manuel ne s'appuie pas sur l'intuition que les locuteurs pourraient avoir de la phrase, forgée à la fois sur leur pratique langagière spontanée et sur les multiples occurrences de phrases écrites que leurs lectures ou l'audition de lectures à haute voix peuvent leur avoir fait rencontrer. Il ne s'agit donc pas de donner une représentation de l'oral et de l'écrit en tant qu'espaces énonciatifs spécifiques.

La distinction oral/écrit et ses incidences morpho-syntaxiques sont plus clairement posée dans la leçon sur l'interrogation, qui différencie les « questions parlées » des « questions écrites » :

Souvent, on ne pose pas les questions de la même façon quand on parle et quand on écrit. L'intonation suffit pour se faire comprendre à l'oral. À l'écrit, certaines règles de construction sont nécessaires. (*GPLE*, 2009 p. 141).

On trouve dans cette leçon une réflexion sur les différences entre les deux codes, avec une activité de tri d'énoncés interrogatifs (ceux qui pourraient / ne pourraient pas se trouver à l'écrit) et une conclusion sur la structure des interrogations qui amorce une caractérisation de l'écrit, nettement distingué de l'oral.

Au contraire de cette grammaire, à maints égards novatrice et fondée sur des apports de la linguistique contemporaine, la série *Fouillade* ne mentionne jamais les spécificités de l'oral et de l'écrit. Cette collection s'attache d'abord à satisfaire les Instructions Officielles et la présentation des ouvrages change à chaque nouveau programme (1995, 2002, 2008).¹⁶ Cet attachement au respect des instructions de l'institution scolaire, qui semble aller de soi du fait de la nature de l'ouvrage, s'accompagne, nous allons le voir, d'une extrême fidélité à la grammaire scolaire dans ce qu'elle a de plus traditionnel.

3. CONCEPTIONS GRAMMATICALES ET ANCRAGE LINGUISTIQUE DES AUTEURS.

3.1 Le métalangage.

La distinction de Culioli entre épi- et métalinguistique est un outil intéressant pour analyser l'appui vs l'absence d'appui des manuels de grammaire sur les usages spontanés de la langue. La grammaire est une des disciplines où le métalangage joue un rôle important, du fait de la nature des activités, fortement liées à l'étiquetage. D'autre part, s'il est essentiel que les élèves comprennent les notions utilisées, la nomination joue un rôle dans leur appréhension de ces notions et de leur importance (Cordier, 1994). Le texte introducteur des manuels est un révélateur de la nécessité, du point de vue des rédacteurs, d'utiliser ou pas le métalangage propre à la discipline. Il constitue dès lors une première entrée dans la posture que les auteurs souhaitent susciter chez les élèves en les mettant, immédiatement ou pas, au contact du

¹⁶ On est tenté de relier cette opposition entre les deux collections observées ici et les auteurs ou directeurs des manuels : un inspecteur, G. Fouillade, et une linguiste, R. Tomassone. Il est évident que les différences entre les manuels ne peuvent s'expliquer uniquement par cette dichotomie qui repose sur une exclusivité entre le métier d'inspecteur et celui de chercheur (les contre-exemples ne manquent pas : F. Marchand, J. Hébrard par exemple). Malgré cette réserve, on constate à l'examen des deux collections choisies ici une priorité donnée, dans l'une au respect à la lettre des Programmes, dans l'autre aux choix didactiques dérivés du positionnement épistémologique de l'auteur.

Claire Doquet

métalangage grammatical.

Fouillade 1996 s'affirme comme fondé sur « la capacité de l'élève à utiliser la langue » et fait apparaître un seul mot de nature méta-disciplinaire, le mot « grammaire ». Dans l'édition de 2003, cette dernière est définie « non comme une discipline mais comme la morale de la langue » (je souligne). Cette définition disparaît dès 2005 et, dans l'introduction de 2008, la « grammaire » est assortie de la « nature » et de la « fonction » des mots, celle de 2009 présente le manuel comme soucieux d'instituer des « règles claires » et évoque la nécessité, conforme aux programmes de 2008, de « repérer les faits de langue, les identifier et les manipuler ».

Les textes introducteurs de la *GPLE* de 2004 et 2009 sont les mêmes. Comme *Fouillade* en 2003, ils donnent une définition de la grammaire, mais celle-ci est bien différente : « faire de la grammaire, c'est apprendre à utiliser la langue que tu parles et que tu écris afin de mieux la parler et de mieux l'écrire – et pas seulement à l'école mais à tout moment ». En écho, cette fois, à *Fouillade* 1996, la même introduction commence par ces mots : « depuis que tu sais parler, tu fais de la grammaire sans le savoir, et tu en fais continuellement ». Ce sont ensuite les notions métalinguistiques de texte, de phrase et de verbe qui sont données, comme annonces des différentes parties du manuel.

Malgré la contemporanéité des manuels (1996/1997, 2003/2004, 2008/2009), ces éléments font apparaître des différences importantes :

- dans la collection *Fouillade*, on ne s'adresse pas directement à l'élève mais à son enseignant et l'élève est un tiers dont on parle, comme on parle de l'objet à enseigner, la grammaire ; quand les notions sont détaillées, elles le sont dans un lexique inaccessible de prime abord aux élèves, fait de « nature » et de « fonction » des mots ;
- dans la *GPLE*, on s'adresse à l'élève en affichant clairement sa qualité de locuteur et d'utilisateur légitime de la langue, jusqu'à l'affirmer grammairien ; c'est donc de l'intérieur qu'est abordée la relation entre l'élève et son manuel, qui donne lui-même des clefs pour son utilisation.

3.2 Les exemples.

Les exemples de grammaire ont été étudiés par Fournier (2007) sous l'angle de l'opposition, établie par Milner et Auroux, entre les « données » et les « faits ». Les données, résume Fournier, « relèvent véritablement de l'empirique » tandis qu'un fait est « un atome de description, un fragment de théorie, une configuration minimale de données prêtes à être théorisées » (Fournier, 2007 p.86). Le rôle des exemples de grammaire, représenter la langue empirique, les mettrait plutôt du côté des données ; pourtant, certains relèvent des faits et apparaissent comme des « fragments de théorie schématisés » (*ibid.* p. 87). Bien qu'elle n'y soit pas réductible, on est tenté de rapprocher cette distinction de l'opposition entre « exemples attestés » (des données brutes) et « exemples fabriqués », dont la justification est d'illustrer une règle et qui ont pour finalité de faire émerger une constante du système.¹⁷ Ces phrases courtes et simples, souvent constituées des seuls GNS et GV eux-mêmes réduits à leur plus simple expressions, sont comme la conséquence d'un ensemble de soustractions d'éléments propres aux énoncés-données brutes, dont le retrait, sorte de dénudement énonciatif, aboutirait à des énoncés topiques faisant émerger des faits. Comme Chervel un peu plus tard, Balibar (1985) avait caractérisé ces exemples comme participant à l'institutionnalisation du français de l'école primaire, langue qui ne réfère qu'à elle-même et qui n'est pas une pratique langagière commune mais une sorte de référence partagée de ce que

¹⁷ C'est le cas de la transformation passive : le chat mange la souris / la souris est mangée par le chat. Même si ces énoncés satisfont aux critères d'acceptabilité sémantique et syntaxique, il est rare de les trouver tels quels, autonomes, dans l'empirie... exception faite des manuels de grammaire scolaire.

Oralité et écriture dans les grammaires

doit être la langue française à enseigner pour des élèves d'âge primaire.

Ces exemples fabriqués, configurations illustratives d'une règle, sont presque les seuls présents dans les manuels de la série *Fouillade*. Dans l'édition 2005, qui s'inscrit dans les Programmes de 2002, un effort est fait en début de séquence pour proposer aux élèves des textes, dont l'absence de référence indique toutefois qu'ils sont construits pour l'argumentation, par exemple ce dialogue (*Fouillade*, 2005, p. 5) :

Ce que tu lis en ce moment est une phrase.
Pardon ?
Tu n'entends pas ou tu ne comprends pas ?
Les deux...
Impossible, mon vieux, impossible...

Dans cette première leçon sur la phrase, intitulée « la phrase verbale et la phrase nominale », cet exemple est soumis à la réflexion des élèves qui devront indiquer quelles différences ils voient entre les phrases.

En 2008, le manuel suit la logique des nouveaux programme et propose d'emblée, dans sa première leçon sur la phrase (qui porte cette fois sur la ponctuation), deux énoncés dont le second est une transformation du premier :

J'observe

Le Père Noël dit : « La Mère Michel n'existe pas. »
« Le Père Noël, dit la Mère Michel, n'existe pas. »

1. Entre ces deux phrases :
- les mots ont-ils changé ?
- l'ordre des mots a-t-il changé ?
- le sens a-t-il changé ?

2. Qu'est-ce qui a changé entre ces deux phrases ?

Même dans la première partie des séquences, consacrée à l'observation, ce ne sont donc pas des « données » qui sont soumises à réflexion mais, déjà, des énoncés illustrant des faits. Ils précèdent ou suivent de près la règle, exempts des scories qui pourraient détourner les élèves de la notion visée :

Claire Doquet

Le pronom a les mêmes fonctions que le nom qu'il remplace :

A Sujet

Le blouson est trop petit. → Il est trop petit.


sujet verbe sujet verbe

B Complément d'objet

• Complément d'objet direct :

Ludo donne son blouson. → Ludo le donne.

verbe COD COD verbe

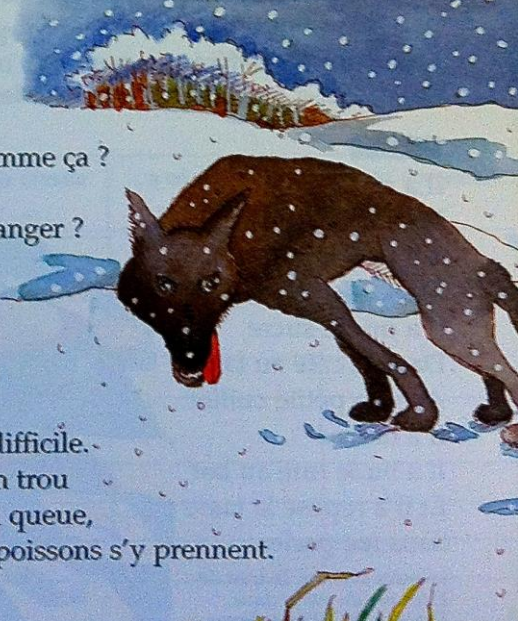


(série *Fouillade*, 2008 p. 44 ; leçon sur le pronom)

Dans la *GPLE* figurent préférentiellement des exemples du type « données », comme cet extrait de conte dans la première leçon sur la phrase (édition 1997, p. 59) :

TEXTE 2

Le loup vint à passer.
 – Bonjour, ami.
 – Bonjour, répondit le renard.
 – Qu'est-ce que tu manges comme ça ?
 demanda le premier.
 – Qu'est-ce que je pourrais manger ?
 Je mange des poissons.
 – Donne m'en un !
 – Et pourquoi donc ?
 Attrapes-en toi-même !
 – Mais je ne sais pas pêcher.
 – Pourtant, ça n'est pas bien difficile.
 Va bien vite à l'étang, taille un trou
 dans la glace, fais-y pendre ta queue,
 assieds-toi et attends que les poissons s'y prennent.
 D'après un conte russe © Grund.



Un questionnement sur la reconnaissance des phrases à l'écrit suit cette observation. Dans ses éditions 2004 et 2009, la *GPLE* procède de la même manière : tout ce qui relève de l'observation initiale est constitué de données. Les exemples fabriqués sont privilégiés pour les exercices et peuvent servir de support à certaines observations où il paraît plus facile de partir de faits au sens de fragments de théories :

3. Une phrase n'est pas un tas de mots

Voici des suites de mots qui commencent toutes par une majuscule et finissent par un point :

1. Les chiens qui aboient.
2. Pourquoi ris-tu ?
3. Le printemps est bien là.
4. Frédérique dort encore.
5. Les verchons fourgus bourniflaient.
6. Liras ce livre tu ?
7. Moi pas savoir faire exercice.

S'agit-il toujours de phrases ? Pourquoi ? Tu dois maintenant pouvoir trouver les conditions qu'il faut réunir pour qu'une suite de mots soit une phrase.


Oralité et écriture dans les grammaires

Un cas particulier est la « métaphore », forme discursive résultant de la transformation de données¹⁸ et qui « dégage la séquence du réel brut des données empiriques et exhibe un fait » (*ibid.*). La métaphore n'est pas destinée à représenter l'empirie mais à dégager un fait de structure. Les métaphores sont nombreuses dans les exercices des grammaires scolaires, fondés sur la transformation d'énoncés par l'élève qui va, en effectuant cette opération, expérimenter une règle structurelle. L'appellation « exercices structuraux » est à ce titre éclairante. Fournier a montré que les grammaires anciennes, telle la *Grammaire générale* de Port-Royal, pouvaient contenir des métaphores données comme exemples : c'est le cas lorsque les structures abrégées sont réécrites dans leur intégralité supposée (*sum = ego sum ; Pierre vit = Pierre est vivant ; etc.*). C'est également le cas dans nos manuels, par exemple la *GPLE* (2004, p.73), où un texte relevant des données (extrait de Pagnol) a subi une transformation (suppression de la ponctuation) qui l'apparente à une métaphore :

TEXTE 1

Soudain une ombre passa sur le taillis je levai la tête et je vis le condor il était descendu du zénith et il planait majestueusement l'envergure de ses ailes me parut deux fois plus grande que celle de mes bras il s'éloigna sur ma gauche je pensai qu'il était venu par curiosité pure pour jeter un coup d'œil sur l'intrus qui osait pénétrer dans son royaume

Marcel Pagnol, *La gloire de mon père*
© Bernard de Fallois, marcel-pagnol.com.

 **CHERCHE**

- Réécris ce texte en rétablissant la ponctuation, de façon à le rendre compréhensible.
- Tu as ajouté à ce texte des points et des majuscules. Comment as-tu choisi les endroits où tu as placé les points ? Où as-tu mis les majuscules ?

Il s'agit bien ici de « dégage la séquence du réel brut des données empiriques et d'exhiber un fait » (Fournier, 2007 p. 87). Ce procédé est très courant dans la série *Fouillade*, où les observations portent souvent, comme en témoigne l'exemple donné plus haut, sur une série d'énoncés qui sont des transformations les uns des autres. Concernant la première séance sur la phrase, le manuel de 1996 paraît faire exception, en proposant pour sa leçon une publicité pour un appareil photographique (Fouillade, 1996 p. 22) :

¹⁸ Fournier (2007) reprend cette terminologie à Dominicy (2004).

Claire Doquet

Le Compact Olympus AF₁ Mini Tout temps :

Un petit tout temps aux grandes qualités

Le compact Autofocus Olympus AF₁ Mini vous accompagne partout. Il ne craint pas les éclaboussures.

Son flash multifonctions placé sur le capot coulissant réduit l'effet « yeux rouges ».

Contrôle automatique de l'exposition.

Viseur à image réelle.

Rebobinage automatique.

Ce petit compact est livré avec un étui souple.

GARANTIE 1 AN.

Réf.¹ : 37243-25B Prix : 980 francs.



Cet exemple, qui relève clairement des données, n'est pourtant pas immédiatement exploré à des fins grammaticales : ce sont des questions sémantiques et discursives qui sont posées aux élèves (« qu'est-ce qu'un flash ? », « de quel type de texte s'agit-il ? » *etc.*). Comme support de réflexion sur les phrases nominales et verbales, le manuel extrait de ce texte des phrases qu'il propose, hors contexte, à la réflexion (Fouillade, 1996 p. 23) :

2. PHRASE VERBALE ET PHRASE NOMINALE

Compare ces deux phrases :

- a. *Le compact Olympus vous accompagne partout.*
- b. *Rebobinage automatique.*

Certaines phrases contiennent un verbe, d'autres non.

- Lorsqu'une phrase contient un verbe, c'est une **phrase verbale** (phrase a).
- Lorsqu'une phrase ne contient pas de verbe, c'est une **phrase nominale** (phrase b).

Il me semble que l'on peut considérer ce procédé d'extraction de segments discursifs comme une forme de constitution de métaphore : même si les phrases extraites ne sont guère modifiées par rapport au document d'origine, la première l'est puisqu'on en a supprimé les mots « autofocus » et « AF1 Mini ». Mais l'essentiel me paraît résider ailleurs : leur extraction même confère à ces phrases un statut d'exemples-faits, dans la mesure où elles sont clairement présentées comme des illustrations d'une règle générale. Au-delà de la transformation d'éléments de ces phrases, c'est le changement de statut des énoncés, résultant

Oralité et écriture dans les grammaires

d'un décalage énonciatif, qui transforme des données brutes en métaphrases. Ce décalage est signalé par la consigne d'observation donnée (« compare ces deux phrases ») qui rend les énoncés autonomes, désignés par un élément métalinguistique et considérés, la suite du commentaire le montre, dans leur versant autonome à l'exclusion de la référénciation standard. Cette transformation est bien entendu inhérente au statut de l'exemple, dont Auroux (1998) affirme, comme Milner (1989), que la possibilité de l'extraire de son contexte est une de ses conditions d'existence. Comme l'ont montré Muni-Toke & Habert (2012), ce postulat s'oppose à la doctrine de Damourette et Pichon qui envisagent comme objet d'étude l'énoncé embrayé, avec une situation d'énonciation identifiable.¹⁹ De fait, la progression de la leçon met en jeu une modification des énoncés qui, d'exemples embrayés proches des données brutes (le tract n'a subi qu'une modification : sa reproduction dans le manuel de grammaire, qui est pourtant déjà un changement énonciatif important), deviennent des exemples plus courts, uniquement verbaux, où il est plus facile de se centrer sur la langue et ses propriétés. Ce passage d'énoncés bruts à des métaphrases, pour lesquelles Fournier propose la définition générale de « résultat obtenu au terme d'une manipulation quelconque de l'exemple » (Fournier, 2007 p. 91), va de pair avec le guidage des élèves vers l'observation métalinguistique (passage de la question « qu'est-ce qu'un flash ? » à la consigne « compare ces phrases »).

Les éléments mis au jour distinguent les deux séries de grammaires : l'une, la *Grammaire pour Parler, Lire et Ecrire*, a tendance à prendre appui sur des exemples-données et n'y renonce qu'au moment de solliciter de la part des élèves des transformations ; l'autre, la série Fouillade, affiche une nette préférence pour les exemples-faits, qui sont le plus souvent des métaphrases. Ces deux types d'exemples renvoient à deux postures théoriques, à l'œuvre de façon diachronique dans les *Programmes* : la grammaire, discipline fondamentalement métalinguistique, peut être pensée ou non comme devant prendre appui sur des productions langagières attestées par ailleurs, qui lui permettent de s'accrocher à une pratique réelle de la langue. L'opposition entre données et faits, que la notion de métaphore vient articuler, se retrouve donc en prise avec des présupposés à la fois linguistiques et didactiques.

3.3 Une catégorie grammaticale problématique : le pronom personnel.

On connaît la distinction de Benveniste entre les catégories de la "personne" et de la "non personne", traditionnellement nommée "3ème personne" et qui, contrairement aux deux premières, n'entre pas dans le couple interlocutif de l'énonciation. La linguistique de l'interaction se préoccupe des embrayeurs et de leurs usages (Kerbrat-Orecchioni 1980), en particulier dans le cadre de recherches sur les interactions orales qui analysent les situations de discours dans leur caractère pluri-sémiotique (Traverso 2011). En parallèle, s'est développée en linguistique textuelle une réflexion sur les anaphores qui s'appuie en partie sur les pronoms dits substitués, ceux de 3ème personne, qui mettent en œuvre leur identité étymologique de pronoms en remplaçant une partie du discours (Kleiber, 1994 ; Charolles, 1991). Ce sont donc, à l'heure actuelle, des courants théoriques, des domaines de recherche, bref des linguistes différents qui se préoccupent, les uns des embrayeurs, les autres des substitués ; mis à part les grammaires et les manuels d'initiation à la linguistique, peu d'ouvrages traitent des uns et des autres.

Qu'en est-il donc des grammaires scolaires, et plus précisément des manuels que nous analysons ici ? Les Programmes de l'école primaire évoquent la catégorie des « pronoms personnels » comme objet d'apprentissage sans distinguer les P1 et P2 de la P3. Ni en 2002, ni en 2008, il n'est tenté de faire travailler les élèves différemment sur ces éléments de la langue.

¹⁹ Pour une discussion de ces conceptions, cf. Ruwet 1991 où l'auteur conteste la notion d'exemple représentatif.

Claire Doquet

Tout au plus sont-ils différenciés en grammaire textuelle, au moment de l'explication de l'opposition de Benveniste entre « histoire » et « discours » qui devient, à l'école un couple « récit » / « discours ».²⁰

Les sommaires des manuels font apparaître des différences importantes selon l'éditeur : dans la série *Fouillade*, on trouve uniquement une référence aux pronoms personnels ; dans la *GPLE*, les déictiques apparaissent dans la première partie de la grammaire, intitulée « communiquer », tandis que les substituts font l'objet d'une autre leçon dans la partie « la phrase en mille morceaux ».

Si la phrase est une catégorie forgée à partir de la langue écrite et, comme le souligne la *GPLE*, souvent difficile à repérer à l'oral, les pronoms personnels déictiques, repères de l'appareil formel de l'énonciation (Benveniste, 1966²¹), ont toute leur place dans une grammaire de l'oral et l'on observe en particulier leur usage dans l'oral spontané. La recherche de spécifications de l'oral vs de l'écrit pourrait donc s'appuyer, dans ces grammaires, sur les leçons portant sur les pronoms embrayeurs. Or, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, la *GPLE* n'utilise pas de transcriptions d'oral pour traiter des embrayeurs. L'exemple donné dans toutes les éditions est un texte comportant un dialogue, dans lequel les pronoms de 1^{ère} et 2^{ème} personne sont renvoyés uniquement – et classiquement du point de vue de la théorie énonciative²² – à l'énonciateur et au co-énonciateur.²³ Si l'exemple a recours à du discours direct, c'est par commodité et parce que l'identification est immédiate et non ambiguë entre le « je » et le locuteur du DD. On ne trouve rien – chose facilement explicable au vu de l'âge des élèves concernés – sur la situation d'énonciation seconde créée par le texte, qui pourrait induire une réflexion sur l'énonciation orale représentée. Sans doute les pronoms *je* et *tu* sont-ils considérés comme assez bien connus pour que le manuel se dispense de les resituer dans un usage ordinaire, qui pourrait être celui de l'oral des élèves. L'absence de référence à cet usage peut également s'expliquer par la difficulté que pourraient alors avoir les élèves à se distancier de leur propre usage du *je* (« je, c'est moi ») et à adopter la posture métalinguistique nécessaire à l'appréhension des unités de langue. En leur soumettant un énoncé écrit dans lequel ils n'ont aucune part, le manuel facilite cette appréhension en évitant justement de s'appuyer sur des usages trop familiers. Selon Prost (2004), une des raisons de la persistance du latin comme langue de travail grammatical au collège et au lycée a été le caractère étranger de cette langue, radicalement distincte de la langue parlée, senti comme facilitant la distance métalinguistique nécessaire à l'étude. L'enseignement de la grammaire à l'école primaire est aujourd'hui en tension entre cette construction d'un regard métalinguistique et l'ancrage des activités dans les usages de la langue.

La *GPLE*, dans la leçon sur les pronoms substituts, propose - de manière très classique pour les manuels scolaires - une observation de texte, des manipulations - ici, la substitution -, l'énoncé d'une règle avec un tableau des formes de pronoms personnels P3. Dans le même

²⁰ Ce choix terminologique malheureux tend à faire penser aux élèves comme aux enseignants que tout récit se construit au passé et sur un mode hétérodiégétique, tandis que tout discours ne ferait intervenir que des pronoms de P1-P2, des déictiques spatio-temporels et du présent. La mise en tension de deux pôles que Benveniste a établie devient une juxtaposition de deux classes presque étanches.

²¹ « Ce sont les indicateurs de la deixis, démonstratifs, adverbess, adjectifs, qui organisent les relations spatiales et temporelles autour du "sujet" pris comme repère : "ceci, ici, maintenant", et leurs nombreuses corrélations "cela, hier, l'an dernier, demain" etc » (Benveniste, 1966 : 262).

²² « je signifie "la personne qui énonce la présente instance de discours contenant je" » (Benveniste, 1966 : 252)

²³ Ce mode d'identification fonctionnait déjà dans des grammaires anciennes, comme la *Grammaire de Grammaires* de Charles-Pierre Girault-Duvivier (1811), où l'on peut lire : « La fonction des pronoms personnels est de désigner les personnes. Le mot personne, dérivé du latin *persona*, personnage, rôle, désigne, en grammaire, le Personnage, le rôle que joue dans le discours le nom ou le Pronom. Il y a trois personnes : la première est celle qui parle, la seconde est celle à qui l'on parle, la troisième est celle dont on parle » (p. 337. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2056010/f356.image>).

Oralité et écriture dans les grammaires

manuel figurent par conséquent deux tableaux de pronoms : le premier, dans la leçon sur la communication, recense les formes de P1 et P2 (et P4 P5) ; le second, dans la leçon sur les pronoms substitués, les formes de P3 (et P6). La *GPLE* sacrifie donc l'unité de la classe de mots à la logique de l'explication de ses usages, nettement différenciés dans les discours. Dans la lignée des grammaires de référence actuelles²⁴, ces deux sous-catégories sont rattachées à leurs propriétés en langue et dans l'énonciation.

Dans la série *Fouillade*, quelle que soit l'année d'édition, la leçon sur les pronoms est structurée de la manière suivante :

- lecture d'un texte court comportant divers pronoms personnels de P3 ;
- activités de substitution des items lexicaux correspondant aux pronoms dans le texte observé ;
- énoncé de la règle : « »
- tableau comportant tous les pronoms personnels, y compris les déictiques ;
- série d'exercices d'application, consistant en (1) un repérage des pronoms personnels (P1, P2, P3) et (2) des substitutions de pronoms à des items lexicaux.

Cette double page (*Fouillade* 2008, p. 44-45) est une illustration de certains non-sens didactiques présents dans cette grammaire, que son souci de respecter les programmes conduit parfois à négliger l'essence des notions grammaticales ainsi que les conditions minimales de leur apprentissage. Ainsi, dans cette leçon où l'on demande, très classiquement, d'observer puis de manipuler les unités de langues, pour enfin en donner la liste organisée, l'ensemble du travail est fait sur les pronoms personnels de « non personne » (P3 et P6) mais le tableau des formes inclut les embrayeurs, qui arrivent là sans avoir été annoncés.


1. Le pronom personnel remplace le nom

Le blouson de Ludo ne lui plaît plus.
Il voudrait **le** donner à son petit frère.

- Pour éviter de répéter le nom *blouson*, on l'a remplacé par le mot *le*.
- Pour éviter de répéter le nom *Ludo*, on l'a remplacé par les mots *lui* et *il*.

Les mots *le*, *il*, *lui*, qui servent à remplacer des noms, s'appellent des **pronoms** (« pronom » signifie « mis pour un nom »).

- Il y a plusieurs sortes de pronoms. **Les pronoms personnels** correspondent aux trois personnes du singulier et du pluriel d'un verbe conjugué.

 Choisis un verbe. Conjugue-le au présent de l'indicatif. Quelles sont les six personnes que tu as utilisées ?

2. Les fonctions du pronom personnel

Le pronom a les mêmes fonctions que le nom qu'il remplace :

- **sujet** :
Le blouson est trop petit. → **Il** est trop petit.
- **complément d'objet direct** :
Ludo donne **son blouson**. → Ludo **le** donne.
- **complément d'attribution ou complément d'objet second (COS)** :
Ludo donne le blouson **à son frère**. → Ludo **lui** donne le blouson.
- **complément de lieu** :
Ludo a laissé son blouson **au collège**. → Ludo **y** a laissé son blouson.


3. Les formes des pronoms personnels

	Les personnes	Pronoms personnels sujets	Pronoms personnels compléments
Singulier	1 ^{re} pers. 2 ^e pers. 3 ^e pers. masc. 3 ^e pers. fém.	je tu il, on elle	me, m', moi te, t', toi se, s', soi, le, l', lui se, s', soi, la, l', elle, lui
Pluriel	1 ^{re} pers. 2 ^e pers. 3 ^e pers. masc. 3 ^e pers. fém.	nous vous ils elles	nous vous ils, se, s', les, eux, leur elles, se, s', les, leur

4. Les pronoms personnels réfléchis

Avec certains verbes, appelés **verbes pronominaux**, on utilise des pronoms personnels dits **réfléchis** qui **représentent le sujet du verbe**.

Tu te coiffes. (pronom personnel sujet → **te**, pronom réfléchi COD → **te**)
Il se dépêche. (pronom personnel sujet → **se**, pronom réfléchi COD → **se**)



5. En, y


Voici quelques exemples de l'emploi des pronoms personnels **en** et **y**.

Veux-tu du gâteau ? J'en veux bien. (Mais : Veux-tu le gâteau ? Je le veux bien.)

Viens-tu du cinéma ? J'en viens. (Mais : Viens-tu ce cinéma ? Je le vois.)

J'ai des timbres nouveaux. Tu en as aussi. (Mais : J'ai les timbres. Tu les as aussi.)

Elle pense à son travail. Elle y pense. (Mais : Elle pense à son amie. Elle pense à elle.)

 **Quels noms remplacent les pronoms soulignés ?**
La piscine est ouverte ? **J'en** sors et **j'y** retourne cet après-midi.
Il reste de la crème. **Tu en** veux ou je **la** finis ?

²⁴ Par exemple, Riegel et al. 1994.

Claire Doquet

CONCLUSION

Les deux séries de manuels étudiées diffèrent à la fois dans leur organisation générale, visible dans les sommaires, et dans le contenu des extraits choisis ici : la première leçon sur la phrase et la leçon sur les pronoms personnels. Cette opposition renvoie aux contraintes de production d'un manuel, toujours en tension entre des principes théoriques – qu'ils soient d'ordre didactique ou linguistique – et la nécessité de répondre aux exigences des Programmes. Il semble que R. Tomassone se préoccupe surtout de donner aux élèves une vision actuelle des catégories grammaticales et ses préfaces exhibent un souci d'impliquer les élèves en tant que locuteurs du français dans cette analyse ; à leur époque, et en appui au paradigme transformationnel qui prévalait alors, E. Genouvrier et C. Gruwez²⁵ faisaient d'ailleurs une tentative similaire. La préoccupation principale dans la série *Fouillade* paraît plutôt liée à une réponse immédiate aux Instructions Officielles, les notions continuant, elles, d'être abordées de manière très traditionnelle. La courte diachronie que nous avons observée montre en effet que la série *Fouillade* adapte la présentation de ses leçons en fonction des indications des Programmes (cf. par exemple le document publicitaire sur l'appareil photographique et la question sur le type d'écrit qui l'accompagne, tout à fait conforme aux préoccupations des Programmes de 1995), tandis que la *GPLE* ne fait que très peu varier les données à observer (quasi constance des textes supports entre 1997 et 2009) et ses commentaires. Mis à part son titre (de *Grammaire pour lire et écrire* à *Grammaire pour parler, lire et écrire*), certaines illustrations et effets de mise en page, bien peu de choses changent dans cette série, attachée depuis sa création à une vision à la fois énonciative et structurale des éléments à enseigner et ne suivant parfois que très indirectement l'essence des *Programmes*, malgré les bandeaux récurrents sur les couvertures : « Conforme aux Programmes [2002 / 2008] ». En somme, chaque série paraît attachée à une approche de la langue : celle de la linguistique contemporaine, essentiellement descriptive des usages, pour la *GPLE* ; celle de la grammaire traditionnelle, dite « morale de la langue » (cf. *supra* 3.1), pour *Fouillade*. En cohérence avec cet ancrage, *Fouillade* n'évoque à aucun moment la différence entre oral et écrit, ni ne spécifie les usages de la langue dans ces canaux ; ces derniers sont mentionnés, même brièvement, par la *GPLE* au moment d'aborder la phrase, sous la forme de questions aux élèves.

Les représentations de la variation des usages de la langue à l'oral et à l'écrit ne sont donc pas dominantes dans les manuels de grammaire pour l'école primaire. Si le positionnement théorique des auteurs joue dans cette représentation, il semble que le genre « manuel », avec ses caractéristiques associées comme l'exemple de grammaire, ait un effet minorant. Surtout, les éléments représentés sont non topiques des écarts que permettent les deux canaux : l'oral spontané est absent, et si certains écrits littéraires se rencontrent parfois, en particulier dans la *GPLE*, c'est comme des sortes de réservoirs à signes plutôt que pour les spécificités linguistiques qu'ils arborent.

²⁵ Genouvrier, Émile & Gruwez, Claudine (1972) *Grammaire nouvelle pour le cours élémentaire 1*, Paris, Larousse. Ce manuel est le premier d'une longue série. Non centré sur la pratique langagière des élèves, il en fait néanmoins de véritables acteurs dans l'exercice grammatical en les sollicitant sans cesse pour des activités de relevé et de classement. En ce sens, ce manuel pourrait, nonobstant ses fondements théoriques qui ignorent la dimension énonciative du langage, être considéré comme conforme aux exigences des *Programmes* de 2002 où, pour reprendre Bréal, « l'important n'est pas de transmettre à nos élèves la science toute faite, mais de leur en donner le goût et de les rendre capables de l'acquiescer » (Bréal, 1877 ; cité par Boutan, 2012).

BIBLIOGRAPHIE

- AUROUX, Sylvain (1998). *La raison, le langage et les normes. Sciences, modernités, philosophies*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BALIBAR, Renée (1985). *L'Institution du Français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF.
- BARA, Florence et GENTAZ, Edouard (2010). « Apprendre à tracer les lettres: une revue critique. », *Psychologie Française* 55, 129-144.
- BAUTIER, Elisabeth (2002). « A travers les écrits réflexifs des élèves : la complexité négociée d'une situation d'écriture scolaire », *Pratiques* 115-116, Metz, CRESEF, 51-60.
- BAUTIER, Elisabeth et GOIGOUX, Roland (2004). « Difficultés d'apprentissage, processus de secondarisation et pratiques enseignantes : une hypothèse relationnelle », *Revue française de pédagogie* 148, 89-100.
- BENVENISTE, Emile (1966). *Problèmes de Linguistique Générale*, tome 1, Paris, Gallimard.
- BOUTAN, Pierre (2012). « Renouveler l'enseignement de la langue française par la grammaire historique ? Bréal, Brachet, Dussouchet. », dossier d'HEL, SHEL, en ligne : http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/num5/articles/Boutan_2012.pdf
- BREAL, Michel (1877). *Mélanges de mythologie et de linguistique*. Paris, Hachette.
- BUCHETON, Dominique (1997). *Conduites d'écriture au collège et au lycée professionnel*, CRDP de Versailles.
- CAPPEAU, Paul (2000). « Ce que nous apprend la morphosyntaxe », FABRE-COLS, Claudine (éd) *Apprendre à lire des textes d'enfants*, Bruxelles, De Boeck Duculot, 71-96.
- CHAROLLES, Michel (1991). « L'Anaphore : problèmes de définition et de classification », *Verbum* XIV 2-3-4, 203-215.
- CHERVEL, André (1977). *...Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- CHERVEL, André (1988). « L'histoire des disciplines scolaire. Réflexions sur un domaine de recherche », *Histoire de l'Education* 38, 59-119.
- CHERVEL, André (1998). *La Culture scolaire. Une approche historique*, Paris, Belin.
- CHERVEL, André (2006). *Histoire de l'enseignement du français du XVIIe au XXe siècle*, Paris, Retz, collection *Usuels*.
- CHISS, Jean-Louis, DAVID, Jacques, REUTER, Yves (éd.) (1995). *Didactique du français – état d'une discipline*, Paris, Nathan.
- CISLARU, Georgeta, GUERIN, Olivia, MORIM, Katia, PAGNIER, Thierry, VENIARD, Marie (éd.) (2007). *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Paris, PSN.
- COLLINOT, André et MAZIERE, Francine (éd.) (1999). *Le Français à l'école, un enjeu historique et politique*, Paris, Hatier.
- COLOMBAT, Bernard, FOURNIER, Jean-Marie, PUECH, Christian (2010). *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck.
- COMBETTES, Bernard (1987). « Linguistique textuelle et didactique », in CHISS, Jean-Louis, LAURENT, Jean-Paul, MEYER, Jean-Claude et al., *Apprendre / enseigner à produire des textes écrits*, Bruxelles, De Boeck, 157-166.
- COMBETTES, Bernard (2006). « La grammaire : unicité ou multiplicité ». Actes des Journées de l'ONL *Enseigner la langue : orthographe et grammaire*. Paris, ONL. 39-53. Disponible en ligne : <http://onl.inrp.fr/ONL/publications/publi2006/>
- CORDIER, Françoise (1994). *Représentation cognitive et langage : une conquête progressive*, Paris, Armand Colin.
- DANCEL, Brigitte (2001). *Un siècle de rédactions. Ecrits d'écoliers et de collégiens*, Grenoble, CRDP, Coll. *Argos Références*.

Claire Doquet

- DAVID, Jacques (2002). « Les débuts de la littéracie chez le jeune enfant », *Apprendre, comprendre l'orthographe autrement*, CRDP de Bourgogne.
- DAVID, Jacques (2007). *Genèse de l'écriture : contribution à la linguistique de l'écrit et à son acquisition*, Lille, ANRT.
- DUBOIS, Danièle (éd.) (1997). *Catégorisation et cognition : de la perception au discours*, Paris, Kimé.
- ESPERANDIEU, Véronique, LION, Antoine, BENICHOU, Jean-Pierre (1983). *Des Illettrés en France. Rapport au Premier Ministre*, Paris, La Documentation Française.
- FRANÇOIS, Frédéric (1985). « Qu'est-ce qu'un ange ? ou définition et paraphrase chez l'enfant », Fuchs Catherine (éd.), *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*, Berne, Peter Lang, 103-121.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1980). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin.
- KLEIBER, Georges (1994). *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1979). « La notion de « phrase » dans la grammaire », *Langue française* 41, 35-48.
- MAURER, Bruno (2002) « Contribution à une histoire de l'enseignement de l'oral en primaire par une étude du discours des manuels », *Etudes de linguistique appliquées* 125, 53-67.
- MEILLET, Antoine (1905-1906). « Comment les mots changent de sens », *L'Année sociologique*, rééd. in *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, 1958, 230-271.
- MILNER, Jean-Claude (1989). *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- MOREL, Marie-Annick, (1985). « Etude de quelques réalisations de la fonction métadiscursive dans un corpus d'échanges oraux », *DRLAV* 32, p.93-116.
- MOREL, Marie-Annick & DANON-BOILEAU, Laurent (1998). *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français oral*, Paris-Gap, Ophrys.
- MUNI TOKE, Valelia & HABERT, Benoît (2012). « Quand les exemples embrayés rencontrent la linguistique galiléenne », COLOMBAT, Bernard, FOURNIER, Jean-Marie, RABY, Valérie (éd.) *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives*, Paris, Honoré Champion, 275-290.
- NONNON, Elisabeth (2002) « Des interactions entre oral et écrit : notes, canevas, traces écrites et leurs usages dans la pratique orale », in HALTE, Jean-François et PETITJEAN, André (éd.), *L'écriture et son apprentissage. Pratiques* 115-116, Metz, CRESEF, 73-92.
- PENLOUP, Marie-Claude (éd.) (2007). *Les Connaissances ignorées. Approche pluridisciplinaire de ce que savent les élèves*, Paris, INRP.
- PILORGE, Jean-Luc (2008). *Un lieu de tension entre posture de lecteur et posture de correcteur : les traces des enseignants de français sur les copies des élèves. Traces de lectures / traces de corrections sur des écrits fictionnels de collégiens*, Lille, ANRT. <http://www.diffusiontheses.fr/55830-these-de-pilorge-jean-luc.html>
- PROST, Antoine (2004). *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, t. IV, L'école et la famille dans une société en mutation (depuis 1930)*, Paris, Perrin, coll. *Tempus*.
- REUTER, Yves (1996). *Enseigner et apprendre à écrire. Construire une didactique de l'écriture*, Paris, ESF.
- REUTER, Yves (2002). « Quelques questions à propos des formalisations de l'écriture en didactique du français », in HALTE, Jean-François et PETITJEAN, André (éd.), *L'écriture et son apprentissage. Pratiques* 115-116, Metz, CRESEF, 29-36.
- RUWET, Nicolas (1991). « À propos de la grammaire générative. Quelques considérations intempêtes », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 13, fascicule 1, 109-132.
- SCHNEUWLY, Bernard et DOLZ, Joaquim (1998). *Pour un enseignement de l'oral. Initiation*

Oralité et écriture dans les grammaires

aux genres formels à l'école, Paris, ESF.

SEGUIN, Jean-Pierre (1993). *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Paris, Peeters.

TRAVERSO, Véronique (2011). « Analyser un corpus de langue parlée en interaction : questions méthodologiques », *Verbum* 4, 313-329.